Direction des Statistiques Démographiques et Sociales

Unité des études démographiques et sociales
Division enquêtes et études démographiques

*Base étude 2021 de l'**E**chantillon **D**émographique **P**ermanent*

Manuel de l'utilisateur

Mise à jour : 1er juillet 2024

Sommaire général de la documentation de l'EDP

1. L'échantillon démographique permanent

1.1.Présentation

En bref

Les sources d'alimentation du panel : les bulletins statistiques de l'état civil, le recensement, le fichier général des électeurs et le panel d'actifs

Le critère d'échantillonnage : le jour de naissance (de 4 à 16 jours)

La période couverte : depuis 1967

Le champ couvert : des lieux variés selon les sources

Les informations disponibles : des informations à géométrie variable et à trous

Les fichiers mis à disposition

Schéma de la base étude 2021 de l'EDP

Tableaux des variables-clé et liens de la base étude

1.2. Bibliographie partielle

2. La base étude

2.1. La table individu (Cf. Fichier « 2.1. EDP - La table individu »)

La table Individu : EDP_BEnnnn_INDIVIDU

Modalités de la table Individu : EDP_BEnnnn_INDIVIDU

2.2. L'État civil (Cf. Fichier « 2.2. EDP - L'Etat civil »)

La table Naissance : EDP_BEnnnn_NAISSANCE

Modalités de la table Naissance : EDP_BEnnnn_NAISSANCE

La table Descendance : EDP_BEnnnn_DESCENDANCE

Modalités de la table Descendance : EDP_BEnnnn_DESCENDANCE

La table Mariage : EDP_BEnnnn_MARIAGE

Modalités de la table Mariage : EDP_BEnnnn_MARIAGE

La table Décès : EDP_BEnnnn_DECES

Modalités de la table Décès : EDP_Bennnn_DECES

Annexe 1 - Départements dont les dossiers EDP ont été complétés par des bulletins d'état civil sur 2 ou 4 jours de 1982 à 1989

Annexe 2 - Présentation des bulletins d'état civil

Naissance (bulletin n°5)

Enfants sans vie (bulletin n°6)

Mariages (bulletins n°2)

Reconnaissances (bulletins n°4)

Décès (bulletin n°7)

Transcriptions et mentions en marge (bulletin n°1)

Mentions en marge

2.3. L'information électorale (Cf. Fichier « 2.3. EDP - L'information électorale »)

La table FE : EDP_BEnnnn_FE

Modalités de la table sur l'information électorale : EDP_Bennnn_FE

La table REU : EDP_Bennnn_REU

Modalités de la table Répertoire Électoral Unique : EDP_Bennnn_REU

2.4. les RP de 1968 à 1999 (Cf. Fichier « 2.4. EDP - Les RP de 1968 à 1999 »)

Les recensements de population de 1968 à 1999

La table du recensement général de population de 1968 : EDP_BEnnnn_RP1968

La table du recensement général de population de 1975 : EDP_BEnnnn_RP1975

La table du recensement général de population de 1982 : EDP_BEnnnn_RP1982

La table du recensement général de population de 1990 : EDP_BEnnnn_RP1990

La table du recensement général de population de 1999 : EDP_BEnnnn_RP1999

Modalités des variables brutes des tables du recensement de 1968 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1968, EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999

Modalités des variables redressées des tables du recensement de 1975 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999

Annexe 1 : Communes non dépouillées exhaustivement au RP 1975

Annexe 2 : Tableaux synoptiques des variables des recensements de population de 1968 à 1999

Variables brutes des RP 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999

Variables redressées des RP 1975, 1982, 1990 et 1999

2.5. Le RP à Mayotte en 2012 (Cf. Fichier « 2.5. EDP - Le RP à Mayotte en 2012 »)

La table du recensement de la population à Mayotte en 2012 : EDP_Bennnn_RP2012_MAYOTTE

2.6. Les enquêtes annuelles de recensement à partir de 2004 (Cf. Fichier « 2.6. EDP - Les EAR »)

La table Individu des enquêtes annuelles de recensement : EDP_BEnnnn_EARaaaa_INDIVIDU

Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les individus : EDP_BEnnnn_EARaaaa_INDIVIDU

La table Famille des enquêtes annuelles de recensement : EDP_BEnnnn_EARaaaa_FAMILLE

Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les familles : EDP_BEnnnn_EARaaaa_FAMILLE

La table Logement des enquêtes annuelles de recensement : EDP_BEnnnn_EARaaaa_LOGEMENT

Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les logements : EDP_Bennnn_EARaaaa_LOGEMENT

La table Liens des enquêtes annuelles de recensement : EDP_BEnnnn_EARaaaa_LIENS

Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les liens : EDP_BEnnnn_EARaaaa_LIENS

2.7. Le panel d'actifs (Cf. Fichier « 2.7. EDP - Le panel d'actifs »)

Modalités de la table du panel d'actifs : EDP_Bennnn_PANACT

2.8. Le panel des non salariés (Cf. Fichier « 2.8. EDP - Le panel non-salariés »)

Modalités de la table du panel des non salariés : EDP_BEnnnn_PANNOSAL

2.9. Les données sociales et fiscales (Cf. Fichier « 2.9. EDP - Les données sociales et fiscales »)

La table des données fiscales individuelles : EDP_BEnnnn_FISC_INDIVIDU

La table des données fiscales sur les logements : EDP_BEnnnn_FISC_LOGEMENT

La table des données fiscales sur les revenus : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU

La table des données fiscales sur les revenus détaillés : EDP_BEnnnn_FISC_REVDET

3. Nomenclatures et annexes (Cf. Fichier « 3. EDP - Nomenclatures et annexes »)

3.1. Géographie

3.1.1. Code des départements pour les RP 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999

3.1.2. Code des départements ou zones frontalières du lieu de travail pour le RP 1982

3.1.3.1. Code des régions pour les RP 1968, 1975, 1982 et 1990 et zones d'emplois pour le RP 1990

3.1.3.2. Code des régions pour le RP 1999

3.1.3.3. Table de passage entre les anciens et les nouveaux codes région pour les EAR

3.1.4.1. Code des pays pour les RP 1968 et 1975

3.1.4.2. Code des pays pour le RP 1982

3.1.4.3. Code des pays pour le RP 1990

3.1.4.4. Code des pays pour le RP 1999

3.1.5 Code des lieux de vote des français à l'étranger

3.2. Nationalité

3.2.1. Nationalité pour les RP 1968, 1975 et 1982

3.2.2. Nationalité pour le RP 1990

3.2.3. Nationalité pour le RP 1999

3.2.4.1. Nationalité pour l'état civil par ordre alphabétique

3.2.4.2. Nationalité pour l'état civil par ordre ISO croissant

3.3. Taille de commune détaillée, pour les RP 1990 et 1999

3.4. Catégorie de commune détaillée : urbaine / rurale, pour les RP 1990 et 1999

3.5. Catégorie de migrants (urbain / rural / ZPIU) au RP 1982

3.6. Typologie socio-économique Tabard

3.6.1. Typologie socio-économique Tabard pour le RP 1990

3.6.2. Typologie socio-économique Tabard pour le RP 1999

3.7. Diplôme

3.7.1. Diplôme pour le RP 1975

3.7.2. Diplôme pour le RP 1982

3.7.3. Nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968

3.8. Catégorie sociale

3.8.1. Catégorie sociale pour les variables brutes des RP 1968 et 1975, les variables brutes et redressées du RP 1982 et l'état civil jusqu'en 1981

3.8.2. Catégorie sociale pour les variables redressées du RP 1975

3.8.3. Catégorie sociale pour les RP 1990 et 1999

3.8.4. Catégorie sociale pour l'état civil à partir de 1982

3.8.5. Nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968

3.9. Profession et métier

3.9.1. Profession pour le RP 1975 (abrégé)

3.9.2.1. Profession actuelle pour les RP 1990 et 1999

3.9.2.2. Profession antérieure pour les RP 1990 et 1999

3.10. Activité économique des établissements

3.10.1. Nomenclature d'activités et de produits de 1973, niveau 100, pour les variables du RP 1990

3.10.2. Nomenclature d'activités économiques, niveau 40, pour les variables du RP 1990

3.10.3. Nomenclature d'activités économiques, niveau 600, pour les variables du RP 1990

3.10.4. Nomenclature d'activités économiques, selon la nomenclature Nes36, pour les variables du RP 1999

3.10.5. Nomenclature d'activités économiques, selon la Naf niveau 700 adaptée, pour les variables du RP 1999

3.10.6. Nomenclature d'activités économiques, selon les sous sections de la Naf niveau 30, pour les variables du RP 1999

3.11. Catégorie juridique des établissements au RP 1999

3.12. Type de ménage

3.12.1. Type de ménage : définition pour le RP 1990

3.12.2. Type de ménage : définition pour le RP 1999

3.13. Tableau synoptique des variables RP, EAR et État Civil

1. L’échantillon démographique permanent

1.1. Présentation....7
En bref....7
Les sources d’alimentation du panel....8
Le critère d’échantillonnage : le jour de naissance (de 4 à 16 jours)....11
La période couverte : depuis 1967....12
Le champ géographique couvert : des lieux variés selon les sources....12
Les informations disponibles : des informations à géométrie variable et « à trous »....13
Les fichiers mis à disposition....17
Schéma de la base étude 2021 de l’EDP....18
Tableaux des variables-clé et liens de la base étude....19

1.1. Présentation

En bref

L'échantillon démographique permanent (EDP) est un panel d'individus dont la constitution par l'Insee a débuté en 1968. Il consiste à collecter et conserver des informations puisées dans plusieurs sources pour des individus nés certains jours de l'année.

C'est un outil essentiel pour étudier les comportements et trajectoires socio-démographiques, en particulier pour les études des biographies et comportements démographiques (nuptialité, fécondité, mortalité) et familiaux, de la mobilité géographique, résidentielle, professionnelle et sociale, de la manière dont les parcours dans ces différents domaines se combinent, ou encore du lien à long terme entre situations passées et plus récentes (lien entre la situation actuelle et la situation vécue dans l'enfance par exemple). Par ailleurs, l'EDP sert de support à différentes productions statistiques régulières (enquête participation électorale, écarts d'espérance de vie selon les caractéristiques sociodémographiques, etc.) et enrichit d'autres sources statistiques. C'est également une source d'intérêt pour des études méthodologiques.

L'EDP mobilise cinq sources : les bulletins statistiques d'état civil depuis 1967 ; les informations des cinq recensements de population de 1968 à 1999 et des enquêtes annuelles de recensement depuis 2004 ; les informations issues du fichier électoral sur les inscriptions actuelles et passées depuis 1990 ; les informations issues des panels d'actifs (panel « tous salariés ») depuis 1967 ; des données socio-fiscales issues des dispositifs statistiques Fidéli (Fichier démographique d'origine fiscale sur les logements et les individus) et FiLoSoFi (Fichier localisé social et fiscal) depuis 2011.

Le critère d'échantillonnage retenu est celui du jour de naissance dans l'année : tous les individus nés du 2 au 5 janvier[1] , du 1er au 4 avril, du 1er au 4 juillet et du 1er au 4 octobre font potentiellement partie du champ de l'EDP. Ne font cependant effectivement partie du champ de l'EDP diffusé que les individus pour lesquels on dispose d'au moins un bulletin de recensement, ou bien d'un acte d'état civil (autre qu'un décès), ou bien d'une observation dans le panel d'actifs, ou bien la présence dans une déclaration fiscale. Historiquement, l'échantillon ne comprenait que les quatre jours d'octobre. Les individus EDP nés en janvier, avril et juillet sont de ce fait observés et suivis à partir de dates variables selon la source.

Le champ géographique couvert par l'EDP est intrinsèquement lié aux sources qui l'alimentent. Il correspond aux personnes résidant, travaillant, ou connaissant un événement d'état-civil enregistré en France. Le critère géographique est apprécié sur la base du lieu de recensement, donc du lieu de résidence pour le recensement. Pour les évènements d'état civil, il l'est sur la base du lieu de déclaration, donc le plus souvent le lieu d'événement, indépendamment du lieu de résidence (en particulier, celui-ci peut être à l'étranger). Pour le fichier électoral, le critère géographique est le lieu d'inscription, qui peut être différent du lieu de résidence. Pour le panel d'actifs, le critère géographique est apprécié au lieu de l'activité déclaré par l'employeur. Pour les données socio-fiscales, la localisation est liée à l'adresse de taxation, qui peut être différente du lieu de résidence. Les départements d'outre-mer sont inclus dans les sources, sans limite pour le fichier électoral, à partir de 2004 pour l'état civil et les enquêtes annuelles de recensement et à partir de 2002 pour le panel d'actifs. Les données socio-fiscales couvrent théoriquement les Doms depuis 2011 mais de manière imparfaite.

En raison de son mode de construction et de sa longue durée, l'EDP n'offre pas un outil clé en main pour toutes les types d'études possibles. La nature des informations disponibles n'est en particulier pas constante au cours du temps. Pour l'état civil, 1998 et 2008 constituent deux ruptures majeures. Pour le recensement, le contenu des bulletins individuels et les informations contextuelles collectées ont variées depuis le recensement de 1968. Pour le panel d'actifs, seuls les individus nés en octobre des années paires sont suivis de 1967 à 2001. Pour les données socio-fiscales, les enfants qui

[1] Le 1er janvier n'a pas été retenu car c'est une date souvent prise dans l'administration pour les jours/mois inconnus, et il présente un caractère atypique en terme de naissances.

apparaissent comme personnes à charge dans les déclarations fiscales sont mal identifiés lorsqu'ils sont nés avant juillet 2010. Par ailleurs, les contraintes de moyens ont aussi entraîné sur la période 1982-1997 « des trous de collecte » pour l'état civil qui rendent impossible un suivi très long pour les personnes nées les 2 et 3 octobre. Une définition précise des cohortes choisies doit donc être faite au cas par cas par l'utilisateur, sur la base des critères qu'il souhaite étudier (personnes nées telles années, personnes recensées telle année, etc.).

Les sources d'alimentation du panel

Historiquement, l'EDP a d'abord rassemblé des informations issues, d'une part, des bulletins statistiques d'état civil reçus par l'Insee pour les besoins de gestion du répertoire national d'identification des personnes physiques et pour l'établissement des statistiques d'état civil ; et d'autre part, les informations du recensement de population, puis des enquêtes annuelles de recensement à partir de 2004. L'information issue du fichier général des électeurs, possible depuis l'origine de l'EDP, n'est disponible dans la base étude de l'EDP qu'à partir de la version millésimée 2011 (disponible en avril 2013) et donne les inscriptions actuelles et passées. A partir de la version millésimée 2013 (disponible en décembre 2014), les informations issues du panel d'actifs (panel « tous salariés ») sont intégrées de manière rétroactive. A partir du millésime 2014, les données socio-fiscales sont intégrées, en commençant la série à partir de l'année 2011.
Pour toutes les sources de données, un travail spécifique d'identification par l'état civil ou un appariement par le NIR (numéro d'identification au répertoire) des personnes est réalisé pour rattacher les informations aux bons individus.

Bulletins statistiques de l'état civil

Les communes sont responsables de la tenue des registres d'état civil. Conformément à l'instruction générale relative à l'état civil, dont la dernière date du 11 mai 1999, elles sont tenues d'informer l'Insee de l'enregistrement d'un certain nombre d'actes dans des délais prescrits, au moyen de bulletins statistiques *ad hoc*[2]. Pour l'Insee, ces bulletins ont généralement une double finalité : d'une part, l'établissement des statistiques d'état civil ; d'autre part, la mise à jour du répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP), dont l'Insee assure la gestion depuis 1946. Les bulletins statistiques, remplis par les officiers d'état civil des communes, sont transmis sur support papier ou électronique en continu et sont traités dans le cadre de la base des répertoires des personnes physiques (BRPP), qui comprend à la fois le répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) et le fichier général des électeurs qui est remplacé par le répertoire électoral unique (REU) à partir de 2019.

Depuis l'initialisation de l'échantillon démographique permanent, les bulletins statistiques de l'état civil ont connu deux révisions importantes, en 1998 et en 2008. Pour les individus et les évènements entrant dans son champ, l'échantillon démographique permanent récupère les données des sept bulletins suivants[3] :

- bulletin de naissance d'une personne « EDP » ou d'un enfant d'une personne « EDP »
- bulletin de transcription d'un jugement déclaratif de naissance d'une personne « EDP » ou d'un enfant d'une personne « EDP »
- bulletin de transcription d'un jugement d'adoption plénière d'une personne « EDP » ou par adoption par une personne « EDP »
- bulletin de mariage d'une personne « EDP »
- bulletin d'enfant sans vie d'un enfant d'une personne « EDP »
- bulletin de décès d'une personne « EDP »
- bulletin de transcription d'un jugement déclaratif de décès ou d'absence d'une personne « EDP ».

[2] Ces bulletins sont visés par le CNIS. Le dernier visa couvre la période 2011-2015 (avis de conformité n°36/D131 du 16 avril 2010 ; avis d'opportunité n°14/D130 du 25 janvier 2008).

[3] Dans des versions antérieures de la base étude, l'échantillon démographique permanent intégrait également les bulletins suivants (bulletins qui ont disparu depuis pour la gestion de l'état civil) : reconnaissance d'une personne « EDP » ou par une personne « EDP », mariage légitimant une personne « EDP », mention en marge de légitimation d'une personne « EDP », autres mentions en marge. Ces bulletins ne sont plus pris en compte dans la base étude, y compris leur historique. Les utilisateurs qui souhaitent exploiter ces bulletins se reporteront à la dernière base étude 2009 produite dans l'ancien système EDP.

Parmi ces bulletins, le bulletin d'enfant sans vie est le seul à n'avoir qu'une finalité statistique. Les bulletins sont présentés en annexe 3.

Recensements de population

Le recensement est réalisé par l'Insee et les communes. Lorsque dans un logement recensé un individu déclare une date de naissance EDP, son bulletin individuel (BI) est transmis à l'application EDP pour identification au répertoire des personnes physiques. Si l'identification échoue (manque d'information ou informations erronées) le BI n'est pas conservé. Si l'identification réussit, le BI vient enrichir la trajectoire de l'individu ou permet d'en commencer une nouvelle.
L'échantillon démographique permanent intègre des informations issues des bulletins des recensements généraux de population de 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999 puis, à partir de 2004, des enquêtes annuelles de recensement.
En 1968, seules les informations figurant dans le bulletin individuel des personnes appartenant à l'échantillon démographique permanent ont été intégrées. Depuis le recensement de 1975, des informations figurant dans la feuille de logement et dans les bulletins individuels des autres personnes du ménage sont aussi intégrées.
Au-delà du contenu du bulletin lui-même, plusieurs évolutions sont à noter :

1°- De 1968 à 1982, les informations « brutes » correspondent à une saisie des bulletins papier effectuée spécifiquement pour l'EDP ; à partir de 1990, les informations « brutes » correspondent aux informations saisies dans le cadre des chaînes de traitement du recensement.

2°- A partir de 1975, les informations « redressées » dans le cadre des chaînes du traitement du recensement (y compris les variables imputées pour corriger la non-réponse) sont intégrées dans l'EDP, de façon toutefois parcellaire pour 1982 (à ce recensement, les ménages comprenant au moins une personne « EDP » n'ont pas été systématiquement intégrés dans l'exploitation complémentaire du recensement, faite sur un échantillon au quart des bulletins).

3°- La méthode d'intégration des informations « redressées » permet également d'intégrer des informations issues des autres bulletins que le bulletin individuel de l'individu « EDP », notamment des informations sur le logement, le ménage, le « conjoint », le « chef de famille », puis le « chef de ménage ». Ces informations complémentaires ont fortement évolué d'un recensement à l'autre, allant vers un enrichissement croissant. A partir des enquêtes annuelles de recensement, les informations sur toutes les personnes des ménages d'individu « EDP » sont conservées.

4°- La mise en place d'une collecte annuelle de recensement sur un échantillon de la population modifie fortement le contexte puisque, désormais, il ne sera plus possible de connaître simultanément les caractéristiques de l'ensemble des personnes « EDP » résidant en France à la date du recensement. Il faudra également recourir aux pondérations de l'enquête annuelle de recensement pour assurer la représentativité des cohortes définies par cette source.

Fichier général des électeurs

Jusqu'en 2019 et la constitution du répertoire électoral unique (REU), les listes électorales sont gérées par les communes et ne donnent pas lieu à la constitution d'un fichier unique centralisé. Toutefois, l'Insee gère alors un fichier général des électeurs[4] destiné notamment à éviter les inscriptions multiples. Il est actualisé à partir des avis d'inscription et des avis de radiation transmis par les communes et des décisions judiciaires.
L'intégration d'informations sur l'inscription électorale donne les inscriptions actuelles et passées des individus EDP (en stocks et en flux de manière approximative depuis le début des années 1990 et de manière correcte depuis les années 2000, certains inscriptions datant de 1945).
Un bulletin d'état civil (hors acte de décès) ou un bulletin de recensement suffisent à commencer la trajectoire d'un individu EDP. Les données électorales n'ont pas le même statut : elles ne créent pas de trajectoire mais enrichissent l'information sur les individus ayant déjà une trajectoire.

[4] Loi n°46-1889 du 28 août 1946, repris dans l'article L. 37 du code électoral.

Panel d'actifs :

L'agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss) coordonne l'ensemble des organismes participant au recouvrement du régime général de sécurité sociale (les Urssaf). Toute entreprise a l'obligation de transmettre annuellement les déclarations de données sociales (DADS) relatives à chacun de ses salariés aux Urssaf. Par le biais de l'Acoss, l'Insee reçoit les fichiers statistiques relatifs à ces déclarations. Par ailleurs, l'Insee reçoit également les fichiers de paie des agents de l'Etat (FPE). Avec ces deux sources, il réalise un panel dit "panel tous salariés" qui collecte les informations salariées des individus nés en octobre les années paires et des individus EDP les années paires et impaires.
Les informations sur l'activité salariée des individus EDP sont constituées à partir de ce panel "tous salariés", qui est au niveau entreprise*individu*année, en l'agrégeant au niveau de l'individu (individu*année). Si un même individu a travaillé dans au moins deux entreprises différentes au cours d'une année donnée, on garde les caractéristiques du poste principal de l'entreprise pour laquelle la durée de paie est la plus longue et, en cas d'ex-æquo, le salaire le plus élevé. Les salaires nets, les heures et les durées de paie (en jours) sont additionnés.
Le panel d'actifs permet ainsi d'enrichir la base études de l'EDP avec des données relatives à l'activité salariée des individus EDP, notamment la catégorie socioprofessionnelle déclarée par les entreprises, le secteur d'activité de l'entreprise, le revenu salarial net de l'individu et le nombre d'heures travaillées durant l'année d'exercice.
Le champ suivi est, à partir de 1967, l'ensemble des salariés (sauf agricoles), y compris les salariés des entreprises publiques. La fonction publique hospitalière, les collectivités territoriales et la fonction publique d'Etat apparaissent en 1988. Il faut noter le cas particulier de France Telecom et de La Poste, issus de la privatisation de la direction des Postes et Télécommunications qui n'entraient pas dans le champ des DADS. Les salariés de ces entreprises n'apparaissent donc qu'en 1988 avec la fonction publique d'État. Les Doms et le secteur agricole sont couverts à partir de 2002. Enfin, les particuliers employeurs sont intégrés à partir de 2009.

Les données sociales et fiscales :

La direction générale des finances publiques (DGFIP) établit et recouvre l'impôt sur le revenu et les impôts locaux dont la taxe d'habitation. Les personnes physiques sont imposables à raison de l'ensemble de leurs revenus de source française ou étrangère, dès lors qu'elles sont domiciliées en France. Les personnes non domiciliées en France ne sont imposables que sur leurs revenus de source française.
L'Insee a la possibilité d'exploiter les fichiers fiscaux à des fins statistiques. Deux processus d'exploitation sont utilisés pour alimenter l'EDP : le fichier démographique des logements et des individus (Fidéli) et le fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi).
Le dispositif Fidéli produit annuellement un fichier des individus fiscaux qui liste toutes les personnes connues au sens de l'impôt sur le revenu ou de la taxe d'habitation principale au 1er janvier d'une année donnée. Les individus fiscaux sont regroupés au sein de foyers fiscaux qui sont les unités de base des déclarations fiscales. Les sources qui permettent la constitution du fichier des foyers et individus fiscaux sont :

- le fichier de la taxe d'habitation,
- le fichier d'imposition des personnes (FIP),
- le fichier des déclarations de revenu (POTE[5]).

Un individu peut être présent dans plusieurs foyers fiscaux : par exemple, un étudiant rattaché au foyer fiscal de ses parents pour l'impôt sur le revenu et comme redevable de la taxe d'habitation dans son logement. Un foyer fiscal est rattaché à au plus un logement pour le paiement de la taxe d'habitation sur la résidence principale. Pour les logements, le dispositif Fidéli produit aussi une synthèse en mobilisant les sources foncières qui permettent une description du bâti :

- le fichier des propriétés bâties (FPB),
- le fichier des propriétaires,
- le fichier des propriétés non bâties.

Le dispositif Filosofi permet de recueillir annuellement des données sur les revenus et le niveau de vie. En rapprochant les fichiers fiscaux et sociaux, Filosofi donne une estimation plus précise des revenus et des prestations réellement perçues par les ménages. Filosofi collecte via la CCMSA[6] les

[5] Permanent des occurrences de traitement des émissions
[6] Caisse centrale de la mutuelle sociale agricole

montants annuels des prestations légales de la branche vieillesse et de la branche famille relevant du régime agricole. La Cnaf[7] et la Cnav[8] fournissent le fichier exhaustif des prestations versées en décembre. Les prestations versées sur l'année sont ensuite reconstituées par imputation. Les données collectées sont agrégées au niveau du ménage fiscal : un ménage fiscal est un regroupement des foyers fiscaux rattachés à un même logement (hors logement collectif) pour lesquels coïncident une déclaration indépendante de revenus (dite déclaration n°2042) et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation (TH). Par exemple, un couple de concubins, où chacun remplit sa propre déclaration de revenus, constitue un seul ménage fiscal parce qu'ils sont répertoriés dans le même logement, même s'ils constituent deux foyers fiscaux distincts au sens de l'administration fiscale.
Les données socio-fiscales sont exhaustives sur leur champ et sont disponibles pour les déclarations fiscales de 2011 relatives aux revenus de 2010[9], jusqu'aux déclarations fiscales du millésime de la base étude de l'EDP. Les individus EDP y sont identifiés grâce aux informations nominatives dont dispose l'administration fiscale (nom, prénom, sexe, date de naissance, lieu de naissance)[10]. Pour les enfants (personnes à charge), on ne dispose que de l'année de naissance. L'identification est donc réalisée à l'aide des données relatives aux parents issues des bulletins de naissance : les personnes à charge sont de ce fait moins bien suivies dans l'EDP que les personnes adultes.

Le critère d'échantillonnage : le jour de naissance (de 4 à 16 jours)

Initialement, l'échantillon démographique permanent collectait les informations concernant les personnes nées du 1er au 4 octobre (on parle parfois des « quatre jours EDP »).
L'arrêté du 21 décembre 2006 a autorisé le quadruplement de la taille de l'échantillon pour passer à seize jours de naissance. Ils correspondent aux quatre premiers jours de chaque trimestre, avec une spécificité pour le mois de janvier, soit les personnes nées du 2 au 5 janvier, du 1er au 4 avril, du 1er au 4 juillet et du 1er au 4 octobre.
Le quadruplement est mis en œuvre à partir de l'année 2004 pour l'état civil[11] et à partir de 2008 pour les enquêtes annuelles de recensement[12]. Pour le fichier électoral, comme il s'agit d'un fichier historique pour l'ensemble des électeurs, les informations sont disponibles pour l'ensemble des jours de naissance EDP. Pour le panel d'actifs, il faut aussi tenir compte de l'année de naissance: sur la période d'activité de 1967 à 2001, les données n'ont été collectées que pour les individus nés en octobre des années paires ; à partir de 2002, l'ensemble des 16 jours EDP quelle que soit l'année de naissance sont collectés. Pour les données socio-fiscales, l'ensemble des jours EDP sont collectés.

L'échantillon démographique permanent ne consiste pas à suivre le devenir d'une cohorte de personnes initialement identifiées. Il juxtapose, pour les années où elles sont disponibles, les informations des fichiers sources relatives aux personnes nées les jours de naissance EDP. Ce mode d'échantillonnage par les jours de naissance a été choisi pour sa facilité de mise en œuvre. Cela ne revient cependant pas tout à fait à effectuer un tirage parfaitement aléatoire dans la population (certaines études suggèrent par exemple que la période de naissance dans l'année a un effet sur le parcours scolaire, du fait des écarts d'âges à l'entrée à l'école). Par ailleurs, selon les années et la présence de week-end dans les jours EDP, les effectifs des cohortes sont variables.

[7] Caisse nationale d'assurance famille

[8] Caisse nationale d'assurance vieillesse

[9] Pour les années de revenus 2010 et 2011 issues de FiLoSoFi, les données n'ont pas bénéficié du même degré de validation que les années 2012 et suivantes. L'utilisateur doit donc utiliser ces années avec précaution.

[10] Les informations détaillant l'état civil ne figurent pas dans les bases études.

[11] Dans la table EDP_BEn_deces, les bulletins de décès des personnes nées les « nouveaux » jours EDP ne sont disponibles que pour les décès survenus depuis 2007. En revanche, pour toutes les personnes de l'EDP, les informations concernant leurs dates et lieux de décès sont disponibles dans la table EDP_individu, même si on ne dispose pas de leurs bulletins de décès.

[12] L'enquête annuelle de recensement 2008 a été traitée sur les seize jours de naissance mais pour les douze « nouveaux » jours, seule l'identification automatique a été réalisée.

La période couverte : depuis 1967

L'échantillon démographique permanent rassemble les bulletins statistiques de naissances de personnes « EDP » à partir de l'année 1967. Les autres informations d'état civil et les informations issues des recensements sont intégrées à partir de l'année 1968. Les informations relatives à l'activité salariée sont intégrées à partir de l'année 1967. Il existe toutefois des trous de collecte :

- Les informations issues de l'exploitation complémentaire du recensement de 1982 ne sont disponibles que pour un quart des individus « EDP » recensés en 1982, ceux qui appartenaient à l'échantillon au quart du recensement.

- La plupart des bulletins statistiques de décès couvrant la période 1974 à 1989 n'ont pas été intégrés dans l'EDP. La plupart des décès de la période a été repérée ultérieurement par rapprochement avec le répertoire des personnes physiques (la date et le lieu de décès sont alors connus, mais pas les autres données des bulletins).

- Les informations des bulletins statistiques relatifs aux mariages, aux naissances d'enfants de personnes « EDP » (y compris les enfants mort-nés) ne sont pas disponibles pour les personnes nées les 2 ou 3 octobre pour les évènements survenus au cours des années 1982 à 1989[13].

- L'ensemble des bulletins d'état civil de la période 1990-1997 fait défaut pour les personnes nées les 2 ou 3 octobre. La mise à jour des décès réalisée par rapprochement de l'échantillon démographique permanent avec le répertoire des personnes physiques permet toutefois d'avoir la date et le lieu de décès.

- Les données sur les salariés nés les quatre premiers jours d'octobre des années paires sont disponibles à partir de 1967. Les données sur les salariés nés les quatre premiers jours d'octobre des années impaires et des 12 autres jours EDP sont disponibles à partir de 2002.

- Les données socio-fiscales sont disponibles pour l'ensemble des individus EDP, depuis l'année de déclaration fiscale 2011 (revenus 2010).

Le champ géographique couvert : des lieux variés selon les sources

Le champ géographique est défini à partir d'un critère qui varie selon la source considérée. En particulier, il ne s'agit pas systématiquement du lieu de résidence, même si l'essentiel des évènements intégrés à l'EDP ont eu lieu en France pour des personnes résidant en France :

- **Pour le recensement** : le champ géographique est défini à partir de la commune de recensement, donc la commune de résidence habituelle à la date du recensement.

- **Pour les évènements d'état civil** : pour les évènements survenus en France, l'enregistrement de l'acte s'effectue normalement dans la commune où l'événement a eu lieu. Toutefois, les décès survenus à l'étranger peuvent être enregistrés en France et intégrés dans la base des répertoires des personnes physiques[14]. Par ailleurs, les évènements survenus et enregistrés en France peuvent concerner des personnes résidant à l'étranger. Pour les statistiques de l'état civil, c'est le lieu de l'événement qui fait référence. Les bulletins statistiques relatifs à un événement survenu hors de France sont donc exclus des statistiques de l'état civil. L'EDP retient par contre ceux d'entre eux qui ont été intégrés dans la BRPP.

[13] Seules quelques directions régionales ont intégré ces bulletins (Cf. annexe 2).

[14] Selon les cas, les évènements d'état civil concernant des ressortissants français à l'étranger (naissances, mariages, reconnaissances, décès) peuvent être déclarés et enregistrés directement à l'ambassade, l'ambassadeur agissant en tant qu'officier d'état civil. Dans ce cas, ils sont enregistrés par le service central d'état civil du ministère des Affaires étrangères qui centralise depuis 1965 l'ensemble des registres consulaires. Sinon, les évènements d'état civil sont enregistrés selon les procédures du pays concerné. Dans ce cas, les actes d'état civil étrangers peuvent ensuite être transcrits sur les registres d'état civil français. Le service central du ministère des Affaires étrangères n'informe l'Insee que des décès. Certains actes donnent également lieu à une mention en marge dans la mairie du lieu de naissance si la personne concernée est née en France, mention en marge qui peut alors donner lieu à l'établissement d'un bulletin de mention en marge transmis à l'Insee.

- **Pour le fichier général des électeurs**, seule la commune d'inscription est disponible et fait donc référence. Celle-ci peut différer de l'adresse de résidence puisque toute personne majeure jouissant des droits civiques et répondant à la condition de nationalité[15] peut s'inscrire, au choix, dans sa commune de domicile, sa commune de résidence[16] ou toute commune où elle est assujettie à des contributions communales directes depuis cinq ans au moins. De plus, l'inscription est permanente. En cas de déménagement, la radiation n'est pas automatique tant que l'électeur n'entreprend pas de lui-même les démarches de réinscription dans sa nouvelle commune de résidence. Enfin, les électeurs inscrits au registre des Français établis hors de France peuvent s'inscrire dans une commune française sans y résider[17].

- **Pour le panel d'actifs**, deux localisations peuvent être disponibles : le lieu de résidence et le lieu de travail. Le lieu de résidence est le lieu déclaré par l'entreprise concernant le lieu d'habitation du salarié, mais il est souvent mal renseigné. Le lieu de travail n'est pas forcément le lieu d'exercice de l'activité du salarié. En effet, certaines entreprises regroupent leurs déclarations de données sociales sur un seul établissement : l'établissement payeur des salaires. L'Insee réalise alors un travail de dégroupement afin de localiser les effectifs salariés le mieux possible.

- **Pour les données socio-fiscales** : si l'individu est rattaché à un foyer fiscal déclarant une taxe d'habitation principale, il est localisé en France à l'adresse de cette habitation. S'il est rattaché à un foyer fiscal connu dans les données fiscales que par sa déclaration de revenu, il peut être localisé en France mais aussi à l'étranger. Dans tous les cas, la localisation est « fiscale » dans le sens où l'individu peut ne pas résider effectivement à cette adresse. C'est le cas par exemple des enfants majeurs rattachés au foyer fiscal de leurs parents, qui peuvent résider ailleurs que chez leur parents (dans un internat par exemple).

Dans ce contexte, plutôt que de travailler sur le champ de l'EDP de façon générale, il peut être plus pertinent de définir le champ adapté au cas par cas, étude par étude, en fonction des critères retenus pour définir la cohorte étudiée. Par exemple, « personnes recensées à l'enquête annuelle de recensement de telle année », « personnes nées en France métropolitaine de telle année à telle année », « personnes inscrites sur les listes électorales en France métropolitaine telle année », etc.

Les informations disponibles : des informations à géométrie variable et « à trous »

De façon générale, la nature des informations disponibles varie dans le temps, d'une part en fonction de l'évolution des sources et des nomenclatures pour les appréhender ; d'autre part, en fonction des choix de gestion réalisés. Les variables créées spécifiquement pour l'EDP sont peu nombreuses. En particulier, il n'y a pas de variables qui permettraient de sélectionner de façon homogène dans le temps certaines populations selon leurs caractéristiques sociodémographiques, par exemple selon leur origine nationale, leur origine sociale ou leur niveau de diplôme au recensement. En construire ne va cependant pas de soi puisque l'évolution des questions ou des nomenclatures reflète aussi l'évolution des réalités qu'il s'agit d'appréhender, par exemple pour les diplômes ou la catégorie socioprofessionnelle.
Par ailleurs, des trous d'observation peuvent perturber l'appréhension des trajectoires démographiques individuelles que l'EDP permet d'étudier : des mariages ou des naissances d'enfants ne sont pas repérés pour les études de nuptialité ou de fécondité différentielle ; la catégorie socioprofessionnelle ou le lieu de résidence ne sont pas toujours connus pour les études de mobilité sociale ou de mobilité résidentielle, etc. Certains de ces trous résultent du champ couvert par les

[15] Le fichier général des électeurs couvre également les ressortissants étrangers de l'Union européenne qui s'inscrivent sur les listes complémentaires pour voter aux élections municipales ou européennes (ils sont alors traités pour l'EDP comme les nationaux, sans distinction particulière). Il couvre aussi les inscriptions des Français de l'étranger sur les listes consulaires (ils ne sont pas intégrés à l'EDP).

[16] Le « domicile » est une notion juridique qui, notamment, n'implique pas une résidence habituelle depuis un temps minimum, à la différence du lieu de « résidence ». Le plus souvent, lieu de résidence et lieu de domicile sont identiques. Exemples de situation où ils peuvent différer : un actif travaillant et résidant la semaine dans une autre commune que le domicile familial ; un étudiant domicilié chez ses parents et résidant dans la commune du lieu d'études.

[17] Les textes listent les communes possibles : leur commune de naissance, leur dernier domicile ou leur dernière résidence ; la commune où est né, est inscrit ou à été inscrit un de leurs ascendants ; la commune où est inscrit ou a été inscrit un de leur parent jusqu'au 4ème degré ; la commune où est inscrit leur conjoint.

sources alimentant l'EDP (non couverture des évènements d'état civil survenus à l'étranger par exemple). D'autres résultent d'arbitrage sur les moyens disponibles pour intégrer les informations dans l'EDP (interruption de l'intégration des bulletins de décès de 1973 à 1989 et de tous les bulletins d'état civil des personnes nées les 2 et 3 octobre de 1982 à 1997). D'autres enfin résultent d'évolutions des sources alimentant l'EDP (exploitation « lourde » du recensement de 1982 réalisée sur un sondage au quart ; fin de l'exhaustivité de la collecte du recensement avec la mise en place des enquêtes annuelles de recensement). A noter que pour les études de mortalité, la récupération des dates de décès permet, malgré les trous d'observation sur les bulletins de décès[18], des analyses pertinentes.

A propos des recensements de population

Pour les recensements de 1968, 1975 et 1982, les bulletins individuels des personnes nées un « jour EDP » ont fait l'objet d'une saisie spécifique pour l'EDP. Les variables concernées sont dites « brutes ». Les informations disponibles concernent les caractéristiques sociodémographiques de la personne (sexe, année de naissance, lieu de naissance, nationalité, lieu de résidence au recensement antérieur, niveau de diplôme, année d'installation en France pour les immigrés), la situation d'activité, le statut, la catégorie socioprofessionnelle, le lieu de travail, le secteur d'activité, le lieu de résidence (commune, département, région).

Pour les recensements de 1975 et 1982, la saisie du numéro du bulletin individuel du recensement des personnes de l'EDP a permis de récupérer les informations issues des travaux d'exploitation du recensement. Les variables concernées sont dites « redressées ». Certaines variables « redressées » sont redondantes avec les variables « brutes ». Les différences peuvent résulter de différences de saisie entre les deux opérations, mais aussi des corrections d'anomalies et des imputations de non-réponse effectuées pour l'exploitation du recensement. Le rapprochement avec le recensement permet surtout de récupérer des informations sur le logement, la composition de la famille et du ménage. Il permet aussi de récupérer une variable de diplôme synthétique, qui isole notamment les « sans diplôme ».

Pour le recensement de 1975, les variables « redressées » sont disponibles pour la quasi-totalité des personnes « EDP » recensées cette année là puisque le recensement a été traité de façon exhaustive. Il l'a été en deux temps : un sondage au cinquième a d'abord été traité pour permettre la publication de premiers résultats nationaux et départementaux ; les quatre cinquièmes suivants ont été exploités ensuite. Seules 130 communes n'ont pas été traitées par l'exploitation exhaustive du recensement : 55 communes dans trois départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur (dont Nice, Menton, Grasse, Antibes, Arles, Fréjus) ; 70 en Île-de-France (principalement dans les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et sept arrondissements de Paris), ainsi qu'à Toulouse, Nantes, Rezé et, de façon partielle, Lyon (Cf. annexe 1). Pour ces communes, seule l'exploitation au cinquième a été réalisée. Les informations issues du rapprochement avec les fichiers du recensement de 1975 sont donc manquantes pour une partie des personnes « EDP » recensées en 1975 (pour 11,3 % des cas, ce taux combinant le trou d'exploitation et les échecs d'appariement).

Pour le recensement de 1982, les variables « redressées », donc les variables de niveau logement, ménage et famille, ne sont disponibles que pour un quart des personnes « EDP » recensées cette année là, celle relevant de l'exploitation complémentaire du recensement.

A partir du recensement de 1990, l'ensemble des informations est récupéré directement des chaînes d'exploitation du recensement. Les variables « brutes » correspondent désormais aux valeurs issues de la saisie réalisée pour le recensement. Les variables « redressées » restent celles utilisées pour les résultats diffusés du recensement, après détection des anomalies, redressements et imputations de la non-réponse. Les informations intégrées continuent de porter sur les quatre niveaux : individu, ménage, famille et logement.

A partir de 2004, avec la mise en place d'un recensement en continu sur un échantillon rotatif, les informations du recensement sont intégrées chaque année dans l'EDP pour une partie des individus EDP. L'utilisation de la pondération de l'enquête annuelle (variables POIDS_EA ou POIDS_EA_CALE) est donc nécessaire pour assurer la représentativité de cohortes définies à partir

[18] La table individu dispose néanmoins de la date de décès pour la majorité des individus décédés, des études sur la mortalité sont donc bien possibles.

d'informations issues d'une EAR donnée. Pour les cohortes définies à partir d'autres critères mais utilisant des informations d'une ou plusieurs EAR, une pondération spécifique devrait être utilisée.

	1968	1975	1982	1990	1999	EAR
Caractéristiques de l'individu "EDP"						
Saisies spécifiquement pour l'EDP (variables "brutes")	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
Saisies pour l'exploitation du recensement (variables "brutes")	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Corrigées et imputées pour l'exploitation du recensement (variables "redressées")	Non	Oui	Sur 1/4	Oui	Oui	Oui
Caractéristiques du logement de l'individu "EDP"						
Saisies pour l'exploitation du recensement (variables "brutes")	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Corrigées et imputées pour l'exploitation du recensement (variables "redressées")	Non	Oui	Sur 1/4	Oui	Oui	Oui
Structure du ménage de l'individu "EDP"						
Corrigée et imputée pour l'exploitation du recensement (variables "redressées")	Non	Oui	Sur 1/4	Oui	Oui	Oui
Caractéristiques des autres personnes du ménage						
Saisies pour l'exploitation du recensement (variables "brutes")	Non	Non	Non	Oui (partiel*)	Oui (partiel*)	Oui (sur toutes)
Corrigées et imputées pour l'exploitation du recensement (variables "redressées")	Non	Oui	Oui (partiel*)	Oui (partiel*)	Oui (partiel*)	Oui (sur toutes)
* Informations plus ou moins nombreuses sur :						
Structure de la famille		Oui	Sur 1/4	Oui	Oui	Oui
Membres de la "famille" au sens du recensement :						
- la "mère présumée" de l'individu EDP, s'ils cohabitent	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
- le "père présumé" de l'individu EDP, s'ils cohabitent	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
- les "enfants présumés" de l'individu EDP, s'ils cohabitent	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
- le "conjoint présumé" de l'individu EDP, s'ils cohabitent	Non	Non	Sur 1/4	Non	Oui	Oui
- le "chef de famille" (ou "personne de référence de la famille")	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui
- le "conjoint du chef de famille" (ou de la "personne de référence de la famille")	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
- le "père de famille"	Non	Non	Sur 1/4	Oui	Oui	Oui
- la "mère de famille"	Non	Non	Sur 1/4	Oui	Oui	Oui
Membres du "ménage"						
- la "personne de référence du ménage"	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
- le conjoint de la "personne de référence du ménage"	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui

A propos de l'état civil

Les bulletins d'état civil sont présentés de façon détaillée en annexe 2 du 2.2 . Parmi les informations disponibles :

- Les bulletins de naissances permettent de connaître pour les personnes « EDP » nées en France depuis 1967 : l'année de naissance, la commune de naissance et le type de lieu de naissance de la personne (hôpital, domicile, etc.) ; la profession, la nationalité, l'âge et le lieu de naissance de chacun de ses parents et le fait qu'ils soient mariés ou non ; le lieu de résidence).

- Les bulletins de mariage permettent de connaître le nombre de mariages successifs contractés en France à partir de 1967 par les personnes « EDP », leur date, leur lieu ; la date de naissance, le lieu de naissance et la nationalité de chacun des conjoints, ainsi que leur situation matrimoniale antérieure et leur lieu de résidence . Les informations sont cependant lacunaires pour les personnes nées les 2 ou 3 octobre en raison du trou de collecte pour l'EDP de la période 1982-1997 (du fait de ce trou de collecte, le rang des mariages à nouveau observés à partir de 1998 est aussi biaisé). Par ailleurs, la remontée des bulletins statistiques de mariage vers l'Insee est celle qui connaît le plus de difficultés, notamment parce qu'alors que les naissances et les décès sont de plus en plus localisés dans un nombre réduit de communes, les mariages restent très diffus sur le territoire, pouvant concerner des petites communes où des oublis de transmission peuvent avoir lieu. Il n'est alors pas facile de les repérer du fait du peu nombre d'actes enregistrés dans ces communes. Le fichier des

statistiques d'état civil des mariages est ainsi le seul à faire l'objet d'un redressement en exhaustivité (ces dix dernières années la correction a oscillé entre 3 % et 6 %). Jusqu'en 1998, la catégorie socioprofessionnelle des conjoints ou le nombre d'enfants légitimés par le mariage étaient disponibles. Les utilisateurs qui veulent étudier ces variables non migrées doivent se reporter à la dernière base étude produite par l'ancienne chaîne EDP (voir avis de mise à disposition n° 2011/42 des bases AAA50090.DEA99SAS et AAA50090.DEB99SAS).

- Les bulletins de naissance et d'enfants sans vie de personnes « EDP » permettent d'approcher le nombre d'enfants des personnes « EDP » et de connaître la date de naissance, la commune de naissance et le sexe de l'enfant ; la date et le lieu de naissance, la nationalité et la profession de chacun des parents quand les deux parents sont indiqués dans l'acte ; le fait que les parents soient mariés et, dans ce cas, la date du mariage. Les informations sont cependant lacunaires pour les personnes nées les 2 ou 3 octobre en raison du trou de collecte de la période 1982-1997 (du fait de ce trou de collecte, le rang des naissances à nouveau observées à partir de 1998 est biaisé). Ne sont pas non plus pris en compte les bulletins de naissance effectuée sous X. En revanche, les jugements d'adoption plénière figurent dans la base étude.

- Les bulletins de décès permettent de connaître la commune de décès et la date du décès, le lieu de résidence, la situation matrimoniale et la profession à la date du décès. Toutefois, pour les décès survenus de 1974 à 1989, et pour les décès des personnes nées les 2 ou 3 octobre et décédés de 1990 à 1997), les informations disponibles se limitent à la date et au lieu du décès (i.e. la commune de déclaration du décès). Les décès sont aussi très mal repérés pour les personnes nées avant 1891 (lors du passage du répertoire manuel au répertoire magnétique du RNIPP, seules les personnes nées à partir de 1891 ont été prises en compte).

Lorsque le bulletin a été traité pour les besoins des statistiques d'état civil, l'information diffusée dans la base étude est celle redressée par les traitements de l'état civil.

Jours de naissances intégrés dans l'EDP selon l'année et le type de bulletin

<table>
<tr><th></th><th>Naissance de l'individu EDP</th><th>Mariages d'individus EDP</th><th>Naissances d'enfants d'individu EDP</th><th>Décès d'individus EDP</th></tr>
<tr><td>1967</td><td>Du 1er au 4 octobre. Aucun les autres mois</td><td colspan="3">Aucun</td></tr>
<tr><td>1968-1973</td><td colspan="4">Du 1er au 4 octobre. Aucun les autres mois</td></tr>
<tr><td>1974-1981</td><td colspan="3">Du 1er au 4 octobre. Aucun les autres mois</td><td rowspan="2">Aucun mais connaissance des décès des jours d'octobre par la BRPP (bulletins «fantômes»)</td></tr>
<tr><td>1982-1989</td><td colspan="3">Complet pour les 1er et 4 octobre. Très lacunaire pour les nés le 2 ou 3 octobre. Aucun pour les autres mois</td></tr>
<tr><td>1990-1997</td><td colspan="3">Aucun pour les nés le 2 ou 3 octobre ou les autres mois</td><td>Aucun pour les nés le 2 ou 3 octobre ou les autres mois (mais «fantôme» pour les 2 et 3 octobre)</td></tr>
<tr><td>1998-2003</td><td colspan="4">Du 1er au 4 octobre. Aucun les autres mois</td></tr>
<tr><td>2004-millésime</td><td colspan="4">Tous les jours EDP (à partir de 2007 pour les décès des nés en janvier, avril et juillet)</td></tr>
</table>

Les fichiers mis à disposition

La base étude est éclatée en différents fichiers thématiques :

- une table INDIVIDU « noyau », avec les principales caractéristiques de l'individu et des indicatrices pour renvoyer vers les autres tables. Les informations démographiques disponibles dans cette table sont les plus fiables et à privilégier (date de naissance, lieu de naissance, date de décès, lieu de décès).
- une table par type d'évènements d'état civil, soit quatre tables au total : naissance d'une personne « EDP » (table NAISSANCE), descendance d'une personne « EDP » (sans nombre maximum) (table DESCENDANCE), mariage d'une personne « EDP » (sans nombre maximum) (table MARIAGE), décès d'une personne « EDP » (table DECES);
- une table FE sur l'historique de la situation d'inscription électorale ;
- une table RP par recensement général de population (1968, 1975, 1982, 1990 et 1999), soit cinq tables au total ;trois tables (INDIVIDU, FAMILLE et LOGEMENT) par enquête annuelle de recensement(EAR) à partir de l'année 2004 : une table de niveau « logement », une table de niveau « famille » et une table de niveau « individu » (la table « individu » décrit tous les individus des logements comportant au moins une personne « EDP » ; la table « famille » décrit les familles des personnes vivant dans un logement « EDP » comportant au moins une personne « EDP »). S'y ajoute une table pour le recensement de la population de Mayotte en 2012.
- une table PANACT sur l'historique de l'activité salariale des individus.
- une table FISC_INDIVIDU par année fiscale (à partir de l'année 2011 jusqu'à l'année millésime de la base étude) qui compile les informations sociales et fiscales des individus EDP et des autres individus de son logement.
- une table FISC_LOGEMENT par année fiscale (à partir de l'année 2011 jusqu'à l'année millésime de la base étude) qui compile les informations sur les logements à partir des données fiscales.
- une table FISC_REVENU par année fiscale (à partir de l'année 2011 jusqu'à l'année millésime de la base étude) qui compile les informations sur les revenus des ménages constitués d'au moins un individu EDP.
- une table FISC_REVDET par année fiscale (à partir de l'année 2011 jusqu'à l'année millésime de la base étude) qui compile les informations sur les revenus individuels.

Les identifiants utilisés dans la base étude de diffusion sont non signifiants et attribués aléatoirement[19]. En particulier, ils sont non constants d'une version de la base étude à l'autre.
Lors de l'initialisation d'un nouvel environnement « BRPP » en 2010, certains individus présents dans les anciennes bases EDP n'ont pu être identifiés. Les trajectoires de ces individus ne sont plus enrichies de nouvelles informations mais sont cependant incorporées à la base étude et peuvent être repérées grâce à la présence d'un « X » en début d'identifiant.

Depuis la base d'étude 2021, les tables ne sont plus en SAS mais en format Parquet. L'ordre des variables du dictionnaire des variables ne suit pas l'ordre des variables dans les fichiers. Certaines modalités de variables dans ce dictionnaire ne sont pas renseignées (nous n'avons pu trouver ces informations dans les fichiers sources).

[19] Variable ID_DIFF (pour l'individu), variable ID_EVT_DIFF pour les évènements

Schéma de la base étude 2021 de l'EDP

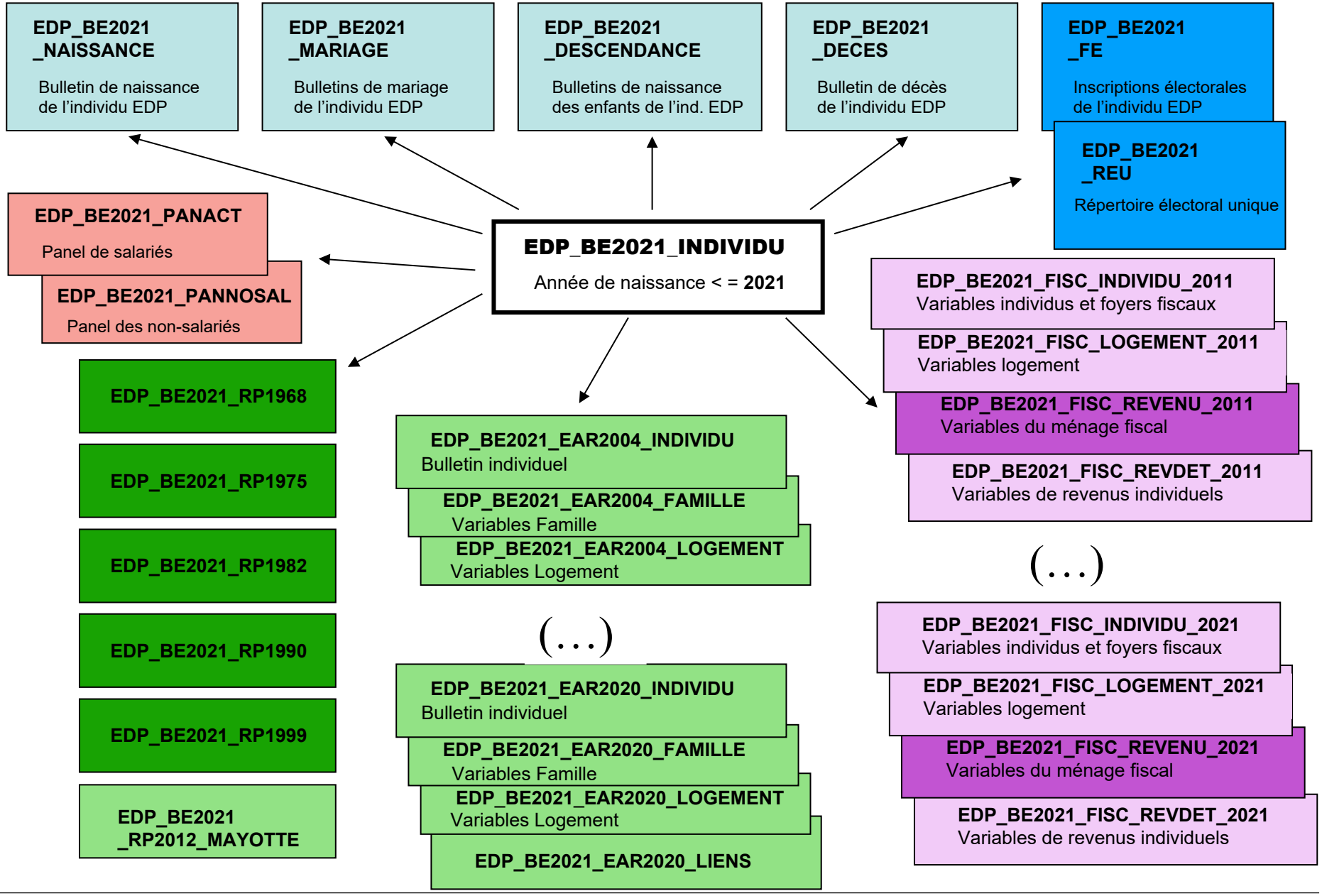

Tableaux des variables-clé et liens de la base étude

VARIABLES-CLÉ DES TABLES DE LA BASE ÉTUDE

TABLE	VARIABLE CLÉ
EDP_BEnnnn_INDIVIDU	ID_DIFF
EDP_BEnnnn_NAISSANCE	ID_EVT_DIFF
	ID_DIFF (*)
EDP_BEnnnn_DESCENDANCE	ID_EVT_DIFF, OPE_TYPE
	ID_DIFF, ID_EVT_DIFF (*)
EDP_BEnnnn_MARIAGE	ID_DIFF, ID_EVT_DIFF
EDP_BEnnnn_DECES	ID_EVT_DIFF
	ID_DIFF (*)
EDP_BEnnnn_FE	ID_DIFF, INS_DATE, INS_LIEU, LISTE_TYPE
EDP_BEnnnn_RPaaaa	ID_EVT_DIFF
EDP_BEnnnn_EARaaaa_INDIVIDU	ID_BI_DIFF
EDP_BEnnnn_EARaaaa_FAMILLE	ID_FAM_DIFF
EDP_BEnnnn_EARaaaa_LOGEMENT	ID_LOG_DIFF
EDP_BEnnnn_PANACT	ID_DIFF, AN
EDP_BEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa	ID_FISC_FOY_DIFF, ORDREFIP, TYPE_FISC
EDP_BEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa	ID_FISC_LOG_DIFF, AN_FISC
EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa	ID_FISC_LOG_DIFF, AN_FISC
EDP_BEnnnn_FISC_REVDET_aaaa	ID_FISC_FOY_DIFF, ORDREFIP, TYPE_FISC

* deuxième possibilité

VARIABLES À UTILISER POUR RAPPROCHER LES TABLES DE LA BASE ÉTUDE

TABLE1	TABLE2	VARIABLE LIEN
EDP_BEnnnn_INDIVIDU	EDP_BEnnnn_NAISSANCE	ID_DIFF
	EDP_BEnnnn_DESCENDANCE	ID_DIFF
	EDP_BEnnnn_MARIAGE	ID_DIFF
	EDP_BEnnnn_DECES	ID_DIFF
	EDP_BEnnnn_FE	ID_DIFF
	EDP_BEnnnn_RPaaaa	ID_DIFF
	EDP_BEnnnn_EARaaaa_INDIVIDU	ID_DIFF
	EDP_BEnnnn_EARaaaa_FAMILLE	Pas de lien direct
	EDP_BEnnnn_EARaaaa_LOGEMENT	Pas de lien direct
	EDP_BEnnnn_PANACT	ID_DIFF
	EDP_BEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa	ID_DIFF
	EDP_BEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa	Pas de lien direct
	EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa	Pas de lien direct
	EDP_BEnnnn_FISC_REVDET_aaaa	Pas de lien direct
EDP_BEnnnn_NAISSANCE	EDP_BEnnnn_DECENDANCE	ID_EVT_DIFF
EDP_BEnnnn_EARaaaa_INDIVIDU	EDP_BEnnnn_EARaaaa_FAMILLE	ID_FAM_DIFF
	EDP_BEnnnn_EARaaaa_LOGEMENT	ID_LOG_DIFF
EDP_BEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa	EDP_BEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa	ID_FISC_LOG_DIFF
	EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa	ID_FISC_LOG_DIFF
	EDP_BEnnnn_FISC_REVDET_aaaa	ID_FISC_FOY_DIFF
		+ORDREFIP
		+TYPEFISC

1.2. Bibliographie partielle

La bibliographie présentée ci-dessous est partielle, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'équipe EDP si vous remarquez des oublis. Une version plus détaillée (avec notamment les liens vers les études) est disponible dans la Communauté Symphonie dédiée à l'EDP, que nous vous invitons à rejoindre.

Présentation de l'EDP

📖 Isabelle Robert-Bobée, Natacha Gualbert, « L'échantillon démographique permanent : en 50 ans, l'EDP a bien grandi ! », Courrier des statistiques N6 – Juin 2021, INSEE.

📖 Sébastien Durier, « Une nouvelle source de données sur la famille : l'EDP enrichi de données socio-fiscales », in Actes du Colloque de l'AIDELF, juillet 2016.

📖 Christine Couet, « L'échantillon démographique permanent de l'Insee », Courrier des statistiques n°117-119, Insee, 2006.

📖 Mylène Chaleix, Stéphan Lollivier, « Des panels pour les statistiques sociales », Journal de la société française de statistique, tome 46, n°3, 2005.

📖 François Héran, « Présentation générale », Économie et statistique, n° 316 et 317, juin-juillet 1998.

📖 Olivier Sautory, « L'échantillon démographique permanent », Courrier des statistiques, n° 41, janvier 1987.

Méthodologie

📖 John Tomkinson, « The Omission of Young Children in the French Census: What Can Linked Census Data Reveal? », Population, vol. 78, p. 229-252, 2023.

📖 Bonnet Carole, Solaz Anne et Claire Vandendriessche, « Construction du panel Enfants EDP », Note technique, 2022.

📖 Benjamin Marteau, Laurent Toulemon, Sébastien Durier, « Au recensement, 2,5% de doubles comptes d'après l'échantillon démographique permanent », Journées de méthodologie statistique de l'Insee, 2018.

📖 Stéphane Jugnot, « La constitution de l'échantillon démographique permanent de 1968 à 2012 », Document de travail, n°F1406, septembre 2014.

Fécondité, naissances

📖 Didier Reynaud, « Correction de la sous-estimation de la fécondité par niveau de vie mesurée à partir de l'EDP », Document de travail N°2022-03, mai 2022.

📖 Didier Reynaud, « Fécondité selon le niveau de vie : une nouvelle estimation », Insee Analyses, n°1826, mai 2022.

📖 Didier Reynaud, « Les femmes les plus modestes et les plus aisées ont le plus d'enfants », Insee Première, n°1826, novembre 2020.

📖 John Tomkinson, « Age at first birth and subsequent fertility: The case of adolescent mothers in France and England and Wales », Demographic Research, vol. 40, article 27, p. 761-798, avril 2019.

📖 Isabelle Robert-Bobée, Sabrina Volant, « Baisse récente de la fécondité en France : tous les âges et tous les niveaux de vie sont concernés », Insee Focus, n°136, décembre 2018.

📖 Marie-Caroline Compans, « Courir après le temps. Une première naissance après 35 ans ? », Mémoire de M2, septembre 2017.

📖 Isabelle Robert-Bobée, Michael Rendall et alii, « Age au premier enfant et niveau d'études : une analyse comparée entre la France, la Grande-Bretagne et la Norvège », Données Sociales, Insee, 2006.

📖 Isabelle Robert-Bobée, « Ne pas avoir eu d'enfant : plus fréquent pour les femmes les plus diplômées et les hommes les moins diplômés », France Portrait social, INSEE, édition 2006.

📖 Olivia Ekert-Jaffre, Heather Joshi et alii, « Fécondité, calendrier des naissances et milieu social en France et en Grande-Bretagne : politiques sociales et polarisation socioprofessionnelle », Population n° 3, INED, mai-juin 2002.

📖 Daniel Courgeau, Jamal Najim, « Analyse de biographies fragmentaires », Population, n°1, Ined, 1995.

Mortalité, espérance de vie

📖 Florian Bonnet, Carlo-Giovanni Camarda, Emmanuelle Cambois, Ophélie Merville, « Les ouvriers vivent moins longtemps que les cadres : combien de temps passent-ils à la retraite et en (in)activité ? », Population et Société n°611, mai 2023.

📖 Nathalie Blanpain, « L'espérance de vie par niveau de vie – Méthode et principaux résultats », Document de travail, n° F1801, février 2018.

📖 Nathalie Blanpain, « L'espérance de vie par niveau de vie : chez les hommes, 13 ans d'écart entre les plus aisés et les plus modestes », Insee Première, n° 1687, février 2018.

📖 Walid Ghosn, Gwenn Menvielle, Grégoire Rey, Stéphane Rican, « Associations of cause-specific mortality with area level deprivation and travel time to health care in France from 1900 to 2007, a multilevel analysis », BMC Public Health, BioMed Central, 18 (1), pp86 , août 2017.

📖 Nathalie Blanpain, « In France, male managers live six years longer than male manual workers », in N-IUSSP online news magazine, january 2017.

📖 Vianney Costemalle, « Catégorie sociale d'après les déclarations annuelles de données sociales et catégorie sociale d'après le recensement : quels effets sur les espérances de vie par catégorie sociale ? », Insee, Documents de travail, n° F1603, 2016.

📖 Nathalie Blanpain, « L'espérance de vie par catégorie sociale et par diplôme - méthode et principaux résultats », Document de travail, n° F1602, 2016.

📖 Nathalie Blanpain, « Les inégalités sociales face à la mort - Tables de mortalité par catégorie sociale et par diplôme», Insee Résultats, n° 177 soc, 2016.

📖 Nathalie Blanpain, « Les hommes cadres vivent toujours 6 ans de plus que les hommes ouvriers », Insee Première, n° 1584, 2016.

📖 Nathalie Blanpain et Olivier Chardon, « Les inégalités sociales face à la mort. Tables de mortalité par catégorie sociale et indices standardisés de mortalité pour quatre périodes (1976-1984, 1983- 1991, 1991-1999, 2000-2008) », Document de travail, n° F1108, octobre 2011.

📖 Emmanuelle Cambois, Caroline Laborde, « Mobilité socioprofessionnelle et mortalité en France. Des liens qui se confirment pour les hommes et qui s'affirment pour les femmes. », Population, vol. 66, p. 373-400, 2011..

📖 Christine Cohidon, Giordano Santini, Béatrice Geoffroy-Perez et Ellen Imbernon, « Suicide et activité professionnelle en France », Revue d'épidémiologie et de santé publique, vol. 58, n° 2,2010.

📖 Annie Mesrine, « La surmortalité des chômeurs : un effet catalyseur du chômage ? », Économie et Statistique, n° 334, 2000.

📖 Michel Isnard, « Mortalité et changements de catégorie socio-professionnelle : premiers résultats de l'échantillon démographique permanent », in Socio-economic differential mortality in industrialized societies. Vol. 7, 1991.

📖 Michel Isnard, « Mortalité différentielle », communication à la 5e réunion du réseau CICRED, octobre 1989 (Paris).

Situations et dynamiques familiales

📖 Raphaël Lardeux, « Un quart des parents non gardiens solvables ne déclarent pas verser de pension alimentaire à la suite d'une rupture de PACS ou d'un divorce », Études et Résultats, Drees, n°1179, janvier 2021.

📖 Vianney Costemalle, « Les données fiscales de l'EDP, une nouvelle source d'information sur les couples et les familles », Insee Document de travail n°F1708, décembre 2017.

📖 Vianney Costemalle, « Formations et ruptures d'unions : quelles sont les spécificités des unions libres ? », France portrait social, 2017.

📖 Sébastien Durier, « Après une rupture d'union, l'homme reste plus souvent dans le logement conjugal », Insee Focus, n°91, juillet 2017.

Mobilités résidentielles

📖 Emilie Piraux, « Les jeunes qui ont quitté le Centre-Val de Loire sont plus diplômés, mais pas plus souvent en emploi », Insee Flash Centre Val de Loire, n°55, novembre 2022.

📖 Hicham Abbas, Benoît de Lapasse, Elisabeth Prevost, « Un départ à la retraite sur huit se traduit par un changement de résidence », Insee Première, n°1891, janvier 2022.

📖 Catherine Bonvalet, Arnaud Bringé, Guillaume Le Roux, « Apports et limites de l'Échantillon Démographique Permanent à l'analyse des trajectoires résidentielles et des inégalités spatiales (1968-2014) », Documents de travail, Ined, janvier 2021.

📖 Frédéric Bertaux, Nadia Boussad, Mariette Sagot, « En quinze ans, la moitié des Franciliens résidant dans des espaces " pauvres "ont changé de commune », Insee Analyses Ile-de-France n°104, septembre 2019.

📖 Guillaume Leroux, « 100 ans de ségrégation urbaine : analyse des inégalités d'accès à la ville à partir des trajectoires résidentielles au sein de l'agglomération parisienne (1911-2015) », Working paper, Ined, novembre 2019.

📖 Giulia Ferrari, Carole Bonnet et Anne Solaz, « 'Will the one who keeps the children keep the house?' Residential mobility after divorce by parenthood status and custody arrangements in France », Demographic Research: vol. 40, art. 14, p. 359-394, février 2019.

📖 Matthieu Solignac, « La mobilité résidentielle : quels effets sur l'accès à l'emploi ? », Rapport 2018 de l'Observatoire des territoires - Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), pp.97-106, janvier 2018.

📖 Valérie Dejonghe, Jérôme Fabre, « Déménager pour une autre région », Insee Première, n°1540, mars 2015.

📖 Virginie Christel, « Trajectoires résidentielles des personnes âgées », Insee Références, mai 2006.

📖 Daniel Courgeau, Éva Lelièvre, Odile Wolber, « Reconstruire des trajectoires de mobilité résidentielle. Eléments d'une analyse biographique des données de l'EDP », Économie et Statistique, n°316, p. 163-173, 1998.

Niveau de vie, revenus

📖 Sonia Oujia, Olivier Sanzeri, « Après une séparation, les femmes subissent une perte financière plus élevée que les hommes », Insee Analyses Provence Alpes Côte d'Azur, n°130, mai 2024.

📖 Carole Bonnet, Anne Solaz, Marine de Montaignac, « Séparation des parents : quel impact sur le niveau de vie des enfants ? », France Stratégie, Note d'analyse n°132, janvier 2024.

📖 Carole Bonnet, Anne Solaz, « Séparation des parents : un risque accru de pauvreté pour les enfants ? », Population et Société, n°610, avril 2023.

📖 Carole Bonnet, Anne Solaz, Claire Vandendriessche, « Conditions de vie des enfants après la séparation des parents en France : une approche à partir de l'EDP », Ined, avril 2023.

📖 Marylise Dehon, « À La Réunion, 20 % des adultes sont pauvres durablement », Insee Analyses Réunion, n°73, août 2022.

📖 Aline Labosse, Christelle Thouilleux, « Vivre juste au-dessus du seuil de pauvreté monétaire : des situations majoritairement transitoires », Insee Analyses Auvergne Rhône Alpes, n°148, juin 2022.

📖 Hicham Abbas et Michaël Sicsic, « Qui gravit l'échelle des revenus par rapport à ses parents », Document de travail n°2022-04, mai 2022.

📖 Kevin Chaput, Pierre Laurent, Élisabeth Prevost, David Veal (Insee), Carine Camors (L'Institut Paris Region), Annaïck Morvan, « En Île-de-France, dans 14 % des couples, la femme et l'homme perçoivent un revenu équivalent », Insee Analyses Ile-de-France, n°151, mars 2022.

📖 Virginie Fabre, Cédric Lacour, « Être en couple amortit le contrecoup financier d'une perte d'emploi », Insee Première, n°1848, mars 2021.

📖 Yohan Baillieul, Guillaume Braun, Sébastien Samyn, Jérémy Warmoës, « Ruptures conjugales : un choc financier pour les femmes », Insee Analyses Hauts-de-France, numéro 121, mars 2021.

📖 Audrey Eichwald, Virginie Pic, « Les femmes sont financièrement plus affectées par une séparation », Insee Analyses Grand Est, n°130, mars 2021.

📖 Martine Barré, Maëlle Fontaine, Jean-Marc Lardoux, « Après une séparation, les femmes basculent plus souvent que les hommes dans la pauvreté en Bretagne et dans les Pays de la Loire », Insee Analyses Pays de la Loire, n°87, février 2021.

📖 Hicham Abbas, Bertrand Garbinti, « De la rupture conjugale à une éventuelle remise en couple : l'évolution des niveaux de vie des familles monoparentales entre 2010 et 2015 », Insee Références, novembre 2019.

📖 Marie-Cécile Cazenave-Lacrouts, « Les très hauts revenus en 2015 : 1 % de la population perçoit 7 % des revenus et 30 % des revenus du patrimoine déclarés », Insee Références « Les revenus et le patrimoine des ménages », juin 2018.

📖 Cédric Lacour, « Les séparations : un choc financier, surtout pour les femmes. », Insee Analyses Nouvelle Aquitaine n°64, octobre 2018.

📖 Laurent Lequien, « Durée d'une interruption de carrière à la suite d'une naissance : impact sur les salaires - L'exemple de la réforme de l'APE ». Politiques sociales et familiales - Dossier congés parentaux et parcours professionnels n° 108 Juin 2012.

Mobilité et trajectoires professionnelles

📖 Marion Plault, « Métamorphoses et permanences des parcours professionnels en France (1968-2018). Pour une approche cohortale et sexuée des évolutions de l'emploi. », Thèse / HDR, pages 205 à 334, avril 2019.

📖 Dominique Meurs, Pierre Pora, « Gender Equality on the Labour Market in France: A Slow Convergence Hampered by Motherhood ». Economie et Statistique, 510-511-512, p. 109–130, 2019.

📖 Bruno Rodrigues, Vincent Vergnat, « The time and the transitions back to work in France after maternity », Working paper BETA 2018-14, mars 2018.

📖 Bruno Rodrigues, Vincent Vergnat,« The impact on wages and worked hours of childbirth in France », Working Paper BETA , No 2016-48, juin 2016.

Mobilité sociale

📖 Haley McAvay, « How Durable Are Ethnoracial Segregation and Spatial Disadvantage? Intergenerational Contextual Mobility in France », Demography, vol. 55, p. 1507-1545, 2018.

📖 Thomas Poncelet, Lauren Trigano, Mariette Sago « Gravir l'échelle sociale est plus aisé en Île-de- France qu'en province », Insee Analyses Île-de-France, n°50, décembre 2016.

📖 Lise Bernard, « Des ascensions sociales par un métier commercial. Le cas des agents immobiliers », Politix, n°114, p. 73-98, septembre 2016.

📖 François Héran, « La mobilité sociale et professionnelle à la lumière de l'échantillon démographique permanent : six approches longitudinales. », Économie et Statistique, n°316, p. 63-76, 1998.

Populations immigrées

📖 Louise Caron, « De l'immigration permanente aux migrations circulaires. L'expérience de la (re)migration dans les trajectoires individuelles en France. », Thèse/HDR, décembre 2019.

📖 Louise Caron, « De qui mesure-t-on l'intégration ? Remigration des immigrés et insertion professionnelle en France », Population, vol. 73, n°3, 2018, p. 503-542, décembre 2018.

📖 Matthieu Solignac, « L'émigration des immigrés, une dimension oubliée de la mobilité géographique », Population, vol. 73, n°4, p. 693-718, 2018.

📖 Matthieu Solignac,« La sous-estimation de la mobilité géographique des immigrés en France : les apports d'une approche longitudinale par panel », Working Paper, décembre 2016.

📖 Matthieu Solignac, « Immigrants geographic mobility is higher than you think evidence from France », Conférence de la Population Association of America, Conference PAA 2015, septembre 2015.

📖 Matthieu Solignac, « Les immigrés rattrapent-ils les natifs en termes d'accès à la propriété ? », Idées Economiques Et Sociales, n°177, pages 16 et suivantes, mars 2014.

📖 Marie-Paule Couto, « Repenser l'intégration socioéconomique des pieds-noirs en France à l'aide des données de l'Échantillon Démographique Permanent de l'Insee », CREST, Documents de travail n°49, 2014, 40 p.

📖 Matthieu Solignac, « La mobilité résidentielle des immigrés en France : l'intérêt d'une approche longitudinale par panel », Sciences Po/INED, juillet 2013.

📖 Jean-Louis Pan Ke Shon, « Quarante ans de ségrégation... et d'incorporation des immigrés, 1968 - 2007 », Rapport commandité par le PUCA et l'ACSé, janvier 2013.

📖 Marie-Paule Couto. « L'intégration socio-économique des pieds noirs en France métropolitaine : le lien de citoyenneté à l'épreuve ». Revue Européenne des Migrations Internationales, vol. 29, n°3, p. 93-119, 2013.

📖 Fanny Mikol, Chloé Tavan, « La mobilité professionnelle des ouvriers et employés immigrés », Insee Références, mai 2006.

📖 Jean-Luc Richard, « Jeunes adultes fils et filles d'immigré(s) africain(s), niveau de formation et fréquence différente du chômage selon les origines culturelles parentales : présomption de discriminations », Migrations Société, vol. 18, n°105-106, août 2006.

📖 Jean-Luc Richard, « Une approche de la discrimination sur le marché du travail. Les jeunes adultes issus de l'immigration étrangère en France », Revue Européenne des Migrations Internationales, vol. 16, n°3, p. 53-83, 2000.

Autres

📖 Sébastien Durier, Guillaume Touré, « Inscriptions électorales de 2018 : les trentenaires moins inscrits que les autres », Insee Focus n°118, juillet 2018.

📖 Sébastien Durier, Guillaume Touré, « Élections de 2017 : 6,5 % des citoyens ont fait une démarche volontaire pour s'inscrire », Insee Focus n°80, mars 2017.

📖 Sébastien Durier, Guillaume Touré, « En 2014, 85 % des jeunes Français de 18 à 24 ans étaient inscrits sur les listes électorales », Insee Focus, n°22, mars 2015.

📖 François Clanché, « La participation électorale au printemps 2002 : de plus en plus de votants intermittents », Insee Première, n° 877, janvier 2003.

2. La base étude

2.1. La table individu

La table Individu : EDP_BEnnnn_individu.....2
Modalités de la table Individu : EDP_BEnnnn_individu.....6

La table Individu : EDP_BEnnnn_individu

nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement intégrée à l'EDP

Unité observée : L'individu « EDP »

Source : variables de gestion (variables calculées)

Champ :

Individus nés un des 16 jours EDP, figurant sur un acte d'état civil (de naissance, d'adoption plénière, de mariage ou de décès) ou ayant renseigné un bulletin de recensement, ou salariés dont l'employeur a fait une déclaration, ou figurant dans une déclaration fiscale (Impôt sur le revenu ou taxe d'habitation principale).

Contenu :

Cette table comprend quelques caractéristiques principales de la personne : sexe, âge, date et lieu de naissance, date et lieu de décès, date et lieu de naissance des parents, ainsi que les compteurs d'évènements le concernant : acte de naissance, acte de décès, nombre d'enfants repérés dans les actes d'état civil, nombre de mariages repérés dans les actes d'état civil, nombre de bulletins à chaque recensement et enquête annuelle de recensement, nombre d'inscriptions électorales, nombre d'années d'activité salariée, nombre de déclarations fiscales

Cette table peut faciliter la sélection des personnes que l'on souhaite étudier (personnes nées telles années ; repérées dans telle source, etc.).

Remarques :

En raison de trous de collecte pour les évènements d'état civil sur la période 1982-1997, les études s'intéressant à la fécondité ou à la nuptialité enregistrée dans l'état civil doivent se limiter aux personnes nées les 1er ou 4 octobre (si les générations étudiées concentrent respectivement beaucoup de naissances ou de mariages sur cette période).

		EDP_BEnnnn_individu				
Nom de variable	**Numéro de variable**	**Libellé**	**Longueur**	**Format**	**Modalités**	**Nom de la variable dans les bases études diffusées jusqu'en 2010**
ID_DIFF	1	Identifiant de diffusion de l'individu EDP	10	Char		NUMINACT
I_RNIPP	2	Indicateur d'inscription au RNIPP	8	Num	Page 7	N'existait pas
NAI_DATE	3	Date de naissance de l'individu EDP	10	Char	Page 7	ANCH, MNCH, JNCH
NAI_LIEU	4	Lieu de naissance de l'individu EDP (géographie au moment de l'inscription de l'individu dans le fichier individu)	5	Char	Page 7	DNCH, CNCH, PNCH
SEXE	5	Sexe de l'individu EDP	1	Char	Page 7	SCH
DEC_DATE	6	Date du décès de l'individu EDP	10	Char	Page 7	ADCH
DEC_LIEU	7	Lieu du décès de l'individu EDP	5	Char		N'existait pas
NBNAIS	8	Existence d'un acte de naissance ou d'un acte d'adoption de l'individu EDP	3	Num		NBNA
IND_JUMEAU_INDIC	9	Indicateur de présence d'un jumeau pour l'individu EDP	1	Char	Page 8	JUMCH

MERE_LIEU_NAIS_DEPCOM	10	Lieu de naissance de la mère de l'individu EDP (Pour les individus adoptés : lieu de naissance de la mère adoptive)	5	Char	Page 7	DNMERECH (dép. de naissance de la mère), PNMERECH (pays de naissance de la mère)
MERE_LIEU_NAIS_INDIC	11	Indicateur du lieu de naissance de la mère de l'individu EDP	1	Char	Page 7	INMCH
MERE_IND_NAIS_DATE	12	Date de naissance de la mère de l'individu EDP (Pour les individus adoptés : date de naissance de la mère adoptive)	10	Char	Page 8	ANMERECH (année de naissance de la mère)
PERE_LIEU_NAIS_DEPCOM	13	Lieu de naissance du père de l'individu EDP (Pour les individus adoptés : lieu de naissance du père adoptif)	5	Char	Page 7	N'existait pas
PERE_LIEU_NAIS_INDIC	14	Indicateur du lieu de naissance du père de l'individu EDP	1	Char	Page 8	N'existait pas
PERE_IND_NAIS_DATE	15	Date de naissance du père de l'individu EDP (Pour les individus adoptés : date de naissance du père adoptif)	10	Char	Page 8	ANPERECH (année de naissance du père)
NBENF	16	Nombre d'enfants de l'individu EDP, selon l'état civil (y compris les enfants sans vie et les enfants adoptés par un jugement d'adoption plénière)	3	Num		N'existait pas[1]
NBENF_VIV	17	Nombre d'enfants de l'individu EDP vivants à la naissance, selon l'état civil (y compris les enfants adoptés par un jugement d'adoption plénière)	3	Num		NBENF
NBMAR	18	Nombre d'actes de mariage de l'individu EDP	3	Num		NBM

[1] La variable NBMN, qui correspondait au nombre d'enfants sans vie, était présente dans les bases études diffusées jusqu'en 2010.

NBDC	19	Existence d'un acte de décès, d'un jugement déclaratif de disparition ou d'un jugement déclaratif d'absence de l'individu EDP	3	Num		NBDC
NBBI_RP1968	20	Nombre de bulletins individuels au recensement 1968 de l'individu EDP	3	Num		NBI68
NBBI_RP1975	21	Nombre de bulletins individuels au recensement 1975 de l'individu EDP	3	Num		NBI75
NBBI_RP1982	22	Nombre de bulletins individuels au recensement 1982 de l'individu EDP	3	Num		NBI82
NBBI_RP1990	23	Nombre de bulletins individuels au recensement 1990 de l'individu EDP	3	Num		NBI90
NBBI_RP1999	24	Nombre de bulletins individuels au recensement 1999 de l'individu EDP	3	Num		NBI99
NBBI_RP2012_ Mayottte	25	Nombre de bulletins individuels du RP Mayotte de l'année 2012 de l'individu EDP.	3	Num		N'existait pas
NBBI_EARaaaa	26-42	Nombre de bulletins individuels de l'EAR de l'année aaaa de l'individu EDP (Ce compteur est disponible pour les EAR de 2004 jusqu'au millésime de la base étude)	3	Num		NBIaa
NBFE	43	Nombre d'inscriptions électorales de l'individu EDP	3	Num		N'existait pas
NBREU	44	Nombre d'inscriptions au répertoire électoral unique	3	Num		N'existait pas
NBANPANACT	45	Nombre d'années d'activité de l'individu EDP dans le panel d'actif	3	Num		N'existait pas
NBANPANNOSAL	46	Nombre d'années où l'individu apparaît dans le panel des non-salariés	3	Num		N'existait pas
NB_DECLFISCaaaa	47-57	Nombre de déclarations fiscales de l'individu EDP pour l'année aaaa (Ce compteur est disponible pour les déclarations de 2011 jusqu'au millésime de la base étude)	3	Num		N'existait pas

Modalités de la table Individu : EDP_BEnnnn_individu

(Résumé de la trajectoire de l'individu)

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrement. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

I_RNIPP

Indicateur d'inscription au RNIPP

1	Individu inscrit au RNIPP
2	Individu non inscrit au RNIPP
3	Individu non inscrit au RNIPP (issu de l'ancien répertoire EDP et "non migrés" lors de la refonte en 2010)

I_RNIPP = 3 correspond aussi aux individus ayant un "X" au début de leur identifiant ID_DIFF.
POUR CES INDIVIDUS, LE SUIVI STATISTIQUE S'EST ARRÊTÉ EN 2009.

NAI_DATE

Date de naissance de l'individu EDP

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ

NAI_LIEU

Lieu de naissance de l'individu EDP

COG en vigueur au moment de la naissance de l'individu

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc	Non renseigné

SEXE

Sexe de l'individu EDP

F	Femme
M	Homme
I	Indéterminé
Blanc	Non renseigné

DEC_DATE

Date de décès de l'individu EDP

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc	Non renseigné

MERE_LIEU_NAIS_DEPCOM

Lieu de naissance de la mère de l'individu EDP

COG en vigueur au moment de la naissance de la mère	
Blanc, 99999, XX, XXXX, XXXXX	Non renseigné

PERE_LIEU_NAIS_DEPCOM

Lieu de naissance du père de l'individu EDP

COG en vigueur au moment de la naissance du père	
Blanc, XX, XXXXX	Non renseigné

MERE_LIEU_NAIS_INDIC

Indicateur du lieu de naissance de la mère de l'individu EDP

F	France
E	Étranger
Blanc	Non renseigné

PERE_LIEU_NAIS_INDIC

Indicateur du lieu de naissance du père de l'individu EDP

F	France
E	Étranger
Blanc	Non renseigné

MERE_IND_NAIS_DATE

Date de naissance de la mère de l'individu EDP

(Pour les individus adoptés : date de naissance de la mère adoptive)

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc, 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

PERE_IND_NAIS_DATE

Date de naissance du père de l'individu EDP

(Pour les individus adoptés : date de naissance du père adoptif)

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc, 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

IND_JUMEAU_INDIC

Indicateur de présence d'un jumeau pour l'individu EDP

O	Présence d'un jumeau
N	Absence d'un jumeau
Blanc	Non renseigné

2. La base étude

2.2. L'État civil

La table Naissance : EDP_BEnnnn_NAISSANCE....2
Modalités de la table Naissance : EDP_BEnnnn_NAISSANCE....5
La table Descendance : EDP_BEnnnn_DESCENDANCE....9
Modalités de la table Descendance : EDP_BEnnnn_DESCENDANCE....14
La table Mariage : EDP_BEnnnn_MARIAGE....19
Modalités de la table Mariage : EDP_BEnnnn_MARIAGE....24
La table Décès : EDP_BEnnnn_DECES....27
Modalités de la table Décès : EDP_BEnnnn_DECES....30
ANNEXE 1 - Départements dont les dossiers EDP ont été complétés par des bulletins d'état civil sur 2 ou 4 jours de 1982 à 1989....32
ANNEXE 2 - Présentation des bulletins d'état civil....33
Mariages (bulletin n°2)....37
Reconnaissances (ancien bulletin n°4)....38
Décès (bulletin n°7)....40
Transcriptions et mentions en marge (bulletin n°1)....41
Mentions en marge....42

La table Naissance : EDP_BEnnnn_NAISSANCE

nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement intégrée à l'EDP

Unité observée : Le bulletin de naissance de l'individu « EDP »

Source : *État civil* (bulletin de naissance, transcription d'un jugement déclaratif de naissance, transcription d'un jugement d'adoption plénière).

Contenu :

Informations relatives à la naissance de l'individu « EDP », notamment : sexe, date et lieu de naissance, indicateur de naissance multiple de l'individu EDP ; date et lieu de naissance, nationalité, catégorie socioprofessionnelle de chacun des parents. Ces informations sont recueillies sur les bulletins d'état civil (bulletin de naissance, transcription d'un jugement déclaratif de naissance, transcription d'un jugement d'adoption plénière) à partir de 1968.

Remarques :

1) Les enfants sans vie nés un jour EDP ne sont pas intégrés comme individu « EDP ».

2) En cas d'adoption plénière de l'enfant « EDP » par un tiers, les informations sur ses parents sont celles des parents adoptants.

3) Les informations des anciens formulaires, non repris dans ceux de 1998, ne sont plus intégrées dans la base étude. Il s'agit de variables sur la légitimation de l'enfant « EDP » par mariage de ses parents. De même, les données sur la reconnaissance de l'enfant « EDP » par l'un de ses parents ne sont plus intégrées dans la base étude. Ces informations sont disponibles dans la dernière base étude produite par l'ancienne chaîne EDP.

4) Les variables manquantes figurant sur les bulletins émis à partir de juillet 2010 sont imputées., Pour chaque variable, une indicatrice d'imputation est disponible.

5) Les variables « qualité juridique de l'enfant » et « rang de naissance » de l'ancienne base étude (diffusée jusqu'en 2010) n'ont pas été reprises dans la base étude rénovée.

6) L'ensemble des bulletins d'état civil de la période 1990-1997 fait défaut pour les personnes nées les 2 ou 3 octobre.

7) Lorsque l'EDP a été élargi à de nouveaux jours, l'EDP a débuté les trajectoires des nouveaux arrivants par le premier événement reçu par l'état civil ou le recensement. Leur trajectoire n'a pas été complétée par les événements antérieurs à la date de leur entrée dans l'EDP. Notamment, on ne dispose pas pour eux de leur bulletin de naissance. En revanche, les informations sur leur lieu de naissance et la naissance de leurs parents est disponible dans la table EDP_BEnnnn_individu.

8) Attention : Dans certains cas, l'année de naissance du père (PERE_IND_NAI_DATE) est erronée lorsque l'année de naissance de l'enfant est comprise entre 1982 et 1989. Elle est égale à l'année de naissance de l'enfant + 1. On conseille à l'utilisateur de remettre à blanc cette modalité parasite avant toute utilisation de la variable.

9) Attention : Dans certains cas, l'année de mariage des parents (MAR_DATE) est erronée lorsque l'année de naissance de l'enfant est comprise entre 1982 et 1989. Elle est égale à l'année de naissance de l'enfant + 1. On conseille à l'utilisateur de remettre à blanc cette modalité parasite avant toute utilisation de la variable.

10) Les données pour Mayotte sont exhaustives à partir des événements de 2014.

11) Les variables CTX_MERE_VIVANT_ENF_PREC_NBR et CTX_NAV_PREC_DATE sont les variables brutes issues du bulletin de naissance. Elles n'ont donc pas d'indicatrice de redressement associée.

EDP_BEnnnn_NAISSANCE					
Nom de variable	**Libellé**	**Longueur**	**Format**	**Modalités**	**Nom de la variable dans les bases études diffusées jusqu'en 2010**
ID_DIFF	Identifiant de l'enfant EDP	10	Char		NUMINACT
Variables de gestion sur l'événement					
ID_EVT_DIFF	Identifiant de l'événement	10	Char	Page 5	N'existait pas
EVT_TYPE	Type d'événement	10	Char	Page 5	OBNA
NB_EDP	Nombre d'individus EDP associés à l'évènement	8	Num	Page 5	N'existait pas
Variables de l'acte de naissance ou du jugement d'adoption plénière					
ENF_IND_SEXE	Sexe de l'enfant EDP	1	Char	Page 5	SENA
ENF_IND_NAI_DATE	Date de naissance de l'enfant EDP	10	Char	Page 5	AENA MENA JENA
ENF_IND_NAI_LIEU_DEPCOM	Lieu de naissance de l'enfant EDP	5	Char	Page 5	CLENA, DLENA
PERE_IND_NAI_DATE	Date de naissance du père de l'enfant EDP	10	Char	Page 5	ANPNA, MNPNA, JNPNA
MERE_IND_NAI_DATE	Date de naissance de la mère de l'enfant EDP	10	Char	Page 6	ANMNA, MNMNA, JNMNA
PERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM	Lieu de naissance du père de l'enfant EDP	5	Char	Page 6	CNPNA, DNPNA, PNPNA
MERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM	Lieu de naissance de la mère de l'enfant EDP	5	Char	Page 6	CNMNA, DNMNA, PNMNA
PERE_ADR_LIEU_DEPCOM	Lieu de résidence du père de l'enfant EDP	5	Char	Page 6	N'existait pas
MERE_ADR_LIEU_DEPCOM	Lieu de résidence de la mère de l'enfant EDP	5	Char	Page 6	CDHMNA, DDHMNA, PDHMNA
ADRDOMPAR	Indique si le père et la mère de l'enfant EDP habitent à la même adresse	10	Char	Page 6	N'existait pas
PERE_NAT_CODE	Nationalité du père de l'enfant EDP à sa naissance	10	Char	Page 7	NPNA
MERE_NAT_CODE	Nationalité de la mère de l'enfant EDP à sa naissance	10	Char	Page 7	NMNA
PERE_CS_CODE	Catégorie socioprofessionnelle du père de l'enfant EDP	2	Char	Page 7	CSPNA
MERE_CS_CODE	Catégorie socioprofessionnelle de la mère de l'enfant EDP	2	Char	Page 7	CSMNA

MAR_DATE	Date du mariage des parents de l'enfant EDP	10	Char	Page 7	AMNA, MMNA, JMNA
MAR_LIEU_DEPCOM	Lieu du mariage des parents de l'enfant EDP	5	Char	Page 7	COMMNA, DEPMNA
ORIGINOM	Origine du nom de l'enfant EDP par rapport aux noms des parents	2	Char	Page 8	N'existait pas
ENF_GEMEL_INDIC	Indicatrice de gémellité des enfants	2	Char	Page 8	N'existait pas
CTX_ACC_ENF_NBR	Nombre d'enfants issus de l'accouchement	2	Char	Page 8	N'existait pas
CTX_CATACC	Type d'accouchement	9	Char	Page 8	ACDOUNA
CTX_MERE_VIVANT_ENF _PREC_NBR	Nombre d'aînés de l'enfant EDP qui vient de naître (brut)	2	Char	Page 8	N'existait pas
CTX_NAV_PREC_DATE	Date de la naissance précédente (brut)	10	Char	Page 8	AEPNA, MEPNA, JEPNA
I_ENF_IND_NAI_DATE	Indicatrice de redressement de la date de naissance de l'enfant EDP	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_ENF_IND_SEXE	Indicatrice de redressement du sexe de l'enfant EDP	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_MAR_DATE	Indicatrice de redressement de la date de mariage des parents	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_MAR_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de mariage des parents	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_MERE_ADR_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de résidence de la mère	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_MERE_IND_NAI_DATE	Indicatrice de redressement de la date de naissance de la mère	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_MERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de naissance de la mère	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_MERE_NAT_CODE	Indicatrice de redressement de la nationalité de la mère	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_MERE_CS_CODE	Indicatrice de redressement de la catégorie socioprofessionnelle de la mère	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_PERE_ADR_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de résidence du père	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_PERE_IND_NAI_DATE	Indicatrice de redressement de la date de naissance du père	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_PERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de naissance du père	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_PERE_NAT_CODE	Indicatrice de redressement de la nationalité du père	3	Num	Page 8	N'existait pas
I_PERE_CS_CODE	Indicatrice de redressement de la catégorie socioprofessionnelle du père	3	Num	Page 8	N'existait pas

Modalités de la table Naissance : EDP_BEnnnn_NAISSANCE

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrement. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

ID_EVT_DIFF

Identifiant de l'événement

L'identifiant de l'événement peut être associé à plusieurs individus dans la base étude. Dans les tables naissance et descendance, l'identifiant d'un événement naissance est le même pour un enfant et ses parents EDP.

EVT_TYPE

Type d'événement

GNAIS	Bulletin de naissance créé en gestion
GTJAP	Transcription d'un jugement d'adoption plénière en gestion
GTJDNC	Transcription d'un jugement déclaratif de naissance en gestion
JAP	Transcription d'un jugement d'adoption plénière
JDNC	Transcription d'un jugement déclaratif de naissance
NAIS	Bulletin de naissance

NB_EDP

Nombre d'individus EDP associés à l'événement

Un événement naissance peut être associé à plusieurs individus de la base étude : le père, la mère et l'enfant.

1	Seul l'enfant est EDP
2	Un des deux parents de l'enfant est également EDP
3	Les deux parents de l'enfant sont également EDP

ENF_IND_SEXE

Sexe de l'enfant EDP

M	Homme
F	Femme
I	Indéterminé
Blanc	Sexe inconnu

ENF_IND_NAI_DATE

Date de naissance de l'enfant EDP

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
00	Jours ou mois inconnus
0000	Années inconnues

ENF_IND_NAI_LIEU_DEPCOM

Lieu de naissance de l'enfant EDP

COG en vigueur au moment de la naissance de l'enfant

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc	Non renseigné

PERE_IND_NAI_DATE

Date de naissance du père de l'enfant EDP

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc ou 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

Attention : Dans certains cas, l'année de naissance du père est erronée lorsque l'année de naissance de l'enfant est comprise entre 1982 et 1989. Elle est égale à l'année de naissance de l'enfant + 1. On conseille à l'utilisateur de remettre à blanc cette modalité parasite avant toute utilisation de la variable.

MERE_IND_NAI_DATE

Date de naissance de la mère de l'enfant EDP

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc ou 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

PERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM

Lieu de naissance du père de l'enfant EDP

COG en vigueur au moment de la naissance du père

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger (99999, 99XXX : Etranger, pays non renseigné)
Blanc ou XX, XXXXX	Non renseigné

MERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM

Lieu de naissance de la mère de l'enfant EDP

COG en vigueur au moment de la naissance de la mère

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger (99999, 99XXX : Etranger, pays non renseigné)
Blanc ou XX, XXXX, XXXXX	Non renseigné

PERE_ADR_LIEU_DEPCOM

Lieu de résidence du père de l'enfant EDP

COG en vigueur au moment de la naissance de l'enfant

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger (99999, 99XXX : Etranger, pays non renseigné)
Blanc	Non renseigné

Note : dans le cas de Paris, Lyon et Marseille, l'arrondissement est considéré comme une commune.
Paris 101 à 120 (056 si arrondissement non précisé)
Lyon 381 à 389 (123 si arrondissement non précisé)
Marseille 201 à 216 (055 si arrondissement non précisé)

MERE_ADR_LIEU_DEPCOM

Lieu de résidence de la mère de l'enfant EDP

COG en vigueur au moment de la naissance de l'enfant

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger (99999, 99XXX : Etranger, pays non renseigné)
Blanc ou 00, XXXXX	Non renseigné

Note : dans le cas de Paris, Lyon et Marseille, l'arrondissement est considéré comme une commune.
Paris 101 à 120 (056 si arrondissement non précisé)
Lyon 381 à 389 (123 si arrondissement non précisé)
Marseille 201 à 216 (055 si arrondissement non précisé)

ADRDOMPAR

Indique si le père et la mère de l'enfant EDP habitent à la même adresse

M_ADR	Habite à la même adresse
M_COM	Habite dans la même commune
M_DEP	Habite dans le même département
M_REG	Habite dans la même région
AUTRE	Autre
Blanc	Non renseigné

PERE_NAT_CODE

Nationalité du père de l'enfant EDP à sa naissance

Bulletin de naissance jusqu'en 1997	
1XX	Français
2 suivi du code nationalité à deux chiffres (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Etranger et sa nationalité
2XX	Etranger mais nationalité non déclarée
Blanc ou XXX	Non déclaré
Bulletin de naissance à partir de 1998	
Code ISO des nationalités (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Nationalité
Blanc ou 999	Non déclaré

MERE_NAT_CODE

Nationalité de la mère de l'enfant EDP à sa naissance

Bulletin de naissance jusqu'en 1997	
1XX	Français
2 suivi du code nationalité à deux chiffres (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Etranger et sa nationalité
2XX	Etranger mais nationalité non déclarée
Blanc ou XXX	Non déclaré
Bulletin de naissance à partir de 1998	
Code ISO des nationalités (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Nationalité
Blanc ou 999	Non déclaré

PERE_CS_CODE

Catégorie socioprofessionnelle du père de l'enfant EDP sur deux positions

Code de la nomenclature	(cf. nomenclature 3.8.1. jusqu'en 1981 et nomenclature 3.8.4. à partir de 1982)
Blanc ou XX	Non déclaré

MERE_CS_CODE

Catégorie socioprofessionnelle de la mère de l'enfant EDP sur deux positions

Code de la nomenclature	(cf. nomenclature 3.8.1. jusqu'en 1981 et nomenclature 3.8.4. à partir de 1982)
Blanc ou XX	Non déclaré

MAR_DATE

Date du mariage des parents de l'enfant EDP

Blanc ou 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

Attention : Dans certains cas, l'année de mariage des parents est erronée lorsque l'année de naissance de l'enfant est comprise entre 1982 et 1989. Elle est égale à l'année de naissance de l'enfant + 1. On conseille à l'utilisateur de remettre à blanc cette modalité parasite avant toute utilisation de la variable.

MAR_LIEU_DEPCOM

Lieu du mariage des parents de l'enfant EDP

COG en vigueur au moment du mariage des parents

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc ou 00	Non renseigné

ORIGINOM

Origine du nom de l'enfant EDP par rapport aux noms des parents

1	Le nom de l'enfant est le nom du père
2	Le nom de l'enfant est le nom de la mère
3	Nom composé : nom du père puis nom de la mère accolé (avec trait d'union)
4	Nom composé : nom de la mère puis nom du père accolé (avec trait d'union)
5	Autre
Blanc	Non renseigné

ENF_GEMEL_INDIC

Indicatrice de gémellité des enfants.

CTX_ACC_ENF_NBR

Nombre d'enfants issus de l'accouchement

blanc	Non renseigné
1	Naissance simple
2	Naissance double
3	Naissance triple
4	Naissance quadruple

CTX_CATACC

Type d'accouchement

X	Naissance simple
2gv	2 garçons déclarés vivants
1gv1gm	1 garçon vivant, 1 garçon mort
2gm	2 garçons morts
1gv1fv	1 garçon vivant, 1 fille vivante
1gv1fm	1 garçon vivant, 1 fille morte
1gm1fv	1 garçon mort, 1 fille vivante
1gm1fm	1 garçon mort, 1 fille morte
2fv	2 filles vivantes
1fv1fm	1 fille vivante, 1 fille morte
2fm	2 filles mortes
T	Naissance triple
Q	Naissance quadruple
Blanc	Non renseigné (non disponible pour les bulletins de naissance avant 1982 et pour les jugements d'adoption plénière, ainsi que sur la période 1996 - 2011)

CTX_MERE_VIVANT_ENF_PREC_NBR

Nombre d'aînés de l'enfant EDP qui vient de naître (brut)

Blanc	Non renseigné (non disponible pour les jugements d'adoption plénière)

La qualité de cette variable est mauvaise, elle donne trop de premières naissances comparée à d'autres sources. De surcroît, avec des différences géographiques importantes.

CTX_NAV_PREC_DATE

Date de la naissance précédente (brut)

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc ou 00	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

Note : non renseigné pour les jugements d'adoption plénière

La qualité de cette variable est mauvaise, elle donne trop de premières naissances comparée à d'autres sources. De surcroît, avec des différences géographiques importantes.

I_* (* correspond au nom de la variable sur laquelle porte l'indicatrice)

Indicatrices de redressement des données d'état civil

.	Hors champ
0	Non redressé (ou codifié avec succès)
1	Redressé

À partir des événements de juillet 2010.

La table Descendance : EDP_BEnnnn_DESCENDANCE

nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement intégrée à l'EDP

Unité observée : Les bulletins de naissance des enfants d'individus « EDP »

Source : *État civil* (bulletin de naissance, transcription d'un jugement déclaratif de naissance, transcription d'un jugement d'adoption plénière, enfant sans vie).

Contenu :

Informations relatives à la naissance des enfants d'individus « EDP », notamment : sexe, date et lieu de naissance, indicateur de naissance multiple ; date et lieu de naissance, nationalité, catégorie socioprofessionnelle de chacun des parents (dont l'individu « EDP »). Ces informations sont recueillies depuis 1968.

Remarques :

1) Par construction de l'EDP, la table ne comprend pas les bulletins de naissance des enfants nés à l'étranger.

2) Les enfants nés sous X de mères « EDP » ne sont pas pris en compte.

3) Les enfants mort-nés sont pris en compte. Ils sont repérés par la variable EVT_TYPE = 'ESV'.

4) Les enfants adoptés par un jugement d'adoption plénière sont pris en compte. Ils sont repérés par la variable EVT_TYPE = 'JAP'.

5) Le nombre d'enfants associés à l'individu EDP n'est plus borné. Auparavant, dans l'ancienne base étude, 12 enfants maximum pouvaient être associés à l'individu EDP ; le nombre d'enfants sans vie était borné à 2.

6) Les reconnaissances par des individus « EDP » ne sont pas intégrées dans la nouvelle base étude. Si l'utilisateur souhaite étudier les reconnaissances, elles sont disponibles jusqu'en juin 2010 dans la dernière base étude produite par l'ancienne chaîne EDP.

7) En raison de trous de collecte pour les évènements d'état civil sur la période 1982-1997, les études s'intéressant à la fécondité enregistrée dans l'état civil doivent se limiter aux personnes nées les 1er ou 4 octobre (si les générations étudiées concentrent beaucoup de naissances sur cette période).
Pour information, des informations sur les enfants résidant dans le même logement que la personne EDP sont disponibles dans les tables de recensement. Ce sont des informations sur les enfants au sens de l'analyse ménage-famille du recensement, donc sur un concept particulier (on ne sait pas par exemple si l'enfant est de la personne EDP ou de son conjoint), et des données recueillies auprès des enquêtés et non des données administratives comme les données de l'état civil.

8) Lorsque l'EDP a été élargi à de nouveaux jours, l'EDP a débuté les trajectoires des nouveaux arrivants par le premier événement reçu par l'état civil ou le recensement. Leur trajectoire n'a pas été complétée par les événements antérieurs à la date de leur entrée dans l'EDP. Notamment, on ne dispose pas pour eux des bulletins de naissance de leurs enfants antérieurs à leur entrée dans l'EDP.

9) Compte tenu de la source, l'information n'est disponible que pour les naissances déclarées à l'état civil en France.

10) Attention : Dans certains cas, l'année de naissance du père (PERE_IND_NAI_DATE) est erronée. Elle est égale à l'année de naissance de l'enfant + 1. On conseille à l'utilisateur de remettre à blanc cette modalité parasite avant toute utilisation de la variable.

11) Attention : Dans certains cas, l'année de mariage des parents (MAR_DATE) est erronée lorsque l'année de naissance de l'enfant est comprise entre 1982 et 1989. Elle est égale à l'année de naissance de l'enfant + 1. On conseille à l'utilisateur de remettre à blanc cette modalité parasite avant toute utilisation de la variable.

12) Les données pour Mayotte sont exhaustives à partir des événements de 2014.

13) Les variables CTX_MERE_VIVANT_ENF_PREC_NBR et CTX_NAV_PREC_DATE sont les variables brutes issues du bulletin de naissance. Elles n'ont donc pas d'indicatrice de redressement associée.

EDP_BEnnnn_DESCENDANCE					
Nom de variable	**Libellé**	**Longueur**	**Format**	**Modalités**	**Nom de la variable dans les bases études diffusées jusqu'en 2010**
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char		NUMINACT
Variables de gestion sur l'événement					
ID_EVT_DIFF	Identifiant de l'événement	10	Char	Page 14	N'existait pas
EVT_TYPE	Type d'événement	10	Char	Page 14	OBNi
OPE_TYPE	Rôle de l'individu EDP : mère ou père	10	Char	Page 14	N'existait pas
NB_EDP	Nombre d'individus EDP associés à l'événement	8	Num	Page 14	N'existait pas
Variables de l'acte de naissance ou du jugement d'adoption plénière					
ENF_IND_SEXE	Sexe de l'enfant	1	Char	Page 14	SEi
ENF_IND_NAI_DATE	Date de naissance de l'enfant	10	Char	Page 14	AENi MENi JENi
ENF_IND_NAI_LIEU_DEPCOM	Lieu de naissance de l'enfant	5	Char	Page 14	CLENi, DLENi
PERE_IND_NAI_DATE	Date de naissance du père de l'enfant	10	Char	Page 15	ANPEi, MNPEi, JNPEi
MERE_IND_NAI_DATE	Date de naissance de la mère de l'enfant	10	Char	Page 15	ANMEi, MNMEi, JNMEi
PERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM	Lieu de naissance du père de l'enfant	5	Char	Page 15	CNPEi, DNPEi, PNPEi
MERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM	Lieu de naissance de la mère de l'enfant	5	Char	Page 15	CNMEi, DNMEi, PNMEi

PERE_ADR_LIEU_DEPCOM	Lieu de résidence du père de l'enfant	5	Char	Page 15	N'existait pas
MERE_ADR_LIEU_DEPCOM	Lieu de résidence de la mère de l'enfant	5	Char	Page 15	CDHMi, DDHMi, PDHMi
ADRDOMPAR	Indique si le père et la mère de l'enfant habitent à la même adresse	10	Char	Page 15	N'existait pas
PERE_NAT_CODE	Nationalité du père (à la naissance de l'enfant) de l'enfant	10	Char	Page 16	NPEi
MERE_NAT_CODE	Nationalité de la mère (à la naissance de l'enfant) de l'enfant	10	Char	Page 16	NMEi
PERE_CS_CODE	Catégorie socioprofessionnelle du père	2	Char	Page 16	CSPEi
MERE_CS_CODE	Catégorie socioprofessionnelle de la mère	2	Char	Page 16	CSMEi
MAR_DATE	Date du mariage des parents de l'enfant	10	Char	Page 16	AMi, MMi, JMi
MAR_LIEU_DEPCOM	Lieu du mariage des parents de l'enfant	5	Char	Page 16	COMMi, DEPMi
ORIGINOM	Origine du nom de l'enfant par rapport aux noms des parents	2	Char	Page 17	N'existait pas
ENF_GEMEL_INDIC	Indicatrice de gémellité des enfants	2	Char	Page 17	N'existait pas
CTX_ACC_ENF_NBR	Nombre d'enfants issus de l'accouchement	2	Char	Page 17	ACDOUi
CTX_CATACC	Type d'accouchement	9	Char	Page 17	ACDOUi
CTX_MERE_VIVANT_ENF _PREC_NBR	Nombre d'aînés de l'enfant qui vient de naître (brut)	2	Char	Page 17	N'existait pas

CTX_NAV_PREC_DATE	Date de la naissance précédente (brut)	10	Char	Page 17	AEPi, MEPi, JEPi
I_ENF_IND_NAI_DATE	Indicatrice de redressement de la date de naissance de l'enfant EDP	3	Num	Page 18	N'existait pas
I_ENF_IND_SEXE	Indicatrice de redressement du sexe de l'enfant EDP	3	Num	Page 18	N'existait pas
I_MAR_DATE	Indicatrice de redressement de la date de mariage des parents	3	Num	Page 18	N'existait pas
I_MAR_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de mariage des parents	3	Num	Page 18	N'existait pas
I_MERE_ADR_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de résidence de la mère	3	Num	Page 18	N'existait pas
I_MERE_IND_NAI_DATE	Indicatrice de redressement de la date de naissance de la mère	3	Num	Page 18	N'existait pas
I_MERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de naissance de la mère	3	Num	Page 18	N'existait pas
I_MERE_NAT_CODE	Indicatrice de redressement de la nationalité de la mère	3	Num	Page 18	N'existait pas
I_MERE_CS_CODE	Indicatrice de redressement de la catégorie socioprofessionnelle de la mère	3	Num	Page 18	N'existait pas
I_PERE_ADR_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de résidence du père	3	Num	Page 18	N'existait pas
I_PERE_IND_NAI_DATE	Indicatrice de redressement de la date de naissance du père	3	Num	Page 18	N'existait pas
I_PERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de naissance du père	3	Num	Page 18	N'existait pas
I_PERE_NAT_CODE	Indicatrice de redressement de la nationalité du père	3	Num	Page 18	N'existait pas
I_PERE_CS_CODE	Indicatrice de redressement de la catégorie socioprofessionnelle du père	3	Num	Page 18	N'existait pas

Modalités de la table Descendance : EDP_BEnnnn_DESCENDANCE

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrement. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

ID_EVT_DIFF

Identifiant de l'événement

L'identifiant de l'événement peut être associé à plusieurs individus dans la base études. Dans les tables naissance et descendance, l'identifiant d'un événement naissance est le même pour un enfant et ses parents EDP.

EVT_TYPE

Type d'événement

GNAIS	Bulletin de naissance créé en gestion
GTJAP	Transcription d'un jugement d'adoption plénière en gestion
GTJDNC	Transcription d'un jugement déclaratif de naissance en gestion
JAP	Transcription d'un jugement d'adoption plénière
JDNC	Transcription d'un jugement déclaratif de naissance
NAIS	Bulletin de naissance
ESV	Bulletin d'enfant sans vie

OPE_TYPE

Rôle de l'individu EDP : mère ou père

MERE	Mère de l'enfant
PERE	Père de l'enfant

NB_EDP

Nombre d'individus EDP associés à l'événement

Un événement naissance peut être associé à plusieurs individus EDP de la base étude : le père, la mère et l'enfant.

1	Seul le parent est EDP
2	L'autre parent ou l'enfant est également EDP
3	L'autre parent et l'enfant sont également EDP

ENF_IND_SEXE

Sexe de l'enfant

M	Homme
F	Femme
I	Indéterminé
Blanc	Non renseigné

ENF_IND_NAI_DATE

Date de naissance de l'enfant

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
00	Jours ou mois inconnus
0000	Années inconnues

ENF_IND_NAI_LIEU_DEPCOM

Lieu de naissance de l'enfant

COG en vigueur au moment de la naissance de l'enfant

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc	Non renseigné

PERE_IND_NAI_DATE

Date de naissance du père de l'enfant

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc ou 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

Attention : Dans certains cas, l'année de naissance du père est erronée lorsque l'année de naissance de l'enfant est comprise entre 1982 et 1989. Elle est égale à l'année de naissance de l'enfant + 1. On conseille à l'utilisateur de remettre à blanc cette modalité parasite avant toute utilisation de la variable.

MERE_IND_NAI_DATE

Date de naissance de la mère de l'enfant

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc ou 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

PERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM

Lieu de naissance du père de l'enfant

COG en vigueur au moment de la naissance du père

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger(99999, 99XXX : Etranger, pays non renseigné)
Blanc ou XX, XXXXX	Non renseigné

MERE_IND_NAI_LIEU_DEPCOM

Lieu de naissance de la mère de l'enfant

COG en vigueur au moment de la naissance de la mère

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger (99999, 99XXX : Etranger, pays non renseigné)
Blanc ou XX, XXXX, XXXXX	Non renseigné

PERE_ADR_LIEU_DEPCOM

Lieu de résidence du père de l'enfant

COG en vigueur au moment de la naissance de l'enfant

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc	Non renseigné

Note : dans le cas de Paris, Lyon et Marseille, l'arrondissement est considéré comme une commune.
Paris 101 à 120 (056 si arrondissement non précisé)
Lyon 381 à 389 (123 si arrondissement non précisé)
Marseille 201 à 216 (055 si arrondissement non précisé)

MERE_ADR_LIEU_DEPCOM

Lieu de résidence de la mère de l'enfant

COG en vigueur au moment de la naissance de l'enfant

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger (99999, 99XXX : Etranger, pays non renseigné)
Blanc ou 00, XXXXX	Non renseigné

Note : dans le cas de Paris, Lyon et Marseille, l'arrondissement est considéré comme une commune.
Paris 101 à 120 (056 si arrondissement non précisé)
Lyon 381 à 389 (123 si arrondissement non précisé)
Marseille 201 à 216 (055 si arrondissement non précisé)

ADRDOMPAR

Indique si le père et la mère de l'enfant habitent à la même adresse

M_ADR	Habite à la même adresse
M_COM	Habite dans la même commune
M_DEP	Habite dans le même département
M_REG	Habite dans la même région
M_PAYS	Habite dans le même pays
N_COMP	Non comparable (l'une des données est absente)

AUTRE	Autre
Blanc	Non renseigné

PERE_NAT_CODE

Nationalité du père de l'enfant à sa naissance

Bulletin de naissance jusqu'en 1997	
1XX	Français
2 suivi du code nationalité à deux chiffres (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Etranger et sa nationalité
2XX	Etranger mais nationalité non déclarée
Blanc ou XXX	Non déclaré
Bulletin de naissance à partir de 1998	
Code ISO des nationalités (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Nationalité
Blanc ou 999	Non déclaré

MERE_NAT_CODE

Nationalité de la mère de l'enfant à sa naissance

Bulletin de naissance jusqu'en 1997	
1XX	Français
2 suivi du code nationalité à deux chiffres (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Etranger et sa nationalité
2XX	Etranger mais nationalité non déclarée
Blanc ou XXX	Non déclaré
Bulletin de naissance à partir de 1998	
Code ISO des nationalités (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Nationalité
Blanc ou 999	Non déclaré

PERE_CS_CODE

Catégorie socioprofessionnelle du père de l'enfant sur deux positions

Code de la nomenclature	(cf. nomenclature 3.8.1. jusqu'en 1981, nomenclature 3.8.4. à partir de 1982)
Blanc ou XX	Non déclaré

MERE_CS_CODE

Catégorie socioprofessionnelle de la mère de l'enfant sur deux positions

Code de la nomenclature	(cf. nomenclature 3.8.1. jusqu'en 1981, nomenclature 3.8.4. à partir de 1982)
Blanc ou XX	Non déclaré

MAR_DATE

Date du mariage des parents de l'enfant

Blanc ou 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

Attention : Dans certains cas, l'année de mariage des parents est erronée lorsque l'année de naissance de l'enfant est comprise entre 1982 et 1989. Elle est égale à l'année de naissance de l'enfant + 1. On conseille à l'utilisateur de remettre à blanc cette modalité parasite avant toute utilisation de la variable.

MAR_LIEU_DEPCOM

Lieu du mariage des parents de l'enfant

COG en vigueur au moment du mariage des parents

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc ou 00	Non renseigné

ORIGINOM

Origine du nom de l'enfant par rapport aux noms des parents

1	Le nom de l'enfant est le nom du père
2	Le nom de l'enfant est le nom de la mère
3	Nom composé : nom du père puis nom de la mère accolé (avec trait d'union)
4	Nom composé : nom de la mère puis nom du père accolé (avec trait d'union)
5	Autre
Blanc	Non renseigné

ENF_GEMEL_INDIC

Indicatrice de gémellité des enfants.

CTX_ACC_ENF_NBR

Nombre d'enfants issus de l'accouchement

blanc	Non renseigné
1	Naissance simple
2	Naissance double
3	Naissance triple
4	Naissance quadruple

CTX_CATACC

Type d'accouchement

X	Naissance simple
2gv	2 garçons déclarés vivants
1gv1gm	1 garçon vivant, 1 garçon mort
2gm	2 garçons morts
1gv1fv	1 garçon vivant, 1 fille vivante
1gv1fm	1 garçon vivant, 1 fille morte
1gm1fv	1 garçon mort, 1 fille vivante
1gm1fm	1 garçon mort, 1 fille morte
2fv	2 filles vivantes
1fv1fm	1 fille vivante, 1 fille morte
2fm	2 filles mortes
T	Naissance triple
Q	Naissance quadruple
Blanc	Non renseigné (non disponible pour les bulletins de naissance avant 1982 et pour les jugements d'adoption plénière, ainsi que sur la période 1996 - 2011)

CTX_MERE_VIVANT_ENF_PREC_NBR

Nombre d'aînés de l'enfant qui vient de naître (brut)

Blanc	Non renseigné (non disponible pour les jugements d'adoption plénière)

La qualité de cette variable est mauvaise, elle donne trop de premières naissances comparée à d'autres sources. De surcroît, avec des différences géographiques importantes.

CTX_NAV_PREC_DATE

Date de la naissance précédente (brut)

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc ou 00	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

La qualité de cette variable est mauvaise, elle donne trop de premières naissances comparée à d'autres sources. De surcroît, avec des différences géographiques importantes.

Table Descendance : EDP_BEnnnn_DESCENDANCE

I_* (* correspond au nom de la variable sur laquelle porte l'indicatrice)
Indicatrices de redressement des données d'état civil

.	Hors champ
0	Non redressé (ou codifié avec succès)
1	Redressé

À partir des événements de juillet 2010.

La table Mariage : EDP_BEnnnn_MARIAGE

nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement ajoutée à l'EDP

Unité observée : Bulletin de mariage de l'individu « EDP »

Source : *État civil* (bulletin de mariage).

Contenu :

Informations relatives au mariage de l'individu « EDP », notamment : date et lieu de mariage ; date et lieu de naissance, situation matrimoniale antérieure et nationalité de chaque époux, lieu de résidence des époux depuis 1968. Les bulletins d'état civil de mariage sont recueillis depuis 1968.

Remarques :

1) La table ne comprend pas les bulletins de mariages contractés à l'étranger.

2) Pour un individu, le nombre de mariages n'est plus borné. Auparavant, dans l'ancienne base étude, quatre mariages au maximum étaient diffusés.

3) Les variables suivantes ne sont plus dans les bulletins de mariage depuis 1998 :
CSMEPi, CSMEXi (catégories socioprofessionnelles respectives de l'épouse et de l'époux).
CSPMEXi, CSPMEPi (catégories socioprofessionnelles respectives du père de l'épouse et du père de l'époux).
DAMMEXi, CAMMEXi, PAMMEXi (département, commune et pays du domicile antérieur de l'époux).
DAMMEPi, CAMMEPi, PAMMEPi (département, commune et pays du domicile antérieur de l'épouse).
EPXEPSi (statut de l'individu EDP épouse ou époux).
ELMi (nombre d'enfants légitimés par le mariage).
Si l'utilisateur veut les récupérer, il doit utiliser la base étude 2009.

4) En raison de trous de collecte pour les évènements d'état civil sur la période 1982-1997, les études s'intéressant à la nuptialité enregistrée dans l'état civil doivent se limiter aux personnes nées les 1er et 4 octobre (si les générations étudiées concentrent beaucoup de mariages sur cette période).
L'utilisateur peut aussi avoir des informations sur le mariage de la personne EDP, ou sur son statut matrimonial par :

- les bulletins de naissance de ses enfants ;
- ses bulletins individuels de recensement ;
- son bulletin de décès.

L'information n'est pas recueillie de la même manière dans ces trois circuits (données déclaratives des parents au moment de la déclaration des enfants ; données déclaratives des personnes enquêtées au recensement ; information donnée par des proches pour le bulletin de décès), et données administratives lors de l'enregistrement des mariages pour le bulletin de mariage.

5) Lorsque l'EDP a été élargi à de nouveaux jours, l'EDP a débuté les trajectoires des nouveaux arrivants par le premier événement reçu par l'état civil ou le recensement. Leur trajectoire n'a pas été complétée par les événements antérieurs à la date de leur entrée dans l'EDP.

6) Compte tenu de la source, l'information n'est disponible que pour les mariages déclarés à l'état civil en France.

7) La remontée des bulletins statistiques de mariage vers l'Insee est celle qui connaît le plus de difficultés, notamment parce qu'alors que les naissances et les décès sont de plus en plus localisés dans un nombre réduit de communes, les mariages restent très diffus sur le territoire, pouvant concerner des petites communes où des oublis de transmission peuvent avoir lieu. Il n'est alors pas facile de les repérer du fait du peu d'actes enregistrés dans ces communes. Le fichier des statistiques d'état civil des mariages est ainsi le seul à faire l'objet d'un redressement en exhaustivité (ces dix dernières années la correction a oscillé entre 3 % et 6 %).

8) L'utilisateur peut avoir des informations sur le mariage de la personne EDP ou simplement sur son statut matrimonial :

- si la personne EDP est parent d'un enfant né en France, par le bulletin de naissance de son enfant (table : EDP_BEnnnn_descendance) ;
- si la personne EDP a renseigné un bulletin individuel de recensement (tables : EDP_BEnnnn_RPaaaa et EDP_BEnnnn_EARaaaa_individu) ;
- si la personne est décédée en France, par le bulletin de décès (table : EDP_BEnnnn_deces).

9) Les données pour Mayotte sont exhaustives à partir des événements de 2014.

EDP_BEnnnn_MARIAGE					
Nom de variable	**Libellé**	**Longueur**	**Format**	**Modalités**	**Nom de la variable dans les bases études diffusées jusqu'en 2010**
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char		NUMINACT
Variables de gestion sur l'événement					
ID_EVT_DIFF	Identifiant de l'événement	10	Char	Page 24	N'existait pas
EVT_TYPE	Type d'événement	10	Char	Page 24	N'existait pas
NB_EDP	Nombre d'individus EDP associés à l'événement	8	Num	Page 24	N'existait pas
Variables relatives au mariage					
MAR_LIEU_DEPCOM	Lieu du mariage de l'individu EDP	5	Char	Page 24	CLEMi, DLEMi
MAR_DATE	Date du mariage de l'individu EDP	10	Char	Page 24	AEMi, MEMi, JEMi
Variables relatives aux conjoints					
EDP_SEXE	Sexe de la personne EDP	1	Char	Page 24	N'existait pas
CONJ_SEXE	Sexe du conjoint	1	Char	Page 24	N'existait pas
EDP_NAI_DATE	Date de naissance de la personne EDP	10	Char	Page 24	ANMEPi, MNMEPi, JNMEPi
CONJ_NAI_DATE	Date de naissance du conjoint	10	Char	Page 25	ANMEXi, MNMEXi, JNMEXi

EDP_NAI_LIEU_DEPCOM	Lieu de naissance de la personne EDP	5	Char	Page 25	CNMEPi, DNMEPi, PNMEPi
CONJ_NAI_LIEU_DEPCOM	Lieu de naissance du conjoint	5	Char	Page 25	CNMEXi, DNMEXi, PNMEXi
EDP_NAT_CODE	Nationalité de la personne EDP	3	Char	Page 25	NMEPi
CONJ_NAT_CODE	Nationalité du conjoint	3	Char	Page 25	NMEXi
EDP_AVANT_MAT_ETAT	Etat matrimonial antérieur au mariage de la personne EDP	10	Char	Page 25	MMEPi
CONJ_AVANT_MAT_ETAT	Etat matrimonial antérieur au mariage du conjoint	10	Char	Page 26	MMEXi
EDP_MAT_ETAT_PREC_DATE	Date de veuvage ou de divorce de la personne EDP	10	Char	Page 26	ASEEPi, MSEEPi, JSEEPi
CONJ_MAT_ETAT_PREC_DATE	Date de veuvage ou de divorce du conjoint	10	Char	Page 26	ASEEXi, MSEEXi, JSEEXi
I_EDP_NAI_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de naissance de la personne EDP	3	Num	Page 26	N'existait pas
I_EDP_SEXE	Indicatrice de redressement du sexe la personne EDP	3	Num	Page 26	N'existait pas
I_EDP_AVANT_MAT_ETAT	Indicatrice de redressement de l'état matrimonial antérieur de la personne EDP	3	Num	Page 26	N'existait pas
I_EDP_MAT_ETAT_PREC_DATE	Indicatrice de redressement de la date de veuvage ou de divorce de la personne EDP	3	Num	Page 26	N'existait pas
I_EDP_NAI_DATE	Indicatrice de redressement de la date de naissance de la personne EDP	3	Num	Page 26	N'existait pas
I_EDP_NAT_CODE	Indicatrice de redressement de la nationalité de la personne EDP	3	Num	Page 26	N'existait pas
I_CONJ_NAI_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de naissance du conjoint	3	Num	Page 26	N'existait pas
I_CONJ_SEXE	Indicatrice de redressement du sexe du conjoint	3	Num	Page 26	N'existait pas

I_CONJ_AVANT_MAT_ETAT	Indicatrice de redressement de l'état matrimonial antérieur du conjoint	3	Num	Page 26	N'existait pas
I_CONJ_MAT_ETAT_PREC_DATE	Indicatrice de redressement de la date de veuvage ou de divorce du conjoint	3	Num	Page 26	N'existait pas
I_CONJ_NAI_DATE	Indicatrice de redressement de la date de naissance du conjoint	3	Num	Page 26	N'existait pas
I_CONJ_NAT_CODE	Indicatrice de redressement de la nationalité du conjoint	3	Num	Page 26	N'existait pas
Variable commune aux conjoints					
CTX_LIEU_DEPCOM	Lieu du domicile conjugal	5	Char	Page 26	DRFi, CRFi (pas le pays)
CTX_COMMUNS_ENF_NBR	Nombre d'enfants en commun	10	Char		ELMLi
I_CTX_COMMUNS_ENF_NBR	Indicatrice de redressement du nombre d'enfants en commun	3	Num	Page 26	N'existait pas
I_CTX_LIEU_DEPCOM	Indicatrice de redressement du lieu de domicile conjugal	3	Num	Page 26	N'existait pas

Modalités de la table Mariage : EDP_BEnnnn_MARIAGE

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrement. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement une "PROC FREQ (MISSING)" sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

ID_EVT_DIFF

Identifiant de l'événement

L'identifiant de l'événement peut être associé à plusieurs individus dans la base études. Dans la table mariage, l'identifiant d'un événement mariage est le même lorsque les deux conjoints sont EDP.

EVT_TYPE

Type d'événement

MAR	Bulletin de mariage
GMAR	Bulletin de mariage créé en gestion

NB_EDP

Nombre d'individus EDP associés à l'événement

Un événement mariage peut être associé à plusieurs individus de la base étude : les deux conjoints lorsqu'ils sont tous les deux EDP.

1	Le conjoint n'est pas un individu EDP
2	Le conjoint est un individu EDP

MAR_LIEU_DEPCOM

Lieu du mariage de l'individu EDP

COG en vigueur au moment du mariage

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc	Non renseigné

MAR_DATE

Date du mariage de l'individu EDP

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc ou 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

EDP_SEXE

Sexe de la personne EDP

F	Femme
M	Homme

CONJ_SEXE

Sexe du conjoint

F	Femme
M	Homme

EDP_NAI_DATE

Date de naissance de la personne EDP

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc ou 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

CONJ_NAI_DATE
Date de naissance du conjoint

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc ou 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

EDP_NAI_LIEU_DEPCOM
Lieu de naissance de la personne EDP
COG en vigueur au moment de la naissance

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc	Non renseigné

CONJ_NAI_LIEU_DEPCOM
Lieu de naissance du conjoint
COG en vigueur au moment de la naissance

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc	Non renseigné

EDP_NAT_CODE
Nationalité de la personne EDP

Bulletin de mariage jusqu'en 1997	
1XX	Français
2 suivi du code nationalité à deux chiffres (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Etranger et sa nationalité
2XX	Etranger mais nationalité non déclarée
Blanc ou XXX	Non déclaré
Bulletin de mariage à partir de 1998	
Code ISO des nationalités (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Nationalité
Blanc ou 999	Non déclaré

CONJ_NAT_CODE
Nationalité du conjoint

Bulletin de mariage jusqu'en 1997	
1XX	Français
2 suivi du code nationalité à deux chiffres (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Etranger et sa nationalité
2XX	Etranger mais nationalité non déclarée
Blanc ou XXX	Non déclaré
Bulletin de mariage à partir de 1998	
Code ISO des nationalités (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Nationalité
Blanc ou 999	Non déclaré

EDP_AVANT_MAT_ETAT
Etat matrimonial antérieur au mariage de la personne EDP

CEL	Célibataire
DIV	Divorcée
MAR	Mariée
VEUF	Veuve
Blanc	Non renseigné

CONJ_AVANT_MAT_ETAT

Etat matrimonial antérieur au mariage du conjoint

CEL	Célibataire
DIV	Divorcé
MAR	Marié
VEUF	Veuf
Blanc	Non renseigné

EDP_MAT_ETAT_PREC_DATE

Date de veuvage ou de divorce de la personne EDP

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc ou 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

CONJ_MAT_ETAT_PREC_DATE

Date de veuvage ou de divorce du conjoint

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc ou 00, 99	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

CTX_LIEU_DEPCOM

Lieu du domicile conjugal

COG en vigueur au moment du mariage

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc	Non renseigné

Note : dans le cas de Paris, Lyon et Marseille, l'arrondissement est considéré comme une commune.
Paris 101 à 120 (056 si arrondissement non précisé)
Lyon 381 à 389 (123 si arrondissement non précisé)
Marseille 201 à 216 (055 si arrondissement non précisé)

I_* (* correspond au nom de la variable sur laquelle porte l'indicatrice)

Indicatrices de redressement des données d'état civil

.	Hors champ
0	Non redressé (ou codifié avec succès)
1	Redressé

À partir des événements de juillet 2010.

La table Décès : EDP_BEnnnn_DECES nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement intégrée à l'EDP	**Unité observée :** Bulletin de décès de l'individu « EDP »
Source : *État civil* (bulletin de décès, transcription d'un jugement déclaratif de décès, transcription d'un jugement déclaratif d'absence)	

Contenu :

Informations relatives au décès des individus « EDP », notamment : date et lieu de décès (commune et nature précise du lieu : domicile, hôpital, etc.) ; sexe, date et lieu de naissance, situation matrimoniale, catégorie socioprofessionnelle, nationalité et lieu de résidence du défunt. Les bulletins de décès sont recueillis depuis 1968 dans l'EDP.

Remarques :

1) Les bulletins de décès n'ont pas été collectés de 1974 à 1989. Les trous de collecte ont perduré jusqu'en 1997 pour les personnes nées les 2 et 3 octobre. Les informations exhaustives sur les dates et lieux de décès figurent dans la table EDP_BEnnnn_individu, alimentée par le RNIPP.

2) Il n'y a aucun jugement déclaratif de décès ou d'absence intégré à l'EDP avant 1993.

3) Lorsque l'EDP a été élargi à de nouveaux jours, l'EDP a débuté les trajectoires des nouveaux arrivants par le premier événement reçu par l'état civil ou le recensement. Leur trajectoire n'a pas été complétée par les événements antérieurs à la date de leur entrée dans l'EDP. Si leur seul événement reçu est un décès, la trajectoire n'est pas diffusée.

4) Les données pour Mayotte sont exhaustives à partir des événements de 2014.

EDP_BEnnnn_DECES					
Nom de variable	**Libellé**	**Longueur**	**Format**	**Modalités**	**Nom de la variable dans les bases études diffusées jusqu'en 2010**
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char		NUMINACT
Variables de gestion sur l'événement					
ID_EVT_DIFF	Identifiant de l'événement	10	Char		N'existait pas
EVT_TYPE	Type d'événement	10	Char	Page 30	OBDC
Variables de l'acte de décès, du jugement déclaratif de disparition ou d'absence					
DEF_IND_NAI_LIEU_DEPCOM	Lieu de naissance de l'individu EDP	5	Char	Page 30	CNDC, DNDC, PNDC
DEF_DEC_LIEU_DEPCOM	Lieu de décès de l'individu EDP	5	Char	Page 30	CDC, DDC, PDC
DEF_DOM_LIEU_DEPCOM	Domicile de l'individu EDP	5	Char	Page 30	CDOMDC, DDOMDC, PDOMDC
CTX_TYPE_LIEU	Type de lieu du décès de l'individu EDP	10	Char	Page 30	N'existait pas
DEF_DEC_MAT_ETAT	Etat matrimonial de l'individu EDP	10	Char	Page 30	MMDC
DEF_IND_SEXE	Sexe de l'individu EDP	1	Char	Page 31	SDC
DEF_IND_NAI_DATE	Date de naissance de l'individu EDP	10	Char	Page 31	JNDC, MNDC, ANDC
DEF_DEC_DATE	Date du décès de l'individu EDP	10	Char	Page 31	JDC, MDC, ADC

DEF_SSP_PRO_CODE	Catégorie socioprofessionnelle de l'individu EDP Au moment de l'enregistrement du décès codé selon le libellé de l'acte de décès	2	Char	Page 31	CSDC
DEF_NAT_CODE	Nationalité au moment du décès de l'individu EDP	3	Char	Page 31	NDC
I_CTX_TYPE_LIEU	Indicatrice de redressement du type de lieu du décès de l'individu EDP	3	Num	Page 31	N'existait pas
I_DEF_DEC_DATE	Indicatrice de redressement de la date du décès de l'individu EDP	3	Num	Page 31	N'existait pas
I_DEF_IND_NAI_DATE	Indicatrice de redressement de la date de naissance de l'individu EDP	3	Num	Page 31	N'existait pas
I_DEF_NAT_CODE	Indicatrice de redressement de la nationalité au moment du décès de l'individu EDP	3	Num	Page 31	N'existait pas
I_DEF_SEXE	Indicatrice de redressement du sexe de l'individu EDP	3	Num	Page 31	N'existait pas
I_DEF_SSP_PRO_CODE	Indicatrice de redressement de la catégorie socioprofessionnelle de l'individu EDP au moment de l'enregistrement du décès selon le libellé de l'acte de décès	3	Num	Page 31	N'existait pas

Modalités de la table Décès : EDP_BEnnnn_DECES

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrement. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

EVT_TYPE

Type d'événement

DC	Avis de décès
JDD	Transcription de jugement déclaratif de décès
JDA	Transcription de jugement déclaratif d'absence
GDC	Avis de décès créé en gestion avec un avis officiel de décès
GTJDD	Transcription de jugement déclaratif de décès créé en gestion
GTJDA	Transcription de jugement déclaratif d'absence créé en gestion

DEF_IND_NAI_LIEU_DEPCOM

Lieu de naissance de l'individu EDP

COG en vigueur au moment du décès

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc	Non renseigné (non disponible avant 1990)

DEF_DEC_LIEU_DEPCOM

Lieu de décès de l'individu EDP

COG en vigueur au moment du décès

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc	Non renseigné

DEF_DOM_LIEU_DEPCOM

Domicile de l'individu EDP

Jusqu'en 1974, COG de 1982

A partir de 1990, COG en vigueur au moment du décès

DEPCOM	France
99 suivi du code pays	Etranger
Blanc, XX000, XXX, XXXXX, 000	Non renseigné

CTX_TYPE_LIEU

Type de lieu du décès de l'individu EDP

LOGE	Logement
ETHOS	Etablissement hospitalier
CLPRIV	Clinique privée
HOSMAR	Hospice, maison de retraite
VOLIPU	Voie ou lieu public
AUTLI	Autre
Blanc	Non renseigné

DEF_DEC_MAT_ETAT

Etat matrimonial de l'individu EDP

CEL	Célibataire
DIV	Divorcé(e)
MAR	Marié(e)
VEUF	Veuf(ve)
Blanc	Non renseigné

DEF_IND_SEXE
Sexe de l'individu EDP

F	Homme
M	Femme
I	Indéterminé
Blanc	Non renseigné

DEF_IND_NAI_DATE
Date de naissance de l'individu EDP

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
Blanc ou 00	Jours ou mois inconnus
Blanc ou 0000	Années inconnues

DEF_DEC_DATE
Date du décès de l'individu EDP

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
00	Jours ou mois inconnus
0000	Années inconnues

DEF_SSP_PRO_CODE
Catégorie socioprofessionnelle de l'individu EDP

Code de la nomenclature	Codification état civil (cf. nomenclature 3.8.4., non disponible avant 1990)
Blanc ou XX	Non renseigné

DEF_NAT_CODE
Nationalité au moment du décès de l'individu EDP

Bulletin de décès jusqu'en 1997	
1XX	Français
2 suivi du code nationalité à deux chiffres (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Etranger et sa nationalité
2XX	Etranger mais nationalité non déclarée
Blanc ou XXX	Non déclaré
Bulletin de décès à partir de 1998	
Code ISO des nationalités (cf. nomenclatures 3.2.4.1. et 3.2.4.2.)	Nationalité
Blanc ou 999	Non déclaré

I_* (* correspond au nom de la variable sur laquelle porte l'indicatrice)
Indicatrices de redressement des données d'état civil

.	Hors champ
0	Non redressé (ou codifié avec succès)
1	Redressé

À partir des événements de juillet 2010.

ANNEXE 1 - Départements dont les dossiers EDP ont été complétés par des bulletins d'état civil sur 2 ou 4 jours de 1982 à 1989

Code	Département	Complété sur (jours)
01	Ain	4
02	Aisne	2
03	Allier	4
04	Alpes (de) Haute-Provence	2
05	Alpes (Hautes)	2
06	Alpes-Maritimes	2
07	Ardèche	4
08	Ardennes	2
09	Ariège	4
10	Aube	2
11	Aude	4
12	Aveyron	4
13	Bouches-du-Rhône	2
14	Calvados	2
15	Cantal	4
16	Charente	4
17	Charente-Maritime	2
18	Cher	4
19	Corrèze	4
2B	Corse (Haute)	2
2A	Corse-du-Sud	2
21	Côte-d'Or	4
22	Côtes-d'Armor	4
23	Creuse	4
24	Dordogne	4
25	Doubs	2
26	Drôme	4
91	Essonne	2
27	Eure	2
28	Eure-et-Loir	4
29	Finistère	4
30	Gard	4
31	Garonne (Haute)	2
32	Gers	4
33	Gironde	4
34	Hérault	4
35	Ille-et-Vilaine	4
36	Indre	4
37	Indre-et-Loire	4
38	Isère	4
39	Jura	2
40	Landes	4
41	Loir (et-Cher)	4
42	Loire	4
43	Loire (Haute)	4
44	Loire-Atlantique	2
45	Loiret	4
46	Lot	4

Code	Département	Complété sur (jours)
47	Lot-et-Garonne	4
48	Lozère	4
49	Maine-et-Loire	2
50	Manche	2
51	Marne	4
52	Marne (Haute)	2
53	Mayenne	4
54	Meurthe-et-Moselle	4
55	Meuse	4
56	Morbihan	4
57	Moselle	4
58	Nièvre	4
59	Nord	2
60	Oise	2
61	Orne	2
75	Paris	2
62	Pas-de-Calais	2
63	Puy-de-Dôme	4
64	Pyrénées (Atlantiques)	2
65	Pyrénées (Hautes)	2
66	Pyrénées-Orientales	4
67	Rhin (Bas)	2
68	Rhin (Haut)	2
69	Rhône	2
70	Saône (Haute)	2
71	Saône-et-Loire	2
72	Sarthe	2
73	Savoie	2
74	Savoie (Haute)	2
92	Seine (Hauts-de)	2
76	Seine (Maritime)	2
77	Seine(et Marne)	2
93	Seine-Saint-Denis	2
79	Sèvres (Deux)	4
80	Somme	2
81	Tarn	2
82	Tarn-et-Garonne	2
90	Territoire de Belfort	2
94	Val-de-Marne	2
95	Val-d'Oise	2
83	Var	4
84	Vaucluse	2
85	Vendée	4
86	Vienne	4
87	Vienne (Haute)	4
88	Vosges	4
89	Yonne	2
78	Yvelines	4

ANNEXE 2 - Présentation des bulletins d'état civil

Depuis la Révolution, l'état civil est tenu par les communes, dans le cadre général fixé depuis Napoléon, par le code civil. Le titre II du Livre Ier est entièrement consacré aux actes d'état civil : les principes généraux (chapitre Ier), les actes de naissance (chapitre II), les actes de mariage (chapitre III), les actes de décès (chapitre IV), les rectifications de l'état civil (chapitre VII) et des cas particuliers concernant les militaires et les marins (chapitre V) ou de personnes nées à l'étranger acquérant la nationalité française (chapitre VI).

L'ensemble des dispositions législatives et réglementaires qui fixent tant les principes que les modes de gestion pratique de l'état civil, y compris la façon de tenir les registres et de délivrer les actes, est rassemblé dans une instruction générale relative à l'état civil du ministre de la justice. L'instruction générale du 21 septembre 1955, modifiée à de multiples reprises pour tenir compte de l'évolution réglementaire et technologique, précise dans la section 6 de son chapitre II, intitulé « bulletins statistiques », qu' « en vue de permettre la statistique générale de la France, les officiers de l'état civil remplissent, lors de la rédaction de chaque acte, un bulletin spécial comprenant, outre les énonciations principales de l'acte, certaines indications précisant notamment la situation de famille, le degré d'instruction et la catégorie professionnelle des intéressés ».

L'instruction générale du 21 septembre 1955 a été abrogée par une nouvelle instruction générale, datée du 11 mai 1999. Elle prévoit toujours l'envoi par les communes de bulletins statistiques à destination de l'INSEE pour les évènements d'état civil enregistrés dans la commune, avec comme double finalité, l'établissement de statistiques et la mise à jour du répertoire national d'identification des personnes physiques.

« Section 6 - Bulletins statistiques »

« En vue de permettre l'établissement des statistiques du mouvement de la population, la tenue et la mise à jour du Répertoire national d'identification des personnes physiques (R.N.I.P.P.) les officiers de l'état civil remplissent des bulletins statistiques de l'état civil contenant, outre les énonciations de l'acte, certains renseignements complémentaires portant notamment sur la situation familiale et l'activité professionnelle des intéressés. »
« Ces bulletins sont établis soit lors de l'enregistrement d'un acte, d'après les indications du déclarant, soit à l'occasion d'une transcription ou d'une mention en marge. »
« Il existe huit modèles de bulletin : [liste]
« Outre leur utilisation à des fins statistiques, certains bulletins servent à la gestion administrative. Les bulletins n° 5 (naissances), n° 4 (reconnaissance), n° 1 (transcriptions), n° 1 bis (mentions marginales), et n° 7 bis (décès) sont utilisés par l'I.N.S.E.E. pour la mise à jour du Répertoire national d'identification des personnes physiques (décret n° 82-103 du 22 janvier 1982). »

« [modalités de transmission à l'INSEE] »
« Les bulletins de naissance (n° 5) doivent être envoyés à l'I.N.S.E.E. le jour même de la rédaction de l'acte de naissance ; ceux de reconnaissance (n° 4) et ceux de décès (n° 7 bis) dans un délai maximum de huit jours ; les autres bulletins (n° 1, 1 bis, 2 et 6) doivent être regroupés dans des envois mensuels et envoyés au plus tard cinq jours suivant la fin du mois. (Décret n° 82-103 du 22 janvier 1992 modifié relatif au Répertoire national d'identification des personnes physiques et instituant des délais de transmission d'informations d'état civil). »
« Cette matière dépassant le cadre de la présente instruction, aucune référence ne sera faite à l'établissement des bulletins statistiques lors de l'examen des règles particulières aux divers actes de l'état civil. »

Les bulletins statistiques sont remplis par la commune, la plupart des informations demandées étant contenues dans les actes d'état civil. Ces derniers sont eux-mêmes rédigés sur la foi du ou des déclarants. Concernant l'identification des personnes, l'article 34 du code civil stipule notamment que :

« tout acte d'état civil doit énoncer l'année, le jour et l'heure où il est établi, les prénoms, noms, professions et domiciles de tous ceux qui y seront dénommés, ainsi que les dates et lieux de naissance :
- des père et mère dans les actes de naissance et de reconnaissance ;
- de l'enfant dans les actes de reconnaissance ;
- des époux dans les actes de mariage ;
- du décédé dans les actes de décès »

Concernant la profession figurant dans l'acte d'état civil, l'instruction générale précise :

« La profession qui doit être indiquée s'entend non seulement de celle actuellement exercée par les intéressés, mais également de celle qu'ils exerçaient en dernier lieu avant de cesser leur activité professionnelle. Il convient, dans cette hypothèse, de préciser ancien, en retraite, ou honoraire, ou en cas de chômage, de préciser sans emploi. Lorsqu'une personne n'a jamais exercé une profession, il convient d'indiquer sans profession ».

Les bulletins statistiques intégrés à l'échantillon démographiques ont fait l'objet de deux révisions d'ensemble :

- Une première, mise en œuvre en 1998 : elle simplifie les questions sur la profession et sur l'adresse, faisant disparaître certaines variables.
- Une seconde, mise en œuvre en septembre 2008 : elle harmonise les questions posées dans les formulaires proches (bulletin de jugement déclaratif de décès et bulletin de décès, d'une part ; bulletin de naissance, bulletin de jugement déclaratif de naissance et bulletin d'enfant sans vie, d'autre part) ; elle intègre les évolutions législatives qui ont mis fin à la distinction entre enfant naturel et enfant légitime et ont ouvert la possibilité du choix du nom de famille ; elle remplace le bulletin de jugement par trois modèles (jugement déclaratif de naissance, jugement déclaratif de décès, jugement d'adoption plénière) ; elle supprime le bulletin de reconnaissance.Naissance (bulletin n°5)

Selon le code civil, les déclarations de naissance doivent être faites dans les trois jours suivant l'accouchement à l'officier de l'état civil de la commune de naissance. Si une naissance n'est pas déclarée dans le délai légal, l'inscription sur les registres nécessite un jugement préalable et une mention sommaire est alors inscrite en marge à la date de la naissance (article 55). C'est au père qu'il appartient de déclarer la naissance ou, à défaut, tout autre personne ayant assisté à l'accouchement (article 56).

L'acte de naissance énonce le jour, l'heure et le lieu de la naissance, le sexe de l'enfant, les prénoms donnés, le nom de famille (que les parents peuvent choisir depuis le 1er janvier 2005), les prénoms, noms, âges, professions et domiciles des père et mère (article 57). Il comporte également les dates et lieux de naissance des père et mère (article 34).

Jusqu'en mars 1993, seuls les enfants vivants au moment de la déclaration donnaient lieu à un acte de naissance. Dans le cas contraire on enregistrait un acte d'enfant sans vie, que l'enfant ait vécu ou non. Depuis mars 1993, l'officier de l'état civil enregistre un acte de naissance si l'enfant a respiré puis un acte de décès s'il est mort avant la déclaration de sa naissance. Si l'enfant n'est pas né vivant et viable, il enregistre un acte d'enfant sans vie. Depuis cette date, le bulletin n° 5 s'intitule donc « bulletin de naissance » au lieu de « bulletin d'enfant déclaré vivant ».

Un acte tenant lieu d'acte de naissance est dressé pour toute personne née à l'étranger qui acquiert ou recouvre la nationalité française à moins que l'acte dressé à sa naissance n'ait déjà été porté sur un registre conservé par une autorité française. Cet acte énonce les nom, prénoms et sexe de l'intéressé et indique le lieu et la date de sa naissance, sa filiation, sa résidence à la date de l'acquisition de la nationalité française (article 98).

Le bulletin statistique n° 5 est utilisé pour transmettre les informations de l'acte de naissance à l'INSEE. Il sert également à procéder à l'inscription de la personne au répertoire national d'identification des personnes physiques. Il comprend des renseignements sur :

L'enfant : nom, prénom, sexe, date de naissance, déclarations conjointe de choix du nom (si oui, date de déclaration commune du choix) ;
Chacun des parents : nom, prénom, date et lieu de naissance, activité, adresse, nationalité ;
La filiation : mariage des parents (date et lieu) ; reconnaissance par le père (date), la mère (date) ou conjointe (date), accouchement anonyme ou enfant trouvé ;
Les conditions de l'accouchement (nombre d'enfants issus de l'accouchement, établissement spécialisé, ailleurs avec assistance médicale, ailleurs sans assistance) ;
Le nombre d'enfant antérieur de la mère et date de naissance du dernier enfant.

Le bulletin n° 5 a été visé par le CNIS (n° 201 PA 002 EC, valable de 2011 à 2015). Il a un double usage : l'élaboration de statistiques et à la mise à jour du RNIPP.

Jusqu'en 1997, le bulletin statistique précisait la commune de mariage des parents (quand ils étaient mariés).

Jusqu'en 2008, le bulletin statistique proposait la qualité juridique de l'enfant : « légitime », « naturel non reconnu », « naturel reconnu par le père seul », « naturel reconnu par la mère seule », « naturel reconnu par le père et la mère ».

Depuis 2008, le bulletin statistique demande l'adresse du père, comme il le faisait pour la mère jusqu'alors.Enfants sans vie (bulletin n°6)

Jusqu'en 1919, l'enfant nouveau-né devait être présenté à l'officier d'état civil. Si celui-ci était décédé, il dressait alors un « acte de présentation d'un enfant sans vie » : « lorsque le cadavre d'un enfant dont la naissance n'a pas été enregistrée sera présenté à l'officier de l'état civil, cet officier n'exprimera pas qu'un tel enfant est décédé, mais seulement qui lui a été présenté sans vie. Il recevra de plus la déclaration des témoins touchant les noms, prénoms, qualités et demeure des père et mère de l'enfant, et la désignation des ans, jour et heure auquel l'enfant est sorti du sein de sa mère » (décret du 4 juillet 1806). Pour les enfants mort-nés ou nés vivants mais décédés avant leur présentation à l'officier d'état civil, il n'y avait donc ni acte de naissance, ni acte de décès. En 1919, l'obligation de présenter l'enfant est supprimée et l'acte devient un « acte d'enfant sans vie », mais les principes généraux ne changent pas.

Depuis la loi du 8 janvier 1993, applicable depuis mars 1993, l'article 79-1 du Code civil a restreint la rédaction de l'acte d'enfant sans vie aux seuls enfants dont il était établi qu'ils n'étaient pas nés vivant et viable. Dans le cas contraire, « lorsqu'un enfant est décédé avant que sa naissance ait été déclarée à l'état civil, l'officier de l'état civil établit un acte de naissance et un acte de décès sur production d'un certificat médical indiquant que l'enfant est né vivant et viable et précisant les jours et heures de sa naissance et de son décès ». En l'absence de certificat médical précisant la viabilité de l'enfant, comme auparavant, aucun acte de naissance n'est établit mais un acte d'enfant sans vie est dressé. Modifié dans son contenu, « il énonce le jour, heure et lieu de l'accouchement, les prénoms et noms, dates et lieux de naissance, professions et domiciles des pères et mères et, s'il y a lieu, ceux du déclarant. L'acte dressé ne préjuge pas de savoir si l'enfant a vécu ou non ». L'enregistrement s'effectue dans la commune de naissance ou dans la commune où le corps de l'enfant se trouvait au moment où l'on a constaté qu'il était sans vie.

L'évolution de 1993 a conduit à préciser la notion de viabilité pour éviter la déclaration de fœtus qui auraient pu présenter quelques signes de vie. Dans un premier temps, des textes réglementaires ont considéré qu'une durée minimale de 180 jours de gestation ou 28 semaines de grossesse était nécessaire. Une circulaire du 30 novembre 2001 a modifié ces critères pour s'aligner sur ceux de l'Organisation mondiale de la santé : au moins 22 semaines de grossesse ou si le fœtus atteint un poids de 500 grammes. A défaut, il ne pouvait y avoir d'établissement d'acte d'enfant sans vie. En février 2008, la Cour de cassation a jugé ces critères plus restrictifs que le texte de la loi, laquelle ne mentionne aucun critère de poids ou de durée de la grossesse. Un décret du 20 août 2008 a donc mis fin à l'application de ces critères : les actes d'enfants sans vie sont donc établis en l'absence de certificat médical indiquant que l'enfant est né vivant et viable, quel que soit le poids du fœtus et la durée minimale de grossesse, sur la foi d'un certificat médical constatant l'existence d'un accouchement.

Cette fluctuation dans les définitions a eu des effets statistiques : le nombre d'enfants sans vie est passé de 4 000 en 2001 à près de 6 700 en 2002, soit un accroissement de plus de 67 %. Il a augmenté à nouveau de 14 % en 2008 et 13 % en 2007.

Le bulletin statistique n° 6 est utilisé pour transmettre l'information à l'INSEE. Il comprend des renseignements sur :

L'enfant : prénom, sexe ;
L'accouchement : date de l'accouchement, nombre d'enfants issus de l'accouchement, condition de l'accouchement (établissement spécialisé, ailleurs avec assistance médicale, ailleurs sans assistance) ;
Chacun des parents : nom, prénom, date et lieu de naissance, activité, adresse, nationalité ;
La filiation : mariage des parents (date et lieu), accouchement anonyme ou enfant trouvé ;
Le nombre d'enfant antérieur de la mère et date de naissance du dernier.

Le bulletin n° 6 a été visé par le CNIS (n° 201 PA 003 EC, valable de 2011 à 2015). Il n'a qu'un usage statistique.

Les informations intégrées dans l'échantillon démographique permanent dans version « BRPP1 » se limite à la date de l'accouchement.

Mariages (bulletin n°2)

A l'occasion de tout mariage célébré en France, un acte de mariage est dressé. Il est rédigé dans la commune où le mariage est célébré, le jour même du mariage (« sur le champ », selon l'article 75 du code civil). Il énonce notamment : les prénoms, noms, professions, âges, dates et lieux de naissance, domiciles et résidences des époux ; les prénoms, noms, professions et domiciles des pères et mères ; le cas échéant, les prénoms et nom du précédent conjoint de chacun des époux (article 76 du code civil). La célébration du mariage et le nom du conjoint sont également mentionnés en marge de l'acte de naissance de chaque époux.

Le bulletin statistique n° 2 est utilisé pour remonter l'information à l'INSEE. Il comprend des renseignements sur :

Chacun des époux : nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, état matrimonial antérieur (célibataire ; veuf ou divorcé avec la date de l'événement dans ces deux derniers cas) ;
Le lieu de résidence probable (commune/pays) ;
L'existence d'enfants en commun (si oui, combien).

Le bulletin a été visé par le CNIS (n° 201 PA 001 EC, valable de 2011 à 2015). Il a un double usage : l'élaboration de statistiques et à la mise à jour du RNIPP (pour les cas de changements de noms).

Jusqu'en 1997, le bulletin statistique de mariage contenait également la catégorie socioprofessionnelle de l'époux et de son père, la catégorie socioprofessionnelle de l'épouse et de son père ; les domiciles antérieurs de l'époux et de l'épouse.

Les bulletins de 2008 suppriment la liste des enfants légitimés par le mariage, la notion ayant disparu.

Reconnaissances (ancien bulletin n°4)

Le code civil prévoit trois modalités d'établissement de la filiation : l'effet de la loi, la reconnaissance volontaire et la possession d'état constatée par un acte notarié. Elle peut aussi être établit par jugement, à la demande de l'enfant (par exemple, dans les cas de recherche de paternité quand le père présumé refuse la reconnaissance de l'enfant).

Depuis l'ordonnance du 4 juillet 2005, entrée en vigueur le 1er juillet 2006, la filiation de l'enfant avec sa mère est établie automatiquement par sa désignation dans l'acte de naissance de l'enfant. Elle n'a pas besoin de procéder à des démarches particulières. Sauf cas particuliers, si la mère est mariée, son mari est automatiquement présumé père de l'enfant et mentionné comme tel dans l'acte de naissance. Pour les couples non mariés, la filiation n'est pas établie automatiquement entre le père et l'enfant. Pour lui, une façon de l'établir est donc de reconnaître l'enfant.

Avant la réforme de 2005, la loi distinguait les enfants « légitimes » des enfants « naturels », qui n'avaient pas les mêmes droits, notamment en matière successorale. La filiation ne s'établissait pas de la même façon selon que les parents étaient mariés ou non. Sauf cas particuliers, les enfants nés de parents mariés étaient dits « légitimes ». L'indication du nom des parents mariés dans l'acte de naissance suffisait à prouver la filiation. En revanche, la filiation n'était pas établie automatiquement pour les enfants « naturels », nés hors mariage. En particulier, l'acte de naissance portant l'indication de la mère ne valait reconnaissance que si elle était corroborée par la possession d'état. La façon la plus simple d'établir la filiation était donc, tant pour la mère que pour le père, de procéder à une reconnaissance volontaire.

Avant la réforme de 2005, les enfants nés d'un couple non marié pouvaient toutefois être légitimés de plein droit par le mariage de leurs parents, à condition que la filiation ait déjà été établie avec chacun des deux parents. Dans le cas contraire, la légitimation nécessitait une reconnaissance de l'enfant dans un acte séparé, le jour du mariage (si la filiation n'était établit qu'après le mariage, la légitimation restait possible mais supposait un jugement préalable constatant la possession d'état d'enfant commun).

Avant la naissance, la reconnaissance peut s'effectuer dans n'importe quelle mairie. Dans ce cas, elle est mentionnée dans l'acte de naissance de l'enfant. A la naissance, la reconnaissance peut s'effectuer en même temps que la déclaration de naissance. Elle est alors contenue dans l'acte de naissance de l'enfant et ne donne pas lieu à d'acte complémentaire. Après la naissance, la reconnaissance peut s'effectuer dans n'importe quelle mairie. Elle est alors portée en marge de l'acte de naissance dans les registres de la commune de naissance de l'enfant et donne donc lieu à un bulletin de mention en marge.

Reconnaître son enfant : une démarche de plus en plus fréquente et de plus en plus souvent anticipée
Pascal Germé, Lucile Richet-Mastain, division Enquêtes et études démographiques,
Insee Première *N° 1105 - octobre 2006*

Comme dans tous les pays d'Europe occidentale, la hausse des naissances hors mariage correspond à la dissociation entre la procréation et le mariage intervenue dans la seconde moitié du xxe siècle. En France métropolitaine, 46,4 % des naissances étaient le fait de couples non mariés en 2004, contre seulement 8,5 % en 1974. Dans le même temps, reconnaître son enfant est devenu un acte de plus en plus fréquent.
[…]
Un enfant peut être reconnu pendant la grossesse, à sa naissance ou après. Entre 1974 et 2004, le nombre de reconnaissances prénatales est passé de 6 900 à 211 800 […]. Sur la même période, les reconnaissances après la naissance ont augmenté de 81 800 à 152 500 […]. Au total, sur les 379 300 enfants nés en France en 2004 de parents non mariés, plus de la moitié (59 %) ont été reconnus avant ou au moment de leur naissance par leurs deux parents et sont donc dans une situation proche sur le plan juridique de celle des enfants nés d'un couple marié. C'était le cas de 52 % des enfants nés hors mariage en 1999.

La reconnaissance peut être effectuée par le père seul, la mère seule ou les deux parents, conjointement ou séparément. Un peu plus de la moitié (51 %) des enfants nés hors mariage en 2004 ont été reconnus conjointement par leurs deux parents avant leur naissance (soit 87 % des naissances reconnues avant ou au moment de la naissance par les deux parents). Cette tendance s'est développée rapidement depuis le début des années quatre-vingt : c'était le cas de 8 % des enfants nés hors mariage en 1980, de 23 % en 1990 et de 35 % en 1994. »

Selon l'article 62 du code civil, l'acte de reconnaissance énonce les prénoms, nom, date de naissance ou, à défaut, âge, lieu de naissance et domicile de l'auteur de la reconnaissance. Il indique la date et le lieu de naissance, le sexe et les prénoms de l'enfant ou, à défaut, tous renseignements utiles sur la naissance. Il est inscrit à sa date sur les registres de l'état civil. Les informations sur l'auteur de la reconnaissance sont portées en marge de l'acte de naissance de l'enfant.

Le bulletin statistique n° 4 était utilisé pour remonter l'information à l'INSEE. Il comprenait des renseignements sur :

La reconnaissance : date, circonstance (avant la naissance de l'enfant, pendant sa vie ou après son décès), les auteurs (père seul, mère seule, les deux) ;
Chacun des parents : Nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité et adresse ;
L'enfant : prénom, sexe, date et lieu de naissance ;
L'existence d'une déclaration de changement de nom en même temps que la reconnaissance.

A la suite d'un changement de traitement informatique des bulletins de reconnaissance en 1993, les fichiers de l'état civil sont incomplets pour les années 1993 à 1995.

Depuis 2008, il n'y a plus de bulletin statistique de reconnaissance. La procédure de reconnaissance passe par une mention en marge sur l'acte de naissance mais seul les informations nominatives de l'enfant reconnu sont disponibles, il n'est donc pas possible d'identifier le parent qui reconnaît l'enfant.

Décès (bulletin n°7)

Selon le code civil, « l'acte de décès est dressé par l'officier de l'état civil de la commune où le décès a eu lieu, sur la déclaration d'un parent du défunt ou sur celle d'une personne possédant sur son état civil les renseignements les plus exacts et les plus complets qu'il sera possible » (article 78). Le décès doit être déclaré dans les 24 heures suivant la constatation du décès. Au préalable, le décès doit donc être constaté par un médecin qui établit alors, si la cause de la mort n'est pas violente, un certificat de décès.

L'acte de décès énonce notamment le jour, l'heure et le lieu de décès ; les prénoms, nom, date et lieu de naissance, profession et domicile de la personne décédée ; les prénoms, noms, professions et domiciles de ses père et mère ; les prénoms et nom de l'autre époux, si la personne décédée était mariée, veuve ou divorcée (ou du partenaire en cas de pacte civil de solidarité depuis mai 2011). Il est fait mention du décès en marge de l'acte de naissance de la personne décédée (article 79).

Le décès donne lieu à la rédaction de deux bulletins statistiques : le bulletin n° 7, destiné à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, pour le suivi des causes de décès, et le bulletin n° 7 bis, destiné à l'Insee, pour les statistiques démographiques et la mise à jour du répertoire des personnes physique. Le bulletin n° 7 bis contient donc l'identité du défunt alors que le bulletin n° 7 est anonyme pour respecter le secret médical.

En pratique, le médecin qui constate le décès établit un certificat de décès qui inclut un volet destiné à préciser la ou les causes du décès, selon des règles de classification fixées par l'INSERM, en conformité avec les normes internationales. Ce volet confidentiel est cacheté par le médecin[1]. Le certificat médical est remis à l'officier d'état civil qui, après avoir dressé l'acte de décès, remplit les bulletins statistiques 7 et 7 bis. Le bulletin n° 7 est ensuite transmis à la direction départementale de l'Action sanitaire et sociale, avec le volet du certificat de décès indiquant les causes du décès. L'information est ensuite centralisée par l'INSERM. De son côté, le bulletin n° 7 bis est transmis directement à l'Insee.

Le bulletin statistique n° 7 bis comprend des informations sur :

Le défunt : nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance, activité, nationalité, adresse, état matrimonial lors du décès (célibataire, marié, veuf, divorcé) ;
Le décès : date du décès, lieu (logement, hôpital, clinique, maison de retraite, voie publique).

Il a été visé par le CNIS (n° 201 PA 005 EC, valable de 2011 à 2015). Il sert à l'élaboration de statistique et à la mise à jour du RNIPP.

Le bulletin n° 7 comprend les mêmes informations que le bulletin n° 7 bis, à l'exception des noms et prénom. Il a lui aussi été visé par le CNIS (n° 201 PA 004 EC, valable de 2011 à 2015).

[1] Depuis juillet 2006, la certification des causes de décès peut aussi se faire de façon électronique via une interface dédiée mise en place par l'Inserm. La partie médicale anonyme est alors transmise de façon cryptée à l'Inserm. La partie administrative du certificat, sans la cause du décès, est imprimée à destination de l'officier d'état civil.

Transcriptions et mentions en marge (bulletin n°1)

Certains évènements d'état civil enregistrés en dehors de la commune doivent être transcrits sur ses registres pour avoir leurs effets en France. Il en est de même dans le cas de jugements pris en cas de défaut de déclaration ou pour certains évènements faisant l'objet d'actes authentiques.

En particulier :

Lorsque la déclaration de naissance n'a pas été faite dans les trois jours suivant l'accouchement, un jugement est nécessaire ; il est transcrit sur les registres de la commune de naissance (ou du service central d'état civil du ministère des affaires étrangères pour les évènements survenus à l'étranger).

Lorsque le décès d'une personne ne peut être constaté, par exemple parce que le corps du défunt n'a pas été retrouvé, un jugement est nécessaire ; il est transcrit sur les registres de la commune de décès présumé ou, à défaut, de la dernière commune de résidence connue (ou du service central d'état civil du ministère des affaires étrangères pour les décès survenus à l'étranger).

Les jugements d'adoption plénière sont transcrits sur les registres de la commune de naissance de l'adopté, dont l'acte de naissance initiale est alors annulé ; dans le cas d'adoption d'enfants étrangers par des parents français, la transcription est effectuée sur les registres du service central d'état civil du ministère des affaires étrangères.

Les mariages effectués à l'étranger impliquant au moins un conjoint français doivent être transcrits pour être opposables à des tiers en France.

Certaines transcriptions conduisent à l'établissement d'un bulletin statistique transmis à l'Insee, à des fins statistiques et pour la mise à jour du RNIPP. Depuis septembre 2008, sont ainsi concernés :

- La transcription d'un jugement d'adoption plénière : bulletin statistique n° 1a ;
- La transcription d'un jugement déclaratif de naissance : bulletin statistique n° 1b ;
- La transcription d'un jugement déclaratif de décès ou d'absence : bulletin statistique n° 1c.

- Le bulletin statistique n° 1a (jugement d'adoption plénière) contient des informations sur :

- La date de jugement,
- L'état civil de la personne avant l'adoption (identité, sexe, date et lieu de naissance),
- L'identité après l'adoption,
- L'état civil et la profession de chacun des parents adoptifs, leur adresse et leur statut matrimonial.

- Le bulletin statistique n° 1b (jugement déclaratif de naissance) contient des informations sur :
- La date de jugement,
- L'état civil de l'enfant (identité, sexe, date et lieu de naissance),
- L'état civil et la profession de chacun des parents, leur adresse et leur statut matrimonial.

- Le bulletin statistique n° 1c (jugement déclaratif de décès ou d'absence) contient des informations sur :
- La date de jugement,
- L'état civil de la personne, sa profession et son adresse,
- La date et le lieu du décès ou de la déclaration d'absence,

- Les trois bulletins ont été visés par le CNIS (respectivement n° 201 PA 007 EC, n° 201 PA 008 EC, n° 201 PA 009 EC, valables de 2011 à 2015).

- Avant septembre 2008, le bulletin statistique de transcription était unique et servait pour les trois types de transcription.

Mentions en marge

Certains événements d'état civil doivent être mentionnés en marge d'autres actes, par exemple :

- La reconnaissance, en marge de l'acte de naissance de l'enfant reconnu (pour les reconnaissances établies devant un officier d'état civil ou pour les reconnaissances établies devant notaire et transmises à un officier d'état civil sur demande des intéressés) ;
- Le mariage, en marge de l'acte de naissance de chacun des époux ;
- Le divorce, en marge de l'acte de naissance et de l'acte de mariage des divorcés ;
- Les modifications de l'état civil, notamment le patronyme, en marge de l'acte de naissance ;
- Le décès, en marge de l'acte de naissance ;
- Les modifications de date de décès, en marge de l'acte de décès.

- Certaines mentions conduisent à l'établissement d'un bulletin statistique transmis à l'Insee, à des fins statistiques et pour la mise à jour du RNIPP (notamment pour repérer si l'acte ou le jugement porté en mention a été déjà récupéré par l'Insee) : le bulletin statistique n° 3. Ce bulletin précise que « l'Insee ne souhaite pas recevoir toutes les mentions apposées sur les actes de naissances ou de décès ».

- Outre l'état civil initial de la personne concernée (identité, sexe, date et lieu de naissance), sont demandés :

- En cas de modification des éléments civil d'un acte de naissance : la date de la mention, la nature de l'élément modifié (nom de famille, prénoms, sexe ou date de naissance) et l'information modifiée.
- En cas de mention d'un mariage sur l'acte de naissance : la date et le lieu de l'événement.
- En cas de mention d'une reconnaissance sur l'acte de naissance : la date et le lieu de l'événement (pas d'information sur la personne qui effectue la reconnaissance).
- En cas de modification de la date de décès sur un acte de décès : la date de la mention, la date et le lieu du décès avant la mention et la date modifiée.
- En cas de mention annulant un acte de naissance ou de décès : la date de la mention, le numéro de l'acte annulé et la raison (notamment si l'annulation de l'acte de naissance fait suite à une adoption).

Le bulletin a été visé par le CNIS (n° 201 PA 006 EC, valable de 2011 à 2015).

Avant septembre 2008, le bulletin de mention en marge couvrait dix catégories de mention.

Selon la documentation disponible, seule deux informations sont clairement identifiées comme issues de mentions en marge dans l'EDP dans sa version « BRPP1 » : la date de la mention et le fait qu'il s'agisse ou non d'une mention de légitimation de l'enfant par mariage. Il se peut que les bulletins de mention en marge étaient utiliser pour alimenter ou actualiser des variables aux bulletins auxquelles la mention correspondait mais ce point n'a pu être éclairci.

2. La base étude

2.3. L’information électorale

La table FE : EDP_BEnnnn_FE.....2
Modalités de la table sur l’information électorale : EDP_BEnnnn_FE.....4
La table REU : EDP_Bennnn_REU.....6

La table FE : EDP_BEnnnn_FE

nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement ajoutée à l'EDP

Unité observée : L'inscription d'un individu « EDP » dans une commune donnée à une date d'inscription donnée.

Source : *Fichier général des électeurs*

Contenu :

Historique des inscriptions des individus « EDP » dans le fichier général des électeurs : commune d'inscription, date d'inscription, date de radiation et type de liste (« principal » ou « complémentaire »).
Les Français établis hors de France votent, selon les cas, soit directement dans un bureau de vote ouvert par une ambassade ou un poste consulaire proche de leur domicile, soit dans leur commune d'inscription en France. Les inscriptions consulaires depuis 2010 figurent également dans cette table au moyen des modalités décrites ci-dessous.

La table EDP_Bennnn_FE est fixe depuis la base étude 2017 car le fichier électoral est remplacé par le répertoire électoral unique.

Remarques :

1) L'indicatrice d'état (actif ou non) de l'inscription EST_ACTIVE a été supprimée à partir de la base étude 2017.

2) Les données du fichier électoral permettent d'étudier les déterminants de l'inscription électorale. C'est aussi un moyen de savoir si la personne est de nationalité française : une personne inscrite sur la liste principale est nécessairement de nationalité française.

		EDP_BEnnnn_FE			
Nom de variable	**Numéro de variable**	**Libellé**	**Longueur**	**Format**	**Modalités**
ID_DIFF	1	Identifiant de l'individu EDP	10	Char	
		Variables de l'inscription électorale			
INS_DATE	2	Date de l'inscription électorale de l'individu EDP	10	Char	Page 4
INS_LIEU	3	Lieu d'inscription électorale de l'individu EDP	5	Char	Page 4
LISTE_TYPE	4	Type de liste	2	Char	Page 4
RAD_DATE	5	Date de radiation	10	Char	Page 4
INS_TYPE	6	Type d'inscription	3	Char	Page 4

Modalités de la table sur l'information électorale : EDP_BEnnnn_FE

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrement. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

INS_DATE

Date de l'inscription électorale de l'individu EDP

Se présente sous la forme AAAAMMJJ

INS_LIEU

Lieu d'inscription électorale de l'individu EDP

COG en vigueur au 1er janvier de l'année n pour les inscriptions actives

DEPCOM
Pour un Français de l'étranger : 99+trois lettres pour le lieu de l'Ambassade ou Consulat (voir 3.1.5)

LISTE_TYPE

Type de liste

P	Principale
CM	Complémentaire municipale
CE	Complémentaire européenne
CS	Consulaire

RAD_DATE

Date de radiation de l'individu EDP

Se présente sous la forme AAAAMMJJ

INS_TYPE

Type d'inscription électorale de l'individu EDP

OFF	Inscription d'office
VOL	Inscription volontaire
AFE	Assemblée des Français de l'étranger uniquement pour un expatrié
PLR	AFE, élections parlementaires, législatives et référendum pour un expatrié

Les différents cas du vote des Français résidants à l'étranger sont les suivants :

Type d'inscription sur liste électorale en France	Vote en France	Vote à l'étranger
Inscrit sur la liste électorale d'une commune de rattachement en France	Pour toutes les élections	Uniquement pour l'assemblée des Français de l'étranger (**AFE**)
Inscrit sur la liste électorale d'une commune de rattachement en France avec une mention « vote à l'étranger pour tous les scrutins dont la loi électorale prévoit qu'ils se déroulent en partie à l'étranger »	Pour toutes les élections sauf les élections présidentielles, législatives, européennes et les référendums	Pour les élections présidentielles, législatives, européennes et les référendums (**PLR**) ainsi que pour l'assemblée des Français de l'étranger (AFE)
Non inscrit en France	Ne vote pas en France	Pour les élections présidentielles, législatives, européennes et les référendums (**PLR**) ainsi que pour l'assemblée des Français de l'étranger (AFE)

La table REU : EDP_BEnnnn_REU nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement ajoutée à l'EDP	**Unité observée :** L'inscription d'un individu « EDP » dans une commune donnée à une date d'inscription donnée.

Source : *Répertoire électoral unique*

Contenu :

Historique des inscriptions des individus « EDP » dans le fichier général des électeurs : commune d'inscription, date d'inscription, date de radiation et type de liste (« principal » ou « complémentaire »).
Les Français établis hors de France votent, selon les cas, soit directement dans un bureau de vote ouvert par une ambassade ou un poste consulaire proche de leur domicile, soit dans leur commune d'inscription en France. Les inscriptions consulaires depuis 2010 figurent également dans cette table au moyen des modalités décrites ci-dessous.

Les données du REU remplacent celles du Fichier Électoral à partir de 2019.

Remarques :

1) Nous intégrons les données les plus récentes dont nous disposons au moment de la production. Le millésime 2021 contient les données du REU jusqu'au 31 décembre 2022.

2) Les données du Répertoire électoral unique permettent d'étudier les déterminants de l'inscription électorale. C'est aussi un moyen de savoir si la personne est de nationalité française : une personne inscrite sur la liste principale est nécessairement de nationalité française.

EDP_BEnnnn_REU				
Nom de variable	**Numéro de variable**	**Libellé**	**Longueur**	**Format**
ID_DIFF	1	Identifiant de l'individu EDP	10	Texte
DATE_DEBUT	2	Date de l'inscription	8	Num
DATE_FIN	3	Date de radiation	8	Num
CODE_UGLE	4	Code de l'unité de gestion de la liste électorale	8	Texte
LIBELLE_UGLE	5	Libellé de l'unité de gestion de la liste électorale	18	Texte
TYPE_LISTE_ID	6	Type de liste	8	Num
MOTIF_AGREGE_INSCRIPTION	7	Motif de l'inscription	8	Num
ACTIF	8	Activité ou inactivité de l'inscription de l'individu EDP	4	Texte

Modalités de la table sur l'information électorale : EDP_BEnnnn_REU

ID_DIFF
Identifiant de l'individu EDP

DATE_DEBUT
Date de l'inscription

format AAAA-MM-JJ

DATE_FIN
Date de radiation

format AAAA-MM-JJ

CODE_UGLE
Code de l'unité de gestion de la liste électorale

COM + 5 chiffres	Inscription en France métropolitaine (voir le code commune en vigueur)
CSL + 3 lettres	Inscription à l'étranger, lieu de l'ambassade ou du consulat (voir annexe 3.1.5)

LIBELLE_UGLE
Libellé de l'unité de gestion de la liste électorale

TYPE_LISTE_ID

Type de liste concernée

10	Liste principale
20	Liste consulaire
31	Liste complémentaire municipale
32	Liste complémentaire européenne

MOTIF_AGREGE_INSCRIPTION

Motif de l'inscription

1	Inscription à la demande de l'électeur
2	Initialisation
3	Inscription d'office

ACTIF

true	Inscription de l’individu active
false	Inscription de l’individu inactive

2. La base étude

2.4. les recensements généraux de population de 1968 à 1999

Les recensements de population de 1968 à 1999.....2

La table du recensement général de population de 1968 : EDP_BEnnnn_RP1968.....3

La table du recensement général de population de 1975 : EDP_BEnnnn_RP1975.....6

La table du recensement général de population de 1982 : EDP_BEnnnn_RP1982.....11

La table du recensement général de population de 1990 : EDP_BEnnnn_RP1990.....16

La table du recensement général de population de 1999 : EDP_BEnnnn_RP1999.....22

Modalités des variables brutes des tables du recensement de 1968 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1968, EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999 31

Modalités des variables redressées des tables du recensement de 1975 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999 75

ANNEXE 1 :Communes non dépouillées exhaustivement au RP 1975.....137

ANNEXE 2 : Tableaux synoptiques des variables des recensements de population de 1968 à 1999 139

Variables brutes des RP 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999.....140

Variables redressées des RP 1975, 1982, 1990 et 1999.....143

Les recensements de population de 1968 à 1999

La table du recensement général de population de 1968 : EDP_BEnnnn_RP1968

Table RP68 : EDP_BEnnnn_RP1968 nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement ajoutée à l'EDP	**Unité observée :** L'individu « EDP »
Source : *Recensement de* 1968 (bulletin individuel de l'individu « EDP »)	

Contenu :

Caractéristique de l'individu « EDP » *:* lieu de résidence, sexe, catégorie de population au recensement, situation matrimoniale, lien avec la "personne de référence du ménage", année de naissance et lieu de naissance, nationalité, lieu de résidence au recensement de 1962, niveau de diplôme, âge de fin d'études, type d'activité, statut, catégorie socioprofessionnelle, lieu de travail, secteur d'activité, année d'installation en France pour les immigrés.

Variables géographiques complémentaires : tranche d'unité urbaine de la commune de résidence (selon la géographie et la population communale de 1968).

Remarques :

1) La codification et la saisie des bulletins ont été réalisées spécifiquement pour l'EDP.

2) La catégorie socioprofessionnelle a été codée selon les modalités de la nomenclature des PCS de 1982.

3) Un seul bulletin individuel retenu par individu.

EDP_BEnnnn_RP1968					
Nom de variable	**Libellé**	**Longueur**	**Format**	**Modalités**	**Nom de la variable dans les bases études diffusées jusqu'en 2010**
Identifiants					
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char		N'existait pas
ID_EVT_DIFF	Identifiant de l'événement	10	Char		N'existait pas
ANNEE_COL	Année de la collecte	4	Num		N'existait pas
Variables statistiques : niveau individu					
NUMBI68	Numéro de BI68 (retenu parmi ceux collectés sur l'individu ; le code IRIS_ILOT se trouve sur les positions 9-12, soit 4 caractères)	24	Char		NUMBI68
NBI2O68	Nombre de BI de type 2 ordinaires	8	Num		NBI2O68
NBI2B68	Nombre de BI de type 2 bis, volet B	8	Num		NBI2B68
NBI2AB68	Nombre de BI de type 2 bis, volet B non détaché	8	Num		NBI2AB68
NBITER68	Nombre de BI de type 2 ter	8	Num		NBITER68
NBIM68	Nombre de BI de type 2 M	8	Num		NBIM68
NBI2A68	Nombre de BI de type 2 bis, volet A	8	Num		NBI2A68
NBIFS68	Nombre de fiches spéciales du RP68	8	Num		NBIFS68
CP68	Catégorie de population	1	Char	Page 32	CP68
L68	Lien avec le chef de ménage	2	Char	Page 32	L68
S68	Sexe	1	Char	Page 33	S68
M68	État matrimonial	1	Char	Page 33	M68
AN68	Année de naissance (pas le jour ni le mois en 1968)	4	Char	Page 33	AN68
ILN68	Indicateur de lieu de naissance	1	Char	Page 33	ILN68
DN68	Département (ou pays) de naissance	2	Char	Page 33	DN68
IN68	Indicateur de nationalité	1	Char	Page 33	IN68
N68	Nationalité	2	Char	Page 34	N68
DRA68	Département de résidence antérieure	2	Char	Page 34	DRA68
CRA68	Commune de résidence antérieure	3	Char	Page 35	CRA68
PRA68	Pays de résidence antérieure	3	Char	Page 35	PRA68
EFR68	Année d'entrée en France	2	Char	Page 35	EFR68
AI68	Année d'installation en France	1	Char	Page 36	AI68
DEG68	Diplôme d'enseignement général (Cf. [1] en bas du tableau)	1	Char	Page 36	DEG68
FPT68	Diplôme de formation professionnelle ou technique (Cf. [1] en bas du tableau)	1	Char	Page 36	FPT68
AFE68	Age de fin d'études	2	Char	Page 37	AFE68
CS68	Catégorie socioprofessionnelle (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 37	CS68
TA68	Type d'activité	1	Char	Page 37	TA68
AE68	Activité économique (nae 59)	4	Char	Page 37	AE68

ST68	Statut	1	Char	Page 38	ST68
DLT68	Département du lieu de travail	2	Char	Page 38	DLT68
CLT68	Commune du lieu de travail	3	Char	Page 38	CLT68
FJ68	Forme juridique de l'entreprise	1	Char	Page 49	FJ68
ILT68	Ilot du lieu de travail	3	Char	Page 49	ILT68
MT68	Moyens de transport utilisés	3	Char	Page 49	MT68
P68	Profession	4	Char	Page 49	P68
QLT68	Quartier du lieu de travail	2	Char	Page 49	QLT68
RC68	Renseignement complémentaire	1	Char	Page 49	RC68
SE68	Secteur d'activité de l'entreprise	3	Char	Page 49	SE68

Variables statistiques : niveau géographique					
R68	Région de recensement	2	Char	Page 40	R68
D68	Département de recensement	2	Char	Page 40	D68
C68	Commune de recensement	3	Char	Page 40	C68
TU68	Tranche d'unité urbaine	1	Char	Page 41	TU68
AR68	Arrondissement	1	Char	Page 41	AR68
AZPIU68	Appartenance à une ZPIU	1	Char	Page 41	AZPIU68
CT68	Canton	2	Char	Page 41	CT68
UU68	Numéro d'unité urbaine	2	Char	Page 50	UU68

[1] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.7.3. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968.
[2] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.8.5. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968.

La table du recensement général de population de 1975 : EDP_BEnnnn_RP1975

Table RP75 : EDP_BEnnnn_RP1975 nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement ajoutée à l'EDP	**Unité observée :** L'individu « EDP »
Source : *Recensement de* 1975 (feuille de logement, bulletins individuels de l'individu « EDP » et des autres membres du ménage)	

Contenu :

Caractéristique de l'individu « EDP » *:* information analogue à la table du recensement de 1968 + type de migration par rapport au recensement antérieur (même logement, autre logement dans même commune, …).

Caractéristique de son logement *:* statut d'occupation du logement, nombre de pièces et niveau de confort ; type d'immeuble et nombre de logement, année d'achèvement.

Caractéristique de son ménage *:* structure du ménage, nombre de personnes.

Caractéristique de sa famille *:*
- structure de la famille ;
- caractéristiques du **« chef de famille »** : sexe, âge, nationalité, état matrimonial, diplôme, statut d'emploi et catégorie socioprofessionnelle ;
- caractéristiques du **« conjoint » de l'individu « EDP »** s'il est cohabitant : sexe, âge, nationalité, état matrimonial, diplôme, type d'activité, statut d'emploi et catégorie socioprofessionnelle, lieu de naissance et résidence antérieure.

Variables géographiques complémentaires : tranche d'unité urbaine d'appartenance de la commune de résidence et de la commune de résidence antérieure (selon la géographie et la population communale de 1975).

Remarques :

1) Certaines informations résultent d'une codification et d'une saisie réalisées spécifiquement pour l'EDP (variables « brutes » suffixées « 75 ») ; d'autres, parfois redondantes, des traitements réalisés pour l'exploitation du recensement (variables « redressées » suffixées « _75 »).

2) Les variables « redressées » sont disponibles pour la quasi-totalité des personnes « EDP » recensées cette année là puisque le recensement a été traité de façon exhaustive. Il l'a été en deux temps : un sondage au cinquième a d'abord été traité pour permettre la publication de premiers résultats nationaux et départementaux ; les quatre cinquièmes suivant ont été exploités ensuite. La variable EB75 permet de distinguer parmi les personnes « EDP » concernées par l'une et l'autre exploitation Seules 130 communes n'ont pas été traitées par l'exploitation exhaustive du recensement : 55 communes dans trois départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur (dont Nice, Menton, Grasse, Antibes, Arles, Fréjus) ; 70 en Île-de-France (principalement dans les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et sept arrondissements de Paris), ainsi qu'à Toulouse, Nantes, Rezé et, de façon partielle, Lyon (cf. annexe 1). Pour ces communes, seule l'exploitation au cinquième a été réalisée. Les informations issues du rapprochement avec les fichiers du recensement de 1975 sont donc manquantes pour une partie des personnes « EDP » recensées en 1975 (pour 11,3 % des cas, ce taux combinant le trou d'exploitation et les échecs d'appariement). La variable NRP75 permet de repérer les individus pour lesquels le rapprochement a été possible. Elle vaut 1 quand il y a rapprochement et 0 sinon. Elle n'est pas renseignée pour les personnes non recensées (quelques incohérences existent quand on rapproche cette variable du nombre de bulletins du recensement de 1975 associés à la personne - variable NBI75). Une variable de pondération (SOND_75) a été introduite pour assurer la représentativité de l'EDP pour le recensement de 1975. Dans la base exploitée pour la présente note, 455 862 individus ont un poids de 1 ; 11 383 un poids de 5 et 53 un poids de 20 (pour des raisons inconnues). Les individus avec un poids supérieur à 1 représentent donc 2,4 % des observations non pondérées et 11,3 % des observations pondérées.

3) Deux variables ont été construites spécifiquement pour l'EDP pour repérer les changements de profession et d'établissement employeur entre les recensements de 1968 et de 1975.

4) Les informations retenues pour décrire le conjoint sont plus nombreuses que celles retenues pour décrire le chef de famille.

5) Le « chef de famille » est la personne EDP dans 25 % des cas, son conjoint dans 26 % des cas et un de ses parents dans 34 % des cas. La personne « EDP » est « hors famille » dans 16 % des cas.

6) La profession déclarée dans le « code des métiers » de 1975 est disponible pour les personnes relevant de l'échantillon au cinquième constitué pour les premières exploitations nationales du recensement. La variable EB75 permet de repérer les individus concernés.

7) Certaines variables géographiques sont codées à partir du code officiel géographique de 1975 pour les individus relevant de l'échantillon au cinquième et du code géographique de 1982 pour les autres.

8) La catégorie socioprofessionnelle de l'individu « EDP » a été codée selon les modalités de la nomenclature des PCS de 1982. Les catégories socioprofessionnelles du conjoint et du chef de famille sont codées dans la nomenclature des CSP de 1969 (voir « Le code des catégories socioprofessionnelles », *Economie et Statistique*, n° 4, septembre 1969).

9) Un seul bulletin par individu.

EDP_BEnnnn_RP1975					
Nom de variable	**Libellé**	**Longueur**	**Format**	**Modalités**	**Nom de la variable dans les bases études diffusées jusqu'en 2010**
Identifiants					
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char		N'existait pas
ID_EVT_DIFF	Identifiant de l'événement	10	Char		N'existait pas
ANNEE_COL	Année de la collecte	4	Num		N'existait pas
Variables statistiques : niveau individu					
NUMBI75	Numéro de BI (retenu parmi ceux collectés sur l'individu ; le code IRIS_ILOT se trouve sur les positions 9-12, soit 4 caractères)	24	Char		NUMBI75
NRP75	Appariement avec le fichier exhaustif du RP75 (var de la liste des codes redressés)	8	Num	Page 76	NRP75
SOND_75	Inverse du taux de sondage (var de la liste des codes redressés)	8	Num	Page 76	SOND_75
EB75	Échantillon auquel appartient le BI du RP75	1	Char	Page 42	EB75
CP75	Catégorie de population, brut	1	Char	Page 42	CP75
L75	Lien avec le chef de ménage, brut	2	Char	Page 42	L75
LCM_75	Lien avec le chef de ménage, redressé	1	Char	Page 78	LCM_75
LCF_75	Lien avec le chef de famille, redressé	1	Char	Page 78	LCF_75
S75	Sexe, brut	1	Char	Page 44	S75
S_75	Sexe redressé	1	Char	Page 76	S_75
M75	État matrimonial, brut	1	Char	Page 44	M75
AN75	Année de naissance, brut	4	Char	Page 44	AN75
AN_75	Année de naissance, redressé	3	Char	Page 76	AN_75
MN75	Mois de naissance, brut	2	Char	Page 44	MN75
JN75	Jour de naissance, brut	2	Char	Page 44	JN75
ILN75	Indicateur de lieu de naissance, brut	1	Char	Page 44	ILN75
DN75	Département (ou pays) de naissance, brut	2	Char	Page 44	DN75
RN_75	Région de naissance, redressé	2	Char	Page 80	RN_75
PN_75	Pays de naissance, redressé	2	Char	Page 80	PN_75
IN75	Indicateur de nationalité, brut	1	Char	Page 44	IN75
N75	Nationalité, brut	2	Char	Page 46	N75
NC_75	Nationalité en 7 postes, redressé	1	Char	Page 82	NC_75
IRA75	Indicateur de résidence antérieure, brut	1	Char	Page 46	IRA75
DRA75	Département de résidence antérieure, brut	2	Char	Page 46	DRA75
CRA75	Commune de résidence antérieure, brut	3	Char	Page 48	CRA75
PRA75	Pays de résidence antérieure, brut	3	Char	Page 48	PRA75
PRAC_75	Pays de résidence antérieure condensé, redressé	1	Char	Page 82	PRAC_75
TURA_75	Tranche d'unité urbaine de résidence antérieure	1	Char	Page 86	TURA_75

CM1_75	Catégorie de migrant (urbain, rural), redressé	1	Char	Page 86	CM1_75
CM2_75	Catégorie de migrant (département, région), redressé	1	Char	Page 86	CM2_75
AI75	Année d'installation en France, brut	2	Char	Page 50	AI75
DEG75	Diplôme d'enseignement général, brut	1	Char	Page 52	DEG75
DET75	Diplôme d'enseignement technique (et de formation prof.), brut	1	Char	Page 52	DET75
DIP_75	Diplôme, redressé (Cf. [1] en bas de tableau)	2	Char	Page 88	DIP_75
AFE75	Age de fin d'études, brut	2	Char	Page 52	AFE75
CS75	Catégorie socioprofessionnelle, brut (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 54	CS75
TA75	Type d'activité, brut	1	Char	Page 54	TA75
AE75	Activité économique (nap73), brut	2	Char	Page 54	AE75
RT75	Recherche de travail, brut	1	Char	Page 54	RT75
ST75	Statut, brut	1	Char	Page 54	ST75
DLT75	Département du lieu de travail, brut	2	Char	Page 56	DLT75
DLT_75	Département du lieu de travail, redressé	2	Char	Page 90	DLT_75
CLT75	Commune du lieu de travail, brut	3	Char	Page 56	CLT75
CLT_75	Commune ou pays du lieu de travail, redressé	3	Char	Page 90	CLT_75
APRO6875	Changement de profession (68-75), brut	1	Char	Page 56	APRO6875
CHET6875	Changement d'établissement (68-75), brut	1	Char	Page 56	CHET6875
P75	Profession détaillée déclarée, brut	4	Char	Page 58	P75
Variables statistiques : niveau famille					
SF_75	Sexe du chef de famille, redressé	1	Char	Page 100	SF_75
PCF_75	Présence d'un conjoint du chef de famille, redressé	1	Char	Page 100	PCF_75
SCJ_75	Sexe du conjoint, redressé	1	Char	Page 100	SCJ_75
LCMCJ_75	Lien du conjoint avec le chef de ménage, redressé	1	Char	Page 100	LCMCJ_75
LCFCJ_75	Lien du conjoint avec le chef de famille, redressé	1	Char	Page 100	LCFCJ_75
ADF_75	Age détaillé du chef de famille, redressé	2	Char	Page 100	ADF_75
ANCJ_75	Année de naissance du conjoint, redressé	3	Char	Page 100	ANCJ_75
MNCJ_75	Mois de naissance du conjoint, redressé	2	Char	Page 100	MNCJ_75
JNCJ_75	Jour de naissance du conjoint, redressé	2	Char	Page 102	JNCJ_75
MF_75	État matrimonial du chef de famille, redressé	1	Char	Page 102	MF_75
MCJ_75	État matrimonial du conjoint, redressé	1	Char	Page 102	MCJ_75
NF_75	Nationalité détaillée du chef de famille, redressé	2	Char	Page 102	NF_75
NCJ_75	Nationalité détaillée du conjoint, redressé	2	Char	Page 102	NCJ_75
CSDF_75	Catégorie socioprofessionnelle détaillée du chef de famille, redressé	2	Char	Page 104	CSDF_75
CSDCJ_75	Catégorie socioprofessionnelle détaillée du conjoint, redressé	2	Char	Page 104	CSDCJ_75
TACJ_75	Type d'activité condensé du conjoint, redressé	1	Char	Page 104	TACJ_75
STDF_75	Statut détaillé du chef de famille, redressé	1	Char	Page 106	STDF_75
STDCJ_75	Statut détaillé du conjoint, redressé	2	Char	Page 106	STDCJ_75
DDIPF_75	Diplôme du chef de famille, redressé	1	Char	Page 108	DDIPF_75
EGSCJ_75	Diplôme d'enseignement général du conjoint, redressé	1	Char	Page 108	EGSCJ_75
FPTCJ_75	Diplôme de formation professionnelle et technique du conjoint, redressé	1	Char	Page 108	FPTCJ_75

DNCJ_75	Département de naissance du conjoint, redressé	2	Char	Page 110	DNCJ_75
PNCJ_75	Pays de naissance du conjoint, redressé	2	Char	Page 110	PNCJ_75
AICCJ_75	Année d'installation en France du conjoint, redressé	2	Char	Page 110	AICCJ_75
IRACJ_75	Indicateur de résidence antérieure du conjoint, redressé	1	Char	Page 112	IRACJ_75
DRACJ_75	Département de résidence antérieure du conjoint, redressé	2	Char	Page 112	DRACJ_75
CRACJ_75	Commune de résidence antérieure du conjoint, redressé	3	Char	Page 112	CRACJ_75
PRACJ_75	Pays de résidence antérieure du conjoint, redressé	2	Char	Page 114	PRACJ_75
NEF_75	Nombre d'enfants de la famille, redressé	1	Char	Page 114	NEF_75
AECF_75	Nombre et âge des enfants de la famille, redressé	1	Char	Page 114	AECF_75
Variables statistiques : niveau ménage					
NIM_75	Nombre d'individus du ménage, redressé	1	Char	Page 116	NIM_75
SBM_75	Structure biologique du ménage, redressé	1	Char	Page 116	SBM_75
Variables statistiques : niveau logement					
CL_75	Catégorie de logement, redressé	1	Char	Page 126	CL_75
HC_75	Nombre de pièces d'habitation du logement, redressé	2	Char	Page 126	HC_75
SO_75	Statut d'occupation du logement, redressé	1	Char	Page 126	SO_75
CFL_75	Confort du logement, redressé	1	Char	Page 126	CFL_75
Variables statistiques : niveau immeuble					
NL1_75	Nombre de logements de l'immeuble en deux postes, redressé	1	Char	Page 130	NL1_75
AAD_75	Année d'achèvement de la construction de l'immeuble, redressé	2	Char	Page 130	AAD_75
Variables statistiques : niveau géographique					
R75	Région de recensement, brut	2	Char	Page 70	R75
R_75	Région de recensement, redressé	2	Char	Page 132	R_75
D75	Département de recensement, brut	2	Char	Page 70	D75
D_75	Département de recensement, redressé	2	Char	Page 132	D_75
C75	Commune de recensement, brut	3	Char	Page 70	C75
C_75	Commune de recensement, redressé	3	Char	Page 132	C_75
TU75	Tranche d'unité urbaine	1	Char	Page 134	TU75

[1] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.7.3. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968.
[2] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.8.5. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968.

La table du recensement général de population de 1982 : EDP_BEnnnn_RP1982

Table RP82 : EDP_BEnnnn_RP1982 nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement intégrée à l'EDP	**Unité observée :** L'individu « EDP »
Source : *Recensement de* 1982 (bulletin individuel de l'individu « EDP » et, pour un quart des recensés, feuille de logement et bulletins individuels des autres membres du ménage)	

Contenu :

Caractéristique de l'individu « EDP » *:* informations analogues à la table du recensement de 1975 mais suppression de l'année d'installation en France pour les immigrés.

Caractéristique de son logement *:* informations analogues à la table du recensement de 1975.

Caractéristique de son ménage *:* informations analogues à la table du recensement de 1975.

Caractéristique de sa famille *:*
- structure de la famille ;
- caractéristiques du **« père de famille »** et de la **« mère de famille » :** sexe, âge, nationalité, état matrimonial, situation d'activité, statut d'emploi et catégorie socioprofessionnelle ;

Variables géographiques complémentaires : tranche d'unité urbaine d'appartenance de la commune de résidence et de la commune de résidence antérieure (selon la géographie et la population communale de 1982).

Remarques :

1) Certaines informations résultent d'une codification et d'une saisie réalisées spécifiquement pour l'EDP (variables « brutes » suffixées « 82 ») ; d'autres, parfois redondantes, des traitements réalisés pour l'exploitation du recensement (variables « redressées » suffixées « _82 »).

2) Les variables « redressées », donc notamment les informations sur le niveau « logement », « ménage » et « famille », ainsi que le diplôme au niveau « individu », ne sont disponibles que pour un quart des personnes recensées (sondage au quart). Une variable permet de repérer les personnes concernées appartenant à cet échantillon (ECH82) ; une autre permet de repérer les personnes concernées pour lesquelles le rapprochement n'a pas été possible (variable NRP82).

3) Deux variables ont été construites spécifiquement pour l'EDP pour repérer les changements de profession et d'établissement employeur entre les recensements de 1975 et de 1982.

4) La catégorie socioprofessionnelle a été codée d'après la nomenclature des PCS de 1982.

5) Un seul bulletin individuel retenu par individu.

6) Les variables « redressées », donc les variables de niveau logement, ménage et famille ne sont disponibles que pour un quart des personnes EDP recensées cette année là, celles relevant de l'exploitation « lourde » du recensement.

EDP_BEnnnn_RP1982					
Nom de variable	**Libellé**	**Longueur**	**Format**	**Modalités**	**Nom de la variable dans les bases études diffusées jusqu'en 2010**
Identifiants					
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char		N'existait pas
ID_EVT_DIFF	Identifiant de l'événement	10	Char		N'existait pas
ANNEE_COL	Année de la collecte	4	Num		N'existait pas
Variables statistiques : niveau individu					
NUMBI82	Numéro de BI (retenu parmi ceux collectés sur l'individu ; le code IRIS_ILOT se trouve sur les positions 9-12, soit 4 caractères)	24	Char		NUMBI82
NRP82	Appariement avec le fichier 1/4 du RP82	8	Num	Page 76	NRP82
ECH82	Échantillon auquel appartient le dossier	1	Char	Page 42	ECH82
CP82	Catégorie de population, brut	1	Char	Page 42	CP82
LPRM_82	Lien avec la personne de référence du ménage, redressé	1	Char	Page 78	LPRM_82
LF_82	Lien familial, redressé	1	Char	Page 78	LF_82
S_82	Sexe redressé	1	Char	Page 76	S_82
M82	État matrimonial, brut	1	Char	Page 44	M82
AN82	Année de naissance, brut	4	Char	Page 44	AN82
AN_82	Année de naissance, redressé	3	Char	Page 76	AN_82
MN82	Mois de naissance, brut	2	Char	Page 44	MN82
JN82	Jour de naissance, brut	2	Char	Page 44	JN82
ILN82	Indicateur de lieu de naissance, brut	1	Char	Page 44	ILN82
DN82	Département (ou pays) de naissance, brut	2	Char	Page 44	DN82
RN_82	Région de naissance, redressé	2	Char	Page 80	RN_82
PN_82	Pays de naissance, redressé	2	Char	Page 80	PN_82
IN82	Indicateur de nationalité, brut	1	Char	Page 44	IN82
N82	Nationalité, brut	2	Char	Page 46	N82
IRA82	Indicateur de résidence antérieure, brut	1	Char	Page 46	IRA82
DRA82	Département de résidence antérieure, brut	2	Char	Page 46	DRA82
CRA82	Commune de résidence antérieure, brut	3	Char	Page 48	CRA82
PRA82	Pays de résidence antérieure, brut	3	Char	Page 48	PRA82
PRA_82	Pays de résidence antérieure, redressé	2	Char	Page 82	PRA_82
TURA_82	Tranche d'unité urbaine de résidence antérieure	1	Char	Page 86	TURA_82
CM1_82	Catégorie de migrant (urbain, rural, zpiu), redressé	1	Char	Page 86	CM1_82
CM2_82	Catégorie de migrant (département, région), redressé	1	Char	Page 86	CM2_82
DEG82	Diplôme d'enseignement général, brut	1	Char	Page 52	DEG82
DET82	Diplôme d'enseignement technique (et de formation professionnelle), brut	1	Char	Page 52	DET82

DES82	Diplôme d'enseignement supérieur	1	Char	Page 52	DES82
DIP_82	Diplôme, redressé (Cf. [1] en bas de tableau)	2	Char	Page 88	DIP_82
AFE82	Âge de fin d'études, brut	2	Char	Page 52	AFE82
CS82	Catégorie socioprofessionnelle, brut (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 54	CS82
TA82	Type d'activité, brut	1	Char	Page 54	TA82
AE82	Activité économique (nap 73), brut	2	Char	Page 54	AE82
RT82	Recherche de travail, brut	1	Char	Page 54	RT82
ST82	Statut, brut	2	Char	Page 54	ST82
DLT82	Département du lieu de travail, brut	2	Char	Page 56	DLT82
DLT_82	Département (ou zone frontalière) du lieu de travail, redressé	2	Char	Page 90	DLT_82
CLT82	Commune du lieu de travail, brut	3	Char	Page 56	CLT82
CLT_82	Commune du lieu de travail, redressé	3	Char	Page 90	CLT_82
APRO7582	Changement de profession (68-82), brut	1	Char	Page 56	APRO7582
CHET7582	Changement d'établissement (68-82), brut	1	Char	Page 56	CHET7582
Variables statistiques : niveau famille					
TYF_82	Type de famille détaillé, redressé	3	Char	Page 98	TYF_82
ADPF_82	Âge détaillé du père de famille, redressé	2	Char	Page 100	ADPF_82
ADMF_82	Âge détaillé de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 102	ADMF_82
MPF_82	État matrimonial du père de famille, redressé	1	Char	Page 102	MPF_82
MMF_82	État matrimonial de la mère de famille, redressé	1	Char	Page 102	MMF_82
NPF_82	Nationalité détaillée du père de famille, redressé	2	Char	Page 102	NPF_82
NMF_82	Nationalité détaillée de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 102	NMF_82
CSPF_82	Catégorie socioprofessionnelle du père de famille, redressé (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 104	CSPF_82
CSMF_82	Catégorie socioprofessionnelle de la mère de famille, redressé (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 104	CSMF_82
TAPF_82	Type d'activité du père de famille, redressé	1	Char	Page 104	TAPF_82
TAMF_82	Type d'activité de la mère de famille, redressé	1	Char	Page 104	TAMF_82
STDPF_82	Statut détaillé du père de famille, redressé	2	Char	Page 106	STDPF_82
STDMF_82	Statut détaillé de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 106	STDMF_82
NEF_82	Nombre d'enfants de la famille, redressé	1	Char	Page 114	NEF_82
NAEF_82	Nombre et âge des enfants de moins de 16 ans de la famille, redressé	1	Char	Page 114	NAEF_82
Variables statistiques : niveau ménage					
NIM_82	Nombre d'individus du ménage, redressé	2	Char	Page 116	NIM_82
SFM_82	Structure familiale du ménage, redressé	1	Char	Page 116	SFM_82
Variables statistiques : niveau logement					
CL_82	Catégorie de logement, redressé	1	Char	Page 126	CL_82
HC_82	Nombre de pièces d'habitation du logement, redressé	2	Char	Page 126	HC_82
SO_82	Statut d'occupation du logement, redressé	1	Char	Page 126	SO_82
CFL_82	Confort du logement, redressé	1	Char	Page 126	CFL_82

Variables statistiques : niveau immeuble					
NL_82	Nombre de logements de l'immeuble en deux postes, redressé	2	Char	Page 130	NL_82
AAD_82	Année d'achèvement de la construction de l'immeuble, redressé	2	Char	Page 130	AAD_82
Variables statistiques : niveau géographique					
R82	Région de recensement, brut	2	Char	Page 70	R82
R_82	Région de recensement, redressé	2	Char	Page 132	R_82
D82	Département de recensement, brut	2	Char	Page 70	D82
D_82	Département de recensement, redressé	2	Char	Page 132	D_82
C82	Commune de recensement, brut	3	Char	Page 70	C82
C_82	Commune de recensement, redressé	3	Char	Page 132	C_82
TU82	Tranche d'unité urbaine	1	Char	Page 134	TU82

[1] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.7.3. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968.
[2] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.8.5. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968.

La table du recensement général de population de 1990 : EDP_BEnnnn_RP1990

Table RP90 : EDP_BEnnnn_RP1990 nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement ajoutée à l'EDP	**Unité observée :** L'individu « EDP »

Source : *Recensement de* 1990 (feuille de logement, bulletins individuels de l'individu « EDP » et des autres membres du ménage)

Contenu :

Caractéristique de l'individu « EDP » *:* informations analogues à la table du recensement de 1982 mais suppression de l'âge de fin d'études et information plus agrégée sur le diplôme. Intégration d'informations utilisées pour coder la PCS (profession, nature de l'établissement, position professionnelle déclarée), ainsi que du temps de travail, des conditions d'emploi, du mode de cohabitation.

Caractéristique de son logement *:* informations analogues à la table du recensement de 1982.

Caractéristique de son ménage *:* informations analogues à la table du recensement de 1982, avec ajout du type de ménages (combinaison de la structure simplifiée du ménage et du nombre de personnes).

Caractéristique de sa famille *:*
- structure de la famille ; nombre d'enfants cohabitants présumés de l'individu « EDP » ;
- caractéristiques du **« père de famille »** et de la **« mère de famille »** : informations analogues à la table du recensement de 1982 ainsi que les conditions d'emploi, le secteur d'activité, le diplôme, le lieu de naissance, le lieu de résidence antérieure ;
- caractéristiques de la **« mère présumée » de l'individu « EDP »** quand elle cohabite : indicatrice de présence, année de naissance et lieu de naissance ;
- caractéristiques des **« enfants » cohabitant présumés de l'individu « EDP »** : sexe, date de naissance, lieu de naissance.

Variables géographiques complémentaires : tranche d'unité urbaine d'appartenance de la commune de résidence et de la commune de résidence antérieure ; zone d'emploi du lieu de résidence et du lieu de travail ; indicateur rural/urbain pour la commune de résidence ; type de commune dans la typologie en aire urbaine (codification selon la géographie, la population communale et les navettes domicile-travail de 1990) ; indicatrice de résidence dans une zone urbaine sensible (selon le zonage de 1990) et typologie « Tabard » des quartiers.

Remarques :

1) Certaines informations correspondent aux variables de saisie des chaînes d'exploitation du recensement (variables « brutes » suffixées « 90 ») ; d'autres, parfois redondantes, sont issues de l'exploitation « légère » et « lourde » du recensement et incluent donc des redressements et des imputations en cas de non-réponse (variables « redressées », suffixées « _90 »).

2) 48 500 individus « EDP » sont repérés comme résidant en ZUS à la date du recensement.

3) L'individu « EDP » est le « père de famille » dans un quart des cas ; il est la « mère de famille » dans un peu plus d'un quart des cas ; il est enfant de la famille dans un tiers des cas, le solde concernant les individus « hors famille ». Un tiers des individus « EDP » recensés cohabite avec au moins un de ses enfants présumés.

4) Deux variables ont été construites spécifiquement pour l'EDP pour repérer les changements de profession et d'établissement employeur entre les recensements de 1982 et de 1990.

5) Un seul bulletin individuel retenu par individu.

EDP_BEnnnn_RP1990					
Nom de variable	**Libellé**	**Longueur**	**Format**	**Modalités**	**Nom de la variable dans les bases études diffusées jusqu'en 2010**
Identifiants					
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char		N'existait pas
ID_EVT_DIFF	Identifiant de l'événement	10	Char		N'existait pas
ANNEE_COL	Année de la collecte	4	Num		N'existait pas
Variables statistiques : niveau individu					
NUMBI90	Numéro de BI (retenu parmi ceux collectés sur l'individu ; le code IRIS_ILOT se trouve sur les positions 9-12, soit 4 caractères)	24	Char		NUMBI90
TYPBI90	Type de BI 90 (2, 22, 26 ou 5).	2	Char		TYPBI90
LPRM_90	Lien avec la personne de référence du ménage	1	Char	Page 79	LPRM_90
LF_90	Lien familial	1	Char	Page 79	LF_90
L2_90	Appartenance famille et lien intérieur	1	Char	Page 81	L2_90
S90	Sexe	1	Char	Page 45	S90
S_90	Sexe redressé	1	Char	Page 77	S_90
M90	État matrimonial, brut	1	Char	Page 45	M90
M_90	État matrimonial, redressé	1	Char	Page 77	M_90
MOVIE_90	Mode de vie	3	Char	Page 81	MOVIE_90
MOCO_90	Mode de cohabitation	2	Char	Page 81	MOCO_90
CPC_90	Catégorie de population condensée, redressé	1	Char	Page 77	CPC_90
CPD_90	Catégorie de population, redressé	2	Char	Page 79	CPD_90
AN90	Année de naissance, brut	4	Char	Page 45	AN90
AN_90	Année de naissance, redressé	3	Char	Page 77	AN_90
MN90	Mois de naissance, brut	2	Char	Page 45	MN90
MN_90	Mois de naissance, redressé	2	Char	Page 77	MN_90
JN90	Jour de naissance, brut	2	Char	Page 45	JN90
JN_90	Jour de naissance, redressé	2	Char	Page 77	JN_90
AD_90	Âge détaillé	2	Char	Page 77	AD_90
AQ_90	Âge quinquennal	2	Char	Page 77	AQ_90
ILN90	Indicateur de lieu de naissance, brut	1	Char	Page 45	ILN90
ILN_90	Indicateur de lieu de naissance, redressé	1	Char	Page 81	ILN_90
DN90	Département (ou pays) de naissance, brut	2	Char	Page 45	DN90
DN_90	Département de naissance, redressé	2	Char	Page 81	DN_90
RN_90	Région de naissance, redressé	2	Char	Page 81	RN_90
PN90	Pays de naissance détaillé déclaré, brut	3	Char	Page 45	PN90
PN_90	Pays de naissance, redressé	3	Char	Page 81	PN_90
IN90	Indicateur de nationalité, brut	1	Char	Page 45	IN90

INC_90	Indicateur de nationalité, redressé	1	Char	Page 81	INC_90
N_90	Nationalité, redressé	3	Char	Page 83	N_90
NC_90	Indicateur de nationalité et nationalité, redressé	2	Char	Page 83	NC_90
IRA90	Indicateur de résidence antérieure, brut	1	Char	Page 47	IRA90
IRA_90	Indicateur de résidence antérieure, redressé	1	Char	Page 85	IRA_90
DRA_90	Département de résidence antérieure, redressé	2	Char	Page 83	DRA_90
CRA_90	Commune de résidence antérieure, redressé	3	Char	Page 83	CRA_90
PRA_90	Pays de résidence antérieure, redressé	3	Char	Page 83	PRA_90
RRA_90	Région de résidence antérieure, redressé	2	Char	Page 85	RRA_90
ZERA_90	Zone d'emploi de résidence antérieure	4	Char	Page 85	ZERA_90
CCRA_90	Catégorie de résidence de résidence antérieure, redressé	3	Char	Page 85	CCRA_90
CM290	Catégorie de migrant déclaré	1	Char	Page 47	CM290
CM2_90	Catégorie de migrant (département, région), redressé	1	Char	Page 87	CM2_90
DIP_90	Diplôme, redressé (Cf. [1] en bas de tableau)	1	Char	Page 89	DIP_90
RT90	Recherche de travail, brut	1	Char	Page 55	RT90
ST90	Statut, brut	1	Char	Page 55	ST90
ILT_90	Indicateur de lieu de travail, redressé	1	Char	Page 91	ILT_90
DLT_90	Département (ou zone frontalière) du lieu de travail, redressé	2	Char	Page 91	DLT_90
CLT_90	Commune du lieu de travail, redressé	3	Char	Page 91	CLT_90
ZELT_90	Zone d'emploi du lieu de travail, redressé	4	Char	Page 91	ZELT_90
APRO8290	Changement de profession (82-90), brut	1	Char	Page 57	APRO8290
CHET8290	Changement d'établissement (82-90), brut	1	Char	Page 57	CHET8290
TA_90	Type d'activité	2	Char	Page 91	TA_90
TAL_90	Type d'activité exhaustif léger	2	Char	Page 93	TAL_90
ANRE_90	Ancienneté recherche emploi chômeur	1	Char	Page 93	ANRE_90
ST_90	Statut	2	Char	Page 93	ST_90
EMP_90	Condition d'emploi (situation particulière)	2	Char	Page 93	EMP_90
CS_90	Catégorie socioprofessionnelle (2 premiers chiffres de P) (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 93	CS_90
CS24_90	Catégorie socioprofessionnelle en 24 postes	2	Char	Page 93	CS24_90
P90	Profession détaillée déclarée	4	Char	Page 59	P90
P_90	Profession détaillée déclarée, redressé	4	Char	Page 93	P_90
IEMP90	Indicateur d'emploi supposé	1	Char	Page 59	IEMP90
INAC90	Type d'inactivité déclaré	1	Char	Page 59	INAC90
NBS90	Nombre de salariés déclarés	1	Char	Page 59	NBS90
NBS_90	Nombre de salariés déclarés, redressé	1	Char	Page 95	NBS_90
CPF90	Position professionnelle déclarée	1	Char	Page 59	CPF90
CPF_90	Position professionnelle déclarée, redressé	2	Char	Page 95	CPF_90
PA90	Profession antérieure déclarée	4	Char	Page 59	PA90
PUB90	Nature de l'établissement	1	Char	Page 61	PUB90
SITP90	Situation particulière déclarée	1	Char	Page 61	SITP90

TRAP90	Travail passé	1	Char	Page 61	TRAP90
TTRAV90	Temps partiel déclaré	1	Char	Page 61	TTRAV90
TTRAV_90	Temps partiel déclaré, redressé	1	Char	Page 95	TTRAV_90
AE5_90	Activité économique niveau 5	1	Char	Page 95	AE5_90
AE40_90	Activité économique niveau 40	3	Char	Page 95	AE40_90
AE600_90	Activité économique niveau 600	4	Char	Page 95	AE600_90
Variables statistiques : niveau famille					
TYF_90	Type de famille détaillé, redressé	3	Char	Page 99	TYF_90
INDM90	Présence de la mère présumée (biologique ou non) de l'individu	1	Char	Page 61	INDM90
ANM90	Année de naissance déclarée de la mère de l'individu	4	Char	Page 61	ANM90
ILNM90	Indicateur du lieu de naissance de la mère de l'individu	1	Char	Page 63	ILNM90
DNM90	Département de naissance déclaré de la mère de l'individu	2	Char	Page 63	DNM90
PNM90	Pays de naissance déclaré de la mère biologique ou non	3	Char	Page 63	PNM90
ADPF_90	Âge détaillé du père de famille, redressé	2	Char	Page 101	ADPF_90
ADMF_90	Âge détaillé de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 103	ADMF_90
MPF_90	État matrimonial du père de famille, redressé	1	Char	Page 103	MPF_90
MMF_90	État matrimonial de la mère de famille, redressé	1	Char	Page 103	MMF_90
NPF_90	Nationalité détaillée du père de famille, redressé	2	Char	Page 103	NPF_90
NMF_90	Nationalité détaillée de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 103	NMF_90
CSPF_90	Catégorie socioprofessionnelle du père de famille, redressé (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 105	CSPF_90
CSMF_90	Catégorie socioprofessionnelle de la mère de famille, redressé (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 105	CSMF_90
TAPF_90	Type d'activité du père de famille, redressé	2	Char	Page 105	TAPF_90
TAMF_90	Type d'activité de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 105	TAMF_90
EMPPF_90	Condition d'emploi du père de famille, redressé	2	Char	Page 107	EMPPF_90
EMPMF_90	Condition d'emploi de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 107	EMPMF_90
AEPF_90	Activité économique niveau 100 du père de famille , redressé	2	Char	Page 107	AEPF_90
AEMF_90	Activité économique niveau 100 de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 107	AEMF_90
DIPPF_90	Diplôme du père de famille, redressé (Cf. [1] en bas de tableau)	1	Char	Page 109	DIPPF_90
DIPMF_90	Diplôme de la mère de famille, redressé (Cf. [1] en bas de tableau)	1	Char	Page 109	DIPMF_90
DNPF_90	Département de naissance du père de famille, redressé	2	Char	Page 109	DNPF_90
PNPF_90	Pays de naissance du père de famille	3	Char	Page 109	PNPF_90
DNMF_90	Département de naissance de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 111	DNMF_90
PNMF_90	Pays de naissance de la mère de famille, redressé	3	Char	Page 111	PNMF_90
DRAPF_90	Département de résidence antérieure du père de famille, redressé	2	Char	Page 111	DRAPF_90
CRAPF_90	Commune de résidence antérieure du père de famille, redressé	3	Char	Page 111	CRAPF_90
PRAPF_90	Pays de résidence antérieure du père de famille, redressé	3	Char	Page 111	PRAPF_90
DRAMF_90	Département de résidence antérieure de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 113	DRAMF_90
CRAMF_90	Commune de résidence antérieure de la mère de famille, redressé	3	Char	Page 113	CRAMF_90
PRAMF_90	Pays de résidence antérieure de la mère de famille, redressé	3	Char	Page 115	PRAMF_90

NENF90	Nombre d'enfants présumés de l'individu	2	Char	Page 65	NENF90
NEF_90	Nombre d'enfants de la famille, redressé	1	Char	Page 115	NEF_90
SiiE90	Sexe de l'enfant ii (biologique ou non) de l'individu, ii = 1 à 15	1	Char	Page 65	SiiE90
ANiiE90	Année de naissance de l'enfant ii, ii = 1 à 15	4	Char	Page 65	ANiiE90
MNiiE90	Mois de naissance de l'enfant ii, ii = 1 à 15	2	Char	Page 65	MNiiE90
JNiiE90	Jour de naissance de l'enfant ii, ii = 1 à 15	2	Char	Page 65	JNiiE90
ILNiiE90	Indicateur du lieu de naissance de l'enfant ii, ii = 1 à 15	1	Char	Page 65	ILNiiE90
DNiiE90	Département de naissance de l'enfant ii, ii = 1 à 15	2	Char	Page 65	DNiiE90
Variables statistiques : niveau ménage					
NIM_90	Nombre d'individus du ménage, redressé	2	Char	Page 117	NIM_90
SFM_90	Structure familiale du ménage, redressé	2	Char	Page 117	SFM_90
TM_90	Type de ménage	2	Char	Page 117	TM_90
Variables statistiques : niveau logement					
TYPL90	Type de logement déclaré	1	Char	Page 67	TYPL90
HC90	Nombre de pièces du logement déclaré	1	Char	Page 67	HC90
SO90	Statut d'occupation du logement déclaré	1	Char	Page 67	SO90
AAD90	Époque d'achèvement déclarée du logement	1	Char	Page 67	AAD90
HC_90	Nombre de pièces d'habitation du logement, redressé	1	Char	Page 127	HC_90
SO_90	Statut d'occupation du logement, redressé	1	Char	Page 127	SO_90
CFL_90	Confort du logement, redressé	1	Char	Page 127	CFL_90
TYPL_90	Type de logement	1	Char	Page 129	TYPL_90
NLTYC_90	Nombre de logements de l'immeuble et type de logement	2	Char	Page 129	NLTYC_90
Variables statistiques : niveau immeuble					
NL_90	Nombre de logements de l'immeuble en deux postes, redressé	2	Char	Page 131	NL_90
AAD_90	Année d'achèvement de la construction de l'immeuble, redressé	1	Char	Page 131	AAD_90
Variables statistiques : niveau géographique					
D90R	Département du recensement (cog actualisé en 1994)	2	Char	Page 71	D90R
C90R	Commune de recensement (cog actualisé en 1994)	3	Char	Page 71	C90R
R_90	Région de recensement, redressé	2	Char	Page 133	R_90
D_90	Département de recensement, redressé	2	Char	Page 133	D_90
C_90	Commune de recensement, redressé	3	Char	Page 133	C_90
TU_90	catégorie de commune en 1990, redressé	3	Char	Page 133	TU_90
ZE_90	Zone d'emploi	4	Char	Page 133	ZE_90
TZAU90	Catégorie détaillée de la commune (zonage aire urbaine en 1990)	1	Char	Page 73	TZAU90
TCD90	Taille de commune détaillée	2	Char	Page 73	TCD90
TUR90	Catégorie détaillée urbaine/rurale	2	Char	Page 73	TUR90
TYPO33	Typologie socio-économique RP (TABARD)	6	Char	Page 73	TYPO33
ZUS90	Zone urbaine sensible	1	Char	Page 73	ZUS90

[1] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.7.3. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968.
[2] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.8.5. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968.

La table du recensement général de population de 1999 : EDP_BEnnnn_RP1999

Table RP99 : EDP_BEnnnn_RP1999 nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement intégrée à l'EDP	**Unité observée :** L'individu « EDP »
Source : *Recensement de* 1999 (feuille de logement, bulletins individuels de l'individu « EDP » et des autres membres du ménage)	

Contenu :

Caractéristique de l'individu « EDP » *:* informations analogues à la table du recensement de 1990, avec ajout de l'année d'arrivée en France, du niveau d'études, du lieu d'études pour les étudiants et repérage des originaires des DOM.

Caractéristique de son logement *:* informations analogues à la table du recensement de 1990, avec ajout de l'année d'emménagement et de la catégorie de communauté.

Caractéristique de son ménage *:* informations analogues à la table du recensement de 1990, avec ajout des :
- caractéristiques de la **« personne de référence du ménage »** : sexe, lieu de naissance, nationalité, lieu de résidence antérieur, indicateur de qualité d'immigré, année d'arrivée en métropole, état matrimonial, diplôme, niveau d'études, situation d'activité, statut d'emploi, lieu de travail, conditions d'emploi, catégorie socioprofessionnelle, profession, secteur d'activité (à noter : l'âge et l'année de naissance ne sont pas disponibles) ;
- caractéristiques du **« conjoint de la personne de référence »** : mêmes informations que pour la personne de référence.

Caractéristique de sa famille *:*
- structure de la famille ; nombre d'enfants cohabitants présumés de l'individu « EDP » ;
- caractéristiques du **« père de famille »** et de la **« mère de famille »** : informations analogues à la table du recensement de 1990 mais suppression de l'âge ;
- caractéristiques de la **« personne de référence de la famille »** : catégorie socioprofessionnelle, situation d'activité, statut d'emploi, diplôme, niveau d'études, lieu de naissance, lieu de résidence antérieure ;
- caractéristiques de la **« mère présumée » de l'individu « EDP »** quand elle cohabite : informations analogues à la table du recensement de 1990 ;
- caractéristiques des **« enfants » cohabitants présumés de l'individu « EDP »** : informations analogues à la table du recensement de 1990.

Variables géographiques complémentaires : tranche d'unité urbaine d'appartenance de la commune de résidence, de la commune d'études, de la commune du lieu de travail, indicateur rural/urbain pour la commune de résidence ; type de commune dans la typologie en aire urbaine (codification selon la géographie, la population communale et les navettes domicile-travail de 1999) ; indicatrice de résidence dans une zone urbaine sensible (selon le zonage de 1999) et typologie « Tabard » des quartiers.

Remarques :

1) Certaines informations correspondent aux variables de saisie des chaînes d'exploitation du recensement (variables « brutes » suffixées « 99 ») ; d'autres, parfois redondantes, sont issues de l'exploitation « légère » et « lourde » du recensement et incluent donc des redressements et des imputations en cas de non-réponse (variables « redressées », suffixées « _99 »).

2) L'individu « EDP » est « personne de référence du ménage » dans 41 % des cas, son conjoint dans 25 % des cas et son enfant dans 32 % des cas.

3) L'individu « EDP » est « personne de référence de la famille » dans 28 % des cas, son conjoint dans 25 % des cas et son enfant dans 32 % des cas. Dans 15 % des cas, il est « hors famille ».

4) 40 500 individus « EDP » sont repérés comme résidant en ZUS à la date du recensement.

5) Un bulletin par individu.

EDP_BEnnnn_RP1999					
Nom de variable	**Libellé**	**Longueur**	**Format**	**Modalités**	**Nom de la variable dans les bases études diffusées jusqu'en 2010**
Identifiants					
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char		N'existait pas
ID_EVT_DIFF	Identifiant de l'événement	10	Char		N'existait pas
ANNEE_COL	Année de la collecte	4	Num		N'existait pas
Variables statistiques : niveau individu					
NUMBI99	Numéro de BI (retenu parmi ceux collectés sur l'individu ; le code IRIS_ILOT se trouve sur les positions 9-12, soit 4 caractères)	24	Char		NUMBI99
TYPBI99	Type de BI 99 (2, 22, 26 ou 5)	2	Char		TYPBI99
LPRM_99	Lien avec la personne de référence du ménage, redressé	1	Char	Page 79	LPRM_99
IPRM_99	Indicateur de personne de référence du ménage	1	Char	Page 79	IPRM_99
LF_99	Lien familial	1	Char	Page 79	LF_99
APAF_99	Appartenance famille et lien intérieur	1	Char	Page 81	APAF_99
S99	Sexe, brut	1	Char	Page 45	S99
S_99	Sexe redressé	1	Char	Page 77	S_99
M99	État matrimonial, brut	1	Char	Page 45	M99
M_99	État matrimonial, redressé	1	Char	Page 77	M_99
MOVIE_99	Mode de vie	2	Char	Page 81	MOVIE_99
MOCO_99	Mode de cohabitation	2	Char	Page 81	MOCO_99
CPC_99	Catégorie de population condensée, redressé	1	Char	Page 77	CPC_99
CPD_99	Catégorie de population, redressé	2	Char	Page 79	CPD_99
AN99	Année de naissance, brut	4	Char	Page 45	AN99
AN_99	Année de naissance, redressé	4	Char	Page 77	AN_99
MN99	Mois de naissance, brut	2	Char	Page 45	MN99
MN_99	Mois de naissance, redressé	2	Char	Page 77	MN_99
JN99	Jour de naissance, brut	2	Char	Page 45	JN99
JN_99	Jour de naissance, redressé	2	Char	Page 77	JN_99
ILN99	Indicateur de lieu de naissance, brut	1	Char	Page 45	ILN99
INA_99	Indicateur de lieu de naissance, redressé	1	Char	Page 81	INA_99
DN99	Département (ou pays) de naissance, brut	2	Char	Page 45	DN99
DN_99	Département de naissance, redressé	2	Char	Page 81	DN_99
RN_99	Région de naissance, redressé	2	Char	Page 81	RN_99
PN99	Pays de naissance détaillé déclaré, brut	3	Char	Page 45	PN99
PN_99	Pays de naissance, redressé	3	Char	Page 81	PN_99
IN99	Indicateur de nationalité, brut	1	Char	Page 45	IN99
INC_99	Indicateur de nationalité, redressé	2	Char	Page 81	INC_99

N99	Nationalité	3	Char	Page 47	N99
N_99	Nationalité, redressé	3	Char	Page 83	N_99
IRA99	Indicateur de résidence antérieure, brut	1	Char	Page 47	IRA99
IMI_99	Indicateur du lieu de résidence antérieure, redressé	1	Char	Page 87	IMI_99
DRA99	Département de résidence antérieure, redressé	2	Char	Page 47	DRA99
DRA_99	Département de résidence antérieure, redressé	2	Char	Page 83	DRA_99
CRA99	Commune de résidence antérieure, redressé	3	Char	Page 49	CRA99
CRA_99	Commune de résidence antérieure, redressé	3	Char	Page 83	CRA_99
PRA99	Pays de résidence antérieure, redressé	3	Char	Page 49	PRA99
PRA_99	Pays de résidence antérieure, redressé	3	Char	Page 83	PRA_99
RRA_99	Région de résidence antérieure, redressé	2	Char	Page 85	RRA_99
CCRA_99	Catégorie de résidence de résidence antérieure, redressé	1	Char	Page 85	CCRA_99
CM2_99	Catégorie de migrant (département, région), redressé	1	Char	Page 87	CM2_99
ARIV99	Année d'arrivée sur le territoire métropolitain	3	Char	Page 51	ARIV99
ARIV_99	Année d'arrivée sur le territoire métropolitain, redressé	3	Char	Page 87	ARIV_99
ORDT_99	Originaire d'un Dom	2	Char	Page 87	ORDT_99
ETUD99	Inscription pour études	1	Char	Page 51	ETUD99
ILETU99	Indicateur de lieu d'études	1	Char	Page 51	ILETU99
DETU99	Département du lieu d'études	2	Char	Page 51	DETU99
CETU99	Commune du lieu d'études	3	Char	Page 51	CETU99
NET99	Niveau d'études	1	Char	Page 51	NET99
DIP99	Diplôme, brut (Cf. [1] en bas de tableau)	1	Char	Page 53	DIP99
DIP_99	Diplôme, redressé (Cf. [1] en bas de tableau)	1	Char	Page 89	DIP_99
NET_99	Niveau d'études	1	Char	Page 89	NET_99
ETUD_99	Inscription dans un établissement d'enseignement	1	Char	Page 89	ETUD_99
ILETU_99	Indicateur du lieu d'études	1	Char	Page 89	ILETU_99
TUETU_99	Taille de l'unité urbaine du lieu d'études	1	Char	Page 89	TUETU_99
DETU_99	Département du lieu d'études	2	Char	Page 89	DETU_99
CETU_99	Commune du lieu d'études	3	Char	Page 89	CETU_99
SITRA99	Situation face au marché du travail, brut	1	Char	Page 55	SITRA99
NAF99	Activité économique de l'établissement (niveau 600), brut	4	Char	Page 55	NAF99
RT99	Recherche de travail, brut	1	Char	Page 55	RT99
ST99	Statut, brut	1	Char	Page 55	ST99
AIDF99	Aider un membre de la famille dans son travail	1	Char	Page 55	AIDF99
ILT99	Indicateur de lieu de travail, brut	1	Char	Page 55	ILT99
ILT_99	Indicateur de lieu de travail, redressé	1	Char	Page 91	ILT_99
PFLT_99	Pays frontalier du lieu de travail	2	Char	Page 91	PFLT_99
DLT99	Département (ou zone frontalière) du lieu de travail, brut	2	Char	Page 57	DLT99
DLT_99	Département (ou zone frontalière) du lieu de travail, redressé	2	Char	Page 91	DLT_99
CLT99	Commune du lieu de travail, brut	3	Char	Page 57	CLT99
CLT_99	Commune du lieu de travail, redressé	3	Char	Page 91	CLT_99

TULT_99	Taille de l'unité urbaine du lieu de travail	1	Char	Page 91	TULT_99
TA_99	Type d'activité	2	Char	Page 91	TA_99
ANRE_99	Ancienneté recherche emploi chômeur	1	Char	Page 93	ANRE_99
ST_99	Statut	2	Char	Page 93	ST_99
STATD_99	Statut détaillé des actifs	2	Char	Page 93	STATD_99
EMP_99	Condition emploi (situation particulière)	2	Char	Page 93	EMP_99
CS_99	Catégorie socioprofessionnelle (2 premiers chiffres de P) (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 93	CS_99
CS24_99	Catégorie socioprofessionnelle en 24 postes	2	Char	Page 93	CS24_99
P99	Profession détaillée déclarée, brut	4	Char	Page 59	P99
P_99	Profession détaillée déclarée, redressé	4	Char	Page 93	P_99
INAC99	Type d'inactivité déclaré, brut	1	Char	Page 59	INAC99
CPF99	Position professionnelle déclarée, brut	1	Char	Page 59	CPF99
POSP_99	Position professionnelle déclarée, redressé	2	Char	Page 95	POSP_99
CSA99	Catégorie socioprofessionnelle antérieure, brut	4	Char	Page 59	CSA99
NBS99	Nombre de salariés déclarés, brut	1	Char	Page 59	NBS99
NBS_99	Nombre de salariés déclarés, redressé	1	Char	Page 95	NBS_99
PUB99	Nature de l'établissement, brut	1	Char	Page 61	PUB99
FONC99	Fonction principale de l'emploi, brut	1	Char	Page 61	FONC99
EMP99	Condition d'emploi, brut	1	Char	Page 61	EMP99
DEJAT99	A déjà travaillé, brut	1	Char	Page 61	DEJAT99
TTRA99	Temps partiel, brut	1	Char	Page 61	TTRA99
TTRA_99	Temps partiel, redressé	1	Char	Page 95	TTRA_99
NAF36_99	Activité économique de l'établissement (niveau 36)	2	Char	Page 95	NAF36_99
NAF_99	Activité économique niveau 600	4	Char	Page 95	NAF_99
NAFSS_99	Activité (selon les sous-sections de la NAF)	2	Char	Page 95	NAFSS_99
CJUR_99	Catégorie juridique de l'établissement	4	Char	Page 95	CJUR_99
Variables statistiques : niveau famille					
NUMF_99	Numéro de famille	1	Char	Page 97	NUMF_99
TYF_99	Type de famille, redressé	3	Char	Page 97	TYF_99
TYF90_99	Type de famille détaillée (définition 90), redressé	3	Char	Page 99	TYF90_99
SF_99	Sexe du chef de famille	1	Char	Page 101	SF_99
L1_99	Lien avec la première personne de la liste A	1	Char	Page 101	L1_99
L2_99	Lien familial	1	Char	Page 101	L2_99
LPRF_99	Lien à la personne de référence de la famille	1	Char	Page 101	LPRF_99
ANMF99	Année de naissance déclarée de la mère de l'individu	4	Char	Page 61	ANMF99
JNMF99	Jour de naissance de la mère présumée	2	Char	Page 63	JNMF99
MNMF99	Mois de naissance de la mère présumée	2	Char	Page 63	MNMF99
DNMF99	Département de naissance déclaré de la mère de l'individu	2	Char	Page 63	DNMF99
PNMF99	Pays de naissance déclaré de la mère biologique ou non	3	Char	Page 63	PNMF99
ANPF99	Année de naissance du père de l'individu	4	Char	Page 63	ANPF99

JNPF99	Jour de naissance du père de l'individu	2	Char	Page 63	JNPF99
MNPF99	Mois de naissance du père de l'individu	2	Char	Page 63	MNPF99
DNPF99	Département de naissance du père de l'individu	2	Char	Page 63	DNPF99
PNPF99	Pays de naissance du père de l'individu	3	Char	Page 63	PNPF99
ANCJ99	Année de naissance du conjoint de l'individu	4	Char	Page 63	ANCJ99
JNCJ99	Jour de naissance du conjoint de l'individu	2	Char	Page 63	JNCJ99
MNCJ99	Mois de naissance du conjoint de l'individu	2	Char	Page 63	MNCJ99
DNCJ99	Département de naissance du conjoint de l'individu	2	Char	Page 63	DNCJ99
PNCJ99	Pays de naissance du conjoint de l'individu	3	Char	Page 63	PNCJ99
MCJ99	État matrimonial du conjoint	1	Char	Page 65	MCJ99
MCONJ_99	Etat matrimonial des conjoints	1	Char	Page 103	MCONJ_99
SiiE99	Sexe de l'enfant ii (biologique ou non) de l'individu, ii = 1 à 14	1	Char	Page 65	SiiE99
ANiiE99	Année de naissance de l'enfant ii, ii = 1 à 14	4	Char	Page 65	ANiiE99
MNiiE99	Mois de naissance de l'enfant ii, ii = 1 à 14	2	Char	Page 65	MNiiE99
JNiiE99	Jour de naissance de l'enfant ii, ii = 1 à 14	2	Char	Page 65	JNiiE99
DNiiE99	Département de naissance de l'enfant ii, ii = 1 à 14	2	Char	Page 65	DNiiE99
PniiE99	Pays de naissance de l'enfant ii, ii = 1 à 14	3	Char	Page 65	PniiE99
NPF_99	Nationalité détaillée du père de famille, redressé	3	Char	Page 103	NPF_99
NMF_99	Nationalité détaillée de la mère de famille, redressé	3	Char	Page 103	NMF_99
CSF_99	Catégorie socioprofessionnelle (42 positions) de la personne de référence de la famille, redressé (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 105	CSF_99
CSPF_99	Catégorie socioprofessionnelle du père de famille, redressé (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 105	CSPF_99
CSMF_99	Catégorie socioprofessionnelle de la mère de famille, redressé (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 105	CSMF_99
TAF_99	Type d'activité de la personne de référence de la famille, redressé	2	Char	Page 105	TAF_99
TAPF_99	Type d'activité du père de famille, redressé	2	Char	Page 105	TAPF_99
TAMF_99	Type d'activité de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 105	TAMF_99
STF_99	Statut de la personne de référence de la famille	2	Char	Page 107	STF_99
STPF_99	Statut du père de famille	2	Char	Page 107	STPF_99
STMF_99	Statut de la mère de famille	2	Char	Page 107	STMF_99
EMPPF_99	Condition d'emploi du père de famille, redressé	2	Char	Page 107	EMPPF_99
EMPMF_99	Condition d'emploi de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 107	EMPMF_99
NAFPF_99	Activité du père de famille (NAF adaptée au RP)	4	Char	Page 107	NAFPF_99
NAFMF_99	Activité de la mère de famille (NAF adaptée au RP)	4	Char	Page 107	NAFMF_99
NETF_99	Niveau d'études de la personne de référence	1	Char	Page 109	NETF_99
DIPF_99	Diplôme de la personne de référence (Cf. [1] en bas de tableau)	1	Char	Page 109	DIPF_99
DIPPF_99	Diplôme du père de famille, redressé (Cf. [1] en bas de tableau)	1	Char	Page 109	DIPPF_99
DIPMF_99	Diplôme de la mère de famille, redressé (Cf. [1] en bas de tableau)	1	Char	Page 109	DIPMF_99
DNPF_99	Département de naissance du père de famille, redressé	2	Char	Page 109	DNPF_99
PNPF_99	Pays de naissance du père de famille	3	Char	Page 109	PNPF_99

DNMF_99	Département de naissance de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 111	DNMF_99
PNMF_99	Pays de naissance de la mère de famille, redressé	3	Char	Page 111	PNMF_99
CRAF_99	Commune de résidence antérieure de la personne de référence de la famille	3	Char	Page 111	CRAF_99
PRAF_99	Pays de résidence de la personne de référence de la famille	3	Char	Page 111	PRAF_99
DRAPF_99	Département de résidence antérieure du père de famille, redressé	2	Char	Page 111	DRAPF_99
CRAPF_99	Commune de résidence antérieure du père de famille, redressé	3	Char	Page 111	CRAPF_99
PRAPF_99	Pays de résidence antérieure du père de famille, redressé	3	Char	Page 111	PRAPF_99
DRAMF_99	Département de résidence antérieure de la mère de famille, redressé	2	Char	Page 113	DRAMF_99
CRAMF_99	Commune de résidence antérieure de la mère de famille, redressé	3	Char	Page 113	CRAMF_99
PRAMF_99	Pays de résidence antérieure de la mère de famille, redressé	3	Char	Page 115	PRAMF_99
NEF_99	Nombre d'enfants de la famille, redressé	1	Char	Page 115	NEF_99
TYM_99	Type de ménage détaillé	3	Char	Page 117	TYM_99
TYM90_99	Type de ménage détaillé (définition 90)	3	Char	Page 117	TYM90_99
SM_99	Sexe de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 117	SM_99
SMC_99	Sexe du conjoint de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 117	SMC_99
MM_99	État matrimonial de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 119	MM_99
MMC_99	État matrimonial du conjoint de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 119	MMC_99
INAM_99	Indicateur du lieu de naissance de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 119	INAM_99
INAMC_99	Indicateur du lieu de naissance du conjoint de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 119	INAMC_99
DNM_99	Département de naissance de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 119	DNM_99
DNMC_99	Département de naissance du conjoint de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 119	DNMC_99
PNM_99	Pays de naissance de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 119	PNM_99
PNMC_99	Pays de naissance du conjoint de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 119	PNMC_99
INATM_99	Indicateur de nationalité de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 119	INATM_99
INATC_99	Indicateur de nationalité du conjoint de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 119	INATC_99
NM_99	Nationalité de la personne de référence du ménage (variante 1)	3	Char	Page 119	NM_99
NMC_99	Nationalité du conjoint de la personne de référence du ménage (variante 1)	2	Char	Page 119	NMC_99
DRAM_99	Département de résidence antérieure de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 119	DRAM_99
DRAMC_99	Département de résidence antérieure du conjoint de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 121	DRAMC_99
CRAM_99	Commune de résidence antérieure de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 121	CRAM_99
CRAMC_99	Commune de résidence antérieure du conjoint de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 121	CRAMC_99
PRAM_99	Pays de résidence antérieure de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 121	PRAM_99
PRAMC_99	Pays de résidence antérieure du conjoint de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 121	PRAMC_99
CM2M_99	Indicateur du lieu de résidence antérieure de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 121	CM2M_99
CM2MC_99	Indicateur du lieu de résidence antérieure du conjoint de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 121	CM2MC_99
IMIM_99	Indicateur de la qualité d'immigré de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 121	IMIM_99

IMIMC_99	Indicateur de la qualité d'immigré du conjoint de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 121	IMIMC_99
ARIVM_99	Année d'arrivée en métropole de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 121	ARIVM_99
ARIVC_99	Année d'arrivée en métropole du conjoint de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 121	ARIVC_99
ORDTM_99	Originaire d'un DOM-TOM personne de référence du ménage	2	Char	Page 121	ORDTM_99
ORDTC_99	Originaire d'un DOM-TOM conjoint de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 121	ORDTC_99
DIPM_99	Diplôme de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 121	DIPM_99
DIPMC_99	Diplôme du conjoint de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 121	DIPMC_99
NETM_99	Niveau d'études de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 123	NETM_99
NETMC_99	Niveau d'études du conjoint de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 123	NETMC_99
ILTM_99	Indicateur du lieu de travail de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 123	ILTM_99
ILTMC_99	Indicateur du lieu de travail du conjoint de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 123	ILTMC_99
DLTM_99	Département du lieu de travail de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 123	DLTM_99
DLTMC_99	Département du lieu de travail du conjoint de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 123	DLTMC_99
CLTM_99	Commune du lieu de travail de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 123	CLTM_99
CLTMC_99	Commune du lieu de travail du conjoint de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 123	CLTMC_99
TAM_99	Type d'activité de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 123	TAM_99
TAMC_99	Type d'activité du conjoint de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 123	TAMC_99
ANREM_99	Ancienneté de la recherche d'emploi de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 123	ANREM_99
ANREC_99	Ancienneté de la recherche d'emploi du conjoint de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 123	ANREC_99
STM_99	Statut de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 123	STM_99
STMC_99	Statut du conjoint de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 123	STMC_99
EMPM_99	Condition d'emploi de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 125	EMPM_99
EMPMC_99	Condition d'emploi du conjoint de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 125	EMPMC_99
CSFM_99	Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 125	CSFM_99
CSMC_99	Catégorie socioprofessionnelle du conjoint de la personne de référence du ménage (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 125	CSMC_99
PM_99	Profession détaillée de la personne de référence du ménage	4	Char	Page 125	PM_99
PMC_99	Profession détaillée du conjoint de la personne de référence du ménage	4	Char	Page 125	PMC_99
POSPM_99	Position professionnelle déclarée de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 125	POSPM_99
POSPC_99	Position professionnelle déclarée du conjoint de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 125	POSPC_99
TTRAM_99	Temps partiel de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 125	TTRAM_99
TTRAC_99	Temps partiel du conjoint de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 125	TTRAC_99
NAFM_99	Activité économique de la personne de référence du ménage	4	Char	Page 125	NAFM_99
NAFMC_99	Activité économique du conjoint de la personne de référence du ménage	4	Char	Page 125	NAFMC_99
Variables statistiques : niveau ménage					
NFAM_99	Nombre de famille du ménage, redressé	1	Char	Page 117	NFAM_99

SFM_99	Structure familiale du ménage, redressé	2	Char	Page 117	SFM_99
TM_99	Type de ménage	2	Char	Page 117	TM_99
Variables statistiques : niveau logement					
TYPL99	Type de logement déclaré	1	Char	Page 67	TYPL99
CL_99	Catégorie de logement, redressé	1	Char	Page 127	CL_99
HC99	Nombre de pièces du logement déclaré	2	Char	Page 67	HC99
HC_99	Nombre de pièces d'habitation du logement, redressé	2	Char	Page 127	HC_99
SO99	Statut d'occupation du logement déclaré	1	Char	Page 67	SO99
SO_99	Statut d'occupation du logement, redressé	2	Char	Page 127	SO_99
ACHL99	Période d'achèvement du logement	1	Char	Page 67	ACHL99
AEMM99	Année d'emménagement	2	Char	Page 67	AEMM99
CATC99	Catégorie de collectivité	1	Char	Page 69	CATC99
CATE99	Catégorie d'établissement	1	Char	Page 69	CATE99
CL99	Catégorie de logement	1	Char	Page 69	CL99
CFL_99	Confort du logement, redressé	1	Char	Page 127	CFL_99
TYPL_99	Type de logement	1	Char	Page 129	TYPL_99
LTYP_99	Type d'enregistrement logement	2	Char	Page 129	LTYP_99
CATC_99	Catégorie de communauté	2	Char	Page 129	CATC_99
AEMM_99	Année d'emménagement	2	Char	Page 129	AEMM_99
Variables statistiques : niveau immeuble					
ACHI99	Période d'achèvement de l'immeuble	1	Char	Page 71	ACHI99
ACHI_99	Année d'achèvement de la construction de l'immeuble	1	Char	Page 131	ACHI_99
NL_99	Nombre de logements de l'immeuble en deux postes, redressé	2	Char	Page 131	NL_99
MTYP_99	Type d'enregistrement de l'immeuble	2	Char	Page 131	MTYP_99
Variables statistiques : niveau géographique					
D99	Département de recensement, cog actualisé, brut	2	Char	Page 71	D99
C99	Commune de recensement, cog actualisé, brut	3	Char	Page 71	C99
R_99	Région de recensement, redressé	2	Char	Page 133	R_99
TU_99	Taille de l'unité urbaine en 1999, redressé	1	Char	Page 133	TU_99
CATAEU99	Catégorie de la commune découpée en aires et espaces urbains	1	Char	Page 73	CATAEU99
CATUU99	Catégorie de la commune découpée en unités urbaines en 1999	2	Char	Page 73	CATUU99
TAU99	Tranche de taille d'aire urbaine 1999	2	Char	Page 73	TAU99
TCD99	Taille de commune détaillée	2	Char	Page 73	TCD99
TUR99	Catégorie détaillée urbaine/rurale	2	Char	Page 73	TUR99
TYPCOM27	Typologie socio-économique RP (TABARD)	8	Char	Page 73	TYPCOM27
ZUS99	Zone urbaine sensible	1	Char	Page 73	ZUS99

[1] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.7.3. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968.
[2] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.8.5. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968.

Modalités des variables brutes des tables du recensement de 1968 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1968, EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999

NIVEAU INDIVIDU

CP68 CATEGORIE DE POPULATION

pour les BI n° 2 des ménages ordinaires :
B

pour les BI n° 2 des ménages collectifs :
1 infirmiers, etc., d'un établissement hospitalier
2 professeurs et surveillants, etc., d'un établissement d'enseignement
3 personnel de service d'un hôtel
4 membres d'une communauté religieuse
5 malades ou pensionnaires d'un établissement hospitalier
6 étudiants d'une cité universitaire ou d'un foyer
7 travailleurs logés dans un foyer
8 vieillards d'une maison de retraite ou d'un hospice
9 autres catégories

pour les BI n° 2 BIS (volets A ou B) :
1 militaires
2 élèves internes
3 personnes en traitement dans les sanatoriums, etc.
4 ouvriers des chantiers temporaires

pour les BI n° 2 TER :
5 personnes en traitement dans les hôpitaux psychiatriques
6 détenus, mineurs en résidence surveillée

L68 LIEN AVEC LE CHEF DE MENAGE

position 1 :
1 chef de ménage
2 conjoint légitime
3 conjoint illégitime
4 enfant ou petit-enfant
5 ascendant
6 autre parent
7 ami
8 pensionnaire, sous-locataire
9 domestique ou salarié logé

position 2 :
1 chef du premier noyau secondaire
2 conjoint légitime du chef du premier noyau secondaire
3 conjoint illégitime du chef du premier noyau secondaire
4 enfant du chef du premier noyau secondaire
5 chef du deuxième noyau secondaire
6 conjoint légitime du chef du deuxième noyau secondaire
7 conjoint illégitime du chef du deuxième noyau secondaire
8 enfant du chef du deuxième noyau secondaire
b autre personne du ménage

autres cas :
bb sans objet (hors ménages ordinaires)

NIVEAU INDIVIDU

S68 SEXE
1 masculin
2 féminin

M68 ETAT MATRIMONIAL
1 célibataire
2 marié(e)
3 veuf(ve)
4 divorcé(e)
b non déclaré

AN68 ANNEE DE NAISSANCE
quatre chiffres de l'année de naissance
bbbb non déclarée

ILN68 INDICATEUR DU LIEU DE NAISSANCE
1 personne nées en France métropolitaine
2 personne née hors de France métropolitaine
b lieu de naissance non déclaré

DN68 DEPARTEMENT (OU PAYS) DE NAISSANCE
si ILN68 = 1
code du département de naissance (code officiel géographique de 1968)
(CF. nomenclature 3.1.1.)
si ILN68 = 2
code du pays de naissance
(CF. nomenclature 3.1.4.1.)
si ILN68 = b
bb

IN68 INDICATEUR DE NATIONALITE
1 français de naissance
2 français par acquisition
3 étranger
b non déclaré

NIVEAU INDIVIDU

N68 NATIONALITE

si IN68 = 3

numéro de code de la nationalité (CF. nomenclature 3.2.1.)

si IN68 = 2

numéro de code de la nationalité antérieure (CF. nomenclature 3.2.1.)

bb non déclarée, ou sans objet (français de naissance)

DRA68 DEPARTEMENT DE RESIDENCE ANTERIEURE

personne née avant 1962 :

résidence antérieure en France métropolitaine, numéro de code du département (code officiel géographique de 1968) (CF. nomenclature 3.1.1.)

00 même adresse au 1/1/62 qu'en 1968

99 résidence antérieure hors de France métropolitaine

bb département de résidence antérieure non déclaré

personne née en 1962 ou après :

numéro de code du département de résidence antérieure de la mère, si elle est recensée dans le même logement que l'enfant

sinon :

code du département de naissance (code officiel géographique de 1968) (CF. nomenclature 3.1.1.)

NIVEAU INDIVIDU

CRA68 COMMUNE DE RESIDENCE ANTERIEURE

personne née avant 1962 :
résidence antérieure en France métropolitaine : numéro de code de la commune (cog de 1968)

personne née en 1962 ou après :
numéro du code de la commune de résidence antérieure de la mère, si elle est recensée dans le même logement que l'enfant

sinon :
code de commune de la naissance (cog de 1968)

bbb non déclarée, ou même adresse qu'en 1968

PRA68 PAYS DE RESIDENCE ANTERIEURE

personne née avant 1962 :
résidence antérieure hors de France métropolitaine : code du pays de résidence antérieure (CF. nomenclature 3.1.4.1.) précédé du chiffre 0

personne née en 1962 ou après :
numéro du code du pays de résidence antérieure de la mère, si elle est recensée dans le même logement que l'enfant

bbb non déclarée, ou même adresse qu'en 1968

note : Lyon est considérée comme une seule commune (code 123), de même que Marseille (code 055), alors que chaque arrondissement municipal de Paris constitue une commune (codes 101 à 120, 056 si l'arrondissement n'est pas précisé)

EFR68 ANNEE D'ENTREE EN FRANCE

deux derniers chiffres de l'année d'arrivée en France
69 pour 1869 ou avant
bb non déclarée ou personne née en France métropolitaine

NIVEAU INDIVIDU

AI68 ANNEE D'INSTALLATION EN FRANCE

personne habitant hors métropole le 1/1/1962 :

0 1962, mois non déclaré
1 janvier ou février 1962
2 de mars à décembre 1962
3 1963
4 1964
5 1965
6 1966
7 1967
8 1968
b non déclarée

personne habitant en métropole le 1/1/1962

b

personne née en 1962 ou après :

année d'installation de la mère (si elle est recensée dans le même logement que l'enfant)

sinon :

année de naissance, de 2 à 8 (b si née en France)

DEG68 DIPLOME D'ENSEIGNEMENT GENERAL

1 certificat d'études primaires (CEP)
2 brevet d'études du 1er cycle (BEPC), brevet élémentaire (BE), brevet d'enseignement primaire supérieur (BEPS)
3 baccalauréat (1ère partie, probatoire ou 2ème partie), y compris les séries techniques, ou brevet supérieur
4 diplômes de niveau supérieur au baccalauréat complet
b non déclaré

(Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968)

FPT68 DIPLOME DE FORMATION PROFESSIONNELLE OU TECHNIQUE

1 examen de fin d'apprentissage artisanal (EFAA)
2 certificat de fin de stage de la FPA
3 certificat d'aptitude professionnelle (CAP)
4 brevet professionnel (BP), brevet de maîtrise
5 brevet d'enseignement agricole (BEA), industriel (BEI), social (BES), hôtelier (BEH), commercial (BEC) ...
6 brevet de technicien ou de technicien supérieur, élève breveté des ENP ou d'un lycée technique d'Etat
9 autres diplômes professionnels délivrés par des écoles privées ou des organismes publics
b non déclaré

(Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968)

NIVEAU INDIVIDU

AFE68 AGE DE FIN D'ETUDES
âge de fin d'études
bb non déclaré

CS68 CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (PCS)
nomenclature des catégories socioprof. PCS
(CF. nomenclature 3.8.1.)
bb non déclarée
(Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)

TA68 TYPE D'ACTIVITE
1 actif ayant un emploi
2 actif ayant un emploi mais poursuivant simultanément des études
3 personne sans emploi et en recherchant
4 ancien actif
5 étudiant ou élève
6 militaire du contingent
0 autre inactif
b personne née en 1962 ou après

AE68 ACTIVITE ECONOMIQUE (nomenclature NAE 59)
code de l'activité économique (nomenclature des activités économiques de 1959)
bbbb non déclarée, ou sans objet (TA68 différent de 1 et 2)

NIVEAU INDIVIDU

ST68 STATUT OU DUREE DE CHOMAGE

si TA68 = 1 ou 2 :

1 aide familial
2 propriétaire-exploitant, fermier, métayer
3 membre d'une profession libérale
4 employeur ou travailleur indépendant
5 travailleur à domicile
6 apprenti sous contrat
7 salarié
b clergé

si TA68 = 3 :

0 chômeur n'ayant jamais travaillé
1 chômeur cherchant du travail depuis moins de 3 mois
2 chômeur cherchant du travail depuis 3 mois à 6 mois
3 chômeur cherchant du travail depuis 6 mois à 1 an
4 chômeur cherchant du travail depuis plus d'un an
8 chômeur ayant travaillé, sans qu'on connaisse la durée de son chômage
b chômeur dont on ne sait pas s'il a déjà travaillé

si TA68 = 4, 5, 6, 0 ou b

b

DLT68 DEPARTEMENT DU LIEU DE TRAVAIL

0 à 95 numéro de code du département du lieu de travail (si TA68 = 1 ou 2), ou du lieu d'études (si TA68 = 5) (cog de 1968) (CF. nomenclature 3.1.1.)
00 à domicile
XX variable

99 en mer
96 Belgique, Espagne, Monaco, Suisse
97 Italie, Luxembourg
98 Allemagne
bb autres pays, non déclaré, ou sans objet (TA68 différent de 1, 2 et 5)

CLT68 COMMUNE DU LIEU DE TRAVAIL

numéro de code de la commune du lieu de travail (si TA68 = 1 ou 2) ou du lieu d'études (si TA68 = 5) (cog de 1968)

bbb non déclarée, ou sans objet (TA68 différent de 1, 2 et 5)

FJ68 FORME JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE

1 entreprises individuelles
2 S.A. et sociétés en commandité par actions
3 sociétés civiles
4 sociétés coopératives
5 autres formes sociétaires
6 administrations, établissements publiques, associations
0 autres formes juridiques
b établissement non déclaré, ou sans objet (TA68 différent de 1 et 2)

ILT68 ILOT DU LIEU DE TRAVAIL

Numéro de code de l'îlot du lieu de travail (si TA68 = 1 ou 2), ou lieu d'études (si TA68 = 5)
bbb non déclaré, ou sans objet (TA68 différent de 1,2 et 5)

MT68 MOYEN DE TRANSPORT UTILISES
personne née avant 1962 exerçant une activité professionnelle ou en cours de scolarité :
0bb aucun moyen de transport
8bb moyen de transport utilisé sans précision
bbb non déclarés
xyz moyen de transport utilisé successivement, à partir du domicile
1 train
2 métro
3 autobus, tramway, trolleybus, autocar d'une compagnie de transport public, taxis, ...
4 autocar d'une entreprise, autocar de ramassage scolaire
5 cyclomoteur, vélomoteur, motocyclette, scooter
6 byciclette
7 voiture particulière
bbb Autre cas

P68 PROFESSION
si TA68 = 1 ou 2 :
code de la profession (code des métiers de 1968)
9993 métier impossible à déterminer
si TA68 = 3 :
code de la profession (code des métiers de 1968)
9994 métier impossible à déterminer
si TA68 = 4
0093 ancien agriculteur
0094 retiré des affaires
0095 retraité du secteur public ou ancien métier indéterminé
0096 ancien salarié du secteur privé
si TA68 = 6 :
code de la profession (code des métiers de 1968)
bbbb métier impossible à déterminer
si TA68 = 5, 0 ou b :
bbbb

QLT68 Quartier du lieu de travail
Numéro de code du quartier du lieu de travail (si TA68 = 1 ou 2), ou du lieu d'études (si TA68 = 5)
bbb non déclaré, ou sans objet (TA68 différent de 1, 2 et 5)

RC68 RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE
La signification de ce code dépend du statut de la personne interrogée.
Si TA68 = 1 ou 2 et ST68 = 2, 3, ou 4, on indique le nombre de salariés employés :
0 pas de salariés
1 1 ou 2 salariés
3 3 à 5 salariés
6 plus de 6 salariés
8 emploie des salariés sans qu'on connaisse le nombre
b pas de réponse aux questions sur l'emploi des salariés
Si TA68 = 1 ou 2 et ST68 = 1, 6, ou b :
b
Si TA68 = 1 ou 2 et ST68 = 5 ou 7, ou TA68 = 3 ou 6, on code la qualification :
1 manoeuvre ou manoeuvre spécialisé
2 ouvrier spécialisé
3 ouvrier qualifié, ou hautement qualifié
4 contremaître
b qualification non déclarée, ou sans objet
Si TA68 = 4, 5, 0 ou b on a :
b

SE68 SECTEUR D'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE
Secteur d'activité d'après la liste des établissements préparée pour le recensement
bbb établissement non trouvé, ou non déclaré, ou sans objet (TA68 différent de 1 et 2)

NIVEAU GEOGRAPHIQUE

R68 REGION DE RECENSEMENT
numéro de code de la région (cog de 1968)
(CF. nomenclature 3.1.3.1.)
bb non déclarée

D68 DEPARTEMENT DE RECENSEMENT
numéro de code du département (cog de 1968)
(CF. nomenclature 3.1.1.)
bb non déclaré

C68 COMMUNE DE RECENSEMENT
numéro de code de la commune (cog de 1968)
bbb non déclaré
note : pour Lyon et Marseille, on utilise les codes suivants qui tiennent compte de l'arrondissement municipal :
- Lyon (9 arrondissements) 381,...389 (123 si non déclaré)
-Marseille (16 arrondissements) 201,...216 (055 si non déclaré)
-Paris : on utilise le code suivant qui tient compte de l'arrondissement et du quartier :
1er arrondissement : 011, 012, 013, 014 (019 si quartier non déclaré)
2ème arrondissement : 021, 022, 023, 024 (029 si quartier non déclaré)
...
20ème arrondissement : 201, 202, 203, 204 (209 si quartier non déclaré)
arrondissement non déclaré : 056

AR68 ARRONDISSEMENT
Numéro de code de **l'**arrondissement (code officiel géographique de 1968)

AZPIU68 APPARTENANCE A UNE ZPIU
0 commune hors ZPIU
1 commune en ZPIU

CT68 CANTON
Numéro de code canton (code officiel géographique de 1968)

UU68 NUMERO D'UNITE URBAINE
00 commune rurale
01 à 49 commune appartenant à une unité urbaine intradépartementale
51 à 99 commune appartenant à une unité urbaine interdépartementale

CODES GÉOGRAPHIQUES RÉSULTANT DES APPARIEMENTS AVEC LA BDCOM

TU68 TRANCHE D'UNITÉ URBAINE

- **0** commune rurale
- **1** unité urbaine de mois de 5 000 hab.
- **2** unité urbaine de 5 000 à moins de 10 000 hab.
- **3** unité urbaine de 10 000 à moins de 20 000 hab.
- **4** unité urbaine de 20 000 à moins de 50 000 hab.
- **5** unité urbaine de 50 000 à moins de 100 000 hab.
- **6** unité urbaine de 100 000 à moins de 200 000 hab.
- **7** unité urbaine de 200 000 à moins de 2 000 000 hab.
- **8** unité urbaine de plus de 2 000 000 hab.

NIVEAU INDIVIDU

EB75 ÉCHANTILLON AUQUEL APPARTIENT LE BI DU RP 75

1 le BI du RP 75 provient de l'échantillon au 1/5
4 le BI du RP 75 provient de l'échantillon au 4/5

CP75 CATÉGORIE DE POPULATION

pour les BI n° 2 ordinaires :
B

pour les BI n° 2 BIS
1 militaires
2 élèves internes
3 sanatoriums, préventoriums, aériums
4 personnels des chantiers temporaires

pour les BI n° 2 TER :
5 personnes en traitement dans un hôpital psychiatrique
6 détenus dans un établissement pénitentiaire
0 les autres cas, notamment lorsque la catégorie de population n'est pas reportée sur le bulletin

L75 LIEN AVEC LE CHEF DE MÉNAGE

BI du 1/5
position 1 :
1 chef de ménage
2 conjoint légitime
3 conjoint illégitime
4 enfant ou petit-enfant
5 ascendant
6 autre parent
7 ami
8 pensionnaire, sous-locataire
9 domestique ou salarié logé
position 2 :
1 chef du premier noyau secondaire
2 conjoint légitime du chef du premier noyau secondaire
3 conjoint illégitime du chef du premier noyau secondaire
4 enfant du chef du premier noyau secondaire
5 chef du deuxième noyau secondaire
6 conjoint légitime du chef du deuxième noyau secondaire
7 conjoint illégitime du chef du deuxième noyau secondaire
8 enfant du chef du deuxième noyau secondaire
b autre personne du ménage
population hors ménages ordinaires :
bb
BI du 4/5
b

ECH82 ÉCHANTILLON AUQUEL APPARTIENT LE DOSSIER

P le dossier appartient à l'échantillon 3/4 (il ne contient pas de BI du 1/4 du RP82)
Q le dossier appartient à l'échantillon 1/4 (il contient un BI du 1/4 du RP82)

CP82 CATÉGORIE DE POPULATION

pour les BI n° 2 ordinaires
B

pour les BI n° 2 BIS
1 militaires
2 élèves internes
3 sanatoriums, préventoriums, aériums
4 personnels des chantiers temporaires

pour les BI n° 2 TER
5 personnes en traitement dans un hôpital psychiatrique
6 détenus dans un établissement pénitentiaire
0 les autres cas, notamment lorsque la catégorie de population n'est pas reportée sur le bulletin

♣♣♣♣

NIVEAU INDIVIDU

♣♣♣♣

♣♣♣♣

♣♣♣♣

♣♣♣♣

NIVEAU INDIVIDU

S75 SEXE
1 masculin
2 féminin

M75 ÉTAT MATRIMONIAL
1 célibataire
2 marié(e)
3 veuf(ve)
4 divorcé(e)
b non déclaré

AN75 ANNÉE DE NAISSANCE
quatre chiffres de l'année de naissance
bbbb non déclarée

MN75 MOIS DE NAISSANCE
10

JN75 JOUR DE NAISSANCE
01 à **04**

ILN75 INDICATEUR DU LIEU DE NAISSANCE
1 personne née en France métropolitaine
2 personne née hors de France métropolitaine
b lieu de naissance non déclaré

DN75 DÉPARTEMENT (OU PAYS) DE NAISSANCE
si ILN75 = 1
code du département de naissance
(cf. nomenclature 3.1.1.)
BI du 1/5 : code officiel géographique de 1975
BI du 4/5 : code officiel géographique de 1982
si ILN75 = 2
code du pays de naissance
(cf. nomenclature 3.1.4.1.)
si ILN75 = b
bb

IN75 INDICATEUR DE NATIONALITÉ
1 Français de naissance
2 Français par acquisition
3 étranger
b non déclaré

♣♣♣♣

M82 ÉTAT MATRIMONIAL
1 célibataire
2 marié(e)
3 veuf(ve)
4 divorcé(e)
b non déclaré

AN82 ANNÉE DE NAISSANCE
quatre chiffres de l'année de naissance
bbbb non déclarée

MN82 MOIS DE NAISSANCE
10

JN82 JOUR DE NAISSANCE
01 à **04**

ILN82 INDICATEUR DU LIEU DE NAISSANCE
1 personne née en France métropolitaine
2 personne née hors de France métropolitaine
b non déclaré

DN82 DÉPARTEMENT (OU PAYS) DE NAISSANCE
si ILN82 = 1
code du département de naissance (cog 82)
(cf. nomenclature 3.1.1.)

si ILN82 = 2
code du pays de naissance
(cf. nomenclature 3.1.4.2.)
si ILN82 = b
bb

IN82 INDICATEUR DE NATIONALITÉ
1 Français de naissance
2 Français par acquisition
3 étranger
b non déclaré, ou sans objet (pas de BI du RP82)

Modalités brutes des RP de 1968 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1968, EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999

NIVEAU INDIVIDU

S90 SEXE DÉCLARÉ
1 masculin
2 féminin

M90 ÉTAT MATRIMONIAL déclaré
1 célibataire
2 marié ou remarié
3 veuf
4 divorcé
$ non déclaré

AN90 ANNÉE DE NAISSANCE déclaré
quatre chiffres de l'année de naissance
$$$$ non déclarée

MN90 MOIS DE NAISSANCE déclaré
10

JN90 JOUR DE NAISSANCE déclaré
01 à **04**

ILN90 INDICATEUR DU LIEU DE NAISSANCE déclaré
1 né en France métropolitaine
2 né hors France métropolitaine
$ non déclaré

DN90 DÉPARTEMENT DE NAISSANCE déclaré
code du département de naissance (cog 90)
(cf. nomenclature 3.1.1.)

99 si né à l'étranger
$$ non déclaré

PN90 PAYS DE NAISSANCE DÉTAILLÉ déclaré
bbb sans objet

IN90 INDICATEUR DE NATIONALITÉ déclaré
1 Français
2 étranger
$ non déclaré

S99 SEXE
1 masculin
2 féminin
b non-réponse

M99 SITUATION MATRIMONIALE
1 célibataire
2 marié ou remarié
3 veuf
4 divorcé
b non-réponse

AN99 ANNÉE DE NAISSANCE
quatre chiffres de l'année de naissance
bbbb non-réponse

MN99 MOIS DE NAISSANCE
10

JN99 JOUR DE NAISSANCE
01 à **04**

ILN99 INDICATEUR DU LIEU DE NAISSANCE
1 né en France métro, dans un DOM ou un TOM
2 né à l'étranger
b non chiffré par façonnier

DN99 DÉPARTEMENT DE NAISSANCE
01 à **19** départements de métropole
2A, 2B « «
21 à 95 « «
9A à **9I** Dom ou Tom
20, 97, 98 Corse, Dom ou Tom sans autre précision
bb non-réponse ou sans objet (né à l'étranger)

PN99 PAYS DE NAISSANCE
si num. liste modalités pays étrangers, code ISO
« « « associées au territ. français, ISO
« « « « à un continent, ISO
(cf. nomenclature 3.1.4.4.)
si alph. « « des territ. étrangers, COG et ISO
« déclaration ambiguë (entre 2 pays étr. ou plus)
« décl. ambiguë (1 pays étr. et 1 départ. français)
(cf. nomenclature 3.1.4.4. variante 1)
bbb non-réponse ou sans objet (né en métropole, dans un Dom ou dans un Tom)

IN99 INDICATEUR DE NATIONALITÉ
1 Français de naissance
2 Français par acquisition
3 étranger
b non-réponse

NIVEAU INDIVIDU

N75 NATIONALITÉ
si IN75 = 3
numéro de code de la nationalité
(cf. nomenclature 3.2.1.)
si IN75 = 2
numéro de code de la nationalité antérieure
(cf. nomenclature 3.2.1.)
bb non déclarée, ou sans objet (Français de naissance)

IRA75 INDICATEUR DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE

1 résidence antérieure (i.e. au 1/1/68) dans le même logement
2 résidence antérieure dans un autre logement de la même commune
3 résidence antérieure dans une autre commune
b non déclaré

note : chaque arrondissement municipal de Paris, Lyon et Marseille est considéré comme une commune

♣♣♣♣

DRA75 DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
résidence antérieure (au 1/1/68) en France métro
numéro du code du département (cog de 1975 pour un BI du 1/5, cog de 1982 pour un BI du 4/5)
(cf. nomenclature 3.1.1.)

résidence antérieure hors de France métro :
99

autre cas :
bb non déclaré, ou sans objet (pas de changement de commune, ou personne née après le 1/1/68)

N82 NATIONALITÉ
si IN82 = 3
numéro de code de la nationalité
(cf. nomenclature 3.2.1.)
si IN82 = 2
numéro de code de la nationalité antérieure
(cf. nomenclature 3.2.1.)
bb nationalité non déclarée, ou sans objet (IN82 = 1)

IRA82 INDICATEUR DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE

1 résidence antérieure (i.e. au 1/1/75) dans le même logement
2 résidence antérieure dans un autre logement de la même commune
3 résidence antérieure dans une autre commune
b non déclaré, ou sans objet (personne née après le 1/1/75)
note : chaque arrondissement municipal de Paris, Lyon et Marseille est considéré comme une commune

♣♣♣♣

DRA82 DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
résidence antérieure (au 1/1/75) en France métro
numéro de code du département (cog de 1982)
(cf. nomenclature 3.1.1.)

résidence antérieure hors de France métro :
99

autre cas :
bb non déclaré, ou sans objet (pas de changement de commune, ou personne née après le 1/1/75)

NIVEAU INDIVIDU

♣♣♣♣

IRA90 INDICATEUR DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DÉCLARÉ
1 même logement
2 même commune, autre logement
3 autre commune
$ indicateur de résidence antérieure non déclaré

CM290 CATÉGORIE DE MIGRANT DÉCLARÉ
b résidence antérieure sans objet (détenus ou population des habitations mobiles)
1 résidence antérieure dans le même logement
2 résidence antérieure dans un autre logement de la même commune
3 résidence antérieure dans une autre commune du même département
4 résidence antérieure dans un autre département de la même région
5 résidence antérieure dans une autre région de métropole
6 résidence antérieure hors métropole, dans un DOM, dans un TOM ou une collectivité territoriale
7 résidence antérieure à l'étranger
$ non déclaré

♣♣♣♣

N99 NATIONALITÉ (Cf. nomenclature 3.1.4.4.)
250 français
si num. liste modalités natio. étrangères, code ISO
« « « associées à un continent, ISO
si alph. déclaration ambiguë (entre 2 natio. étr. ou plus)
« déclaration ambiguë (entre français et une autre nationalité)
bbb non-réponse

IRA99 INDICATEUR DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DÉCLARÉ
1 même logement
2 autre logement de la même commune ou du même arrondissement de Paris, Lyon ou Marseille
3 autre commune ou autre arrondissement de Paris, Lyon ou Marseille
5 bul. indiv. n° 5 hors établ. (ITYP=12, 14 ou 18)
6 bul. indiv. n° 5 en établ. (ITYP=16)
b non-réponse ou sans objet ou bulletin individuel n° 25 (ITYP=17)

♣♣♣♣

DRA99 DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
01 à **19** départements de métropole
2A, 2B « «
21 à 95 « «
9A à **9I** Dom ou Tom
20, 97, 98 Corse, Dom ou Tom sans autre précision
AL, AN, BE, ES, GB, IT, LU, MO, NL, SU pays frontalier
bb non-réponse ou sans objet (résid. antérieure à l'étranger, enfant né en 1990 ou après)

NIVEAU INDIVIDU

CRA75 COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE

résidence antérieure (au 1/1/68) en France métro

numéro de code de la commune (cog de 1975 pour un BI du 1/5, cog de 1982 pour un BI du 4/5)

note :

-BI du 1/5 *: pour Lyon et Marseille, on utilise les codes suivants qui tiennent comptent de l'arrondissement municipal :*

Lyon (9 arr.) 381,382,...,389 (123 si non déclaré)

Marseille (16 arr.) 201, 202,...216 (055 si non déclaré)

Paris : on utilise le code suivant qui tient compte de l'arrondissement et du quartier :

1er arr. : 011, 012, 013, 014 (019 si non déclaré)

2ème arr. : 021, 022, 023, 024 (029 si non déclaré)

"

20ème arr. : 201, 202, 203, 204 (209 si non déclaré)

-si BI du 4/5 *dans le cas de Paris, Lyon et Marseille, l'arrondissement est considéré comme une commune*

Paris 101 à 120 (056 si arrondissement non précisé)

Lyon 381 à 389 (123 si arrondissement non précisé)

Marseille 201 à 216 (055 si arr. non précisé)

autre cas :

bbb non déclarée, ou sans objet (pas de changement de commune, ou personne née après le 1/1/68)

PRA75 PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE

résidence antérieure hors de France métro :

numéro de code du pays de résidence antérieure

La codification diffère suivant l'origine du bulletin: les bulletins du 1/5 sont codés suivant la nomenclature 3.1.4.2., ceux provenant du 4/5 suivant la nomenclature 3.1.4.1.

Le premier caractère de ce code est toujours un 0

autre cas :

bbb non déclarée, ou sans objet (pas de changement de commune, ou personne née après le 1/1/68)

CRA82 COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE

résidence antérieure (au 1/1/75) en France métro

numéro de code de la commune (cog de 1982)

note : dans le cas de Paris, Lyon et Marseille, l'arrondissement est considéré comme une commune :

- Paris : 101 à 120 (056 si arrondissement non précisé)

- Lyon : 381 à 389 (123 si arrondissement non précisé)

- Marseille : 201 à 216 (055 si arrondissement non précisé)

autre cas :

bbb non déclarée, ou sans objet (pas de changement de commune, ou personne née après le 1/1/75)

PRA82 PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE

résidence antérieure hors de France métro :

numéro de code du pays de résidence antérieure (cf. nomenclature 3.1.4.2.), précédé du chiffre 0

autre cas :

bbb non déclarée, ou sans objet (pas de changement de commune, ou personne née après le 1/1/75)

NIVEAU INDIVIDU

♣♣♣♣

CRA99 COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
si DRA99= 01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95, 9A à 9I
bbb ou numéro de commune du COG, y compris commune et arrondissement de Paris, Lyon et Marseille
code alphabétique associé à une commune fictive : ville nouvelle ou dénomination usuelle d'une zone d'activité intercommunale
si DRA99 =20, 97, 98
blanc
si DRA99 = *AL, AN, BE, ES, GB, IT, LU, MO, NL, SU*
code alphanumérique associé à une zone frontalière

♣♣♣♣

PRA99 PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
si num. liste modalités pays étrangers, code ISO
« « « associées au territ. français, ISO
« « « « à un continent, ISO
(cf. nomenclature 3.1.4.4.)
si alph. « « des territ. étrangers, COG et ISO
« déclaration ambiguë (entre 2 pays étr. ou plus)
« décl. ambiguë (1 pays étr. et 1 départ. français)
(cf. nomenclature 3.1.4.4. variante 1)
bbb non-réponse ou sans objet (né en 1990 ou après, en métropole, dans un Dom ou dans un Tom)

NIVEAU INDIVIDU

AI75 ANNÉE D'INSTALLATION EN FRANCE

personne habitant hors métropole le 1/1/1968

8 1968
9 1969
0 1970
1 1971
2 1972
3 1973
4 1974
5 1975
b non déclarée

personne habitant en métropole le 1/1/1968

b

NIVEAU INDIVIDU

ARIV99 ANNÉE D'ARRIVÉE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN
900 à 999 année d'arrivée
bbb sans objet ou non déclaré

ETUD99 INSCRIPTION POUR ÉTUDES
1 oui
2 non
b non-réponse

ILETU99 INDICATEUR DE LIEU D'ÉTUDES
1 dans la commune ou l'arrondissement de résidence
2 dans autre commune ou arrondissement
5 bul. indiv. n° 5 hors établ. (ITYP=12, 14 ou 18)
6 bul. indiv. n° 5 en établ. (ITYP=16)
b non-réponse, ou sans objet ou bulletin individuel n° 25 (ITYP=17)

DETU99 DÉPARTEMENT DU LIEU D'ÉTUDES
01 à **19** départements de métropole
2A, 2B « «
21 à 95 « «
9A à **9I** Dom ou Tom
20 Corse, sans précision
AL, AN, BE, ES, GB, IT, LU, MO, NL, SU pays frontalier
XX lieu d'études à l'étranger
bb non-réponse ou sans objet

CETU99 COMMUNE DU LIEU D'ÉTUDES
si DETU99= 01 à 19, 2A,2B,21 à 95, 9A à 9I
blanc ou numéro de commune du COG, y compris commune et arrondissement de Paris, Lyon et Marseille
code alphabétique associé à une commune fictive : ville nouvelle ou dénomination usuelle d'une zone d'activité intercommunale
si DETU99 =20
blanc
si DETU99 = *AL, AN, BE, ES, GB, IT, LU, MO, NL, SU*
code alphanumérique associé à une zone frontalière

NET99 NIVEAU D'ÉTUDES
1 école primaire
2 collège, classes de 6e à 3e, CAP, BEP
3 classes de seconde, première ou terminale
4 études supérieures (facultés, IUT, etc.)
b non-réponse ou personne âgée de moins de 15 ans

NIVEAU INDIVIDU

DEG75 DIPLÔME D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL OU SUPÉRIEUR

1 certificat d'études primaires (CEP), diplôme de fin d'études obligatoires (DFEO)
2 BEPC, brevet élémentaire (BE), brevet d'enseignement primaire supérieur (BEPS)
3 bac (1ère partie, probatoire ou 2ème partie) non compris les séries techniques, brevet supérieur

4 diplômes de niv. sup. au baccalauréat complet
b non déclaré

DET75 DIPLÔME D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE

1 CAP, BEP, examen de fin d'apprentissage artisanal (EFAA), brevets agricoles (BAA, BEA, BPA), certificat de fin de stage de la FPA 1er degré
2 brevet professionnel (BP), brevet de maîtrise, certificat de fin de stage de la FPA 2ème degré
3 brevet d'enseignt commerce BEC, indus. BEI, social BES, hôtelier BEH, Brev. d'agt. tech. agri.
4 bac de technicien séries F, G ou H, brev de tech BT, BTA, élève breveté des ENP ou d'un lycée tech d'Etat, Brevet Sup d'Enseignement Commercial
5 brevet de tech sup (BTS), dipl universit de techno (DUT), dipl d'études supérieures techniques (DEST)
6 diplômes paramédicaux et sociaux (infirmières, sage-femme, assistante sociale, etc.)
0 autres diplômes professionnels
b non déclaré

AFE75 ÂGE DE FIN D'ÉTUDES

âge de fin d'études
bb non déclaré

DEG82 DIPLÔME D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

1 certificat d'études primaires (CEP), diplôme de fin d'études obligatoires (DFEO)
2 BEPC, brevet élémentaire (BE), brevet d'enseignement primaire supérieur (BEPS)
3 bac (1ère partie, probatoire ou 2ème partie) non compris les séries F, G et H, brevet supérieur, certificat de fin d'études secondaires (CFES)

b non déclaré

DET82 DIPLÔME D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

1 CAP, BEP, examen de fin d'apprentissage artisanal (EFAA), brevets agricoles (BAA, BPA), certificat de fin de stage de la FPA 1er degré
2 brevet professionnel (BP), brevet de maîtrise, certificat de fin de stage de la FPA 2ème degré
3 brevet d'enseignt agric BEA, commerce BEC, hôtel BEH, indus. BEI, social BES, Brev. d'agt. tech. agric.
4 bac tech séries F, G et H, brev de tech BT, BTA, élève breveté des ENP ou d'un lycée technique d'Etat, Brevet Sup d'Enseignt Commerc, capacité en droit

b non déclaré

DES82 DIPLÔME D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

1b diplôme des prof de la santé et des prof sociales : sage-femme, infirmièr(e), kinési-thérapeute, assistant(e) social(e), éducateur spécialisé
2b BTS, DUT, diplôme d'études sup tech (DEST)
3b diplôme université de 1er cycle (propédeutique, DUEL, DUES, DEUG, PCEM, sauf les DUT), certif de fin d'études normales, certif d'apt. pédagogique
4b diplôme universitaire du 2ème ou du 3ème cycle (licence, maîtrise, doctorat, etc.), CAPES, CAPET
5b diplôme de sortie d'une grande école publique ou privée, diplôme d'une école d'ingénieur
bb non déclaré, ou sans objet (pas de BI au RP82)
note : si 2 réponses données, on code le couple des 2 chiffres suivant l'ordre croissant (exemples 13, 24)

AFE82 ÂGE DE FIN D'ÉTUDES

âge de fin d'études
bb non déclaré

NIVEAU INDIVIDU

DIP99 DIPLÔME

0 aucun diplôme
1 certificat d'études primaires
2 BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges
3 CAP
4 BEP
5 baccalauréat général
6 baccalauréat technologique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, autre brevet, capacité en droit
7 diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé
8 diplôme universitaire de 2e ou 3e cycle, diplôme d'ingénieur
b non-réponse ou personne âgée de moins de 15 ans
(Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968)

Modalités brutes des RP de 1968 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1968, EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999

NIVEAU INDIVIDU

CS75 CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (PCS)
nomenclature des catégories socioprofessionnelles. (Cf. nomenclature 3.8.1.)
bb non déclarée
(Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)

TA75 TYPE D'ACTIVITÉ
1 actif ayant un emploi
3 personne sans emploi et en recherchant
4 ancien actif
5 étudiant ou élève
6 militaire du contingent
0 autre inactif
b personne née en 1959 ou après

AE75 ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
niveau 100 de la nomenclature d'activités et de produits de 1973 (Cf. nomenclature 3.10.1.)
bb non déclarée, sans objet (TA75 différente de 1)

RT75 RECHERCHE DE TRAVAIL
0 chômeur n'ayant jamais travaillé
1 chômeur en recherche depuis moins de 3 mois
2 chômeur cherchant du travail depuis 3 à 6 mois
3 chômeur cherchant du travail depuis 6 mois à 1 an
4 chômeur cherchant du travail depuis plus d'un an
8 chômeur ayant travaillé, sans qu'on connaisse la durée de son chômage
b non déclarée, ou sans objet

ST75 STATUT
1 aide familial
2 exploitant agricole (propriétaire, fermier, métayer)
3 membre d'une profession libérale
4 employeur ou travailleur indépendant (artisan, commerçant, industriel)
5 travailleur à domicile pour le compte d'une (ou plusieurs) entreprise(s)
6 apprenti sous contrat
7 salarié
b non déclaré, ou sans objet

CS82 CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (PCS)
nomenclature des catégories socioprofessionnelles. (Cf. nomenclature 3.8.1.)
bb non déclarée
(Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)

TA82 TYPE D'ACTIVITÉ
1 actif ayant un emploi
3 personne sans emploi, en recherchant (chômeurs)
4 ancien actif
5 étudiant ou élève
6 militaire du contingent
0 autre inactif
b personne née en 1968 ou après

AE82 ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
niveau 100 de la nomenclature d'activité et de produits de 1973 (Cf. nomenclature 3.10.1.)
bb non déclarée, sans objet (TA82 différente de 1)

RT82 RECHERCHE DE TRAVAIL
0 ne cherche pas de travail
1 cherche du travail
b non déclarée, ou sans objet (BI n° 2 bis, ou 2 ter)

ST82 STATUT
position 1 :
1 employeur ou travailleur indépendant
2 aide familial non salarié
3 apprenti sous contrat
4 salarié
b non déclaré, sans objet (TA82 différent de 1), ou pas de BI du RP 82
position 2 : *la signification de la deuxième position dépend de la valeur de la première :*
- **si position 1 = 1**, pos. 2=nb de salar. employés
  0 aucun salarié
  1 1 ou 2 salariés
  2 3 à 5 salariés
  3 6 à 9 salariés
  4 10 salariés ou plus
  9 nombre de salariés non précisé
- **si position 1 = 4**, position 2=emploi à domicile
  1 travailleur à domicile pour le compte d'une ou plusieurs entreprises
  0 sinon
  b non déclaré
- **si position 1 = 2 ou 3,** la position 2 est à blanc

NIVEAU INDIVIDU

♣♣♣♣

♣♣♣♣

♣♣♣♣

RT90 RECHERCHE D'UN EMPLOI DÉCLARÉE
1 ne cherche pas d'emploi
2 recherche un emploi depuis moins de 3 mois
3 recherche un emploi depuis 3 mois à moins d'1 an
4 recherche un emploi depuis 1 an à moins de 2 ans

5 recherche un emploi depuis 2 ans ou plus
$ recherche d'emploi non déclarée

ST90 STATUT DÉCLARÉ
1 salarié

2 non salarié

♣♣♣♣

♣♣♣♣

SITRA99 SITUATION FACE AU MARCHÉ DU TRAVAIL
1 travaille
2 ne travaille pas

NAF99 ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT
Nomenclature des activités (niveau 600)
(Cf. nomenclature 3.10.5.)

RT99 RECHERCHE D'UN EMPLOI
1 ne cherche pas d'emploi
2 cherche un emploi depuis moins d'un an
3 cherche un emploi depuis plus d'un an
b non-réponse ou sans objet

ST99 STATUT
1 indépendant ou à son compte, y compris aide familial non salarié
2 chef d'entreprise salarié
3 salarié, y compris aide familial salarié
b non-réponse ou sans objet

AIDF99 AIDER UN MEMBRE DE SA FAMILLE DANS SON TRAVAIL
1 aider un membre de sa famille dans son travail est l'activité principale de la personne en percevant ou non un salaire
2 autre activité principale
b non-réponse ou sans objet

ILT99 INDICATEUR DU LIEU DE TRAVAIL
1 dans la commune ou l'arrondissement de résidence
2 hors de la commune ou l'arrondissement de résidence
5 bull. indiv. n° 5 hors établissement (ITYP=12, 14 ou 18)
6 bull. indiv. n° 5 en établissement (ITYP=16)
b sans objet ou non déclaré

NIVEAU INDIVIDU

DLT75 DÉPARTEMENT DU LIEU DE TRAVAIL

00 en mer
0 à 95 numéro de code du département du lieu de travail BI du 1/5 cog de 1975
BI du 4/5 cog de 1982 (Cf. nomenclature 3.1.1.)
DD à domicile
XX variable
99 hors métropole
bb non déclaré, ou sans objet (TA75 différent de 1)

CLT75 COMMUNE DU LIEU DE TRAVAIL
si DLT75 = 01 à 95
numéro de code de la commune du lieu de travail
BI du 1/5 cog de 1975
BI du 4/5 cog de 1982
si DLT75 = 99
001 Allemagne
003 Belgique
006 Espagne
011 Italie
020 Suisse
023 Maroc
bbb autre pays
autre cas :
bbb non déclarée, sans objet (TA75 différent de 1)

APRO6875 CHANGEMENT DE PROFESSION
ENTRE 1968 ET 1975
1 même appellation de la profession sur le bulletin de recensement de 1968 et sur le bulletin de recensement de 1975
2 appellation différente mais qui, de façon pratiquement sûre, recouvre la même profession
3 appellation différente, sans pouvoir décider s'il s'agit de différences réelles entre les prof ou non
4 appellation différente, qui recouvre, de façon pratiquement sûre, une différence réelle entre les professions
b si TA différent de 1 (ou 2 au RP68), 3 ou 6 à l'un des deux RP, ou si une profession n'est pas déclarée sur l'un des BI, ou si l'un des BI est manquant

CHET6875 CHANGEMENT D'ÉTABLISSEMENT
ENTRE 1968 ET 1975
0 même nom d'établissement et même adresse sur le bulletin de recensement de 1968 et le bulletin de recensement de 1975
1 même nom d'établissement et adresses différentes dans la même commune
2 même nom d'établissement et adresse dans des communes différentes
3 noms d'établissements différents et même adresse
4 noms d'établissements différents et adresses différentes dans la même commune
5 noms d'établissements différents et adresse dans des communes différentes
6 impossible de déterminer s'il y a changement d'établissement ou non
b si TA différent de 1 (ou 2 au RP68), ou si l'adresse de l'établissement n'est pas déclarée sur l'un des BI, ou si l'un des BI est manquant

DLT82 DÉPARTEMENT DU LIEU DE TRAVAIL
BI du 1/4 : **bb**
BI du 3/4
01 à 95 numéro de code du département du lieu de travail (cog de 1982)
(Cf. nomenclature 3.1.1.)
DD à domicile
XX variable
99 hors métropole
bb non déclaré, ou sans objet (TA82 différent de 1)

CLT82 COMMUNE DU LIEU DE TRAVAIL
BI du 3/4 :
si DLT82 = 01 à 95
numéro de code de la commune du lieu de travail (cog de 1982)
si DLT82 = 99
001 Allemagne
003 Belgique
006 Espagne
011 Suisse
020 Italie
023 Maroc
bbb autre pays
autre cas :
bbb non déclarée, sans objet (TA82 différent de 1)
BI du 1/4 : **bbb**

APR07582 CHANGEMENT DE PROFESSION
ENTRE 1975 ET 1982
1 même appellation de la profession sur le bulletin de recensement de 1975 et sur le bulletin de recensement de 1982
2 appellation différente mais qui, de façon pratiquement sûre, recouvre la même profession
3 appellation différente, sans pouvoir décider s'il s'agit de différences réelles entre les prof ou non
4 appellation différente, qui recouvre, de façon pratiquement sûre, une différence réelle entre les professions
b si TA différent de 1, 3 ou 6 à l'un des deux RP, ou si une profession n'est pas déclarée sur l'un des BI, ou si l'un des BI est manquant

CHET7582 CHANGEMENT D'ÉTABLISSEMENT
ENTRE 1975 ET 1982
0 même nom d'établissement et même adresse sur le bulletin de recensement de 1975 et le bulletin de recensement de 1982
1 même nom d'établissement et adresses différentes dans la même commune
2 même nom d'établissement et adresse dans des communes différentes
3 noms d'établissements différents et même adresse
4 noms d'établissements différents et adresses différentes dans la même commune
5 noms d'établissements différents et adresse dans des communes différentes
6 impossible de déterminer s'il y a changement d'établissement ou non
b si TA différent de 1, ou si l'adresse de l'établissement n'est pas déclarée sur l'un des BI, ou si l'un des BI est manquant

NIVEAU INDIVIDU

♣♣♣♣

♣♣♣♣

APRO8290 CHANGEMENT DE PROFESSION
ENTRE 1982 ET 1990
1 même appellation de la profession sur bulletin RP82 et sur bulletin RP90
2 appellation différente mais qui recouvre de manière pratiquement sûre la même profession
3 appellation différente, sans pouvoir décider s'il s'agit de différences réelles dans la profession ou non
4 appellation différente qui recouvre, de manière pratiquement certaine, une différ. réelle de profession
b autre cas (personne sans activité professionnelle à un des RP, personne non recensée en 1982, ...)
Note : code présent si (JNCH = 01 ou 04)
ou [(JNCH = 02 ou 03) et TYPCHICH = 1)]

CHET8290 CHANGEMENT D'ÉTABLISSEMENT
ENTRE 1982 ET 1990
0 même nom et adresse d'établ sur le bulletin RP82 et sur le bulletin de recensement de 1990
1 même nom d'établissement et adresses différentes dans la même commune
2 même nom d'établissement et adresse dans une autre commune
3 noms d'établissements différents et même adresse
4 noms d'établissements différents et adresses différentes dans la même commune
5 noms d'établissements différents et adresse dans des communes différentes
6 impossible de déterminer s'il y a changement d'établissement ou non
b sans objet, cas où l'individu n'est pas actif aux deux dates
Note : code présent si (JNCH = 01 ou 04)
ou [(JNCH = 02 ou 03) et TYPCHICH = 1)]

DLT99 DÉPARTEMENT DU LIEU DE TRAVAIL
01 à **19** départements de métropole
2A, 2B « «
21 à 95 « «
9A à **9I** Dom ou Tom
20 Corse, sans précision
AL, AN, BE, ES, GB, IT, LU, MO,NL,SU pays frontalier
XX lieu d'études à l'étranger
bb non-réponse ou sans objet

CLT99 COMMUNE DU LIEU DE TRAVAIL
si DLT99 = 01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95, 9A à 9I
bbb ou numéro de commune du COG, y compris commune et arrondissement de Paris, Lyon et Marseille
code alphabétique associé à une commune fictive : ville nouvelle ou dénomination usuelle d'une zone d'activité intercommunale
si DLT99 =20
blanc
si DLT99 = *AL, AN, BE, ES, GB, IT, LU, MO, NL, SU*
code alphanumérique associé à une zone frontalière
si DLT99 =XX
blanc (autre pays étranger, Dom ou Tom)

NIVEAU INDIVIDU

P75 PROFESSION

BI du 1/5 :

code de la profession (Cf. nomenclature 3.9.1.)

bbbb non déclarée, ou sans objet
(TA75 différent de 1, 3, 6)

BI du 4/5 :

bbbb

NIVEAU INDIVIDU

P90 PROFESSION DÉTAILLEE DÉCLARÉE
code de la profession (Cf. nomenclature 3.9.2.1.)
$$$$ profession non déclarée ou sans objet

IEMP90 INDICATEUR D'EMPLOI SUPPOSÉ
0 individus nés en 1976 ou après
1 emploi supposé
2 sans emploi supposé
3 aucune supposition

INAC90 TYPE D'INACTIVITÉ DÉCLARÉE
1 élève ou étudiant
2 chômeur
3 retraité
4 retiré des affaires
5 femme au foyer
6 autre inactif
$ type d'inactivité non déclarée

NBS90 NOMBRE DE SALARIÉS DÉCLARÉ
1 aucun salarié
2 1 ou 2 salarié
3 3 à 9 salariés
4 10 salariés ou plus
$ nombre de salariés non déclaré ou sans objet

CPF90 POSITION PROFESSIONNELLE DÉCLARÉE DES SALARIÉS
0 position professionnelle autre que celles ci-dessous
1 manœuvre ou ouvrier spécialisé

2 ouvrier qualifié ou hautement qualifié
3 agent de maîtrise dirigeant des ouvriers (maîtrise administrative ou commerciale)
4 agent de maîtrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maîtrise
5 technicien, dessinateur, VRP (non cadre)

6 instituteur, assistant(e) social(e), infirmier(e), personnel de catégorie B de la fonction publique
7 ingénieur, cadre

8 professeur, personnel de cat. A de la fonc. publique
9 employé de bureau, employé de commerce, agent de service, aide soignant(e), gardienne d'enfants, personnel de catégorie C ou D de la fonction publique
$ position professionnelle non déclarée (ou sans objet)

PA90 PROFESSION ANTÉRIEURE DÉCLARÉE
code de la profession (Cf. nomenclature 3.9.2.2.)
$$$$ prof. antérieure non déclarée (ou sans objet)

P99 PROFESSION
code de la profession (Cf. nomenclature 3.9.2.1.)
bbbb profession non déclarée ou sans objet

INAC99 TYPE D'INACTIVITÉ DÉCLARÉE
1 étudiant
2 élève
3 stagiaire non rémunéré
4 chômeur
5 préretraité
6 retraité ancien salarié
7 retraité ancien indépendant (agriculteur, artisan, commerçant, etc.)
8 Autre (femme ou homme au foyer, personne ne percevant qu'une pension de réversion ou d'invalidité)
b sans objet ou non-réponse

NBS99 NOMBRE DE SALARIÉS DÉCLARÉ
1 aucun salarié
2 1 ou 2 salarié
3 3 à 9 salariés
4 10 salariés ou plus
b sans objet ou non-réponse

CPF99 POSITION PROFESSIONNELLE DÉCLARÉE DES SALARIÉS
1 manœuvre ou ouvrier spécialisé (OS1 à OS3, etc.)
2 ouvrier qualifié ou très qualifié (P1 à P3, TA, OQ, OQH, etc.)
3 agent de service, aide soignant(e), empl. de maison
4 employé de commerce, employé de bureau, personnel de catégorie C ou D de la fonction publique
5 agent de maîtrise dirigeant des ouvriers (maîtrise administrative, commerciale, informatique)
6 agent de maîtrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maîtrise
7 technicien, dessinateur, VRP

8 instituteur, infirmier(e), travailleur social, technicien médical, personnel de cat. B de la fonction publique
9 ingénieur, cadre d'entreprise
0 personnel de catégorie A de la fonction publique et assimilé

b sans objet ou non-réponse

CSA99 PROFESSION ANTÉRIEURE
code de la profession (Cf. nomenclature 3.9.2.2.)
bbbb prof. antérieure non déclarée (ou sans objet)

NIVEAU INDIVIDU

NIVEAU FAMILLE

Modalités brutes des RP de 1968 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1968, EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999

NIVEAU INDIVIDU

PUB90 NATURE DE L'ÉTABLISSEMENT

1 administrations nationales
2 collectivités locales, hôpitaux publics, HLM
3 sécurité sociale
4 entreprises publiques ou nationales
5 entreprises du secteur privé
$ non déclarée ou sans objet

SITP90 SITUATION PARTICULIÈRE DÉCLARÉE
1 apprenti sous contrat
2 exerçant un travail d'utilité collective (TUC, etc.)
3 sous contrat d'adaptation ou de qualification
4 stagiaire (principalement en entreprise : SIVP, etc.)
5 stagiaire (dans un centre de formation : FPA, etc.)
6 placé par une agence d'intérim
7 sous contrat de travail à durée déterminée
$ situation particulière non déclarée ou sans objet

TRAP90 TRAVAIL PASSÉ
1 déjà travaillé
2 jamais travaillé
$ non déclaré ou sans objet

TTRAV90 TEMPS DE TRAVAIL DÉCLARÉ
1 temps partiel
2 travail à temps complet
$ temps de travail non déclaré ou sans objet

PUB99 CARACTÈRE PUBLIC OU PRIVÉ DE L'ÉTABLISSEMENT
1 administrations nationales
2 collectivités locales, hôpitaux publics, HLM
3 sécurité sociale
4 entreprises publiques ou nationales
5 entreprises du secteur privé

FONC99 FONCTION PRINCIPALE DE L'EMPLOI
1 production, fabrication, chantier, exploitation
2 installation, réglage, réparation, maintenance
3 gardiennage, nettoyage, entretien ménager
4 manutention, magasinage, transports, logistique
5 secrétariat, guichet, saisie, standard, accueil
6 gestion, compta., fonct. administrative, organisation
7 directeur général ou adjoint direct, état-major
8 commerce, vente, technico-commercial
9 recherche, études, méthodes, informatique
0 enseignement, formation, santé, travail social, information, publicité, arts, spectacles, sports
b sans objet ou non-réponse

EMP99 CONDITION D'EMPLOI
1 apprenti sous contrat
2 placé par une agence d'intérim
3 emploi aidé (CES, emploi-jeune, etc.)
4 stagiaire rémunéré (SIFE, etc.)
5 contrat à durée déterminée (CDD, court, saisonnier)
6 titulaire de la fonction publique
7 contrat ou emploi à durée indéterminée
b sans objet ou non-réponse

DEJAT99 A DÉJÀ TRAVAILLÉ
1 oui
2 non
b sans objet ou non-réponse

TTRA99 TEMPS PARTIEL
1 temps complet
2 temps partiel, plus d'un mi-temps
3 temps partiel, à mi-temps ou moins
b sans objet ou non-réponse

NIVEAU FAMILLE

INDM90 PRÉSENCE DE LA MÈRE PRÉSUMÉE (biologique ou non) DE L'INDIVIDU PANEL
0 oui
1 non
b sans objet (vivant hors famille ou adulte d'1 fam.)

ANM90 ANNÉE DE NAISSANCE DÉCLARÉE DE LA MÈRE DE L'INDIVIDU PANEL
1880 1880 ou avant
1881 1881
1882 1882
...
1990 1990
bbbb non déclarée ou sans objet (individu vivant hors famille ou adulte d'une famille)

ANMF99 ANNÉE DE NAISSANCE DÉCLARÉE DE LA MÈRE DE L'INDIVIDU PANEL
1880 1880 ou avant
1881 1881
1882 1882
...
1999 1999
bbbb non déclarée ou sans objet (individu vivant hors famille ou adulte d'une famille)

NIVEAU FAMILLE

NIVEAU FAMILLE

ILNM90 INDICATEUR DU LIEU DE NAISSANCE DÉCLARÉ DE LA MÈRE
1 née en France métropolitaine
2 née hors France métropolitaine
$ indicateur du lieu de naissance non déclaré
b sans objet (vivant hors famille ou adulte d'une fam.)

DNM90 DÉPARTEMENT DE NAISSANCE DE LA MÈRE
01 à **95** et **97** à **98**
code du département (Cf. nomenclature 3.1.1.)
$$ non déclaré
bb sans objet (hors famille ou adulte d'une famille)

PNM90 PAYS DE NAISSANCE DE LA MÈRE
code du pays (cog 90)
$$$ non déclaré
bbb sans objet (hors famille ou adulte d'une famille)

JNMF99 JOUR DE NAISSANCE DE LA MERE PRESUMEE
01 à 31
bb non déclaré

MNMF99 MOIS DE NAISSANCE DE LA MERE PRESUMEE
01 à 12
bb non déclaré

DNMF99 DÉPARTEMENT DE NAISSANCE DE LA MERE
01 à **19** départements de métropole
2A, 2B « «
21 à 95 « «
9A à **9I** Dom ou Tom
20, 97, 98 Corse, Dom ou Tom sans autre précision
bb non-réponse ou sans objet (né à l'étranger)

PNMF99 PAYS DE NAISSANCE DE LA MERE
si num. liste modalités pays étrangers, code ISO
« « « associées au territ. français, ISO
« « « « à un continent, ISO
(cf. nomenclature 3.1.4.4.)
si alph. « « des territ. étrangers, COG et ISO
« déclaration ambiguë (entre 2 pays étr. ou plus)
« décl. ambiguë (1 pays étr. et 1 départ. français)
(cf. nomenclature 3.1.4.4. variante 1)
bbb non-réponse ou sans objet (né en métropole, dans un Dom ou dans un Tom)

ANPF99 ANNÉE DE NAISSANCE DU PÈRE DE L'INDIVIDU
Voir modalités ANMF99 ci-dessus

JNPF99 JOUR DE NAISSANCE DU PERE
Voir modalités JNMF99 ci-dessus

MNPF99 MOIS DE NAISSANCE DU PERE
Voir modalités MNMF99 ci-dessus

DNPF99 DÉPARTEMENT DE NAISSANCE DU PERE
Voir modalités DNMF99 ci-dessus

PNPF99 PAYS DE NAISSANCE DU PERE
Voir PNMF99 ci-dessus

ANCJ99 ANNÉE DE NAISSANCE DU CONJOINT DE L'INDIVIDU
Voir modalités ANMF99 ci-dessus

JNCJ99 JOUR DE NAISSANCE DU CONJOINT DE L'INDIVIDU
Voir modalités JNMF99 ci-dessus

MNCJ99 MOIS DE NAISSANCE DU CONJOINT DE L'INDIVIDU
Voir modalités MNMF99 ci-dessus

DNCJ99 DÉPART. DE NAISS.DU CONJOINT DE L'INDIVIDU
Voir modalités DNMF99 ci-dessus

PNCJ99 PAYS DE NAISS. DU CONJOINT DE L'INDIVIDU
Voir modalités PNMF99 ci-dessus

NIVEAU FAMILLE

NIVEAU FAMILLE

NENF90 NOMBRE D'ENFANTS PRÉSUM. DE L'INDIVIDU
01 à **15**
$$ non déclaré
bb sans objet (ind. enfant ou vivant hors famille)

SiiE90 SEXE DU nième ENFANT PRÉSUMÉ DE L'INDIVIDU PANEL
1 masculin
2 féminin
$ non déclaré
b sans objet (ind. enfant ou vivant hors famille)

ANiiE90 ANNÉE DE NAISSANCE DU nième ENFANT
quatre chiffres de l'année
$$$$ non déclarée
bbbb sans objet (ind. enfant ou vivant hors famille)

MNiiE90 MOIS DE NAISSANCE DU nième ENFANT
01 à **12**
$$ non déclaré
bb sans objet (ind. enfant ou vivant hors famille)

JNiiE90 JOUR DE NAISSANCE DU nième ENFANT
01 à **31**
$$ non déclaré
bb sans objet (ind. enfant ou vivant hors famille)

ILNiiE90 INDICATEUR DU LIEU DE NAISSANCE DU nième ENFANT
1 né en France métropolitaine
2 né hors France métropolitaine
$ non déclaré
b sans objet (ind. enfant ou vivant hors famille)

DNiiE90 DÉPARTEMENT DE NAISSANCE DU nième ENFANT
01 à **95**, **97** à **98**
code du département (cog) (Cf. nomenclature 3.1.1.)
99 si né à l'étranger
$$ non déclaré
bb sans objet (ind. enfant ou vivant hors famille)

MCJ99 ETAT MATRIMONIAL DU CONJOINT
b non-réponse
1 célibataire
2 marié
3 veuf
4 divorcé

SiiE99 SEXE DU nième ENFANT PRÉSUMÉ DE L'INDIVIDU PANEL
1 masculin
2 féminin
b sans objet (ind. enfant ou vivant hors famille)

ANiiE99 ANNÉE DE NAISSANCE DU nième ENFANT DE L'INDIVIDU
quatre chiffres de l'année
bbbb sans objet (ind. enfant ou hors famille)

MNiiE99 MOIS DE NAISSANCE DU nième ENFANT
01 à **12**
bb sans objet (ind. enfant ou vivant hors famille)

JNiiE99 JOUR DE NAISSANCE DU nième ENFANT
01 à **31**
bb sans objet (ind. enfant ou vivant hors famille)

DNiiE99 DÉPARTEMENT DE NAISS. DU nième ENFANT
Voir modalités DNMF99 ci-dessus

PNiiE99 PAYS DE NAISS. DU nième ENFANT
Voir modalités PNMF99 ci-dessus

NIVEAU LOGEMENT

NIVEAU LOGEMENT

TYPL90 TYPE DE LOGEMENT DÉCLARÉ
1 logement-foyer pour personne(s) âgée(s)
2 ferme
3 chambre d'hôtel
4 construction provisoire, habitation de fortune
5 pièce indépendante (ayant sa propre entrée)
6 maison individuelle
7 logement dans un immeuble collectif
8 logt dans un imble à usage autre que d'habitation
9 type de logement non déclaré
b sans objet (résidence en communauté)

HC90 NOMBRE DE PIÈCES DÉCLARÉ DU LOGEMENT
1 1 pièce
2 2 pièces
...
8 8 pièces
9 9 pièces ou plus
0 nombre de pièces non déclaré
b sans objet (résidence en communauté)

SO90 STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT
1 propriétaire du logement (y compris les différentes formes d'accession à la propriété)
2 logé gratuitement, par exemple par ses parents des amis, ou par l'employeur (y compris le cas des personnes occupant un logement qu'elles ont vendu en viager ou dont elles ont la jouissance par usufruit)
3 locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide
4 locataire ou sous-locataire d'un logement loué meublé ou d'une chambre d'hôtel
5 statut d'occupation non déclaré
b sans objet (résidence en communauté)

AAD90 ÉPOQUE D'ACHÈVEMENT DÉCLARÉE DU LOGEMENT
1 avant 1915
2 de 1915 à 1948
3 de 1949 à 1967
4 de 1968 à 1974
5 de 1975 à 1981
6 1982 ou après
7 imm. en cours de construction partiellement habité
8 époque d'achèvement non déclarée
b sans objet (résidence en communauté)

TYPL99 TYPE DE LOGEMENT
1 logement-foyer pour personne(s) âgée(s)
2 chambre d'hôtel
3 construction provisoire, habitation de fortune
4 pièce indépendante
5 maison individuelle, ferme
6 logement dans un immeuble collectif
7 logt dans un imble à usage autre que d'habitation
b hors logement ordinaire ou non-réponse dans logement ordinaire

HC99 NOMBRE DE PIÈCES DÉCLARÉ DU LOGEMENT ou non réponse dans logement ordinaire
00 à 20 nombre de pièces d'habitation
bb hors logement ordinaire

SO99 STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT
1 propriétaire
2 locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide
3 loc. ou sous-loc. du lgt loué meublé, chamb. d'hôtel
4 logé gratuitement
b hors logt ordinaire ou non réponse dans logt ordi.

ACHL99 PÉRIODE D'ACHÈVEMENT DÉCLARÉE DU LOGEMENT
1 avant 1915
2 de 1915 à 1948
3 de 1949 à 1967
4 de 1968 à 1974
5 de 1975 à 1981
6 de 1982 à 1989
7 en 1990 ou après
8 imm. en cours de construction partiellement habité
b immeuble fictif

AEMM99 ANNÉE D'EMMÉNAGEMENT
00 à 99 année d'emménagement (1900 à 1999)
bb hors logement ordinaire ou non-réponse dans logement ordinaire

NIVEAU LOGEMENT

NIVEAU LOGEMENT

CATC99 CATÉGORIE DE COLLECTIVITÉ
- **1** foyer de travailleurs
- **2** cité universitaire ou foyer d'étudiants
- **3** maison de retraite ou hospice
- **4** établissement de soin de longue durée
- **5** communauté religieuse
- **6** centre d'hébergement, d'accueil (courte période)
- **7** centre d'hébergement, d'accueil (longue période)
- **8** autre collectivité
- **b** l'enregistrement du logement n'est pas celui d'une collectivité

CATE99 CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT
- **1** établ. d'enseignement avec internat
- **2** établ. d'enseignement militaire
- **3** établ. militaire (autre que d'enseignement)
- **4** établ. pénitentiaire
- **b** l'enregistrement du logement n'est pas celui d'un établissement

CL99 CATÉGORIE DE LOGEMENT
- **b** hors logt ordinaire ou non réponse dans logt ordi.
- **1** résidence principale
- **2** logement occasionnel
- **3** résidence secondaire
- **4** logement vacant
- **5** habitation mobile

NIVEAU IMMEUBLE

NIVEAU GÉOGRAPHIQUE

R75 RÉGION DE RECENSEMENT
numéro de code de la région (cog de 1975)
(Cf. nomenclature 3.1.3.1.)
bb non déclarée

D75 DÉPARTEMENT DE RECENSEMENT
numéro de code du département (cog de 1975)
(Cf. nomenclature 3.1.1.)
bb non déclaré

C75 COMMUNE DE RECENSEMENT
numéro de code de la commune (cog de 1975)
bbb non déclaré
note : pour Lyon et Marseille, on utilise on utilise les codes suivants qui tiennent compte de l'arrondissement municipal :
-Lyon (9 arrondissements) 381,..., 389 (123 si non déclaré)
-Marseille (16 arrondissements) 201,..., 216 (055 si non déclaré)
-Paris : on utilise le code suivant qui tient compte de l'arrondissement et du quartier :
1er arrondissement : 011, 012, 013, 014 (019 si quartier non déclaré)
2ème arrondissement : 021, 022, 023, 024 (029 si quartier non déclaré)
...
20ème arrondissement : 201, 202, 203, 204 (209 si quartier non déclaré)
arrondissement non déclaré : 056

R82 RÉGION DE RECENSEMENT
numéro de code de la région (cog de 1982)
(Cf. nomenclature 3.1.3.1.)
bb non déclarée

D82 DÉPARTEMENT DE RECENSEMENT
numéro de code du département (cog de 1982)
(Cf. nomenclature 3.1.1.)
bb non déclaré

C82 COMMUNE DE RECENSEMENT
numéro de code de la commune (cog de 1982)
bbb non déclaré
note : Lyon est considérée comme une seule commune (code 123), de même que Marseille (code 055), alors que chaque arrondissement municipal de Paris constitue une commune (codes 101 à 120, 056 si l'arrondissement n'est pas déclaré)

Modalités brutes des RP de 1968 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1968, EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999

NIVEAU IMMEUBLE

ACHI99 PÉRIODE D'ACHÈVEMENT DE L'IMMEUBLE
1 avant 1915
2 de 1915 à 1948
3 de 1949 à 1967
4 de 1968 à 1974
5 de 1975 à 1981
6 de 1982 à 1989
7 en 1990 ou après
8 immeuble en cours de construc. partiellement habité
b immeuble fictif

NIVEAU GÉOGRAPHIQUE

♣♣♣♣

♣♣♣♣

♣♣♣♣

D90R DÉPARTEMENT DE RECENSEMENT
(cog actualisé 1994)
numéro de code du département (cog actualisé)
bb non déclaré

C90R COMMUNE DE RECENSEMENT
(cog actualisé 1994)
numéro de code de la commune (cog actualisé)
bbb non déclarée

♣♣♣♣

D99 DÉPARTEMENT DE RECENSEMENT
(cog actualisé)
numéro de code du département (cog actualisé)
bb non déclaré

C99 COMMUNE DE RECENSEMENT
(cog actualisé)
numéro de code de la commune (cog actualisé)
bbb non déclarée

NIVEAU GEOGRAPHIQUE

NIVEAU GEOGRAPHIQUE

TZAU90 CATEGORIE DETAILLEE DE LA COMMUNE zonage aire urbaine en 1990
b sans objet (non recensé) et non-réponse
0 espace rural
1 commune d'un pôle urbain
2 commune d'une couronne urbaine
3 commune multipolarisée

TCD90 TAILLE DE COMMUNE DETAILLEE 1990
(Cf. nomenclature 3.3.)

TUR90 CATEGORIE DETAILLEE URBAINE/RURALE en 1990
(Cf. nomenclature 3.4.)

TYPO33 TYPOLOGIE SOCIO-ECONOMIQUE RP90 (TABARD)
(Cf. nomenclature 3.6.)

ZUS90 ZONE URBAINE SENSIBLE RP90
b individu non recensé
0 réside hors ZUS
1 réside en ZUS

CATAEU99 CATEGORIE DE LA COMMUNE au sein du découpage en aires et espaces urbains 1999
b sans objet (non recensé) et non-réponse
0 commune des DOM
1 commune d'un pôle urbain
2 commune d'une couronne urbaine
3 commune multipolarisée
4 commune d'un pôle de l'espace rural
5 commune de la couronne d'un pôle rural
6 autre commune rurale

CATUU99 CATEGORIE DE LA COMMUNE au sein du découpage en unités urbaines 1999
bb sans objet (non recensé) et non-réponse
00 commune rurale
11 ville isolée
21 ville centre
22 banlieue

TAU99 TRANCHE DE TAILLE D'AIRE URBAINE 1999
bb sans objet (non recensé) et non-réponse
00 hors aire urbaine
01 aire urbaine de moins de 15 000 hab.
02 aire urbaine de 15 000 à 19 999 hab.
03 aire urbaine de 20 000 à 24 999 hab
04 aire urbaine de 25 000 à 34 999 hab
05 aire urbaine de 35 000 à 49 999 hab
06 aire urbaine de 50 000 à 99 999 hab
07 aire urbaine de 100 000 à 199 999 hab
08 aire urbaine de 200 000 à 499 999 hab
09 aire urbaine de 500 000 à 9 999 999 hab
10 aire urbaine de Paris

TCD99 TAILLE DE COMMUNE DETAILLEE 1999
(Cf. nomenclature 3.3.)

TUR99 CATEGORIE DETAILLEE URBAINE/RURALE en 1999
(Cf. nomenclature 3.4.)

TYPCOM27 TYPOLOGIE SOCIO-ECONOMIQUE RP99 (TABARD)
(Cf. nomenclature 3.6.)

ZUS99 ZONE URBAINE SENSIBLE RP99
b individu non recensé
0 réside hors ZUS
1 réside en ZUS

Modalités des variables redressées des tables du recensement de 1975 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrement. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

Modalités redressées des RP de 1975 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999

NIVEAU INDIVIDU

NRP75 APPARIEMENT avec le fichier exhaustif du RP75
1 si l'individu a été apparié
0 dans le cas contraire

SOND_75 INVERSE DU TAUX DE SONDAGE
code (binaire) valant 5 pour les communes (ou fractions de commune) qui n'ont pas été dépouillées exhaustivement ; sinon, ce code vaut 1
Note : ce code est stocké sous une forme binaire
Voir liste des communes dans annexe 1

S_75 SEXE
1 masculin
2 féminin

AN_75 ANNÉE DE NAISSANCE
866 à **975**
de l'année 1866 à 1975

NRP82 APPARIEMENT avec le fichier 1/4 du RP82
1 si l'individu a été apparié
0 dans le cas contraire

S_82 SEXE
1 masculin
2 féminin

AN_82 ANNÉE DE NAISSANCE
872 à **982**
de l'année 1872 à 1982

Modalités redressées des RP de 1975 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999

NIVEAU INDIVIDU

S_90 SEXE
1 masculin
2 féminin

AN_90 ANNÉE DE NAISSANCE
880 1880 ou avant
881 à **989**
1881 à 1989

MN_90 MOIS DE NAISSANCE
10

JN_90 JOUR DE NAISSANCE
01 à **04**

AD_90 ÂGE DÉTAILLÉ
01 à **98**
1 an à 98 ans (âge atteint au cours de l'année 90)
99 99 ans ou plus

AQ_90 ÂGE QUINQUENNAL
00 0 à 4 ans
05 5 à 9 ans
...
95 95 ans ou plus

M_90 ÉTAT MATRIMONIAL AU RP
1 célibataire
2 marié ou remarié
3 veuf
4 divorcé

CPC_90 CATÉGORIE DE POPULATION CONDENSÉE
0 population des ménages
1 population des collectivités
2 population des habitations mobiles
3 populations des établissements
4 population réintégrable non réintégrée

S_99 SEXE
1 masculin
2 féminin

AN_99 ANNÉE DE NAISSANCE
Sur 4 positions

MN_99 MOIS DE NAISSANCE
10

JN_99 JOUR DE NAISSANCE
01 à **04**

M_99 ÉTAT MATRIMONIAL AU RP
1 célibataire
2 marié ou remarié
3 veuf
4 divorcé

CPC_99 CATÉGORIE DE POPULATION CONDENSÉE
0 population des ménages
1 population des collectivités
2 population des habitations mobiles
3 populations des établissements
4 population réintégrable non réintégrée

NIVEAU INDIVIDU

LCM_75 LIEN AVEC LE CHEF DE MÉNAGE

- **0** hors mariage ordinaire
- **1** chef de ménage
- **2** conjoint légitime du chef de ménage
- **3** conjoint illégitime
- **4** enfant (du chef de ménage ou de son conjoint)
- **5** ascendant
- **6** autre parent
- **7** ami
- **8** pensionnaire, sous locataire
- **9** domestique ou salarié logé

LCF_75 LIEN AVEC LE CHEF DE FAMILLE

- **0** hors famille
- **1** chef de famille
- **2** conjoint (légitime ou non) du chef de famille
- **4** enfant de la famille

LPRM_82 LIEN AVEC LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE DU MÉNAGE

- **b** sans objet (population hors ménage ordinaire)
- **1** personne de référence du ménage
- **2** conjoint de la personne de référence du ménage
- **3** enfant de la personne de réf. ou de son conjoint
- **4** petit-enfant de la pers. de réf. ou de son conjoint
- **5** ascendant de la pers. de réf. ou de son conjoint
- **6** autre parent de la pers. de réf. ou de son conjoint
- **7** ami de la pers. de référence ou de son conjoint
- **8** pensionnaire, ss-locataire, enfant en nourrice sans lien de parenté avec la pers de réf ou son conjoint
- **9** domestique ou salarié logé

LF_82 LIEN FAMILIAL

- **b** sans objet (population hors ménage ordinaire)
- **0** individu n'appartenant pas à une famille
- **1** adulte de sexe masculin d'une famille (père de famille)
- **2** adulte de sexe féminin d'une famille (mère de famille)
- **3** enfant d'une famille

Modalités redressées des RP de 1975 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999

NIVEAU INDIVIDU

CPD_90 CATÉGORIE DE POPULATION

Population des ménages :
- **01** population recensée dans un logement
- **02** pop. réintégrée dans un logement, élève interne
- **03** pop. réintégré dans un logement, militaire du contingent ou de carrière

Population des collectivités :
- **11** travailleur logé dans un foyer
- **12** étudiant en cité universitaire ou foyer
- **13** personne en maison de retraite ou hospice
- **14** personne hospitalisée
- **15** membre de communauté religieuse
- **16** personne en centre d'hébergement ou d'accueil
- **17** autre cas de personne en collectivité

Habitations mobiles, mariniers :
- **21** population appartenant à une habitation mobile
- **22** marinier

Population des établissements :
- **31** élève interne
- **32** militaire du contingent ou de carrière
- **33** détenu

Population réintégrable non réintégrée :
- **41** élève interne
- **42** militaire du contingent ou de carrière

LPRM_90 LIEN AVEC LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE DU MÉNAGE
- **1** personne de référence du ménage
- **2** conjoint de la personne de référence du ménage
- **3** enfant de la personne de réf. ou de son conjoint
- **4** petit-enfant de la pers. de réf. ou de son conjoint
- **5** ascendant de la pers. de réf. ou de son conjoint
- **6** autre parent de la pers. de réf. ou de son conjoint
- **7** ami de la pers. de référence ou de son conjoint
- **8** pensionnaire, ss-locataire, enfant en nourrice sans lien de parenté avec la pers de réf ou son conjoint
- **9** domestique ou salarié logé

LF_90 LIEN FAMILIAL
- **1** père d'une famille
- **2** mère d'une famille
- **3** enfant d'une famille
- **4** hors famille

CPD_99 CATÉGORIE DE POPULATION

Population des ménages :
- **01** population recensée dans un logement
- **02** pop. réintégrée dans un logement, élève interne
- **03** pop. réintégré dans un logement, militaire du contingent ou de carrière

Population des collectivités :
- **11** travailleur logé dans un foyer
- **12** étudiant en cité universitaire ou foyer
- **13** personne en maison de retraite ou hospice
- **14** pers. hospitalisée ou en trait. pour + de 3 mois
- **15** membre de communauté religieuse
- **16** pers. en ctre d'hébergt ou d'accueil période courte
- **17** personne en centre d'hébergement ou d'accueil pour une plus longue période
- **18** autre cas de personne en collectivité

Habitations mobiles, sans abri, mariniers :
- **21** population appartenant à une habitation mobile
- **22** personne sans abri
- **23** marinier

Population des établissements :
- **31** élève interne
- **32** militaire du contingent ou de carrière
- **33** détenu

Population réintégrable non réintégrée :
- **41** élève interne
- **42** militaire du contingent ou de carrière

LPRM_99 LIEN AVEC LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE DU MÉNAGE
- **b** logement fictif
- **1** personne de référence du ménage
- **2** conjoint de la personne de référence du ménage
- **3** enfant de la personne de réf. ou de son conjoint
- **4** petit-enfant
- **5** ascendant
- **6** autre parent
- **7** ami
- **8** pensionnaire ou sous-locataire
- **9** domestique ou salarié logé

LF_99 LIEN FAMILIAL
- **b** logement fictif
- **0** hors famille
- **1** adulte de sexe masculin d'une famille
- **2** adulte de sexe féminin d'une famille
- **3** enfant d'une famille

IPRM_99 INDICATEUR DE PERSONNE DE RÉFÉRENCE DU MÉNAGE
- **b** hors ménage
- **1** personne de référence du ménage
- **2** autre personne du ménage

NIVEAU INDIVIDU

RN_75 RÉGION DE NAISSANCE
code de la région (cog 75)
(Cf. nomenclature 3.1.3.1.)
00 personne née hors de France métropolitaine

PN_75 PAYS DE NAISSANCE
numéro de code du pays de naissance
(Cf. nomenclature 3.1.4.1.)
****** France métropolitaine

RN_82 RÉGION DE NAISSANCE
code de la région (cog 82)
(Cf. nomenclature 3.1.3.1.)
****** personne née hors de France métropolitaine

PN_82 PAYS DE NAISSANCE
numéro de code du pays de naissance
(Cf. nomenclature 3.1.4.2.)
****** France métropolitaine

Modalités redressées des RP de 1975 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999

NIVEAU INDIVIDU

L2_90 APPARTENANCE À UNE FAMILLE ET LIEN À L'INTÉRIEUR DE LA FAMILLE
- **1** adulte de sexe masculin de la famille principale
- **2** adulte de sexe féminin de la famille principale
- **3** enfant de la famille principale
- **4** adulte de sexe masculin de la famille secondaire
- **5** adulte de sexe féminin de la famille secondaire
- **6** enfant de la famille secondaire
- **7** hors famille

APAF_99 APPARTENANCE À UNE FAMILLE
- **B** logement fictif, ménage collectif
- **0** sans objet, hors famille en ménage ordinaire
- **1** adulte de sexe masculin de la famille principale
- **2** adulte de sexe féminin de la famille principale
- **3** enfant de la famille principale
- **4** adulte de sexe masculin de la famille secondaire
- **5** adulte de sexe féminin de la famille secondaire
- **6** enfant de la famille secondaire

MOVIE_90 MODE DE VIE
- **111** enfant d'un couple
- **112** enfant d'une famille monoparentale
- **232** personne seule de moins de 40 ans
- **321** membre de moins de 40 ans d'un couple ss enfant
- **322** membre d'un couple avec enfant(s)
- **323** parent d'une famille monoparentale
- **421** membre de 40 ans ou plus d'un couple ss enfant
- **532** personne seule de 40 ans ou plus
- **631** personne vivant hors famille dans un ménage de plusieurs personnes
- **640** personne vivant hors ménage

MOVIE_99 MODE DE VIE
- **11** enfant d'un couple
- **12** enfant d'une famille monoparentale
- **20** personne seule de moins de 40 ans
- **31** membre de moins de 40 ans d'un couple ss enfant
- **32** membre d'un couple avec enfant(s)
- **33** parent d'une famille monoparentale
- **40** membre de 40 ans ou plus d'un couple ss enfant
- **50** personne seule de 40 ans ou plus
- **60** personne vivant hors famille dans un ménage de plusieurs personnes
- **70** personne vivant hors ménage

MOCO_90 MODE DE COHABITATION
- **11** enfant d'un couple
- **12** enfant d'une famille monoparentale
- **21** adulte d'un couple sans enfant
- **22** adulte d'un couple avec enfant(s)
- **23** adulte parent d'une famille monoparentale
- **31** personne vivant hors famille dans un ménage de plusieurs personnes
- **32** personne seule
- **40** personne vivant hors ménage

MOCO_99 MODE DE COHABITATION
- **11** enfant d'un couple
- **12** enfant d'une famille monoparentale
- **21** adulte d'un couple sans enfant
- **22** adulte d'un couple avec enfant(s)
- **23** adulte parent d'une famille monoparentale
- **31** personne vivant hors famille dans un ménage de plusieurs personnes
- **32** personne seule
- **40** personne vivant hors ménage

ILN_90 INDICATEUR DU LIEU DE NAISSANCE
- **1** né en France métropolitaine
- **2** né dans un DOM
- **3** né dans un TOM
- **4** né à l'étranger

INA_99 INDICATEUR DU LIEU DE NAISSANCE (variante 3)
- **1** dans le département métropolitain de résidence
- **2** dans un autre département de la région
- **3** dans une autre région de métropole
- **4** dans un DOM ou dans un TOM
- **5** à l'étranger

DN_90 DÉPARTEMENT DE NAISSANCE

01 à **95**, **9A** à **9I**
code du département (Cf. nomenclature 3.1.1.)

DN_99 DÉPARTEMENT DE NAISSANCE
(Cf. nomenclature 3.1.1.)
01 à **19, 2A, 2B, 21 à 95,** départs de métropole
9A à **9I** Dom ou Tom
bb sans objet (né à l'étranger)

RN_90 RÉGION DE NAISSANCE
code de la région (cog 90) (nomenclature 3.1.3.1.)
bb né hors France

RN_99 RÉGION DE NAISSANCE
code de la région (cog 99) (nomenclature 3.1.3.2.)
bb sans objet (né à l'étranger)

PN_90 PAYS DE NAISSANCE DÉTAILLÉ
numéro de code du pays de naissance
(Cf. nomenclature 3.1.4.3.)
bb France

PN_99 PAYS DE NAISSANCE DÉTAILLÉ
numéro de code du pays de naissance
(Cf. nomenclature 3.1.4.4. variante 1)
bbb France métro, dans un Dom ou un Tom

INC_90 INDICATEUR DE NATIONALITÉ CONDENSÉ
- **1** Français
- **2** étranger

INC_99 INDICATEUR DE NATIONALITÉ
- **11** Français de naissance
- **12** Français par acquisition
- **21** étranger, nationalité de l'Union Européenne
- **22** étranger, nationalité hors Union Européenne

NIVEAU INDIVIDU

NC_75 NATIONALITÉ EN 7 POSTES

1 Français de naissance
2 naturalisé Français
3 Espagnol, Italien ou Portugais
4 Algérien, Marocain ou Tunisien
5 Polonais, Suisse, Yougoslave ou Turc
6 Allemand, Belge, Danois, Irlandais, Luxembourgeois, Britannique ou Néerlandais
7 autres nationalités

PRAC_75 PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE CONDENSÉ

1 France métropolitaine
2 DOM-TOM
3 Espagne, Italie, Portugal
4 Algérie, Maroc, Tunisie
5 Pologne, Suisse, Yougoslavie, Turquie
6 Allemagne, Belgique, Danemark, Irlande, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Luxembourg
7 autres pays

Note : il s'agit de la résidence au 1/1/68 ; les enfants nés depuis le 1/1/68 ont comme résidence antérieure fictive celle de la mère de famille, ou, s'il n'y a pas de mère, celle du père de famille; pour un enfant hors famille, on affecte un lieu de résidence antérieure dans le département de naissance

PRA_82 PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE

numéro de code du pays
(Cf. nomenclature 3.1.4.2.)

Note : il s'agit de la résidence au 1/1/75 ; les enfants nés depuis le 1/1/75 ont comme résidence antérieure fictive celle de la mère de famille, ou, s'il n'y a pas de mère, celle du père de famille; pour un enfant hors famille, on affecte un lieu de résidence antérieure dans le département de naissance

Modalités redressées des RP de 1975 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999

NIVEAU INDIVIDU

N_90 NATIONALITÉ DÉTAILLÉE
nationalité des étrangers ou nationalité antérieure des Français par acquisition
(Cf. nomenclature 3.2.2.)

NC_90 INDICATEUR DE NATIONALITÉ ET NATIONALITÉ
11 Français de naissance
12 Français par acquisition
21 Italien
22 Espagnol
23 Portugais
24 autre CEE (Belge, Danois, Allemand, Irlandais, Luxembourgeois, Néerlandais, Britannique, Grec)
31 Algérien
32 Marocain
33 Tunisien
40 Turc
50 autre

DRA_90 DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
01 à **95, 9A** à **9I**
code du département (code RP90)
(Cf. nomenclature 3.1.1.)
bb hors France, ou sans objet

CRA_90 COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
code de la commune (code RP90 = cog 1990)
bbb sans objet

PRA_90 PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
code du pays (code RP90)
(Cf. nomenclature 3.1.4.3.)
bbb France

N_99 NATIONALITÉ DÉTAILLÉE
nationalité des étrangers ou nationalité antérieure des Français par acquisition
(Cf. nomenclature 3.1.4.4. variante 1)

DRA_99 DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
01 à **19, 2A, 2B, 21 à 95,** départs de métropole
9A à **9I** Dom ou Tom
(Cf. nomenclature 3.1.1.)
bb sans objet (né à l'étranger)

CRA_99 COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
code de la commune (code RP99 = cog 1999)
bbb sans objet

PRA_99 PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
code du pays (code RP99)
(Cf. nomenclature 3.1.4.4. variante 1)
bbb France

NIVEAU INDIVIDU

NIVEAU INDIVIDU

IRA_90 INDICATEUR DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
- **b** résidence antérieure sans objet (détenus ou population des habitations mobiles)
- **1** même logement
- **2** même commune, autre logement
- **3** autre commune, en France métropolitaine
- **4** résidence antérieure dans un DOM
- **5** résidence antérieure dans un TOM
- **6** résidence antérieure à l'étranger

RRA_90 RÉGION DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
- **11** à **94**, **01** à **04**
  code de la région (Cf. nomenclature 3.1.3.1.)
- **bb** sans objet (rés. antérieure hors de ces régions)

ZERA_90 ZONE D'EMPLOI DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
numéro à 4 caractères composé de :
- **bbbb** sans objet

ou :

2 caractères	région (Cf. nomenclature 3.1.3.1.)
2 caractères	identifiant de la zone d'emploi au sein de la région

CCRA_90 CATÉGORIE DE COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
- **bbb** sans objet
- **00*** commune rurale hors ZPIU
- **01*** commune rurale en ZPIU
- **111** unité urbaine de moins de 5 000 habitants
- **112** unité urbaine de 5 000 à 9 999 hab.
- **113** unité urbaine de 10 000 à 19 999 hab.
- **121** unité urbaine de 20 000 à 49 999 hab.
- **122** unité urbaine de 50 000 à 99 999 hab.
- **131** unité urbaine de 100 000 à 199 999 hab.
- **132** unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 hab.
- **141** unité urbaine de Paris sauf Paris
- **142** Paris

RRA_99 RÉGION DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
- **11** à **94**, **01** à **09**
  code de la région (Cf. nomenclature 3.1.3.2.)
- **bb** sans objet (rés. antérieure hors de ces régions)

CCRA_99 TAILLE DE L'UNITÉ URBAINE DU LIEU DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE
- **b** sans objet

- **0** commune rurale
- **1** unité urbaine de moins de 5 000 habitants
- **2** unité urbaine de 5 000 à 9 999 habitants
- **3** unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants
- **4** unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants
- **5** unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants
- **6** unité urbaine de 100 000 à 199 999 habitants
- **7** unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants
- **8** unité urbaine de Paris

Modalités redressées des RP de 1975 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999

NIVEAU INDIVIDU

TURA_75 TRANCHE D'UNITÉ URBAINE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE

0 commune rurale
1 unité urbaine de moins de 5 000 habitants
2 unité urbaine de 5 000 à moins de 10 000 hab.
3 unité urbaine de 10 000 à moins de 20 000 hab.
4 unité urbaine de 20 000 à moins de 50 000 hab.
5 unité urbaine de 50 000 à moins de 100 000 hab.
6 unité urbaine de 100 000 à moins de 200 000 h.
7 unité urbaine de 200 000 à moins de 2 000 000 h.
8 agglomération de Paris
***** résidence antérieure hors de France métropolitaine

Notes : - le nombre d'habitants pris en considération est la population de 1975
- il s'agit de la résidence au 1/1/68 ; les enfants nés depuis le 1/1/68 ont comme résidence antérieure fictive celle de la mère de famille, à défaut, celle du père de famille ;
pour un enfant hors famille, on affecte un lieu de résidence antérieure dans le département de naissance

CM1_75 CATÉGORIE DE MIGRANT (URBAIN - RURAL)

0 sans objet (détenus, population des habitations mobiles, des hôpitaux psychiatriques...)

résidence antérieure (au 1/1/68) :

1 dans le même logement qu'en 1975
2 dans un logement différent de la même commune
3 dans un autre commune de la même unité urbaine
4 dans une autre unité urbaine de même tranche (TURA_75), ou dans une autre commune rurale
5 dans autre com. qu'en 1968, de tranche supérieur
6 dans autre com. qu'en 1968, de tranche inférieure
7 hors de France métropolitaine

- pour 1 enfant né après 1/1/68, code CM1_7=celui de sa mère
- chaque arrondissement municipal de Paris, Lyon et Marseille est considéré comme une commune

CM2_75 CATÉGORIE DE MIGRANT (DÉPARTEMENT - RÉGION)

0 sans objet (détenus, population des habitations mobiles, des hôpitaux psychiatriques...)

résidence antérieure (au 1/1/68) :

1 dans le même logement qu'en 1975
2 dans un autre logement de la même commune
3 dans une autre commune du même canton
4 dans un autre canton du même arrondissement
5 dans un autre arrondissemt du même département
6 dans un autre département de la même région
7 dans une autre région de France métropolitaine
8 hors de France métropolitaine

Notes : - pour un enfant né après 1/1/68, le code CM2_75 est celui de sa mère
- chaque arrondissement municipal de Paris, Lyon et Marseille est considéré comme une commune

TURA_82 TRANCHE D'UNITÉ URBAINE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE

0 commune rurale
1 unité urbaine de moins de 5 000 habitants
2 unité urbaine de 5 000 à moins de 10 000 hab.
3 unité urbaine de 10 000 à moins de 20 000 hab.
4 unité urbaine de 20 000 à moins de 50 000 hab.
5 unité urbaine de 50 000 à moins de 100 000 hab.
6 unité urbaine de 100 000 à moins de 200 000 h.
7 unité urbaine de 200 000 à moins de 2 000 000 h.
8 agglomération de Paris
***** résidence antérieure hors de France métropolitaine

Notes : - le nombre d'habitants pris en considération est la population de 1982
- il s'agit de la résidence au 1/1/75 ; les enfants nés depuis le 1/1/75 ont comme résidence antérieure fictive celle de la mère de famille, à défaut, celle du père de famille ;
pour un enfant hors famille, on affecte un lieu de résidence antérieure dans le département de naissance

CM1_82 CATÉGORIE MIGRANT (URBAIN - RURAL - ZPIU)
(Cf. nomenclature 3.5.)

CM2_82 CATÉGORIE DE MIGRANT (DÉPARTEMENT - RÉGION)

***** sans objet (personnes en traitement)
1 résidence antérieure dans le même logement
2 dans un autre logement de la même commune
3 dans une autre commune du même canton
4 dans un autre canton du même arrondissement
5 dans un autre arrondissement du même départ.
6 dans un autre département de la même région
7 dans une autre région de France métropolitaine
8 hors de France métropolitaine

Notes : - il s'agit de la résidence au 1/1/75 ; les enfants nés depuis le 1/1/75 ont comme résidence antérieure fictive celle de la mère de famille, ou, s'il n'y a pas de mère, celle du père de famille ;
pour un enfant hors famille, on affecte un lieu de résidence antérieure dans le département de naissance
- Lyon est considéré comme une seule commune, ainsi que Marseille et chaque arrondissement municipal de Paris

NIVEAU INDIVIDU

CM2_90 CATÉGORIE DE MIGRANT

- **b** résidence antérieure sans objet (détenus ou population des habitations mobiles)
- **1** résidence antérieure dans le même logement
- **2** dans un autre logement de la même commune
- **3** dans une autre commune du même département
- **4** dans un autre département de la même région
- **5** dans une autre région de métropole
- **6** hors métropole, dans DOM, TOM ou col. terri.
- **7** à l'étranger

CM2_99 INDICATEUR DU LIEU DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE

- **0** par convention, dans commune ou arrondissement de rattachement pour le RP : habitations mobiles, ss abri, mariniers, détenus (ITYP=13,14,17)
- **1** dans le même logement
- **2** dans un autre logement de la même commune
- **3** dans une autre commune du même département
- **4** dans un autre département de la même région
- **5** dans une autre région de métropole
- **6** dans un DOM ou dans un TOM
- **7** dans un autre pays de l'Union européenne
- **8** dans un autre pays étranger

IMI_99 INDICATEUR DE LA QUALITÉ D'IMMIGRÉ

- **1** immigré
- **2** non immigré

ARIV_99 ANNÉE D'ARRIVÉE EN MÉTROPOLE

- **bbb** sans objet (pour 1 pers. née en France métro.) ou non déclarée (pers. née hors France métro.)
- **900 à 999** année d'arrivée

ORDT_99 ORIGINAIRE D'UN DOM-TOM

- **00** non originaire d'un DOM-TOM
- **11** originaire de Guadeloupe
- **12** originaire de Martinique
- **13** originaire de Guyane
- **14** originaire de la Réunion
- **15** originaire de Saint-Pierre-et-Miquelon
- **16** originaire de Mayotte
- **17** originaire de Polynésie française
- **18** originaire de Nouvelle-Calédonie
- **19** originaire de Wallis-et-Futuna

Modalités redressées des RP de 1975 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999

NIVEAU INDIVIDU

DIP_75 DIPLÔME

(Cf. nomenclature 3.7.1.)
(Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968)

DIP_82 DIPLÔME

(Cf. nomenclature 3.7.2.)
(Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968)

Modalités redressées des RP de 1975 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999

NIVEAU INDIVIDU

DIP_90 DIPLÔME
- **b** sans objet, individu de moins de 15 ans
- **1** aucun diplôme déclaré
- **2** certificat d'études primaires
- **3** brevet élémentaire, brevet des collèges
- **4** certificat d'aptitudes professionnelles
- **5** brevet d'études professionnelles
- **6** baccalauréat, brevet professionnel ou de technicien, autre brevet (BEA, BEC, BEI,...)
- **7** diplôme univers. de 1er cycle, BTS, DUEST, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé
- **8** diplôme universitaire de 2e ou 3e cycle, diplôme d'ingénieur, d'une grande école,...

(Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968)

DIP_99 DIPLÔME
- **b** personne de moins de 15 ans
- **0** aucun diplôme déclaré
- **1** certificat d'études primaires
- **2** BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges
- **3** certificat d'aptitudes professionnelles
- **4** brevet d'études professionnelles
- **5** baccalauréat général
- **6** baccalauréat technologique ou prof., brevet prof. ou de technicien, autre brevet, capacité en droit
- **7** diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé
- **8** diplôme universitaire de 2e ou 3e cycle, diplôme d'ingénieur d'une grande école,...

(Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968)

NET_99 NIVEAU D'ÉTUDES
- **b** personne de moins de 15 ans
- **1** école primaire
- **2** collège, classes de 6e à 3e, CAP, BEP
- **3** classes de seconde, première ou terminale
- **4** études supérieures (faculté, IUT, etc.)

ETUD_99 INSCRIPT. DANS UN ÉTABLT D'ENSEIGNEMT
- **1** oui
- **2** non

ILETU_99 INDICATEUR DU LIEU D'ÉTUDES
- **b** sans objet (pas d'inscrip. ds un établt d'enseignemt)
- **1** dans la commune de résidence
- **2** dans une autre commune du pseudo-canton
- **3** dans un autre pseudo-canton du département
- **4** dans un autre département de la région
- **5** dans une autre région de métropole
- **6** hors métropole, dans un fichier de métropole

TUETU_99 TAILLE DE L'UNITÉ URBAINE DU LIEU D'ÉTUDES
- **X** hors métropole, dans 1 fichier de métropole hors Antilles-Guyane, dans fich. Antilles-Guyane hors de la Réunion, dans fichier de la Réunion
- **0** commune rurale
- **1** unité urbaine de moins de 5 000 habitants
- **2** unité urbaine de 5 000 à 9 999 habitants
- **3** unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants
- **4** unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants
- **5** unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants
- **6** unité urbaine de 100 000 à 199 999 habitants
- **7** unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants
- **8** unité urbaine de Paris

DETU_99 DÉPARTEMENT DU LIEU D'ÉTUDES
- **bb** sans objet
- **01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95** département de métropole
- **XX** lieu d'études hors métropole
- **9E** St-Pierre-et-Miquelon (uniquemt dans fichier de)

CETU_99 COMMUNE DU LIEU D'ÉTUDES
- **bbb** sans objet (DETU=blanc)
- **001 à 909** num. de commune du COG, arrondist. pour Paris, Lyon et Marseille (DETU=01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95)
- **000** hors métropole, dans 1 fichier de métropole hors Antilles-Guyane, dans fich. Antilles-Guyane hors de la Réunion, dans fich. de la Réunion (DETU=XX)

NIVEAU INDIVIDU

DLT_75 DÉPARTEMENT DE LIEU DE TRAVAIL

numéro de code du département (cog de 1975)
(Cf. nomenclature 3.1.1.)
99 lieu de travail hors de France métropolitaine
D lieu de travail variable ou en mer
bb chômeur ou inactif

CLT_75 COMMUNE OU PAYS DE LIEU DE TRAVAIL
si DLT_75 = 01 à 95
numéro de code de la commune (cog de 1975)
si DLT_75 = 99
001 Allemagne
003 Belgique
006 Espagne
011 Italie
012 Luxembourg
020 Suisse
023 Monaco
bbb autre pays étrangers
autres cas :
bbb
Notes
- chaque arrondissement municipal de Paris (codes 019 à 209, 900 si non précisé), Lyon (codes 381 à 389, 123 si non précisé) et Marseille (codes 201 à 216, 055 si non précisé) est considéré comme une commune
- pour les personnes travaillant en mer ou en un lieu de travail variable, CLT_75 = C_75 (lieu de résidence)

DLT_82 DÉPARTEMENT (OU ZONE FRONTALIÈRE) DE LIEU DE TRAVAIL
numéro de code du département (cog de 1982)
(Cf. nomenclature 3.1.1.)
si le lieu de travail est dans une zone frontalière
(Cf. nomenclature 3.1.2.)
bb inactif ou chômeur

CLT_82 COMMUNE DE LIEU DE TRAVAIL
numéro de code la commune (cog de 1982)

bbb actif ayant un emploi hors de France métropolitaine sans indication précise du lieu de travail, inactif ou chômeur

Notes :
- Lyon est considéré comme une seule commune, ainsi que Marseille et chaque arrondissement municipal de Paris
- des valeurs particulières (alphanumériques) ont été utilisées pour CLT dans le cas où le lieu de travail est à l'étranger (pays frontalier) (voir note n° 920/RP82 du 5 avril 1982)

Modalités redressées des RP de 1975 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999

NIVEAU INDIVIDU

ILT_90 INDICATEUR DE LIEU DE TRAVAIL
réside et travaille dans la même commune :
1
réside et travaille dans 2 communes différentes :
2 lieu de résidence dans une commune rurale
3 lieu de résidence dans une commune urbaine et lieu de travail dans une commune rurale
4 lieu de résidence dans commune urbaine et lieu de travail dans com. de la même unité urbaine
5 lieu de résidence dans commune urbaine et lieu de trav. ds com. d'une autre unit urb. ou à l'étranger

DLT_90 DÉPARTEMENT DU LIEU DE TRAVAIL
01 à **95**, **9A** à **9E** code du département (cog de 1990) (Cf. nomenclature 3.1.1.)
bb sans objet (inactif, chômeur ou actif ayant un emploi hors de ces régions)

CLT_90 COMMUNE DE LIEU DE TRAVAIL
n° de com attribué à l'intérieur du départ (cog1990)
bbb sans objet (inactif ou chômeur ou actif ayant un emploi hors France métropolitaine)
Notes : pour Paris, Lyon et Marseille, on peut préciser l'arrondissement municipal du lieu de travail :
- Paris : codes 101 à 120
- Lyon : codes 381 à 389
- Marseille : codes 201 à 216

ZELT_90 ZONE D'EMPLOI DU LIEU DE TRAVAIL
numéro à 4 caractères composé de :
bbbb sans objet (inactif ou chômeur ou actif ayant un emploi hors France métropolitaine)
ou : 2 caractères région (Cf. nomenclature 3.1.3.1.)
2 caractères identifiant de la zone d'emploi au sein de la région

TA_90 TYPE D'ACTIVITÉ
11 actif : ayant un emploi
12 actif : chômeur
13 actif : militaire du contingent
21 inactif : ancien actif
22 inactif : élève ou étudiant
23 inactif : autre inactif

ILT_99 INDICATEUR DE LIEU DE TRAVAIL
b sans objet
1 dans la commune de résidence
2 dans une autre commune du département
3 dans un autre département de la région
4 dans une autre région de métropole
5 hors métropole, dans un fichier de métropole

PFLT_99 PAYS FRONTALIER DU LIEU DE TRAVAIL
bb sans objet
FR France métropolitaine ou St-Pierre et Miquelon
AL, AN, BE, ES, GB, IT, LU, MO, NL, SU pays frontalier (Allemagne, Andorre, Belgique, Espagne, Royaume-Uni, Italie, Luxembourg, Monaco, Pays-Bas, Suisse)
XX autre pays étranger, DOM ou TOM

DLT_99 DÉPARTEMENT DU LIEU DE TRAVAIL
bb sans objet
01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95 département de métropole
9E Saint-Pierre-et-Miquelon
XX pays étranger, DOM ou TOM

CLT_99 COMMUNE DE LIEU DE TRAVAIL
bbb sans objet (DLT=blanc)
001 à 909 num. de commune du COG, arrondist. pour Paris, Lyon et Marseille (DLT=01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95) num. de commune du COG (DLT=9E)
000 pays étranger, DOM ou TOM (DLT=XX)

TULT_99 TAILLE DE L'UNITÉ URB. DU LIEU DE TRAVAIL
b sans objet (pers. n'est pas un actif ayant un emploi)
X hors métropole, dans un fichier de métropole hors Antilles-Guyane, dans fich. Antilles-Guyane hors de la Réunion, dans fich. de la Réunion
0 commune rurale
1 unité urbaine de moins de 5 000 habitants
2 unité urbaine de 5 000 à 9 999 habitants
3 unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants
4 unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants
5 unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants
6 unité urbaine de 100 000 à 199 999 habitants
7 unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants
8 unité urbaine de Paris

TA_99 TYPE D'ACTIVITÉ
11 actif : ayant un emploi
12 chômeur
13 militaire du contingent
21 ancien actif
22 élève, étudiant, stagiaire non rémunéré
23 pers. âgée de moins de 15 ans ou autre inactif

NIVEAU INDIVIDU

Modalités redressées des RP de 1975 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999

NIVEAU INDIVIDU

TAL_90 TYPE D'ACTIVITÉ EXHAUSTIF LÉGER
- **11** actif : ayant un emploi
- **12** actif : chômeur
- **13** actif : militaire du contingent
- **21** inactif : ancien actif
- **22** inactif : élève ou étudiant
- **23** inactif : autre inactif

ANRE_90 ANCIENNETÉ DE RECHERCHE D'UN EMPLOI DES CHÔMEURS
- **1** ancienneté de la recherche non précisée
- **2** recherche un emploi depuis moins de 3 mois
- **3** recherche un emploi depuis 3 mois à moins d'1 an
- **4** recherche un emploi depuis 1 an à moins de 2 ans
- **5** recherche un emploi depuis 2 ans ou plus

ST_90 STATUT
- **10** salarié
- **21** non salarié : indépendant sans salarié
- **22** non salarié : employeur
- **23** non salarié : aide familial

EMP_90 CONDITION D'EMPLOI
- **11** salarié : apprenti sous contrat
- **12** salarié : sous contrat d'adaptation ou de qualif
- **13** salarié : sous contrat de travail à durée déterminée
- **14** salarié : placé par une agence d'intérim
- **15** salarié : stagiaire (principalt en entrepr : SIVP, etc.)
- **16** salarié : stagiaire (principalt formation : FPA, etc.)
- **17** salarié exerçant travail d'utilité collective (TUC, etc.)
- **18** sal. sans situation particul. ou sit. part. non précisée
- **21** non salarié : indépendant ou employeur
- **22** non salarié : aide familial

CS_90 CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE
(en 42 postes)
(Cf. nomenclature 3.8.3.)
(Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)

CS24_90 CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE
(en 24 postes)
(Cf. nomenclature 3.8.3.)

P_90 PROFESSION DÉTAILLÉE
nomenclature à 4 chiffres
(Cf. nomenclature 3.9.2.1.)

ANRE_99 ANCIENNETÉ DE LA RECHERCHE D'EMPLOI
- **b** n'est pas chômeur (TA_99 différent de 12)
- **2** cherche un emploi depuis moins d'un an
- **3** cherche un emploi depuis plus d'un an
- **9** ancienneté de la recherche non précisée

ST_99 STATUT
- **bb** sans objet
- **10** salarié
- **21** non salarié : indépendant
- **22** non salarié : employeur
- **23** non salarié : aide familial

STATD_99 STATUT DÉTAILLÉ DES ACTIFS
- **bb** sans objet (inactif, chômeur, militaire du contingent)
- **11** salarié d'une entreprise du secteur privé
- **12** salarié de l'état
- **13** salarié d'1 collectiv. locale, hôpit. public, off. HLM
- **14** salarié de la Sécurité Sociale
- **15** salarié d'une entreprise publique ou nationale
- **21** non salarié, indépendant
- **22** non salarié : employeur
- **23** non salarié : aide familial

EMP_99 CONDITION D'EMPLOI
- **bb** sans objet

Salariés :
- **11** apprenti sous contrat
- **12** placé dans agence d'intérim
- **13** emploi aidé (CES, emploi-jeune…)
- **14** stagiaire rémunéré (SIFE…)
- **15** contrat à durée déterminée (court, saisonnier)
- **16** titulaire de la fonction publique
- **17** contrat ou emploi à durée indéterminée

Non-salariés :
- **21** indépendant
- **22** employeur
- **22** aide familial

CS_99 CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE
(en 42 postes)
(Cf. nomenclature 3.8.3.)
(Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)

CS24_99 CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE
(en 24 postes)
(Cf. nomenclature 3.8.3.)

P_99 PROFESSION DÉTAILLÉE
nomenclature à 4 chiffres
(Cf. nomenclature 3.9.2.1.)

NIVEAU INDIVIDU

Modalités redressées des RP de 1975 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999

NIVEAU INDIVIDU

CPF_90 POSITION PROFESSIONNELLE DÉCLARÉE DES SALARIÉS (et statut des non salariés)

10 position professionnelle non déclarée
11 manœuvre ou ouvrier spécialisé
12 ouvrier qualifié ou hautement qualifié
13 agent de maîtrise dirigeant des ouvriers, maîtrise administrative ou commerciale
14 agent de maîtrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maîtrise
15 technicien, dessinateur, VRP (non cadre)

16 instituteur, assistant(e) social(e), infirmier(e), personnel de catégorie B de la fonction publique
17 ingénieur, cadre
18 professeur, personnel de catégorie A de la fonction publique
19 empl de bureau, de commerce, agent de serv., aide soignant(e), gard. d'enfants, personnel de catégorie C, D de la fonction publique

21 indépendant ou employeur
22 aide familial

NBS_90 NOMBRE DE SALARIÉS (pour les employeurs)
1 employeur de 1 ou 2 salariés
2 employeur de 3 à 9 salariés
3 employeur de 10 salariés ou plus
4 nombre de salariés non précisé

TTRAV_90 TEMPS DE TRAVAIL
1 travail à temps partiel
2 travail à temps complet

AE5_90 ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (niveau 5) des actifs ayant un emploi
1 agriculture, sylviculture, pêche
2 industrie
3 bâtiment, génie civil et agricole
4 services marchands
5 services non marchands

AE40_90 ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (niveau 40) des actifs ayant un emploi
(Cf. nomenclature 3.10.2.)

AE600_90 ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (niveau 600)
(Cf. nomenclature 3.10.3.)

POSP_99 POSITION PROFESSIONNELLE DECLAREE

bb sans objet
Salariés :
1A position professionnelle non précisée
1B manœuvre, ouvrier spécialisé (OS1 à OS3, etc.)
1C ouvr. qualif. ou très qualif (P1 à P3, TA, Oq, Oqh..)
1D agent de service, aide soignant(e),employé maison

1E empl de bureau, empl de commerce, personnel de catégorie C, D de la fonction publique
1F agent de maîtrise dirigeant des ouvriers, maîtrise administr, commerciale, informatique
1G agent de maîtrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maîtrise
1H technicien, dessinateur, VRP (non cadre)
1I instituteur, infirmier(e), travailleur social, techn. Médical pers de cat. B de la fonction publique
1J ingénieur, cadre d'entreprise
1K personne de catégorie A de la fonction publique

Non-salariés :
21 indépendant
22 employeur
23 aide familial

NBS_99 NOMBRE DE SALARIÉS (pour les employeurs)
b sans objet
1 employeur de 1 ou 2 salariés
2 employeur de 3 à 9 salariés
3 employeur de 10 salariés ou plus
4 nombre de salariés non précisé

TTRA_99 TEMPS PARTIEL
b sans objet
1 temps complet
2 temps partiel, plus d'un mi-temps
3 temps partiel, à mi-temps ou moins

NAF36_99 ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE de l'ÉTABLISSEMENT (niveau 36)
(Cf. nomenclature 3.10.4.)

NAF_99 ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE de l'ÉTABLISSEMENT (niveau 600)
(Cf. nomenclature 3.10.5.)

NAFSS_99 ACTIVITÉ (selon les sous-sections de la NAF)
(Cf. nomenclature 3.10.6.)

CJUR_99 CATEGORIE JURIDIQUE de l'ETABLISSEMENT
(Cf. nomenclature 3.11.)

Modalités redressées des RP de 1975 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999

NIVEAU FAMILLE

NIVEAU FAMILLE

NUMF_99 NUMERO DE FAMILLE
b famille fictive dans logt fictif (hors ménage ordinaire)
0 ensemble des individus hors famille du ménage
1 famille principale
2 famille secondaire

TYF_99 TYPE DE FAMILLE DÉTAILLÉ
bbb fictive (individu hors ménage ou hors famille)
famille monoparentale :
101 homme actif occupé + 1 enfant
102 homme actif occupé + 2 enfants
103 homme actif occupé + 3 enfants ou plus
111 homme autre + 1 enfant
112 homme autre + 2 enfants
113 homme autre + 3 enfants ou plus
201 femme active occupée + 1 enfant
202 femme active occupée + 2 enfants
203 femme active occupée + 3 enfants ou plus
211 femme autre + 1 enfant
212 femme autre + 2 enfants
213 femme autre + 3 enfants ou plus
couple :
300 homme et femme actifs occupés, homme de moins de 40 ans sans enfant
301 homme et femme actifs occupés, homme de moins de 40 ans avec 1 enfant
302 homme et femme actifs occupés, homme de moins de 40 ans avec 2 enfants
303 homme et femme actifs occupés , homme de moins de 40 ans avec 3 enfants ou plus
310 homme et femme actifs occupés, homme de 40 ans ou plus sans enfant
311 homme et femme actifs occupés, homme de 40 ans ou plus avec 1 enfant
312 homme et femme actifs occupés, homme de 40 ans ou plus avec 2 enfants
313 homme et femme actifs occupés, homme de 40 ans ou plus avec 3 enfants ou plus
400 homme actif occupé et femme autre, homme de moins de 40 ans sans enfant
401 homme actif occupé et femme autre, homme de moins de 40 ans avec 1 enfant
402 homme actif occupé et femme autre, homme de moins de 40 ans avec 2 enfants
403 homme actif occupé et femme autre, homme de moins de 40 ans avec 3 enfants ou plus
410 homme actif occupé et femme autre, homme de 40 ans ou plus sans enfant
411 homme actif occupé et femme autre, homme de 40 ans ou plus avec 1 enfant
412 homme actif occupé et femme autre, homme de 40 ans ou plus avec 2 enfants
413 homme actif occupé et femme autre, homme de 40 ans ou plus avec 3 enfants ou plus
500 homme autre et femme active occupée, ss enft
501 homme autre et femme active occupée, + 1 enft
502 homme autre et femme active occupée, +2 enfts
503 hom. autre et fem. act. occupée + 3 enfts ou plus
600 homme et femme autres sans enfant
601 homme et femme autres avec 1 enfant
602 homme et femme autres avec 2 enfants
603 homme et femme autres avec 3 enfts ou plus

NIVEAU FAMILLE

TYF_82 TYPE DE FAMILLE

bbb sans objet (hors famille)

famille monoparentale :

310 homme + enfant(s)
321 femme inactive + enfant(s)
322 femme active + enfant(s)

couple :

411 homme inactif et femme inactive sans enfant

412 homme inactif et femme inactive + enfant(s)
421 homme inactif et femme active sans enfant

422 homme inactif et femme active avec enfant(s)

431 homme actif âgé de moins de 40 ans et femme inactive sans enfant
432 homme actif âgé de 40 ans ou plus et femme inactive sans enfant
433 homme actif âgé de moins de 40 ans et femme inactive avec 1 enfant
434 homme actif âgé de 40 ans ou plus et femme inactive avec 1 enfant
435 homme actif âgé de moins de 40 ans et femme inactive avec 2 enfants
436 homme actif âgé de 40 ans ou plus et femme inactive avec 2 enfants
437 homme actif âgé de moins de 40 ans et femme inactive avec 3 enfants ou plus
438 homme actif âgé de 40 ans ou plus et femme inactive avec 3 enfants ou plus
441 homme actif âgé de moins de 40 ans et femme active sans enfant
442 homme actif âgé de 40 ans ou plus et femme active sans enfant
443 homme actif âgé de moins de 40 ans et femme active avec 1 enfant
444 homme actif âgé de 40 ans ou plus et femme active avec 1 enfant
445 homme actif âgé de moins de 40 ans et femme active avec 2 enfants
446 homme actif âgé de 40 ans ou plus et femme active avec 2 enfants
447 homme actif âgé de moins de 40 ans et femme active avec 3 enfants ou plus
448 homme actif de 40 ans ou plus et femme active avec 3 enfants ou plus

NIVEAU FAMILLE

TYF_90 TYPE DE FAMILLE DÉTAILLÉ

bbb sans objet (hors famille)

famille monoparentale :

101 homme actif avec 1 enfant
102 homme actif avec 2 enfants
103 homme actif avec 3 enfants ou plus
111 homme inactif avec 1 enfant
112 homme inactif avec 2 enfants
113 homme inactif avec 3 enfants ou plus
201 femme active avec 1 enfant
202 femme active avec 2 enfants
203 femme active avec 3 enfants ou plus
211 femme inactive avec 1 enfant
212 femme inactive avec 2 enfants
213 femme inactive avec 3 enfants ou plus

couple :

300 homme et femme actifs, homme de moins de 40 ans sans enfant
301 homme et femme actifs, homme de moins de 40 ans avec 1 enfant
302 homme et femme actifs, homme de moins de 40 ans avec 2 enfants
303 homme et femme actifs, homme de moins de 40 ans avec 3 enfants ou plus
310 homme et femme actifs, homme de 40 ans ou plus sans enfant
311 homme et femme actifs, homme de 40 ans ou plus avec 1 enfant
312 homme et femme actifs, homme de 40 ans ou plus avec 2 enfants
313 homme et femme actifs, homme de 40 ans ou plus avec 3 enfants ou plus
400 homme actif et femme inactive, homme de moins de 40 ans sans enfant
401 homme actif et femme inactive, homme de moins de 40 ans avec 1 enfant
402 homme actif et femme inactive, homme de moins de 40 ans avec 2 enfants
403 homme actif et femme inactive, homme de moins de 40 ans avec 3 enfants ou plus
410 homme actif et femme inactive, homme de 40 ans ou plus sans enfant
411 homme actif et femme inactive, homme de 40 ans ou plus avec 1 enfant
412 homme actif et femme inactive, homme de 40 ans ou plus avec 2 enfants
413 homme actif et femme inactive, homme de 40 ans ou plus avec 3 enfants ou plus
500 homme inactif et femme active, sans enfant
501 homme inactif et femme active, avec 1 enfant
502 homme inactif et femme active, avec 2 enfants
503 homme inact. et femme act., avec 3 enfts ou plus
600 homme et femme inactifs sans enfant
601 homme et femme inactifs avec 1 enfant
602 homme et femme inactifs avec 2 enfants
603 homme et femme inactifs avec 3 enfts ou plus

TYF90_99 TYPE DE FAMILLE DÉTAILLÉ (définition 90)

bbb fictive (individu hors ménage ou hors famille)

famille monoparentale :

101 homme actif avec 1 enfant
102 homme actif avec 2 enfants
103 homme actif avec 3 enfants ou plus
111 homme inactif avec 1 enfant
112 homme inactif avec 2 enfants
113 homme inactif avec 3 enfants ou plus
201 femme active avec 1 enfant
202 femme active avec 2 enfants
203 femme active avec 3 enfants ou plus
211 femme inactive avec 1 enfant
212 femme inactive avec 2 enfants
213 femme inactive avec 3 enfants ou plus

couple :

300 homme et femme actifs, homme de moins de 40 ans sans enfant
301 homme et femme actifs, homme de moins de 40 ans avec 1 enfant
302 homme et femme actifs, homme de moins de 40 ans avec 2 enfants
303 homme et femme actifs, homme de moins de 40 ans avec 3 enfants ou plus
310 homme et femme actifs, homme de 40 ans ou plus sans enfant
311 homme et femme actifs, homme de 40 ans ou plus avec 1 enfant
312 homme et femme actifs, homme de 40 ans ou plus avec 2 enfants
313 homme et femme actifs, homme de 40 ans ou plus avec 3 enfants ou plus
400 homme actif et femme inactive, homme de moins de 40 ans sans enfant
401 homme actif et femme inactive, homme de moins de 40 ans avec 1 enfant
402 homme actif et femme inactive, homme de moins de 40 ans avec 2 enfants
403 homme actif et femme inactive, homme de moins de 40 ans avec 3 enfants ou plus
410 homme actif et femme inactive, homme de 40 ans ou plus sans enfant
411 homme actif et femme inactive, homme de 40 ans ou plus avec 1 enfant
412 homme actif et femme inactive, homme de 40 ans ou plus avec 2 enfants
413 homme actif et femme inactive, homme de 40 ans ou plus avec 3 enfants ou plus
500 homme inactif et femme active, sans enfant
501 homme inactif et femme active, avec 1 enfant
502 homme inactif et femme active, avec 2 enfants
503 homme inact. et femme act., avec 3 enfts ou plus
600 homme et femme inactifs sans enfant
601 homme et femme inactifs avec 1 enfant
602 homme et femme inactifs avec 2 enfants
603 homme et femme inactifs avec 3 enfts ou plus

Modalités redressées des RP de 1975 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999

NIVEAU FAMILLE

SF_75 SEXE DU CHEF DE FAMILLE
1 masculin
2 féminin

PCF_75 PRÉSENCE D'UN CONJOINT DU CHEF DE FAMILLE
0 ou **b** absence de conjoint
1 présence d'un conjoint

SCJ_75 SEXE DU CONJOINT
1 masculin
2 féminin

LCMCJ_75 LIEN DU CONJOINT AVEC LE CHEF DE MÉNAGE
0 ou **b** hors ménage ordinaire
1 chef de ménage
2 conjoint légitime du chef de ménage
3 conjoint illégitime
4 enfant (du chef de ménage ou de son conjoint)
5 ascendant
6 autre parent
7 ami
8 pensionnaire sous-locataire
9 domestique ou salarié logé

LCFCJ_75 LIEN DU CONJOINT AVEC LE CHEF DE FAMILLE
0 ou **b** hors famille
1 chef de famille
2 conjoint (légitime ou non) du chef de famille
4 enfant de la famille

ADF_75 ÂGE DÉTAILLÉ DU CHEF DE FAMILLE

15 à **98** 15 ans à 98 ans
99 99 ans ou plus
Note : il s'agit de l'âge atteint au cours de l'année 1975 (différence de millésime entre 1975 et l'année de naissance)

ANCJ_75 ANNÉE DE NAISSANCE DU CONJOINT
886 à **975** de l'année 1866 à 1975

MNCJ_75 MOIS DE NAISSANCE DU CONJOINT
01 à **12**

ADPF_82 ÂGE DÉTAILLÉ DU PÈRE DE FAMILLE
bb sans objet
15 à **98** 15 ans à 98 ans
99 99 ans ou plus
Note : il s'agit de l'âge atteint au cours de l'année 1982 (différence de millésime entre 1982 et l'année de naissance)

NIVEAU FAMILLE

SF_99 SEXE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DE LA FAMILLE
- **1** masculin
- **2** féminin

L1_99 LIEN AVEC LA 1ère PERSONNE DE LA LISTE A
(variable de saisie) L1 est une variable de travail qui ne doit pas être utilisée en diffusion
- **b** logt fictif ou non déclaré, dans un ménage
- **1** première personne de la liste
- **2** conjoint de la 1ère personne de la liste
- **3** enfant (de 1ère pers. de la liste ou de son conjoint)
- **4** petit-enfant
- **5** ascendant
- **6** autre parent
- **7** ami
- **8** pensionnaire ou sous-locataire
- **9** domestique ou salarié logé

L2_99 LIEN FAMILIAL
(variable intermédiaire) L2 est une variable de travail qui ne doit pas être utilisée en diffusion
- **b** logt fictif ou non déclaré, dans un ménage
- **1** adulte de sexe masculin de la 1ère famille
- **2** adulte de sexe féminin de la 1ère famille
- **3** enfant de la 1ère famille
- **4** adulte de sexe masculin de la 2ème famille
- **5** adulte de sexe féminin de la 2ème famille
- **6** enfant de la 2ème famille
- **7** adulte de sexe masculin de la 3ème famille
- **8** adulte de sexe féminin de la 3ème famille
- **9** enfant de la 3ème famille

LPRF_99 LIEN A LA PERSONNE DE REF. DE LA FAMILLE
- **b** logement fictif
- **0** hors famille
- **1** personne de référence de la famille
- **2** conjoint de la personne de référence de la famille
- **3** enfant de la famille

ADPF_90 ÂGE DÉTAILLÉ DU PÈRE DE FAMILLE
- **15** à **98** 15 ans à 98 ans
- **99** 99 ans ou plus

Note : il s'agit de l'âge atteint au cours de l'année 1990 (différence de millésime entre 1990 et l'année de naissance)

NIVEAU FAMILLE

JNCJ_75 JOUR DE NAISSANCE DU CONJOINT
01 à **31**

MF_75 ÉTAT MATRIMONIAL DU CHEF DE FAMILLE

1 célibataire
2 marié(e)
3 veuf(ve)
4 divorcé(e)

MCJ_75 ÉTAT MATRIMONIAL DU CONJOINT

1 célibataire
2 marié(e)
3 veuf(ve)
4 divorcé(e)

NF_75 NATIONALITÉ DÉTAILLÉE DU CHEF DE FAMILLE

Numéro de code de la nationalité
(Cf. nomenclature 3.2.1.)

NCJ_75 NATIONALITÉ DÉTAILLÉE DU CONJOINT

Numéro de code de la nationalité
(Cf. nomenclature 3.2.1.)

ADMF_82 ÂGE DÉTAILLÉ DE LA MÈRE DE FAMILLE
bb sans objet
15 à **98** 15 ans à 98 ans
99 99 ans ou plus
Note : il s'agit de l'âge atteint au cours de l'année 1982 (différence de millésime entre 1982 et l'année de naissance)

MPF_82 ÉTAT MATRIMONIAL DU PÈRE DE FAMILLE
b sans objet
1 célibataire
2 marié
3 veuf
4 divorcé

MMF_82 ÉTAT MATRIMONIAL DE LA MÈRE DE FAMILLE
b sans objet
1 célibataire
2 mariée
3 veuve
4 divorcée

NPF_82 NATIONALITÉ DU PÈRE DE FAMILLE

bb sans objet
Numéro de code de la nationalité
(Cf. nomenclature 3.2.1.)

NMF_82 NATIONALITÉ DE LA MÈRE DE FAMILLE
bb sans objet
Numéro de code de la nationalité
(Cf. nomenclature 3.2.1.)

Modalités redressées des RP de 1975 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999

NIVEAU FAMILLE

ADMF_90 ÂGE DÉTAILLÉ DE LA MÈRE DE FAMILLE

15 à **98** 15 ans à 98 ans
99 99 ans ou plus
Note : il s'agit de l'âge atteint au cours de l'année 1990 (différence de millésime entre 1990 et l'année de naissance)

MPF_90 ÉTAT MATRIMONIAL DU PÈRE DE FAMILLE

1 célibataire
2 marié ou remarié
3 veuf
4 divorcé

MMF_90 ÉTAT MATRIMONIAL DE LA MÈRE DE FAMILLE

1 célibataire
2 mariée ou remariée
3 veuve
4 divorcée

NPF_90 NATIONALITÉ DU PÈRE DE FAMILLE

11 Français de naissance
12 Français par acquisition
21 Italien
22 Espagnol
23 Portugais
24 Autre CEE (Belge, Danois, Allemand, Grec, Irlandais, Luxembourgeois, Néerlandais, Britannique)
31 Algérien
32 Marocain
33 Tunisien
40 Turc
50 autre

NMF_90 NATIONALITÉ DE LA MÈRE DE FAMILLE
11 Français de naissance
12 Français par acquisition
21 Italien
22 Espagnol
23 Portugais
24 Autre CEE (Belge, Danois, Allemand, Grec, Irlandais, Luxembourgeois, Néerlandais, Britannique)
31 Algérien
32 Marocain
33 Tunisien
40 Turc
50 autre

MCONJ_99 ETAT MATRIMONIAL DES CONJOINTS
b famille fictive(individu hors ménage ou hors famille)
0 famille monoparentale
1 couple de 2 pers. d'état matrimonial : marié
2 couple de 2 pers. d'état matrimonial : célibataire
3 couple de 2 pers. d'état matrimonial : autre cas

NPF_99 NATIONALITÉ DU PÈRE DE FAMILLE
bbb sans objet (Français de naissance)
Code Nationalité (variante 1)
(Cf. nomenclature 3.2.3.)

NMF_99 NATIONALITÉ DE LA MÈRE DE FAMILLE
bbb sans objet (Français de naissance)
Code Nationalité (variante 1)
(Cf. nomenclature 3.2.3.)

NIVEAU FAMILLE

CSDF_75 CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DÉTAILLÉE DU CHEF DE FAMILLE

Nomenclature des catégories socioprofessionnelles de 1975
(Cf. nomenclature 3.8.2.)

CSDCJ_75 CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DÉTAILLÉE DU CONJOINT

Nomenclature des catégories socioprofessionnelles de 1975
(Cf. nomenclature 3.8.2.)

TACJ_75 TYPE D'ACTIVITÉ CONDENSÉ DU CONJOINT

0 personne née en 59 ou après, inactif autre que ceux classés en 4, 5 et 6
1 actif ayant un emploi
3 personne sans emploi et en recherchant
4 ancien actif (retraité, retiré des affaires) né avant 74
5 étudiant ou élève
6 militaire du contingent

CSPF_82 CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DU PÈRE DE FAMILLE

bb sans objet
Nomenclature des catégories socioprofessionnelles de 1982
(Cf. nomenclature 3.8.1.)
(Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)

CSMF_82 CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DE LA MÈRE DE FAMILLE

bb sans objet
Nomenclature des catégories socioprofessionnelles de 1982
(Cf. nomenclature 3.8.1.)
(Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)

TAPF_82 TYPE D'ACTIVITÉ DU PÈRE DE FAMILLE

b sans objet (fam.=1 femme seule et ses enfants)
0 inactif autre que ceux classés en 4, 5 ou 6
1 actif ayant un emploi
3 chômeur
4 ancien actif
5 étudiant ou élève
6 militaire du contingent

TAMF_82 TYPE D'ACTIVITÉ DE LA MÈRE DE FAMILLE

b sans objet (fam.= homme seul et ses enfants)
0 inactif autre que ceux classés en 4, 5 ou 6
1 actif ayant un emploi
3 chômeur
4 ancien actif
5 étudiant ou élève
6 militaire du contingent

NIVEAU FAMILLE

CSF_99 CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DE LA FAMILLE

Nomenclature des catégories socioprofessionnelles en 42 postes
(Cf. nomenclature 3.8.3.)
(Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)

CSPF_90 CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DU PÈRE DE FAMILLE

Nomenclature des catégories socioprofessionnelles en 42 postes
(Cf. nomenclature 3.8.3.)
(Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)

CSPF_99 CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DU PÈRE DE FAMILLE

Nomenclature des catégories socioprofessionnelles en 42 postes
(Cf. nomenclature 3.8.3.)
(Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)

CSMF_90 CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DE LA MÈRE DE FAMILLE

Nomenclature des catégories socioprofessionnelles en 42 postes
(Cf. nomenclature 3.8.3.)
(Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)

CSMF_99 CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DE LA MÈRE DE FAMILLE

Nomenclature des catégories socioprofessionnelles en 42 postes
(Cf. nomenclature 3.8.3.)
(Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)

TAF_99 TYPE D'ACTIVITÉ DE LA PERS.DE REFERENCE
- **11** actif ayant un emploi
- **12** chômeur
- **13** militaire du contingent
- **21** ancien actif
- **22** élève, étudiant, stagiaire non rémunéré
- **23** pers. âgée de moins de 15 ans ou autre inactif

TAPF_90 TYPE D'ACTIVITÉ DU PÈRE DE FAMILLE
- **11** actif : ayant un emploi
- **12** actif : chômeur
- **13** actif : militaire du contingent
- **21** inactif : ancien actif
- **22** inactif : élève ou étudiant
- **23** inactif : autre inactif

TAPF_99 TYPE D'ACTIVITÉ DU PÈRE DE FAMILLE
- **11** actif ayant un emploi
- **12** chômeur
- **13** militaire du contingent
- **21** ancien actif
- **22** élève, étudiant, stagiaire non rémunéré
- **23** pers. âgée de moins de 15 ans ou autre inactif

TAMF_90 TYPE D'ACTIVITÉ DE LA MÈRE DE FAMILLE
- **11** actif : ayant un emploi
- **12** actif : chômeur
- **13** actif : militaire du contingent
- **21** inactif : ancien actif
- **22** inactif : élève ou étudiant
- **23** inactif : autre inactif

TAMF_99 TYPE D'ACTIVITÉ DE LA MÈRE DE FAMILLE
- **11** actif ayant un emploi
- **12** chômeur
- **13** militaire du contingent
- **21** ancien actif
- **22** élève, étudiant, stagiaire non rémunéré
- **23** pers. âgée de moins de 15 ans ou autre inactif

NIVEAU FAMILLE

STDF_75 STATUT DÉTAILLÉ DU CHEF DE FAMILLE

- ***** inactif
- **0** clergé (sauf en Alsace-Lorraine)
- **1** indépendant sans salarié
- **2** employeur
- **3** aide familial
- **4** apprenti sous contrat
- **5** salarié d'un établissement privé
- **6** travailleur à domicile
- **7** salarié d'un service public
- **8** salarié de l'Etat ou de collectivité locale
- **9** chômeur

STDCJ_75 STATUT DÉTAILLÉ DU CONJOINT

- ***** inactif
- **0** clergé (sauf en Alsace-Lorraine)
- **1** indépendant sans salarié
- **2** employeur
- **3** aide familial
- **4** apprenti sous contrat
- **5** salarié d'un établissement privé
- **6** travailleur à domicile
- **7** salarié d'un service public
- **8** salarié de l'Etat ou de collectivité locale
- **9** chômeur

STDPF_82 STATUT DÉTAILLÉ DU PÈRE DE FAMILLE

- **bb** sans objet
- ****** inactif
- **10** indépendant sans salarié
- **20** employeur
- **30** aide familial
- **40** apprenti sous contrat
- **51** salarié d'une entreprise publique ou nationale
- **52** travailleur à domicile
- **53** clergé
- **61** salarié d'une entreprise publique ou nationale
- **62** salarié de la sécurité sociale
- **71** salarié de l'Etat
- **72** salarié de collectiv. locale, hôpital public, HLM
- **90** chômeur

STDMF_82 STATUT DÉTAILLÉ DE LA MÈRE DE FAMILLE

- **bb** sans objet
- ****** inactif
- **10** indépendant sans salarié
- **20** employeur
- **30** aide familial
- **40** apprenti sous contrat
- **51** salarié d'une entreprise publique ou nationale
- **52** travailleur à domicile
- **53** clergé
- **61** salarié d'une entreprise publique ou nationale
- **62** salarié de la sécurité sociale
- **71** salarié de l'Etat
- **72** salarié de collectivité locale, hôpital public, HLM
- **90** chômeur

NIVEAU FAMILLE

STF_99 STATUT DE LA PERSONNE DE REFERENCE
bb sans objet
10 salarié
21 non-salarié, indépendant
22 non-salarié, employeur
23 non-salarié, aide familial

STPF_99 STATUT DU PERE DE FAMILLE
bb sans objet
10 salarié
21 non-salarié, indépendant
22 non-salarié, employeur
23 non-salarié, aide familial

STMF_99 STATUT DE LA MERE DE FAMILLE
bb sans objet
10 salarié
21 non-salarié, indépendant
22 non-salarié, employeur
23 non-salarié, aide familial

EMPPF_90 CONDITION D'EMPLOI DU PÈRE DE FAMILLE

11 salarié : apprenti sous contrat
12 salarié sous contrat d'adapta. ou de qualification
13 salarié sous contrat de trav. à durée déterminée
14 salarié : placé par une agence d'intérim
15 salarié : stagiaire (principalt en entrepr : SIVP)
16 salarié stagiaire (principalt dans centre FPA, ..)
17 salarié exerçant un trav d'utilité collective (TUC)
18 sans situation partic (ou sit. partic. non précisée)

21 non salarié : indépendant ou employeur
22 non salarié : aide familial

EMPPF_99 CONDITION D'EMPLOI DU PÈRE DE FAMILLE
bb sans objet
Salariés :
11 apprenti sous contrat
12 placé par une agence d'intérim
13 emploi aidé (CES, emploi-jeune…)
14 stagiaire rémunéré (SIFE…)
15 contrat à durée détermi.(yc. contrat court, saison)
16 titulaire de la fonction publique
17 contrat ou emploi à durée indéterminée
18 sans situation partic (ou sit. partic. non précisée)
Non-salariés :
21 indépendant
22 employeur
23 aide familial

EMPMF_90 CONDITION D'EMPLOI DE LA MÈRE DE FAMILLE

11 salarié : apprenti sous contrat
12 salarié sous contrat d'adapta. ou de qualification
13 salarié sous contrat de trav. à durée déterminée
14 salarié : placé par une agence d'intérim
15 salarié : stagiaire (principalt en entrepr : SIVP)
16 salarié stagiaire (principalt dans centre FPA, ...)
17 salarié exerçant un trav d'utilité collective (TUC)
18 sans situation partic (ou sit. partic. non précisée)

21 non salarié : indépendant ou employeur
22 non salarié : aide familial

EMPMF_99 CONDITION D'EMPLOI DE LA MÈRE DE FAMILLE
bb sans objet
Salariés :
11 apprenti sous contrat
12 placé par une agence d'intérim
13 emploi aidé (CES, emploi-jeune…)
14 stagiaire rémunéré (SIFE…)
15 contrat à durée détermi. (yc. contrat court, saison)
16 titulaire de la fonction publique
17 contrat ou emploi à durée indéterminée
18 sans situation partic (ou sit. partic. non précisée)
Non-salariés :
21 indépendant
22 employeur
23 aide familial

AEPF_90 ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE NIVEAU 100 DU PÈRE DE FAMILLE
Code de la nomenclature de l'activité économique niveau 100 (Cf. nomenclature 3.10.3.)

NAFPF_99 ACTIVITÉ DU PÈRE DE FAMILLE SELON LA NAF ADAPTEE AU RP
Code de la nomenclature de l'activité économique (Cf. nomenclature 3.10.5.)

AEMF_90 ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE NIVEAU 100 DE LA MÈRE DE FAMILLE
Code de la nomenclature de l'activité économique niveau 100 (Cf. nomenclature 3.10.3.)

NAFMF_99 ACTIVITÉ DE LA MÈRE DE FAMILLE SELON LA NAF ADAPTEE AU RP
Code de la nomenclature de l'activité économique (Cf. nomenclature 3.10.5.)

NIVEAU FAMILLE

DDIPF_75 DIPLÔME DU CHEF DE FAMILLE
numéro du code (Cf. nomenclature 3.7.1.)

EGSCJ_75 DIPLÔME D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL DU CONJOINT

- **1** certificat d'études primaires (CEP)
- **2** BEPC, brevet élémentaire (BE) ou brevet d'enseignement primaire supérieur (BEPS)
- **3** baccalauréat (1ère partie, probatoire ou 2ème partie), non compris les séries F, G, H
- **4** diplôme de niv. supérieur ou baccalauréat complet
- **9** aucun diplôme déclaré, ou études en cours

FPTCJ_75 DIPLÔME DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE DU CONJOINT

- **1** CAP, BEP, examen fin d'appr. artisanal (EFAA), brevets agricoles (BAA, BEA, BPA), certificat de fin de stage de la FPA 1er degré
- **2** brevet professionnel (BP), brevet de maîtrise, certificat de fin de stage de la FPA 2ème degré
- **3** brevet d'enseignement commercial (BEC), industriel (BEI), social (BES), hôtelier (BEH), brevet d'agent technique agricole (BATA)
- **4** bac tech (séries F, G ou H), brevet tech (BT, BTA), élève breveté des ENP ou d'un lycée technique d'Etat, brevet sup d'enseignt commercial (BSEC)
- **5** BTS, DUT, dipl. d'études sup. techniques (DEST)
- **6** dipl. paramédx et socx (infirm, sage-fem, ass. soc.)
- **7** autres diplômes professionnels
- **9** études non terminées ou aucun diplôme déclaré

NIVEAU FAMILLE

NETF_99 NIVEAU D'ETUDES DE LA PERS. DE REFERENCE
b personne âgée de moins de 15 ans
1 école primaire
2 collège, classes de 6ème à 3ème, CAP, BEP
3 classes de seconde, première et terminale
4 études supérieures (faculté, IUT, etc.)

DIPF_99 DIPLOME DE LA PERSONNE DE REFERENCE
b personne de moins de 15 ans
0 aucun diplôme déclaré
1 certificat d'études primaires
2 BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges
3 certificat d'aptitudes professionnelles
4 brevet d'études professionnelles
5 baccalauréat général
6 baccalauréat technologique ou prof., brevet prof. ou de technicien, autre brevet, capacité en droit
7 diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé
8 diplôme universitaire de 2e ou 3e cycle, diplôme d'ingénieur d'une grande école, ...
(Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968)

DIPPF_90 DIPLÔME DU PÈRE DE FAMILLE
b sans objet, individu de moins de 15 ans

1 aucun diplôme déclaré
2 certificat d'études primaires
3 brevet élémentaire, brevet des collèges
4 certificat d'aptitudes professionnelle
5 brevet d'études professionnelles
6 baccalauréat, brevet professionnel ou de technicien, autre brevet (BEA, BEC, BEI)
7 diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUEST, DUT, diplôme des profess sociales ou de la santé
8 diplôme universitaire de 2e ou 3e cycle, diplôme d'ingénieur, d'une grande école
(Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968)

DIPPF_99 DIPLOME DU PERE DE FAMILLE
b personne de moins de 15 ans
0 aucun diplôme déclaré
1 certificat d'études primaires
2 BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges
3 certificat d'aptitudes professionnelles
4 brevet d'études professionnelles
5 baccalauréat général
6 baccalauréat technologique ou prof., brevet prof. ou de technicien, autre brevet, capacité en droit
7 diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé
8 diplôme universitaire de 2e ou 3e cycle, diplôme d'ingénieur d'une grande école, ...
(Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968)

DIPMF_90 DIPLÔME DE LA MÈRE DE FAMILLE
b sans objet, individu de moins de 15 ans

1 aucun diplôme déclaré
2 certificat d'études primaires
3 brevet élémentaire, brevet des collèges
4 certificat d'aptitudes professionnelles
5 brevet d'études professionnelles
6 baccalauréat, brevet professionnel ou de technicien, autre brevet (BEA, BEC, BEI)
7 diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUEST, DUT, diplôme des profess sociales ou de la santé
8 diplôme universitaire de 2e ou 3e cycle, diplôme d'ingénieur, d'une grande école
(Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968)

DIPMF_99 DIPLÔME DE LA MÈRE DE FAMILLE
b personne de moins de 15 ans
0 aucun diplôme déclaré
1 certificat d'études primaires
2 BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges
3 certificat d'aptitudes professionnelles
4 brevet d'études professionnelles
5 baccalauréat général
6 baccalauréat technologique ou prof., brevet prof. ou de technicien, autre brevet, capacité en droit
7 diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé
8 diplôme universitaire de 2e ou 3e cycle, diplôme d'ingénieur d'une grande école, ...
(Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968)

DNPF_90 DÉPARTEMENT DE NAISSANCE DU PÈRE DE FAMILLE
01 à **95**, **9A** à **9I** : code du département (Cf. nomenclature 3.1.1.)

DNPF_99 DÉPARTEMENT DE NAISSANCE DU PÈRE DE FAMILLE (Cf. nomenclature 3.1.1.)
01 à **19, 2A, 2B,21 à 95,** départs de métropole
9A à **9I** Dom ou Tom
bb sans objet (né à l'étranger)

PNPF_90 PAYS DE NAISSANCE DU PÈRE DE FAMILLE
code du pays (Cf. nomenclature 3.1.4.3.)

PNPF_99 PAYS DE NAISSANCE DU PÈRE DE FAMILLE
code pays de naissance (Cf. nomenclature 3.1.4.4. var. 1)
bbb France métro, dans un Dom ou un Tom

NIVEAU FAMILLE

DNCJ_75 DÉPARTEMENT DE NAISSANCE DU CONJOINT

Numéro de code du département (cog de 1975)
(Cf. nomenclature 3.1.1.)
99 personne née hors de France métropolitaine

PNCJ_75 PAYS DE NAISSANCE DU CONJOINT

Numéro de code du pays de naissance
(Cf. nomenclature 3.1.4.1.)
****** France métropolitaine

AICCJ_75 ANNÉE D'INSTALLATION EN FRANCE DU CONJOINT

****** résidence antérieure (au 1/1/68) en France métropolitaine
68 à **74**
1968 à 1974
75 1975 (du 1er janvier au 19 février)
99 année non déclarée

NIVEAU FAMILLE

DNMF_90 DÉPARTEMENT DE NAISSANCE DE LA MÈRE DE FAMILLE
01 à **95**, **9A** à **9I**
code du département (Cf. nomenclature 3.1.1.)

PNMF_90 PAYS DE NAISSANCE DE LA MÈRE DE FAMILLE
code du pays (Cf. nomenclature 3.1.4.3.)

DRAPF_90 DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DU PÈRE DE FAMILLE
bb sans objet (hors famille ou résidence antérieure hors France)
01 à **95**, **9A** à **9I** : code du département (Cf. nomenclature 3.1.1.)

CRAPF_90 COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DU PÈRE DE FAMILLE
bbb sans objet (hors famille ou résidence antérieure hors France)
001 à **999**
numéro de commune (cog en vigueur en 90)
note : pour Paris, Lyon et Marseille; on peut préciser les arrondissements municipaux :
- Paris 101 à 120
- Lyon 381 à 389
- Marseille 201 à 216

PRAPF_90 PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DU PÈRE DE FAMILLE
bbb sans objet (hors famille)
numéro de code du pays (Cf. nomenclature 3.1.4.4)

DNMF_99 DÉPARTEMENT DE NAISSANCE DE LA MÈRE DE FAMILLE (Cf. nomenclature 3.1.1.)
01 à **19, 2A, 2B, 21 à 95,** départs de métropole
9A à **9I** Dom ou Tom
bb sans objet (né à l'étranger)

PNMF_99 PAYS DE NAISSANCE DE LA MÈRE DE FAMILLE
numéro de code du pays de naissance (Cf. nomenclature 3.1.4.4 variante 1)
bbb France métro, dans un Dom ou un Tom

CRAF_99 COMMUNE DE RESIDENCE ANTERIEURE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DE LA FAMILLE
bbb résid. antér. ds un pays étranger (DRAN=blanc)
001 à 909 n° de commune du Code off. Géo, arrondt pour Paris, Lyon et Marseille (DRAN=01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95, 9A à 9I)

PRAF_99 PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DE LA PERSONNE DE REFERENCE
code du pays (Cf. nomenclature 3.1.4.4 variante 1)
bbb France

DRAPF_99 DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DU PERE DE FAMILLE
01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95, 9A à 9I
code du département (code RP99)
(Cf. nomenclature 3.1.1.)
bb sans objet (résidence antérieure à l'étranger)

CRAPF_99 COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DU PERE DE FAMILLE
code de la commune (code RP99 = cog 1999)
bbb sans objet

PRAPF_99 PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DU PÈRE DE FAMILLE
code du pays (Cf. nomenclature 3.1.4.4 variante 1)
bbb France

NIVEAU FAMILLE

IRACJ_75 INDICATEUR DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DU CONJOINT

0 personne en traitement en hôpital psychiatrique, mineur en résidence surveillée, population des habitations mobiles, marinier
1 résidence antérieure (i.e. au 1/1/68) dans le même logement
2 résidence antérieure dans un autre logement de la même commune
3 résidence antérieure dans une autre commune de France métropolitaine
4 résidence antérieure hors de France métropolitaine

Note :
- chaque arrondissement municipal de Paris, Lyon, Marseille est considéré comme une commune
- il s'agit de la résidence au 1/1/68; les enfants nés depuis le 1/1/68 ont comme résidence antérieure fictive celle de la mère de famille, ou, s'il n'y a pas de mère, celle du père de famille; pour un enfant hors famille, on affecte un lieu de résidence antérieur dans le département de naissance

DRACJ_75 DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DU CONJOINT

numéro de code du département (cog de 1975) (Cf. nomenclature 3.1.1.)
99 résidence antérieure hors de France métropolitaine

Note : il s'agit de la résidence au 1/1/68; les enfants nés depuis le 1/1/68 ont comme résidence antérieure fictive celle de la mère de famille, ou, s'il n'y a pas de mère, celle du père de famille; pour un enfant hors famille, on affecte un lieu de résidence antérieur dans le département de naissance

CRACJ_75 COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DU CONJOINT

numéro de code de la commune (cog de 1975)

******* résidence antérieure hors de France métropolitaine

Note :
- il s'agit de la résidence au 1/1/68; les enfants nés depuis le 1/1/68 ont comme résidence antérieure fictive celle de la mère de famille, ou, s'il n'y a pas de mère, celle du père de famille; pour un enfant hors famille, on affecte un lieu de résidence antérieur dans le département de naissance
- chaque arrondissement municipal de Paris (codes 019 à 209, 900 si non précisé), Lyon (codes 381 à 389, 123 si non précisé) et Marseille (codes 201 à 216, 055 si non précisé) est considéré comme une commune

NIVEAU FAMILLE

DRAMF_90 DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DE LA MÈRE DE FAMILLE

bb sans objet (hors famille ou résidence antérieure hors France)

01 à **95**, **9A** à **9I** : code du département (Cf. nomenclature 3.1.1.)

DRAMF_99 DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DE LA MÈRE DE FAMILLE

01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95, 9A à 9I code du département (code RP99) (Cf. nomenclature 3.1.1.)

bb sans objet

CRAMF_90 COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DE LA MÈRE DE FAMILLE

bbb sans objet (hors famille ou résidence antérieure hors France)

001 à **999**

numéro de commune (cog en vigueur en 90)

note : pour Paris, Lyon et Marseille; on peut préciser les arrondissements municipaux :

- Paris 101 à 120

- Lyon 381 à 389

- Marseille 201 à 216

CRAMF_99 COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DE LA MÈRE DE FAMILLE

code de la commune (code RP99 = cog 1999)

bbb sans objet

NIVEAU FAMILLE

PRACJ_75 PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DU CONJOINT

bb sans objet (pas de conjoint)
numéro de code du pays
(Cf. nomenclature 3.1.4.1.)
****** France métropolitaine

Note : il s'agit de la résidence au 1/1/68; les enfants nés depuis le 1/1/68 ont comme résidence antérieure fictive celle de la mère de famille, ou, s'il n'y a pas de mère, celle du père de famille; pour un enfant hors famille, on affecte un lieu de résidence antérieur dans le pays de naissance

NEF_75 NOMBRE D'ENFANTS DE LA FAMILLE

0 à **8** de 0 à 8 enfants

9 9 enfants ou plus

NEF_82 NOMBRE D'ENFANTS DE LA FAMILLE

b sans objet (famille fictive)
0 à **8** de 0 à 8 enfants

9 9 enfants ou plus

Note : les enfants d'une famille sont des individus célibataires et âgés de moins de 25 ans (âge atteint au cours de l'année 1982), leur situation juridique est indifférente

AECF_75 NOMBRE ET ÂGE DES ENFANTS DE LA FAMILLE

b sans objet
0 aucun enfant de 0 à 16 ans
1 un seul enfant de 0 à 16 ans ayant de 7 à 16 ans
2 un seul enfant de 0 à 16 ans ayant de 3 à 6 ans
3 un seul enfant de 0 à 16 ans ayant de 0 à 2 ans
4 deux enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune a de 7 à 16 ans
5 deux enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune a de 3 à 6 ans
6 deux enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune a de 0 à 2 ans
7 au moins 3 enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune a de 7 à 16 ans
8 au moins 3 enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune a de 3 à 6 ans
9 au moins 3 enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune a de 0 à 2 ans

NAEF_82 NOMBRE ET ÂGE DES ENFANTS DE 0 À 16 ANS DE LA FAMILLE

b sans objet (ménage fictif)
0 aucun enfant de 0 à 16 ans
1 un seul enfant de 0 à 16 ans ayant de 7 à 16 ans
2 un seul enfant de 0 à 16 ans ayant de 3 à 6 ans
3 un seul enfant de 0 à 16 ans ayant de 0 à 2 ans
4 deux enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune a de 7 à 16 ans
5 deux enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune a de 3 à 6 ans
6 deux enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune a de 0 à 2 ans
7 au moins 3 enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune a de 7 à 16 ans
8 au moins 3 enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune a de 3 à 6 ans
9 au moins 3 enfants de 0 à 16 ans dont le plus jeune a de 0 à 2 ans

NIVEAU FAMILLE

PRAMF_90 PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DE LA MÈRE DE FAMILLE
numéro de code du pays (Cf. nomenclature 3.1.4.3.)
bbb sans objet (hors famille)

PRAMF_99 PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DE LA MERE DE FAMILLE
code du pays (Cf. nomenclature 3.1.4.4. variante 1)
bbb France

NEF_90 NOMBRE D'ENFANTS DE LA FAMILLE

0 à **8** de 0 à 8 enfants

9 9 enfants ou plus

NEF_99 NOMBRE D'ENFANTS DE LA FAMILLE

0 à 9 pour les « vraies » familles (niveau famille ayant la variable NUMF=1 ou 2), 9 pour 9 ou plus
b pour tous les autres enregistrements de même niv.

Modalités redressées des RP de 1975 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999

NIVEAU MÉNAGE

NIM_75 NOMBRE D'INDIVIDUS DU MÉNAGE

- **b** sans objet (hors ménage ordinaire)
- **1 à 8** de 1 à 8 personnes
- **9** 9 personnes ou plus

SBM_75 STRUCTURE BIOLOGIQUE DU MÉNAGE

- **b** sans objet (hors ménage ordinaire)
- **0** aucune famille
- **1** une seule famille principale
- **2** une seule famille secondaire dont le chef ou son conjoint est un enfant du chef de ménage
- **3** une seule famille secondaire (autre cas)
- **4** deux familles, une famille principale et une famille principale, dont le chef ou son conjoint est un enfant du chef de ménage
- **5** deux familles, une famille principale et une famille secondaire, dont le chef est un ascendant du chef de ménage ou de son conjoint
- **6** deux familles, une famille principale et une famille secondaire, autre cas
- **7** deux familles, toutes deux secondaires
- **8** trois familles

NIM_82 NOMBRE D'INDIVIDUS DU MÉNAGE

- **bb** sans objet (ménage fictif)
- **01 à 25** de 1 à 25 individus

SFM_82 STRUCTURE FAMILIALE DU MÉNAGE

- **b** sans objet (ménage fictif)
- **0** aucune famille
- **1** une famille et aucun isolé
- **2** une famille et un isolé enfant ou petit-enfant de la personne de référence de la famille ou de son conjoint
- **3** une famille et un isolé ascendant de la personne de référence de la famille ou de son conjoint
- **4** une famille et un isolé "autre parent" de la personne de référence de la famille ou de son conjoint
- **5** une famille et un isolé non apparenté à la personne de référence de la famille ou de son conjoint
- **6** une famille et plusieurs isolés
- **7** deux familles, avec ou sans isolés, la personne de référence de la famille secondaire étant un enfant ou un petit-enfant de la personne de référence de la famille principale ou de son conjoint
- **8** deux familles, avec ou sans isolés, la personne de référence de la famille secondaire étant un ascendant de la personne de référence de la famille principale ou de son conjoint
- **9** deux familles, autres cas

Modalités redressées des RP de 1975 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999

NIVEAU MÉNAGE

NIM_90 NOMBRE DE PERSONNES DU MÉNAGE
bb sans objet
01 à 25 de 1 à 25 personnes

SFM_90 STRUCTURE FAMILIALE DU MÉNAGE
bb sans objet
11 homme vivant seul
12 femme vivant seule
21 famille principale monoparentale sans isolé, homme avec enfant(s)
22 famille principale monoparentale sans isolé, femme avec enfant(s)
30 famille principale couple sans isolé ni enfant
31 famille principale couple sans isolé + 1 enfant
32 famille principale couple sans isolé + 2 enfants
33 famille principale couple sans isolé + 3 enfants
34 famille princip. couple sans isolé + 4 enfts ou +
40 famille principale monoparentale avec isolé(s)
51 famille principale couple sans enfant, avec isolés tous ascendants ou descendants
52 famille princip couple avec isolés sans enfants, avec autres isolés
53 famille principale couple avec enfants, avec isolés ascendants ou descendants
54 famille principale couple avec enfants, avec autres isolés
61 2 fam. ou + avec ou sans isolés, 2 couples ou +
62 2 fam ou + avec ou sans isolés, autres cas
70 autre ménage sans famille

TM_90 TYPE DE MÉNAGE (nombre de personnes)
11 ménage d'une personne
21 ménage de 2 personnes : couple
22 ménage de 2 personnes : autre cas
31 ménage de 3 personnes : couple avec 1 enft
32 ménage de 3 personnes : autre cas
41 ménage de 4 personnes : couple avec 2 enfants
42 ménage de 4personnes : autre cas
51 ménage de 5 personnes : couple avec 3 enfants
52 ménage de 5 personnes : autre cas
61 ménage de 6 pers. ou + : couple avec ses enfts
62 ménage de six personnes ou plus : autre cas

NFAM_99 NOMBRE DE FAMILLES DU MENAGE
0 aucune famille
1 une famille
2 deux familles

SFM_99 STRUCTURE FAMILIALE DU MÉNAGE
bb sans objet
11 homme vivant seul
12 femme vivant seule
21 famille principale monoparentale sans isolé, homme avec enfant(s)
22 famille principale monoparentale sans isolé, femme avec enfant(s)
30 famille principale couple sans isolé ni enfant
31 famille principale couple sans isolé + 1 enfant
32 famille principale couple sans isolé + 2 enfants
33 famille principale couple sans isolé + 3 enfants
34 famille princip. couple sans isolé + 4 enfts ou +
40 famille principale monoparentale avec isolé(s)
51 famille principale couple sans enfant, avec isolés tous ascendants ou descendants
52 famille princip couple avec isolés sans enfants, avec autres isolés
53 famille principale couple avec enfants, avec isolés ascendants ou descendants
54 famille principale couple avec enfants, avec autres isolés
61 2 fam. ou + avec ou sans isolés, 2 couples ou +
62 2 fam ou + avec ou sans isolés, autres cas
70 autre ménage sans famille

TM_99 TYPE DE MÉNAGE (nombre de personnes)
bb logement fictif ou logement vide
11 ménage d'une personne
21 ménage de 2 personnes : couple
22 ménage de 2 personnes : autre cas
31 ménage de 3 personnes : couple avec 1 enft
32 ménage de 3 personnes : autre cas
41 ménage de 4 personnes : couple avec 2 enfants
42 ménage de 4personnes : autre cas
51 ménage de 5 personnes : couple avec 3 enfants
52 ménage de 5 personnes : autre cas
61 ménage de 6 pers. ou + : couple avec ses enfts
62 ménage de six personnes ou plus : autre cas

TYM_99 TYPE DE MENAGE DETAILLE
(Cf. nomenclature 3.12.2.)

TYM90_99 TYPE DE MENAGE DETAILLE définition de 1990
(Cf. nomenclature 3.12.1.)

SM_99 SEXE DE LA PERS. DE REFERENCE DU MENAGE
(v modalités c. redressés **S_99** « niveau individu »)

SMC_99 SEXE DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE
(v. modalités c. redressés **S_99** « niveau individu »)

NIVEAU MÉNAGE

NIVEAU MÉNAGE

MM_99 ÉTAT MATRIMONIAL PERS. DE REF. MENAGE
(v. modalités c. redressés **M_99** « niveau individu »)

MMC_99 ÉTAT MATRIMONIAL DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE
(v. modalités c. redressés **M_99** « niveau individu »)

INAM_99 INDICATEUR DU LIEU DE NAISSANCE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE
(variante 2)
1 en métropole
2 dans un DOM ou dans un TOM
3 à l'étranger

INAMC_99 INDICATEUR DU LIEU DE NAISSANCE DU CONJOINT DE LA PERS. DE REF. DU MENAGE (variante 2)
Idem ci-dessus

DNM_99 DÉPARTEMENT DE NAISSANCE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE
(v. modalités c. redressés **DN_99** « niveau individu »)

DNMC_99 DÉPARTEMENT DE NAISSANCE DU CONJOINT DE LA PERS.DE REF. DU MENAGE
(v. modalités c. redressés **DN_99** « niveau individu »)

PNM_99 PAYS DE NAISSANCE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE
numéro de code du pays de naissance
(Cf. nomenclature 3.1.4.4.)
bbb France métro, dans un Dom ou un Tom

PNMC_99 PAYS DE NAISSANCE DU CONJOINT DE LA PERS.DE REF. DU MENAGE
Idem ci-dessus

INATM_99 INDICATEUR DE NATIONALITÉ DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE
(v. modalités c. redressés **INC_99** « niveau individu »)

INATC_99 INDICATEUR DE NATIONALITÉ DU CONJOINT DE LA PERS. DE REFERENCE DU MENAGE
(v. modalités c .redressés **INC_99** « niveau individu »)

NM_99 NATIONALITÉ DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (variante 1)
nationalité des étrangers ou nationalité antérieure des Français par acquisition
(Cf. nomenclature 3.2.3.)

NMC_99 NATIONALITÉ DU CONJOINT DE LA PERS. DE REFERENCE DU MENAGE (variante 1)
Idem ci-dessus

DRAM_99 DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DE LA PERS. DE REFERENCE DU MENAGE
01 à **19, 2A, 2B,21 à 95,** départs de métropole
9A à **9I** Dom ou Tom
bb sans objet (né à l'étranger)
(Cf. nomenclature 3.1.1.)

NIVEAU MÉNAGE

NIVEAU MÉNAGE

DRAMC_99 DÉPARTEMENT DE RÉSID. ANTÉRIEURE DU CONJOINT DE LA PERS. DE REF. DU MENAGE
Idem ci-dessus

CRAM_99 COMMUNE DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE
code de la commune (code RP99 = cog 1999)
bbb sans objet

CRAMC_99 COMMUNE DE RÉSID. ANTÉRIEURE DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE
Idem ci-dessus

PRAM_99 PAYS DE RÉSIDENCE ANTÉRIEURE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE
code du pays (code RP99)
(Cf. nomenclature 3.1.4.4. variante 1)
bbb France

PRAMC_99 PAYS DE RÉSID. ANTÉRIEURE DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE
Idem ci-dessus

CM2M_99 INDICATEUR DU LIEU DE RÉSID. ANTÉR. DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE
(v. modalités c. redressés **CM2_99** « niveau individu »)

CM2MC_99 INDICATEUR DU LIEU DE RÉSID. ANTÉR. DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REF. DU MENAGE
(v. modalités c. redressés **CM2_99** « niveau individu »)

IMIM_99 INDICATEUR DE LA QUALITÉ D'IMMIGRÉ DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE
1 immigré
2 non immigré

IMIMC_99 INDICATEUR DE LA QUALITÉ D'IMMIGRÉ DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REF. DU MENAGE
Idem ci-dessus

ARIVM_99 ANNÉE D'ARRIVÉE EN MÉTROPOLE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE
bbb sans objet (pour une pers. née en France métro.)
ou non déclarée (pers. née hors France métro.)
900 à 999 année d'arrivée

ARIVC_99 ANNÉE D'ARRIVEE EN MÉTROPOLE DU CONJOINT DE LA PERSONE DE REFERENCE DU MENAGE
Idem ci-dessus

ORDTM_99 ORIGINAIRE D'UN DOM-TOM PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE
(v. modalités c. redressés **ORDT_99** « niveau individu »)

ORDTC_99 ORIGINAIRE D'UN DOM-TOM CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE
(v. modalités c. redressés **ORDT_99** « niveau individu »)

DIPM_99 DIPLÔME DE LA PERSONNE DE REF. DU MENAGE
(v. modalités c. redressés **DIP_99** « niveau individu »)

DIPMC_99 DIPLÔME DU CONJOINT DE LA PERS. DE REFERENCE DU MENAGE
(v. modalités c. redressés **DIP_99** « niveau individu »)

Modalités redressées des RP de 1975 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999

NIVEAU MÉNAGE

NIVEAU MÉNAGE

NETM_99	NIVEAU D'ÉTUDES DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés **NET_99** « niveau individu »)
NETMC_99	NIVEAU D'ÉTUDES DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés **NET_99** « niveau individu »)
ILTM_99	INDICATEUR DE LIEU DE TRAVAIL DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés **ILT_99** « niveau individu »)
ILTMC_99	INDICATEUR DE LIEU DE TRAVAIL DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés **ILT_99** « niveau individu »)
DLTM_99	DÉPARTEMENT DU LIEU DE TRAVAIL DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE **bb** sans objet **01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95** départ de métropole **9E** Saint-Pierre-et-Miquelon **XX** pays étranger, DOM ou TOM
DLTMC_99	DÉPARTEMENT DU LIEU DE TRAVAIL DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE Idem ci-dessus
CLTM_99	COMMUNE DE LIEU DE TRAVAIL DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE **bbb** sans objet (DLT=blanc) **001 à 909** num. de commune du COG, arrondist. pour Paris, Lyon, Marseille (DLT=01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95) num. de commune du COG (DLT=9E) **000** pays étranger, DOM ou TOM (DLT=XX)
CLTMC_99	COMMUNE DE LIEU DE TRAVAIL DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE Idem ci-dessus
TAM_99	TYPE D'ACTIVITÉ DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés **TA_99** « niveau individu »)
TAMC_99	TYPE D'ACTIVITÉ DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés **TA_99** « niveau individu »)
ANREM_99	ANCIENNETÉ DE LA RECHERCHE D'EMPLOI DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés **ANRE_99** « niveau individu »)
ANREC_99	ANCIENNETÉ DE LA RECHERCHE D'EMPLOI DU CONJOINT DE LA PERS. DE REF. DU MENAGE (v. modalités c. redressés **ANRE_99** « niveau individu »)
STM_99	STATUT DE LA PERSONNE DE REF. DU MENAGE (v. modalités c. redressés **ST_99** « niveau individu »)
STMC_99	STATUT DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés **ST_99** « niveau individu »)

NIVEAU MÉNAGE

NIVEAU MÉNAGE

EMPM_99	CONDITION D'EMPLOI DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés **EMP_99** « niveau individu »)
EMPMC_99	CONDITION D'EMPLOI DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés **EMP_99** « niveau individu »)
CSFM_99	CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DE LA PERS. DE REF. DU MENAGE (en 42 postes) (Cf. nomenclature 3.8.3.) (Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)
CSMC_99	CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REF. DU MENAGE (en 42 postes) (Cf. nomenclature 3.8.3.) (Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968)
PM_99	PROFESSION DÉTAILLÉE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE nomenclature à 4 chiffres (Cf. nomenclature 3.9.2.1.)
PMC_99	PROFESSION DÉTAILLÉE DU CONJOINT DE LA PERS. DE REF. DU MENAGE nomenclature à 4 chiffres (Cf. nomenclature 3.9.2.1.)
POSPM_99	POSITION PROFESSIONNELLE DECLAREE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés **POSP_99** « niveau individu »)
POSPC_99	POSITION PROFESSIONNELLE DECLAREE DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REF. DU MENAGE (v. modalités c. redressés **POSP_99** « niveau individu »)
TTRAM_99	TEMPS PARTIEL DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés **TTRA_99** « niveau individu »)
TTRAC_99	TEMPS PARTIEL DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (v. modalités c. redressés **TTRA_99** « niveau individu »)
NAFM_99	ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (NAF adaptée au RP) (Cf. nomenclature 3.10.5.)
NAFMC_99	ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU CONJOINT DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE (NAF adaptée au RP) (Cf. nomenclature 3.10.5.)

Modalités redressées des RP de 1975 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999

NIVEAU LOGEMENT

CL_75 CATÉGORIE DE LOGEMENT

b sans objet (hors ménage ordinaire)
0 numéro spécial affecté aux occupants des habitations mobiles, à la population comptée à part non réintégrable, à la population des ménages collectifs, aux personnes non réassociées à leur logement
1 logement ordinaire
2 pièce(s) indépendante(s) louée(s), sous-louée(s) ou prêtée(s) à des particuliers
3 chambre(s) meublée(s) dans un hôtel, une pension de famille, un garni, etc
4 construction provisoire à usage d'habitation
5 habitation de fortune
6 logement vacant
7 résidence secondaire ou logement loué pour des séjours touristiques

HC_75 NOMBRE DE PIÈCES D'HABITATION DU LOGEMENT

bb sans objet (hors ménage ordinaire)
01 à **19** 1 pièce à 19 pièces
20 20 pièces ou plus
note : une cuisine de plus de 12 m2 compte pour une pièce

SO_75 STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT

b sans objet (hors ménage ordinaire)
0 logement non occupé
1 propriétaire de la maison, de l'immeuble, ou du logement dans un immeuble en copropriété
2 logé par l'employeur (à titre gratuit ou onéreux) pour la durée de la fonction ou du contrat de travail
3 logé à titre gracieux
4 locataire ou sous-locataire d'un local loué vide
5 locataire ou sous-locataire d'un local loué meublé, d'une chambre d'hôtel ou d'un garni

CFL_75 CONFORT DU LOGEMENT

b sans objet (hors ménage ordinaire)
0 pas d'eau courante dans le logement
avec eau, sans baignoire ni douche :
1 avec WC extérieurs au logement
2 avec WC à l'intérieur du logement
avec eau et baignoire ou douche :
3 avec WC extérieurs au logement
4 avec WC à l'intérieur du logement, sans chauffage central
5 avec WC à l'intérieur du logement, avec chauffage central

CL_82 CATÉGORIE DE LOGEMENT

0 sans objet (logement fictif correspondant à la population hors ménage ordinaire)
1 logement ordinaire
2 logement-foyer pour personnes âgées
3 pièce(s) indépendante(s) louée(s), sous-louée(s) ou prêtée (s) à des particuliers
4 chambre(s) meublée(s) dans un hôtel, une pension de famille, un garni, etc
5 habitation de fortune ou construction provisoire à usage d'habitation
6 logement vacant
7 résidence secondaire ou logement loué (ou à louer) pour des séjours touristiques

HC_82 NOMBRE DE PIÈCES D'HABITATION DU LOGEMENT

bb sans objet (logement fictif)
01 à **19** 1 pièce à 19 pièces
20 20 pièces ou plus
note : une cuisine de plus de 12 m2 compte pour une pièce

SO_82 STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT

b sans objet
***** logement vacant ou résidence secondaire
1 propriétaire
2 logé par l'employeur
3 logé à titre gracieux
4 locataire ou sous-locataire d'un local loué vide
5 locataire ou sous-locataire d'un local loué meublé, d'une chambre d'hôtel ou d'un garni

CFL_82 CONFORT DU LOGEMENT

b sans objet (logement fictif)
0 pas d'eau courante dans le logement
avec eau, sans baignoire ni douche :
1 avec WC extérieurs au logement
2 avec WC à l'intérieur du logement
avec eau et baignoire ou douche :
3 avec WC extérieurs au logement
4 avec WC à l'intérieur du logement, sans chauffage central
5 avec WC à l'intérieur du logement, avec chauffage central

NIVEAU LOGEMENT

CL_99 CATÉGORIE DE LOGEMENT
b hors logement ordinaire

1 résidence principale
2 logement occasionnel
3 résidence secondaire
4 logement vacant

HC_90 NOMBRE DE PIÈCES DU LOGEMENT

1 1 pièce
2 2 pièces
...
8 8 pièces
9 9 pièces ou plus

HC_99 NOMBRE DE PIÈCES DU LOGEMENT

b hors logement ordinaire
01 à 20 nombre de pièces d'habitation

SO_90 STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT

1 propriétaire du logement
2 logé gratuitement, par exemple par des parents, des amis, ou l'employeur (y compris le cas des personnes occupant un logement qu'elles ont vendu en viager ou dont elles ont la jouissance par usufruit)
3 locataire ou sous-loc. d'un logement loué vide
4 locataire ou sous-locataire d'un logement loué meublé ou d'une chambre d'hôtel

SO_99 STATUT D'OCCUPATION DETAILLE
bb hors logement ordinaire
00 logement ordinaire inoccupé
10 propriétaire
21 locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide non HLM
22 locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide HLM
23 locataire ou sous-locataire d'un meublé ou d'une chambre d'hôtel
30 logé gratuitement

CFL_90 CONFORT DU LOGEMENT

1 ni baignoire ni douche, sans WC à l'intérieur
2 ni baignoire ni douche, avec WC à l'intérieur
3 baignoire ou douche, sans WC à l'intérieur
4 baignoire ou douche, WC à l'intérieur, sans chauffage central
5 baignoire ou douche, WC à l'intérieur, avec chauffage central

CFL_99 CONFORT DU LOGEMENT
b hors logement ordinaire
1 ni baignoire ni douche, sans WC à l'intérieur
2 ni baignoire ni douche, avec WC à l'intérieur
3 baignoire ou douche, sans WC à l'intérieur
4 baignoire ou douche, WC à l'intérieur, sans chauffage central
5 baignoire ou douche, WC à l'intérieur, avec chauffage central

NIVEAU LOGEMENT

Modalités redressées des RP de 1975 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999

NIVEAU LOGEMENT

TYPL_90 TYPE DE LOGEMENT

1 maison individuelle
2 logement dans un immeuble collectif
3 logement-foyer pour personne(s) âgée(s)
4 ferme
5 chambre d'hôtel
6 construction provisoire, habitation de fortune
7 pièce indépendante (ayant sa propre entrée)
8 logt dans immeubl à usage autre que d'habitation

NLTYC_90 NOMBRE DE LOGEMENTS DE L'IMMEUBLE ET TYPE DE LOGEMENT

11 immeuble d'un seul logement : ferme
12 immeuble d'un seul logt : maison individuelle
13 immeuble d'un seul logement : autre
21 immeuble de 2 logts : logement d'habitation
22 immeuble de 2 logements : autre
30 immeuble de 3 à 4 logements
40 immeuble de 5 à 9 logements
50 immeuble de 10 à 19 logements
60 immeuble de 20 logements ou plus

TYPL_99 TYPE DE LOGEMENT

b hors logement ordinaire
1 maison individuelle, ferme
2 logement dans un immeuble collectif
3 logement-foyer pour personnes âgées
4 chambre d'hôtel
5 construction provisoire, habitation de fortune
6 pièce indépendante, louée, sous-louée ,prêtée
7 logement dans immeuble à usage autre que d'habitation

LTYP_99 TYPE D'ENREGISTREMENT LOGEMENT

L1 logement ordinaire dans 1 imm. d'1 logement
L2 logement ordinaire dans 1 immeuble collectif
L3 logt fictif (habitation mobile)
L4 logt fictif (un par sans abri)
L5 logt fictif (bateau de marinier)
L6 logt fictif (une collectivité)
L7 logt fictif (un établissement)
L8 logt fictif (établissement pénitentiaire)
L9 logt fictif (ensemble des réintégrables non réintégrés du district)

CATC_99 CATEGORIE DE COMMUNAUTE

bb logement ordinaire
11 collectivité : foyer de travailleurs
12 collectivité : cité universitaire ou foyer d'étudiants
13 collectivité : maison de retraite ou hospice
14 collectivité : établt de soins de longue durée
15 collectivité : communauté religieuse
16 collectivité : cent. d'hébergt, accueil courte période
17 collectivité : « « « longue période
18 collectivité : autre collectivité
21 habitation mobile
22 sans abri
23 bateau
31 établissement d'enseignt avec internat
32 établissement d'enseignt militaire
33 établt militaire autre que d'enseignt
34 établissement pénitentiaire
40 individus réintégrables non réintégrés

AEMM_99 ANNEE D'EMMENAGEMENT

bb hors logement ordinaire
XX logement ordinaire inoccupé
00 à 99 année d'emménagement (1900 à 1999)

Modalités redressées des RP de 1975 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999

NIVEAU IMMEUBLE

NL1_75 NOMBRE DE LOGEMENTS DE L'IMMEUBLE EN 2 POSTES

b sans objet (hors ménage ordinaire)

1 1 logement
2 2 logements ou plus

AAD_75 ANNÉE D'ACHÈVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE

bb sans objet (hors ménage ordinaire)
00 immeuble achevé avant 1962
62 à **75**
immeuble achevé en 1962, ..., 1975
76 immeuble en cours de construction partiellement habité

NL_82 NOMBRE DE LOGEMENTS DE L'IMMEUBLE

bb sans objet (immeuble fictif correspondant à la population hors ménage ordinaire)
01 à **99** 1 à 99 logements

AAD_82 ANNÉE D'ACHÈVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE

bb sans objet (immeuble fictif)
00 immeuble achevé avant 1961
61 à **82**
immeuble achevé en 1961, ..., 1982
83 immeuble en cours de construction partiellement habité

Modalités redressées des RP de 1975 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999

NIVEAU IMMEUBLE

NL_90 NOMBRE DE LOGEMENTS DE L'IMMEUBLE

bb sans objet

01 à **99** nombre de logements de l'immeuble

AAD_90 ÉPOQUE D'ACHÈVEMENT DE L'IMMEUBLE

1 avant 1915
2 de 1915 à 1948
3 de 1949 à 1967
4 de 1968 à 1974
5 de 1975 à 1981
6 1982 ou après
7 immeuble en cours de construction partielle-ment habité

NL_99 NOMBRE DE LOGEMENTS DE L'IMMEUBLE

bb immeuble fictif

01 à **98** nombre de logements de l'immeuble
99 99 logements ou plus

ACHI_99 PERIODE D'ACHÈVEMENT DE L'IMMEUBLE

b immeuble fictif
1 avant 1915
2 de 1915 à 1948
3 de 1949 à 1967
4 de 1968 à 1974
5 de 1975 à 1981
6 1982 à 1989
7 en 1990 ou après

8 immeuble en cours de construction partielle-ment habité

MTYP_99 TYPE D'ENREGISTREMENT DE L'IMMEUBLE
M1 immeuble d'un seul logement ordinaire
M2 immeuble comportant plusieurs logts ordinaires
M3 niveau immeuble fictif (habitation mobile, sans abri, mariniers, collectivités, établissements, pénitentiaires et réintégrables non réintégrés)

Modalités redressées des RP de 1975 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999

NIVEAU GÉOGRAPHIQUE

R_75 RÉGION DE RECENSEMENT
numéro de code de la région (cog de 1975)
(Cf. nomenclature 3.1.3.1.)

D_75 DÉPARTEMENT DE RECENSEMENT
numéro de code du département (cog de 1975)
(Cf. nomenclature 3.1.1.)

C_75 COMMUNE DE RECENSEMENT
numéro de code de la commune (cog de 1975)
note : pour Lyon et Marseille, on utilise les codes suivants qui tiennent compte de l'arrondissement municipal :
- Lyon (9 arrondissements) 381, 382, ...389 (123 si non déclaré)
-Marseille (16 arrondissements) 201, 202, ...216 (055 si non déclaré)
-pour Paris, on utilise le code suivant qui tient compte de l'arrondissement et du quartier :
.1er arrondissement 011, 012, 013, 014 (019 si quartier non déclaré)
.2ème arrondissement 021, 022, 023, 024 (029 si quartier non déclaré
...
.20ème arrondissement 201, 202, 203, 204 (209 si quartier non déclaré)
.on notera 056 si l'arrondissement est mal déclaré

R_82 RÉGION DE RECENSEMENT
numéro de code de la région (cog de 1982)
(Cf. nomenclature 3.1.3.1.)

D_82 DÉPARTEMENT DE RECENSEMENT
numéro de code du département (cog de 1982)
(Cf. nomenclature 3.1.1.)

C_82 COMMUNE DE RECENSEMENT
numéro de code de la commune (cog de 1982)
note : Lyon est considéré comme une seule commune (code 123), de même que Marseille (code 055), alors que chaque arrondissement municipal de Paris constitue une commune (codes 101 à 120)

Modalités redressées des RP de 1975 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999

NIVEAU GÉOGRAPHIQUE

R_90 RÉGION DE RECENSEMENT
numéro de code de la région (Cf. nomenclature 3.1.3.1.), avec :
01 Guadeloupe
02 Martinique
03 Guyane
04 Réunion

D_90 DÉPARTEMENT DE RECENSEMENT
numéro de code du région (Cf. nomenclature 3.1.1.), avec :
97 DOM
98 TOM

C_90 COMMUNE DE RECENSEMENT
numéro de code de la commune (cog de 1990)

TU_90 CATÉGORIE DE COMMUNE EN 1990
00* commune rurale hors ZPIU
01* commune rurale en ZPIU
111 unité urbaine de moins de 5 000 hab.
112 unité urbaine de 5 000 à 9 999 hab.
113 unité urbaine de 10 000 à 19 999 hab.
121 unité urbaine de 20 000 à 49 999 hab.
122 unité urbaine de 50 000 à 99 999 hab.
131 unité urbaine de 100 000 à 199 999 hab.
132 unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 hab.
141 unité urbaine de Paris sauf Paris
142 Paris
Note : le nombre d'habitants pris en considération est la population sans doubles comptes en 1990

ZE_90 ZONE D'EMPLOI
numéro à 4 caractères, composé de :
2 caractères région (11 à 91) (Cf. nomenclature 3.1.3.1.)
2 caractères identifiant de la zone d'emploi au sein de la région

R_99 RÉGION DE RECENSEMENT
numéro de code de la région (code officiel géo) (Cf. nomenclature 3.1.3.2.)
bb non réponse

TU_99 TAILLE DE L'UNITE URBAINE EN 1999

0 commune rurale
1 unité urbaine de moins de 5 000 habitants
2 unité urbaine de 5 000 à 9 999 habitants
3 unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants
4 unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants
5 unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants
6 unité urbaine de 100 000 à 199 999 habitants
7 unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants
8 unité urbaine de Paris

Note : les unités urbaines sont identifiées, au RP99, par UU99, la concaténation des codes DU99,TU99 et U99. Cette variable correspond au 3ème caractère de la variable UU99.

Modalités redressées des RP de 1975 à 1999 : EDP_BEnnnn_RP1975, EDP_BEnnnn_RP1982, EDP_BEnnnn_RP1990 et EDP_BEnnnn_RP1999

CODES GÉOGRAPHIQUES RÉSULTANT DES APPARIEMENTS AVEC LA BDCOM

TU75 TRANCHE D'UNITÉ URBAINE

- **0** commune rurale
- **1** unité urbaine de mois de 5 000 hab.
- **2** unité urbaine de 5 000 à moins de 10 000 hab.
- **3** unité urbaine de 10 000 à moins de 20 000 hab.
- **4** unité urbaine de 20 000 à moins de 50 000 hab.
- **5** unité urbaine de 50 000 à moins de 100 000 hab.
- **6** unité urbaine de 100 000 à moins de 200 000 hab.
- **7** unité urbaine de 200 000 à moins de 2 000 000 hab.
- **8** agglomération de Paris

TU82 TRANCHE D'UNITÉ URBAINE

- **0** commune rurale
- **1** unité urbaine de mois de 5 000 hab.
- **2** unité urbaine de 5 000 à moins de 10 000 hab.
- **3** unité urbaine de 10 000 à moins de 20 000 hab.
- **4** unité urbaine de 20 000 à moins de 50 000 hab.
- **5** unité urbaine de 50 000 à moins de 100 000 hab.
- **6** unité urbaine de 100 000 à moins de 200 000 hab.
- **7** unité urbaine de 200 000 à moins de 2 000 000 hab.
- **8** agglomération de Paris

Au RP 68, les modalités de la variable TU68 étaient les suivantes :

TU68 TRANCHE D'UNITÉ URBAINE

- **0** commune rurale
- **1** unité urbaine de mois de 5 000 hab.
- **2** unité urbaine de 5 000 à moins de 10 000 hab.
- **3** unité urbaine de 10 000 à moins de 20 000 hab.
- **4** unité urbaine de 20 000 à moins de 50 000 hab.
- **5** unité urbaine de 50 000 à moins de 100 000 hab.
- **6** unité urbaine de 100 000 à moins de 200 000 hab.
- **7** unité urbaine de 200 000 à moins de 2 000 000 hab.
- **8** unité urbaine de plus de 2 000 000 hab.

CODES GÉOGRAPHIQUES RÉSULTANT DES APPARIEMENTS AVEC LA BDCOM

♣♣♣♣

♣♣♣♣

ANNEXE 1 :Communes non dépouillées exhaustivement au RP 1975

Pour la variable SOND_75

Dépt.	Communes de 5 000 à 10 000 habitants	Communes de plus de 10 000 habitants
06	Mandelieu-la-Napoule, Mougins, La Trinité, Ville franche, Villeneuve-Loubet	Antibes, Beausoleil, Le Cannet, Grasse, Menton, Nice, Roquebrune-Cap-Martin, St-Laurent-du-Var, Vallauris, Vence
13	Chassis, Châteauneuf-les-Martigues, Pélissanne, Plan-de-Cuques, Roquevaire, St-Chamas, St-Martin-de-Crau, St-Rémy-de-Provence, St-Victoret	Allauche, Arles, Aubagne, Berre-l'Etang, La Ciotat, Gardanne, Marignane, Les Pennes-Mirabeau, Porc-de-Bouc, Port-St-Louis-du-Rhône, Salon-de-Provence, Septèmes-les-Vallons, Tarascon, Vitrolles
31		Toulouse
44		Nantes, Rezé
69		Lyon (2e, 5e, 6e, 8e, 9e et une partie du 3e arrondissement)
75		Paris (5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 16e, 17e arrondissement)
78		La Celle-St-Cloud, Chatou, Le Chesnay, Houilles, Poissy, St-Germain-en-Laye, Sartrouville
83	Brignoles, Carqueiranne, La Crau, Cuers, Le Luc, Le Pradet, Roquebrune-sur-Argens, Ste-Maxime, St-Tropez	Draguignan, Fréjus, La Garde, St-Raphaël, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, La Valette-du-Var
91		Massy, Savigny-sur-Orge
92		Antony, Asnières-sur-Seine, Bagneux, Bois-Colombes, Clamart, Clichy, Colombes, Fontenay-aux-Roses, Gennevilliers, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret, Meudon, Montrouge, Neuilly-sur-Seine, Le Plessis-Robinson, Rueil-Malmaison, Villeneuve-la-Garenne
93		Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Bagnolet, Le-Blanc-Mesnil, Bondy, La Courneuve, Drancy, Epinay-sur-Seine, Gagny, Livry-Gargan, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, St-Ouen, Sevran, Stains
94		Alfortville, Cachan, Champigny-sur-Marne, Choisy-le-Roi, Fresnes, L'Haÿ-les-Roses, Ivry-sur-Seine, Maisons-Alfort, Nogent-sur-Marne, Orly, Le Perreux-sur-Marne, St-Maur-des-Fossés, Villejuif, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-St-Georges, Vincennes, Vitry-sur-Seine
95		Bezons, Eaubonne, Ermont, Garges-lès-Gonnesses, Montmorency, St-Gratien, Sarcelles, Villiers-le-Bel

ANNEXE 2 : Tableaux synoptiques des variables des recensements de population de 1968 à 1999

Variables brutes des RP 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999

Niveau individu

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
NUMBI68	NUMBI75	NUMBI82	NUMBI90	NUMBI99	Numéro de BI
NBI2O68					Nombre de BI de type 2 ordinaires
NBI2B68					Nombre de BI de type 2 bis, volet B
NBI2AB68					Nombre de BI de type 2 bis, volet B non détaché
NBITER68					Nombre de BI de type 2 ter
NBIM68					Nombre de BI de type 2 M
NBI2A68					Nombre de BI de type 2 bis, volet A
NBIFS68					Nombre de fiches spéciales du RP68
			TYPBI90	TYPBI99	Type de BI 90 (2, 22, 26 ou 5). Type de BI 99 (2, 5, 22, 25)

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
	EB75				Échantillon auquel appartient le BI du RP75
		ECH82			Échantillon auquel appartient le dossier
CP68	CP75	CP82	♣	♣	Catégorie de population
L68	L75	♣	♣	♣	Lien avec le chef de ménage
S68	S75	♣	S90	S99	Sexe
M68	M75	M82	M90	M99	État matrimonial
AN68	AN75	AN82	AN90	AN99	Année de naissance
	MN75	MN82	MN90	MN99	Mois de naissance
	JN75	JN82	JN90	JN99	Jour de naissance
ILN68	ILN75	ILN82	ILN90	ILN99	Indicateur de lieu de naissance
DN68	DN75	DN82	DN90	DN99	Département (ou pays) de naissance
			PN90	PN99	Pays de naissance détaillé déclaré
IN68	IN75	IN82	IN90	IN99	Indicateur de nationalité
N68	N75	N82	♣	N99	Nationalité
	IRA75	IRA82	IRA90	IRA99	Indicateur de résidence antérieure
	♣	♣	CM290	♣	Catégorie de migrant déclaré
DRA68	DRA75	DRA82	♣	DRA99	Département de résidence antérieure
CRA68	CRA75	CRA82	♣	CRA99	Commune de résidence antérieure
PRA68	PRA75	PRA82	♣	PRA99	Pays de résidence antérieure
EFR68					Année d'entrée en France
AI68	AI75				Année d'installation en France
				ARIV99	Année d'arrivée sur le territoire métropolitain
				ETUD99	Inscription pour études
				ILETU99	Indicateur de lieu d'études
				DETU99	Département du lieu d'études
				CETU99	Commune du lieu d'études
				NET99	Niveau d'études
DEG68	DEG75	DEG82			Diplôme d'enseignement général
				DIP99	Diplôme
	DET75	DET82			Diplôme d'enseignement technique (et de formation prof.)
FPT68					Diplôme de formation professionnelle ou technique
		DES82			Diplôme d'enseignement supérieur
AFE68	AFE75	AFE82			Âge de fin d'études
CS68	CS75	CS82	♣		Catégorie socioprofessionnelle
TA68	TA75	TA82	♣	♣	Type d'activité
AE68					Activité économique (nae 59)
	AE75	AE82	♣		Activité économique (nap 73)
				SITRA99	Situation face au marché du travail
				NAF99	Activité économique de l'établissement niveau 600
	RT75	RT82	RT90	RT99	Recherche de travail
ST68	ST75	ST82	ST90	ST99	Statut

				AIDF99	Aider un membre de la famille dans son travail
				ILT99	indicateur du lieu de travail
DLT68	DLT75	DLT82	♣	DLT99	Département du lieu de travail
CLT68	CLT75	CLT82	♣	CLT99	Commune du lieu de travail
	APRO6875	APRO7582	APRO8290		Changement de profession (68-75, 75-82, 82-90)
	CHET6875	CHET7582	CHET8290		Changement d'établissement (68-75, 75-82, 82-90)
	P75		P90	P99	Profession détaillée déclarée
			IEMP90		Indicateur emploi supposé
			INAC90	INAC99	Type d'inactivité déclaré
			NBS90	NBS99	Nombre de salariés déclarés
			CPF90	CPF99	Position professionnelle déclarée
			PA90		Profession antérieure déclarée
				CSA99	Catégorie socioprofessionnelle antérieure
			PUB90	PUB99	Nature de l'établissement
				FONC99	Fonction principale de l'emploi
				EMP99	Condition d'emploi
			SITP90		Situation particulière déclarée
			TRAP90		Travail passé
				DEJAT99	A déjà travaillé
			TTRAV90		Temps de travail déclaré
				TTRA99	Temps partiel

♣ voir équivalent code redressé

Niveau famille

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
			INDM90		Présence de la mère présumée (biologique ou non) de l'individu
			ANM90	ANM99	Année de naissance déclarée de la mère de l'individu
			ILNM90		Indicateur du lieu de naissance de la mère de l'individu
				JNMF99	Jour de naissance de la mère présumée
				MNMF99	Mois de naissance de la mère présumée
			DNM90	DNMF99	Département de naissance déclaré de la mère de l'individu
			PNM90	PNMF99	Pays de naissance déclaré de la mère biologique ou non
				ANPF99	Année de naissance du père de l'individu
				JNPF99	Jour de naissance du père de l'individu
				MNPF99	Mois de naissance du père de l'individu
				DNPF99	Département de naissance du père de l'individu
				PNPF99	Pays de naissance du père de l'individu
				ANCJ99	Année de naissance du conjoint de l'individu
				JNCJ99	Jour de naissance du conjoint de l'individu
				MNCJ99	Mois de naissance du conjoint de l'individu
				DNCJ99	Département de naissance du conjoint de l'individu
				PNCJ99	Pays de naissance du conjoint de l'individu
				MCJ99	État matrimonial du conjoint
			NENF90		Nombre d'enfants présumés de l'individu
			SiiE90	SiiE99	Sexe de l'enfant ii (biologique ou non) de l'individu
			ANiiE90	ANiiE99	Année de naissance de l'enfant ii
			MNiiE90	MNiiE99	Mois de naissance de l'enfant ii
			JNiiE90	JNiiE99	Jour de naissance de l'enfant ii
			ILNiiE90		Indicateur du lieu de naissance de l'enfant ii
			DNiiE90	DNiiE99	Département de naissance de l'enfant ii
				PniiE99	Pays de naissance de l'enfant ii

ii = 01 à 15

Tableaux synoptiques des variables brutes des RP 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999

Niveau logement

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
			TYPL90	TYPL99	Type de logement déclaré
			HC90	HC99	Nombre de pièces du logement déclaré
			SO90	SO99	Statut d'occupation du logement déclaré
			AAD90		Époque d'achèvement déclarée du logement
				ACHL99	Période d'achèvement du logement
				AEMM99	Année d'emménagement
				CATC99	Catégorie de collectivité
				CATE99	Catégorie d'établissement
				CL99	Catégorie de logement

Niveau immeuble

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
				ACHI99	Période d'achèvement de l'immeuble

Niveau géographique

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
R68	R75	R82	♣	♣	Région de recensement
D68	D75	D82	♣		Département de recensement
C68	C75	C82	♣		Commune de recensement
			D90R	D99	Département du recensement (cog actualisé)
			C90R	C99	Commune de recensement (cog actualisé)
			TZAU90		Catégorie détaillée de la commune (zonage aire urbaine en 1990)
				CATAEU99	Catégorie de la commune découpée en aires et espaces urbains
				CATUU99	Catégorie de la commune découpée en unités urbaines en 1999
				TAU99	Tranche de taille d'aire urbaine 1999
			TCD90	TCD99	Taille de commune détaillée
			TUR90	TUR99	Catégorie détaillée urbaine/rurale
			TYPO33	TYPCOM27	Typologie socio-économique RP (TABARD)
			ZUS90	ZUS99	Zone urbaine sensible

♣ voir équivalent code redressé

Variables redressées des RP 1975, 1982, 1990 et 1999

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
	NRP75				Appariement avec le fichier exhaustif du RP75
		NRP82			Appariement avec le fichier 1/4 du RP82
	SOND_75				Inverse du taux de sondage

Niveau individu

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
	S_75	S_82	S_90	S_99	Sexe
	AN_75	AN_82	AN_90	AN_99	Année de naissance (sur 4 caractères au RP99)
			MN_90	MN_99	Mois de naissance
			JN_90	JN_99	Jour de naissance
			AD_90		Âge détaillé
			AQ_90		Âge quinquennal
			M_90	M_99	État matrimonial au RP
			CPC_90	CPC_99	Catégorie de population condensée
			CPD_90	CPD_99	Catégorie de population
	LCM_75				Lien avec le chef de ménage
		LPRM_82	LPRM_90	LPRM_99	Lien avec la personne de référence du ménage
	LCF_75				Lien avec le chef de famille
		LF_82	LF_90	LF_99	Lien familial
			L2_90	APAF_99	Appartenance famille et lien intérieur
			MOVIE_90	MOVIE_99	Mode de vie
			MOCO_90	MOCO_99	Mode de cohabitation
			ILN_90	INA_99	Indicateur de lieu de naissance
			DN_90	DN_99	Département de naissance
	RN_75	RN_82	RN_90	RN_99	Région de naissance
	PN_75	PN_82	PN_90	PN_99	Pays de naissance
			INC_90	INC_99	Indicateur de nationalité condensé
			N_90	N_99	Nationalité
	NC_75				Nationalité en 7 postes
			NC_90		Indicateur de nationalité et nationalité
			DRA_90	DRA_99	Département de résidence antérieure
			CRA_90	CRA_99	Commune de résidence antérieure
	PRAC_75				Pays de résidence antérieure condensé
		PRA_82	PRA_90	PRA_99	Pays de résidence antérieure
			IRA_90		Indicateur de résidence antérieure
			RRA_90	RRA_99	Région de résidence antérieure
			ZERA_90		Zone d'emploi de résidence antérieure
			CCRA_90	CCRA_99	Catégorie de commune de résidence antérieure
	TURA_75	TURA_82			Tranche d'unité urbaine de résidence antérieure
	CM1_75				Catégorie de migrant (urbain-rural)
		CM1_82			Catégorie de migrant (urbain-rural-zpiu)
	CM2_75	CM2_82	CM2_90	CM2_99	Catégorie de migrant (département-région)
				IMI_99	Indicateur du lieu de résidence antérieure
				ARIV_99	Année d'arrivée en métropole
				ORDT_99	Originaire d'un DOM
	DIP_75	DIP_82	DIP_90	DIP_99	Diplôme
				NET_99	Niveau d'études
				ETUD_99	Inscription dans un établissement d'enseignement
				ILETU_99	Indicateur du lieu d'études
				TUETU_99	Taille de l'unité urbaine du lieu d'études
				DETU_99	Département du lieu d'études
				CETU_99	Commune du lieu d'études
			ILT_90	ILT_99	Indicateur lieu de travail
				PFLT_99	Pays frontalier du lieu de travail
	DLT_75				Département du lieu de travail
		DLT_82			Département (ou zone frontalière) du lieu de travail
			DLT_90	DLT_99	Département du lieu de travail (issu du quart)

	CLT_75				Commune ou pays du lieu de travail
		CLT_82	CLT_90		Commune du lieu de travail
				CLT_99	Commune du lieu de travail (issu du quart)
			ZELT_90		Zone d'emploi du lieu de travail
				TULT_99	Taille de l'unité urbaine du lieu de travail
			TA_90	TA_99	Type d'activité
			TAL_90		Type d'activité exhaustif léger
			ANRE_90	ANRE_99	Ancienneté recherche emploi chômeur
			ST_90	ST_99	Statut
				STATD_99	Statut détaillé des actifs
			EMP_90	EMP_99	Condition emploi (situation particulière)
			CS_90	CS_99	Catégorie socioprofessionnelle (2 premiers chiffres de PCS)
			CS24_90	CS24_99	CS en 24 postes
			P_90	P_99	Profession détaillée
			CPF_90	POSP_99	Position professionnelle déclarée
			NBS_90	NBS_99	Nombre de salariés
			TTRAV_90		Temps de travail
				TTRA_99	Temps partiel
			AE5_90		Activité économique niveau 5
			AE40_90		Activité économique niveau 40
				NAF36_99	Activité économique de l'établissement niveau 36
			AE600_90	NAF_99	Activité économique niveau 600
				NAFSS_99	Activité selon les sous-sections de la NAF
				CJUR_99	Catégorie juridique de l'établissement

Niveau famille

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
				NUMF_99	Numéro de famille
				TYF_99	Type de famille
		TYF_82	TYF_90	TYF90_99	Type de famille détaillée (définition 90)
	SF_75			SF_99	Sexe du chef de famille
	PCF_75				Présence d'un conjoint du chef de famille
	SCJ_75				Sexe du conjoint
	LCMCJ_75				Lien du conjoint avec le chef de ménage
	LCFCJ_75				Lien du conjoint avec le chef de famille
				L1_99	Lien avec la première personne de la liste A
				L2_99	Lien familial
				LPRF_99	Lien à la personne de référence de la famille
	ADF_75				Âge détaillé du chef de famille
		ADPF_82	ADPF_90		Âge détaille du père de famille
	ANCJ_75				Année de naissance du conjoint
	MNCJ_75				Mois de naissance du conjoint
	JNCJ_75				Jour de naissance du conjoint
		ADMF_82	ADMF_90		Âge détaillé de la mère de famille
	MF_75				État matrimonial du chef de famille
		MPF_82	MPF_90		État matrimonial du père de famille
	MCJ_75				État matrimonial du conjoint
		MMF_82	MMF_90		État matrimonial de la mère de famille
				MCONJ_99	État matrimonial des conjoints
	NF_75				Nationalité détaillée du chef de famille
		NPF_82	NPF_90	NPF_99	Nationalité du père de famille
	NCJ_75				Nationalité détaillée du conjoint
		NMF_82	NMF_90	NMF_99	Nationalité de la mère de famille
	CSDF_75				Catégorie socioprofessionnelle détaillée du chef de famille
				CSF_99	CS (42 postes) de la personne de référence de la famille
		CSPF_82	CSPF_90	CSPF_99	CS du père de famille
	CSDCJ_75				CS détaillée du conjoint
		CSMF_82	CSMF_90	CSMF_99	CS de la mère de famille

				TAF_99	Type d'activité de la pers. de réf. de la famille
		TAPF_82	TAPF_90	TAPF_99	Type d'activité du père de famille
	TACJ_75				Type d'activité condensé du conjoint
		TAMF_82	TAMF_90	TAMF_99	Type d'activité de la mère de famille
	STDF_75				Statut détaillé du chef de famille
		STDPF_82			Statut détaillé du père de famille
				STF_99	Statut de la pers. de référence de la famille
				STPF_99	Statut du père de famille
	STDCJ_75				Statut détaillé du conjoint
		STDMF_82			Statut détaillé de la mère de famille
				STMF_99	Statut de la mère de famille
			EMPPF_90	EMPPF_99	Condition emploi du père de famille
			EMPMF_90	EMPMF_99	Condition emploi de la mère de famille
			AEPF_90		Activité économique niveau 100 du père de famille
			AEMF_90		Activité économique niveau 100 de la mère de famille
				NAFPF_99	Activité du père de famille (NAF adaptée au RP)
				NAFMF_99	Activité de la mère de famille (NAF adaptée au RP)
				NETF_99	Niveau d'études de la personne de référence
	DDIPF_75				Diplôme du chef de famille
				DIPF_99	Diplôme de la personne de référence
	EGSCJ_75				Diplôme d'enseignement général du conjoint
	FPTCJ_75				Diplôme de formation professionnel et technique du conjoint
			DIPPF_90	DIPPF_99	Diplôme du père de famille
			DIPMF_90	DIPMF_99	Diplôme de la mère de famille
			DNPF_90	DNPF_99	Département de naissance du père de famille
			PNPF_90	PNPF_99	Pays de naissance du père de famille
	DNCJ_75				Département de naissance du conjoint
			DNMF_90	DNMF_99	Département de naissance de la mère de famille
	PNCJ_75				Pays de naissance du conjoint
			PNMF_90	PNMF_99	Pays de naissance de la mère de famille
	AICCJ_75				Année d'installation en France du conjoint
				CRAF_99	Commune de résidence antérieure de la personne de référence de la famille
				PRAF_99	Pays de résidence de la personne de référence de la famille
			DRAPF_90	DRAPF_99	Département de résidence antérieure du père de famille
			CRAPF_90	CRAPF_99	Commune de résidence antérieure du père de famille
			PRAPF_90	PRAPF_99	Pays de résidence antérieure du père de famille
	IRACJ_75				Indicateur de résidence antérieure du conjoint
	DRACJ_75				Département de résidence antérieure du conjoint
	CRACJ_75				Commune de résidence antérieure du conjoint
	PRACJ_75				Pays de résidence antérieure du conjoint
			DRAMF_90	DRAMF_99	Département de résidence antérieure de la mère de famille
			CRAMF_90	CRAMF_99	Commune de résidence antérieure de la mère de famille
			PRAMF_90	PRAMF_99	Pays de résidence antérieure de la mère de famille
	NEF_75	NEF_82	NEF_90	NEF_99	Nombre d'enfants de la famille
	AECF_75				Nombre et âge des enfants de la famille
		NAEF_82			Nombre et âge des enfants de moins de 16 ans de la famille

Niveau ménage

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
	NIM_75	NIM_82	NIM_90		Nombre d'individus du ménage
				NFAM_99	Nombre de familles du ménage
	SBM_75				Structure biologique du ménage
		SFM_82	SFM_90	SFM_99	Structure familiale du ménage
			TM_90	TM_99	Type de ménage
				TYM_99	Type de ménage détaillé
				TYM90_99	Type de ménage détaillé (définition 90)
				SM_99	Sexe de la personne de référence du ménage
				SMC_99	Sexe du conjoint de la personne de référence du ménage
				MM_99	État matrimonial de la personne de référence du ménage
				MMC_99	État matrimonial du conjoint de la personne de référence du ménage
				INAM_99	Indicateur du lieu de naissance de la personne de référence du ménage
				INAMC_99	Indicateur du lieu de naissance du conjoint de la personne de référence du ménage
				DNM_99	Département de naissance de la personne de référence du ménage
				DNMC_99	Département de naissance du conjoint de la personne de référence du ménage
				PNM_99	Pays de naissance de la personne de référence du ménage
				PNMC_99	Pays de naissance du conjoint de la personne de référence du ménage
				INATM_99	Indicateur de nationalité de la personne de référence du ménage
				INATC_99	Indicateur de nationalité du conjoint de la personne de référence du ménage
				NM_99	Nationalité de la personne de référence du ménage (variante 1)
				NMC_99	Nationalité du conjoint de la personne de référence du ménage (variante 1)
				DRAM_99	Département de résidence antérieure de la personne de référence du ménage
				DRAMC_99	Département de résidence antérieure du conjoint de la personne de référence du ménage
				CRAM_99	Commune de résidence antérieure de la personne de référence du ménage
				CRAMC_99	Commune de résidence antérieure du conjoint de la personne de référence du ménage
				PRAM_99	Pays de résidence antérieure de la personne de référence du ménage
				PRAMC_99	Pays de résidence antérieure du conjoint de la personne de référence du ménage
				CM2M_99	Indicateur du lieu de résidence antérieure de la personne de référence du ménage
				CM2MC_99	Indicateur du lieu de résidence antérieure du conjoint de la personne de référence du ménage
				IMIM_99	Indicateur de la qualité d'immigré de la personne de référence du ménage
				IMIMC_99	Indicateur de la qualité d'immigré du conjoint de la personne de référence du ménage
				ARIVM_99	Année d'arrivée en métropole de la personne de référence du ménage
				ARIVC_99	Année d'arrivée en métropole du conjoint de la personne de référence du ménage

				ORDTM_99	Originaire d'un DOM-TOM personne de référence du ménage
				ORDTC_99	Originaire d'un DOM-TOM conjoint de la personne de référence du ménage
				DIPM_99	Diplôme de la personne de référence du ménage
				DIPMC_99	Diplôme du conjoint de la personne de référence du ménage
				NETM_99	Niveau d'études de la personne de référence du ménage
				NETMC_99	Niveau d'études du conjoint de la personne de référence du ménage
				ILTM_99	Indicateur du lieu de travail de la personne de référence du ménage
				ILTMC_99	Indicateur du lieu de travail du conjoint de la personne de référence du ménage
				DLTM_99	Département du lieu de travail de la personne de référence du ménage
				DLTMC_99	Département du lieu de travail du conjoint de la personne de référence du ménage
				CLTM_99	Commune du lieu de travail de la personne de référence du ménage
				CLTMC_99	Commune du lieu de travail du conjoint de la personne de référence du ménage
				TAM_99	Type d'activité de la personne de référence du ménage
				TAMC_99	Type d'activité du conjoint de la personne de référence du ménage
				ANREM_99	Ancienneté de la recherche d'emploi de la personne de référence du ménage
				ANREC_99	Ancienneté de la recherche d'emploi du conjoint de la personne de référence du ménage
				STM_99	Statut de la personne de référence du ménage
				STMC_99	Statut du conjoint de la personne de référence du ménage
				EMPM_99	Condition d'emploi de la personne de référence du ménage
				EMPMC_99	Condition d'emploi du conjoint de la personne de référence du ménage
				CSFM_99	Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage
				CSMC_99	Catégorie socioprofessionnelle du conjoint de la personne de référence du ménage
				PM_99	Profession détaillée de la personne de référence du ménage
				PMC_99	Profession détaillée du conjoint de la personne de référence du ménage
				POSPM_99	Position professionnelle déclarée de la personne de référence du ménage
				POSPC_99	Position professionnelle déclarée du conjoint de la personne de référence du ménage
				TTRAM_99	Temps partiel de la personne de référence du ménage
				TTRAC_99	Temps partiel du conjoint de la personne de référence du ménage
				NAFM_99	Activité économique de la personne de référence du ménage
				NAFMC_99	Activité économique du conjoint de la personne de référence du ménage

Tableaux synoptiques des variables redressées des RP 1975, 1982, 1990 et 1999

Niveau logement

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
	CL_75	CL_82		CL_99	Catégorie de logement
	HC_75	HC_82	HC_90	HC_99	Nombre de pièces d'habitation du logement
	SO_75	SO_82	SO_90	SO_99	Statut d'occupation du logement
	CFL_75	CFL_82	CFL_90	CFL_99	Confort du logement
			TYPL_90	TYPL_99	Type de logement
			NLTYC_90		Nombre de logements de l'immeuble et type de logement
				LTYP_99	Type d'enregistrement logement
				CATC_99	Catégorie de communauté
				AEMM_99	Année d'emménagement

Niveau immeuble

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
	NL1_75				Nombre de logements de l'immeuble en 2 postes
		NL_82	NL_90	NL_99	Nombre de logements de l'immeuble
	AAD_75	AAD_82	AAD_90	ACHI_99	Année d'achèvement de la construction de l'immeuble
				MTYP_99	Type d'enregistrement de l'immeuble

Niveau géographique

RP68	RP75	RP82	RP90	RP99	Libellés
	R_75	R_82	R_90	R_99	Région de recensement
	D_75	D_82	D_90		Département
	C_75	C_82	C_90		Commune
			TU_90		Catégorie de commune en 1990
				TU_99	Taille de l'unité urbaine en 1999
			ZE_90		Zone d'emploi

Codes géographiques résultant des appariements avec la BDCOM

TU68	TU75	TU82	♣	♣	tranche d'unité urbaine

♣ voir équivalent code redressé

2. La base étude

2.5. Le Recensement de la population à Mayotte en 2012

La table du recensement de la population à Mayotte en 2012 :
EDP_BEnnnn_RP2012_MAYOTTE.....2

La table du recensement de la population à Mayotte en 2012 : EDP_BEnnnn_RP2012_MAYOTTE

nnnn = millésime de la base étude

Unité observée : Les bulletins individuels des logements où réside un individu EDP.

Source : ***Recensement de la population à Mayotte en 2012*** (bulletins individuels de l'individu « EDP » et des autres membres du ménage ainsi que la feuille logement)

Contenu :

Le recensement de la population à Mayotte en 2012 est un recensement exhaustif. Le précédent RP à Mayotte a eu lieu en 2007 mais il n'a pas été intégré dans l'EDP. Le RP suivant a été réalisé en 2017, et il sera intégré dès que les données seront disponibles.

Pour le RP 2012, 86,6 % des BI mahorais ayant déclaré un jour de naissance EDP ont été identifiés au RNIPP. Ce taux d'identification est plus faible que celui de l'EAR 2012 qui s'élevait à 98,5 %. Les BI non-identifiés n'ont pas été retrouvés au RNIPP majoritairement à cause d'un problème d'identification après une enquête en mairie de naissance infructueuse. À l'issu de cette enquête l'individu mentionné sur le BI n'a pas été retrouvé au RNIPP ou bien plusieurs individus pouvaient correspondre sans pouvoir déterminer lequel avait rempli le BI. Cependant environ 15 % de ces BI ont été déclarés non-identifiés parce qu'ils s'avéraient être hors champ EDP. En outre, 52,8 % des BI mahorais ont fait l'objet d'une expertise manuelle. Ce taux de reprise manuelle est beaucoup plus élevé qu'à l'EAR 2012 où le taux s'élevait alors à 19 %.

Le questionnaire du bulletin individuel du recensement de la population à Mayotte est proche du questionnaire de l'EAR 2012. Cependant, quelques différences existent. Par exemple, la variable diplôme DIPL ou indicateur du lieu d'études ILETUD suffixées par « _MAY » sont légèrement différentes de l'EAR 2012.

Comme pour les tables EAR, le RP à Mayotte dans l'EDP devrait s'étendre sur trois tables, une pour chaque niveau individu, logement et famille. Pour des raisons pratiques, les trois tables sont compilées en une seule. On y repère les logements avec l'identifiant ID_LOG_MAY_DIFF et les familles avec l'identifiant ID_FAM_MAY_DIFF.

La liste des variables disponibles est fournie ci-après, beaucoup ont les mêmes modalités que les EAR (indiqué dans la colonne modalité du tableau). Si un besoin de documentation spécifique sur les variables du recensement de la population à Mayotte est nécessaire, un fichier Excel des modalités peut éventuellement être fourni.

EDP_BEnnnn_RP2012_Mayotte				
Nom de variable	**Libellé**	**Longueur**	**Format**	**Modalités**
Variables identifiants				
ID_DIFF	Identifiant de diffusion de l'individu EDP	10	Char	
ID_BI_MAY_DIFF	Identifiant de diffusion du bulletin individuel de recensement (BI)	10	Char	
ID_LOG_MAY_DIFF	Identifiant de diffusion du logement	10	Char	
ID_FAM_MAY_DIFF	Identifiant de diffusion de la famille	10	Char	
Variables du bulletin individuel de recensement				
AGEREV	Age en années révolues	3	Char	
ANAI	Année de naissance	4	Char	Voir EAR
APAF	Appartenance à une famille	1	Char	Voir EAR
ARRIV	Année d'arrivée à Mayotte	4	Char	
CATP	Catégorie de population	2	Char	Voir EAR (CPOP)
COMMUNE_ETUD	Lieu d'études à Mayotte (Commune)	5	Char	cf COMMUNE_RESID
COMMUNE_NAIS	Lieu de naissance (Commune)	5	Char	
COMMUNE_RESID	Lieu de résidence (Commune)	5	Char	
COMMUNE_RESIDANTER	Lieu de résidence antérieure (au 1er août 2007) (Commune)	5	Char	
COMMUNE_TRAV	Lieu de travail en France (Commune)	5	Char	
COUPLE	Vie en couple	1	Char	Voir EAR
CS3	Catégorie socioprofessionnelle (niveau 3)	2	Char	Voir EAR (CS)
DEPT_NAIS	Lieu de naissance (Département)	3	Char	
DEPT_RESID	Lieu de résidence (Département)	3	Char	
DEPT_RESIDANTER	Lieu de résidence antérieure (au 1er août 2007) (Département)	3	Char	
DIPL_MAY	Dernier diplôme obtenu	2	Char	Voir EAR
EMPL_COMPL	Condition d'emploi	2	Char	Voir EAR
ETUD	Inscription dans un établissement d'enseignement	1	Char	Voir EAR
FCATIRIS_RESID	Lieu de résidence (Catégorie d'Iris)	1	Char	
ILETUD_MAY	Indicateur du lieu d'études	1	Char	Voir EAR (ILETUD)
ILT_MAY	Indicateur du lieu de travail	1	Char	Voir EAR (ILTD)
IMMI	Indicateur de qualité d'immigré	1	Char	Voir EAR
INAI	indicateur du lieu de naissance	1	Char	Voir EAR
INAT	Indicateur de nationalité	2	Char	Voir EAR
IPONDI	Poids de l'individu	8	Num	
IPRM	Indicateur de la personne de référence du ménage	1	Char	Voir EAR
IRAN_MAY	Indicateur de résidence antérieure (au 1er août 2007)	1	Char	Voir EAR (IRAND)
JNAI	Jour de naissance	2	Char	Voir EAR
LIENF	Lien familial	1	Char	Voir EAR
LPRF	Lien à la personne de référence de la famille	1	Char	Voir EAR

LPRM	Lien à la personne de référence du ménage	1	Char	Voir EAR
MATR	État matrimonial	1	Char	Voir EAR
MNAI	Mois de naissance	2	Char	Voir EAR
MOCO	Mode de cohabitation	2	Char	Voir EAR
MODV	Mode de vie	2	Char	Voir EAR
NAFSC08	Activité économique selon la NAF08 (en 732 sous-classes)	5	Char	Voir EAR (NAF)
NAIDT	Naissance dans un DOM-TOM	2	Char	
NAT	Nationalité actuelle	3	Char	Voir code ISO
NATN	Nationalité à la naissance des Français	3	Char	Voir EAR
NUMF	Numéro de famille	1	Char	Voir EAR
ORIDT	Originaire d'un DOM-TOM	2	Char	
PNAI_MAY	Pays de naissance à l'étranger ou dans un territoire français	3	Char	Voir code ISO
POSP_MAY	Position professionnelle	2	Char	Voir EAR
PRAN_MAY	Pays de résidence antérieure à l'étranger ou dans un territoire français	3	Char	Voir EAR
PROF	Profession détaillée (actifs occupés)	4	Char	Voir EAR
RECH_MAY	Ancienneté de recherche d'emploi	1	Char	Voir EAR
SEXE	Sexe	1	Char	Voir EAR
SITUAT_MAY	Type d'activité occupé	1	Char	
STAT_C	Statut professionnel	2	Char	
TACT	Type d'activité	2	Char	Voir EAR (TYPACT)
TP	Temps partiel	1	Char	Voir EAR
TRANS_MAY	Mode de transport	1	Char	
VILLAG_ETUD_MAY	Lieu d'études à Mayotte (mêmes codes et libellés que les modalités de VILLAG_RESID_MAY)	8	Char	
VILLAG_RESIDANTER_MAY	Lieu de résidence antérieure à Mayotte (mêmes codes et libellés que les modalités de VILLAG_RESID_MAY)	8	Char	
VILLAG_RESID_MAY	Lieu de résidence à Mayotte (Village)	8	Char	
VILLAG_TRAV_MAY	Lieu de travail à Mayotte (mêmes codes et libellés que les modalités de VILLAG_RESID_MAY)	8	Char	
Variables du logement				
ACCVOIT_MAY	Accessibilité du logement pour un véhicule automobile dans un rayon de moins de 50 m	1	Char	
ACHL_MAY	Période d'achèvement de la construction	1	Char	
AEMM_MAY	Année d'emménagement regroupée	1	Char	
AGRI_MAY	le ménage dispose d'une parcelle agricole ou d'élevage (propriétaire ou pas)	1	Char	
BACORDUR_MAY	Bac à ordure extérieur	1	Char	
BAIN	Baignoire ou douche (DOM)	1	Char	
BATI	Aspect du bâti (DOM)	1	Char	
CATL	Catégorie de logement	1	Char	Voir EAR
CHOS	Chauffe-eau solaire (DOM)	1	Char	
CLIM	Logement avec pièce climatisée (DOM)	1	Char	
CONG_MAY	Équipement du ménage : congélateur (non couplé à un réfrigérateur)	1	Char	

CUIS	Cuisine intérieure avec évier (DOM)	1	Char	
CUISSON_MAY	Mode de cuisson des aliments	1	Char	
DEROU	Nombre de deux-roues à moteur (DOM)	1	Char	
EAU_MAY	Eau potable à l'intérieur du logement (DOM)	1	Char	
EGOUL_MAY	Évacuation des eaux usées (DOM)	1	Char	
ELEC	Électricité dans le logement (DOM)	1	Char	
INEEM	Nombre d'étudiants, élèves et stagiaires rémunérés de 14 ans ou plus du ménage	8	Num	
INP11M	Nombre de personnes de 11 ans ou moins du ménage	8	Num	
INP16M	Nombre de personnes de 16 ans ou moins du ménage	8	Num	
INP18M	Nombre de personnes de 18 ans ou moins du ménage	8	Num	
INP24M	Nombre de personnes de 24 ans ou moins du ménage	8	Num	
INP3M	Nombre de personnes de 3 ans ou moins du ménage	8	Num	
INP60M	Nombre de personnes de 60 ans ou plus du ménage	8	Num	
INPAM	Nombre de personnes actives du ménage	8	Num	
INPCM	Nombre de chômeurs du ménage	8	Num	
INPER	Nombre de personnes du ménage	8	Num	
INPOM	Nombre de personnes actives ayant un emploi du ménage	8	Num	
INPSM	Nombre de personnes scolarisées du ménage	8	Num	
IPONDL	Poids du logement	8	Num	
LAVE_LINGE_MAY	Équipement du ménage en machine à laver le linge	1	Char	
NBPI	Nombre de pièces	2	Char	
NPER	Nombre de personnes du logement	2	Char	
ORDIN_MAY	Équipement du ménage en ordinateur	1	Char	
REFRIG_MAY	Équipement du ménage en réfrigérateur	1	Char	
SFM	Structure familiale du ménage	2	Char	
SOL_MAY	Nature du sol	1	Char	
STOC_MAY	Statut d'occupation	1	Char	
SURF_MAY	Superficie du logement	1	Char	
TELEPH_MAY	Équipement du ménage en téléphone fixe	1	Char	
TELEVIS_MAY	Équipement du ménage en télévision	1	Char	
TYPC	Type de construction	1	Char	
TYPL	Type de logement	1	Char	
TYPMD	Type de ménage détaillé	3	Char	
VOIT	Nombre de voitures du ménage	1	Char	

WC	W.-C. (DOM)	1	Char	
Variables de la famille				
INE11F	Nombre d'enfants âgés de 11 ans ou moins de la famille	8	Num	
INE16F	Nombre d'enfants âgés de 16 ans ou moins de la famille	8	Num	
INE18F	Nombre d'enfants âgés de 18 ans ou moins de la famille	8	Num	
INE24F	Nombre d'enfants âgés de 24 ans ou moins de la famille	8	Num	
INE2ARF	Nombre d'enfants âgés de 2 ans ou moins de la famille	8	Num	
INE3F	Nombre d'enfants âgés de 3 ans ou moins de la famille	8	Num	
INE6F	Nombre d'enfants âgés de 6 ans ou moins de la famille	8	Num	
INENF	Nombre d'enfants de la famille	8	Num	Voir EAR (NENF_R)
INIMMIF	Nombre d'immigrés de la famille	8	Num	Voir EAR (NIMMIF_R)
INORIDTF	Nombre de personnes originaires d'un DOM-TOM de la famille	8	Num	
INPAF	Nombre de personnes actives de la famille	8	Num	Voir EAR NPAF_R
INPCF	Nombre de chômeurs de la famille	8	Num	
INPERF	Nombre de personnes de la famille	8	Num	
INPOF	Nombre d'actifs occupés de la famille	8	Num	
IPONDF	Poids de la famille	8	Num	
MATRC	État matrimonial des conjoints	2	Char	
TF	Type de famille regroupé (avec/sans enfant)	1	Char	Voir EAR
TYPF	Type de famille	3	Char	
TYPFC	Type de famille condensé	1	Char	
TYPFD	Type de famille détaillé	3	Char	Voir EAR
TYPFR	Type de famille regroupé	2	Char	

Modalités de la table du recensement de la population à Mayotte en 2012.

ACCVOIT_MAY
Accessibilité du logement pour un véhicule automobile dans un rayon de moins de 50m

1	Logement accessible par voie carrossable
2	Logement inaccessible par voie carrossable

ACHL_MAY
Période d'achèvement de la construction

1	Avant 1982
2	De 1982 à 1991
3	De 1992 à 2001
4	De 2002 à 2006
5	2007 et après

AEMM_MAY
Année d'emménagement regroupée

	Hors résidence principale
1	Emménagement avant 1982
2	Emménagement de 1982 à 1991
3	Emménagement de 1992 à 2001
4	Emménagement de 2002 à 2006
5	Emménagement en 2007 et après

AGRI_MAY
Le ménage dispose d'une parcelle agricole ou d'élevage (propriétaire ou pas)

	Hors résidence principale
1	Dispose d'une parcelle agricole ou d'élevage
2	Ne dispose pas

BACORDUR_MAY
Bac à ordures extérieur

	Hors logement ordinaire (DOM)
1	Présence d'un bac à ordures extérieur
2	Absence d'un bac à ordures extérieur

BAIN
Baignoire ou douche

	Hors logement ordinaire (DOM)
1	Avec baignoire ou douche
2	Sans baignoire ou douche

BATI
Aspect du bâti (DOM)

1	Habitation de fortune
2	Cases traditionnelles
3	Maisons ou immeubles en bois
4	Maisons ou immeubles en dur

C_NUMF
Numéro de la famille

Z	Hors famille
1	Famille principale
2	Famille secondaire

CATL
Catégorie de logement

1	Résidences principales
2	Logements occasionnels
3	Résidences secondaires
4	Logements vacants

CHOS
Chauffe-eau solaire (DOM)

	Hors logement ordinaire (DOM)
1	Présence de chauffe-eau
2	Absence de chauffe-eau

CLIM
Logement avec pièce climatisée

	Hors logement ordinaire (DOM)
1	Avec pièce climatisée
2	Sans pièce climatisée

COMMUNE_RESID
Lieu de résidence (commune)

97601	Acoua
97602	Bandraboua
97603	Bandrele
97604	Boueni
97605	Chiconi
97606	Chirongui
97607	Dembeni
97608	Dzaoudzi
97609	Kani-Keli
97610	Koungou
97611	Mamoudzou
97612	M’Tsangamouji
94613	Mtzamboro
97614	Ouangani
97615	Pamandzi
97616	Sada
97617	Tsingoni

CONG_MAY
Équipement du ménage : congélateur (non coupé à un réfrigérateur)

	Hors logement ordinaire (DOM)
1	Présence de congélateur

2	Absence de congélateur

CUIS
Cuisine intérieure avec évier (DOM)

	Hors logement ordinaire (DOM)
1	Présence de cuisine intérieure avec évier
2	Absence de cuisine intérieure avec évier

CUISSON_MAY
Mode de cuisson des aliments

1	Feu de bois
2	Réchaud à charbon de bois
3	Réchaud à pétrole
4	Gazinière
5	Autre

DEPT_RESID
Département du lieu de résidence

976	Mayotte

DEROU
Nombre de deux-roues à moteur (DOM)

	Hors logement ordinaire (DOM)
0	Aucun deux roues à moteur
1	Présence d’un deux-roues à moteur
2	2 deux-roues à moteur ou plus

EAU_MAY
Eau potable à l’intérieur du logement (DOM)

1	Eau froide seulement
2	Eau froide et chaude
3	Borne dans la cour ou chez un parent
4	Prise d’eau chez un tiers
5	Borne publique
6	Puits, citerne
7	Autre (rivière, ruisseau)

EGOUL_MAY
Évacuation des eaux usées (DOM)

1	Raccordement au réseau d’égouts
2	Raccordement à une fosse sceptique ou fosse sèche
3	Évacuation des eaux usées à même le sol

ELEC
Électricité dans le logement (DOM)

Z	Hors logement ordinaire (DOM)
1	Avec électricité
2	Sans électricité

FCATIRIS_RESID
Lieu de résidence (catégorie d'iris)

A	Iris d'activité
D	Divers
H	Iris de population

INEEM
Nombre d'étudiants, élèves et stagiaires rémunérés de 14 ans ou plus du ménage

INExxF
Nombre d'enfants âgés de xx ans ou moins dans la famille

INPxxM
Nombre de personnes de xx ans ou moins du ménage

INP60M
Nombre de personnes de 60 ans ou plus du ménage

INPAM
Nombre de personnes actives du ménage

INPCM
Nombre de chômeurs du ménage

INPER
Nombre de personnes du ménage

INPOM
Nombre de personnes actives ayant un emploi du ménage

INPSM
Nombre de personnes scolarisées du ménage

IPONDI
Poids de l'individu

IPONDL
Poids du logement

LAVE_LINGE_MAY
Équipement du ménage en machine à laver le linge

	Hors logement ordinaire
1	Présence de lave-linge
2	Absence de lave-linge

NAIDT
Naissance dans un DOM / TOM

00	Né en France métropolitaine
11	Né en Guadeloupe
12	Né en Martinique

13	Né en Guyane
14	Né à la Réunion
15	Né à Saint-Pierre-et-Miquelon
16	Né à Mayotte
17	Né en Polynésie Française
18	Né en Nouvelle Calédonie
19	Né à Wallis et Futuna
20	Né à Saint-Barthélémy
21	Né à Saint-Martin
30	Né hors France métropolitaine et hors DOM / TOM / COM

NBPI
Nombre de pièces du logement

NBPER
Nombre de personnes du logement

ORDIN_MAY
Équipement du ménage en ordinateur

	Hors logement ordinaire
1	Présence d'un ordinateur
2	Absence d'un ordiateur

REFRIG_MAY
Équipement du ménage en réfrigérateur

	Hors logement ordinaire
1	Présence de réfrigérateur
2	Absence de réfrigérateur

STAT_C
Statut professionnel

10	Salarié
21	Non salarié : indépendant
22	Non salarié : employeur
23	Non salarié : aides-familiaux
ZZ	Sans objet

SFM
Structure familiale du ménage

11	Personne vivant seule : homme
12	Personne vivant seule : femme
21	Une famille monoparentale, sans isolé, homme + enf
22	Une famille monoparentale, sans isolé, femme + enf
30	Un couple sans isolé sans enfant
31	Un couple sans isolé avec un enfant
32	Un couple sans isolé avec deux enfants
33	Un couple sans isolé avec trois enfants
34	Un couple sans isolé avec quatre enfants ou plus
40	Une famille monoparentale avec isolé(s)

51	Un couple sans enfant + isolé asc-desc
52	Un couple sans enfant + autre(s) isolé(s)
53	Un couple et enfant(s) + isolé(s) asc-desc
54	Un couple et enfant(s) + autre(s) isolé(s)
61	Deux familles : deux couples
62	Deux familles : autres cas
70	Autre ménage sans famille

SOL_MAY
Nature du sol

1	Terre battue (y compris couverte)
2	Béton
3	Carrelage ou autre revêtement

STOC_MAY
Statut d'occupation

	Hors résidence principale
1	Propriétaire de la maison seule
2	Propriétaire du sol et du logement
3	Situation intermédiaire (demande de titre de propriété en cours)
4	Locataire ou sous-locataire du logement
5	Logé gratuitement

SURF_MAY
Superficie du logement

1	Moins de 16 m²
2	De 16 à moins de 30 m²
3	De 30 à moins de 60 m²
4	De 60 à moins de 120 m²
5	120 m² ou plus

TELEPH_MAY
Équipement du ménage en téléphone fixe

	Hors logement ordinaire
1	Présence de téléphone fixe
2	Absence de téléphone fixe

TELEVIS_MAY
Équipement du ménage en télévision

	Hors logement ordinaire
1	Présence de télévision
2	Absence de télévision

TRANS_MAY
Transport principal le plus souvent utilisé pour aller travailler

1	Pas de déplacement
2	Marche à pied (ou rollers, trottinette)
3	Vélo
4	Deux-roues motorisés

5	Voiture, camion ou fourgonnette
6	Transports en commun, taxi, berge
Z	Sans objet

TYPC
Type de construction

1	Bâtiment d'habitation d'un seul logement isolé
2	Bâtiment d'habitation d'un seul logement jumelé
3	Bâtiment d'habitation de deux logements ou plus
4	Bâtiment à usage autre qu'habitation
5	Hôtel

TYPL
Type de logement

1	Maison
2	Appartement
4	Chambre d'hôtel
5	Habitation de fortune

TYPMD
Type de ménage détaillé

101	Famille monoparentale, H occupé + 1 enfant
102	Famille monoparentale, H occ + 2 enfants
103	Famille monoparentale, H occ + 3+ enfants
111	Famille monoparentale, H autre + 1 enfant
112	Famille monoparentale, H autre + 2 enfants
113	Famille monoparentale, H autre + 3+ enfants
201	Famille monoparentale, F occ + 1 enfant
202	Famille monoparentale, F occ + 2 enfants
203	Famille monoparentale, F occ + 3+ enfants
211	Famille monoparentale, F autre + 1 enfant
212	Famille monoparentale, F autre + 2 enfants
213	Famille monoparentale, F autre + 3+ enfants
300	Couple sans enfant, H < 40a, F occ
301	Couple 1 enfant, H < 40a, F occ
302	Couple 2 enfants, H < 40a, F occ
303	Couple 3 enfants ou plus, H < 40a, F occ
310	Couple sans enfant, H 40 ans ou plus, F occ
311	Couple 1 enfant, H 40 ans ou plus, F occ
312	Couple 2 enfants, H 40 ans ou plus, F occ
313	Couple 3 enfants ou plus, H 40 ans ou plus, F occ
400	Couple sans enfant, H < 40a occ, F autre
401	Couple 1 enfant, H < 40a occ, F autre
402	Couple 2 enfants, H < 40a occ, F autre
403	Couple 3 enfants ou plus, H < 40a occ, F autre
410	Couple sans enfant, H 40 ans ou plus occ, F autre
411	Couple 1 enfant, H 40 ans ou plus occ, F autre
412	Couple 2 enfants, H 40 ans ou plus occ, F autre
413	Couple 3 enfants ou plus, H 40 ans ou plus occ, F autre

500	Couple sans enfant, F occ, H autre
501	Couple 1 enfant, F occ, H autre
502	Couple 2 enfants, F occ, H autre
503	Couple 3 enfants ou plus, F occ, H autre
600	Couple sans enfant, H et F autres
601	Couple 1 enfant, H et F autres
602	Couple 2 enfants, H et F autres
603	Couple 3 enfants ou plus, H et F autres

VILLAG_RESID_MAY

Lieu de résidence à Mayotte (village)

9760101	Acoua
9760102	Mtsangadoua
9760201	Bandraboua
9760202	Handréma
9760203	Mtsangamboua
9760204	Dzoumogné
9760205	Bouyouni
9760301	Bandrele
9760302	Hamouro
9760303	Nyambadao
9760304	Bambo-Est
9760305	Mtsamoudou
9760306	Dapani
9760401	Bouéni
9760402	Moinatrindri
9760403	Hagnoundrou
9760404	Bambo-Ouest
9760405	Mzouazia
9760406	Mbouanatsa
9760407	Majiméouni
9760501	Chiconi
9760502	Sohoa
9760601	Chirongui
9760602	Tsimkoura
9760603	Mramadoudou
9760604	Malamani
9760605	Poroani
9760606	Mréréni
9760701	Dembeni
9760702	Ongojou
9760703	Iloni
9760704	Hajangoua
9760705	Tsararano
9760801	Dzaoudzi
9760802	Labattoir
9760901	Kani-Kéli
9760902	Kani-Bé

9760903	Choungui
9760904	Mronabéja
9760905	Passi-Kéli
9760906	Mbouini
9761001	Koungou
9761002	Longoni
9761003	Kangani
9761004	Trévani
9761005	Majicavo-Koropa
9761006	Majicavo-Lamir
9761101	Mamoudzou
9761102	Mtsapéré
9761103	Kawéni
9761104	Passamainty
9761105	Tsountzou1
9761106	Vahibé
9761107	Tsountzou2
9761108	Cavani
9761201	Mtzamboro
9761202	Hamjago
9761203	Mtsahara
9761301	Mtsangamouji
9761302	Chembenyouba
9761303	Mliha
9761401	Ouangani
9761402	Barakani
9761403	Coconi
9761404	Kahani
9761501	Pamandzi
9761601	Sada
9761602	Mangajou
9761701	Tsingoni
9761702	Mroalé
9761703	Combani
9761704	Miréréni

VOIT

Nombre de voitures du ménage

	Hors logement ordinaire
0	Pas de voiture
1	Une voiture
2	Deux voitures ou plus

WC

Équipement du ménage en WC

	Hors logement ordinaire
1	Avec WC à l’intérieur du logement
2	Sans WC à l’intérieur du logement

2. La base étude

2.6. Les enquêtes annuelles de recensement à partir de 2004

La table Individu des enquêtes annuelles de recensement : EDP_Bennnn_EARaaaa_individu. 2

Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les individus : EDP_BEnnnn_EARaaaa_individu.....7

La table Famille des enquêtes annuelles de recensement : EDP_Bennnn_EARaaaa_famille. .25

Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les familles : EDP_BEnnnn_EARaaaa_famille.....27

La table Logement des enquêtes annuelles de recensement : EDP_Bennnn_EARaaaa_logement.....30

Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les logements : EDP_BEnnnn_EARaaaa_logement.....33

La table Liens des enquêtes annuelles de recensement : EDP_Bennnn_EARaaaa_liens.....46

Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les liens : EDP_BEnnnn_EARaaaa_liens.....47

Annexes.....49

La table Individu des enquêtes annuelles de recensement : EDP_Bennnn_EARaaaa_individu

nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement ajoutée à l'EDP

Unité observée : Les bulletins individuels de tous les habitants des logements où réside un individu EDP.

Source : *Enquête annuelle de recensement de l'année aaaa* (bulletins individuels de l'individu « EDP » et des autres habitants du logement)

Contenu :

Caractéristique des individus du ménage *:* sexe, année et lieu de naissance, indicateur de vie en couple, diplôme, nationalité, état matrimonial, lieu de résidence, profession, situation d'activité, catégorie socioprofessionnelle, résidence antérieure, année d'arrivée en France.

Variables géographiques complémentaires : variable IRI_CODE (notamment pour les « grandes » communes de métropole), variable IRIS_ILOT (IRIS dans le cas des communes de 10 000 habitants ou plus de métropole, îlot dans le cas des communes de 10 000 habitants ou plus des DOM, district dans le cas des communes de moins de 10 000 habitants). Type de commune.

Remarques :

1) Les informations collectées sont homogènes sur toutes les personnes du ménage. La structure retenue doit permettre de réduire les évolutions de contenu d'un recensement à l'autre et éviter les redondances possibles qui existaient quand l'individu « EDP » était personne de référence de la famille ou du ménage, ou son conjoint. Pour l'utilisateur, la récupération des informations des personnes liées demande plus de manipulation. L'indicatrice « BI_EDP » permet de repérer les bulletins des individus « EDP ». Plusieurs variables permettent de préciser la position de la personne observée au sein du ménage (LPRM) et des familles (LPRF).

2) Certaines informations correspondent aux variables de saisie des chaînes d'exploitation du recensement (variables « brutes » suffixées « _X ») ; d'autres, parfois redondantes, sont issues de l'exploitation « principale » et « complémentaire » du recensement et incluent donc des redressements et des imputations en cas de non-réponse (variables « redressées »).

3) Le numéro d'identifiant du logement et le numéro d'identifiant de la famille permettent de relier les personnes aux observations qui les concernent dans la table FAMILLE et dans la table LOGEMENT.

4) Pour des raisons de gestion, il manque des bulletins individuels de recensement 2008 dans l'EDP pour les individus nés en janvier, avril et juillet. En effet, il n'y a pas eu de reprise « manuelle » dans les cas d'identification litigieuse ; seuls les BI identifiés de manière automatique ont été intégrés à l'EDP.

5) Plusieurs BI possibles pour un même individu.

6) Impact du changement de questionnaire dans l'EAR 2011

L'enquête annuelle de recensement (EAR) de 2011 est la première à mettre en œuvre un changement sensible des questionnaires en vigueur depuis 2004.

Dans le bulletin individuel, la question sur la résidence antérieure a été modifiée (interrogation sur le lieu de résidence un an plus tôt, au lieu de cinq ans auparavant). Dans la base études, les variables en lien avec cette question sont les suivantes : DCRAN, PRAN, PRAN_C_C et IRANDM.

Dans la feuille de logement, les tranches des questions relatives à la surface et à la période d'achèvement du logement ont été redéfinies. Dans la base étude, les variables en lien avec cette question sont : SURF et ACHL_X.

L'EAR 2011 est la première à prendre en compte les nouvelles unités urbaines 2010. Une seule variable est concernée : TU99 (dans les fichiers logement et ménage). Bien qu'elle n'ait pas changé de nom, la variable TU99 désigne donc la taille des unités urbaines 2010 (et non 1999).

7) Impact du changement de questionnaire dans l'EAR 2015

A partir de l'enquête annuelle de recensement de 2015, deux questions sont modifiées dans le bulletin individuel concernant le diplôme et la situation matrimoniale. Pour le diplôme, une nouvelle modalité permet de repérer les doctorants de recherche (hors santé). Et pour la situation matrimoniale (nouvellement appelée statut conjugal), deux nouvelles modalités concernent le Pacs et les concubinages ou unions libres. Dans la base études, les variables en lien avec ces questions sont DIPL, DIPL_X, DIPLM, MATR, MATR_X et MATRM.

8) Deux variables de pondération issue de l'enquête annuelle sont proposées : le poids de l'exploitation principale (POIDS_EA) et le poids de l'exploitation complémentaire. Les autres variables de pondération disponibles dans les fichiers du recensement ainsi que les variables utiles pour la stratification de la collecte n'ont pas été intégrées dans l'EDP (poids de tirage dans les groupes de rotation, poids de cumul, poids pour les restitutions aux communes). Le poids de l'exploitation complémentaire ne figure pas dans les variables de l'EDP.

9) Pour des utilisations en transversal, la pondération à utiliser est POIDS_EA ou ses versions recalées sur les marges de l'EAR (POIDS_EA_CALE et POIDS_EA_CALE_OCT). Pour les utilisations en longitudinal (entre deux EAR), il faut utiliser les pondérations POIDS_PANEL_5 ou POIDS_PANEL_10. En raison du plan de sondage des EAR, les trajectoires ne peuvent être étudiées que sur des pas multiples de 5 années. Par, exemple, pour étudier les trajectoires des individus EDP recensés à la fois à l'EAR 2004 et à l'EAR 2009, il faut utiliser la pondération POIDS_PANEL_5 de cet individu dans le fichier de l'EAR 2009.

10) A partir de l'enquête annuelle de recensement de 2018, le questionnaire de la feuille logement a évolué. Les modifications apportées à cette feuille ont été conçues en premier lieu afin d'avoir une meilleure connaissance des familles en décrivant les liens de parenté deux à deux, et non plus, comme auparavant, le seul lien de parenté avec la personne de référence du logement. Cela permet notamment de repérer les enfants de parents séparés, les beaux-parents, et de distinguer les familles « traditionnelles » des familles recomposées parmi les couples avec enfant(s). En second lieu, les situations de multi-résidence, notamment des enfants de parents séparés, sont mieux repérées (questionnement plus explicite sur le temps passé dans chacun des deux logements). Il semble que cela ait contribué à réduire les doubles-comptes associés aux situations de multi-résidence.

11) En 2021, en raison de la crise sanitaire, les enquêtes annuelles de recensement n'ont pas été effectuées en France Métropolitaine.
12) En 2021, ajout de la variable PROFA_C (exploitation complémentaire) dans les EAR de 2004 à 2018.

EDP_BEnnnn_EARaaaa_individu				
Nom de variable	**Libellé**	**Longueur**	**Format**	**Modalités**
ID_DIFF	Identifiant de diffusion de l'individu EDP	10	Char	
ID_BI_DIFF	Identifiant de diffusion du bulletin individuel de recensement de l'individu EDP	10	Char	
ID_FAM_DIFF	Identifiant de diffusion de la famille de l'individu EDP	10	Char	
ID_LOG_DIFF	Identifiant de diffusion du logement de l'individu EDP	10	Char	
BI_EDP	Marqueur EDP du bulletin individuel de recensement	1	Char	Page 7
Variables du bulletin individuel de recensement				
ANAI	Année de naissance	8	Num	Page 7
ANAI_X	Année de naissance, brute	8	Num	Page 7
ANAR	Ancienneté de l'arrivée en France	3	Char	Page 7
ANNEE_COL	Année de collecte	8	Num	Page 7
APAF	Appartenance à une famille	1	Char	Page 7
ARRIV	Année d'arrivée en France	4	Char	Page 7
ARRIV_X	Année d'arrivée en France, brute	8	Num	Page 7
CIL	Code CIL	3	Char	
CONJOINT_RANG	Rang du conjoint (à partir de l'EAR 2018)	4	Char	Page 8
COUPLE	Vie en couple	1	Char	Page 8
COUPLE_X	Vie en couple, brute	1	Char	Page 8
CPOP	Catégorie de population	2	Char	Page 8
CRP_C_C	Commune de résidence personnelle des individus en communauté, chiffrée	5	Char	Page 8
CRP_C_R	Commune de résidence personnelle des individus en communauté, redressée	5	Char	Page 8
CS	Catégorie sociale (Cf. [2] en bas du tableau)	2	Char	Page 8
CSA	Catégorie sociale antérieure (PCS 2003, niveau 3), pour les chômeurs et inactifs ayant déjà travaillé (à partir de l'EAR 2016)	2	Char	Page 9
DCETUF	Commune française du lieu d'études	5	Char	Page 10
DCLT	Commune du lieu de travail	5	Char	Page 10
DCNAI	Commune du lieu de naissance	5	Char	Page 10
DCRAN	Commune du lieu de résidence antérieure	5	Char	Page 10
DEJAT_X	Travail antérieur, brut	1	Char	Page 10
DEPCOM_CODE	Code département-commune (de recensement)	5	Char	
DIPL	Diplôme le plus élevé obtenu (Cf. [1] en bas du tableau)	2	Char	Page 11
DIPL_X	Diplômes, bruts (Cf. [1] en bas du tableau)	2	Char	Page 11
DISTIL_CODE	Code district ou îlot (concaténation des variables CIL, IRIS_ILOT, FIL pour l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants et pour les communes de 10 000 habitants ou plus des Dom). Disponible pour les EAR de 2004 à 2014	8	Char	
EDP_X	Individu appartenant à l'EDP	1	Char	Page 12
EMPL	Condition d'emploi	2	Char	Page 12

ENR_IND	Type de bulletin (BI, BIC, BIPLD)	1	Char	Page 12
ETUD	Inscription dans un établissement d'enseignement	1	Char	Page 12
FIL	Code FIL (Fraction d'îlot)	1	Char	
I_CS	indicateur de redressement de la catégorie sociale	1	Char	Page 12
ILETUD	Indicateur du lieu d'études détaillé	1	Char	Page 12
ILTD	Indicateur du lieu de travail détaillé	1	Char	Page 13
IMMI	Indicateur de la qualité d'immigré	1	Char	Page 13
INAI	Indicateur du lieu de naissance	1	Char	Page 13
INAT	Indicateur de nationalité	2	Char	Page 13
INAT_R	Indicateur de nationalité redressé	1	Char	Page 14
INATCC	Indicateur de nationalité, champ complet	2	Char	Page 14
IND_RANG	Rang de l'individu (à partir de l'EAR 2018)	4	Char	Page 14
I_PANEL_5	Indicatrice du bulletin individuel EDP retenu pour le panel N/N+5	Best12.	Num	Page 14
I_PANEL_10	Indicatrice du bulletin individuel EDP retenu pour le panel N//N+10	Best12.	Num	Page 14
I_PROF	Indicateur de redressement de la profession	1	Char	Page 14
IPRM	Indicateur de la personne de référence du ménage, redressé	1	Char	Page 14
IRAND	Indicateur de résidence antérieure détaillé	1	Char	Page 14
IRAN_X	Indicateur de résidence antérieure, brut issu de la saisie optique	1	Char	Page 15
IRI_CODE	Code Iris lorsqu'il existe (y compris les communes de moins de 10 000 habitants découpées en Iris). Disponible pour les EAR de 2004 à 2014 uniquement.	4	Char	
IRIS_ILOT	- IRIS dans le cas des communes de 10 000 habitants ou plus de métropole - Ilot dans le cas des communes de 10 000 habitants ou plus des DOM - District dans le cas des communes de moins de 10 000 habitants	4	Char	
JNAI	Jour de naissance	8	Char	Page 15
JNAI_X	Jour de naissance, brut	8	Char	Page 15
LIENF	Lien familial	1	Char	Page 15
LPRF	Lien à la personne de référence de la famille	1	Char	Page 15
LPRM	Lien à la personne de référence du ménage	1	Char	Page 17
MATR	Statut conjugal / Etat matrimonial légal	1	Char	Page 17
MATR_X	Statut conjugal /Etat matrimonial légal, brut	1	Char	Page 17
MNAI	Mois de naissance	8	Num	Page 17
MNAI_X	Mois de naissance, brut	8	Num	Page 17
MOCO	Mode de cohabitation	2	Char	Page 18
MODV	Mode de vie	2	Char	Page 18
NAF	Activité économique	5	Char	Page 18
NATE	Nationalité pour les étrangers	3	Char	Page 18
NATE_C_C	Nationalité étrangère, chiffrée	5	Char	Page 18
NATN	Nationalité à la naissance pour les Français par acquisition	3	Char	Page 18
NATN_C_C	Nationalité à la naissance, chiffrée	5	Char	Page 18
NATN_C_R	Nationalité étrangère, redressée	5	Char	Page 18
NUMF	Numéro de famille	1	Char	Page 19

NUMF_R	Numéro de famille, redressé	1	Char	Page 19
PARENT1_RANG	Lien de parenté parent 1 (à partir de l'EAR 2018)	4	Char	Page 19
PARENT2_RANG	Lien de parenté parent 2 (à partir de l'EAR 2018)	4	Char	Page 19
PNAI	Pays de naissance	3	Char	Page 19
PNAI_C_C	Pays de naissance, chiffré	5	Char	Page 19
POIDS_EA	Poids pour les résultats issus de l'enquête annuelle de l'exploitation principale	Best 12.	Num	
POIDS_EA_CALE	Poids pour les bulletins individuels EDP calé sur les marges de l'EAR	Best12.	Num	Page 19
POIDS_EA_CALE_OCT	Poids pour les bulletins individuels EDP des nés en octobre calé sur les marges de l'EAR	Best12.	Num	Page 19
POIDS_PANEL_5	Pondération longitudinale entre N-5 et N pour les individus EDP	Best12.	Num	Page 19
POIDS_PANEL_10	Pondération longitudinale entre N-10 et N pour les individus EDP	Best12.	Num	Page 20
POSP	Position professionnelle	2	Char	Page 20
POSP_X	Dans votre emploi, êtes-vous, brut	1	Char	Page 20
PRAN	Pays de résidence antérieure	3	Char	Page 21
PRAN_C_C	Pays de résidence antérieure, chiffré	5	Char	Page 21
PROF	Profession	4	Char	Page 21
PROFA	Profession antérieure, pour les chômeurs et inactifs ayant déjà travaillé (à partir de l'EAR 2016)	4	Char	Page 21
RECH	Ancienneté de la recherche d'un emploi	1	Char	Page 21
REG_CODE	Code région	2	Char	Page 22
REGNAI	Code de la région de naissance	2	Char	Page 23
REGRAN	Code de la région de résidence antérieure	2	Char	Page 23
SEXE	Sexe	1	Char	Page 23
SEXE_X	Sexe, brut	1	Char	Page 23
STATAV_X	Statut professionnel antérieur (pour les individus sans emploi actuel), brut	1	Char	Page 23
TC	Type de commune	1	Char	Page 23
TP	Temps partiel	1	Char	Page 23
TP_X	Temps partiel éventuel, brut	1	Char	Page 23
TPSRESALT	Quotité de présence en résidence alternée (à partir de l'EAR 2018)	3	Char	Page 23
TYPACT	Type d'activité	2	Char	Page 23
TYPCOL	Type de collecte (présent à partir de l'EAR 2012)	1	Char	Page 25

[1] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.7.3. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968.
[2] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.8.5. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968.

Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les individus : EDP_BEnnnn_EARaaaa_individu

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrement. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

BI_EDP
Marqueur EDP du bulletin individuel de recensement

0	BI d'un individu non EDP vivant dans le même logement qu'un individu EDP
1	BI d'un individu EDP

ANAI
Année de naissance

1884 à Année de collecte	Année de naissance

ANAI_X
Année de naissance brute

Se présente sous la forme AAAA-MM-JJ	
1884 à Année de collecte	Année de naissance
Blanc	Non déclarée

ANAR
Ancienneté d'arrivée en France

999	Non déclaré (pour un individu né à l'étranger)
000 à 121	Ancienneté de l'arrivée en France (en année)
ZZZ	Individu né en France (métropole, DOM ou TOM)

ANNEE_COL
Année de collecte

nnnn	Année de la collecte

APAF
Appartenance à une famille

0	Hors famille (isolé du ménage)
1	Adulte de sexe masculin de la famille principale
2	Adulte de sexe féminin de la famille principale
3	Enfant de la famille principale
4	Adulte de sexe masculin de la famille secondaire
5	Adulte de sexe féminin de la famille secondaire
6	Enfant de la famille secondaire
Blanc ou Z	Hors résidence principale

ARRIV
Année d'arrivée en France

0000	Non déclaré (individu né à l'étranger)
1884 à année de collecte	Année d'arrivée en France
ZZZZ	Individu né en France (métropole, DOM ou TOM)

ARRIV_X
Année d'arrivée en France, brute

1884 à année de collecte	Année d'arrivée en France
Blanc	Non déclarée

CONJOINT_RANG
Rang du conjoint

0000	Pas de conjoint
0001 à 0033	Rang du conjoint
00ZZ	Hors champ (à préciser)

À partir du millésime 2018 de l'EDP

COUPLE
Vie en couple

1	Vit en couple
2	Ne vit pas en couple
Blanc	Hors résidence principale

COUPLE_X
Vie en couple, brute

1	Vit en couple
2	Ne vit pas en couple
Blanc	Non déclaré

CPOP
Catégorie de population

01	Individu recensé dans un logement ordinaire
11	Individu dans un service moyen ou long séjour (hôpital, maison de retraite, foyer)
12	Membre d'une communauté religieuse
13	Individu logé dans une caserne
14	Résidant d'un établissement pour élève ou étudiant, y compris établissement militaire d'enseignement
15	Détenu
16	Individu dans un établissement social de court séjour
17	Individu d'une autre catégorie de communauté
21	Résidant d'une habitation mobile
22	Sans abri
23	Marinier
ZZ	Hors champ

CRP_C_C
Commune de résidence personnelle des individus en communauté, chiffrée

Code commune	Code commune issu de Sicore ou des bases régionales
Blanc	Echec de codage ou non codage de la commune de résidence personnelle

CRP_C_R
Commune de résidence personnelle des individus en communauté, redressée

Code COG	Code commune métropole, DOM ou TOM de résidence personnelle
Blanc	Résidence personnelle à l'étranger (hors métropole, DOM ou TOM)

CS
Catégorie sociale

11	Agriculteurs sur petite exploitation
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation
13	Agriculteurs sur grande exploitation
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts
37	Cadres administratifs et commerciaux entreprise

38	Cadres techniques d'entreprise
42	Professeurs des écoles, instituteurs
43	Professions intermédiaires santé social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires fonction publique
46	Professions intermédiaires admin. entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Agents de service fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels services aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés manutention, magasinage et transport
67	Ouvriers non qualifiés type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
71	Anciens agriculteurs exploitants
72	Anciens artisan commerçant chef d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes sans activité moins de 60 ans
86	Personnes sans activité de 60 ans et +
Blanc ou ZZ	Hors champ

Cf. nomenclature 3.8.5. : nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968.

CSA
Catégorie sociale antérieure (PCS 2003, niveau 3), pour les chômeurs et inactifs ayant déjà travaillé (à partir de l'EAR 2016)

11	Agriculteurs sur petite exploitation
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation
13	Agriculteurs sur grande exploitation
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires

54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
XX	Chômeurs ou inactifs de 14 ans ou plus n'ayant jamais travaillé
ZZ	Hors champ

DCETUF
Commune française du lieu d'études

99	Individu non inscrit dans un établissement d'enseignement
00000	Individu inscrit dans un établissement d'enseignement à l'étranger
Code département + code commune	Commune du Code Officiel Géographique, arrondissement municipal pour Paris, Lyon et Marseille
ZZ	Hors champ

DCLT
Commune du lieu de travail

00000	Individu dont le lieu de travail est à l'étranger
Code département + code commune	Commune du Code Officiel Géographique, arrondissement municipal pour Paris, Lyon et Marseille
99999	Sans objet
ZZ	Hors champ

DCNAI
Commune de naissance

99	Né à l'étranger
Code département + code commune	Commune du Code Officiel Géographique, arrondissement municipal pour Paris, Lyon et Marseille

La variable DCNAI n'existait pas pour le recensement de la population de 1999.

DCRAN
Commune de résidence antérieure

Pour les EAR de 2004 à 2010	
ZZ	Individu né après le 1er janvier N-5 (N étant l'année de collecte)
99	Résidence antérieure dans un pays étranger
Code département + code commune	Commune du Code Officiel Géographique, arrondissement municipal pour Paris, Lyon et Marseille
Pour les EAR à partir de 2011	
ZZ	Individu né après le 1er janvier N-1 (N étant l'année de collecte)
99	Résidence antérieure dans un pays étranger
Code commune COG	Code commune COG (métropole, DOM ou TOM) - arrondissement municipal pour Paris, Lyon et Marseille

Contrairement au recensement de la population de 1999, le code commune est fourni sur 5 caractères au lieu de 3. La variable DCRAN se substitue donc à la variable CRAN.

DEJAT_X
Travail antérieur, brut

1	Oui, a déjà travaillé
2	Non, n'a jamais travaillé
blanc	Non déclaré ou hors champ

DIPL
Diplôme le plus élevé obtenu

EAR de 2004 à 2014	
01	Pas de scolarité
02	Aucun diplôme mais scolarité jusqu'en école primaire ou au collège
03	Aucun diplôme mais scolarité au-delà du collège
11	CEP (certificat d'études primaires)
12	BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges
13	CAP, brevet de compagnon
14	BEP
15	Baccalauréat général, brevet supérieur
16	Baccalauréat technologique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, BEA, BEC, BEI, BEH, capacité en droit
17	Diplôme de 1er cycle universitaire BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé, d'infirmier(ère)
18	Diplôme de 2e ou 3e cycle universitaire (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, d'une grande école, doctorat, etc.
Blanc ou ZZ	Individu âgé de moins de 14 ans
EAR à partir de 2015	
01	Pas de scolarité ou arrêt avant la fin du primaire
02	Aucun diplôme et scolarité interrompue à la fin du primaire ou avant la fin du collège
03	Aucun diplôme et scolarité jusqu'à la fin du collège ou au-delà
11	CEP (certificat d'études primaires)
12	BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges
13	CAP, BEP ou diplôme de niveau équivalent
14	Baccalauréat général ou technologique, brevet supérieur capacité en droit , DAEU, ESEU
15	Baccalauréat professionnel, brevet professionnel, de technicien ou d'enseignement, diplôme équivalent
16	BTS, DUT, DEUG, DEUST, diplôme de la santé ou du social de niveau bac+2, diplôme équivalent
17	Licence, licence pro, maîtrise, diplôme équivalent de niveau bac+3 ou bac+4
18	Master, DEA, DESS, diplôme grande école niveau bac+5, doctorat de santé
19	Doctorat de recherche (hors santé)
ZZ	Individu âgé de moins de 14 ans

Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968.

DIPL_X
Diplômes brut

EAR de 2004 à 2014	
01	Pas de scolarité
02	Aucun diplôme mais scolarité jusqu'en école primaire ou au collège
03	Aucun diplôme mais scolarité au-delà du collège
11	CEP (certificat d'études primaires)
12	BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges
13	CAP, brevet de compagnon
14	BEP
15	Baccalauréat général, brevet supérieur
16	Baccalauréat technologique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, BEA, BEC, BEI, BEH, capacité en droit
17	Diplôme de 1er cycle universitaire BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé, d'infirmier(ère)
18	Diplôme de 2e ou 3e cycle universitaire (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, d'une grande école, doctorat, etc.
Blanc ou ZZ	Individu âgé de moins de 14 ans
EAR à partir de 2015	
01	Pas de scolarité ou arrêt avant la fin du primaire

02	Aucun diplôme et scolarité interrompue à la fin du primaire ou avant la fin du collège
03	Aucun diplôme et scolarité jusqu'à la fin du collège ou au-delà
11	CEP (certificat d'études primaires)
12	BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges
13	CAP, BEP ou diplôme de niveau équivalent
14	Baccalauréat général ou technologique, brevet supérieur capacité en droit , DAEU, ESEU
15	Baccalauréat professionnel, brevet professionnel, de technicien ou d'enseignement, diplôme équivalent
16	BTS, DUT, DEUG, DEUST, diplôme de la santé ou du social de niveau bac+2, diplôme équivalent
17	Licence, licence pro, maîtrise, diplôme équivalent de niveau bac+3 ou bac+4
18	Master, DEA, DESS, diplôme grande école niveau bac+5, doctorat de santé
19	Doctorat de recherche (hors santé)
ZZ	Individu âgé de moins de 14 ans

Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968.

EDP_X
Individu appartenant à l'EDP

0	Individu n'appartenant pas à l'EDP
1	Individu appartenant à l'EDP
Blanc	Hors champ

EMPL
Condition d'emploi

11	Contrat d'apprentissage
12	Placé par une agence d'intérim
13	Emploi jeune, CES, contrat de qualification ou autre emploi aidé
14	Stage rémunéré en entreprise
15	Autre emploi à durée limitée, CDD (contrat à durée déterminée), contrat court, saisonnier, vacataire, etc.
16	Emploi sans limite de durée, CDI (contrat à durée indéterminée), titulaire de la fonction publique
21	Indépendant
22	Employeur
23	Aide familial
Blanc ou ZZ	Sans objet

ENR_IND
Type de bulletin individuel (BI, BIC ou BIPLD)

3	BI
7	BI Communauté
8	BI Pour Les Détenus

ETUD
Inscription dans un établissement d'enseignement

1	Inscrit
2	Non inscrit
Blanc ou Z	Hors champ

I_CS
Indicateur de redressement de la catégorie sociale

0	non redressé (y compris lorsque I_PROF = 1)
1	redressé
Blanc	Hors champ

ILETUD
Indicateur du lieu d'études, détaillé

1	Dans la commune de résidence actuelle
2	Dans une autre commune du département de résidence actuelle
3	Dans un autre département de la région de résidence actuelle
4	Hors de la région de résidence actuelle : en métropole
5	Hors de la région de résidence actuelle : dans un DOM
6	Hors de la région de résidence actuelle : dans un TOM
7	A l'étranger
Z	Individu non inscrit dans un établissement d'enseignement

ILTD
Indicateur du lieu de travail détaillé

1	Dans la commune de résidence actuelle
2	Dans une autre commune du département de résidence actuelle
3	Dans un autre département de la région de résidence actuelle
4	Hors de la région de résidence actuelle : en métropole
5	Hors de la région de résidence actuelle : dans un DOM
6	Hors de la région de résidence actuelle : dans un TOM
7	A l'étranger
Z	Sans objet

IMMI
Indicateur de la qualité d'immigré

1	Immigré
2	Non immigré
Z	Hors champ

INAI
Indicateur du lieu de naissance

1	Dans le département de résidence actuelle
2	Dans un autre département de la région de résidence actuelle
3	Hors de la région de résidence actuelle : en métropole
4	Hors de la région de résidence actuelle : dans un DOM
5	Hors de la région de résidence actuelle : dans un TOM
6	A l'étranger

INAT
Indicateur de nationalité
Dans les EAR avant 2015 :

11	Français de naissance
12	Français par acquisition
21	Etranger
99	Hors champ

A partir de l'EAR 2015 :

11	Français de naissance
12	Français par acquisition
21	Etranger
ZZ	Hors champ

INAT_R
Indicateur de nationalité, redressé (non renseigné à partir de l'EAR 2016)

1	Français de naissance
2	Français par acquisition
3	Etranger
Blanc	Hors champ

INATCC
Indicateur de nationalité, champ complet

11	Français de naissance
12	Français par acquisition
21	Etranger
ZZ	Hors champ

IND_RANG
Rang de l'individu

0000, 0001, ...	Rang de l'individu

À partir du millésime 2018 de l'EDP

I_PANEL_5
Indicatrice du bulletin individuel EDP retenu pour le panel N/N+5
Les variables I_PANEL_5 sont présentes dans tous les fichiers EARaaaa_INDIVIDU de 2004 à nnnn-5. Elles permettent de déterminer les individus concernés par les panels N/N+5. Plus précisément pour les individus présents à deux EAR (N/N+5), elles permettent de sélectionner le BI de l'individu retenu pour le calcul de la pondération, calcul disponible en N+5 avec la variable POIDS_PANEL_5. Le choix du BI en N et en N+5 se fait en sélectionnant aux deux dates le BI avec le poids (POIDS_EA) le plus élevé et en cas d'ex æquo, l'ordre de l'identifiant à l'EAR.

I_PANEL_10
Indicatrice du bulletin individuel EDP retenu pour le panel N/N+10
Les variables I_PANEL_10 sont présentes dans tous les fichiers EARaaaa_INDIVIDU de 2004 à nnnn-10. Elles permettent de déterminer les individus concernés par les panels N/N+10. Plus précisément pour les individus présents à deux EAR (N/N+10), elles permettent de sélectionner le BI de l'individu retenu pour le calcul de la pondération, calcul disponible en N+10 avec la variable POIDS_PANEL_10. Le choix du BI en N et en N+10 se fait en sélectionnant aux deux dates le BI avec le poids (POIDS_EA) le plus élevé et en cas d'ex æquo, l'ordre de l'identifiant à l'EAR.

I_PROF
Indicateur de redressement de la profession

0	non redressé
1	redressé
Blanc	Hors champ

IPRM
Indicateur de la personne de référence

1	Personne de référence du ménage
2	Autre personne du ménage
Z	Hors ménage

Attention : il s'agit de la personne de référence du principal, et pas de celle qui est issue du complémentaire et bénéficie de l'analyse ménage famille que l'on trouve dans la variable LPRM Lien à la personne de référence du ménage.
Cette variable n'existe plus à partir de l'EAR 2018.

IRAND
Indicateur du lieu de résidence antérieure détaillé

Pour les EAR 2014 et avant	
1	Dans le même logement ou le même établissement
2	Dans un autre logement de la même commune
3	Dans une autre commune du département

4	Dans un autre département de la région
5	Hors de la région de résidence actuelle : en métropole
6	Hors de la région de résidence actuelle : dans un DOM
7	Hors de la région de résidence actuelle : dans un TOM
8	A l'étranger
Z	Individu né après le 1er janvier N-5 / N (N étant l'année de collecte)
Blanc	Hors champ
A partir de l'EAR 2015	
0	Modalité attribuée par convention aux détenus, aux bateliers, aux personnes en habitation mobile et aux sans-abri
1	Dans le même logement ou le même établissement
2	Dans un autre logement de la même commune
3	Dans une autre commune du département
4	Dans un autre département de la région
5	Hors de la région de résidence actuelle : en métropole
6	Hors de la région de résidence actuelle : dans un DOM
7	Hors de la région de résidence actuelle : dans une COM
8	À l'étranger, dans un pays de l'Union Européenne à 28
9	À l'étranger, hors Union Européenne à 28
Z	Individu né après le 1er janvier N-1 (N étant l'année de collecte)

Remarque : Pour les EAR de 2004 à 2010, l'indicateur du lieu de résidence antérieure est estimé 5 ans avant l'année du recensement. Pour les EAR à partir de 2011, le lieu de résidence antérieure est estimé 1 an avant l'année du recensement.

IRAN_X
Indicateur de résidence antérieure, brut issu de la saisie optique

1	Dans le même logement ou le même établissement
2	Dans un autre logement de la même commune
3	Dans une autre commune

Remarque : Pour les EAR de 2004 à 2010, l'indicateur du lieu de résidence antérieure est estimé 5 ans avant l'année du recensement. Pour les EAR à partir de 2011, le lieu de résidence antérieure est estimé 1 an avant l'année du recensement.

JNAI
Jour de naissance

1 à 31	Jour de naissance

JNAI_X
Jour de naissance, brut

1 à 31	Jour de naissance
Blanc	Non déclaré

LIENF
Lien familial

0	Hors famille
1	Adulte de sexe masculin d'une famille
2	Adulte de sexe féminin d'une famille
3	Enfant d'une famille
Blanc ou Z	Hors logement ordinaire

LPRF
Lien à la personne de référence de la famille

0	Hors famille
1	Personne de référence de la famille
2	Conjoint de la personne de référence de la famille

3	Enfant de la famille
Blanc ou Z	Hors logement ordinaire

LPRM
Lien à la personne de référence du ménage

1	Personne de référence du ménage
2	Conjoint de la personne de référence du ménage
3	Enfant de la personne de référence du ménage ou de son conjoint
4	Petit-enfant
5	Ascendant
6	Autre parent
7	Ami
8	Pensionnaire ou sous-locataire
9	Domestique ou salarié logé
Blanc ou Z	Hors logement ordinaire

MATR
Statut conjugal / Etat matrimonial légal

EAR de 2004 à 2014	
1	Célibataire (jamais légalement marié(e))
2	Marié(e) ou séparé(e) mais non divorcé(e)
3	Veuf, veuve
4	Divorcé(e)
Blanc	Hors champ
EAR à partir de 2015	
1	Marié(e)
2	Pacsé(e)
3	En concubinage ou union libre
4	Veuf, veuve
5	Divorcé(e)
6	Célibataire
Blanc	Hors champ

MATR_X
Statut conjugal / Etat matrimonial légal, brut

EAR de 2004 à 2014	
1	Célibataire (jamais légalement marié(e))
2	Marié(e) ou séparé(e) mais non divorcé(e)
3	Veuf, veuve
4	Divorcé(e)
Blanc	Hors champ
EAR à partir de 2015	
1	Marié(e)
2	Pacsé(e)
3	En concubinage ou union libre
4	Veuf, veuve
5	Divorcé(e)
6	Célibataire
Blanc	Hors champ

MNAI
Mois de naissance

1 à 12	Mois de naissance

MNAI_X
Mois de naissance, brut

1 à 12	Mois de naissance
Blanc	Non déclaré

MOCO
Mode de cohabitation

11	enfant d'un couple
12	enfant d'une famille monoparentale
21	adulte d'un couple sans enfant
22	adulte d'un couple avec enfant(s)
23	adulte d'une famille monoparentale
31	personne vivant hors famille dans un ménage de plusieurs personnes
32	personne vivant seule
40	personne vivant hors ménage
Blanc ou ZZ	Hors champ

MODV
Mode de vie

11	Enfant d'un couple
12	Enfant d'une famille monoparentale
20	Personne seule de moins de 40 ans
31	Membre de moins de 40 ans d'un couple sans enfant
32	Membre d'un couple avec enfant(s)
33	Parent d'une famille monoparentale
40	Membre de 40 ans ou plus d'un couple sans enfant
50	Personne seule de 40 ans ou plus
60	Personne vivant hors famille, dans un ménage de plusieurs personnes
70	Personne vivant hors ménage
Blanc ou ZZ	Personne vivant hors ménage

NAF
Activité économique

Code activité économique	Niveau 700 de la NAF révisée 1, 2003 pour les EAR de 2004 à 2008 Niveau 700 de la NAF révisée 2, 2008 à partir de l'EAR 2009
ZZZZ	Sans objet

NATE
Nationalité pour les étrangers

999	Individu de nationalité française
Code ISO de nationalité	Nationalité pour un étranger
ZZ	Hors champ

NATE_C_C
Nationalité étrangère, chiffrée

Code ISO de nationalité	Nationalité
Blanc	Sans objet, échec de codage du libellé ou libellé non rempli

NATN
Nationalité à la naissance pour les Français

999	Individu français de naissance ou de nationalité étrangère
Code ISO de nationalité	Nationalité à la naissance si devenu français
ZZ	Hors champ

NATN_C_C
Nationalité à la naissance, chiffrée

Code ISO de nationalité	Nationalité à la naissance
Blanc	Sans objet, ou échec du codage automatique

NATN_C_R
Nationalité à la naissance, redressée

Code ISO de nationalité	Nationalité à la naissance
Blanc	Sans objet

NUMF
Numéro de famille

1	Membre de la famille principale
2	Membre de la famille secondaire
Z	Personne hors famille ou hors champ

NUMF_R
Numéro de famille, redressé

1	Membre de la famille principale
2	Membre de la famille secondaire
Blanc	Individu hors famille, ou n'appartenant pas à l'exploitation complémentaire

PARENT1_RANG
Rang de parentalité du parent 1

0000,0001, 0002...	Rang de parentalité du parent 1
00ZZ	Hors Champs

À partir du millésime 2018 de l'EDP

PARENT2_RANG
Rang de parentalité du parent 2

0000, 0001, 0002...	Rang de parentalité du parent 2
00ZZ	Hors Champs

À partir du millésime 2018 de l'EDP

PNAI
Pays de naissance

Code ISO du pays	Pays de naissance
999	Individu né en France (métropole, DOM ou TOM)
ZZZ	Sans objet

PNAI_C_C
Pays de naissance, chiffré

Code Pays	Pays de naissance (y compris codes ambigus)
Blanc	Echec du codage automatique

POIDS_EA_CALE
Poids pour les bulletins individuels EDP calé sur les marges de l'EAR en transversal
La pondération POIDS_EA_CALE est calculée uniquement pour les bulletins individuels EDP à partir de la pondération POIDS_EA. Les pondérations sont calculées par méthode de calage sur les effectifs totaux de l'EAR par région de résidence, âge et sexe, type de commune, diplôme brut, type de bulletin individuel, lieu de naissance agrégé (France métropolitaine, DOM ou étranger).

POIDS_EA_CALE_OCT
Poids pour les bulletins individuels EDP calé sur les marges de l'EAR en transversal
La pondération POIDS_EA_CALE_OCT est calculée uniquement pour les bulletins individuels EDP des nés en octobre à partir de la pondération POIDS_EA. Les pondérations sont calculées par méthode de calage sur les effectifs totaux de l'EAR par région de résidence, âge et sexe, type de commune, diplôme brut, type de bulletin individuel, lieu de naissance agrégé (France métropolitaine, DOM ou étranger).
Pour les EAR de 2004 à 2007, POIDS_EA_CALE_OCT = POIDS_EA_CALE.
La population totale obtenue par POIDS_EA_CALE est plus grande que celle obtenue par POIDS_EA_CALE_OCT, car la première tient compte des individus nés en janvier de l'année de l'EAR.

POIDS_PANEL_5
Pondération longitudinale entre N-5 et N pour les individus EDP
Pondération longitudinale pour les bulletins individuels des individus EDP présents en N-5 et N. Ces variables de pondération sont à utiliser pour mobiliser les EAR en panel. Elles ne concernent qu'un seul BI de l'individu EDP en N-5 (variable I_PANEL_5). De même, les individus non concernés ou non

retenus pour le panel en N ont une valeur manquante (hors champs) pour la variable POIDS_PANEL_5 (contre 0 dans les bases études précédentes). Ces variables de pondération sont calculées en mobilisant les poids de sondage à l'EAR en N-5 et N et en tenant compte du plan de sondage des EAR.

POIDS_PANEL_10
Pondération longitudinale entre N-10 et N pour les individus EDP
Pondération longitudinale pour les bulletins individuels des individus EDP présents en N-10 et N. Ces variables de pondération sont à utiliser pour mobiliser les EAR en panel. Elles ne concernent qu'un seul BI de l'individu EDP en N-10 (variable I_PANEL_10). De même, les individus non concernés ou non retenus pour le panel en N ont une valeur manquante (hors champs) pour la variable POIDS_PANEL_10 (contre 0 dans les bases études précédentes). Ces variables de pondération sont calculées en mobilisant les poids de sondage à l'EAR en N-10 et N et en tenant compte du plan de sondage des EAR.

POSP
Position professionnelle

Pour les EAR de 2004 à 2014	
1A	Position professionnelle non précisée
1B	Manœuvre, ouvrier spécialisé
1C	Ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier
1D	Technicien (non cadre)
1E	Agent de catégorie B de la fonction publique
1F	Agent de maîtrise administrative ou commerciale, VRP
1G	Agent de catégorie A de la fonction publique
1H	Ingénieur, cadre d'entreprise
1I	Agent de catégorie C ou D de la fonction publique
1J	Employé (de bureau, de commerce, de la restauration, de maison...)
21	Indépendant
22	Employeur
23	Aide familial
ZZ	Sans objet
Pour les EAR à partir de 2015	
1A	Position professionnelle non précisée
1B	Manœuvre, ouvrier spécialisé
1C	Ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier
1D	Employé (de bureau, de commerce, de la restauration, de maison...)
1E	Agent de catégorie C ou D de la fonction publique
1F	Agent de maîtrise administrative ou commerciale, VRP
1G	Technicien (non cadre)
1H	Agent de catégorie B de la fonction publique
1I	Ingénieur, cadre d'entreprise
1J	Agent de catégorie A de la fonction publique
21	Indépendant
22	Employeur
23	Aide familial
ZZ	Sans objet

POSP_X
Dans votre emploi, êtes-vous, brut

1	Manœuvre, ouvrier spécialisé
2	Ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier
3	Technicien (non cadre)
4	Agent de catégorie B de la Fonction Publique
5	Agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP
6	Agent de catégorie A de la Fonction Publique
7	Ingénieur, cadre d'entreprise
8	Agent de catégorie C ou D de la Fonction Publique
9	Employé (par exemple : de bureau, de commerce, de la restauration, de maison)

Blanc	Non déclaré ou hors champ

PRAN
Pays de résidence antérieure

Pour les EAR de 2004 à 2010	
Code pays	Pays de résidence antérieure
999	Individu dont la résidence antérieure se situait en France
ZZZ	Individu né après le 1er janvier N-5 (N étant l'année de collecte) et hors champ
Pour les EAR à partir de 2011	
Code ISO 3166-3 du pays (3 chiffres)	Pays de résidence antérieure
999	Individu dont la résidence antérieure se situait en France
ZZZ	Individu né après le 1er janvier N-1 (N étant l'année de collecte) ou hors champ

Note : Le code ISO 3166-3 est disponible sur le site de l'ONU
http://unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49alpha.htm

PRAN_C_C
Pays de résidence antérieure, chiffré

Pour les EAR de 2004 à 2010	
Code pays	Pays de résidence antérieure
Blanc	Echec du codage automatique ou non-réponse
Pour les EAR à partir de 2011	
Code ISO 3166-3 du pays (3 chiffres)	Pays de résidence antérieure
Code avec 3 lettres	Codes ambigus
Blanc	Echec du codage automatique ou non-réponse

PROF
Profession

Code profession	Niveau 4 de la nomenclature PCS 2003
ZZZZ	Sans objet

Cette variable ne couvre que le champ des actifs occupés, contrairement à la variable CS qui couvre l'ensemble de la population.

PROFA
Profession antérieure, pour les chômeurs et inactifs ayant déjà travaillé (à partir de l'EAR 2016)

Code sur 4 positions	Niveau 4 de la nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles 2003 (http://www. insee. fr/fr/methodes/default. asp ? page=nomenclatures/pcs2003/pcs2003. htm)
XXXX	Chômeurs ou inactifs de 14 ans ou plus n'ayant jamais travaillé
ZZZZ	Hors champ

RECH
Ancienneté de la recherche d'un emploi

0	Ne cherche pas d'emploi
1	Cherche un emploi depuis moins d'un an
2	Cherche un emploi depuis plus d'un an
9	Non renseigné pour un inactif
Z	Sans objet (actif ayant un emploi ou individu de moins de 14 ans)

REG_CODE
Code région

Pour les EAR de 2004 à 2015	
01	Guadeloupe
02	Martinique
03	Guyane
04	La Réunion
05	Saint-Pierre-et-Miquelon
07	Saint-Barthélemy
08	Saint-Martin
11	Île-de-France
21	Champagne-Ardenne
22	Picardie
23	Haute-Normandie
24	Centre
25	Basse-Normandie
26	Bourgogne
31	Nord-Pas-de-Calais
41	Lorraine
42	Alsace
43	Franche-Comté
52	Pays-de-la-Loire
53	Bretagne
54	Poitou-Charentes
72	Aquitaine
73	Midi-Pyrénées
74	Limousin
82	Rhône-Alpes
83	Auvergne
91	Languedoc-Roussillon
93	Provence-Alpes-Côte-d'Azur
94	Corse
Pour les EAR à partir de 2016	
01	Guadeloupe
02	Martinique
03	Guyane
04	La Réunion
05	Saint-Pierre-et-Miquelon
07	Saint-Barthélemy
08	Saint-Martin
11	Île-de-France
24	Centre-Val de Loire
27	Bourgogne-Franche-Comté
28	Normandie
32	Hauts-de-France
44	Grand Est
52	Pays de la Loire
53	Bretagne
75	Nouvelle-Aquitaine
76	Occitanie
84	Auvergne-Rhône-Alpes
93	Provence-Alpes-Côte d’Azur
94	Corse

REGNAI
Région de naissance

Code région	Région de naissance
99	Né à l'étranger
ZZ	Sans objet

REGRAN
Région de résidence antérieure

Code région	Région de résidence antérieure
99	Sans objet ou né à l'étranger

SEXE
Sexe

1	Masculin
2	Féminin

SEXE_X
Sexe, brut

1	Masculin
2	Féminin
Blanc	Non déclaré

STATAV_X
Statut professionnel antérieur (pour les individus sans emplois), brut

1	Salarié(e) ou stagiaire rémunéré(e)
2	Indépendant ou à son compte
3	aidé une personne dans son travail sans être rémunéré(e)
Blanc	Non déclaré

TC
Type de commune

1	Commune de moins de 10 000 habitants
2	Commune de 10 000 habitants ou plus

TP
Temps partiel

1	Temps complet
2	Temps partiel
Z	Sans objet

TP_X
Temps partiel, brut

1	Temps complet
2	Temps partiel
Blanc	Non déclaré

TPSRESALT
Quotité de présence en résidence alternernée

=	Moitié du temps
>	Plus de la moitié du temps
ZZZ	Hors champ

À partir du millésime 2018 de l'EDP

TYPACT
Type d'activité

11	Actif ayant un emploi
12	Chômeur
21	Ancien actif
22	Elève de 14 ans ou plus, stagiaire non rémunéré

23	Personne âgée de moins de 14 ans
24	Femme ou homme au foyer
25	Autre inactif (dont détenu ou chômeur déclarant ne pas chercher d'emploi)
Blanc	Type d'activité indéterminée

TYPCOL
Type de collecte

0	Collecte par questionnaire papier
1	Collecte par internet

La table Famille des enquêtes annuelles de recensement : EDP_Bennnn_EARaaaa_famille nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement intégrée à l'EDP	**Unité observée :** Familles du logement où réside un individu « EDP »
Source : ***Enquête annuelle de recensement de l'année aaaa*** (variables calculées)	
Contenu : ***Caractéristique de la famille*** *:* nombre de personnes, nombre d'enfants de la famille, nombre de personnes actives, nombre de personnes immigrées, type de famille. ***Variables géographiques complémentaires :*** type de commune. ***Remarque :*** Le numéro d'identifiant du logement et le numéro d'identifiant de la famille permettent de relier les familles décrites aux observations qui les concernent dans la table EDP_BEnnnn_EARaaaa_individu et dans la table EDP_BEnnnn_EARaaaa_logement.	

EDP_BEnnnn_EARaaaa_famille				
Nom de variable	**Libellé**	**Longueur**	**Format**	**Modalités**
ID_FAM_DIFF	Identifiant EDP de la famille	10	Char	
ID_LOG_DIFF	Identifiant EDP du logement (renseigné ci-dessous)	10	Char	
Variables relatives à la famille				
ANNEE_COL	Année de collecte	8	Num	Page 27
MONOPARENTALE	Monoparentalité de la famille (à partir de l'EAR 2018)	1	Char	Page 27
NENF_R	Nombre d'enfants de la famille, redressée	8	Num	Page 27
NIMMIF_R	Nombre de personnes immigrées de la famille, redressée	8	Num	Page 27
NPAF_R	Nombre de personnes actives de la famille, redressée	8	Num	Page 27
NPERF_R	Nombre de personnes de la famille, redressée	8	Num	Page 27
NUMF	Numéro de famille	1	Char	
NUMF_R	Numéro de famille, redressée	1	Char	
RECOMPOSEE	Recomposition de la famille (à partir de l'EAR 2018)	1	Char	Page 27
REG_CODE	Code région	2	Char	
TAF	Type agrégé de famille (à partir de l'EAR 2018)	1	Char	Page 28
TC	Type de commune	1	Char	Page28
TF	Type de famille	1	Char	Page 28
TYPFD	Type de famille détaillé	3	Char	Page 28

Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les familles : EDP_BEnnnn_EARaaaa_famille

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrement. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement une "PROC FREQ (MISSING)" sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

ANNEE_COL
Année de collecte

nnnn	Année de la collecte

MONOPARENTALE
Monoparentalité de la famille

0	Autre famille avec enfant(s)
1	Famille monoparentale
Z	Hors champ

NENF_R
Nombre d'enfants de la famille

0 à 8	Nombre de personnes s'il est inférieur à 8
9	9 personnes ou plus

NIMMIF_R
Nombre de personnes immigrées de la famille

0 à 8	Nombre de personnes s'il est inférieur à 8
9	9 personnes ou plus

NPAF_R
Nombre de personnes actives de la famille

0 à 8	Nombre de personnes s'il est inférieur à 8
9	9 personnes ou plus

NPERF_R
Nombre de personnes de la famille

0 à 8	Nombre de personnes s'il est inférieur à 8
9	9 personnes ou plus

NUMF
Numéro de la famille

1	Famille principale
2	Famille secondaire

NUMF_R
Numéro de la famille, variable redressée

1	Famille principale
2	Famille secondaire

RECOMPOSEE
Recomposition de la famille

0	Famille non recomposée
1	Famille recomposée avec enfant(s) du couple
2	Famille recomposée sans enfant du couple
Z	Hors champ

Table EARaaaa_famille : EDP_BEnnnn_EARaaaa_famille

TAF
Type agrégé de famille

0	Couple sans enfant
1	Famille monoparentale
2	Famille traditionnelle
3	Famille recomposée
Z	Hors champ

À partir du millésime 2018 de l'EDP

TC
Type de commune

1	Commune de moins de 10 000 habitants
2	Commune de 10 000 habitants ou plus

TF
Type de famille

1	Couple sans enfant
2	Couple avec enfants
3	Famille monoparentale

TYPFD
Type de famille détaillé

Pour les EAR 2015 et avant	
101	Famille monoparentale composée d'un homme actif occupé et d"1 enfant
102	Famille monoparentale composée d'un homme actif occupé et de 2 enfants
103	Famille monoparentale composée d'un homme actif occupé et de 3 enfants ou +
111	Famille monoparentale composée d'un homme non actif occupé et d"1 enfant
112	Famille monoparentale composée d'un homme non actif occupé et de 2 enfants
113	Famille monoparentale composée d'un homme non actif occupé et de 3 enfants ou +
201	Famille monoparentale composée d'une femme active occupée et d"1 enfant
202	Famille monoparentale composée d'une femme active occupée et de 2 enfants
203	Famille monoparentale composée d'une femme active occupée et de 3 enfants ou +
211	Famille monoparentale composée d'une femme non active occupée et d"1 enfant
212	Famille monoparentale composée d'une femme non active occupée et de 2 enfants
213	Famille monoparentale composée d'une femme non active occupée et de 3 enfants ou +
300	Couple homme de - 40 ans et femme actifs occupés sans enfant
301	Couple homme de - 40 ans et femme actifs occupés avec 1 enfant
302	Couple homme de - 40 ans et femme actifs occupés avec 2 enfants
303	Couple homme de - 40 ans et femme actifs occupés avec 3 enfants ou +
310	Couple homme de + 40 ans et femme actifs occupés sans enfant
311	Couple homme de + 40 ans et femme actifs occupés avec 1 enfant
312	Couple homme de + 40 ans et femme actifs occupés avec 2 enfants
313	Couple homme de + 40 ans et femme actifs occupés avec 3 enfants ou +
400	Couple homme de - 40 ans actif occupé et femme non active sans enfant
401	Couple homme de - 40 ans actif occupé et femme non active avec 1 enfant
402	Couple homme de - 40 ans actif occupé et femme non active avec 2 enfants
403	Couple homme de - 40 ans actif occupé et femme non active avec 3 enfants ou +
410	Couple homme de + 40 ans actif occupé et femme non active sans enfant
411	Couple homme de + 40 ans actif occupé et femme non active avec 1 enfant
412	Couple homme de + 40 ans actif occupé et femme non active avec 2 enfants
413	Couple homme de + 40 ans actif occupé et femme non active avec 3 enfants ou +
500	Couple femme active occupée et homme non actif sans enfant
501	Couple femme active occupée et homme non actif avec 1 enfant
502	Couple femme active occupée et homme non actif avec 2 enfants
503	Couple femme active occupée et homme non actif avec 3 enfants ou +
600	Couple femme et homme non actifs sans enfant
601	Couple femme et homme non actifs avec 1 enfant
602	Couple femme et homme non actifs avec 2 enfants
603	Couple femme et homme non actifs avec 3 enfants ou +

Table EARaaaa_famille : EDP_BEnnnn_EARaaaa_famille

A partir de l'EAR 2016	
101	Famille monoparentale : un homme actif occupé avec 1 enfant
102	Famille monoparentale : un homme actif occupé avec 2 enfants
103	Famille monoparentale : un homme actif occupé avec 3 enfants ou plus
111	Famille monoparentale : un homme “autre” avec 1 enfant
112	Famille monoparentale : un homme “autre” et de 2 enfants
113	Famille monoparentale : un homme “autre” avec 3 enfants ou plus
201	Famille monoparentale : une femme active occupée avec 1 enfant
202	Famille monoparentale : une femme active occupée avec 2 enfants
203	Famille monoparentale : une femme active occupée avec 3 enfants ou plus
211	Famille monoparentale : une femme “autre” avec 1 enfant
212	Famille monoparentale : une femme “autre” avec 2 enfants
213	Famille monoparentale : une femme “autre” avec 3 enfants ou plus
300	Couple composé d’un homme actif occupé et d’une femme active occupée sans enfant
301	Couple composé d’un homme actif occupé et d’une femme active occupée avec un enfant
302	Couple composé d’un homme actif occupé et d’une femme active occupée avec deux enfants
303	Couple composé d’un homme actif occupé et d’une femme active occupée avec trois enfants ou plus
320	Couple de deux hommes actifs occupés sans enfant
321	Couple de deux hommes actifs occupés avec un enfant
322	Couple de deux hommes actifs occupés avec deux enfants
323	Couple de deux hommes actifs occupés avec trois enfants ou plus
330	Couple de deux femmes actives occupées sans enfant
331	Couple de deux femmes actives occupées avec un enfant
332	Couple de deux femmes active occupées avec deux enfants
333	Couple de deux femmes actives occupées avec trois enfants ou plus
400	Couple composé d’un homme actif occupé et d’une femme “autre” sans enfant
401	Couple composé d’un homme actif occupé et d’une femme “autre” avec un enfant
402	Couple composé d’un homme actif occupé et d’une femme “autre” avec deux enfants
403	Couple composé d’un homme actif occupé et d’une femme “autre” avec trois enfants ou plus
410	Couple composé d’une femme active occupée et d’un homme “autre” sans enfant
411	Couple composé d’une femme active occupée et d’un homme “autre” avec un enfant
412	Couple composé d’une femme active occupée et d’un homme “autre” avec deux enfants
413	Couple composé d’une femme active occupée et d’un homme “autre” avec trois enfants ou plus
420	Couple composé d’un homme actif occupé et d’un homme “autre” sans enfant
421	Couple composé d’un homme actif occupé et d’un homme “autre” avec un enfant
422	Couple composé d’un homme actif occupé et d’un homme “autre” avec deux enfants
423	Couple composé d’un homme actif occupé et d’un homme “autre” avec trois enfants ou plus
430	Couple composé d’une femme active occupée et d’une femme “autre” sans enfant
431	Couple composé d’une femme active occupée et d’une femme “autre” avec un enfant
432	Couple composé d’une femme active occupée et d’une femme “autre” avec deux enfants
433	Couple composé d’une femme active occupée et d’une femme “autre” avec trois enfants ou plus
500	Couple composé d’un homme et d’une femme “autres” sans enfant
501	Couple composé d’un homme et d’une femme “autres” avec un enfant
502	Couple composé d’un homme et d’une femme “autres” avec deux enfants
503	Couple composé d’un homme et d’une femme “autres” avec trois enfants ou plus
520	Couple composé de deux hommes “autres” sans enfant
521	Couple composé de deux hommes “autres” avec un enfant
522	Couple composé de deux hommes “autres” avec deux enfants
523	Couple composé de deux hommes “autres” avec trois enfants ou plus
530	Couple composé de deux femmes “autres” sans enfant
531	Couple composé de deux femmes “autres” avec un enfant
532	Couple composé de deux femmes “autres” avec deux enfants
533	Couple composé de deux femmes “autres” avec trois enfants ou plus

La table Logement des enquêtes annuelles de recensement : EDP_Bennnn_EARaaaa_logement nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement intégrée à l'EDP	**Unité observée :** Logement où réside au moins un individu « EDP »

Source : *Enquête annuelle de recensement de l'année aaaa* (feuille de logement, bulletin individuel de la personne de référence du ménage)

Contenu :

Caractéristique du logement : type de logement, date d'achèvement, appartenance à un organisme HLM, nombre de pièces, moyen de chauffage.

Caractéristique du ménage : type de ménage, nombre de personnes, statut d'occupation, date d'emménagement, structure familiale du ménage.

Caractéristique de la « personne de référence du ménage » : sexe, âge, nationalité, pays de naissance, indicateur de qualité d'immigré, indicateur de vie en couple, diplôme, situation matrimoniale, situation d'activité, travail à temps partiel.

Variables géographiques complémentaires : tranche d'unité urbaine d'appartenance de la commune de résidence (géographie et population de 1999), type de commune.

Remarques :

1) Certaines informations correspondent aux variables de saisie des chaînes d'exploitation du recensement (variables « brutes » suffixées « _X ») ; d'autres, parfois redondantes, sont issues de l'exploitation « principale » et « complémentaire » du recensement et incluent donc des redressements et des imputations en cas de non-réponse (variables « redressées »).

2) Un numéro d'identifiant du logement permet de relier les logements aux familles et aux individus décrits dans les tables FAMILLE et INDIVIDU.

3) La variable de pondération de l'exploitation principale de l'enquête annuelle est proposée dans cette table. Les autres variables de pondération disponibles dans les fichiers du recensement ainsi que les variables utiles pour la stratification de la collecte n'ont pas été intégrées dans l'EDP (variable distinguant les personnes recensées dans les « petites » ou les « grandes » communes, les « petites » ou les « grandes » adresses, poids de tirage dans les groupes de rotation, poids de cumul, poids pour les restitutions aux communes).

EDP_BEnnnn_EARaaaa_logement				
Nom de variable	**Libellé**	**Longueur**	**Format**	**Modalités**
ID_LOG_DIFF	Identifiant EDP du logement	10	Char	
Variables relatives au logement				
ACHL	Période d'achèvement du logement	1	Char	Page 33
ACHL_X	Période d'achèvement du logement, brute	1	Char	Page 33
ADR_RANG	Rang de l'adresse (séquentiel)	3	Char	
AEMM	Année d'emménagement	4	Char	Page 34
AEMM_X	Année d'emménagement, brute	8	Num	Page 34
AGERM	Age révolu de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 34
ANNEE_COL	Année de collecte	8	Num	Page 34
ARRIVM	Année d'arrivée en France de la personne de référence du ménage	4	Char	Page 34
CATL	Catégorie de logement	1	Char	Page 34
CATL_X	Catégorie de logement, brute	1	Char	Page 34
CCOM	Catégorie de communauté	2	Char	Page 35
CHFL	Moyen de chauffage (métropole uniquement)	1	Char	Page 35
CHFL_R	Moyen de chauffage, redressé (métropole uniquement)	1	Char	Page 35
CHFL_X	Moyen de chauffage, brut (métropole uniquement)	1	Char	Page 35
CIL	Code CIL (commune îlot)	3	Char	
CMT_ID	Identifiant de la communauté (séquentiel)	6	Char	
COUPLEM	Indicateur de vie en couple de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 35
DEPCOM_CODE	Code département/commune	5	Char	
DIPLM	Dernier diplôme obtenu par la personne de référence du ménage (Cf. [1] en bas du tableau)	2	Char	Page 35
ENR_LOG	Type de feuille (logement, logement DOM, non enquêté, communauté)	1	Char	Page 36
ETUDM	Inscription dans un établissement d'enseignement de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 36
FIL	Code FIL (Fraction d'îlot)	1	Char	
HLM_X	Appartenance à un organisme HLM, brute	1	Char	Page 36
HLML	Appartenance du logement à un organisme HLM	1	Char	Page 36
ICM	Indicateur de complexité des ménages	1	Char	Page 36
ICM_R	Indicateur final de complexité des ménages	1	Char	Page 37
IMMIM	Indicateur de la qualité d'immigré de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 37
INAIM	Indicateur du lieu de naissance de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 37
INATM	Indicateur de nationalité de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 37
IRANDM	Indicateur du lieu de résidence antérieure détaillé de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 37

IRIS_ILOT	- IRIS dans le cas des communes de 10 000 habitants ou plus de métropole - Ilot dans le cas des communes de 10 000 habitants ou plus des DOM - District dans le cas des communes de moins de 10 000 habitants	4	Char	
LOG_RANG	Rang du logement (séquentiel)	3	Char	
MATRM	Statut conjugal / Etat matrimonial de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 38
NATEM	Nationalité de la personne de référence du ménage pour les étrangers	3	Char	Page 38
NATNM	Nationalité à la naissance de la personne de référence du ménage pour les Français par acquisition	3	Char	Page 38
NBPI	Nombre de pièces	2	Char	Page 38
NBPI_X	Nombre de pièces, brut	8	Num	Page 38
NPER	Nombre de personnes dans le logement	2	Char	Page 38
PNAIM	Pays de naissance de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 39
POIDS_EA	Poids pour les résultats issus de l'enquête annuelle de l'exploitation principale	8	Num	
PRANM	Pays de résidence antérieure de la personne de référence du ménage	3	Char	Page 39
RECHM	Ancienneté de la recherche d'un emploi de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 39
REG_CODE	Code région	2	Char	
SANI	Installations sanitaires (métropole uniquement)	1	Char	Page 39
SANI_X	Installations sanitaires, brutes (métropole uniquement)	1	Char	Page 39
SEXEM	Sexe de la personne de référence du ménage	1	Char	Page 39
SFM	Structure familiale du ménage	2	Char	Page 39
STOC	Statut d'occupation du logement	1	Char	Page 40
STOC_X	Statut d'occupation du logement, brut	1	Char	Page 40
SURF	Surface du logement	1	Char	Page 40
TC	Type de commune	1	Char	Page 40
TPM	Temps partiel pour la personne de référence du ménage	1	Char	Page 40
TU99	Taille d'unité urbaine	1	Char	Page 40
TYPACTM	Type d'activité de la personne de référence du ménage	2	Char	Page 41
TYPCOL	Type de collecte (présent à partir de l'EAR 2012)	1	Char	Page 41
TYPL	Type de logement	1	Char	Page 41
TYPL_X	Type de logement, brut	1	Char	Page 41
TYPMD	Type de ménage détaillé	3	Char	Page 42
ZUS	Logement localisé ou non dans une zone urbaine sensible (ZUS) De 2009 à 2014	1	Char	Page 44
VOIT	Nombre de voitures du ménage	1	Char	

[1] : L'utilisateur pourra se référer à l'annexe 3.7.3. s'il souhaite transposer la variable dans une nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968.

Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les logements : EDP_BEnnnn_EARaaaa_logement

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrement. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement une "PROC FREQ (MISSING)" sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

ACHL
Période de construction du logement

Pour les EAR de 2004 à 2010	
1	Avant 1949
2	De 1949 à 1974
3	De 1975 à 1981
4	De 1982 à 1989
5	De 1990 à 1998
6	1999 ou après
7	Immeuble en cours de construction et habité
Blanc ou Z	Hors champ si logement non ordinaire
Pour les EAR à partir de 2011	
1	Avant 1919
2	De 1919 à 1945
3	De 1946 à 1970
4	De 1971 à 1990
5	De 1991 à 2005
6	2006 ou après
Z	Hors champ (communautés, habitations mobiles, sans abris)

ACHL_X
Période de construction du logement, brute

Pour les EAR de 2004 à 2010	
1	Avant 1949
2	De 1949 à 1974
3	De 1975 à 1981
4	De 1982 à 1989
5	De 1990 à 1998
6	1999 ou après
7	Immeuble en cours de construction et habité
Blanc	Non déclarée
Pour les EAR à partir de 2011	
1	Avant 1919
2	De 1919 à 1945
3	De 1946 à 1970
4	De 1971 à 1990
5	De 1991 à 2005
6	2006 ou après
Z	Non déclaré

Table EARaaaa_logement : EDP_BEnnnn_EARaaaa_logement

AEMM
Année d'emménagement

0000	Logement ordinaire inoccupé
1884 à année de collecte	Année d'emménagement
ZZZZ	Hors champ si logement non ordinaire

Remarque :
Si tous les occupants présents au moment du recensement ne sont pas arrivés en même temps, la date d'emménagement correspond à celle du premier arrivé. Si cette personne a toujours vécu dans le logement, l'année d'emménagement correspond à son année de naissance.

AEMM_X
Année d'emménagement, brute

1884 à année de collecte	Année d'emménagement
Blanc	Non déclarée

AGERM
Age en années révolues de la personne de référence du ménage

014 à 121	Age en années révolues
ZZZ	Hors résidences principales

ANNEE_COL
Année de collecte

nnnn	Année de la collecte

ARRIVM
Année d'arrivée en France de la personne de référence du Ménage

0000	Non déclaré (individu né à l'étranger)
1884 à année de collecte	Année d'arrivée en France
ZZZZ	Individu né en France (métropole, DOM ou TOM)

CATL
Catégorie de logement

1	Principal
2	Occasionnel
3	Secondaire
4	Vacant
Blanc	Hors champ si logement non ordinaire

CATL_X
Catégorie de logement, brute

1	Principal
2	Occasionnel
3	Secondaire
4	Vacant
Blanc	Non déclarée

CCOM
Catégorie de communauté

11	Service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale
12	Communauté religieuse
13	Caserne, quartier, base ou camp militaire
14	Etablissement hébergeant des élèves ou des étudiants
15	Etablissement pénitentiaire
16	Etablissement social de court séjour
17	Autre catégorie de communauté
21	Habitation mobile
22	Sans abri
23	Bateau
ZZ	Logement ordinaire

Cette variable n'existe plus à partir de l'EAR 2015

CHFL
Moyen de chauffage (Variable Métropole)
et
CHFL_R
Moyen de chauffage redressé (Variable Métropole)

1	Chauffage collectif
2	Chaudière individuelle
3	Chauffage individuel « tout électrique »
4	Poêle, cheminée, cuisinière, etc.
Blanc ou Z	Hors champ si logement non ordinaire ou DOM

CHFL_X
Moyen de chauffage, brut (Variable Métropole)

1	Chauffage collectif
2	Chaudière individuelle
3	Chauffage individuel « tout électrique »
4	Poêle, cheminée, cuisinière, etc.
Blanc	Non déclaré

COUPLEM
Indicateur de vie en couple de la personne de référence du ménage

1	Vit en couple
2	Ne vit pas en couple
Z	Hors résidence principale

DIPLM
Dernier diplôme obtenu par la personne de référence du logement

EAR de 2004 à 2014	
01	Pas de scolarité
02	Aucun diplôme mais scolarité jusqu'en école primaire ou au collège
03	Aucun diplôme mais scolarité au-delà du collège
11	CEP (certificat d'études primaires)
12	BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges
13	CAP, brevet de compagnon
14	BEP
15	Baccalauréat général, brevet supérieur
16	Baccalauréat technologique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, BEA, BEC, BEI, BEH, capacité en droit
17	Diplôme de 1er cycle universitaire BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé, d'infirmier(ère)
18	Diplôme de 2e ou 3e cycle universitaire (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, d'une grande école, doctorat, etc.
Blanc ou ZZ	Individu âgé de moins de 14 ans

EAR à partir de 2015	
01	Pas de scolarité ou arrêt avant la fin du primaire
02	Aucun diplôme et scolarité interrompue à la fin du primaire ou avant la fin du collège
03	Aucun diplôme et scolarité jusqu'à la fin du collège ou au-delà
11	CEP (certificat d'études primaires)
12	BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges
13	CAP, BEP ou diplôme de niveau équivalent
14	Baccalauréat général ou technologique, brevet supérieur capacité en droit , DAEU, ESEU
15	Baccalauréat professionnel, brevet professionnel, de technicien ou d'enseignement, diplôme équivalent
16	BTS, DUT, DEUG, DEUST, diplôme de la santé ou du social de niveau bac+2, diplôme équivalent
17	Licence, licence pro, maîtrise, diplôme équivalent de niveau bac+3 ou bac+4
18	Master, DEA, DESS, diplôme grande école niveau bac+5, doctorat de santé
19	Doctorat de recherche (hors santé)
ZZ	Individu âgé de moins de 14 ans

Cf. nomenclature 3.7.3. : nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968.

ENR_LOG
Type de feuille de logement

1	Logement
2	Logement DOM
5	Feuille de logement non enquêté (modalité inexistante dans l'EDP)
6	Feuille de communauté

ETUDM
Inscription dans un établissement d'enseignement de la personne de référence du ménage

1	Oui
2	Non
Z	Hors résidence principale

HLM_X
Appartenance à un organisme HLM, brute

1	Appartient à un organisme HLM
2	N'appartient pas à un organisme HLM
Blanc	Non déclarée

HLML
Appartenance du logement à un organisme HLM

1	Appartient à un organisme HLM
2	N'appartient pas à un organisme HLM
Blanc ou Z	Hors champ si logement non ordinaire

ICM
Indicateur de complexité du ménage

Blanc	Non renseigné
1	Personne seule de moins de 18 ans
2	Couple sans enfant
3	Couple avec enfant(s)
4	Famille monoparentale
5	Autres cas (ménage réellement plus complexe)

Cette variable n'existe plus à partir de l'EAR 2018.

ICM_R
Indicateur final de complexité du ménage

0	Logement vide (pas de BI)
1	Logement avec une seule personne
2	Ménage composé d'un unique couple sans enfant
3	Ménage composé d'un unique couple avec enfant(s)
4	Ménage composé d'une unique famille monoparentale (une personne adulte avec enfant(s))
5	Ménage complexe
Blanc	Hors champ (logement non ordinaire)

Cette variable n'existe plus à partir de l'EAR 2018.

IMMIM
Indicateur de la qualité d'immigré de la personne de référence du ménage

1	Immigré
2	Non immigré
Z	Hors résidence principale

INAIM
Indicateur du lieu de naissance de la personne de référence du ménage

1	Dans le département de résidence actuelle
2	Dans un autre département de la région de résidence actuelle
3	Hors de la région de résidence actuelle : en métropole
4	Hors de la région de résidence actuelle : dans un DOM
5	Hors de la région de résidence actuelle : dans un TOM
6	A l'étranger
Z	Hors résidence principale

INATM
Indicateur de nationalité de la personne de référence du ménage
Pour les EAR de 2004 à 2014 :

11	Français de naissance
12	Français par acquisition
21	Etranger
ZZ	Hors résidence principale

Pour les EAR à partir de 2015 : sur le champ complet :

11	Français de naissance
12	Français par acquisition
21	Etranger
ZZ	Hors résidence principale ou hors champ (communautés, habitations mobiles, sans abris)

IRANDM
Indicateur du lieu de résidence antérieure détaillé de la personne de référence du ménage

Pour les EAR de 2004 à 2010	
1	Dans le même logement
2	Dans un autre logement de la même commune (ou dans le même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)
3	Dans une autre commune du département (ou un autre arrondissement)
4	Dans un autre département de la région
5	Hors de la région de résidence actuelle : en métropole
6	Hors de la région de résidence actuelle : dans un DOM
7	Hors de la région de résidence actuelle : dans un TOM
8	A l'étranger, dans un pays de l'UE à 28
9	A l'étranger, dans un pays hors UE à 28
Z	Né après le 1er janvier N-5 par rapport à la date de l'enquête de recensement
Pour les EAR à partir de 2011	

1	Dans le même logement
2	Dans un autre logement de la même commune (ou du même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)
3	Dans une autre commune du département (ou un autre arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)
4	Dans un autre département de la région
5	Hors de la région de résidence actuelle : en métropole
6	Hors de la région de résidence actuelle : dans un DOM
7	Hors de la région de résidence actuelle : dans un COM
8	A l'étranger, dans un pays de l'UE à 28
9	A l'étranger, dans un pays hors UE à 28
Z	Hors résidence principale ou hors champ (communautés, habitations mobiles, sans abris) ou né après le 1er janvier N-1 (N étant l'année de collecte)

MATRM
Etat matrimonial légal de la personne de référence du ménage

EAR de 2004 à 2014	
1	Célibataire (jamais légalement marié(e))
2	Marié(e) ou séparé(e) mais non divorcé(e)
3	Veuf, veuve
4	Divorcé(e)
Blanc	Hors champ
EAR à partir de 2015	
1	Marié(e)
2	Pacsé(e)
3	En concubinage ou union libre
4	Veuf, veuve
5	Divorcé(e)
6	Célibataire
Blanc	Hors champ

NATEM
Nationalité de la personne de référence du ménage pour les étrangers

999	Individu de nationalité française
Code nationalité	Nationalité pour un étranger
ZZZ	Hors résidence principale

NATNM
Nationalité à la naissance de la personne de référence du ménage pour les Français par acquisition

999	Individu français de naissance ou de nationalité étrangère
Code nationalité	Nationalité à la naissance
ZZZ	Hors résidence principale

NBPI
Nombre de pièces du logement

01 à 19	Nombre de pièces < 20
20	Nombre de pièces >= 20
Blanc ou ZZ	Hors champ si logement non ordinaire

NBPI_X
Nombre de pièces du logement, brut

01 à 99	Nombre de pièces
Blanc	Non déclaré

NPER
Nombre de personnes du logement

00 à 25	Nombre de personnes

26	26 personnes ou plus
Blanc ou ZZ	Hors logement ordinaire

PNAIM
Pays de naissance de la personne de référence du ménage

999	Individu né en France (métropole, DOM ou TOM)
Code pays	Pays de naissance
ZZZ	Hors résidence principale

PRANM
Pays de résidence antérieure de la personne de référence du ménage

999	Individu dont la résidence antérieure se situait en France
Code pays	Pays de résidence antérieure
ZZZ	Hors résidence principale

RECHM
Ancienneté de la recherche d'un emploi de la personne de référence du ménage

0	Ne cherche pas d'emploi
1	Cherche un emploi depuis moins d'un an
2	Cherche un emploi depuis plus d'un an
9	Non renseigné pour un inactif
Z	Hors résidence principale

SANI
Présence d'installations sanitaires

0	Ni baignoire, ni douche
1	Baignoire ou douche dans une pièce non réservée à la toilette
2	Salle(s) de bains (avec douche ou baignoire)
Z	Hors champ si logement non ordinaire ou DOM

SANI_X
Présence d'installations sanitaires, brute

1	Ni baignoire, ni douche
2	Baignoire ou douche dans une pièce non réservée à la toilette
3	Salle(s) de bains (avec douche ou baignoire)
Blanc	Non déclarée

SEXEM
Sexe de la personne de référence du ménage

1	Masculin
2	Féminin
Z	Hors résidence principale

SFM
Structure familiale du ménage

11	Personne vivant seule : homme
12	Personne vivant seule : femme
21	Une famille principale monoparentale sans isolé : homme avec enfant(s)
22	Une famille principale monoparentale sans isolé : femme avec enfant(s)
30	Un couple sans isolé sans enfant
31	Un couple sans isolé avec 1 enfant
32	Un couple sans isolé avec 2 enfants
33	Un couple sans isolé avec 3 enfants
34	Un couple sans isolé avec 4 enfants ou +
40	Une famille monoparentale avec isolé(s)
51	Un couple sans enfant avec isolé(s) tous ascendant(s) ou descendant(s)
52	Un couple sans enfant avec autre(s) isolé(s)
53	Un couple avec enfant(s) avec isolé(s) tous ascendant(s) ou descendant(s)

54	Un couple avec enfant(s) avec autre(s) isolé(s)
61	Deux familles : deux couples avec ou sans enfant(s)
62	Deux familles : autres cas
70	Autre ménage sans famille
ZZ	Hors logement ordinaire

STOC
Statut occupation du logement redressé

1	Propriétaire
2	Locataire ou sous-locataire du logement, loué vide
3	Locataire ou sous locataire du logement ou de la chambre, loué(e), meublé(e)
4	Logé(e) gratuitement
Blanc ou Z	Hors champ si logement non ordinaire

STOC_X
Statut occupation du logement, brut

1	Propriétaire
2	Locataire ou sous-locataire du logement, loué vide
3	Locataire ou sous locataire du logement ou de la chambre, loué(e) meublé(e)
4	Logé(e) gratuitement
Blanc	Non déclaré

SURF
Surface du logement

Pour les EAR de 2004 à 2010	
1	moins de 25 m²
2	de 25 à moins 40 m²
3	de 40 à moins 70 m²
4	de 70 à moins 100 m²
5	de 100 à moins 150 m²
6	150 m² ou plus
Blanc ou Z	Hors champ si logement non ordinaire
Pour les EAR à partir de 2011	
1	moins de 30 m²
2	de 30 à moins 40 m²
3	de 40 à moins 60 m²
4	de 60 à moins 80 m²
5	de 80 à moins 100 m²
6	de 100 à moins 120 m²
7	120 m² ou plus
Z	Hors champ (communautés, habitations mobiles, sans abris)

TC
Type de commune

1	Commune de moins de 10 000 habitants
2	Commune de 10 000 habitants ou plus

TPM
Temps partiel pour la personne de référence du ménage

1	Temps complet
2	Temps partiel
Z	Sans objet, hors résidence principale

TU99
Taille de l'unité urbaine

Pour les EAR de 2004 à 2010 : taille de l'unité urbaine selon le RP99	
1	Rural éloigné
2	Rural périurbain

3	Unité urbaine de moins de 100 000 habitants
4	Unité urbaine de 100 000 habitants ou plus
5	Agglomération parisienne
Blanc	Hors champ
A partir de l'EAR 2011 : taille de l'unité urbaine 2010	
0	Rural
1	Unité urbaine de 2 000 à 4 999 habitants
2	Unité urbaine de 5 000 à 9 999 habitants
3	Unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants
4	Unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants
5	Unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants
6	Unité urbaine de 100 000 à 199 999 habitants
7	Unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants
8	Agglomération parisienne
Blanc	Hors champ

TYPACTM
Type d'activité de la personne de référence du ménage

11	Actif ayant un emploi y compris sous apprentissage ou en stage rémunéré
12	Chômeur
21	Retraité ou préretraité
22	Elève, étudiant, stagiaire non rémunéré de 14 ans ou plus
23	Personne âgée de moins de 14 ans
24	Femme ou homme au foyer
25	Autre inactif
ZZ	Hors résidence principale

TYPCOL
Type de collecte

0	Collecte par questionnaire papier
1	Collecte par internet

TYPL
Type de logement

1	Maison
2	Appartement
3	Logement-foyer
4	Chambre d'hôtel
5	Habitation de fortune
6	Pièce indépendante (ayant sa propre entrée)
Blanc	Hors champ si logement non ordinaire

TYPL_X
Type de logement, brut

1	Maison
2	Appartement
3	Logement-foyer
4	Chambre d'hôtel
5	Habitation de fortune
6	Pièce indépendante (ayant sa propre entrée)
Blanc	Non déclaré

TYPMD
Type de ménage détaillé

Pour les EAR 2015 et avant	
011	Homme vivant seul actif occupé
012	Homme vivant seul autre
021	Femme vivant seule active occupée
022	Femme vivant seule autre
030	Ménage de plusieurs personnes sans famille
101	Famille principale monoparentale ayant homme actif occupé avec 1 enfant
102	Famille principale monoparentale ayant homme actif occupé avec 2 enfants
103	Famille principale monoparentale ayant homme actif occupé avec 3 enfants ou plus
111	Famille principale monoparentale ayant homme autre avec 1 enfant
112	Famille principale monoparentale ayant homme autre avec 2 enfants
113	Famille principale monoparentale ayant homme autre avec 3 enfants ou plus
201	Famille principale monoparentale ayant femme active occupée avec 1 enfant
202	Famille principale monoparentale ayant femme active occupée avec 2 enfants
203	Famille principale monoparentale ayant femme active occupée avec 3 enfants ou plus
211	Famille principale monoparentale ayant femme autre avec 1 enfant
212	Famille principale monoparentale ayant femme autre avec 2 enfants
213	Famille principale monoparentale ayant femme autre avec 3 enfants ou plus
300	Famille principale couple avec homme de - de 40 ans et femme actifs occupés sans enfant
301	Famille principale couple avec homme de - de 40 ans et femme actifs occupés avec 1 enfant
302	Famille principale couple avec homme de - de 40 ans et femme actifs occupés avec 2 enfants
303	Famille principale couple avec homme de - de 40 ans et femme actifs occupés avec 3 enfants ou plus
310	Famille principale couple avec homme de + de 40 ans et femme actifs occupés sans enfant
311	Famille principale couple avec homme de + de 40 ans et femme actifs occupés avec 1 enfant
312	Famille principale couple avec homme de + de 40 ans et femme actifs occupés avec 2 enfants
313	Famille principale couple avec homme de + de 40 ans et femme actifs occupés avec 3 enfants ou plus
400	Famille principale couple avec homme de - de 40 ans actif et femme autre sans enfant
401	Famille principale couple avec homme de - de 40 ans actif et femme autre avec 1 enfant
402	Famille principale couple avec homme de - de 40 ans actif et femme autre avec 2 enfants
403	Famille principale couple avec homme de - de 40 ans actif et femme autre avec 3 enfants ou plus
410	Famille principale couple avec homme de + de 40 ans actif et femme autre sans enfant
411	Famille principale couple avec homme de + de 40 ans actif et femme autre avec 1 enfant
412	Famille principale couple avec homme de + de 40 ans actif et femme autre avec 2 enfants
413	Famille principale couple avec homme de + de 40 ans actif et femme autre avec 3 enfants ou plus
500	Famille principale couple avec homme autre et femme active occupée sans enfant
501	Famille principale couple avec homme autre et femme active occupée avec 1 enfant
502	Famille principale couple avec homme autre et femme active occupée avec 2 enfants
503	Famille principale couple avec homme autre et femme active occupée avec 3 enfants ou plus
600	Famille principale couple avec homme autre et femme autre sans enfant
601	Famille principale couple avec homme autre et femme autre avec 1 enfant
602	Famille principale couple avec homme autre et femme autre avec 2 enfants
603	Famille principale couple avec homme autre et femme autre avec 3 enfants ou plus
Blanc ou	Hors résidence principale

ZZZ	
A partir de l'EAR 2016	
011	Homme vivant seul, actif occupé
012	Homme vivant seul, autre
021	Femme vivant seule, active occupée
022	Femme vivant seule, autre
030	Ménage de plusieurs personnes sans famille
101	Ménage dont la famille principale est monoparentale (un homme actif occupé avec 1 enfant)
102	Ménage dont la famille principale est monoparentale (un homme actif occupé avec 2 enfants)
103	Ménage dont la famille principale est monoparentale (un homme actif occupé avec 3 enfants ou plus)
111	Ménage dont la famille principale est monoparentale (un homme “autre” avec 1 enfant)
112	Ménage dont la famille principale est monoparentale (un homme “autre” avec 2 enfants)
113	Ménage dont la famille principale est monoparentale (un homme “autre” avec 3 enfants ou plus)
201	Ménage dont la famille principale est monoparentale (une femme active occupée avec 1 enfant)
202	Ménage dont la famille principale est monoparentale (une femme active occupée avec 2 enfants)
203	Ménage dont la famille principale est monoparentale (une femme active occupée avec 3 enfants ou plus)
211	Ménage dont la famille principale est monoparentale (une femme “autre” avec 1 enfant)
212	Ménage dont la famille principale est monoparentale (une femme “autre” avec 2 enfants)
213	Ménage dont la famille principale est monoparentale (une femme “autre” avec 3 enfants ou plus)
300	Ménage dont la famille principale est un couple composé d’un homme actif occupé et d’une femme active occupée sans enfant
301	Ménage dont la famille principale est un couple composé d’un homme actif occupé et d’une femme active occupée avec 1 enfant
302	Ménage dont la famille principale est un couple composé d’un homme actif occupé et d’une femme active occupée avec 2 enfants
303	Ménage dont la famille principale est un couple composé d’un homme actif occupé et d’une femme active occupée avec 3 enfants ou plus
320	Ménage dont la famille principale est un couple de deux hommes actifs occupés sans enfant
321	Ménage dont la famille principale est un couple de deux hommes actifs occupés avec 1 enfant
322	Ménage dont la famille principale est un couple de deux hommes actifs occupés avec 2 enfants
323	Ménage dont la famille principale est un couple de deux hommes actifs occupés 3 enfants ou plus
330	Ménage dont la famille principale est un couple de deux femmes actives occupées sans enfant
331	Ménage dont la famille principale est un couple de deux femmes actives occupées avec 1 enfant
332	Ménage dont la famille principale est un couple de deux femmes actives occupées avec 2 enfants
333	Ménage dont la famille principale est un couple de deux femmes actives occupées avec 3 enfants ou plus
400	Ménage dont la famille principale est un couple composé d’un homme actif occupé et d’une femme “autre” sans enfant
401	Ménage dont la famille principale est un couple composé d’un homme actif occupé et d’une femme “autre” avec 1 enfant
402	Ménage dont la famille principale est un couple composé d’un homme actif occupé et d’une femme “autre” avec 2 enfants
403	Ménage dont la famille principale est un couple composé d’un homme actif occupé et d’une

	femme “autre” avec 3 enfants ou plus
410	Ménage dont la famille principale est un couple composé d’une femme active occupée et d’un homme “autre” sans enfant
411	Ménage dont la famille principale est un couple composé d’une femme active occupée et d’un homme “autre” avec 1 enfant
412	Ménage dont la famille principale est un couple composé d’une femme active occupée et d’un homme “autre” avec 2 enfants
413	Ménage dont la famille principale est un couple composé d’une femme active occupée et d’un homme “autre” avec 3 enfants ou plus
420	Ménage dont la famille principale est un couple composé d’un homme actif occupé et d’un homme “autre” sans enfant
421	Ménage dont la famille principale est un couple composé d’un homme actif occupé et d’un homme “autre” avec 1 enfant
422	Ménage dont la famille principale est un couple composé d’un homme actif occupé et d’un homme “autre” avec 2 enfants
423	Ménage dont la famille principale est un couple composé d’un homme actif occupé et d’un homme “autre” avec 3 enfants ou plus
430	Ménage dont la famille principale est un couple composé d’une femme active occupée et d’une femme “autre” sans enfant
431	Ménage dont la famille principale est un couple composé d’une femme active occupée et d’une femme “autre” avec 1 enfant
432	Ménage dont la famille principale est un couple composé d’une femme active occupée et d’une femme “autre” avec 2 enfants
433	Ménage dont la famille principale est un couple composé d’une femme active occupée et d’une femme “autre” avec 3 enfants ou plus
500	Ménage dont la famille principale est un couple composé d’un homme et d’une femme “autres” sans enfant
501	Ménage dont la famille principale est un couple composé d’un homme et d’une femme “autres” avec 1 enfant
502	Ménage dont la famille principale est un couple composé d’un homme et d’une femme “autres” avec 2 enfants
503	Ménage dont la famille principale est un couple composé d’un homme et d’une femme “autres” avec 3 enfants ou plus
520	Ménage dont la famille principale est un couple de deux hommes “autres” sans enfant
521	Ménage dont la famille principale est un couple de deux hommes “autres” avec 1 enfant
522	Ménage dont la famille principale est un couple de deux hommes “autres” avec 2 enfants
523	Ménage dont la famille principale est un couple de deux hommes “autres” avec 3 enfants ou plus
530	Ménage dont la famille principale est un couple de deux femmes “autres” sans enfant
531	Ménage dont la famille principale est un couple de deux femmes “autres” avec 1 enfant
532	Ménage dont la famille principale est un couple de deux femmes “autres” avec 2 enfants
533	Ménage dont la famille principale est un couple de deux femmes “autres” avec 3 enfants ou plus
ZZZ	Hors champ

ZUS

Logement localisé ou non dans une zone urbaine sensible (ZUS) (Disponible de 2009 à 2016)

0	Le logement n’est pas localisé dans une zone urbaine sensible
1	Le logement est localisé dans une zone urbaine sensible
Blanc	Non renseigné (logement non ordinaire ou DOM)

Remarque : Pour les EAR de 2004 à 2008, la variable n’est pas renseignée. Pour les EAR de 2009 à 2014, la variable est renseignée pour les logements ordinaires (ENR_LOG = ‘1’) des petites et

grandes communes. Pour les EAR 2015 et 2016, la variable est renseignée uniquement pour les logements ordinaires (ENR_LOG = ‘1’) des grandes communes.

La table Liens des enquêtes annuelles de recensement : EDP_Bennnn_EARaaaa_liens

nnnn = millésime de la base étude = année de la dernière enquête annuelle de recensement intégrée à l'EDP

Unité observée : Liens entre deux individus du logement où réside un individu « EDP »

Source : ***Enquête annuelle de recensement de l'année aaaa***

Contenu :

Caractéristique des liens de parenté deux à deux entre les individus des logements où vit un (ou plusieurs individus) EDP, par exemple « grand-père » *et « petit-fils »*
Ces informations sont disponibles seulement pour les individus ayant répondu par internet.

EDP_Bennnn_EARaaaa_liens (à partir de l'EAR 2019)

Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités
ID_BI_DIFF	Identifiant de diffusion du bulletin individuel de recensement de l'individu EDP	10	Char	
ID_BI_DIFF_LIE	Identifiant de diffusion du bulletin individuel de recensement de l'individu EDP lié	10	Char	
ID_DIFF	Identifiant de diffusion de l'individu EDP	10	Char	
ID_DIFF_LIE	Identifiant de diffusion de l'individu EDP lié	10	Char	
ID_LOG_DIFF	Identifiant EDP du logement	10	Char	
Variables relatives aux liens de parenté				
ADR_RANG	Rang de l'adresse	3	Char	Page 47
ANNEE_COL	Année de collecte	4	Char	Page 47
DEPCOM_CODE	Code département-commune de recensement	5	Char	
IND_RANG	Rang de l'individu	4	Char	Page 47
IND_RANG_LIE	Rang du bulletin individuel lié	4	Char	
IRIS_ILOT	Code IRIS, îlot du lieu de résidence	4	Char	
I_LIEN_R	Indicateur de redressement du lien de parenté	2	Char	Page 47
LIEN_R	Lien de parenté, redressé	1	Char	Page 47
LOG_RANG	Rang du logement	3	Char	Page 48
NATURE_LIEN	Nature du lien de parenté	4	Char	Page 48
TYPCOL	Mode de collecte	1	Char	Page 48

Modalités de la table des enquêtes annuelles de recensement pour les liens : EDP_BEnnnn_EARaaaa_liens

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrement. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement une "PROC FREQ (MISSING)" sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

ADR_RANG
Rang de l'adresse

001 à 800	Logements ordinaires
801 à 899	Communautés
900	Habitations mobiles terrestres
905	Sans-abris
910	Habitations mobiles fluviales (bateliers)

ANNEE_COL
Année de collecte

nnnn	Année de la collecte

IND_RANG
Rang de l'individu

Code sur 4 positions	Rang de l'individu (commence à 0001)

IND_RANG_LIE
Rang de l'individu

Code sur 4 positions	Rang de l'individu lié (commence à 0001)

I_LIEN_R
Indicateur de redressement du lien de parenté

C	Cohérent
1	Non réponse
/	Sans objet

LIEN_R
Lien de parenté, redressé

-1	Autre
0	Vide ou inconnu
1	Conjoint(e) (mariage, pacs, concubinage ou union libre)
2	Mère ou père
3	Fille ou fils (biologique ou adoptif)
4	Belle-mère ou beau-père (conjoint(e) d'un des parents)
5	Belle-mère ou beau-père (mère ou père du conjoint)
6	Belle-fille ou beau-fils (enfant du conjoint)
7	Bru ou gendre (conjoint(e) d'un enfant)
8	Soeur, demi-sœur, quasi-sœur ou frère, demi-frère, quasi-frère
9	Grand-mère ou grand-père
10	Petit-fils ou petite-fille
11	Tante ou oncle
12	Cousin(e)
13	Nièce ou neveu
14	Belle-sœur ou beau-frère
15	Enfant placé en famille d'accueil
16	Colocataire ou sous-locataire

Table EARaaaa_logement : EDP_BEnnnn_EARaaaa_liens

LOG_RANG
Rang du logement

Code sur 3 positions	Rang de l'individu (commence à 000)

NATURE_LIEN
Nature du lien de parenté

NPNP	Lien entre deux individus non permanents
NPP	Lien entre un individu non permanent vers un individu permanent
PNP	Lien entre un individu permanent vers un individu non permanent
PP	Lien entre deux individus permanents

TYPCOL
Mode de collecte

0	Collecte par questionnaire papier
1	Collecte par internet
9	Sans objet (correspond aux individus des Feuilles de logement Non Enquêtés)

Annexes

Document	Validité
Feuille de Logement 2018	À partir de 2018
Bulletin individuel 2016 + feuille logement 2017 (identique 2016)	À partir de 2015
Bulletin individuel 2011	De 2011 à 2015
Bulletin individuel 2004	De 2004 à 2010

2. La base étude

2.7. Le panel d'actifs

La table PANACT : EDP_Bennnn_PANACT....2

Dictionnaire des variables du panel anonymisé tous salariés 2017 réalisé par la division « Salaires et revenus d'activité » de l'Insee....6

Annexe 1 : dessin de fichier....19

Annexe 2 - Nomenclature des catégories socioprofessionnelles et des qualifications dans la Fonction publique de l'État....22

Annexe 3 - Nomenclature des services....30

La table PANACT : EDP_Bennnn_PANACT nnnn = millésime de la base étude	**Unité observée :** activité salariée annuelle de l'individu "EDP".

Source : *Panels de salariés* constitués à partir des déclarations annuelles de données sociales (DADS) et des fichiers de paye des agents de l'état (FPE).

Contenu :

La table PANACT rassemble des informations sur l'activité salariée issues des panels de salariés de l'Insee, eux-mêmes constitués à partir des déclarations annuelles de données sociales (DADS) et des fichiers de paye des agents de l'état (FPE). Ainsi, le type d'information disponible dans l'EDP, la période et le champ couverts découlent directement de l'information disponible dans ces sources et de son organisation :

- l'information disponible dans l'EDP est annuelle, c'est-à-dire au niveau an*individu (il s'agit donc d'une agrégation supplémentaire par rapport à l'information disponible dans les panels de salariés qui sont eux-mêmes constitués à partir des fichiers des déclarations annuelles de données sociales et des fichiers de paie de l'état de niveau « poste », -an*individu*siret- agrégés au niveau de l'entreprise -an*individu*siren-). Pour une année donnée, les informations retenues dans l'EDP sont :
  - le revenu salarial et le temps travaillé dans l'année : les salaires nets, les heures et les durées de paie (en jours) sont additionnés pour tenir compte de l'ensemble de l'activité salariée de l'individu pendant l'année.
  - les caractéristiques relatives au poste principal occupé cette année. Le poste principal correspond au poste pour lequel la durée de paie est la plus longue et, en cas d'ex aequo, le salaire le plus élevé. Lorsqu'un individu a travaillé une année dans plusieurs entreprises, ce sont les caractéristiques du poste principal de l'entreprise qui cumule la durée de paie la plus longue et, en cas d'ex aequo, le salaire le plus élevé.

- l'information est disponible depuis 1967 jusqu'en 2013 sur un champ évolutif (cf. documentation du panel « tous salariés ») : ce champ couvre globalement les salariés du secteur privé en France métropolitaine hors secteurs agricoles depuis 1967, y compris les salariés des entreprises publiques, la fonction publique hospitalière est intégrée à partir de 1984, la fonction publique d'État et les collectivités territoriales à partir de 1988. Le secteur agricole et les Doms sont inclus à partir de 2002, les salariés des particuliers employeurs à partir de 2009.

- l'information est disponible pour les individus "EDP" nés en octobre des seules années paires jusqu'en 2001, et de toutes les années de naissance à partir de 2002.

Remarques :
1) En raison du surcroît d'activité lié au recensement de la population, les DADS n'ont pas été traitées par l'Insee en 1981, 1983 et 1990, on ne dispose donc pas d'observations pour ces années dans le panel d'actifs.

2) Par ailleurs, l'information concernant des individus des panels de salariés de NIR dits « fictifs » ou « hors champ », qui ne sont par définition pas retrouvés dans l'EDP, n'a pas été intégrée. En particulier, les années 2003 et 2004 ont connu des taux d'identifiants fictifs plus élevés que les autres années.

3) Les salaires NETNET et NETNETR sont diffusés avec cotisations patronales pour complémentaire santé obligatoire (CPSO) à partir de 2013. Il y a donc une rupture de série à partir de 2013 puisque les salaires ne tiennent pas compte de la cotisation patronale pour complémentaire santé obligatoire en 2012 et avant.

Pour une documentation précise du champ et des modalités des variables voir le dictionnaire des codes du panel anonymisé tous salariés à partir de la page 6. Cette documentation est réalisée par la division « Salaires et revenus d'activité » de l'Insee.

EDP_BEnnnn_PANACT			
Nom de variable	**Libellé**	**Longueur**	**Format**
Variables de gestion			
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char
Variables liées à l'individu			
AN	Année d'activité de l'individu EDP	8	Num
ENTPAN	Année d'entrée dans le panel de l'individu EDP	8	Num
NBENT	Nombre d'entreprises dans lesquelles l'individu EDP a travaillé durant l'année	10	Char
REGR	Région de résidence de l'individu EDP	10	Char
DEPR	Département de résidence de l'individu EDP	10	Char
COMR	Commune de résidence de l'individu EDP (depuis 1988)	10	Char
Variables liées au poste principal occupé par l'individu			
REGT	Région de travail de l'individu EDP	10	Char
DEPT	Département de travail de l'individu EDP	10	Char
COMT	Commune de travail de l'individu EDP	10	Char
CONTRAT_TRAVAIL	Type de contrat de travail (depuis 2005)	10	Char

CS1	Catégorie socioprofessionnelle de l'individu EDP durant l'année à 1 chiffre	10	Char
CS2	Catégorie socioprofessionnelle de l'individu EDP durant l'année à 2 chiffres	10	Char
CS1_ANC	Catégorie socioprofessionnelle de l'individu EDP durant l'année à 1 chiffre jusqu'en 1982 inclus	10	Char
CS2_ANC	Catégorie socioprofessionnelle de l'individu EDP durant l'année à 2 chiffres jusqu'en 1982 inclus	10	Char
CSK	Catégorie socioprofessionnelle avec qualification (FPE uniquement)	10	Char
PCS4	Code PCS de l'individu EDP durant l'année à 4 chiffres (depuis 1993)	10	Char
CAT	Catégorie d'agents	10	Char
NETNET	Salaire net de l'individu EDP durant l'année	8	Num
NETNETR	Salaire net en euros constants de l'individu EDP durant l'année	8	Num
DP	Durée de paie en jours (entre 1 et 360) de l'individu EDP durant l'année	8	Num
DPC	Durée de paie convertie en équivalent "temps complet et plein salaire" exprimée en jour	8	Num
NBHEUR	Nombre d'heures rémunérées (depuis 1993) de l'individu EDP durant l'année	8	Num
CE	Condition d'emploi de l'individu EDP	10	Char
A38	Activité agrégée à partir de 1994	10	Char

APE40	Activité agrégée (jusqu'en 1992)	10	Char
NES5	Activité économique de l'établissement (sauf en 1993)	10	Char
DOMEMPL	Domaine d'emploi (depuis 1986)	10	Char
NBSA_ENT	Nombre de salariés dans l'entreprise au 31/12	best12	Num
NBSA_ET	Nombre de salariés dans l'établissement au 31/12	best12	Num

Dictionnaire des variables du panel anonymisé tous salariés 2017 réalisé par la division « Salaires et revenus d'activité » de l'Insee

1. Présentation

Le panel permet de suivre des salariés depuis 1976. Il correspond jusqu'en 2001 inclus à un échantillon d'environ 1/24ème obtenu en gardant les individus nés en octobre d'une année paire. À partir de 2002, l'échantillon a été doublé. Ce panel résulte de la concaténation de l'ancien panel DADS (salariés du secteur privé, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique territoriale) et des données de panel sur les agents de l'État. Désormais un unique panel dit « Tous salariés » couvre les champs de l'ancien panel DADS et des agents de l'État.
Il est possible de travailler à champ constant entre 1988 et 2017 à condition de filtrer d'une part les postes des salariés des particuliers-employeurs, ces derniers n'ayant été intégrés au panel que depuis 2009 inclus, et d'autre part les lignes correspondant aux indemnités chômages qui ne sont, elles, incluses dans le panel que depuis 2008 inclus.

Historique

Au départ, en 1976, le panel tous salariés concerne l'ensemble des salariés du secteur privé (hors agriculture), y compris les salariés des entreprises publiques, soit l'ensemble des salariés faisant l'objet d'une déclaration annuelle de données sociales (DADS).
La fonction publique d'État est intégrée en 1978, bien qu'elle soit issue d'une source distincte : les fichiers de paie de l'État.
La fonction publique hospitalière est intégrée en 1984, les collectivités territoriales en 1988. Une partie de l'action sociale publique, à la frontière entre fonction publique hospitalière et territoriale, est présente dès 1976 tandis qu'une autre apparaît en même temps que les collectivités territoriales, soit en 1988.
Quatre changements importants de la chaîne de production du panel ont eu lieu en 1993, 2002, 2009 et 2016 : ils peuvent expliquer des ruptures de séries. Par ailleurs, les identifiants individus sont parfois mal ou non remplis. Dans ce cas, celui-ci est remplacé par un identifiant fictif. Il est donc par la suite impossible de faire le lien avec les autres observations de cet individu. Les années 1994, 2003 et 2004 ont connu des taux d'identifiants fictifs plus élevés que les autres années. Les années 2003 à 2005 ont connu des problèmes d'intégration des données (i) issues des agences d'intérim, et (ii) de certains des individus appartenant au doublement de l'échantillon introduit en 2002 (voir note n°2019_35094_DG75-F240).
Enfin, en raison du surcroît d'activité lié au recensement de la population, les DADS n'ont pas été traitées par l'Insee en 1981, 1983 et 1990 : on ne dispose donc pas d'observations pour ces années dans le panel. De même, les données des fichiers de paie de l'État sont absentes en 1979, 1981 et 1987.

Enfin, à partir de 2008, le panel intègre le chômage indemnisé.

Constitution du panel

Le panel est constitué à partir de fichiers (DADS puis DSN, et fichiers de paie de l'État) annuels de niveau poste (individu*siret) qui sont agrégés au niveau de l'entreprise. **On obtient donc un fichier au niveau individu*siren*an.**

Pour agréger les postes d'un individu qui a travaillé dans au moins deux établissements différents d'une même entreprise au cours d'une année donnée, on garde les caractéristiques de l'établissement pour lequel la durée de paie est la plus longue et, en cas d'*ex æquo*, le salaire le plus élevé. Les salaires nets et bruts fiscaux, les heures et les durées de paie (en jours) sont additionnés. On retient la plus petite date de début de rémunération et la plus grande date de fin de rémunération. La durée de paie est ensuite mise en cohérence avec ces dates : si elle est supérieure à l'intervalle, on l'ajuste (cela pourrait se produire, par exemple, dans le cas d'une personne ayant deux postes à temps partiels).

Échantillon

Le panel tous salariés validité 2001 et précédentes concernait les individus nés en octobre une année paire. Le panel tous salariés validité 2002 à 2011 concernait à la fois les individus nés en octobre une année paire et ceux nés en octobre des années impaires. Le panel tous salariés validité 2012 et suivantes concerne les individus nés en octobre des années paires et ceux nés un jour couvert par

l'échantillon démographique permanent (EDP), c'est-à-dire du 2 au 5 janvier, du 1er au 4 avril, du 1er au 4 juillet et du 1er au 4 octobre quelle que soit l'année de naissance.

L'échantillon du panel validité 2017 surreprésente donc les individus nés les années paires par rapport aux individus nés les années impaires : 72,9 % des individus de l'échantillon sont nés une année paire sous l'hypothèse d'un nombre de naissance indépendant de la date. Cette surreprésentation des individus nés les années paires provoque une déformation de la structure en âge de l'échantillon d'année en année. Ainsi, les années paires, les individus d'âges pairs sont surreprésentés, tandis que les années impaires, ce sont les âges impairs.

Biais lié à la déformation de la structure en âge

Lorsque l'on cherche à estimer la distribution de salaire ou de revenu salarial par âge, cette déformation peut conduire à des biais. Après l'année 2002, ces biais peuvent être résolus en se restreignant aux individus nés les jours EDP : sur ce sous-échantillon, la structure en âge n'est pas biaisée par la surreprésentation des années de naissance paires. Cela conduit toutefois à éliminer toutes les observations à NIR fictifs. La variable PANNOUV permet de repérer, à partir de 2002, les individus nés les jours EDP.

Pour les années antérieures à 2002, l'échantillon n'inclut que des individus nés une année paire. **De ce fait, la structure en âge n'est pas comparable entre deux années consécutives, mais de deux ans en deux ans.**

Changement de nomenclatures

La plupart des variables reprennent les modalités des variables DADS. Pour certaines variables, les modalités ont changé au cours du temps : elles sont alors, dans la mesure du possible, modifiées dans la chaîne de production du panel de façon à rester identiques d'une année sur l'autre. En revanche, lorsqu'il y a eu des changements radicaux de nomenclature, une rétropolation satisfaisante n'a pas toujours été possible.

Activité économique

La codification de l'activité économique suit les changements de nomenclature. Un changement très important est intervenu en 1993 avec le passage de la NAP73 à la NAF. Cette année-là, certaines entreprises ont utilisé la NAP et d'autres la NAF, de sorte que les variables APEN et APET sont renseignées parfois avec une nomenclature et parfois avec une autre. La NAF comportant une lettre en dernière position et pas la NAP, il est ainsi possible de les différencier. Un autre changement, moins important, a eu lieu en 2003 (passage de NAF à NAF rev. 1). Enfin, un changement important intervient en 2008 avec le passage à la NAF rev. 2. Comme cette dernière est codée sur 5 chiffres, elle est stockée dans une nouvelle variable (APEN2 et APET2). En 2008, le fichier est en double nomenclature : à la fois les variables APEN, APET, APEN2 et APET2 sont remplies. La NAF rev. 1 n'est fournie en 2008 qu'à titre de comparaison avec les années antérieures. Lorsque cela est possible, c'est la NAF rev. 2 qui doit être utilisée à partir de 2008.

La nomenclature économique de synthèse (NES) a été adoptée par l'Insee en 1994. La NES36 n'est disponible que depuis 1994 car elle n'a pas pu être rétropolée avant. On a cependant pu reconstituer la NES5 depuis 1976 (sauf pour 1993). Avant 1993, on dispose aussi d'un regroupement en 40 niveaux de la NAP73 dans la variable APE40 (cf. nomenclature en C8.4 du guide méthodologique DADS grand format validité 2008).

Catégories socioprofessionnelles

La codification de la catégorie socioprofessionnelle est dépendante elle aussi des changements de nomenclatures intervenus au cours du temps.

Avant 1982 inclus, la CS est dans l'ancienne nomenclature et stockée dans les variables CS2_ANC et CS1_ANC (cf. nomenclature en C8.4 du guide méthodologique DADS grand format validité 2008). Cette ancienne nomenclature étant très différente, on n'a pas procédé à une rétropolation qui aurait été très approximative. La CS à 1 chiffre avant 1982 est simplement égale au premier chiffre de la CS2_ANC. La CS à 1 chiffre est en effet à peu près stable entre les deux nomenclatures, à quelques exceptions près comme les contremaîtres qui passent de 6 à 4.

Jusqu'en 2001 inclus, la variable CS à 2 chiffres des DADS comprenait une modalité particulière commençant par 7 pour les apprentis et les stagiaires. Depuis 2002, les stagiaires et les apprentis sont classés dans leur CS. Dans le panel, le choix suivant a été fait : pour la CS à 1 chiffre, ils sont classés dans leur CS ; pour la CS à deux chiffres, on garde une CS à part commençant par 7 pour les stagiaires et apprentis.

Enfin, à partir de 2009, la PCS-ESE sur 4 positions remplace la CS sur 2 positions dans les DADS. En plus du libellé d'emploi, la PCS-ESE s'appuie sur l'utilisation de la position professionnelle du salarié et de la PCS déclarée par l'établissement. La précision du codage s'en trouve améliorée. Par exemple, un comptable classé auparavant en profession intermédiaire pourra dorénavant être compté soit en employé, soit en cadre selon l'information disponible. Ce changement crée une **rupture de série**, y compris sur la CS à 1 chiffre. Cependant, afin de permettre des comparaisons par PCS entre 2008 et 2009, la PCS a été rétropolée sur l'année 2008 dans le secteur privé uniquement (variable PCS_v2). Autrement dit, sur l'année 2008, on dispose du codage de la PCS selon l'ancienne méthode (variable PCS4) et la nouvelle méthode (variable PCS_v2).

2. Changements notables en 2017

- Modification du calcul de l'année de naissance et redressement de l'âge : l'année de naissance et l'âge sont à présent calculés conformément à la note n°2020_3704_DG75-F240 relative au changement du mode de calcul de l'année de naissance dans le panel tous salariés. Cela conduit à attribuer une année de naissance au 21e siècle pour un certain nombre d'individus (ce qui n'était pas possible auparavant), et à redresser l'âge en cohérence avec l'année de naissance (avec un impact très notable en 2012 et dans une moindre mesure en 2016).
- Correction des lignes Assedic (périodes de chômage indemnisé repérées par CE=A) en 2016 : une erreur avait conduit à ce que les variables de salaire, qui correspondent pour ces lignes aux montants des indemnités chômage, soient manquantes en 2016. Le problème a été corrigé.
- Correction de la base CSG dans la fonction publique en 2011 : la base CSG est nulle pour la quasi-totalité des postes de la fonction publique en 2011. La variable a été corrigée à l'aide de la variable CSG disponible dans SIASP.

Avertissement sur les données relatives à l'année 2017 :

A partir de 2016, les déclarations annuelles de données sociales (DADS) que les entreprises adressent aux administrations ont été progressivement remplacées par les déclarations sociales nominatives (DSN). Alors qu'en 2016 la plupart des entreprises remplissaient encore des DADS, ce sont principalement les DSN qui sont utilisées dans le fichier 2017. Les comportements déclaratifs des entreprises ont pu être modifiés à l'occasion du passage aux nouvelles formalités, ce qui est susceptible de créer des ruptures par rapport aux données antérieures.

Pour plus de détails relatifs aux changements concernant l'année 2017, l'utilisateur du panel est invité à lire la documentation accompagnant les fichiers détail DADS Tous salariés 2017 *(cf Note N°2020_11993_DG75-F220 du 3 juin 2020, Demande d'archivage intermédiaire et de mise à disposition des fichiers Tous salariés (DADS - DSN) 2017).*

3. Description des fichiers

La structure des fichiers est la suivante : chaque observation correspond à l'emploi d'un individu dans une entreprise au cours d'une année (ou bien à une période de chômage indemnisé d'un individu une année donnée). Les variables qu'ils contiennent sont spécifiques à l'emploi occupé ; il s'agit en particulier de la rémunération nette versée par l'entreprise à l'individu au cours de l'année, du nombre de jours de rémunération dans l'année, des jours de début et de fin de rémunération.

Dictionnaire des codes

A38 Activité agrégée A38
depuis 1994
http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/agregatnaf2008/agregatnaf2008.htm

AGE Age du salarié durant l'année courante

AN Année de validité du poste

ANCSIR Ancienneté dans l'entreprise, exprimée en nombre d'années
Variable calculée à partir de l'historique des postes des salariés. Voir la note n°2018_25053_DG75-F240 pour les détails méthodologiques.

ANNAI Année de naissance du salarié

APE40 Activité économique
DADS uniquement, jusqu'en 1992
Regroupement en 40 niveaux de la NAP73 (cf. nomenclature en C8.4 du guide méthodologique DADS grand format validité 2008).

APEN Activité économique de l'entreprise (NAP73, NAF, NAF rev.1)
APET Activité économique de l'établissement (NAP73, NAF, NAF rev.1)
DADS uniquement, jusqu'en 2008
L'activité économique dans le panel a suivi les différentes nomenclatures officielles. De 1976 à 1993, il s'agit de la NAP73. En 1993 une partie de l'activité économique a été déclarée selon la NAP73, et une partie selon la nouvelle nomenclature d'activité française de 1993, qui a ensuite été conservée jusqu'en 2002 :
http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/naf1993/naf1993.htm
Enfin en 2003 la NAF a été légèrement révisée, et de 2003 à 2008 on utilise la NAF rev. 1 :
http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/naf2003/naf2003.htm

APEN2 Activité économique de l'établissement (NAF rev. 2),
APET2 Activité économique de l'établissement (NAF rev. 2),
DADS uniquement, depuis 2008
L'activité économique dans le panel a suivi les différentes nomenclatures officielles. A partir de 2008, l'activité économique est codée en NAF rev. 2. La NAF rev. 1 n'est fournie en 2008 qu'à titre de comparaison avec les années antérieures. Lorsque cela est possible, c'est la NAF rev. 2 qui doit être utilisée dès 2008.
http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/naf2008/naf2008.htm

AV Avantages en nature

AVR Avantages en nature en euros constants

BASCSG Base CSG
depuis 1999
Revenus servant de base au calcul de la CSG en euros courants. Ils correspondent généralement au montant brut des rémunérations, indemnités, allocations, primes y compris les avantages en nature ou en espèce versés au salarié en contrepartie ou à l'occasion du travail, l'épargne salariale, la participation, l'abondement au Plan Épargne Entreprise ou au PERCO, après application d'une déduction forfaitaire pour frais professionnels.

BASCSGR Base CSG en euros constants
depuis 1999
cf. BASCSG

CAT Catégorie d'agents
Modalités :

A, B, C pour la fonction publique.
P pour le secteur privé.

CATJUR Catégorie juridique
DADS uniquement, depuis 1986
C'est une nomenclature à vocation inter-administrative, utilisée dans SIRENE et dans la gestion du Registre du Commerce et des Sociétés.
http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/cj/cj.htm

CE Condition d'emploi
Modalités :

C Temps complet
P Temps partiel
I Intérimaires
D Travailleurs à domicile
A Chômage indemnisé (ligne ASSEDIC, depuis 2008)
F Faible temps partiel
K Postes à condition d'emploi mixtes, à dominance « temps complet »
Y Postes à condition d'emploi mixtes, à dominance « non temps complet »
S Chômage indemnisé
J Forfait jour
N Non renseigné

Il y a une rupture en 2002, date à partir de laquelle la modalité I disparaît dans les DADS : les intermittents (contrat à durée indéterminée pour des emplois permanents qui comportent par nature une alternance de périodes travaillées et de périodes non travaillées) et intérimaires sont reclassés en fonction de leur condition d'emploi.

COMR Code géographique de la commune de résidence du salarié
Adresse au 01/01 de l'année N+1 ou dernière adresse connue avant cette date.
cf. Code officiel géographique
http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/

COMT Code géographique de la commune d'implantation de l'établissement
cf. Code officiel géographique
http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/

CONTRAT_TRAVAIL Contrat de travail ou avenant en vigueur pendant la période principale du poste de travail
*DADS uniquement, depuis 2005. **
De 2005 à 2012, la nomenclature est la suivante :

01 CDI
02 CDD
03 contrat de travail temporaire
04 contrat d'apprentissage entreprises artisanales ou de 10 salariés au plus
05 contrat d'apprentissage entreprises non artisanales de plus de 10 salariés au
06 contrat emploi jeunes
07 contrat emploi solidarité
08 assistant d'éducation (IRCANTEC)
20 mandat électif (IRCANTEC)
21 arrêté de nomination (médecin) (IRCANTEC)
23 contrat nouvelle embauche (CNE)
25 contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)
26 contrat d'avenir
27 contrat de travail à durée déterminée à objet défini
90 sans contrat

A partir de 2013, la nomenclature est :

01 contrat à durée indéterminée
02 contrat à durée déterminée
03 contrat de travail temporaire (mission)
04 contrat d'apprentissage entreprises artisanales ou de 10 salariés au plus
05 contrat d'apprentissage entreprises non artisanales de plus de 10 salariés
20 élus
27 contrat de travail à durée déterminée à objet défini
28 contrat à durée déterminée pour les seniors
90 sans contrat de travail
92 Assistant(e) maternel(le) et familial(e)
93 contrat aidé
95 travail occasionnel (saisonnier, occasionnel)
96 travail à l'acte (vacataire, intermittent, travailleur à domicile)

CONV_COLL Code de convention collective de branche
DADS uniquement, depuis 2005
Selon une nomenclature gérée par le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité (IDCC). http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/identification-des-conventions,675/

CS1 Catégorie socioprofessionnelle à 1 chiffre
Niveau 1 de la PCS-ESE, à 6 modalités :
1 Agriculteurs
2 Artisans, commerçants et chefs d'entreprises
3 Cadres et professions intellectuelles supérieures
4 Professions intermédiaires
5 Employés
6 Ouvriers

CS1_ANC Catégorie socioprofessionnelle à 1 chiffre
DADS uniquement, jusqu'en 1982
cf. nomenclature en C8.4 du guide méthodologique DADS grand format validité 2008

CS2 Deux premiers caractères de la catégorie socioprofessionnelle
DADS uniquement
Nomenclature basée sur le niveau 2 de la PCS-ESE, complétée par des codes commençants par 7 pour les stagiaires et les apprentis. Le panel a suivi la mise à jour de la nomenclature PCS-ESE en 2003.
cf. nomenclatures officielles de la PCS-ESE :
http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/pcsese/pcsese2003/liste_n2.htm
http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/pcsese/pcsese1982/liste_n2.htm

CS2_ANC Catégorie socioprofessionnelle à 2 chiffres
DADS uniquement, jusqu'en 1982
Nomenclature en C8.4 du guide méthodologique des DADS validité 2008
On peut reconstituer une CS à un chiffre comparable avec la nouvelle nomenclature à l'aide du premier chiffre de CS2_ANC.

CSK Catégorie socioprofessionnelle avec qualification (cf. annexe 2)
FPE uniquement, jusqu'en 2008
L'annexe 2 donne les intitulés en clair et en abrégé des 73 modalités.

DEBREMU Date de début de rémunération du poste
La date est exprimée en jours depuis le début de l'année du poste, entre 1 et 360.

Remarque : certains établissements pratiquent le décalage de paie et déclarent les salaires de début décembre de l'année n-1 à fin novembre de l'année n (donc du jour -30 à 330). Le traitement de ces décalages de paie dans les DADS a changé au cours du temps.

DEPNAI Département de naissance
cf. Code officiel géographique
http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/

DEPR Département de résidence du salarié
Adresse au 01/01 de l'année N+1 ou dernière adresse connue avant cette date.
cf. Code officiel géographique
http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/

DEPT Département de travail (de l'établissement)
cf. Code officiel géographique
http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/

Remarque : DEPT n'est pas renseigné pour les militaires payés par le ministère de la Défense (la zone est mise à 00) mais le code région REGT, créé avant cet effacement, est toujours renseigné (certains des militaires appartiennent à d'autres ministères que celui de la Défense)

DOMEMPL Domaine d'emploi
Variable de synthèse créée pour permettre une partition rapide entre les différentes catégories d'employeur.
Modalités :

0	Entreprises absentes du référentiel	CJ=00
1	Fonction Publique d'État	CJ=71** et CJ=7331 et CJ de 7382 à 7389 (à l'exception des SIREN 180014045,180035016, 180035024, 180035032, 180035065, 180036063, 189400039)+ siren 180020026 (CDC)
2	Fonction Publique Territoriale	CJ=72** et CJ=7312 à 7314 et CJ=7341 à 7363 et CJ=7371 à 7379+ siren=180014045 (CNFPT)
3	Fonction Publique Hospitalière	CJ=7364 à 7366+ siren 189400039 et 180036063
4	Autres organismes publics administratifs	CJ=74** (sauf siren 180020026) et CJ=7321, 7322, 7323, 7381+ siren 180035016, 180035065,180035024 et 180035032
5	Personnes morales de droit public soumises au droit commercial	CJ=4***
6	Entreprises individuelles	CJ=1*** (sauf source PE) et CJ=5498
7	Particuliers Employeurs	données marquées comme issues de PE
8	Organismes privés spécialisés et groupements de droit privé	CJ=8*** et CJ=9***
9	Autres sociétés privées	CJ=2*** et CJ=3*** et CJ=5*** (sauf 5498) et CJ=6***

DP Durée de paie dans l'année, exprimée en jours
Cette variable cherche à mesurer la durée effective d'emploi dans l'année.

Remarque : cette variable est exprimée en quinzaines dans la FPE jusqu'en 2008. Ainsi dans le panel les agents de l'État ont une durée de paie exprimée en jours, mais multiple de 15 jusqu'en 2008.

DPC Durée de paie convertie en équivalent "temps complet et plein salaire", exprimée en jours
FPE uniquement, jusqu'en 2008
Cette variable a pour objet de permettre des calculs de volume ou de coût de main-d'œuvre faisant abstraction des conditions particulières d'emploi de chaque agent, qu'elles soient durables (temps partiel par exemple) ou accidentelles (arrêt de maladie...) : la durée annuelle de travail d'un agent est convertie en ce qu'elle aurait été si, pour une rémunération annuelle égale, l'agent avait travaillé à temps complet et n'avait pas subi d'abattement de salaire.

Par exemple, un agent à mi-temps pendant 4 mois puis à temps complet pendant 4 mois puis en arrêt de maladie à demi-traitement pendant les 4 derniers mois de l'année aura DP = 360 et DPC = 240 (2 mois + 4 mois + 2 mois)

ECH Échelon dans le grade
FPE uniquement, jusqu'en 2008
Valeurs possibles : 00, 01 à 15.

Le nombre d'échelons dans un grade ou un emploi est variable et certains emplois (notamment ceux dont la rémunération n'est pas calculée à partir d'un indice) ne comportent aucun échelon (E = 00). Pour les agents "hors-échelle" (cf. code HE), l'échelon est remplacé par le chevron (E = 01, 02, 03).

ENS Code "Enseignant"
FPE uniquement, reconstituée à partir de 2009

0 Non enseignant
1 Enseignants stricto sensu
2 Directeurs d'établissement d'enseignement
3 Autres professions de l'enseignement : inspecteurs, conseillers d'orientation, conseillers d'éducation, surveillants d'externat et d'internat, (aides)-éducateurs
4 Chercheurs
5 Élèves enseignants

Ce code est dérivé du grade et est indépendant de l'emploi réellement exercé : par exemple, un ingénieur d'agronomie professeur de lycée agricole a le code 0 et non 1 ; réciproquement un instituteur travaillant dans une inspection académique a le code 1 et non 0, et les agents des corps des personnels de direction des établissements du second degré ont toujours le code 2 même s'ils exercent d'autres fonctions.

ENTPAN Année d'entrée dans le panel
Lorsque l'année d'entrée dans le panel est antérieure à la première apparition du salarié, il s'agit de l'année de première apparition dans les panels État (à partir de 1978) ou DADS 67-75 (à partir de 1967).

ENTSIR Année d'entrée dans l'entreprise

FILTRE Indicatrice de poste non annexe

FINREMU Date de fin de rémunération du poste
La date est exprimée en jours depuis le début de l'année du poste, entre 1 et 360.

GRADE Grade ou emploi
FPE uniquement, jusqu'en 2008
Code à 8 caractères obtenu par concaténation des 4 codes élémentaires :

M ou *MING* (2c) : Ministère de rattachement statutaire du grade
N ou *NATSER* (1c) : Nature de service
C (3c) : Corps ou pseudo-corps (regroupement d'emplois pour les non-titulaires)
G (2c) : Grade dans le corps (ou emploi pour les non-titulaires)

http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=ir-agents08&page=irweb/agents08/dd/doc/var/GRADE.htm

MIN Ministère
FPE uniquement, y compris après 2009
19 modalités avant 2000, 15 modalités à partir de 2002 (y compris "90")

MIN	supp	B	Désignation (* = pour mémoire)
01		01	Affaires étrangères
02		02	Culture
03		03, 87	Agriculture
04	(1)	04	Anciens combattants (*)
06		06	Éducation Nationale : enseignement scolaire
07		07, 94 (cf. 2)	Économie, Finances, Industrie
09		09	Intérieur
10		10, 86, 95	Justice
12		12, 15, 18, 40, 91	Services du Premier ministre, Plan et aménagement du territoire
21	(2)	05, 16, 21, 33	Industrie, Recherche, Commerce et Artisanat, Tourisme (*)
22		14	Outre-mer
23		23, 37 (cf. 3)	Équipement, logement et transports ; Environnement
24	(3)	24 à 28, 93	Transports, Mer (*)
30	(4)	30	Coopération (*)

32		32	Jeunesse et sports
34		35, 36	Santé et Travail (affaires sociales, solidarité)
38		38	Éducation nationale : enseignement supérieur
70		70	Défense
90	(5)	90 (et pour mémoire 41)	Poste et Télécommunications (*)

suppressions :

(1) rattaché à 70

(2) budget 05 rattaché à ministère 23, budget 16 rattaché à ministère 38 ; budgets 21 et 33 supprimés, personnels transférés au budget 07 mais maintien jusqu'en 2001 du ministère 21 pour les établissements publics suivants (cf annexe 3) : CEA, CNES, INPI, INRIA, ANVAR, labo nat d'essais, écoles des Mines et écoles techniques de l'Industrie et des Mines (personnels sur budgets propres). A partir de 2002, suppression complète du "ministère" 21 par reventilation de ces établissements : en 12 pour CEA et CNES, en 07 pour les autres.

(3) rattaché partiellement (transports intérieurs) aux B et Min 23 ; rattachement complet au ministère 23 en 2002 (mais les budgets 93=ex 27 et 28 existent toujours).

(4) rattaché à 01

MSB_ENT Masse des salaires bruts fiscaux dans l'entreprise
DADS uniquement

MSBR_ENT Masse des salaires bruts fiscaux dans l'entreprise en euros constants
DADS uniquement

NBHEUR Nombre d'heures rémunérées dans l'année
Depuis 1993 hors fonction publique d'État, depuis 2010 sur l'ensemble des salariés
Nombre total d'heures salariées dans l'année (zéro pour les travailleurs à domicile et pour certaines PCS).

NBLIG Nombre de lignes établissement regroupées dans l'observation entreprise
DADS uniquement
Lorsque le salarié a occupé plusieurs postes dans différents établissements d'une même entreprise, les postes sont regroupés en une ligne. La variable NBLIG indique combien de postes ont été regroupés.

NBSA_ENT Nombre de salariés dans l'entreprise au 31/12

NBSA_ET Nombre de salariés dans l'établissement au 31/12

NES5 Nomenclature économique de synthèse (en 5 postes)

ES	Agriculture
ET	Industrie
EU	Construction
EW	Commerce
EX	Services

NES36 Nomenclature économique de synthèse (Niveau 2) de l'établissement
NES36N Nomenclature économique de synthèse (Niveau 2) de l'entreprise
DADS uniquement, de 1993 à 2007
http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/nes2003/nes2003.htm

NETNET Salaire net (correspond au S_NET des DADS grand format)
Rémunérations nettes de toutes cotisations sociales ouvrières obligatoires et de CSG et CRDS : il s'agit donc d'un salaire après déduction des cotisations de sécurité sociale, des régimes de retraite et prévoyance complémentaire, des contributions d'assurance chômage et des CSG et CRDS déductibles et non déductibles. Il est en euros courants.

NETNET_CORRCPSO
uniquement sur l'année 2012

Salaire net en euros courants estimé pour prendre en compte les cotisations patronales pour complémentaire santé obligatoire. Comparable au NETNET de l'année 2013.

NETNET_CORRCPSOR
uniquement sur l'année 2012
Salaire net en euros constants estimé pour prendre en compte les cotisations patronales pour complémentaire santé obligatoire. Comparable au NETNETR de l'année 2013.

NETNETR Salaire net en euros constants
cf. NETNET qui, lui, est en euros courants

NIC4 NIC établissement
DADS uniquement
Accolé à la variable SIR, il permet de reconstituer le SIRET de l'établissement.

NNIFICT Indicatrice de NIR fictifs
On attribue un identifiant unique aux observations qui présentent un NIR invalide. Il n'est donc pas possible de reconstituer la carrière des individus signalés par cette indicatrice.

NNIHC Indicatrice de NIR hors champ
Les individus sont considérés comme hors champ s'ils ne sont pas nés au mois d'octobre, et pour les postes avant 2002, s'ils ne sont pas nés une année paire. Ces individus sont ajoutés chaque année dans le panel pour obtenir la taille d'échantillon voulue (1/12ème ou 1/25ème).

NNINOUV Identifiant individu anonymisé

PAN25 Indicatrice d'appartenance à l'échantillon au 25ème
Entre 1988 et 2001, seuls les salariés nés au mois d'octobre d'une année paire sont suivis (échantillon dit au 25ème). À partir de 2002, cet échantillon est enrichi (échantillon au 12e) par les salariés du champ EDP (nés du 2 au 5 janvier, du 1er au 4 avril, du 1er au 4 juillet et du 1er au 4 octobre, quelle que soit leur année de naissance).

PANNOUV Indicatrice de naissance un jour EDP (à partir de 2002)
A partir de 2002, l'échantillon du panel est doublé en y ajoutant les individus nés un jour EDP quelle que soit l'année de naissance. Sur ce sous-échantillon, la structure en âge n'est pas biaisée par la surreprésentation des années de naissance paires.

PCS4 Code PCS à 4 chiffres
DADS uniquement, depuis 1993
cf. nomenclature officielle de la PCS-ESE depuis 2003 :
http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/pcsese/pcsese2003/liste_n3.htm
De 1993 à 2003 c'est la nomenclature de 1982 qui était utilisée :
http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/pcsese/pcsese1982/liste_n3.htm

PCS_v2 Code PCS à 4 chiffres
Secteur privé uniquement, en 2008
Suite à une rupture de série sur la PCS entre 2008 et 2009, la PCS calculée selon la nouvelle méthode a été rétropolée sur l'année 2008, dans le secteur privé uniquement. Il faut donc utiliser PCS_v2 en 2008 afin de permettre des comparaisons par PCS entre 2008 et 2009.

PSEUDOSIR Indicatrice de pseudo siret
DADS uniquement, entre 1993 et 2009

Les établissements qui gèrent deux ou plusieurs catégories particulières de salariés déclarent leurs salariés sur des fractions de DADS, chaque fraction ne recueillant qu'une catégorie de salariés. Sont notamment concernés par ce mode opératoire les agences d'intérim pour leurs salariés propres et les intérimaires. Après exploitation statistique des DADS :

- les salariés propres de l'établissement sont sur le vrai SIRET (celui qui figure au répertoire SIRENE) ;

- les autres salariés gérés par cet établissement (par exemple les intérimaires, les stagiaires AFPA) sont sur le pseudo-SIRET. Normalement, il doit y avoir correspondance entre le vrai SIRET et le pseudo-SIRET.

Néanmoins, toutes les agences d'intérim ne distinguent pas leurs permanents et les intérimaires sous une fraction de DADS. Les pseudo-siret ne permettent donc pas un recensement exhaustif des intérimaires.

PTT Indicatrice de France Télécom et La Poste
DADS uniquement

REGN Région de l'entreprise
REGT Région de travail
cf. Code officiel géographique
http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/

REGR Région de résidence
cf. Code officiel géographique
http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/

SB Salaire brut fiscal
depuis 1993, estimé dans les DADS avant 1993
Rémunération brute entendue au sens de la taxe sur les salaires : le salaire brut correspond à l'intégralité des sommes en espèces et les avantages en nature perçus par le salarié au titre de son contrat de travail. Ce salaire s'entend avant toute déduction de cotisations obligatoires. Il est en euros courants.

SBR Salaire brut fiscal en euros constants
depuis 1993, estimé dans les DADS avant 1993
cf. SB

SECT Secteur d'emploi
Modalités :

ADMIN	Autres organismes publics administratifs
FPH	Établissements sanitaires et médico-sociaux
FPT	Fonction publique territoriale
PRIV	Secteur privé
PE	Salariés des particuliers-employeurs (à partir de 2009)
ETAT	Fonction publique d'État

SER Service d'affectation
FPE uniquement, jusqu'en 2008
Code créé à partir de la nomenclature budgétaire (agents de l'État) ou de la nomenclature des établissements publics. Le critère de rattachement des agents aux services est strictement budgétaire, c'est-à-dire qu'ils sont comptabilisés au titre du service (ou de l'établissement) qui supporte leur rémunération principale, quelle que soit l'unité qui les emploie effectivement.

La nomenclature des services fait l'objet de **l'annexe 3.**

SIR Numéro Siren de l'entreprise
Dans SIRENE, l'unité représentant l'entité entreprise est appelée "UNITE SIREN" identifiée par un numéro non significatif de 9 chiffres. Certains SIREN sont fictifs et commencent par 'F'.

Remarque : pour les agents de l'État avant 2009, il est seulement indiqué "ETAT".

SIRFICT indicatrice de SIREN fictif

SN Salaire net fiscal
depuis 1993, estimé dans les DADS avant 1993
Le salaire net fiscal ou imposable se différencie du salaire NETNET (net à payer) par le fait qu'il comprend la partie non déductible de la CSG. Il est en euros courants.

SNR Salaire net fiscal en euros constants
depuis 1993, estimé dans les DADS avant 1993

cf. SN

ST Statut de l'entreprise ou administration
DADS uniquement, jusqu'en 1992
Cette nomenclature préfigure l'arrivée de la catégorie juridique et peut servir de substitut pour une étude spécifique (cf. nomenclature en C8.4 du guide méthodologique DADS grand format validité 2008).

STATUT Statut du salarié
FPE uniquement jusqu'en 2005, ensemble de la fonction publique à partir de 2006
Modalités :

T titulaire
N non titulaire
S stagiaire
A autres

SX Genre du salarié
Modalités :

0 pour les femmes
1 pour les hommes

S_BRUT Salaire brut au sens de l'assiette de la CSG
Depuis 2002
Rémunération brute entendue au sens de l'assiette de la CSG. Comprend l'intégralité des sommes versées au salarié au titre de son contrat de travail, y compris intéressement et participation, avant toutes déductions de cotisations sociales obligatoires, CSG et CRDS. Il est en euros courants.

S_BRUTR Salaire brut au sens de l'assiette de la CSG, en euros constants
Depuis 2002
Cf. S_BRUT

TAIN Tranche de taille d'entreprise
TAIT Tranche de taille d'établissement
DADS uniquement

00 *0 salarié*
01 *de 1 à 4 salariés*
02 de 5 à 9 salariés
03 de 10 à 19 salariés
04 de 20 à 49 salariés
05 de 50 à 99 salariés
06 de 100 à 199 salariés
07 de 200 à 499 salariés
08 de 500 à 999 salariés
09 de 1000 à 1999 salariés
10 de 2000 à 4999 salariés
11 plus de 5000 salariés

XP Expérience professionnelle, exprimée en nombre d'années
Variable calculée à partir de l'historique des postes des salariés. Voir la note n°2018_25053_DG75-F240 pour les détails méthodologiques

–

4. Fichiers

Le « fichier anonymisé du panel » est en réalité découpé par années en 5 fichiers physiques stockés dans les répertoires suivants :

P:\VERSEMENT\DG75-F240\PANEL\PAN17_*xxxxyyyy*

où *xxxx* est la première année contenue dans le fichier, et *yyyy* la dernière année.

xxxx	*yyyy*	Nombre d'enregistrements
1976	1993	14 140 715
1994	2001	10 140 908
2002	2007	16 114 427
2008	2012	18 241 654
2013	2017	19 146 894

Ces fichiers seront mis à disposition sous AUS dans le coffre-fort HAB-DADS-Mise-a-disposition, dans les répertoires suivants :

X:\HAB-DADS-Mise-a-disposition\HAB_A118017B_DPAN*xxyy*SAS

où *xx* et *yy* sont les deux derniers chiffres des années *xxxx* et *yyyy* respectivement.

5. Annexes

1. Dessin de fichier joint en annexe.
2. DADS - Guide méthodologique - validité 2017 et validités antérieures

La documentation non jointe au présent avis et dont les références figurent ci-dessus est disponible dans FIGARO, auprès du responsable de la source et de la cellule « Mise à disposition et archivage » et sur le site intranet de la division EFA à la direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS/accès par thème/sources administratives/dads).

Annexe 1 : dessin de fichier

Nom de la variable	Type	Longueur	Libellé
A38	CHAR	2	Activité agrégée à partir de 1994
AGE	NUM	3	Âge
AN	NUM	3	Année de la validité
ANCSIR	NUM	8	Ancienneté dans l'entreprise
ANNAI	NUM	3	Année de naissance
APE40	CHAR	2	Activité agrégée (jusqu'en 1992)
APEN	CHAR	4	Activité économique de l'entreprise (jusqu'en 2008)
APEN2	CHAR	5	Activité économique de l'entreprise en NAF rev. 2 (depuis 2008)
APET	CHAR	4	Activité économique de l'établissement (jusqu'en 2008)
APET2	CHAR	5	Activité économique de l'établissement en NAF rev. 2 (depuis 2008)
AV	NUM	8	Avantages en nature, euros courants
AVR	NUM	8	Avantages en nature en euros constants
BASCSG	NUM	8	Base CSG (depuis 1999), euros courants
BASCSGR	NUM	8	Base CSG en euros constants (depuis 1999)
CAT	CHAR	1	Catégorie d'agents
CATJUR	CHAR	4	Catégorie juridique (depuis 1986), DADS uniquement
CE	CHAR	1	Condition d'emploi
COMR	CHAR	3	Commune de résidence (depuis 1988)
COMT	CHAR	3	Commune de travail (ie l'établissement)
CONTRAT_TRAVAIL	CHAR	2	Type de contrat de travail (depuis 2005), DADS uniquement
CONV_COLL	CHAR	4	convention collective (depuis 2005), DADS uniquement
CS1	CHAR	1	CS à 1 chiffre
CS2	CHAR	2	CS à 2 chiffres
CS1_ANC	CHAR	1	CS à 1 chiffres jusqu’en 1982 inclus
CS2_ANC	CHAR	2	CS à 2 chiffres jusqu’en 1982 inclus
CSK	CHAR	5	Catégorie socioprofessionnelle avec qualification, FPE uniquement
DEBREMU	NUM	3	Date de début de rémunération (entre 1 et 360)
DEPNAI	CHAR	2	Département de naissance
DEPR	CHAR	3	Département de résidence
DEPT	CHAR	3	Département de travail
DOMEMPL	CHAR	1	Domaine d'emploi (depuis 1986)
DP	NUM	3	Durée de paie en jours (entre 1 et 360)
DPC	NUM	3	Durée de paie en jours, convertie en équivalent temps plein, FPE uniquement
ECH	CHAR	2	Echelon dans le grade, FPE uniquement
ENS	CHAR	1	Code Enseignant, FPE uniquement
ENTPAN	NUM	3	Année d'entrée dans le panel
ENTSIR	NUM	8	Date d'entrée dans l'entreprise en années
FILTRE	CHAR	1	Indicatrice de poste non annexe
FINREMU	NUM	3	Date de fin de rémunération (entre 1 et 360)

GRADE	CHAR	8	Grade ou emploi, FPE uniquement
MIN	CHAR	2	Ministère, FPE uniquement
MSB_ENT	NUM	8	Masse des salaires bruts fiscaux dans l'entreprise
MSBR_ENT	NUM	8	Masse des salaires bruts fiscaux dans l'entreprise en euros constants
NBHEUR	NUM	3	Nombre d'heures rémunérées (depuis 1993), DADS uniquement
NBLIG	NUM	3	Nombre de lignes établissement regroupées dans l'observation entreprise
NBSA_ENT	NUM	8	Nombre de salariés dans l'entreprise au 31/12
NBSA_ET	NUM	8	Nombre de salariés dans l'établissement au 31/12
NES5	CHAR	2	Activité économique établissement (sauf en 1993)
NES36	CHAR	2	Activité économique établissement (de 1994 à 2007)
NES36N	CHAR	2	Activité économique entreprise (de 1995 à 2001)
NETNET	NUM	8	Salaire NETNET (correspond au S_NET DADS), estimé jusqu'en 1993, euros courants
NETNET_CORRCPSO	NUM	8	Salaire NETNET 2012 estimé pour prendre en compte les cotisations patronales pour complémentaire santé obligatoire, euros courants
NETNET_CORRCPSOR	NUM	8	Salaire NETNET 2012 estimé pour prendre en compte les cotisations patronales pour complémentaire santé obligatoire, en euros constants
NETNETR	NUM	8	Salaire NETNET (correspond au S_NET DADS), estimé jusqu'en 1993, en euros constants
NIC4	CHAR	4	NIC établissement
NNIFICT	CHAR	1	Indicatrice de nirs fictifs
NNIHC	CHAR	1	Indicatrice de nirs hors champ
NNINOUV	CHAR	13	Identifiant individu
PAN25	CHAR	1	Indicatrice du panel au 25ème (depuis 1976)
PANNOUV	CHAR	1	Indicatrice de naissance un jour EDP (à partir de 2002)
PCS4	CHAR	4	Code PCS à 4 chiffres (depuis 1993), DADS uniquement
PCS_V2	CHAR	4	Code PCS-ESE à 4 chiffres selon la méthode de 2009 (en 2008, privé uniquement)
PSEUDOSIR	CHAR	1	Indicatrice de pseudo siret (de 1993 à 2008), DADS uniquement
PTT	CHAR	1	Indicatrice de France Telecom et La Poste, DADS uniquement
REGN	CHAR	2	Région de l'entreprise
REGR	CHAR	2	Région de résidence
REGT	CHAR	2	Région de travail
S_BRUT	NUM	8	Salaire brut au sens de l'assiette de la CSG (à partir de 2002), euros courants
S_BRUTR	NUM	8	Salaire brut au sens de l'assiette de la CSG, en euros constants (à partir de 2002)
SB	NUM	8	Salaire brut fiscal (depuis 1993, estimé avant 1993), euros courants
SBR	NUM	8	Salaire brut fiscal en euros constants (depuis 1993, estimé avant 1993)
SECT	CHAR	5	Secteur d'emploi (Privé, Administration...)
SER	CHAR	2	Service (au sein du ministère), FPE uniquement
SIR	CHAR	9	Numéro siren de l'entreprise, DADS uniquement

SIRFICT	CHAR	1	Indicatrice de siren fictif, DADS uniquement
SN	NUM	8	Salaire net fiscal, euros courants
SNR	NUM	8	Salaire net fiscal en euros constants
ST	CHAR	1	Statut de l'entreprise ou administration (jusqu'en 1992), DADS uniquement
STATUT	CHAR	1	Statut (titulaire, non titulaire, stagiaire), FPE uniquement
SX	CHAR	1	Indicatrice de sexe=masculin
TAIN	CHAR	2	Tranche de taille d'entreprise
TAIT	CHAR	2	Tranche de taille d'établissement
XP	NUM	8	Expérience professionnelle

Annexe 2 - *Nomenclature des catégories socioprofessionnelles et des qualifications dans la Fonction publique de l'État*

Niveaux 1-2-3	*Niveau 4*	*Niveau 5*	*Notes*
3. CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES			
33. CADRES			
331.Personnels de direction civils et militaires	3310. Idem 331	33101. Personnels de direction hors échelle 33102. Personnels de direction non hors échelle	(1) (1)
332. Magistrats	3320. Idem 332	33201. Magistrats du 1er grade 33202. Magistrats du 2ème grade	(2)
333. Cadres administratifs	3331. Cadres A1 : niveau administrateur	33311. Cadres A1 : niveau administrateur hors classe 33312. Cadres A1 : niveau administrateur (ex 1ère et 2ème classes)	(3) (3)
	3332. Cadres A2 et A3 : niveau attaché ou inspecteur des services extérieurs	33321. Cadres A2 : niveau attaché principal ou inspecteur principal 33322. Cadres A3 : niveau attaché ou inspecteur	(4) (5)
	3339. Cadres administratifs SAI	33390. Idem 3339	
334. Cadres techniques	3341. Cadres A1 : niveau ingénieur des "grands corps" 3342. Cadres A2 et A3 : niveau ingénieur des travaux	33411. Cadres A1 : ingénieurs en chefs 33412. Cadres A1 : ingénieurs 33421. Cadres A2 : ingénieurs divisionnaires 33422. Cadres A3 : ingénieurs des travaux, d'études ou d'exploitation	(6) (6)
	3349. Cadres techniques SAI	33490. Idem 3349	
335. Officiers toutes armes et tous services	3351. Officiers supérieurs	33511. Colonels 33512. Commandants et lieutenants-colonels	(7)
	3352. Officiers subalternes	33521. Capitaines, lieutenants et sous-lieutenants 33522. Aspirants, élèves-officiers	
34. PROFESSEURS, PROFESSIONS SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES			
341. Professeurs de l'enseignement supérieur, chercheurs	3411. Professeurs et chercheurs de rang magistral	34111. Professeurs d'université ou directeurs de recherche de 1ère classe et de classe exceptionnelle 34112. Professeurs d'université ou directeurs de recherche de 2ème classe	(8) (9)
	3412. Maîtres de conférences et assistants, chargés et attachés de recherche	34121. Maîtres de conférences et maîtres- assistant, chargés de recherche 34122. Assistants (non agrégés) et assimilés, attachés de recherche	(10) (11)
342. Personnels de direction, d'inspection et d'orientation du second degré	3420. Idem 342	34201. Proviseurs de lycées (sauf LP), inspecteurs principaux de l'enseignement 34202. Principaux de collège, proviseurs de LP. proviseurs-adjoint	(12) (13)

Niveaux 1-2-3	*Niveau 4*	*Niveau 5*	*Notes*
		de lycées (sauf LP), inspecteurs de l'enseignement 34203. Principaux-adjoints de collège, proviseurs-adjoints de LP, conseilleurs principaux d'éducation, conseilleurs d'orientation	(14)
343. Professeurs agrégés, certifiés et assimilés	3431. Professeurs agrégés	34311. Professeurs agrégés hors classe, professeurs de chaire supérieure 34312. Professeurs agrégés classe normale	
	3432. Professeurs certifiés et assimilés (tous enseignements)	34321. Professeurs certifiés hors classe 34322. Professeurs certifiés classe normale 34323. Professeurs des écoles hors classe 34324. Professeurs des écoles classe normale 34325. Professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC) hors classe	(15) (16)
344. Enseignants SAI, enseignants en coopération chercheurs SAI	3440. Idem 344	34400. Idem 344	
345. Professions médicales; pharmaciens, vétérinaires, psychologues	3450. Idem	34500. Idem 345	(17)
346. Professions culturelles	3460. Idem 346	34600. Idem 346	(18)
4. PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES			
42. INSTITUTEURS, PROFESSEURS DE COLLÈGE ET ASSIMILÉS			
421. Professeurs de collège et maîtres auxiliaires	4210. Idem 421	42101. Professeurs de collège et assimilés, adjoints d'enseignement 42102. Maîtres auxiliaires	(19)
422. Instituteurs et assimilés	4220. Idem 422	42201. Instituteurs spécialisés et directeurs d'établissements spécialisés 42202. Directeurs d'école à plusieurs classes 42203. Instituteurs et directeurs d'école à classe unique (1er groupe) 42204. Instituteurs remplaçants et suppléants, moniteurs	(20) (20) (20)
423. Maîtres d'internats, surveillants d'externat	4230. Idem 423	42300. Idem 423	
424. Professions intellectuelles diverses	4240. Idem 424	42400. Idem 424	(21)
43. PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES DE LA SANTÉ ET DU TRAVAIL SOCIAL, CLERGÉ			

Niveaux 1-2-3	*Niveau 4*	*Niveau 5*	*Notes*
431. Professions intermédiaires de la santé et du travail social	4311. Professions intermédiaires de la santé 4312. Professions intermédiaires du travail social	43110. Idem 4311 43120. Idem 4312	(22)
432. Clergé	4320. Idem 432	43200. Idem 432	
45. PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES ADMINISTRATIVES, DE LA POLICE ET DES PRISONS			
451. Professions intermédiaires administratives (PIA)	4511. P I A de niveau secrétaire administratif de classe exceptionnelle ou contrôleur principal	45110. Idem 4511	(23)
	4512. P I A de niveau secrétaire administratif ou contrôleur	45121. P I A de niveau secrétaire administratif de classe supérieure ou contrôleur de 1ère cl 45121. P I A de niveau secrétaire administratif de classe normale ou contrôleur de 2ème cl	
	4519. Professions intermédiaires administratives SAI	45190. Idem 4519	
452. Professions intermédiaires de la police et des prisons	4520. Idem 452	45200. Idem 452	(24)
47. PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES TECHNIQUES			
470. Professions intermédiaires techniques (PIT)	4701. P I T de niveau technicien de classe exceptionnelle ou technicien chef	47010. Idem 4701	
	4702. P I T de niveau technicien	47021. P I T de niveau technicien de classe supérieure ou technicien supérieur 47022. P I T de niveau technicien de classe normale	
	4709. Professions intermédiaires techniques SAI	47090. Idem 4709	
48. CONTREMAÎTRES ET AGENTS DE MAÎTRISE			
481. Agents techniques	4810. Idem 481	48100. Idem 481	(25)
482. Maîtrise ouvrière	4820. Idem 482	48201. Maîtrise ouvrière niveau B 48202. Maîtrise ouvrière niveau C	(26)
49. SOUS-OFFICIERS			
491. Sous-officiers supérieurs	4910. Idem 491	49100. Idem 491	(27)
492. Sous-officiers subalterne	4920. Idem 492	49200. Idem 492	(28)
5. EMPLOYÉS ET OUVRIERS			
52. EMPLOYÉS ET AGENTS DE SERVICE			
521. Employés	5211. Employés (niveau C)	52111. Employés niveau C, échelles 4, 5 et sup 52112. Employés niveau C, échelles 2 et 3	(29) (30)

Niveaux 1-2-3	*Niveau 4*	*Niveau 5*	*Notes*
	5212. Employés au bas de l'échelle (*)	52120. Employés au bas de l'échelle	
		52121. Employés au bas de l'échelle : titulaires et contractuels	
	pour mémoire :	52122. Employés au bas de l'échelle : auxiliaires de bureau, vacataires	
	pour mémoire :		
	5219. Employés SAI	52190. Idem 5219	
522. Personnels de service	5221. Personnels de service (niveau C)	52211. Personnels de service niveau C, échelles 4,t 5 et sup	
		52212. Personnels de service niveau C, échelles 2 et 3	
	5222. Pers. de service au bas de l'échelle (*)	52220. Personnels de service au bas de l'échelle	
	pour mémoire :	52221. Personnels de service au bas de l'échelle: titulaires et contractuels	
	pour mémoire :	52222. Personnels de service au bas de l'échelle: auxiliaires, vacataires	
	pour mémoire :	52223. Personnels de ménage (non titulaires)	
529. Vacataires, personnels divers SAI	5290. Idem 529	52900. Idem 529	
57. Personnels de la police et des prisons			
571 Personnels de niveau brigadier et brigadier-chef	5710. Idem 571	57100. Idem 571	(31)
572. Personnels de niveau gardien et sous-brigadier	5720. Idem 572	57200. Idem 572	(32)
58. Militaires hommes du rang (**)			
581. Hommes de rang (**)	5810. Idem 581	58101. Caporaux-chefs 58102. Caporaux et soldats	
582. Militaires engagés PDL (pour mémoire)	5820. Idem 582 (pour mémoire)	58200. Idem 582 (pour mémoire)	
583. Militaires appelés PDL (pour mémoire)	5830. Idem 583 (pour mémoire)	58300. Idem 583 (pour mémoire)	(33)
59. Ouvriers			
590. Ouvriers	5901. Ouvriers qualifiés niveau C, échelles 3 et 4	59010. Idem 5901	(34)
	5902. Ouvriers non qualifiés niveau C, échelles 1,2	59020. Idem 5902	
	5903. Ouvriers non qualifiés niveau D (*)	59030. Idem 5903	
	5909. Ouvriers SAI	59090. Idem 5909	

Notes de l'annexe 2

Modifications à partir de **1998** (cf. versions antérieures de la nomenclature) :

(*) Conséquence de la mise en extinction de la catégorie statutaire D, l'ancienne expression "de niveau D" a été remplacée par "non qualifié au bas de l'échelle", elle vise les emplois ou agents à l'échelle 1 (des rémunérations dans la fonction publique) ou rémunérés au voisinage du SMIC ; en outre **à partir de 2002** - cf. ci-dessous **-** les rubriques 52121 et 52122 d"une part ont été regroupées en 52120, les rubriques 52221, 52222 et 52223 d'autre part ont été regroupées en 52220, et la rubrique 59030 (qui concernait peu d'agents) a été supprimée au profit de 59020 :

(**) Conséquence de la professionnalisation des armées, les anciens sigles ADL et PDL ("au-delà de la durée légale" et "pendant la durée légale") n'ont plus cours. La rubrique 582 (5820, 58200) des engagés PDL a donc été supprimée, de même qu'un peu plus tard la rubrique 583 (58300, 58300) des appelés PDL qui ne concernait - les appelés du contingent n'étant pas recensés - que les coopérants et assistants techniques à l'étranger et outre-mer (VSN ou VAT) ainsi que, en métropole, les quelques "objecteurs de conscience" employés par les services ou établissements de l'Etat (notamment à l'ONF)

NB : pour les modifications des intitulés décrivant les modalités - inchangées - des professions intermédiaires administratives et techniques, se reporter à la rubrique NH.

Modifications à partir de **2002** : elles concernent

- les magistrats du premier grade (33201) et les emplois classés aux lettres B ou B bis de l'échelle-lettre (33101) : cf. les notes (1) et (2) ci-après

- les catégories "au bas de l'échelle" (anciennement catégories D) : il a été créé deux nouvelles rubriques pour les employés 521 20 et 522 20 qui regroupent respectivement les anciennes 521 21 et 521 22 d'une part, 522 21, 522 22 et 522 23 d'autre part ; pour les ouvriers, la catégorie 590 30 est désormais confondue avec la catégorie 590 20 (ouvriers non qualifiés. Cf. note (*) ci-dessus.

Les 6 anciennes modalités ne sont plus utilisées, à savoir : 52121, 52122, 52221, 52222, 52223, 59030.

(1). Liste des emplois de direction :

- ministres et secrétaires d'Etat ;
- directeurs généraux, directeurs, chefs de service, directeurs adjoints et sous-directeurs d'administration centrale ;
- inspecteurs généraux ;
- ingénieurs généraux ;
- officiers généraux (toutes armes, tous services) : amiraux, ingénieurs, médecins, etc ;
- conseillers à la Cour de Cassation et magistrats judiciaires du 1er grade à partir du groupe Bbis (selon l'importance de la cour d'appel ou du tribunal de grande instance : président, vice-président, procureur, etc.), conseillers et maîtres de requêtes au Conseil d'Etat, présidents de tribunal administratif, conseillers-maîtres et conseillers référendaires de 1ère classe de la Cour des Comptes, présidents et présidents de section des chambres régionales des Comptes ;
- préfets ;
- recteurs, inspecteurs pédagogiques régionaux, inspecteurs d'académie, secrétaires généraux d'académie,
- jusqu'en 2001 inclus, secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire et secrétaire généraux des établissements publics d'enseignement supérieur (classés en 33311 à partir de 2002);
- ambassadeurs et ministères plénipotentiaires ;
- directeurs régionaux (DR) et département (DD) des services déconcentrés : DR Affaires culturelles ; DR et DD Agriculture ; chef des services interdépartementaux des anciens combattants ; trésoriers-payeurs généraux et chefs des services départementaux du trésor, DR et DD des Impôts et chefs des services fiscaux, chef de service interrégional et DR des Douanes, DR, chef de service régional et DD de la Concurrence et de la Consommation ; DR des services pénitentiaires ; chef de service régional et DD de l'Equipement ; DR Jeunesse et Sports ; DR et DD des Affaires sanitaires et sociales ; directeurs du travail (à partir de 1ère classe);

- emplois supérieurs spécifiques (hors ensei-gnement et recherche) dont l'échelle de rémunération est au moins égale à B (de G à B). Exemples : secrétaire général du Gouvernement, commissaire général au Plan, grands chanceliers de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération, délégués généraux ou interministériels, etc. ;

- autres emplois : contrôleurs financiers, commissaires du Gouvernement, contrôleurs d'Etat et assimilés, inspecteurs des finances de 1ère classe, conseillers commerciaux hors classe; contrôleurs généraux de la Police nationale; médecins et pharmaciens généraux de la Santé Publique et médecins conseillers du 1er groupe de l'Education Nationale, contrôleurs généraux des services vétérinaires ; conservateurs généraux du patrimoine ou des bibliothèques ;

- personnels de direction (au moins de niveau équivalent à hors échelle A) des établissements publics nationaux, emplois supérieurs (sauf 1er niveau) des exploitants publics.

- de façon plus générale : tout agent à l'emploi mal défini (notamment pour les personnels contractuels) classé au moins à la position Bbis 1er chevron de l'échelle lettre (ou Bbis 2 si l'on ne peut trancher entre B3 et Bbis 1 qui correspondent au même indice).

  Avant 2002, c'est à dire avant la réforme catégorielle des administrateurs et emplois de niveau équivalent qui les a fait accéder à la lettre B (au lieu de A), le seuil d'affectation automatique en "personnel de direction" était le chevron B1 (ou B2 en cas d'indétermination A3-B1). Sur ce point voir aussi les magistrats : note (2). Cette hausse de la "barre" a eu pour effet de diminuer très sensiblement le nombre des personnels de direction.

(2) avant 2002, cette rubrique ne comprenait que les magistrats du 1er grade 1er groupe (culminant en hors échelle A) , ceux du 1er grade 2ème groupe (culminant en hors échelle B) étaient classés en "personnels de direction", quel que soit le niveau atteint dans leur échelonnement indiciaire. Les deux groupes ont été fusionnés et la carrière se poursuit désormais jusqu'en hors échelle B bis ; au-dessus, comme auparavant, il y a toujours les "hauts magistrats" exerçant des fonctions "de direction" : présidents de tribunaux, procureurs... La réforme a abouti à remettre en "magistrats" tous les magistrats du 1er grade à l'exception de ceux qui ont accédé aux 3 chevrons du Bbis. Les CSK 33101 et 33102 ont ainsi été amputées à partir de 2002 de, respectivement, environ 1.050 et 250 magistrats par rapport à 2001.

(3) Emplois dont le mode d'accès normal est l'ENA : administrateurs civils, sous-préfets, conseillers des Affaires étrangères, inspecteurs des Finances, etc., y compris administrateurs de l'Insee, des Affaires maritimes (à statut militaire) et des PTT. Y compris en 33311 quelques emplois de débouché non classés en direction pour les personnels de catégorie A des services déconcentrés (directeurs hors classe des services pénitentiaires, commissaires divisionnaires, chefs de services administratifs des préfectures...) et les agents non enseignants (notamment contractuels) hors échelle A (ou B à partir de 2002 : cf fin de la note précédente) qui ne sont pas classés en "direction".

  D'une part, une réforme catégorielle du corps des administrateurs (étendue aux administrateurs de l'Insee et à certains corps techniques pour les grades d'ingénieurs en chef : équipement, GREF) les a fait accéder, dans le grade "hors classe", à la lettre B (au lieu de A) de l'échelle lettre. D'autre part les deux premiers grades - administrateurs de 1ère et 2ème classes - ont été fusionnés.

  y compris en 33311, **à partir de 2002**, secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire et secrétaire généraux des établissements publics d'enseignement supérieur (classés en 33102 jusqu'en 2001).

(4) Y compris : directeurs départementaux adjoints ou directeurs divisionnaires des services déconcentrés, directeurs de 1ère et 2ème classes des services pénitentiaires, conseillers administratifs des services universitaires; greffiers en chef des premier et second grades, emploi supérieurs de 1er niveau et cadres supérieurs 1er et 2ème niveaux des exploitants publics sauf pour les contractuels relevant de la convention commune (3C et 3B classés en direction, 3A en 33311, 2 en 33321 et 1 en 33322) ; y compris les quelques grades et emplois administratifs intermédiaires entre attachés et administrateurs (commissaires de police).

(5) Attachés d'administration centrale et des services déconcentrés : inspecteurs des services déconcentrés (Impôts, Trésor, Travail, Affaires Sociales...) et emplois de niveau équivalent : greffiers en chef du 3ème grade... y compris : commandants de la Police nationale, sous-directeurs des services

pénitentiaires, capitaines de ports. Y compris cadres des exploitants publics.

(6) Emplois dont le mode d'accès normal est l'école polytechnique ; y compris : ingénieurs de recherche 1ère et hors classe (fonctionnaires) 1ère et hors catégorie (contractuels), ingénieurs hors classe du génie sanitaire, ingénieur en chef de laboratoire (police scientifique).

(7) Le militaires dont les échelles indiciaires sont différentes de celles des grades types sont néanmoins ventilés dans les rubriques du niveau 5 suivant les assimilations en usage. Exemples : ingénieurs de l'Armement en capitaine, médecin principal en commandant, etc.

(8) Y compris professeurs de niveau équivalent et directeurs des grands établissements d'enseignement supérieur et de recherche (tous ministères) ; y compris professeurs généraux de l'enseignement maritime.

(9) Y compris maîtres de conférences hors classe.

(10) Maîtres de conférences de 1ère et 2ème classes ; corps des maîtres-assistants en extinction depuis le décret du 6 juin 1984.

(11) Y compris attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), allocataires d'enseignement supérieur.

(12) Personnels de direction 1ère catégorie, 1ère classe des établissements scolaires ; inspecteurs hors classe de l'Education nationale.

(13) Personnels de direction 1ère catégorie, 2ème classe des établissements scolaires ; personnels de direction 2ème catégorie, 1ère classe des établissements scolaires, y compris directeurs d'établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

(14) Personnels de direction 2ème catégorie, 2ème classe des établissements scolaires ; personnels de direction 2ème catégorie, 3ème classe des établissements scolaires ; y compris : directeurs adjoints de section d'éducation spécialisée de collège (SES), directeurs d'écoles régionales de premier degré (ERPD), directeurs de centres d'information et d'orientation (CIO).

(15) Y compris professeurs de lycée professionnel du 2ème grade hors classe.

(16) Y compris professeurs de lycée professionnel du 2ème grade classe normale ; y compris **à dater de 2002** professeurs biadmissibles à l'agrégation, jusqu'en 2001 ceux-ci étaient classés avec les professeurs agrégés en 343 12

(17) pour raison d'homogénéité, non compris les chercheurs de l'INSERM (santé), de l'INRA (agronomie) et des laboratoires vétérinaires : cf. 341

(18) Conservateurs de bibliothèques, du patrimoine ; documentalistes et chargés d'études documentaires.

(19) PEGC, professeurs de lycée professionnel du 1er grade, adjoint d'enseignement, chargé d'enseignement, chef de travaux ; y compris conseiller d'éducation (conseillers principaux d'éducation en 34203).

(20) Sauf professeurs des écoles (cf. 34233 et 34324).

(21) Personnels spécifiques de niveau B des bibliothèques, des archives et de documentation.

(22) Assistantes sociales ; éducateurs.

(23) Y compris cadres d'exploitation et agents de maîtrise des exploitants publics.

(24) Capitaines et lieutenants de police, chefs de service pénitentiaire.

(25) Emplois techniques de l'échelle 5 (ou supérieurs) de la catégorie C seulement, les autres agents techniques et aides techniques ou aides de laboratoire sont classés en ouvriers. Y compris : dessinateurs classés en échelle 5, non compris agents des transmissions classés en employés.

(26) Emplois ouvriers de l'échelle 5 de la catégorie C et de niveau équivalent ou supérieur (catégorie B) ; contremaîtres, maîtres ouvriers, agents principaux des services techniques, chefs d'atelier, chefs de garage, conducteurs et chefs d'équipe d'exploitation des TPE, ouvriers de la Défense à partir du groupe 7 dans les professions non graphiques) : ouvriers "E" et chefs d'équipe des professions graphiques. Non compris ouvriers d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement : cf. 52212, personnels de service.

(27) Majors, adjudants-chefs et adjudants ; officiers mariniers : maîtres principaux et premiers maîtres.

(28) Sergents-chefs, sergents : officiers mariniers : maîtres et seconds maîtres ; maréchaux des logis chefs et gendarmes.

(29) Y compris nouvel espace indiciaire (NEI).

(30) Y compris emplois de secrétariat SAI

(31) Y compris : surveillants-chefs et premiers surveillants des services pénitentiaires.

(32) Y compris : surveillants et surveillants principaux des services pénitentiaires.

(33) Pour mémoire, les appelés n'étaient pas recensés, ne figuraient dans cette rubrique que les coopérants PDL (VAT et VSNA) et les volontaires.

(34) Les ouvriers en échelle 5 (ou supérieure) sont classés avec les contremaîtres (48202)

Annexe 3 - Nomenclature des services

NB : d'une année sur l'autre, des "services" ne sont plus utilisés parce qu'ils ont été supprimés ou re-groupés avec d'autres ou - cas le plus fréquent pour l'État - ne sont plus isolés dans la nomenclature budgétaire des ministères ; certains sont parfois conservés "pour mémoire".

Les compétences et rattachements ministériels des services peuvent aussi évoluer (ainsi que leurs appellations). Exemple dans les services déconcentrés :

- direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) : actuellement 00231, auparavant 00931 (avant fusion de l'Industrie avec Économie-Finances)
- direction régionale de l'environnement (DiREn) : 00417 pour mémoire, ces unités du ministère de l'Environnement fonctionnent avec des personnels prêtés par les ministères de l'Équipement, de l'Agriculture et, de façon plus accessoire, des ministères de l'Économie-Finances-Industrie et de la Santé ;
- délégation régionale à la recherche et à la technologie : 00014 pour mémoire aussi, les agents de ces unités du ministère sont confondus avec les autres personnels qui concourent à la recherche (dans les laboratoires, instituts dépendants des universités, du CNRS, etc.)

```
TS MINISTERES & ETAB.PUBL..
0     TOUS MINISTERES ...........
000   EDUCATION NAT,JEUNESS,RECH.
0000  ADMINISTRAT. CENTRALE EDUC
00000 ADMINIST.CENTRALE EDUCATION
00002 INSPECT. GENERALE EDUCATION
00004 ADMINSTR.CENTRALE RECHERCHE
0001  ADMINISTRAT. GENERALE EDUC
00010 SERVICES ACADEMIQ & RECTORX
00012 ORIENTATION ET INFORMATION
00014 SERV.DECONCENTRES RECHERCHE
00018 AGTS EN CONGE LONGUE DUREE
0002  ENSEIGNEMENT PREMIER DEGRE
00022 ECOLES PRIMAIR -ENSEIGNANTS
00023 ENS.SPECIAL.1D -ENSEIGNANTS
0003  ENSEIGNEMENT SECOND DEGRE
00030 2D DEGRE  - NON ENSEIGNANTS
00031 INTERNATS - NON ENSEIGNANTS
00032 COLLEGES, EREA -ENSEIGNANTS
00033 LYCEES         -ENSEIGNANTS
00036 LYC.PROFESSIONL-ENSEIGNANTS
0004  ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,RECH
00040 ENS.SUP,RECH.-NON ENSEIGNTS
00041 UNIVERSIT-ENSEIGN,CHERCHEUR
00042 I.U.T.   -ENSEIGN,CHERCHEUR
00043 ECOL.INGENIEURS -ENS,CHERCH
00044 ECOL.NORMAL.SUP -ENS,CHERCH
00045 I.U.F.M.        -ENS,CHERCH
00048 AUTR. SUP & RECH-ENS,CHERCH
0005  FORMATION DU PERSONNEL
00051 FORMAT.DU PERS.ENS.1DEG-ENS
00052 FORMAT.DU PERS.ENS.2DEG-ENS
00053 FORMAT.DU PERS.NON ENSEIGNT
0006  FORM.PROFESSION,EDUC PERMAN
00061 FORM.PROF.ENS.SCOLAIRE -ENS
00062 FORM.PROF.ENS.SUPERIEUR-ENS
00063 C.N.E.D
00064 C.N.A.M
0007  BIBLIOTHEQUES
00070 BIBLIOTHEQU. UNIVERSITAIRES
0008  JEUNESSE SPORTS LOISIRS
00080 ADM.CENTRALE JEUNES & SPORT
00081 DIR. REG & DEP JEUN.& SPORT
00084 SPORT EXTRA-SCOLAIRE
00085 LOISIRS & ACTIVITES DE JEUN
00086 FORMATION.PERS.JEUN.& SPORT
0009  ALLOCATAIRES DE RECH (B16)
00096 ALLOCATAIRES  DE RECHERCHE
001   POSTES & TELECOMMUNICATION.
002   ECONOMIE,FINANC,INDUSTRIE..
0020  ADM.CENTRAL.& SER.RATTACHES
00200 ADM.CENTR.ECO-FIN.INDUSTRIE
00201 CONTROLES ECO. & FINANCIERS
00202 SER.FINANCIERS A L'ETRANGER
00203 DELEG.DEP.SER.SOCIAUX,CICOM
0021  SERVICES DECONCENTRES
00210 SERV.DECONCENTRES DU TRESOR
00211 SERV.DECONCENTR. DES IMPOTS
00212 SERV.DECONCENTR.DES DOUANES
00213 INSEE
00214 CONCURRENCE ET CONSOMMATION
00215 EXPANSION ECO. A L ETRANGER
0022  SERVICES DIVERS
00220 COUR DES COMPTES
00221 CHAMBRES REGION.DES COMPTES
00223 MONNAIES ET MEDAILLES
00231 SERV.DECONCENTRES INDUSTRIE
00232 ECOLES NAT INDUSTRIES-MINES
00233 DELEG.REG.COMMERC-ARTISANAT
00234 AUTORITE REGULATION TELECOM
00235 COMMISSION REGUL.ELECTICITE
003   INTERIEUR,  DOM-TOM ......
0030  ADM.CENTRALE,INSP.GENERALE
00300 ADM.CENTRALE MIN.INTERIEUR
00301 INSPECT.GENERALE INTERIEUR
0031  ADM.TERRITORIALE
00310 CORPS PREFECTORAL
00311 PREFECTURES & SOUS-PREFECT
0032  POLICE NATIONALE
00320 POLICE NATIONAL-PERS.ACTIFS
00321 POLICE NATIONAL-AUTRES PERS
```

00322 POLICE NAT.- EMPLOIS JEUNES
0033 SERVICES DIVERS M.INTERIEUR
00330 SECURITE CIVILE
00331 SERVICE DES TRANSMISSIONS
00332 CULTES D ALSACE-LORRAINE
00334 SERVICES TECHNIQUES COMMUNS
0034 D.O.M - T.O.M
00340 ADM.CENTRALE D.O.M -T.O.M
00341 PREFECTURES DES D.O.M
00343 SERV. MILITAIRE ADAPTE DOM
0035 T.O.M
00351 SERVICES D ETAT DS LES TOM
00352 SERVICES TERRITORIAUX TOM
004 EQUIP-LOG,TRANSP-MER,ENVIR.
0040 ADM.CENTRALE & INSP.GALE
00401 ADM.CENTR.EQUIP-LOGT-TRANSP
00402 INSPECTION GENERALE EQUIPMT
00403 ADM.CENTRAL.AVIATION CIVILE
00404 ADM.CENTRAL.ENVIRONNEMENT
0041 SERVICES DECONCENTRES
00410 SERV.DECONCENTR.EQUIP-LOGT
00413 SERV.ETUD.TECHNIQUES EQUIP
00414 OUVRIERS PARCS & ATELIERS
00417 DIR.REGIONAL.ENVIRONNEMENT
0042 TOURISME
00427 ADM. CENTRALE TOURISME
00428 SERV.DECONCENTRES TOURISME
0043 AVIATION CIVILE
00431 SERV.COMMUNS AVIATION.CIV
00432 NAVIGATION AERIENNE
00434 FORMATION AERONAUTIQUE
0044 MER
00440 (ADM.CENTRALE MER)
00441 AFFAIRES MARITIMES
00442 ENSEIGNEMENT MARITIME
005 JUSTICE .....
0050 ADM.CENTRALE & INSP.GALE
00500 ADM.CENTRALE MIN. JUSTICE
00501 INSPECTION GENERALE JUSTICE
0051 SERVICES DECONCENTR JUSTICE
00510 SERVICES COMMUNS JUSTICE
00511 SERVICES JUDICIAIRES
00512 SERVICES PENITENTIAIRES
00513 S.PROTECTION JUDIC.JEUNESSE
0052 SERVICES DIVERS JUSTICE
00520 CONSEIL D ETAT
00521 ORDRE LEGION D HONNEUR
00522 ORDRE DE LA LIBERATION
00523 TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS
00524 COM.NAT.INFORMATIQ.LIBERTES
006 AGRICULTURE .....
00600 ADMIN. CENTRALE AGRICULTURE
00610 SERV.DECONCENTR AGRICULTURE
0062 ENSEIGNEMENT AGRICOLE
00621 ENSEIGN. AGRICOLE TECHNIQUE
00622 ENSEIGN. AGRICOLE SUPERIEUR
007 AFF.SOCIALES,SANTE,TRAVAIL.
00700 ADM.CENTRALE AFF.SOC.,SANTE
00701 INSP.GENERALE AFF.SOCIALES
00702 ADM.CENTRALE TRAVAIL,EMPLOI
00710 SER.DEC.AFF.SANITAIR-SOCIAL
00720 SER.DEC.TRAV,EMPLOI,FOR.PRO
008 CULTURE .....
00800 ADMINISTR. CENTRALE CULTURE
00801 INSPECTIONS GALES CULTURE
00810 SERVICES DECONCENTR CULTURE
00817 ENSEIGNEMENT ARCHITECTURE
009 AUTRES MINISTERES CIVILS ..
0090 AFFAIRES ETRANGERES
00900 ADM.CENTRALE AFF.ETRANGERES
00901 SERV.DIPLOMATIQ-CONSULAIRES
00902 SERV.&ETAB.CULTURELS & COOP
00903 COOP.CULTURELL & SCIENTIFIQ
00904 ASSISTANCE TECHN & DEVELOPP
00905 COOPERATION MILITAIRE
0094 PLAN & AMENAGEMT DU TERRIT
00940 COMMISSARIAT GAL AU PLAN
00941 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
0097 SERV.GENERX DU 1ER MINISTRE
00970 SERV.CENTRX DU 1ER MINISTRE
00971 DIRECTION FONCTION PUBLIQUE

00972 DIR.DOCUMENTATION FRANCAISE
00974 CONSEIL SUP DE AUDIOVISUEL
00976 MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE
00977 DEFENSEUR DES ENFANTS
00979 AUTRES SERV.DU 1ER MINISTRE
0098 SERV.RATTACHES 1ER MINISTRE
00980 JOURNAUX OFFICIELS
00981 SECR.GAL DEFENSE NATIONALE
0099 ORGANISMES CONSTITUTIONNELS
00990 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
00991 ASSEMBLEE NATIONALE
00992 SENAT
00993 CONSEIL CONSTITUTIONNEL
00994 CONSEIL ECO. ET SOCIAL
010   DEFENSE ....
0100 PERSONNELS CIVILS SAUF DGA
01001 CIVILS DEF.-ADM CENTR & DIV
01003 CIVILS DEF.-SERV.DECONCENTR
0101 MIL-AC,SANTE,ESSENC,DIVERS
01011 MILIT.-ADM.CENTRAL.& DIVERS
01012 MILIT.-SANTE MILITAIRE
01013 MILIT.-ESSENCES
0102 MILIT.-ARMEES & GENDARMERIE
01021 MILITAIRES-AIR
01022 MILITAIRES-FORCES TERRESTR
01023 MILITAIRES-MARINE
01024 MILITAIRES-GENDARMERIE
0103 DELEGATION GEN. ARMEMENT
01030 D.G.A. CIVILS
01037 D.G.A. MILITAIRES

1   ENSEIGNMT PRIVE SS CONTRAT.
100   ENS GENERAL PRIVE SS CONTR.
1009 ENSEIGNEMENT PRIVE
10090 ENSEIGNEM.PRIVE 1 ER DEGRE
10091 ENSEIGNEM.PRIVE 2 EME DEGRE
106   ENSEIGN AGRICOL PRIVE SS C.
10630 ENSEIGN AGRICOL PRIVE SS C£

2   TOUS ETAB.PUBLICS ET GIP...
200   EDUCATION NAT,JEUNESS,RECH.
20000 CNDP (Y COMPRIS CRDP,CDDP)
20001 INSTIT.NAT.RECHERCH.PEDAGOG
20002 ONISEP, CEREQ
20003 CENT.NAT.ENSEIGN.A DISTANCE
20009 AUTRES ETABL. MIN EDUCATION
20010 ETAB.ENSEIG.2DEGRE EDUC.NAT
20020 CENTR.NAT.RECHERCH.SCIENTIF
20021 I.NAT.PHYSIQ.NUCL.PHYS.PART
20022 MUSEUM HN,OBSERV,PAL.DECOUV
20030 CENTR.NAT.OEUV.UNIV.SCOLAIR
20031 CENTR.REG.OEUV.UNIV.SCOLAIR
20040 UNIVERSITES
20041 CONSERVAT.NAT. ARTS METIERS
20042 INSTIT.NAT.SCIENCES APPLIQU
20043 ECOL.INGEN,INSTIT.NAT.POLYT
20044 ECOL.NORMALES SUPERIEURES
20045 INSTIT.UNIV.FORMAT.MAITRES
20049 AUTR.ETAB.ENS ENSEIGNMT SUP
20051 GDS ETABLISMTS A L'ETRANGER
20059 AUTR.ETAB. ENSEIGN.SUP-RECH
20080 ECOLE NATIONALE EQUITATION
20089 AUTRES ETAB. JEUNESS.SPORTS
20091 GIP ENSEIGNEMT SUP-RECHERCH
20092 GIP SPORTS, LOISIRS
201   POSTES & TELECOMMUNICATION.
202   ECONOMIE-FINANC,INDUSTRIE..
20200 CAISSE DES DEPOTS & CONSIGN
20210 AG.NAT.INDEMNISAT.FRANC.O.M
20211 AGENCE FRANC.DE DEVELOPPEMT
20213 CENTR.FR.COMMERCE EXTERIEUR
20214 COMMISSION OPERATIONS BOURS
20215 INSTITUTS EMISSION DOM,TOM
20216 INSTITUT NAT. CONSOMMATION
20217 UNION GROUPEMTS ACHATS PUBL
20218 AG.FR.INVESTISSEM.INTERNATX
20219 AUTRES ETAB. ECONOMIE-FINAN
20231 ECOLES DES MINES
20234 INST.NAT. PROPRIETE INDUSTR
20235 INSTIT.RECH. INFO. & AUTOMA
20236 LABO. NATIONAL D ESSAIS

20237 AG.NAT.VALORISATION RECHERC
20238 BUR.RECH.GEOLOGIQU-MINIERES
20239 AUTRES ETAB. DE L INDUSTRIE
20241 AGENCE NATIONALE FREQUENCES
20242 GRPE DES ECOLES DES TELECOM
20291 GIP ECONOMIE, INDUSTRIE
203 INTERIEUR ET DOM-TOM.....
20309 ETAB.PUBLICS MIN INTERIEUR
20311 (AGENCES DEP INSERTION DOM)
20319 ETAB.PUBLICS MIN OUTRE-MER
20391 GIP ADMINISTRAT INTERIEUR
204 EQUIPMT,ENVIRON,TRANSP,MER.
20400 AGENCES DE L EAU
20401 CONSEIL SUPERIEUR PECHE
20402 OFFICE NATIONAL DE LA CHASS
20403 PARCS NATIONAUX
20404 AG.DEF.ENVIRON-MAIT.ENERGIE
20405 AG.NAT.GEST DECHETS RADIOAC
20406 INST.N.ENVIR.INDUST-RISQUES
20409 AUTRES ETABL. MIN.ENVIRONMT
20410 INSTITUT GEOGRAPHIQUE NAT
20414 ETAB.ENSEIGNEMT MIN.EQUIPMT
20415 LABO.CENT.PONTS-&-CHAUSSEES
20419 AUTRES ETABL. MIN.EQUIPMT
20420 ECOLE NAT. AVIATION CIVILE
20421 ETABL.NAT. INVALIDES MARINE
20422 INST.NAT.RECHERC.TRANSPORTS
20423 INST.FRANC.RECH.EXPLOIT.MER
20424 VOIES NAVIGABLES FR.,BATELL
20425 ETAB. PUBLICS DU TOURISME
20426 ETAB. ENSIGNEMENT MARITIME
20429 AUTR. ETAB. TRANSPORTS-MER
20430 METEO FRANCE
20491 GIP EQUIPEMENT-LOGEMENT
20492 GIP ENVIRONNEMENT
205 JUSTICE .....
20500 ECOLE NAT. MAGISTRATURE
20501 ETABL.HOSPITAL.PUBL.FRESNES
20502 ECOL.NAT.ADMINISTR.PENITENT
20509 AUTRES ETABL. MIN JUSTICE
20591 GIP JUSTICE(ACCES AU DROIT)
206 AGRICULTURE .....
20600 OFFICE NATIONAL DES FORETS
20610 FONDS INTERV. MARCHE SUCRE
20611 AG.CENTR.ORGAN.INTERV.AGRIC
20612 OF.N.INTERPROF.VIAND-ELEVAG
20613 OFF.NAT.INTERPROF. CEREALES
20614 O.N.I.VINS-I.N.APPEL.ORIGIN
20615 O.N.I.OLEAGINEUX-PROTEAGINX
20619 AUTR.ORG.INTERV.MARCHES AGR
20621 C.N.AMENAG.STRUCTUR.EXPL.AG
20622 C.N.MACHINISME AGRICOL-GREF
20623 CENTR.REG. PROPRIETE FOREST
20624 INSTIT.NAT.RECHERCH.AGRONOM
20625 HARAS NATIONAUX
20627 ETAB.ENSEIGNT TECHNIQUE AGR
20628 ETAB.ENSEIGNT SUPERIEUR AGR
20629 AUTRES ETABL. MIN AGRICULT
20691 GIP AGRICULTURE
207 AFF.SOCIALES,SANTE,TRAVAIL.
20700 AGENC.CENTRALE ORGANISM.S.S
20701 CAIS.NAT. ALLOCATIONS FAMIL
20702 CAIS.NAT. ASSURANCE MALADIE
20703 CAIS.NAT. ASSURANC.VIEILLES
20704 CENTR.S.S.TRAVAILLEURS MIGR
20705 FONDS FIN.ALLOC.PERS.AUTONO
20706 OF.NAT.INDEMNIS.ACCID.MEDIC
20707 AGENCES FR.SECURIT.SANITAIR
20708 INSTITUT DE VEILLE SANITAIR
20710 CENTR.N.OPHTALM.QUINZ-VINGT
20711 ECOLE NAT. SANTE PUBLIQUE
20712 (ETAB NATX DE BIENFAISANCE)
20713 I.NAT.JEUNES SOURDS,J.AVEUG
20714 INST.NAT.SANTE RECH.MEDICAL
20715 THERMES NAT.D'AIX-LES-BAINS
20716 ETABLISSMT FRANCAIS DU SANG
20717 AG.NAT.ACCRED-EVALUAT SANTE
20718 AGENC.REG.D'HOSPITALISATION
20719 AUTR.ETAB. SANTE-ACT.SOCIAL
20720 AGENCE NAT. POUR L'EMPLOI
20721 INSTIT.NAT.ETUDES DEMOGRAPH

20722 OFF.DES MIGRATIONS INTERNAT
20729 AUTR.ETAB. TRAVAIL-EMPLOI
20791 GIP SANTE,RECHERCH.MEDICALE
20792 GIP ACTION SOCIALE
20793 GIP EMPLOI,FORMAT.PROFES
208 CULTURE ET COMMUNICATION...
20800 CENTRE MONUMENTS NATIONAUX
20801 CENTR.N.ART CULTUR.POMPIDOU
20802 CENTR.N.CINEMATOGRAPH.FRANC
20803 REUNION MUSEES NATIONAUX
20804 OPERA NATIONAL DE PARIS
20805 THEATRES NATIONAUX
20806 ETAB.ENSEIGNEMT SUP CULTURE
20807 INSTITUT NAT. DU PATRIMOINE
20808 MUSEES NATIONAUX
20809 BIBLIOTHEQUE NAT. DE FRANCE
20811 CENTRE NATIONAL DU LIVRE
20812 CITE DE LA MUSIQUE
20819 AUTRES ETABL. MIN CULTURE
20821 EP PARC & GR.HALLE VILLETTE
20822 CITE SCIENCES ET INDUSTRIE
20891 GIP CULTURE, COMMUNICATION
209 AUTRES MINISTERES CIVILS...
2090 AFFAIRES ETRANGERES
20900 OFF.FR. PROTECTION REFUGIES
20901 OFF.UNIVERS-CULTUR. ALGERIE
20902 AGENC.ENSEIG.FRANC.ETRANGER
20909 AUTRES ETAB.AFFAIR.ETRANGER
2091 COOPERATION, DEVELOPPEMENT
20912 O.R.S.T.O.M

2. La base étude

2.8. Le panel des non-salariés

La table PANNOSAL : EDP_Bennnn_PANNOSAL.....2

Dictionnaire des variables du panel des non-salariés 2021 réalisé par la division « Salaires et revenus d'activité » de l'Insee.....13

La table PANNOSAL : EDP_Bennnn_PANNOSAL nnnn = millésime de la base étude	**Unité observée :** individu * année

Source : *Panel non-salariés*, constitué à partir des bases non-salariés

Contenu :

La table PANNOSAL rassemble des informations sur l'activité non salariée des personnes « EDP » issues des bases de non-salariés de l'Insee, elles-mêmes constituées à partir d'informations fournies par l'Acoss (agence centrale des organismes de sécurité sociale) et de la CCMSA (caisse centrale de la mutualité sociale agricole) et d'informations issues du répertoire Sirène ainsi que des Bases Tous Salariés de l'Insee.

- L'information est annuelle, c'est-à-dire au niveau an*individu, tel qu'il se trouve dans le fichier source. Les informations concernent le secteur d'activité, le nombre de salariés et le montant des salaires versés, ainsi que les revenus d'activité.

- l'information est disponible depuis 2006 jusqu'en 2021

- la table PANNOSAL couvre la totalité des individus EDP affiliées à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés : régime social des indépendants (RSI), Sécurité sociale des indépendants (SSI), régime des professions libérales (Urssaf et Mutualité sociale agricole MSA). Le panel des non salariés comprend les entrepreneurs individuels, y compris les auto-entrepreneurs, ainsi que les gérants majoritaires de société à responsabilité limitée. Il ne comprend pas les gérants minoritaires de SARL et de SA, ni les conjoints collaborateurs.

EDP_BEnnnn_PANNOSAL			
Nom de variable	**Libellé**	**Longueur**	**Format**
ID_DIFF	Identifiant de diffusion de l'individu EDP	10	Texte
AN	Année de validité (de 2006 à 2019)	8	Num
S_NETYCCSG	Somme des salaires nets associées aux postes salariés, y compris CSG non déductible et CRDS (hors indemnités d'élus)	8	Num
S_NETYCCSGR	Somme des salaires nets associées aux postes salariés, y compris CSG non déductible et CRDS (hors indemnités d'élus), en euros constants 2021	8	Num
SOURCE	Origine des données	5	Texte
ENTPAN	Année d'entrée dans le panel	8	Num
PANEDP	Indicatrice d'appartenance à l'échantillon démographique permanent (EDP)	1	Texte
ANNAI	Année de naissance du non-salarié	8	Num
DEPNAI	Département de naissance du non-salarié	3	Texte
DEPT	Département d'activité du non-salarié	3	Texte
COMT	Code géographique de la commune d'activité du non-salarié	5	Texte
SX	Genre du non-salarié	1	Texte

AGE	Age atteint par le non-salarié au cours de l’année AN	8	Num
IND_FUSION	Indicatrice d’appartenance à une caisse URSSAF ayant fait l’objet d’une fusion pour la validité AN	1	Texte
INDICTO	Indicatrice de taxation d’office du non-salarié	1	Texte
TO_EXCEDENT	Indicatrice de suppression des non-salariés taxés d’office excédentaires pour l’année AN	1	Texte
SIR	Numéro SIREN de l’entreprise principale	9	Texte
ID_SIRENE	Présence du numéro SIREN dans le répertoire Sirène de l’année	1	Texte
ID_SIRUS	Présence du numéro SIREN dans le référentiel Sirus de l’année	1	Texte
CREAT_DATE_REF	Date de création de l’entreprise	8	Num
CESSA_DATE_REF	Date de cessation éventuelle de l’entreprise	8	Num
A130	Activité principale de l'entreprise, selon la nomenclature agrégée – (NA niveau A129 + 1 poste pour les gérants sans lien)	4	Texte
A18	Activité principale de l'entreprise, selon la nomenclature agrégée – (NA niveau A17 + 1 poste pour les gérants sans lien)	2	Texte
A39	Activité principale de l'entreprise, selon la nomenclature agrégée – (NA niveau A38 + 1 poste pour les gérants sans lien)	2	Texte
A6	Activité principale de l'entreprise, selon la nomenclature agrégée – (NA niveau A5 + 1 poste pour les gérants sans lien)	1	Texte

TYPENS	Type de non-salarié	2	Texte
AE	Indicatrice de détection des auto-entrepreneurs	1	Texte
AE_ACTIF	Indicatrice d'activité au 31 décembre de l'année pour les auto-entrepreneurs (sur 4 trimestres glissants pour les auto-entrepreneurs nouvellement affiliés)	1	Texte
APEN2	Activité principale de l’entreprise (NAF rév. 2)	5	Texte
SECT	Secteur d’activité agrégé de l’entreprise (regroupement en 39 postes)	3	Texte
SECTR	Secteur d’activité agrégé de l’entreprise (regroupement en 9 postes)	2	Texte
IND_AGRIC	Indicatrice d’appartenance au secteur agricole	1	Texte
CATJUR	Catégorie juridique de l’entreprise	4	Texte
EMPLOYEUR	Indicatrice de détection des non-salariés employeurs au 31 décembre de l’année	1	Texte
NBSA_ENT	Nombre de salariés employés par l’entreprise au 31 décembre de l’année	8	Num
IND_3112	Indicatrice d’activité au 31 décembre de l’année	1	Texte
DURACTJOURS	Nombre de jours d’affiliation dans l’année	8	Num
DATEASSUJ	Date d’assujettissement la plus ancienne connue pour le non-salarié	8	Num
DATEASSUJET	Première date d’assujettissement du compte, présente l’année de validité	8	Num

DURASSUJET	Nombre de jours d’affiliation, depuis la date d’assujettissement du compte	8	Num
REVACTACOSS_1421	Revenu d’activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, nouvelle méthode d’estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs)	8	Num
REVACTACOSS_1214	Revenu d’activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, ancienne méthode d’estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs)	8	Num
REVACTACOSS_0613	Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur jusqu'en 2012, ancienne méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs) (en euros courants)	8	Num
REVCOTSOC	Sommes perçues au titre d'un accord d'intéressement, abondement versé dans un plan d'épargne entreprise ou un PERCO, et somme des cotisations sociales versées l'année de validité au titre des revenus non-salariaux perçus les années précédentes	8	Num
REVREMPL	Revenu de remplacement éventuel (indemnités journalières de maternité, paternité, maladie, ...)	8	Num
REVBRUTACOSS_1421	Revenu d'activité annuel brut du non-salarié (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, nouvelle méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs)	8	Num
REVBRUTACOSS_1214	Revenu d'activité annuel brut du non-salarié (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, ancienne méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs)	8	Num
REVBRUTACOSS_0613	Revenu d'activité annuel brut du non-salarié (définition du revenu en vigueur jusqu'en 2012, ancienne méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs)	8	Num
CA_T1	Chiffre d'affaires du micro-entrepreneur au cours du 1e trimestre de l'année	8	Num
CA_T2	Chiffre d'affaires du micro-entrepreneur au cours du 2e trimestre de l'année	8	Num
CA_T3	Chiffre d'affaires du micro-entrepreneur au cours du 3e trimestre de l'année	8	Num
CA_T4	Chiffre d'affaires du micro-entrepreneur au cours du 4e trimestre de l'année	8	Num
BIC_PRESTAS	Chiffre d'affaires annuel du micro-entrepreneur pour les prestations de services	8	Num

BIC_VENTES	Chiffre d’affaires annuel du micro-entrepreneur pour les activités de ventes	8	Num
BNC	Chiffre d’affaires annuel du micro-entrepreneur pour les activités libérales	8	Num
STATRACOSS_1421	Statut principal agrégé au 31 décembre de l’année (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, nouvelle méthode d’estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs)	1	Texte
STATRACOSS_1214	Statut principal agrégé au 31 décembre de l’année (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, ancienne méthode d’estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs)	1	Texte
STATRACOSS_0613	Statut principal agrégé au 31 décembre de l’année (définition du revenu en vigueur jusqu’en 2012, ancienne méthode d’estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs)	1	Texte
STATUTACOSS_1421	Statut principal au 31 décembre de l’année (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, nouvelle méthode d’estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs)	1	Texte
STATUTACOSS_1214	Statut principal au 31 décembre de l’année (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, ancienne méthode d’estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs)	1	Texte
STATUTACOSS_0613	Statut principal au 31 décembre de l’année (définition du revenu en vigueur jusqu’en 2012, ancienne méthode d’estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs)	1	Texte
S_APET2	Activité de l’établissement d’exercice de l’activité salariée (poste principal)	5	Texte
S_CE	Condition d’emploi de l’activité salariée (poste principal)	1	Texte
S_DEBREMU_MIN	Jour de début de l’activité salariée dans l’année	8	Num
S_FINREMU_MAX	Jour de fin de l’activité salariée dans l’année	8	Num
S_DP	Durée de paie de l’activité salariée dans l’année	8	Num
S_DOMEMPL_EMPL	Domaine d’emploi de l’employeur pour l’activité salariée (poste principal)	1	Texte

S_NBSA_ENT	Nombre de postes non annexes de l’établissement d’exercice de l’activité salariée (poste principal)	8	Num
S_FILT_MIN	Présence d’un poste salarié non annexe au cours de l’année de validité	1	Texte
S_IND_3112	Indicatrice d’activité salariée en fin d’année	1	Texte
S_NBHEUR	Nombre total d’heures salariées associées aux postes salariés dans l’année (hors postes d’élus)	8	Num
S_NBLIG	Nombre de postes salariés au cours de l’année de validité (hors postes d’élus)	8	Num
S_PCS4	Code PCS-ESE de l’activité salariée (poste principal)	4	Texte
S_NIC4	Numéro SIRET de l’établissement d’exercice de l’activité salariée (poste principal)	14	Texte
S_BRUT	Somme des salaires bruts associés aux postes salariés (hors indemnités d’élus)	8	Num
S_NET	Somme des salaires nets associés aux postes salariés (hors indemnités d’élus)	8	Num
CESSATION	Indicatrice de cessation de l’activité en cours d’année	1	Texte
ACTISEC	Activité secondaire du non-salarié	1	Texte
SALAIRVERS	Montant des salaires versés aux salariés de l’exploitation au cours de l’année AN (en euros courants)	8	Num
TYPE_IMP	Type d’imposition utilisé lors de l’année AN	1	Texte
REGIMAL	Régime maladie auprès duquel le chef d’exploitation perçoit ses prestations maladie	1	Texte

REVACTMSA_H_DIV_0616	Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur jusqu'en 2012)	8	Num
DEFICITMSA_H_DIV_0616	Montant du revenu déficitaire (définition du revenu en vigueur jusqu’en 2012)	8	Num
REVACTMSA_YC_DIV75_0616	Revenu d’activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur en 2013)	8	Num
DEFICITMSA_YC_DIV75_0616	Montant du revenu déficitaire (définition du revenu en vigueur en 2013)	8	Num
REVACTMSA_YC_DIV100_0616	Revenu d’activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur à partir de 2014)	8	Num
DEFICITMSA_YC_DIV100_0616	Montant du revenu déficitaire (définition du revenu en vigueur à partir de 2014)	8	Num
REVACTMSA_H_DIV_1621	Revenu d'activité du non-salarié, en moyenne glissante sur 3 ans (hors dividendes)	8	Num
DEFICITMSA_H_DIV_1621	Montant du revenu déficitaire en moyenne glissante sur 3 ans (hors dividendes)	8	Num
REVACTMSA_YC_DIV100_1621	Revenu d’activité du non-salarié, en moyenne glissante sur 3 ans (y compris dividendes)	8	Num
DEFICITMSA_YC_DIV100_1621	Montant du revenu déficitaire en moyenne glissante sur 3 ans (y compris dividendes)	8	Num
STATRMSA	Statut principal agrégé au 31 décembre de l’année	1	Texte
STATUTMSA	Statut principal au 31 décembre de l’année	1	Texte
IND_PL	Indicatrice de détection des professions libérales	1	Texte

S_ACT_PART	Montant brut de l’indemnité versée au salarié au titre du chômage partiel (pendant la crise sanitaire)(en euros courants)	8	Num
S_NBHEUR_AP	Nombre total d’heures indemnisées de chômage partiel pendant la crise sanitaire (2020-2021)	8	Num
CRIS_ATE	Catégorie de risque de l’exploitant ATEXA (Assurance accident du travail des exploitants agricoles)	2	Texte
TAX_PROV	Indicatrice de taxation provisoire	1	Texte
REVACTACOSS_1421R	Revenu d’activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, nouvelle méthode d’estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs), en euros constants 2021	8	Num
REVACTACOSS_1214R	Revenu d’activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, ancienne méthode d’estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs), en euros constants 2021	8	Num
REVACTACOSS_0613R	Revenu d’activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur jusqu’en 2012, ancienne méthode d’estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs), en euros constants 2021	8	Num
REVBRUTACOSS_1421R	Revenu d'activité annuel brut du non-salarié (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, nouvelle méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs), en euros constants 2021	8	Num
REVBRUTACOSS_1214R	Revenu d'activité annuel brut du non-salarié (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, ancienne méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs), en euros constants 2021	8	Num
REVBRUTACOSS_0613R	Revenu d'activité annuel brut du non-salarié (définition du revenu en vigueur jusqu'en 2012, ancienne méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs), en euros constants 2021	8	Num
CA_T1R	Chiffre d'affaires du micro-entrepreneur au cours du 1e trimestre de l'année, en euros constants 2021	8	Num
CA_T2R	Chiffre d'affaires du micro-entrepreneur au cours du 2e trimestre de l'année, en euros constants 2021	8	Num
CA_T3R	Chiffre d'affaires du micro-entrepreneur au cours du 3e trimestre de l'année, en euros constants 2021	8	Num
CA_T4R	Chiffre d'affaires du micro-entrepreneur au cours du 4e trimestre de l'année, en euros constants 2021	8	Num

BIC_PRESTASR	Chiffre d'affaires annuel du micro-entrepreneur pour les prestations de services, en euros constants 2021	8	Num
BIC_VENTESR	Chiffre d’affaires annuel du micro-entrepreneur pour les activités de ventes, en euros constants 2021	8	Num
BNCR	Chiffre d’affaires annuel du micro-entrepreneur pour les activités libérales, en euros constants 2021	8	Num
REVACTMSA_YC_DIV75_0616R	Revenu d’activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur en 2013), en euros constants 2021	8	Num
DEFICITMSA_YC_DIV75_0616R	Montant du revenu déficitaire (définition du revenu en vigueur en 2013), en euros constants 2021	8	Num
REVACTMSA_YC_DIV100_0616R	Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur à partir de 2014, avant correction des écueils) (en euros constants 2021)	8	Num
DEFICITMSA_YC_DIV100_0616R	Montant du revenu déficitaire (définition du revenu en vigueur à partir de 2014, après correction des écueils), en euros constants 2021	8	Num
REVACTMSA_H_DIV_0616R	Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur jusqu'en 2012), en euros constants 2021	8	Num
DEFICITMSA_H_DIV_0616R	Montant du revenu déficitaire (définition du revenu en vigueur jusqu’en 2012), en euros constants 2021	8	Num
REVACTMSA_YC_DIV100_1621R	Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur à partir de 2014, après correction des écueils) (en euros constants 2021)	8	Num
DEFICITMSA_YC_DIV100_1621R	Montant du revenu déficitaire (définition du revenu en vigueur à partir de 2014, après correction des écueils) (en euros constants 2021)	8	Num
REVACTMSA_H_DIV_1621R	Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur jusqu'en 2012, après correction des écueils) (en euros constants 2021)	8	Num

DEFICITMSA_H_DIV_1621R	Montant du revenu déficitaire (définition du revenu en vigueur jusqu'en 2012, après correction des écueils) (en euros constants 2021)	8	Num
SALAIRVERSR	Montant des salaires versés aux salariés de l'exploitation au cours de l'année de validité (en euros constants 2021)	8	Num
REVCOTSOCR	Sommes perçues au titre d'un accord d'intéressement, abondement versé dans un plan d'épargne entreprise ou un PERCO, et somme des cotisations sociales versées l'année AN au titre des revenus non-salariaux perçus les années précédentes (en euros constants 2021)	8	Num
REVREMPLR	Revenu de remplacement éventuel (indemnités journalières de maternité, paternité, maladie, ...) (en euros constants 2021)	8	Num
S_BRUTR	Somme des salaires bruts associés aux postes salariés (hors indemnités d'élus) (en euros constants 2021)	8	Num
S_NETR	Somme des salaires nets associés aux postes salariés (hors indemnités d'élus) (en euros constants 2021)	8	Num
ECHANTILLON	Indicatrice d’appartenance aux sous-échantillons	1	Texte
CODEBASE_NEW	Numéro de la caisse URSSAF de rattachement du compte (selon les caisses existantes pour la validité 2021)	3	Texte
S_ACT_PARTR	Montant brut de l’indemnité versée au salarié au titre du chômage partiel (pendant la crise sanitaire) (en euros constants)	8	Num

Dictionnaire des codes

AN
Année de validité
(2006 à 2021)

S_NETycCSG
Somme des salaires nets associés aux postes salariés, y compris CSG et CRDS (hors indemnités d'élus) (en euros courants)
Les contributions sociales (CSG et CRDS) n'étant pas déduites du revenu d'activité des non-salariés, on les réintègre aux salaires nets des pluriactifs afin de rendre plus proches les concepts de revenus.
Les variables relatives aux postes salariés sont issues des bases Tous salariés, elles-mêmes produites à partir des déclarations sociales des employeurs (principalement les DADS – déclarations annuelles de données sociales – remplacées majoritairement en 2017 puis quasi-exclusivement depuis 2018 par les DSN – déclarations sociales nominatives).
Calculée à partir de la variable S_NET

S_NETycCSGR
Somme des salaires nets associés aux postes salariés, y compris CSG et CRDS (hors indemnités d'élus) (en euros constants 2021)
Les contributions sociales (CSG et CRDS) n'étant pas déduites du revenu d'activité des non-salariés, on les réintègre aux salaires nets des pluriactifs afin de rendre plus proches les concepts de revenus.
Les variables relatives aux postes salariés sont issues des bases Tous salariés, elles-mêmes produites à partir des déclarations sociales des employeurs (principalement les DADS – déclarations annuelles de données sociales – remplacées majoritairement en 2017 puis quasi-exclusivement depuis 2018 par les DSN – déclarations sociales nominatives).
Calculée à partir de la variable S_NET

SOURCE
Origine des données

ACOSS	Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (devenue Urssaf Caisse Nationale au 1er janvier 2021)
CCMSA	Caisse centrale de la mutualité sociale agricole

ENTPAN
Année d'entrée dans le panel
(Postérieure ou égale à 2006)

PANEDP
Indicatrice d'appartenance à l'échantillon démographique permanent (EDP)

	NIR manquant
0	Non
1	Oui

ANNAI
Année de naissance du non-salarié

DEPNAI
Département de naissance du non-salarié
France métropolitaine : 01 à 95 (Corse : 20, 2A, 2B)
Départements d'Outre-mer : 97, 971 à 974, 976
Collectivités d'Outre-mer : 975, 977, 978, 98
Étranger : 99

DEPT
Département d'activité du non-salarié
France métropolitaine : 01 à 95 (Corse : 2A, 2B)
Départements d'Outre-mer : 971 à 974, 976
Collectivités d'Outre-mer : 975, 977, 978, 98
Étranger : 99
Il s'agit du département d'implantation du plus ancien établissement actif associé au non-salarié.
Calculée à partir de la variable COMT

COMT
Code géographique de la commune d'activité du non-salarié
(code officiel géographique – cf. https://www.insee.fr/fr/information/2016807)
Il s'agit de la commune d'implantation du plus ancien établissement actif associé au non-salarié.

SX
Genre du non-salarié

0	Femme
1	Homme

AGE

Age atteint par le non-salarié au cours de l'année AN
Calculée à partir des variables ANNAI et AN

IND_FUSION
Indicatrice d'appartenance à une caisse URSSAF ayant fait l'objet d'une fusion pour la validité AN

0	Non
1	Oui

INDICTO
Indicatrice de taxation d'office du non-salarié

0	Non
1	Oui

TO_EXCEDENT
Indicatrice de suppression des non-salariés taxés d'office excédentaires pour l'année AN

0	Non-salarié à conserver pour les sorties statistiques, notamment le calcul des effectifs
1	Non-salarié à supprimer des statistiques

SIR
Numéro SIREN de l'entreprise principale
Dans le répertoire Sirène, l'unité représentant l'entité entreprise est identifiée par un numéro non significatif à 9 chiffres. Il s'agit du numéro SIREN de l'entreprise principale du non-salarié. Pour les gérants majoritaires, il s'agit du numéro SIREN de la société gérée. Pour ceux dont on n'a pas retrouvé la société (gérants sans lien), il s'agit du numéro SIREN de gérant. Lorsque le SIREN fourni par l'Urssaf est factice (gérants immatriculés à partir de juillet 2015, entrepreneurs individuels pour lesquels l' Urssaf a perdu l'information sur le SIREN, ...), il est mis à blanc.
Variable redressée

ID_SIRENE
Présence du numéro SIREN dans le répertoire Sirène de l'année

0	Numéro SIREN non présent dans le répertoire Sirène de l'année
1	Numéro SIREN présent dans le répertoire Sirène de l'année, le SIREN paraît correct

9	Numéro SIREN présent dans le répertoire Sirène de l'année, mais présomption d'erreur sur le numéro (l'entreprise retrouvée ne peut pas être dirigée par un non-salarié

ID_SIRENE est mise à '9' lorsque la catégorie juridique de l'entreprise retrouvée dans le répertoire Sirène correspond à une société anonyme, une société de droit public, une caisse d'épargne, une mutuelle, ...
Il s'agit du numéro SIREN de l'entreprise principale du non-salarié. Pour les gérants majoritaires, il s'agit du numéro SIREN de la société gérée. Pour ceux dont on n'a pas retrouvé la société (gérants « sans lien »), il s'agit du numéro SIREN du gérant.
De 2006 à 2014

ID_SIRUS

Présence du numéro SIREN dans le référentiel Sirus de l'année

0	Numéro SIREN non présent dans le référentiel Sirus de l'année
1	Numéro SIREN présent dans le référentiel Sirus de l'année, le SIREN paraît correct
9	Numéro SIREN présent dans le référentiel Sirus de l'année, mais présomption d'erreur sur le numéro (l'entreprise retrouvée ne peut pas être dirigée par un non-salarié

ID_SIRUS est mise à '9' lorsque la catégorie juridique de l'entreprise retrouvée dans le référentiel Sirus correspond à une société anonyme, une société de droit public, une caisse d'épargne, une mutuelle, ...
Il s'agit du numéro SIREN de l'entreprise principale du non-salarié. Pour les gérants majoritaires, il s'agit du numéro SIREN de la société gérée. Pour ceux dont on n'a pas retrouvé la société (gérants « sans lien »), il s'agit du numéro SIREN du gérant.
Depuis 2010

CREAT_DATE_REF

Date de création de l'entreprise

(au format AAAA-MM-JJ)
Il s'agit de la date de création de l'entreprise principale du non-salarié. Pour les gérants majoritaires, il s'agit de la date de création de la société gérée. Pour ceux dont on n'a pas retrouvé la société (gérants « sans lien »), il s'agit de la date de début de la qualité de gérant de société.
Variable redressée

CESSA_DATE_REF

Date de cessation éventuelle de l'entreprise

(au format AAAA-MM-JJ)
Il s'agit de la date de cessation éventuelle de l'entreprise principale du non-salarié. Pour les gérants majoritaires, il s'agit de la date de cessation éventuelle de la société gérée. Pour ceux dont on n'a pas retrouvé la société (gérants « sans lien »), il s'agit de la date de cessation de la qualité de gérant de société. Pour l'Urssaf, certains non-salariés sont considérés comme actifs au 31 décembre de l'année N, tout en ayant une date de cessation CESSA_DATE_REF renseignée au cours de l'année N. Cela peut être un non-salarié ayant cessé son activité selon le répertoire Sirène, l'Urssaf n'ayant pas encore l'information sur cette cessation. Le numéro Siren peut aussi ne pas correspondre à celui de l'activité exercée au 31 décembre de l'année N : par exemple un entrepreneur individuel ayant décidé d'exercer son activité en société et créant une SARL, mais pour lequel l'Urssaf a conservé dans son système d'information l'ancien siren de l'entreprise individuelle.
Variable redressée

A130

Activité principale de l'entreprise, selon la nomenclature agrégée – (NA niveau A129 + 1 poste pour les gérants sans lien)

De A01Z à U99Z	NA niveau 129 (cf https://www.insee.fr/fr/information/2028155)
99	Activité (APEN2) non renseignée
gg	Gérants « sans lien » (dont on n'a pas retrouvé l'activité réelle)

Il s'agit de l'activité de l'entreprise principale du non-salarié. Pour les gérants majoritaires, il s'agit de l'activité de la société gérée, si celle-ci a été retrouvée.
Calculée à partir de la variable APEN2

A18

Activité principale de l'entreprise, selon la nomenclature agrégée – (NA niveau A17 + 1 poste pour les gérants sans lien)

AZ	Agriculture, sylviculture, pêche
C1	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac
C2	Cokéfaction et raffinage
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines
C4	Fabrication de matériels de transport
C5	Fabrication d'autres produits industriels
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution
FZ	Construction
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
HZ	Transports et entreposage
IZ	Hébergement et restauration
JZ	Information et communication
KZ	Activités financières et d'assurance
LZ	Activités immobilières
MN	Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale
RU	Autres activités de services

99	Activité (APEN2) non renseignée
gg	Gérants « sans lien » (dont on n’a pas retrouvé l’activité réelle)

Il s'agit de l'activité de l'entreprise principale du non-salarié. Pour les gérants majoritaires, il s'agit de l'activité de la société gérée, si celle-ci a été retrouvée.
Calculée à partir de la variable APEN2

A39

Activité principale de l'entreprise, selon la nomenclature agrégée – (NA niveau A38 + 1 poste pour les gérants sans lien)

De AZ à UZ	NA niveau 38 (cf https://www.insee.fr/fr/information/2028155)
99	Activité (APEN2) non renseignée
gg	Gérants « sans lien » (dont on n’a pas retrouvé l’activité réelle)

Il s'agit de l'activité de l'entreprise principale du non-salarié. Pour les gérants majoritaires, il s'agit de l'activité de la société gérée, si celle-ci a été retrouvée.
Calculée à partir de la variable APEN2

A6

Activité principale de l'entreprise, selon la nomenclature agrégée – (NA niveau A5 + 1 poste pour les gérants sans lien)

1	Agriculture, sylviculture, pêche
2	Industrie
3	Construction
4	Services principalement marchands
5	Services principalement non marchands
9	Activité (APEN2) non renseignée
g	Gérants « sans lien » (dont on n’a pas retrouvé l’activité réelle)

Il s’agit de l’activité de l’entreprise du non-salarié. Pour les gérants majoritaires, il s’agit de l’activité de la société gérée, si celle-ci a été retrouvée.
Calculée à partir de la variable APEN2.

TYPENS
Type de non-salarié

AE	Micro-entrepreneur
EI	Entrepreneur individuel
Ge	Gérant majoritaire de société

Alors que le régime du micro-entrepreneuriat est réservé aux entrepreneurs individuels des secteurs non agricoles dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas un certain plafond, le régime du micro-BA est ouvert aux exploitants agricoles comme aux gérants de sociétés agricoles, la seule condition portant sur le montant des recettes. C'est pourquoi, la variable TYPENS, qui comporte une modalité spécifique pour les micro-entrepreneurs, ne permet pas d'isoler les affiliés au micro-BA des autres non-salariés de la MSA. Pour ce faire, il faut utiliser la variable TYPE_IMP de la base MSA.
La distinction entre EI et gérants a été améliorée à partir de l'année 2018 en mobilisant notamment des informations issues du registre national du commerce et des sociétés.
Calculée à partir des variables AE, APEN2, CATJUR

AE

Indicatrice de détection des micro-entrepreneurs

0	Non
1	Oui

Depuis 2009, Renseignée si SOURCE = ACOSS

AE_ACTIF

Indicatrice d'activité au 31 décembre de l'année pour les micro-entrepreneurs (sur 4 trimestres glissants pour les micro-entrepreneurs nouvellement affiliés)

	Non micro-entrepreneur
0	Micro-entrepreneur inactif
1	Micro-entrepreneur actif au 31 décembre de l'année

Depuis 2009, Renseignée si SOURCE = ACOSS

APEN2
Activité principale de l'entreprise
(sous-classes de la *NAF rév. 2* – cf. https://www.insee.fr/fr/information/2406147)
Il s'agit de l'activité de l'entreprise principale du non-salarié. Pour les gérants majoritaires, il s'agit de l'activité de la société gérée. Pour ceux dont on n'a pas retrouvé la société (gérants « sans lien »), cette variable reste cependant codée à 7010Z ou 6420Z. Dans ce cas, elle ne reflète pas l'activité de la société.
L'activité principale fournie par la MSA / l'Urssaf est redressée à partir d'informations provenant du référentiel Sirus.
Variable redressée

SECT

Secteur d'activité agrégé de l'entreprise (regroupement en 39 postes)

01a	Céréales et grandes cultures
01b	Culture de légumes, fleurs, plantes
01c	Culture de vignes
01d	Arboriculture
01e	Production de bovins
01f	Production d'ovins, caprins, équidés, autres animaux
01g	Production de granivores
01h	Culture et élevage combinés
01i	Sylviculture et exploitation forestière
01j	Pêche et aquaculture
01k	Chasse et services de soutien à l'agriculture
020	Industrie (hors artisanat commercial)
030	Construction
04a	Commerce et réparation d'automobiles
04b	Commerce de gros
04c	Commerce pharmaceutique
04d	Métiers de bouche
04e	Commerce de détail en magasin
04f	Commerce de détail hors magasin
05a	Taxis (y compris VTC)
05b	Autres activités de transport et entreposage
07z	Information et communication
08z	Activités financières et d'assurance
09z	Activités immobilières
10a	Activités juridiques et comptables
10b	Conseil de gestion

10c	Architecture, ingénierie
10d	Autres activités spécialisées (scientifiques et techniques)
10e	Vétérinaires
11z	Services administratifs et de soutien
13z	Hébergement et restauration
14z	Arts spectacles et activités récréatives
15z	Enseignement
16a	Coiffure et soins de beauté
16b	Autres services personnels
20a	Médecins et dentistes
20b	Professions paramédicales
20c	Autres services de santé et action sociale
900	Secteur d'activité indéterminé (y compris gérants « sans lien »)

Il s'agit de l'activité de l'entreprise principale du non-salarié. Pour les gérants majoritaires, il s'agit de l'activité de la société gérée, si celle-ci a été retrouvée.
Calculée à partir de la variable APEN2

SECTR

Secteur d'activité agrégé de l'entreprise (regroupement en 9 postes)

01	Agriculture
02	Industrie (hors artisanat commercial)
03	Construction
04	Commerce et artisanat commercial
05	Transports
07	Services aux entreprises et services mixtes
13	Services aux particuliers (hors santé)
20	Santé humaine et action sociale
90	Secteur d'activité indéterminé (y compris gérants « sans lien »)

Il s'agit de l'activité de l'entreprise principale du non-salarié. Pour les gérants majoritaires, il s'agit de l'activité de la société gérée, si celle-ci a été retrouvée.
Calculée à partir de la variable APEN2

IND_AGRIC

Indicatrice d'appartenance au secteur agricole

0	Non
1	Oui

Il s'agit de l'activité de l'entreprise principale du non-salarié. Pour les gérants majoritaires, il s'agit de l'activité de la société gérée. Le secteur agricole correspond aux divisions 01, 02 et 03 de la NAF rév. 2. Pour ceux dont on n'a pas retrouvé la société (gérants « sans lien »), l'activité reste cependant codée à 7010Z ou 6420Z. Dans ce cas, elle ne reflète pas l'activité de la société.
Calculée à partir de la variable APEN2

CATJUR

Catégorie juridique de l'entreprise (niveau III de la nomenclature des catégories juridiques utilisée dans la gestion du répertoire Sirène – cf. https://www.insee.fr/fr/information/2028129).
Il s'agit de la catégorie juridique de l'entreprise principale du non-salarié. Pour les gérants majoritaires, il s'agit de la catégorie juridique de la société gérée. Pour ceux dont on n'a pas retrouvé la société (gérants « sans lien »), cette variable reste cependant codée à 1800. Dans ce cas, elle ne reflète pas la catégorie juridique de la société (cf. Annexe page 51).

EMPLOYEUR

Indicatrice de détection des non-salariés employeurs au 31 décembre de l'année

0	Pas de salariés employés par l'entreprise
1	Un ou des salariés employés par l'entreprise au 31 décembre
2	Plus de salariés employés au 31 décembre, mais présence de salariés au cours de l'année

Il s'agit de l'entreprise principale du non-salarié. Pour les gérants majoritaires, il s'agit de la société gérée.
Calculée à partir de la variable NBSA_ENT

NBSA_ENT

Nombre de salariés employés par l'entreprise au 31 décembre de l'année.

.	Aucun salarié
0	Aucun salarié au 31 décembre, mais présence de salarié·s au cours de l'année
1	1 salarié au 31 décembre
2	2 salariés au 31 décembre
...	...

X	X salariés au 31 décembre

Il s'agit de l'entreprise principale du non-salarié. Pour les gérants majoritaires, il s'agit du nombre de salariés employés par la société gérée.

IND_3112
Indicatrice d'activité au 31 décembre de l'année

0	Non
1	Oui

Quand SOURCE = ACOSS, calculée à partir d'informations sur l'état du compte et de la date de cessation éventuelle du plus ancien établissement actif associé au non-salarié. Quand SOURCE = CCMSA, calculée à partir de la variable DATEASSUJET.

DURACTJOURS
Nombre de jours d'affiliation dans l'année
365 ou 366, sauf en cas de début ou de cessation d'activité en cours d'année
Calculée à partir des variables AN, DATEASSUJET et, quand SOURCE = ACOSS, de la date de cessation éventuelle du plus ancien établissement actif associé au non-salarié

DATEASSUJ
Date d'assujettissement la plus ancienne connue pour le non-salarié
(au format AAAA-MM-JJ)
Date d'assujettissement associée au non-salarié

DATEASSUJET
Première date d'assujettissement du compte, présente l'année AN
(au format AAAA-MM-JJ)
Date d'assujettissement associée au compte principal du non-salarié
Variable redressée

DURASSUJET
Nombre de jours d'affiliation, depuis la date d'assujettissement du compte
Calculée à partir de la variable DATEASSUJET et, quand SOURCE = ACOSS, de la date de cessation éventuelle du plus ancien établissement actif associé au non-salarié
Variable redressée

REVACTACOSS_1421
Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, nouvelle méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs) (en euros courants)

Pour les non-salariés taxés d'office par l'Urssaf, la variable est mise à blanc.
De 2006 à 2012 :
- le revenu d'activité n'intègre pas les dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du capital et donc non soumis à cotisations sociales, sauf pour les SEL (à partir de 2009) et les EIRL (à partir de 2011). Il n'intègre pas non plus la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels dont bénéficient les gérants de société soumises à l'impôt sur les sociétés, également déduite de l'assiette sociale jusqu'en 2012.
- le revenu d'activité des micro-entrepreneurs est estimé à partir des chiffres d'affaires déclarés chaque trimestre, en leur appliquant un abattement représentatif des frais professionnels
En 2013 :
- le revenu d'activité intègre une partie des dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales. Il intègre également la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels dont bénéficient les gérants de société soumises à l'impôt sur les sociétés.
- le revenu d'activité des micro-entrepreneurs est estimé à partir des chiffres d'affaires déclarés chaque trimestre, en leur appliquant un abattement représentatif des frais professionnels.
Depuis 2014 :
- le revenu d'activité intègre une partie des dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales. Il intègre également la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels dont bénéficient les gérants de société soumises à l'impôt sur les sociétés
- le revenu d'activité des micro-entrepreneurs est estimé à partir des chiffres d'affaires ventilés par type d'activité, en leur appliquant les taux d'abattement pour frais professionnels utilisés par l'administration fiscale : 71 % pour les activités de ventes, 50 % pour les prestations de services et 34 % pour une activité libérale.
Depuis 2014
(Renseignée si SOURCE = ACOSS)
Variable redressée

REVACTACOSS_1214

Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, ancienne méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs) (en euros courants)

Pour les non-salariés taxés d'office par l'Urssaf, la variable est mise à blanc.
De 2006 à 2012 :
- le revenu d'activité n'intègre pas les dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du capital et donc non soumis à cotisations sociales, sauf pour les SEL (à partir de 2009) et les EIRL (à partir de 2011). Il n'intègre pas non plus la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels dont bénéficient les gérants de société soumises à l'impôt sur les sociétés, également déduite de l'assiette sociale jusqu'en 2012.
- le revenu d'activité des micro-entrepreneurs est estimé à partir des chiffres d'affaires déclarés chaque trimestre, en leur appliquant un abattement représentatif des frais professionnels
En 2013 :
- le revenu d'activité intègre une partie des dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales. Il intègre également la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels dont bénéficient les gérants de société soumises à l'impôt sur les sociétés.
- le revenu d'activité des micro-entrepreneurs est estimé à partir des chiffres d'affaires déclarés chaque trimestre, en leur appliquant un abattement représentatif des frais professionnels.
Depuis 2014 :
- le revenu d'activité intègre une partie des dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales. Il intègre également la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels dont bénéficient les gérants de société soumises à l'impôt sur les sociétés
- le revenu d'activité des micro-entrepreneurs est estimé à partir des chiffres d'affaires ventilés par type d'activité, en leur appliquant les taux d'abattement pour frais professionnels utilisés par l'administration fiscale : 71 % pour les activités de ventes, 50 % pour les prestations de services et 34 % pour une activité libérale

De 2012 à 2014
(Renseignée si SOURCE = ACOSS)
Variable redressée

REVACTACOSS_0613

Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur jusqu'en 2012, ancienne méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs) (en euros courants)

Pour les non-salariés taxés d'office par l'Urssaf, la variable est mise à blanc.
De 2006 à 2012 :
- le revenu d'activité n'intègre pas les dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du capital et donc non soumis à cotisations sociales, sauf pour les SEL (à partir de 2009) et les EIRL (à partir de 2011). Il n'intègre pas non plus la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels dont bénéficient les gérants de société soumises à l'impôt sur les sociétés, également déduite de l'assiette sociale jusqu'en 2012.
- le revenu d'activité des micro-entrepreneurs est estimé à partir des chiffres d'affaires déclarés chaque trimestre, en leur appliquant un abattement représentatif des frais professionnels
En 2013 :
- le revenu d'activité intègre une partie des dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales. Il intègre également la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels dont bénéficient les gérants de société soumises à l'impôt sur les sociétés.
- le revenu d'activité des micro-entrepreneurs est estimé à partir des chiffres d'affaires déclarés chaque trimestre, en leur appliquant un abattement représentatif des frais professionnels.
Depuis 2014 :
- le revenu d'activité intègre une partie des dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales. Il intègre également la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels dont bénéficient les gérants de société soumises à l'impôt sur les sociétés
- le revenu d'activité des micro-entrepreneurs est estimé à partir des chiffres d'affaires ventilés par type d'activité, en leur appliquant les taux d'abattement pour frais professionnels utilisés par l'administration fiscale : 71 % pour les activités de ventes, 50 % pour les prestations de services et 34 % pour une activité libérale.
De 2006 à 2013
(Renseignée si SOURCE = ACOSS)
Variable redressée

REVCOTSOC

Sommes perçues au titre d'un accord d'intéressement, abondement versé dans un plan d'épargne entreprise ou un PERCO, et somme des cotisations sociales versées l'année AN au titre des revenus non-salariaux perçus les années précédentes (en euros courants)
(Renseignée si SOURCE = ACOSS)

REVREMPL

Revenu de remplacement éventuel (indemnités journalières de maternité, paternité, maladie, ...) (en euros courants)
(Renseignée si SOURCE = ACOSS)

REVBRUTACOSS_1421

Revenu d'activité annuel brut du non-salarié (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, nouvelle méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs) (en euros courants)
Pour les non-salariés taxés d'office par l'Urssaf, la variable est mise à blanc.
Calculée à partir des variables REVACTACOSS_1417, REVCOTSOC et REVREMPL
Depuis 2014
(Renseignée si SOURCE = ACOSS)

REVBRUTACOSS_1214

Revenu d'activité annuel brut du non-salarié (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, ancienne méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs) (en euros courants)
Pour les non-salariés taxés d'office par l'Urssaf, la variable est mise à blanc.
Calculée à partir des variables REVACTACOSS_1214, REVCOTSOC et REVREMPL
De 2012 à 2014
(Renseignée si SOURCE = ACOSS)

REVBRUTACOSS_0613
Revenu d'activité annuel brut du non-salarié (définition du revenu en vigueur jusqu'en 2012, ancienne méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs) (en euros courants)
Pour les non-salariés taxés d'office par l'Urssaf, la variable est mise à blanc.
Calculée à partir des variables REVACTACOSS_0613, REVCOTSOC et REVREMPL
De 2006 à 2013
(Renseignée si SOURCE = ACOSS)

CA_T1
Chiffre d'affaires de l'auto-entrepreneur au cours du 1e trimestre de l'année (en euros courants)
Depuis 2009
(Renseignée si SOURCE = ACOSS)

CA_T2
Chiffre d'affaires de l'auto-entrepreneur au cours du 2e trimestre de l'année (en euros courants)
Depuis 2009
(Renseignée si SOURCE = ACOSS)

CA_T3
Chiffre d'affaires de l'auto-entrepreneur au cours du 3e trimestre de l'année (en euros courants)
Depuis 2009
(Renseignée si SOURCE = ACOSS)

CA_T4
Chiffre d'affaires de l'auto-entrepreneur au cours du 4e trimestre de l'année (en euros courants)
Depuis 2009
(Renseignée si SOURCE = ACOSS)

BIC_PRESTAS
Chiffre d'affaires annuel de l'auto-entrepreneur pour les prestations de services (en euros courants)
Depuis 2014
(Renseignée si SOURCE = ACOSS)

BIC_VENTES
Chiffre d'affaires annuel de l'auto-entrepreneur pour les activités de ventes (en euros courants)
Depuis 2014
(Renseignée si SOURCE = ACOSS)

BNC

Chiffre d'affaires annuel de l'auto-entrepreneur pour les activités libérales (en euros courants)

Depuis 2014

(Renseignée si SOURCE = ACOSS)

STATRACOSS_1421

Statut principal agrégé au 31 décembre de l'année (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, nouvelle méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs)

	Pas d'activité non-salariée au 31 décembre de l'année
1	Principalement non-salarié : - aucun poste salarié au cours de la dernière semaine de l'année - poste salarié au cours de la dernière semaine ; revenu non-salarié ≥ somme des salaires nets associés aux postes salariés
2	Au moins un poste salarié au cours de la dernière semaine de l'année ; revenu non salarié < somme des salaires nets associés aux postes salariés

Les variables relatives aux postes salariés sont issues des bases Tous salariés, elles-mêmes produites à partir des déclarations sociales des employeurs (principalement les DADS – déclarations annuelles de données sociales – remplacées majoritairement en 2017 puis quasi-exclusivement depuis 2018 par les DSN – déclarations sociales nominatives).

Calculée à partir de la variable STATUTACOSS_1421

Depuis 2014

(Renseignée si SOURCE = ACOSS)

STATRACOSS_1214

Statut principal agrégé au 31 décembre de l'année (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, ancienne méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs)

	Pas d'activité non-salariée au 31 décembre de l'année
1	Principalement non-salarié : - aucun poste salarié au cours de la dernière semaine de l'année - poste salarié au cours de la dernière semaine ; revenu non-salarié ≥ somme des salaires nets associés aux postes salariés
2	Au moins un poste salarié au cours de la dernière semaine de l'année ; revenu non salarié < somme des salaires nets associés aux postes salariés

Le statut principal selon la définition de revenu en vigueur à partir de 2013 a été reconstitué pour l'année 2012, de façon à permettre des comparaisons à concepts équivalents entre 2012 et 2013.

Calculée à partir de la variable STATUTACOSS_1214

De 2012 à 2014

(Renseignée si SOURCE = ACOSS)

STATRACOSS_0613

Statut principal agrégé au 31 décembre de l'année (définition du revenu en vigueur jusqu'en 2012, ancienne méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs)

	Pas d'activité non-salariée au 31 décembre de l'année
1	Principalement non-salarié : - aucun poste salarié au cours de la dernière semaine de l'année - poste salarié au cours de la dernière semaine ; revenu non-salarié ≥ somme des salaires nets associés aux postes salariés
2	Au moins un poste salarié au cours de la dernière semaine de l'année ; revenu non salarié < somme des salaires nets associés aux postes salariés

Le statut principal selon la définition de revenu en vigueur jusqu'en 2012 a été reconstitué pour l'année 2013, de façon à permettre des comparaisons à concepts équivalents entre 2012 et 2013.
Calculée à partir de la variable STATUTACOSS_0613
De 2006 à 2013
(Renseignée si SOURCE = ACOSS)

STATUTACOSS_1421

Statut principal au 31 décembre de l'année (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, nouvelle méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs)

	Pas d'activité non-salariée au 31 décembre de l'année
1	Au moins un poste salarié au cours de la dernière semaine de l'année ; revenu non-salarié ≥ somme des salaires nets associés aux postes salariés
2	Au moins un poste salarié au cours de la dernière semaine de l'année ; revenu non-salarié < somme des salaires nets associés aux postes salariés
3	Aucun poste salarié sur toute l'année
4	Pas de poste salarié au cours de la dernière semaine de l'année, mais au moins un poste salarié dans l'année ; revenu non-salarié ≥ somme des salaires nets associés aux postes salariés
5	Pas de poste salarié au cours de la dernière semaine de l'année, mais au moins un poste salarié dans l'année ; revenu non-salarié < somme des salaires nets associés aux postes salariés

Les variables relatives aux postes salariés sont issues des bases Tous salariés, elles-mêmes produites à partir des déclarations sociales des employeurs (principalement les DADS – déclarations annuelles de données sociales – remplacées majoritairement en 2017 puis quasi-exclusivement depuis 2018 par les DSN – déclarations sociales nominatives).
Calculée à partir des variables REVACTACOSS_1421 et S_NET
Depuis 2014
(Renseignée si SOURCE = ACOSS)

STATUTACOSS_1214

Statut principal au 31 décembre de l'année (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, ancienne méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs)

Mêmes modalités que STATUTACOSS_1421
Le statut principal selon la définition de revenu en vigueur à partir de 2013 a été reconstitué pour l'année 2012, de façon à permettre des comparaisons à concepts équivalents entre 2012 et 2013.
Calculée à partir des variables REVACTACOSS_1214 et S_NET
De 2012 à 2014
(Renseignée si SOURCE = ACOSS)

STATUTACOSS_0613

Statut principal au 31 décembre de l'année (définition du revenu en vigueur jusqu'en 2012, ancienne méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs)
Mêmes modalités que STATUTACOSS_1421
Le statut principal selon la définition de revenu en vigueur jusqu'en 2012 a été reconstitué pour l'année 2013, de façon à permettre des comparaisons à concepts équivalents entre 2012 et 2013.
Calculée à partir des variables REVACTACOSS_0613 et S_NET
De 2006 à 2013
(Renseignée si SOURCE = ACOSS)

S_APET2

Activité de l'établissement d'exercice de l'activité salariée (poste principal)
(sous-classes de la *NAF rév. 2* – cf. https://www.insee.fr/fr/information/2406147)
Les variables relatives aux postes salariés sont issues des bases Tous salariés, elles-mêmes produites à partir des déclarations sociales des employeurs (principalement les DADS – déclarations annuelles de données sociales – remplacées majoritairement en 2017 puis quasi-exclusivement depuis 2018 par les DSN – déclarations sociales nominatives).
Depuis 2009

S_CE

Condition d'emploi de l'activité salariée (poste principal)
De 2009 à 2015

	Pas de poste salarié
C	Temps complet
D	Travail à domicile
P	Temps partiel
F	Faible temps partiel
K	Postes à condition d'emploi mixtes, à dominance « temps complet »
Y	Postes à condition d'emploi mixtes, à dominance « non à temps complet »
S	Chômage indemnisé

En 2016

	Pas de poste salarié
C	Temps complet
D	Travail à domicile

I	Intérimaires
J	Forfait jour
P	Temps partiel

Depuis 2017

	Pas de poste de salarié ou valeur non renseignée
C	Temps complet
N	Non renseigné
P	Temps partiel

Les variables relatives aux postes salariés sont issues des bases Tous salariés, elles-mêmes produites à partir des déclarations sociales des employeurs (principalement les DADS – déclarations annuelles de données sociales – remplacées majoritairement en 2017 puis quasi-exclusivement depuis 2018 par les DSN – déclarations sociales nominatives).
Depuis 2009

S_DEBREMU_MIN
Jour de début de l'activité salariée dans l'année

.	Pas de poste salarié
1	Poste salarié en début d'année
2 à 360	Premier jour d'activité dans l'année

Si le non-salarié a occupé plusieurs postes salariés au cours de l'année, cette variable correspond à la date de début minimale parmi celles indiquées pour chaque poste.
Il arrive aussi que les valeurs prises soient négatives (notamment -30), en cas de décalages de paie.
Les variables relatives aux postes salariés sont issues des bases Tous salariés, elles-mêmes produites à partir des déclarations sociales des employeurs (principalement les DADS – déclarations annuelles de données sociales – remplacées majoritairement en 2017 puis quasi-exclusivement depuis 2018 par les DSN – déclarations sociales nominatives).

S_FINREMU_MAX
Jour de fin de l'activité salariée dans l'année

.	Pas de poste salarié
1 à 359	Dernier jour d'activité dans l'année, sauf en cas de décalage de paie
360	Poste salarié la dernière semaine de l'année

Si le non-salarié a occupé plusieurs postes salariés au cours de l'année, cette variable correspond à la date de fin maximale parmi celles indiquées pour chaque poste.
Les variables relatives aux postes salariés sont issues des bases Tous salariés, elles-mêmes produites à partir des déclarations sociales des employeurs (principalement les DADS – déclarations annuelles de données sociales – remplacées majoritairement en 2017 puis quasi-exclusivement depuis 2018 par les DSN – déclarations sociales nominatives).

S_DP
Durée de paie de l'activité salariée dans l'année

.	Pas de poste salarié
1 à 360	Un à 360 jours de paie

Si le non-salarié a occupé plusieurs postes salariés au cours de l'année, les durées de paie sont sommées (tout en ne pouvant pas dépasser 360).
Les variables relatives aux postes salariés sont issues des bases Tous salariés, elles-mêmes produites à partir des déclarations sociales des employeurs (principalement les DADS – déclarations annuelles de données sociales – remplacées majoritairement en 2017 puis quasi-exclusivement depuis 2018 par les DSN – déclarations sociales nominatives).

S_DOMEMPL_EMPL
Domaine d'emploi de l'employeur pour l'activité salariée (poste principal)

	Pas de poste salarié
1	Fonction publique d'état
2	Fonction publique territoriale
3	Fonction publique hospitalière
4	Autre organisme public administratif
5	Personne morale de droit public soumise au droit commercial
6	Entreprise individuelle
7	Particulier employeur
8	Organisme privé spécialisé ou groupement de droit privé
9	Autre société privée

Les variables relatives aux postes salariés sont issues des bases Tous salariés, elles-mêmes produites à partir des déclarations sociales des employeurs (principalement les DADS – déclarations annuelles de données sociales – remplacées majoritairement en 2017 puis quasi-exclusivement depuis 2018 par les DSN – déclarations sociales nominatives).
Depuis 2009

S_NBSA_ENT
Nombre de postes non annexes de l'établissement d'exercice de l'activité salariée (poste principal)

Les variables relatives aux postes salariés sont issues des bases Tous salariés, elles-mêmes produites à partir des déclarations sociales des employeurs (principalement les DADS – déclarations annuelles de données sociales – remplacées majoritairement en 2017 puis quasi-exclusivement depuis 2018 par les DSN – déclarations sociales nominatives).
Depuis 2009

S_FILT_MIN
Présence d'un poste salarié non annexe au cours de l'année AN

	Pas de poste salarié
1	Existence d'un poste non annexe
2	Postes annexes uniquement
3	Assedic

Les variables relatives aux postes salariés sont issues des bases Tous salariés, elles-mêmes produites à partir des déclarations sociales des employeurs (principalement les DADS – déclarations annuelles de données sociales – remplacées majoritairement en 2017 puis quasi-exclusivement depuis 2018 par les DSN – déclarations sociales nominatives).
Depuis 2009

S_IND_3112
Indicatrice d'activité salariée en fin d'année

	Pas de poste salarié
0	Poste salarié dans l'année, mais pas la dernière semaine
1	Poste salarié la dernière semaine de l'année, mais pas le 31 décembre
2	Poste salarié le 31 décembre de l'année

Les variables relatives aux postes salariés sont issues des bases Tous salariés, elles-mêmes produites à partir des déclarations sociales des employeurs (principalement les DADS – déclarations annuelles de données sociales – remplacées majoritairement en 2017 puis quasi-exclusivement depuis 2018 par les DSN – déclarations sociales nominatives).
Depuis 2009

S_NBHEUR
Nombre total d'heures salariées associées aux postes salariés dans l'année (hors postes d'élus)
Les variables relatives aux postes salariés sont issues des bases Tous salariés, elles-mêmes produites à partir des déclarations sociales des employeurs (principalement les DADS – déclarations annuelles de données sociales – remplacées majoritairement en 2017 puis quasi-exclusivement depuis 2018 par les DSN – déclarations sociales nominatives).

S_NBLIG
Nombre de postes salariés au cours de l'année AN (hors postes d'élus)
(cf. guide méthodologique des DADS). En 2016, bien que la source utilisée soit toujours les seules DADS, les caractéristiques décrivant l'activité salariée des non-salariés ne sont pas complètement comparables à celles des millésimes antérieurs. En 2017, les entreprises remplissent majoritairement des DSN et le changement progressif des sources d'informations et du mode de déclaration des données sociales conduisent à des résultats qui ne sont pas complètements comparables à ceux des millésimes précédents.

S_PCS4

Code PCS-ESE de l'activité salariée (poste principal)

(niveau 3 de la nomenclature des professions et catégories professionnelles des emplois salariés d'entreprise – cf. https://www.insee.fr/fr/information/2401328)

Les variables relatives aux postes salariés sont issues des bases Tous salariés, elles-mêmes produites à partir des déclarations sociales des employeurs (principalement les DADS – déclarations annuelles de données sociales – remplacées majoritairement en 2017 puis quasi-exclusivement depuis 2018 par les DSN – déclarations sociales nominatives).

Depuis 2009

S_NIC4

Numéro SIRET de l'établissement d'exercice de l'activité salariée (poste principal)

Les variables relatives aux postes salariés sont issues des bases Tous salariés, elles-mêmes produites à partir des déclarations sociales des employeurs (principalement les DADS – déclarations annuelles de données sociales – remplacées majoritairement en 2017 puis quasi-exclusivement depuis 2018 par les DSN – déclarations sociales nominatives).

Depuis 2009

S_BRUT

Somme des salaires bruts associés aux postes salariés (hors indemnités d'élus) (en euros courants)

Les variables relatives aux postes salariés sont issues des bases Tous salariés, elles-mêmes produites à partir des déclarations sociales des employeurs (principalement les DADS – déclarations annuelles de données sociales – remplacées majoritairement en 2017 puis quasi-exclusivement depuis 2018 par les DSN – déclarations sociales nominatives).

S_NET

Somme des salaires nets associés aux postes salariés (hors indemnités d'élus) (en euros courants)

Les variables relatives aux postes salariés sont issues des bases Tous salariés, elles-mêmes produites à partir des déclarations sociales des employeurs (principalement les DADS – déclarations annuelles de données sociales – remplacées majoritairement en 2017 puis quasi-exclusivement depuis 2018 par les DSN – déclarations sociales nominatives).

CESSATION

Indicatrice de cessation de l'activité en cours d'année

0	Non
1	Oui

Le revenu d'activité perçu au cours de l'année de cessation est inconnu.

Depuis 2014

(Renseignée si SOURCE = CCMSA)

ACTISEC

Activité secondaire du non-salarié

0	Aucune activité secondaire
1	Activité secondaire de non-salarié agricole

2	Activité secondaire de non-salarié non agricole
3	Activité secondaire de salarié agricole
4	Autre activité secondaire

(Renseignée si SOURCE = CCMSA)

SALAIRVERS

Montant des salaires versés aux salariés de l'exploitation au cours de l'année de validité (en euros courants)

(Renseignée si SOURCE = CCMSA)

TYPE_IMP

Type d'imposition utilisé lors de l'année AN

1	Imposition au forfait
2	Imposition au réel
3	Imposition mixte

(Renseignée si SOURCE = CCMSA)

REGIMAL

Régime maladie auprès duquel le chef d'exploitation perçoit ses prestations maladie

1	Régime des non-salariés agricoles, exploitant à titre exclusif
2	Régime des non-salariés agricoles, exploitant à titre principal
3	Régime des non-salariés non agricoles
4	Régime des salariés agricoles
5	Autres régimes

(Renseignée si SOURCE = CCMSA)

REVACTMSA_H_DIV_0616

Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur jusqu'en 2012, avant correction des écueils) (en euros courants)

En cas de déficit, le montant du revenu REVACTMSA_H_DIV_0616 est mis à zéro. Jusqu'en 2016, une partie des revenus d'activité des cotisants MSA est inconnue : il s'agit des rémunérations des gérants de société soumis à l'impôt sur les sociétés. Jusqu'en 2016 également, une grande partie des revenus inconnus étaient par défaut mis à zéro dans les données fournies par la MSA. Ces deux écueils sont corrigés dans le panel à partir de l'année 2016.

Le revenu d'activité est inconnu pour les affiliés des DOM et pour les affiliés ayant cessé leur activité en cours d'année.

Par ailleurs :

De 2006 à 2012, le revenu d'activité n'intègre pas les dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du capital et donc non soumis à cotisations sociales.

En 2013, le revenu d'activité intègre 75 % des dividendes perçus par les gérants de société dépassant 10 % du capital social, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales.

À partir de 2014, le revenu d'activité intègre 100 % des dividendes perçus par les gérants de société dépassant 10 % du capital social, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales.
De 2006 à 2016
(Renseignée si SOURCE = CCMSA)
Variable redressée

DEFICITMSA_H_DIV_0616

Montant du revenu déficitaire (définition du revenu en vigueur jusqu'en 2012, avant correction des écueils) (en euros courants)

En cas de déficit, le montant du revenu REVACTMSA_H_DIV_0616 est mis à zéro. Jusqu'en 2016, une partie des revenus d'activité des cotisants MSA est inconnue : il s'agit des rémunérations des gérants de société soumis à l'impôt sur les sociétés. Jusqu'en 2016 également, une grande partie des revenus inconnus étaient par défaut mis à zéro dans les données fournies par la MSA. Ces deux écueils sont corrigés dans le panel à partir de l'année 2016.
Le revenu d'activité est inconnu pour les affiliés des DOM et pour les affiliés ayant cessé leur activité en cours d'année.
De 2006 à 2016
(Renseignée si SOURCE = CCMSA)
Variable redressée

REVACTMSA_YC_DIV75_0616

Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur en 2013, avant correction des écueils) (en euros courants)

En cas de déficit, le montant du revenu REVACTMSA_YC_DIV75_0616 est mis à zéro. Jusqu'en 2016, une partie des revenus d'activité des cotisants MSA est inconnue : il s'agit des rémunérations des gérants de société soumis à l'impôt sur les sociétés. Jusqu'en 2016 également, une grande partie des revenus inconnus étaient par défaut mis à zéro dans les données fournies par la MSA. Ces deux écueils sont corrigés dans le panel à partir de l'année 2016.
Le revenu d'activité est inconnu pour les affiliés des DOM et pour les affiliés ayant cessé leur activité en cours d'année.
Par ailleurs :
De 2006 à 2012, le revenu d'activité n'intègre pas les dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du capital et donc non soumis à cotisations sociales.
En 2013, le revenu d'activité intègre 75 % des dividendes perçus par les gérants de société dépassant 10 % du capital social, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales.
À partir de 2014, le revenu d'activité intègre 100 % des dividendes perçus par les gérants de société dépassant 10 % du capital social, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales.
De 2013 à 2015
(Renseignée si SOURCE = CCMSA)
Variable redressée

DEFICITMSA_YC_DIV75_0616

Montant du revenu déficitaire (définition du revenu en vigueur en 2013, avant correction des écueils) (en euros courants)

En cas de déficit, le montant du revenu REVACTMSA_YC_DIV75_0616 est mis à zéro. Jusqu'en 2016, une partie des revenus d'activité des cotisants MSA est inconnue : il s'agit des rémunérations des gérants de société soumis à l'impôt sur les sociétés. Jusqu'en 2016 également, une grande partie des revenus inconnus étaient par défaut mis à zéro dans les données fournies par la MSA. Ces deux écueils sont corrigés dans le panel à partir de l'année 2016.
Le revenu d'activité est inconnu pour les affiliés des DOM et pour les affiliés ayant cessé leur activité en cours d'année.
De 2013 à 2015
(Renseignée si SOURCE = CCMSA)
Variable redressée

REVACTMSA_YC_DIV100_0616

Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur à partir de 2014, avant correction des écueils) (en euros courants)

En cas de déficit, le montant du revenu REVACTMSA_YC_DIV100_0616 est mis à zéro. Jusqu'en 2016, une partie des revenus d'activité des cotisants MSA est inconnue : il s'agit des rémunérations des gérants de société soumis à l'impôt sur les sociétés. Jusqu'en 2016 également, une grande partie des revenus inconnus étaient par défaut mis à zéro dans les données fournies par la MSA. Ces deux écueils sont corrigés dans le panel à partir de l'année 2016.
Le revenu d'activité est inconnu pour les affiliés des DOM et pour les affiliés ayant cessé leur activité en cours d'année.
Par ailleurs :
De 2006 à 2012, le revenu d'activité n'intègre pas les dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du capital et donc non soumis à cotisations sociales.
En 2013, le revenu d'activité intègre 75 % des dividendes perçus par les gérants de société dépassant 10 % du capital social, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales.
À partir de 2014, le revenu d'activité intègre 100 % des dividendes perçus par les gérants de société dépassant 10 % du capital social, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales.
De 2013 à 2016
(Renseignée si SOURCE = CCMSA)
Variable redressée

DEFICITMSA_YC_DIV100_0616

Montant du revenu déficitaire (définition du revenu en vigueur à partir de 2014, avant correction des écueils) (en euros courants)

En cas de déficit, le montant du revenu REVACTMSA_YC_DIV100_0616 est mis à zéro. Jusqu'en 2016, une partie des revenus d'activité des cotisants MSA est inconnue : il s'agit des rémunérations des gérants de société soumis à l'impôt sur les sociétés. Jusqu'en 2016 également, une grande partie des revenus inconnus étaient par défaut mis à zéro dans les données fournies par la MSA. Ces deux écueils sont corrigés dans le panel à partir de l'année 2016.
Le revenu d'activité est inconnu pour les affiliés des DOM et pour les affiliés ayant cessé leur activité en cours d'année.
De 2013 à 2016
(Renseignée si SOURCE = CCMSA)
Variable redressée

REVACTMSA_H_DIV_1621

Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur jusqu'en 2012, après correction des écueils) (en euros courants)

En cas de déficit, le montant du revenu REVACTMSA_H_DIV_1621 est mis à zéro. Jusqu'en 2016, une partie des revenus d'activité des cotisants MSA est inconnue : il s'agit des rémunérations des gérants de société soumis à l'impôt sur les sociétés. Jusqu'en 2016 également, une grande partie des revenus inconnus étaient par défaut mis à zéro dans les données fournies par la MSA. Ces deux écueils sont corrigés dans le panel à partir de l'année 2016.
Le revenu d'activité est inconnu pour les affiliés des DOM et pour les affiliés ayant cessé leur activité en cours d'année.
Par ailleurs :
De 2006 à 2012, le revenu d'activité n'intègre pas les dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du capital et donc non soumis à cotisations sociales.
En 2013, le revenu d'activité intègre 75 % des dividendes perçus par les gérants de société dépassant 10 % du capital social, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales.
À partir de 2014, le revenu d'activité intègre 100 % des dividendes perçus par les gérants de société dépassant 10 % du capital social, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales.
Depuis 2016
(Renseignée si SOURCE = CCMSA)
Variable redressée

DEFICITMSA_H_DIV_1621

Montant du revenu déficitaire (définition du revenu en vigueur jusqu'en 2012, après correction des écueils) (en euros courants)

En cas de déficit, le montant du revenu REVACTMSA_H_DIV_1621 est mis à zéro. Jusqu'en 2016, une partie des revenus d'activité des cotisants MSA est inconnue : il s'agit des rémunérations des gérants de société soumis à l'impôt sur les sociétés. Jusqu'en 2016 également, une grande partie des revenus inconnus étaient par défaut mis à zéro dans les données fournies par la MSA. Ces deux écueils sont corrigés dans le panel à partir de l'année 2016.
Le revenu d'activité est inconnu pour les affiliés des DOM et pour les affiliés ayant cessé leur activité en cours d'année.
Depuis 2016
(Renseignée si SOURCE = CCMSA)
Variable redressée

REVACTMSA_YC_DIV100_1621

Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur à partir de 2014, après correction des écueils) (en euros courants)

En cas de déficit, le montant du revenu REVACTMSA_YC_DIV100_1621 est mis à zéro. Jusqu'en 2016, une partie des revenus d'activité des cotisants MSA est inconnue : il s'agit des rémunérations des gérants de société soumis à l'impôt sur les sociétés. Jusqu'en 2016 également, une grande partie des revenus inconnus étaient par défaut mis à zéro dans les données fournies par la MSA. Ces deux écueils sont corrigés dans le panel à partir de l'année 2016.
Le revenu d'activité est inconnu pour les affiliés des DOM et pour les affiliés ayant cessé leur activité en cours d'année.
Par ailleurs :
De 2006 à 2012, le revenu d'activité n'intègre pas les dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du capital et donc non soumis à cotisations sociales.
En 2013, le revenu d'activité intègre 75 % des dividendes perçus par les gérants de société dépassant 10 % du capital social, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales.
À partir de 2014, le revenu d'activité intègre 100 % des dividendes perçus par les gérants de société dépassant 10 % du capital social, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales.
Depuis 2016
(Renseignée si SOURCE = CCMSA)
Variable redressée

DEFICITMSA_YC_DIV100_1621

Montant du revenu déficitaire (définition du revenu en vigueur à partir de 2014, après correction des écueils) (en euros courants)

En cas de déficit, le montant du revenu REVACTMSA_YC_DIV100_1621 est mis à zéro. Jusqu'en 2016, une partie des revenus d'activité des cotisants MSA est inconnue : il s'agit des rémunérations des gérants de société soumis à l'impôt sur les sociétés. Jusqu'en 2016 également, une grande partie des revenus inconnus étaient par défaut mis à zéro dans les données fournies par la MSA. Ces deux écueils sont corrigés dans le panel à partir de l'année 2016.
Le revenu d'activité est inconnu pour les affiliés des DOM et pour les affiliés ayant cessé leur activité en cours d'année.
Depuis 2016
(Renseignée si SOURCE = CCMSA)
Variable redressée

STATRMSA

Statut principal agrégé au 31 décembre de l'année

	Pas d'activité non-salariée au 31 décembre de l'année
1	Principalement non-salarié : - aucun poste salarié au cours de la dernière semaine de l'année - poste salarié au cours de la dernière semaine, régime non-salarié pour l'assurance maladie
2	Au moins un poste salarié au cours de la dernière semaine de l'année, régime salarié pour l'assurance maladie

*Les variables relatives aux postes salari*és sont issues des bases Tous salariés, elles-mêmes produites à partir des déclarations sociales des employeurs (principalement les DADS – déclarations annuelles de données sociales – remplacées majoritairement en 2017 puis quasi-exclusivement depuis 2018 par les DSN – déclarations sociales nominatives).
Calculée à partir de la variable STATUTMSA
(Renseignée si SOURCE = CCMSA)

STATUTMSA

Statut principal au 31 décembre de l'année

	Pas d'activité non-salariée au 31 décembre de l'année
1	Au moins un poste salarié au cours de la dernière semaine de l'année ; régime non-salarié pour l'assurance maladie
2	Au moins un poste salarié au cours de la dernière semaine de l'année ; régime salarié pour l'assurance maladie
3	Aucun poste salarié sur toute l'année
4	Pas de poste salarié au cours de la dernière semaine de l'année, mais au moins un poste salarié dans l'année ; régime non-salarié pour l'assurance maladie
5	Pas de poste salarié au cours de la dernière semaine de l'année, mais au moins un poste salarié dans l'année ; régime salarié pour l'assurance maladie

Les variables relatives aux postes salariés sont issues des bases Tous salariés, elles-mêmes produites à partir des déclarations sociales des employeurs (principalement les DADS – déclarations annuelles de données sociales – remplacées majoritairement en 2017 puis quasi-exclusivement depuis 2018 par les DSN – déclarations sociales nominatives).
Calculée à partir des variables REGIMAL et S_IND_3112
(Renseignée si SOURCE = CCMSA)

IND_PL
Indicatrice de détection des professions libérales

	Activité inconnue
0	Non
1	Oui

(Renseignée si SOURCE = ACOSS)

S_ACT_PART
Montant brut de l'indemnité versée au salarié au titre du chômage partiel (pendant la crise sanitaire)
(en euros courants)
Les variables relatives aux postes salariés sont issues des bases Tous salariés, elles-mêmes produites à partir des déclarations sociales des employeurs (principalement les DADS – déclarations annuelles de données sociales – remplacées majoritairement en 2017 puis quasi-exclusivement depuis 2018 par les DSN – déclarations sociales nominatives).
En 2020 et 2021

S_NBHEUR_AP
Nombre total d'heures indemnisées de chômage partiel pendant la crise sanitaire (2020-2021)
Les variables relatives aux postes salariés sont issues des bases Tous salariés, elles-mêmes produites à partir des déclarations sociales des employeurs (principalement les DADS – déclarations annuelles de données sociales – remplacées majoritairement en 2017 puis quasi-exclusivement depuis 2018 par les DSN – déclarations sociales nominatives).
En 2020 et 2021

CRIS_ATE

Catégorie de risque de l'exploitant ATEXA (Assurance accident du travail des exploitants agricoles)

0	Non concerné (dont les affiliés d'Alsace, de Moselle et de Mayotte)
1	Maraîchage, floriculture
2	Arboriculture
3	Pépinière
4	Cultures céréalières et industrielles, grandes cultures
5	Viticulture
6	Sylviculture
7	Autres cultures spécialisées
8	Élevage bovins-lait
9	Élevage bovins-viande
10	Élevage bovins mixte
11	Élevage bovins, caprins
12	Élevage porcins
13	Élevage de chevaux
14	Autres élevages de gros animaux
15	Élevage de volailles, lapins
16	Autres élevages de petits animaux
17	Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques
18	Conchyliculture
19	Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage
20	Marais salants
21	Exploitation de bois
22	Scieries fixes
23	Entreprises de travaux agricoles
24	Entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement
25	Mandataires des sociétés ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles

La catégorie de risque de l'exploitant ATEXA est proche de la nomenclature OTEX (orientation technico-économique), Cette nomenclature propose une classification des exploitations selon leur spécialisation et leur taille économique. Elle est utilisée pour la diffusion des résultats de diverses sources : le recensement agricole de 2010, les enquêtes sur la structure des exploitations, le réseau d'information comptable agricole (RICA), ...
(Renseignée si SOURCE = CCMSA)

TAX_PROV

Indicatrice de taxation provisoire

0	Non
1	Oui

L'indicatrice de taxation provisoire est inconnue pour les affiliés des DOM et pour les affiliés ayant cessé leur activité en cours d'année AN.
(Renseignée si SOURCE = CCMSA)
Depuis 2017

REVACTACOSS_1421R

Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, nouvelle méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs) (en euros constants 2021)

Pour les non-salariés taxés d'office par l'Urssaf, la variable est mise à blanc.
De 2006 à 2012 :
- le revenu d'activité n'intègre pas les dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du capital et donc non soumis à cotisations sociales, sauf pour les SEL (à partir de 2009) et les EIRL (à partir de 2011). Il n'intègre pas non plus la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels dont bénéficient les gérants de société soumises à l'impôt sur les sociétés, également déduite de l'assiette sociale jusqu'en 2012.
- le revenu d'activité des micro-entrepreneurs est estimé à partir des chiffres d'affaires déclarés chaque trimestre, en leur appliquant un abattement représentatif des frais professionnels

En 2013 :
- le revenu d'activité intègre une partie des dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales. Il intègre également la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels dont bénéficient les gérants de société soumises à l'impôt sur les sociétés.
- le revenu d'activité des micro-entrepreneurs est estimé à partir des chiffres d'affaires déclarés chaque trimestre, en leur appliquant un abattement représentatif des frais professionnels.

Depuis 2014 :
- le revenu d'activité intègre une partie des dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales. Il intègre également la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels dont bénéficient les gérants de société soumises à l'impôt sur les sociétés
- le revenu d'activité des micro-entrepreneurs est estimé à partir des chiffres d'affaires ventilés par type d'activité, en leur appliquant les taux d'abattement pour frais professionnels utilisés par l'administration fiscale : 71 % pour les activités de ventes, 50 % pour les prestations de services et 34 % pour une activité libérale.

Depuis 2014
(Renseignée si SOURCE = ACOSS)
Variable redressée

REVACTACOSS_1214R

Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, ancienne méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs) (en euros constants 2021)

Pour les non-salariés taxés d'office par l'Urssaf, la variable est mise à blanc.
De 2006 à 2012 :

- le revenu d'activité n'intègre pas les dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du capital et donc non soumis à cotisations sociales, sauf pour les SEL (à partir de 2009) et les EIRL (à partir de 2011). Il n'intègre pas non plus la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels dont bénéficient les gérants de société soumises à l'impôt sur les sociétés, également déduite de l'assiette sociale jusqu'en 2012.
- le revenu d'activité des micro-entrepreneurs est estimé à partir des chiffres d'affaires déclarés chaque trimestre, en leur appliquant un abattement représentatif des frais professionnels
En 2013 :
- le revenu d'activité intègre une partie des dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales. Il intègre également la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels dont bénéficient les gérants de société soumises à l'impôt sur les sociétés.
- le revenu d'activité des micro-entrepreneurs est estimé à partir des chiffres d'affaires déclarés chaque trimestre, en leur appliquant un abattement représentatif des frais professionnels.
Depuis 2014 :
- le revenu d'activité intègre une partie des dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales. Il intègre également la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels dont bénéficient les gérants de société soumises à l'impôt sur les sociétés
- le revenu d'activité des micro-entrepreneurs est estimé à partir des chiffres d'affaires ventilés par type d'activité, en leur appliquant les taux d'abattement pour frais professionnels utilisés par l'administration fiscale : 71 % pour les activités de ventes, 50 % pour les prestations de services et 34 % pour une activité libérale.
De 2012 à 2014
(Renseignée si SOURCE = ACOSS)
Variable redressée

REVACTACOSS_0613R

Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur jusqu'en 2012, ancienne méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs) (en euros constants 2021)

Pour les non-salariés taxés d'office par l'Urssaf, la variable est mise à blanc.
De 2006 à 2012 :
- le revenu d'activité n'intègre pas les dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du capital et donc non soumis à cotisations sociales, sauf pour les SEL (à partir de 2009) et les EIRL (à partir de 2011). Il n'intègre pas non plus la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels dont bénéficient les gérants de société soumises à l'impôt sur les sociétés, également déduite de l'assiette sociale jusqu'en 2012.
- le revenu d'activité des micro-entrepreneurs est estimé à partir des chiffres d'affaires déclarés chaque trimestre, en leur appliquant un abattement représentatif des frais professionnels
En 2013 :
- le revenu d'activité intègre une partie des dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales. Il intègre également la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels dont bénéficient les gérants de société soumises à l'impôt sur les sociétés.
- le revenu d'activité des micro-entrepreneurs est estimé à partir des chiffres d'affaires déclarés chaque trimestre, en leur appliquant un abattement représentatif des frais professionnels.
Depuis 2014 :
- le revenu d'activité intègre une partie des dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales. Il intègre également la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels dont bénéficient les gérants de société soumises à l'impôt sur les sociétés
- le revenu d'activité des micro-entrepreneurs est estimé à partir des chiffres d'affaires ventilés par type d'activité, en leur appliquant les taux d'abattement pour frais professionnels utilisés par l'administration fiscale : 71 % pour les activités de ventes, 50 % pour les prestations de services et 34 % pour une activité libérale.
De 2006 à 2013
(Renseignée si SOURCE = ACOSS)
Variable redressée

REVBRUTACOSS_1421R

Revenu d'activité annuel brut du non-salarié (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, nouvelle méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs) (en euros constants 2021)

Pour les non-salariés taxés d'office par l'Urssaf, la variable est mise à blanc.
Calculée à partir des variables REVACTACOSS_1417R, REVCOTSOC et REVREMPL
Depuis 2014

(Renseignée si SOURCE = ACOSS)

REVBRUTACOSS_1214R

Revenu d'activité annuel brut du non-salarié (définition du revenu en vigueur à partir de 2013, ancienne méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs) (en euros constants 2021)
Pour les non-salariés taxés d'office par l'Urssaf, la variable est mise à blanc.
Calculée à partir des variables REVACTACOSS_1214R, REVCOTSOC et REVREMPL
De 2012 à 2014
(Renseignée si SOURCE = ACOSS)

REVBRUTACOSS_0613R

Revenu d'activité annuel brut du non-salarié (définition du revenu en vigueur jusqu'en 2012, ancienne méthode d'estimation pour les revenus des auto-entrepreneurs) (en euros constants 2021)
Pour les non-salariés taxés d'office par l'Urssaf, la variable est mise à blanc.
Calculée à partir des variables REVACTACOSS_0613R, REVCOTSOC et REVREMPL
De 2006 à 2013
(Renseignée si SOURCE = ACOSS)

CA_T1R

Chiffre d'affaires de l'auto-entrepreneur au cours du 1e trimestre de l'année (en euros constants 2021)
Depuis 2009
(Renseignée si SOURCE = ACOSS)

CA_T2R

Chiffre d'affaires de l'auto-entrepreneur au cours du 2e trimestre de l'année (en euros constants 2021)
Depuis 2009
(Renseignée si SOURCE = ACOSS)

CA_T3R

Chiffre d'affaires de l'auto-entrepreneur au cours du 3e trimestre de l'année (en euros constants 2021)
Depuis 2009
(Renseignée si SOURCE = ACOSS)

CA_T4R

Chiffre d'affaires de l'auto-entrepreneur au cours du 4e trimestre de l'année (en euros constants 2021)
Depuis 2009
(Renseignée si SOURCE = ACOSS)

BIC_PRESTASR

Chiffre d'affaires annuel de l'auto-entrepreneur pour les prestations de services (en euros constants 2021)
Depuis 2014
(Renseignée si SOURCE = ACOSS)

BIC_VENTESR

Chiffre d'affaires annuel de l'auto-entrepreneur pour les activités de ventes (en euros constants 2021)
Depuis 2014
(Renseignée si SOURCE = ACOSS)

BNCR

Chiffre d'affaires annuel de l'auto-entrepreneur pour les activités libérales (en euros constants 2021)*Depuis 2014*
(Renseignée si SOURCE = ACOSS)

REVACTMSA_YC_DIV75_0616R

Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur en 2013, avant correction des écueils) (en euros constants 2021)
En cas de déficit, le montant du revenu REVACTMSA_YC_DIV75_0616R est mis à zéro. Jusqu'en 2016, une partie des revenus d'activité des cotisants MSA est inconnue : il s'agit des rémunérations des gérants de société soumis à l'impôt sur les sociétés. Jusqu'en 2016 également, une grande partie des revenus inconnus étaient par défaut mis à zéro dans les données fournies par la MSA. Ces deux écueils sont corrigés dans le panel à partir de l'année 2016.
Le revenu d'activité est inconnu pour les affiliés des DOM et pour les affiliés ayant cessé leur activité en cours d'année.
Par ailleurs :
De 2006 à 2012, le revenu d'activité n'intègre pas les dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du capital et donc non soumis à cotisations sociales.
En 2013, le revenu d'activité intègre 75 % des dividendes perçus par les gérants de société dépassant 10 % du capital social, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales.
À partir de 2014, le revenu d'activité intègre 100 % des dividendes perçus par les gérants de société dépassant 10 % du capital social, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales.
De 2013 à 2015
(Renseignée si SOURCE = CCMSA)
Variable redressée

DEFICITMSA_YC_DIV75_0616R

Montant du revenu déficitaire (définition du revenu en vigueur en 2013, avant correction des écueils) (en euros constants 2021)
En cas de déficit, le montant du revenu REVACTMSA_YC_DIV75_0616R est mis à zéro. Jusqu'en 2016, une partie des revenus d'activité des cotisants MSA est inconnue : il s'agit des rémunérations des gérants de société soumis à l'impôt sur les sociétés. Jusqu'en 2016 également, une grande partie des revenus inconnus étaient par défaut mis à zéro dans les données fournies par la MSA. Ces deux écueils sont corrigés dans le panel à partir de l'année 2016.
Le revenu d'activité est inconnu pour les affiliés des DOM et pour les affiliés ayant cessé leur activité en cours d'année.
De 2013 à 2015
(Renseignée si SOURCE = CCMSA)
Variable redressée

REVACTMSA_YC_DIV100_0616R

Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur à partir de 2014, avant correction des écueils) (en euros constants 2021)
En cas de déficit, le montant du revenu REVACTMSA_YC_DIV100_0616R est mis à zéro. Jusqu'en 2016, une partie des revenus d'activité des cotisants MSA est inconnue : il s'agit des rémunérations des gérants de société soumis à l'impôt sur les sociétés. Jusqu'en 2016 également, une grande partie des revenus inconnus étaient par défaut mis à zéro dans les données fournies par la MSA. Ces deux écueils sont corrigés dans le panel à partir de l'année 2016.

Le revenu d'activité est inconnu pour les affiliés des DOM et pour les affiliés ayant cessé leur activité en cours d'année.
Par ailleurs :
De 2006 à 2012, le revenu d'activité n'intègre pas les dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du capital et donc non soumis à cotisations sociales.
En 2013, le revenu d'activité intègre 75 % des dividendes perçus par les gérants de société dépassant 10 % du capital social, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales.
À partir de 2014, le revenu d'activité intègre 100 % des dividendes perçus par les gérants de société dépassant 10 % du capital social, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales.
De 2013 à 2016
(Renseignée si SOURCE = CCMSA)
Variable redressée

DEFICITMSA_YC_DIV100_0616R

Montant du revenu déficitaire (définition du revenu en vigueur à partir de 2014, avant correction des écueils) (en euros constants 2021)

En cas de déficit, le montant du revenu REVACTMSA_YC_DIV100_0616R est mis à zéro. Jusqu'en 2016, une partie des revenus d'activité des cotisants MSA est inconnue : il s'agit des rémunérations des gérants de société soumis à l'impôt sur les sociétés. Jusqu'en 2016 également, une grande partie des revenus inconnus étaient par défaut mis à zéro dans les données fournies par la MSA. Ces deux écueils sont corrigés dans le panel à partir de l'année 2016.
Le revenu d'activité est inconnu pour les affiliés des DOM et pour les affiliés ayant cessé leur activité en cours d'année.
De 2013 à 2016
(Renseignée si SOURCE = CCMSA)
Variable redressée

REVACTMSA_H_DIV_0616R

Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur jusqu'en 2012, avant correction des écueils) (en euros constants 2021)

En cas de déficit, le montant du revenu REVACTMSA_H_DIV_0616R est mis à zéro. Jusqu'en 2016, une partie des revenus d'activité des cotisants MSA est inconnue : il s'agit des rémunérations des gérants de société soumis à l'impôt sur les sociétés. Jusqu'en 2016 également, une grande partie des revenus inconnus étaient par défaut mis à zéro dans les données fournies par la MSA. Ces deux écueils sont corrigés dans le panel à partir de l'année 2016.
Le revenu d'activité est inconnu pour les affiliés des DOM et pour les affiliés ayant cessé leur activité en cours d'année.
Par ailleurs :
De 2006 à 2012, le revenu d'activité n'intègre pas les dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du capital et donc non soumis à cotisations sociales.
En 2013, le revenu d'activité intègre 75 % des dividendes perçus par les gérants de société dépassant 10 % du capital social, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales.
À partir de 2014, le revenu d'activité intègre 100 % des dividendes perçus par les gérants de société dépassant 10 % du capital social, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales.
De 2006 à 2016
(Renseignée si SOURCE = CCMSA)
Variable redressée

DEFICITMSA_H_DIV_0616R

Montant du revenu déficitaire (définition du revenu en vigueur jusqu'en 2012, avant correction des écueils) (en euros constants 2021)

En cas de déficit, le montant du revenu REVACTMSA_H_DIV_0616R est mis à zéro. Jusqu'en 2016, une partie des revenus d'activité des cotisants MSA est inconnue : il s'agit des rémunérations des gérants de société soumis à l'impôt sur les sociétés. Jusqu'en 2016 également, une grande partie des revenus inconnus étaient par défaut mis à zéro dans les données fournies par la MSA. Ces deux écueils sont corrigés dans le panel à partir de l'année 2016.
Le revenu d'activité est inconnu pour les affiliés des DOM et pour les affiliés ayant cessé leur activité en cours d'année.
De 2006 à 2016
(Renseignée si SOURCE = CCMSA)
Variable redressée

REVACTMSA_YC_DIV100_1621R

Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur à partir de 2014, après correction des écueils) (en euros constants 2021)
En cas de déficit, le montant du revenu REVACTMSA_YC_DIV100_1621R est mis à zéro. Jusqu'en 2016, une partie des revenus d'activité des cotisants MSA est inconnue : il s'agit des rémunérations des gérants de société soumis à l'impôt sur les sociétés. Jusqu'en 2016 également, une grande partie des revenus inconnus étaient par défaut mis à zéro dans les données fournies par la MSA. Ces deux écueils sont corrigés dans le panel à partir de l'année 2016.
Le revenu d'activité est inconnu pour les affiliés des DOM et pour les affiliés ayant cessé leur activité en cours d'année.
Par ailleurs :
De 2006 à 2012, le revenu d'activité n'intègre pas les dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du capital et donc non soumis à cotisations sociales.
En 2013, le revenu d'activité intègre 75 % des dividendes perçus par les gérants de société dépassant 10 % du capital social, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales.
À partir de 2014, le revenu d'activité intègre 100 % des dividendes perçus par les gérants de société dépassant 10 % du capital social, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales.
Depuis 2016
(Renseignée si SOURCE = CCMSA)
Variable redressée

REVACTMSA_H_DIV_1621R

Revenu d'activité annuel du non-salarié (définition du revenu en vigueur jusqu'en 2012, après correction des écueils) (en euros constants 2021)
En cas de déficit, le montant du revenu REVACTMSA_H_DIV_1621R est mis à zéro. Jusqu'en 2016, une partie des revenus d'activité des cotisants MSA est inconnue : il s'agit des rémunérations des gérants de société soumis à l'impôt sur les sociétés. Jusqu'en 2016 également, une grande partie des revenus inconnus étaient par défaut mis à zéro dans les données fournies par la MSA. Ces deux écueils sont corrigés dans le panel à partir de l'année 2016.
Le revenu d'activité est inconnu pour les affiliés des DOM et pour les affiliés ayant cessé leur activité en cours d'année.
Par ailleurs :
De 2006 à 2012, le revenu d'activité n'intègre pas les dividendes perçus par les gérants de société, considérés comme rémunération du capital et donc non soumis à cotisations sociales.
En 2013, le revenu d'activité intègre 75 % des dividendes perçus par les gérants de société dépassant 10 % du capital social, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales.
À partir de 2014, le revenu d'activité intègre 100 % des dividendes perçus par les gérants de société dépassant 10 % du capital social, considérés comme rémunération du travail et donc soumis à cotisations sociales.
Depuis 2016
(Renseignée si SOURCE = CCMSA)
Variable redressée

DEFICITMSA_H_DIV_1621R

Montant du revenu déficitaire (définition du revenu en vigueur jusqu'en 2012, après correction des écueils) (en euros constants 2021)
En cas de déficit, le montant du revenu REVACTMSA_H_DIV_1621R est mis à zéro. Jusqu'en 2016, une partie des revenus d'activité des cotisants MSA est inconnue : il s'agit des rémunérations des gérants de société soumis à l'impôt sur les sociétés. Jusqu'en 2016 également, une grande partie des revenus inconnus étaient par défaut mis à zéro dans les données fournies par la MSA. Ces deux écueils sont corrigés dans le panel à partir de l'année 2016.
Le revenu d'activité est inconnu pour les affiliés des DOM et pour les affiliés ayant cessé leur activité en cours d'année.
Depuis 2016
(Renseignée si SOURCE = CCMSA)
Variable redressée

SALAIRVERSR

Montant des salaires versés aux salariés de l'exploitation au cours de l'année de validité (en euros constants 2021)
(Renseignée si SOURCE = CCMSA)

REVCOTSOCR

Sommes perçues au titre d'un accord d'intéressement, abondement versé dans un plan d'épargne entreprise ou un PERCO, et somme des cotisations sociales versées l'année AN au titre des revenus non-salariaux perçus les années précédentes (en euros constants 2021)
(Renseignée si SOURCE = ACOSS)

REVREMPLR

Revenu de remplacement éventuel (indemnités journalières de maternité, paternité, maladie, ...) (en euros constants 2021)
(Renseignée si SOURCE = ACOSS)

S_BRUTR

Somme des salaires bruts associés aux postes salariés (hors indemnités d'élus) (en euros constants 2021)
Les variables relatives aux postes salariés sont issues des bases Tous salariés, elles-mêmes produites à partir des déclarations sociales des employeurs (principalement les DADS – déclarations annuelles de données sociales – remplacées majoritairement en 2017 puis quasi-exclusivement depuis 2018 par les DSN – déclarations sociales nominatives).

S_NETR

Somme des salaires nets associés aux postes salariés (hors indemnités d'élus) (en euros constants 2021)
Les variables relatives aux postes salariés sont issues des bases Tous salariés, elles-mêmes produites à partir des déclarations sociales des employeurs (principalement les DADS – déclarations annuelles de données sociales – remplacées majoritairement en 2017 puis quasi-exclusivement depuis 2018 par les DSN – déclarations sociales nominatives).

ECHANTILLON

Indicatrice d'appartenance aux sous-échantillons

1	Né en octobre d'une année paire, hors jours EDP
3	Né en octobre d'une année impaire, hors jours EDP
4	Né un jour EDP d'une année paire, hors mois d'octobre
5	Né un jour EDP d'une année paire, en octobre
6	Né un jour EDP d'une année impaire, hors mois d'octobre
7	Né un jour EDP d'une année impaire, en octobre

CODEBASE_NEW

Numéro de la caisse URSSAF de rattachement du compte (selon les caisses existantes pour la validité 2021)

109	Caisse spécifique des praticiens et auxiliaires médicaux
117	Ile-de-France

200	Corse
217	Champagne-Ardenne
227	Picardie
237	Haute-Normandie
247	Centre Val-de-Loire
257	Basse-Normandie
267	Bourgogne
317	Nord-Pas-de-Calais
417	Lorraine
427	Alsace
437	Franche-Comté
527	Pays de la Loire
537	Bretagne
547	Poitou-Charentes
727	Aquitaine
737	Midi-Pyrénées
747	Limousin
827	Rhône-Alpes
837	Auvergne
917	Languedoc-Roussillon
937	Provence-Alpes-Côte d'Azur
971	Guadeloupe
972	Martinique
973	Guyane
974	La Réunion
976	Mayotte

(Renseignée si SOURCE = ACOSS)

S_ACT_PARTR

Montant brut de l'indemnité versée au salarié au titre du chômage partiel (pendant la crise sanitaire)

(en euros constants)

Les variables relatives aux postes salariés sont issues des bases Tous salariés, elles-mêmes produites à partir des déclarations sociales des employeurs (principalement les DADS – déclarations annuelles de données sociales – remplacées majoritairement en 2017 puis quasi-exclusivement depuis 2018 par les DSN – déclarations sociales nominatives).

2. La base étude

2.9. Les données sociales et fiscales

La table FISC_INDIVIDU : EDP_BEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa.....2

Modalités de la table fiscale individuelle: EDP_BEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa.....5

La table FISC_LOGEMENT : EDP_BEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa.....10

Modalités de la table fiscale logement: EDP_BEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa.....13

La table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa.....16

Modalités de la table fiscale revenus: EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa.....23

La table FISC_REVDET : EDP_BEnnnn_FISC_REVDET_aaaa.....30

Modalités de la table fiscale revenus détaillés:.....32

EDP_BEnnnn_FISC_REVDET_aaaa.....32

Annexes.....34

La table FISC_INDIVIDU : EDP_BEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa

nnnn = millésime de la base étude
aaaa = millésime fiscal

Unité observée : individus fiscaux des logements et des déclarations fiscales où un individu "EDP" a été identifié l'année considérée.

Source : Fichier démographique des logements et des individus *(Fidéli, ex-RSL), fichier individu*

Contenu :
La table FISC_INDIVIDU_aaaa fournit les informations fiscales des individus des logements où un individu EDP est connu soit au titre de l'impôt sur le revenu, soit au titre de la taxe d'habitation principale (THP). La table est millésimée l'année aaaa de la déclaration fiscale. La localisation est celle déclarée au 1er janvier de l'année de la déclaration fiscale. Hormis les variables date et lieu de naissance et type d'individu fiscal, les variables disponibles sont celles du foyer fiscal auquel est rattaché l'individu. Les individus appartenant à un même foyer fiscal partagent de ce fait le même identifiant de foyer fiscal (ID_FISC_FOY_DIFF + ORDREFIP). La variable TYPE_FISC identifie de manière unique les individus au sein d'un foyer fiscal. Un individu « EDP » peut être rattaché à plusieurs foyers fiscaux : par exemple, un étudiant peut être rattaché au foyer fiscal et au logement de ses parents au titre de l'impôt sur les revenus et dans un autre foyer fiscal et un autre logement pour la taxe d'habitation. L'utilisateur doit donc veiller à gérer ces individus EDP présents dans plusieurs déclarations fiscales une année fiscale donnée.
Le fichier individuel du répertoire statistique des logements (Fidéli, ex-RSL) est construit à partir du fichier d'imposition des personnes (FIP), rapproché du fichier des déclarations de revenus (POTE[1]) afin de récupérer les informations des personnes à charge, et du fichier de la taxe d'habitation (PLFC[2]).
Les individus fiscaux « EDP » sont identifiés grâce aux informations nominatives dont dispose l'administration fiscale (nom, prénom, sexe, date de naissance, lieu de naissance). Pour les personnes à charge pour lesquelles n'est connue que l'année de naissance, l'identification s'opère via les informations du père ou de la mère de l'individu EDP. De ce fait, pour les personnes à charge, le taux de couverture peut varier d'une année de naissance à l'autre, et l'appariement étant indirect est de moins bonne qualité.
Le statut des individus d'un foyer fiscal approchant l'âge de 18 ans est transitoire, passant du statut de "personne à charge" au statut de "personne majeure rattachée". Cette transition nécessite un traitement spécifique afin d'assurer l'unicité des individus dans chaque foyer fiscal. À partir de AN_FISC=2017, les individus personnes à charge de 15 ans ou plus intègrent le fichier FIP (identification nominative). Cela peut entraîner des ruptures de série.
Lorsqu'un individu est rattaché à un logement ordinaire, les informations de son logement sont disponibles dans la table FISC_LOGEMENT et les revenus du ménage fiscal auquel il appartient sont disponibles dans la table FISC_REVENU. Dans les deux cas, l'identifiant à utiliser est ID_FISC_LOG_DIFF.
Lorsqu'un individu réside dans une communauté, les informations sur le type de communauté sont issues du répertoire des communautés.***Remarques :***
1) Le quadruplet (AN_FISC, ID_FISC_FOY_DIFF, ORDREFIP, TYPE_FISC) constitue une clé unique pour chaque individu fiscal.
2) À partir de AN_FISC=2017, la variable TYPE_FISC est sur deux positions (1 devient 01, 2 devient 02, …., A reste A, ….)
3) Nouveauté 2021 : les fichiers Fip comportent les enfants de moins de 15 ans, ce qui n'était pas le cas avant. Cela se traduit par un gain de qualité, notamment une nette hausse du taux de remplissage des variables jours, mois de naissance, sexe et situation matrimoniale. Cela a changé le mode de repérage des personnes à charge, et donc le calcul de la variable poids_fideli dans fisc_individu_2021.
Pour une documentation des variables voir les déclarations fiscales types ci-jointes.

[1] Permanent des occurrences de traitement des émissions
[2] Permanent local foncier commun

EDP_BEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa				
Nom de variable	**Libellé**	**Longueur**	**Format**	**Modalités**
Variables de gestion				
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char	
ID_FISC_FOY_DIFF	Identifiant de diffusion du foyer fiscal	10	Char	
ID_FISC_LOG_DIFF	Identifiant de diffusion du logement	10	Char	
Variables liées à l'individu				
AN_FISC	Année de la déclaration fiscale	4	Num	
ORDREFIP	Lettre d'ordre du fichier d'impôt des personnes	1	Char	Page 5
TYPE_FISC	Type d'individu fiscal	1	Char	page 5
SEXE	Sexe	1	Char	Page 5
JNAIS	Jour de naissance	2	Char	Page 5
MNAIS	Mois de naissance	2	Char	Page 5
ANAIS	Année de naissance	4	Char	Page 5
CODNAIS	Code du département et commune de naissance	6	Char	
CIDECI	Situation conjugale	1	Char	Page 5
ZOXYZD	Code du dernier événement	1	Char	Page 6
DACOED	Date du dernier événement	8	Char	Page 6
T_CHARGE	Type de personne à charge	1	Char	Page 6
CNCOIPV	Code étudiant - frontalier -vous	1	Char	Page 6
CSDEP	Code départemental de l'adresse fiscale de taxation (AFT)	2	Char	Page 6
CNE1	Code commune de l'adresse fiscale de taxation (AFT)	3	Char	Page 6
COM_NSCAT	Nombre de sous catégories différentes de communautés à l'adresse	2	Num	
COM_SCAT1	Première sous catégorie de communauté la plus importante à l'adresse	2	Char	Page 6
COM_SCAT2	2ème sous catégorie de communauté la plus importante à l'adresse	2	Char	Page 7
I_FISC_DECES	Indicatrice de décès de l'individu selon Fidéli	1	Num	Page 8
I_FISC_LOGEMENT	Indicatrice de présence de données sur le logement de l'individu	1	Num	Page 8
I_FISC_REVENU	Indicatrice de présence de données sur les revenus du ménage de l'individu	1	Num	Page 8
I_FISC_REVDET	Indicatrice de présence de données sur les revenus détaillés individuels	1	Num	Page 8
TYPE_DECL	Provenance de la déclaration fiscale	1	Char	Page 8
TYPE_PRES	Choix de l'identification pour les EDP multi-identifiés une année donnée	1	Num	Page 8

Table FISC_INDIVIDU : EDP_BEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa

POIDS_FIDELI	Pondération pour les EDP avec TYPE_PRES = 1 calée sur les marges de Fidéli de l'année fiscale considérée	best12.	Num	Page 9
LIEN_FAMILIAL	Lien familial avec le référent fiscal (variable calculée par Fidéli)	2	Char	Page 10
NBPTR	Nombre de parts fiscales	best12.	Num	Page 10
ID_FISC_FOY_CONJ	Identifiant de diffusion du foyer fiscal du futur conjoint	10	Char	Page 10
ID_FISC_ADR_DIFF	Adresse fiscale anonymisée	10	Char	

Table FISC_INDIVIDU : EDP_BEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa

Modalités de la table fiscale individuelle: EDP_BEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrement. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

ORDREFIP
Lettre d'ordre du fichier d'impôt des personnes
Lettre de "A" à "I", ordre du traitement de l'imposition dans FIP. La variable ORDREFIP sert à identifier une occurrence fiscale (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) dans un des fichiers sources de Fideli et une déclaration d'impôt sur le revenu dans l'autre fichier source. Elle fonctionne de la façon suivante : la déclaration d'impôt sur le revenu et l'occurrence fiscale associée la plus ancienne ont un ordrefip qui vaut A, la suivante vaut B, etc. La valeur la plus haute représente la dernière déclaration d'impôt sur le revenu /occurrence fiscale, donc l'information la plus fraiche. Dans les deux fichiers sources, on peut avoir plusieurs déclarations/occurrences fiscales pour un même foyer (ID_FISC_FOY_DIFF), à des adresses différentes si le foyer a déménagé et a changé d'adresse.
Dans l'EDP, toute l'information est contenue, notamment les différentes déclarations pour chaque foyer fiscal. Donc, pour identifier un foyer, le seul ID_FISC_FOY_DIFF suffit, mais si on veut faire le lien avec ID_FISC_LOG_DIFF, la clé ID_FISC_FOY_DIFF + ORDREFIP sera plus appropriée.

TYPE_FISC
Type d'individu fiscal

1 ou 01	Déclarant
2 ou 02	Conjoint
3 ou 03, 4 ou 04, 5 ou 05, 6 ou 06, 07, ...	Personne à charge (personnes majeures rattachées principalement)
A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,...	Personne à charge (personnes mineures principalement)

SEXE
Sexe

1	Homme
2	Femme
blanc	Non renseigné (notamment pour TYPE_FISC = « lettre »)

JNAIS
Jour de naissance

01 à 31	Jour de naissance

MNAIS
Mois de naissance

01 à 12	Mois de naissance

ANAIS
Année de naissance

AAAA	Année de naissance

CODNAIS
Code départemental et commune de naissance
Code officiel géographique

CIDECI
Situation conjugale

A	Personne majeure rattachée ou personne à charge
C	Célibataire
D	Divorcé(e) / séparé(e)
M	Marié
O	Pacsé
V	Veuf(ve)
blanc	non renseigné

ZOXYZD
Code du dernier événement

J	Rupture du Pacs (cette valeur n'est présente qu'en historique)
R	Déclaration de Pacs (cette valeur n'est présente qu'en historique)
X	Mariage (uniquement mariage d'après le descriptif ; aussi le Pacs dans la pratique)
Y	Divorce ou séparation
Z	Décès du conjoint
blanc	non renseigné

DACOED
Date du dernier événement

Se présente sous la forme JJMMAAAA

T_CHARGE
Code situation des personnes à charge
Cette variable correspond à l'encadré C du formulaire n°2042 "déclaration de revenus".

F	Enfant à charge non marié de moins de 18 ans au 1er janvier de l'année AN_FISC – 1 ou né l'année AN_FISC - 1 ou handicapé quel que soit l'âge (modalité initiale G sur le formulaire 2042)
H	Enfant à charge en résidence alternée non marié de moins de 18 ans au 1er janvier de l'année AN_FISC - 1ou né l'année AN_FISC – 1 ou handicapé quel que soit l'âge (modalité initiale I sur le formulaire 2042)
J	Enfant à charge célibataire majeur sans enfant
N	Enfant à charge marié/pacsé ou non marié chargé de famille
R	Personne invalide vivant sous le toit du déclarant titulaire de la carte d'invalidité d'au moins 80 %
blanc	Non renseigné

CNCOIPV
Code étudiant - frontalier - vous

A	Diplomate
D	Employé d'ambassade
E	Etudiant rattaché IR et redevable - TH
F	Redevable - TH, imposé à l'IR par voie de matrice individuelle
G	Redevable - TH, imposé à l'IR / Convention internationale (frontalier)
R	Retraité
blanc	Non renseigné ou autres cas

CSDEP
Code départemental de l'adresse fiscale de taxation (AFT)

01 à 97, 2A, 2B	Code départemental
B3	Foyer fiscal résidant à l'étranger

CNE1
Code commune de l'adresse fiscale de taxation (AFT)

Si CSDEP vaut 01 à 97, 2A, 2B	Code officiel géographique
Si CSDEP vaut B3	Code du pays

COM_NSCAT
Nombre de sous-catégories différentes de communautés à l'adresse

COM_SCAT1
Première sous catégorie de communauté la plus importante à l'adresse

11	Maison de retraite, hospice (hébergement pour personnes âgées)	1 : Service de moyen ou de long séjour d'un établissement public ou privé de santé, établissement social de moyen ou de long
12	Foyer Adoma (ex-Sonacotra)	

13	Autre foyer de travailleurs (hébergement pour travailleurs)	séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale ou assimilé
14	Autre	
15	Structures pour personnes nécessitant des soins médicaux	
16	Structures pour enfants handicapés	
17	Structures pour adultes handicapés	
18	Structures d'aide sociale à l'enfance et de protection judiciaire	
19	Structures pour adultes et familles avec accompagnement social et psychologique	
21	Communauté religieuse (Couvent, monastère, hébergement pour personnes exerçant des activités religieuses)	2 : communauté religieuse
31	Gendarmerie (Gendarmerie comprenant l'hébergement individuel ou collectif dans l'enceinte militaire).	3 : Caserne, quartier, base ou camp militaire ou assimilé
32	Autre (Caserne et camp militaire comprenant de l'hébergement individuel ou collectif dans l'enceinte militaire)	
41	Cité universitaire (Résidence universitaire composée en partie ou en totalité de chambres)	4 : Etablissements hébergeant des élèves ou des étudiants, y compris établissement militaire d'enseignement
42	Autre (établissements hébergeant des élèves (lycées, collèges) structure d'hebergement dispensant un enseignement (institut médico éducatif IME, institut médico pédagogique IMP)	
51	Etablissement pénitentiaire (prison, centre de semi-liberté)	5 : Etablissement pénitentiaire
61	Etablissement social de court séjour	6 : Etablissement social de court séjour
71	Autre catégorie de communauté	7 : Autre catégorie de communauté (Structure collective avec hébergement, non classable dans les autres catégories (centre de rétention administrative))
blanc	Non concerné	

Source : répertoire des communautés

COM_SCAT2
2ème sous catégorie de communauté la plus importante à l'adresse

00	Pas de deuxième sous catégorie de communauté	
11	Maison de retraite, hospice (hébergement pour personnes âgées)	1 : Service de moyen ou de long séjour d'un établissement public ou privé de santé, établissement social de moyen ou de long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale ou assimilé
12	Foyer Adoma (ex-Sonacotra)	
13	Autre foyer de travailleurs (hébergement pour travailleurs)	
14	Autre	
15	Structures pour personnes nécessitant des soins médicaux	
16	Structures pour enfants handicapés	
17	Structures pour adultes handicapés	
18	Structures d'aide sociale à l'enfance et de protection judiciaire	
19	Structures pour adultes et familles avec accompagnement social et psychologique	

21	Communauté religieuse (Couvent, monastère, hébergement pour personnes exerçant des activités religieuses)	2 : communauté religieuse
31	Gendarmerie (Gendarmerie comprenant l'hébergement individuel ou collectif dans l'enceinte militaire).	3 : Caserne, quartier, base ou camp militaire ou assimilé
32	Autre (Caserne et camp militaire comprenant de l'hébergement individuel ou collectif dans l'enceinte militaire)	
41	Cité universitaire (Résidence universitaire composée en partie ou en totalité de chambres)	4 : Etablissements hébergeant des élèves ou des étudiants, y compris établissement militaire d'enseignement
42	Autre (établissements hébergeant des élèves (lycées, collèges) structure d'hebergement dispensant un enseignement (institut médico éducatif IME, institut médico pédagogique IMP)	
51	Etablissement pénitentiaire (prison, centre de semi-liberté)	5 : Etablissement pénitentiaire
61	Etablissement social de court séjour	6 : Etablissement social de court séjour
71	Autre catégorie de communauté	7 : Autre catégorie de communauté (Structure collective avec hébergement, non classable dans les autres catégories (centre de rétention administrative))
blanc	Non concerné	

Source : répertoire des communautés

I_FISC_DECES
Indicatrice de décès de l'individu selon Fidéli

0	L'individu n'est pas décédé l'année AN_FISC – 1 d'après Fidéli
1	L'individu est décédé l'année AN_FISC – 1 d'après Fidéli

L'indicatrice n'est renseignée qu'à partir du millésime 2016. Elle concerne tous les individus fiscaux (hors TYPE_FISC = « lettre » qui sont toujours à 0) et doit permettre notamment de repérer les décès des individus non EDP.

I_FISC_LOGEMENT
Indicatrice de présence de données sur le logement de l'individu

0	Absence de données sur le logement de l'individu
1	Présence de données sur le logement de l'individu

I_FISC_REVENU
Indicatrice de présence de données sur les revenus du ménage de l'individu

0	Absence de données sur les revenus du ménage de l'individu
1	Présence de données sur les revenus du ménage de l'individu

I_FISC_REVDET
Indicatrice de présence de données sur les revenus détaillés individuels

0	Absence de données sur les revenus détaillés individuels
1	Présence de données sur les revenus détaillés individuels

TYPE_DECL
Type de déclaration fiscale faite par le foyer fiscal

1	Impôt sur le revenu et taxe d'habitation principale
2	Impôt sur le revenu uniquement
3	Taxe d'habitation principale uniquement
5	La déclaration fiscale concerne un individu décédé l'année AN_FISC - 1
9	Hors champ

TYPE_PRES
Choix de l'identification pour les EDP multi-identifiés une année donnée

0	Individu non-EDP
1	Déclaration principale rentenue pour les individus EDP
2	Déclaration secondaire pour les EDP multi-identifiés
9	Hors champ (y compris non-EDP)

POIDS_FIDELI
Pondération calée sur les marges de Fidéli de l'année fiscale considérée pour les individus EDP dont TYPE_PRES = 1 sauf ceux pour qui CSDEP='B3' ou pour Mayotte en 2014 (CSDEP='97'&substr(CNE1,1,1)='6' i.e '976')

LIEN_FAMILIAL
Lien familial avec le référent fiscal (variable calculée par Fidéli)
Imputation conventionnelle et qui ne prend en compte que les croisements les plus nombreux.

10	Référent fiscal
21	Conjoint légal
22	Conjoint de fait
31	Enfant
32	Personne de moins de 25 ans et deux foyers maxi dans le logement. Personne dans un foyer sans homonymie avec le référent fiscal, le conjoint ou les personnes à charge et écart d'âge supérieur à 15 ans (possible enfant adopté).
40	Conjoint enfant
50	Frère/Sœur
60	Parent
70	Autre avec homonymie
80	Autre sans homonymie

La variable LIEN_FAMILIAL n'est disponible qu'à partir du millésime AN_FISC 2016.
Pour une expertise approfondie de cette variable dans le cadre de l'étude des unions libres, se référer à l'annexe 3.14.

NBPTR
Nombre de parts fiscales
100 = 1 part fiscale

ID_FISC_FOY_CONJ
Identifiant de diffusion du foyer fiscal du futur conjoint
La variable est vide pour les individus sans futur conjoint, elle vaut "0000000000" pour les individus dont le foyer fiscal du futur conjoint n'est pas dans l'EDP et elle est renseignée lorsque le foyer fiscal du futur conjoint est présent dans l'EDP.

La table FISC_LOGEMENT : EDP_BEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa

nnnn = millésime de la base étude
aaaa = millésime fiscal

Unité observée : Logement de rattachement des foyers fiscaux où un individu "EDP" a été identifié l'année de la déclaration fiscale considérée.

Source : Fichier démographique des logements et des individus (Fidéli, ex-RSL)*, fichier local*

Contenu :
La table FISC_LOGEMENT_aaaa regroupe l'ensemble des logements habités par un individu "EDP" connus au sens de la taxe d'habitation principale à une année donnée. La table est millésimée l'année aaaa de la déclaration fiscale.
Les informations sur les logements proviennent du fichier démographique des logements et des individus (Fidéli, ex-RSL) qui contient lui-même des informations sur l'ensemble des locaux retrouvés dans le fichier des propriétés bâties (FPB) et de la taxe d'habitation.

Variables présentes les années passées mais supprimées dorénavant :

- EQSUPERF : équivalence superficielle des éléments du confort (BE2016)

Table FISC_LOGEMENT : EDP_BEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa

Table FISC_LOGEMENT : EDP_BEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa

EDP_BEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa				
Nom de variable	**Libellé**	**Longueur**	**Format**	**Modalités**
Variables de gestion				
ID_FISC_LOG_DIFF	Identifiant de diffusion du logement	10	Char	
Variables liées au logement				
AN_FISC	Année de la déclaration fiscale	4	Num	
DEP	Code département	3	Char	Page 14
CNE	Code commune	3	Char	page 14
SECCAD	Section cadastrale	2	Char	Page 14
DATACHEV	Année d'achèvement (synthèse FPB[3] et PLCF[4])	4	Char	Page 14
HLMSEM	Local appartenant à HLM ou SEM	1	Char	Page 14
DATEACTE	Date de l'acte de propriété	8	Char	page 14
DATEPERS	Année d'entrée dans le local	4	Char	Page 14
OCC	Code occupation du local (PLFC)	1	Char	Page 14
DNATLC	Nature d'occupation (PLFC)	4	Char	Page 15
NATLOC	Code nature du local (synthèse FPB et PLFC)	2	Char	Page 15
TAX	Code taxation du local	1	Char	Page 15
LOGEMENT	Indicatrice de logement suivant le filtre RP	1	Char	Page 16
NLOC4	Nombre de locaux supérieurs à 4	1	Char	
EAU	Présence d'eau	1	Char	Page 16
EGOUT	Présence du tout à l'égout	1	Char	Page 16
ELEC	Présence de l'électricité	2	Char	Page 17
GAZ	Présence du gaz	1	Char	Page 17
CHAUFF	Présence du chauffage central	1	Char	Page 17
ASCENSEUR	Présence d'ascenseur (appartement)	1	Char	Page 17
NBNIV	Nombre de niveaux	2	Num	
SURFTOT	Surface totale du local (PLFC)	8	Num	
NBPIEC	Nombre de pièces	2	Num	
NBPP	Nombre de pièces principales	2	Num	
NBSDB	Nombre de salles de bain	2	Num	
NBBAIG	Nombre de baignoires	2	Num	

[3] Fichier des propriétés bâties
[4] Permanent local foncier commun

Table FISC_LOGEMENT : EDP_BEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa

NBDOUC	Nombre de douches	2	Num	
NBWC	Nombre de wc	2	Num	
NBCUIS8	Nombre de cuisines de moins de 9m2	2	Num	
NBCUIS9	Nombre de cuisines d'au moins 9 m2	2	Num	
NBCH	Nombre de chambres	2	Num	
NBSAM	Nombre de salles à manger	2	Num	
NUM_IRIS	Numéro IRIS (à partir de AN_FISC = 2015)	4	Char	
NUM_QPV	Numéro de quartier politique de la ville (à partir de AN_FISC = 2015)	8	Char	
LGT_SOCIAL	Indicatrice de logement social (à partir de AN_FISC = 2016)	1	Num	Page 17

Modalités de la table fiscale logement: EDP_BEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrement. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

DEP
Code département

Code département	Code officiel géographique

CNE
Code commune

Code commune COG	Code commune COG (métropole, DOM ou TOM) - arrondissement municipal pour Paris, Lyon et Marseille

DATACHEV
Année d'achèvement (synthèse FPB et PLFC)

AAAA	Année

HLMSEM
Local appartenant à HLM ou SEM

1	État
2	Région
3	Département
4	Commune
5	HLM
6	SEM
7	Copropriété
8	Associés
9	SNCF
0	Autres personnes morales
blanc	Personnes physiques

Alimentée par la variable TYPPMO de Fidéli à partir de AN_FISC=2016

DATEACTE
Date de l'acte de propriété

Se présente sous la forme JJMMAAAA

DATEPERS
Année d'entrée dans le local

AAAA	Année

OCC
Code occupation du local

/	Libération du local
B	Locaux meublés à usage d'habitation, faisant l'objet de locations occasionnelles, permanentes ou saisonnières
D	Local démoli
G	Occupation à titre gratuit
L	Occupation par un locataire
N	Local dépendance non imposable
P	Occupation par le propriétaire
T	Local imposé à la taxe professionnelle
V	Local vacant
W	Local vide
X	Occupation par bail rural

DNATLC
Nature d'occupation (PLFC)

A	Local occupé par un apprenti ou un salarié agricole
D	DOM = habitation principale occupée par le propriétaire
L	Location autre que le propriétaire ou l'usufruitier
P	Occupé par le propriétaire ou l'usufruitier
T	Location, non affecté à l'habitation, soumise à TVA
V	Vacant

NATLOC
Code nature du local (synthèse FPB et PLFC)

AP	Appartement
AT	Antenne téléphone
AU	Autoroute
BC	Bûcher
BD	Buanderie
BX	Box
CA	Commerce sans boutique
CB	Local divers
CD	Chambre de domestique
CH	Chantier
CL	Cellier
CM	Commerce avec boutique
CV	Cave
DC	Dépendance commune / Lieux communs
DE	Dépendance bâtie isolée
EC	dépendance commerciale
GA	Garage
GC	Grenier / Cave
GP	Garage / Parking
GR	Grenier
JH	Jardin d'hiver
LC	Local commun
MA	Maison
ME	Maison exceptionnelle
MP	Maison partagée par une limite territoriale
PA	Élément de pur agrément
PI	Pièce indépendante
PK	Parking
PS	Piscine
RS	Remise
SM	Sol de maison
SR	Serre
TR	Terrasse
TT	Toiture-terrasse
UE	Transformateur électrique
UG	Appareil à gaz
UN	Usine nucléaire
US/U	Établissement industriel

TAX
Code taxation du local

P	Au moins un foyer est taxé à titre principal
E	Aucun foyer n'est taxé à titre principal et au moins un foyer est taxé à titre principal sans abattement, avec dégrèvement
S	Aucun foyer n'est taxé à titre principal que ce soit avec ou sans abattement et au moins un foyer est taxé à titre secondaire
blanc	Non renseignée

Correspond à la variable TAX_LOGEMENT de Fidéli

LOGEMENT
Indicatrice de logement suivant le filtre RP

0	Le local n'est pas un logement au sens du recensement de la population
1	Le local est un logement au sens du recensement de la population

EAU
Présence d'eau

N	Non
O	Oui
blanc	

EGOUT
Présence du tout à l'égout

N	Non
O	Oui
blanc	

ELEC
Présence de l'électricité

N	Non
O	Oui
blanc	

GAZ
Présence du gaz

N	Non
O	Oui
blanc	

CHAUFF
Présence du chauffage central

N	Non
O	Oui
blanc	

ASCENSEUR
Présence d'ascenseur (appartement)

N	Non
O	Oui
blanc	

LGT_SOCIAL
Indicatrice de logement social

0	Logement ne faisant pas partie du parc social
1	Logement du parc social
blanc	Le logement n’est pas présent l’année étudiée

Cette variable permet de caractériser les occupants des logements sociaux. Elle ne distingue pas les HLM des SEM et les logements conventionnés des non conventionnés

La table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

nnnn = millésime de la base étude
aaaa = millésime fiscal

Unité observée : ménage fiscal où un individu "EDP" a été identifié l'année de la déclaration fiscale considérée.

Source : ***fichier localisé social et fiscal (filosofi).***

Contenu :
La table FISC_REVENU_aaaa donne, pour chaque logement où un individu « EDP » a été identifié, les informations issues du fichier localisé social et fiscal (Filosofi) pour le ménage fiscal rattaché à ce logement. La table est millésimée l'année aaaa de la déclaration fiscale. Un ménage fiscal est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement (hors logement collectif). Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus (dite déclaration n°2042) et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation (TH). Les ménages fiscaux sont repérés avec l'identifiant ID_FISC_LOG_DIFF qui permet de faire le lien avec la table FISC_INDIVIDU.
Le dispositif FiLoSoFi exploite des données fiscales issues de la DGFiP (déclarations de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales en provenance de la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la caisse nationale de l'assurance vieillesse (Cnav) et de la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).
Le champ géographique du dispositif FiLoSoFi est la France hors Mayotte. Cependant, pour les Doms, les revenus sociaux ne sont disponibles qu'à partir de AN_FISC = 2015 et les revenus du patrimoine imputés et le revenu disponible ne sont calculés qu'à partir de AN_FISC = 2016.
Le champ couvert est celui des ménages fiscaux dit «ordinaires», c'est-à-dire ayant rempli au moins une déclaration de revenus et imposables au titre de la taxe d'habitation. Les personnes vivant dans des structures collectives (maisons de retraite, communautés religieuses, cités universitaires, prisons, etc.) ainsi que des personnes les plus en difficultés, qui vivent en logement précaire (foyers de travailleurs, etc.), ou sont sans domicile fixe ou sans-abris ne sont pas retenus dans le champ de Filosofi.
Les ménages faisant leur déclaration de revenu dans le département où se trouve leur résidence secondaire sont pris en compte.
Les indicateurs portant sur le revenu déclaré sont calculés sur le champ des ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul. Les indicateurs portant sur le revenu disponible sont calculés sur le champ des ménages dont le revenu disponible est positif ou nul.
Dans FiLoSoFi, les revenus financiers non soumis à déclaration sont imputés pour les ménages de métropole (et les doms à partir de AN_FISC = 2016) selon un modèle construit à partir de l'enquête Patrimoine de l'Insee : une probabilité de détention et un montant de détention sont estimés en fonction d'un certain nombre de caractéristiques observables du ménage (revenus, âge, situation familiale…) pour sept produits financiers (livrets exonérés, LEP, livrets jeune, CEL, PEL, assurances-vie et PEA).
Les impôts retenus pour le calcul du revenu disponible sont : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la CSG, la CRDS et le prélèvement social sur les revenus du patrimoine.
Le type de ménage est construit à partir des écarts d'âge entre individus, notamment pour reconstituer les couples qui ne sont ni mariés ni pacsés ni concubins déclarés comme tels à la taxe d'habitation.

Qualité générale des données :
1) Les données 2010 et 2011 (AN_REVENU) n'ont pas bénéficié du même degré de validation que les données ultérieures. Elles sont donc à utiliser avec précaution.
2) Pour les Doms, seules les données de La Réunion et Martinique sont de qualité comparable à celle de la métropole.

Table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

3) **Les évolutions des indicateurs de revenu issus de Filosofi sont à interpréter avec précaution, particulièrement entre deux années proches**. Certains changements dans la législation fiscale et sociale, ou une baisse dans la qualité des sources mobilisées, peuvent expliquer ces évolutions, et rendre ainsi leur analyse plus complexe.
En 2018, les changements à prendre en compte sont :

- la réforme du loyer de solidarité (RLS) : son impact est fort sur le niveau de vie (qui prend en compte la baisse des Aides au Logement, mais pas la réduction des loyers censée la compenser), notamment dans le bas de la distribution, avec un effet sur les indicateurs de pauvreté.

- la réforme des prélèvements sociaux avec un transfert partiel des cotisations sociales des salariés et des indépendants sur les taux de CSG (+ 1,7 %), la hausse de la CSG ne compensant pas toujours la baisse des cotisations. L'impact est significatif sur les revenus avant redistribution.

- la mise en place du Prélèvement Forfaitaire Unique qui induit une hausse des dividendes distribués en 2018 : son impact est très concentré tout en haut de la distribution, et peut engendrer des évolutions locales parfois fortes.

la réforme de la taxe d'habitation : 80 % des ménages les plus modestes ont vu leur taxe d'habitation réduite de 30 %. Son impact est plutôt visible dans le milieu de la distribution.

- la baisse de la qualité du fichier de la taxe d'habitation : la disparition progressive de la taxe d'habitation réduit la qualité du fichier de logements sur lequel s'appuie la construction des ménages fiscaux. Moins bien maintenu, sa mise en cohérence avec les autres sources fiscales s'est dégradée. Pour la première année, le nombre de foyers fiscaux associés aux ménages ordinaires de Filosofi a diminué (- 0,3 % après + 0,5 % en 2017), et ce sont principalement des foyers fiscaux aux revenus modestes qui sont sortis du champ. Cette évolution impacte surtout la distribution des niveaux de vie avant redistribution.

Rupture de série sur les variables d'impôts et taxe d'habitation :
1) Pour les déclarations fiscales (AN_FISC) de 2014 et avant (correspondant à AN_REVENU de 2010 à 2013), l'impôt sur le revenu et la TH fournis par les variables ZIMPOM et ZTHABM et utilisés pour le calcul du revenu disponible (REVDISPM) sont ceux payés l'année de la déclaration (les revenus déclarés et l'impôt proviennent de la même déclaration fiscale).
A partir de AN_FISC = 2015, l'impôt sur le revenu et la TH fournis par les variables ZIMPOM et ZTHABM sont ceux payés l'année de perception des revenus (variable AN_REVENU). Ils proviennent des déclarations de l'année AN_FISC – 1 lorsque l'appariement a réussi et sont imputés sinon. Le revenu disponible fournit alors effectivement les revenus perçus l'année AN_REVENU et les impôts payés cette même année.
Les utilisateurs souhaitant néanmoins disposer des impôts correspondant à la déclaration peuvent les trouver dans les variables suffixées par « _DECL » (Ex : ZIMPOM_DECL)
Cette rupture de série concerne aussi la prime pour l'emploi M_PPEM (pas de variable _DECL) et les avoirs fiscaux et crédits d'impôts du ménage ZAVFM.

Table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

2) Pour les déclarations fiscales (AN_FISC) de 2014 et avant (correspondant à AN_REVENU de 2010 à 2013), l'impôt sur le revenu utilisé pour le calcul prend en compte les plus-values. A partir de AN_FISC = 2015, l'impôt sur le revenu utilisé pour le calcul ne prend pas en compte les plus-values.
Les utilisateurs souhaitant disposer de l'ancien mode de calcul peuvent le trouver dans les variables suffixées «_ANC » (ex : ZIMPOM_ANC)

Pour une documentation précise du champ et des modalités des variables voir la documentation du fichier localisé social et fiscal :
https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/fichier/Source_methodes_Filosofi_2018.pdf

Table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa				
Nom de variable	**Libellé**	**Longueur**	**Format**	**Modalités**
Variables de gestion				
ID_FISC_LOG_DIFF	Identifiant de diffusion du logement	10	Char	
Variables liées au logement				
AN_FISC	Année de la déclaration fiscale	4	Num	
AN_REVENU	Année de perception des revenus	4	Num	
REG	Région de résidence	2	Char	page 25
DEP	Département de résidence	3	Char	Page 25
DEPCOM	Département-commune de résidence	5	Char	Page 25
TU10	Tranche d'unité urbaine 2010 (9 postes)	1	Char	Page 25
NBFOYM	Nombre de foyer fiscaux du ménage	best12.	Num	
NBPAC	Nombre de personnes à charge du ménage	best12.	Num	
NBPERSM	Nombre de personnes du ménage	6.2	Num	
INF14M	Nombre de personnes de moins de 14 ans	6.2	Num	
SUP14M	Nombre de personnes de 14 ans ou plus	6.2	Num	
NBERAM	Nombre d'enfants en résidence alternée	6.2	Num	
NB_UC	Nombre d'unités de consommation du ménage	6.2	Num	Page 25
AGERF	Age du référent fiscal du ménage	8	Num	
SEXERF	Sexe du référent fiscal du ménage	1	Char	Page 25
OCCTYP	Statut d'occupation	1	Char	Page 25
TYPMEN9	Type de ménage (9 modalités)	2	Char	Page 25
I_CHAMPM*	Appartenance au champ de diffusion Filosofi	1	Char	Page 26
I_PAUVRE50M* [1]	Ménage pauvre au seuil 50 %	1	Char	Page 26
I_PAUVRE60M* [1]	Ménage pauvre au seuil 60 %	1	Char	Page 26
NB_ALLOC_CNAF*	Nombre d'allocataires Cnaf au sein du ménage	best12.	Num	
NB_ALLOC_CNAV*	Nombre d'allocataires Cnav au sein du ménage (minimum vieillesse uniquement)	best12.	Num	
NB_ALLOC_MSAF*	Nombre d'allocataires MSA famille au sein du ménage	best12.	Num	
NB_ALLOC_MSAV*	Nombre d'allocataires MSA vieillesse au sein du ménage (minimum vieillesse uniquement)	best12.	Num	
NIVVIEM* [1]	Niveau de vie du ménage	best12.	Num	page 26

*Variable manquante pour les DOM pour les années fiscales AN_FISC de 2011 à 2014
[1] Variable manquante pour les DOM pour l'année fiscale AN_FISC = 2015 (AN_REV = 2014)

Table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

CENTILE* [1]	Centile de niveau de vie du ménage	3	Num	page 26
REVDISPM*	Revenu disponible monétaire du ménage	best12.	Num	page 27
REVPERM* [1]	Revenu perçu calculé après imputation des revenus financiers	best12.	Num	page 27
REVINIM* [1]	Revenu initial calculé après imputation des revenus financiers	best12.	Num	page 27
REVDECM* [1]	Revenu déclaré calculé après imputation des revenus financiers	best12.	Num	page 27
ZTSAM	Traitements et salaires du ménage	best12.	Num	page 27
ZSALM	Salaire au sens strict du ménage	best12.	Num	page 27
ZCHOM	Allocation de chômage et de préretraite du ménage	best12.	Num	page 27
ZPERM	Retraites, pensions et rentes du ménage	best12.	Num	page 27
ZRETM	Retraites et pensions du ménage	best12.	Num	page 27
ZRSTM	Retraites au sens strict du ménage	best12.	Num	page 27
ZALRM	Pensions alimentaires reçues du ménage	best12.	Num	page 27
ZRTOM	Rentes viagères à titre onéreux du ménage	best12.	Num	Page 27
ZRAGM	Revenus agricoles du ménage	best12.	Num	page 27
ZRICM	Revenus industriels et commerciaux du ménage	best12.	Num	page 28
ZRNCM	Revenus non commerciaux du ménage	best12.	Num	page 28
ZFONM*	Revenus fonciers nets du ménage	best12.	Num	page 28
ZVAMM0*	Revenu déclaré des valeurs mobilières	best12.	Num	page 28
ZVAMM* [1]	Revenu des valeurs mobilières après imputation	best12.	Num	page 28
ZVALM0*	Revenu déclaré de valeurs mobilières soumises au prélèvement libératoire	best12.	Num	page 28
ZVALM*[1]	Revenu de valeurs mobilières soumises au prélèvement libératoire après imputation	best12.	Num	page 28
ZRACM*	Revenus accessoires du ménage (non professionnel)	best12.	Num	page 28
ZETRM	Revenus de l'étranger du ménage	best12.	Num	Page 28
ZALVM	Pensions alimentaires versées du ménage	best12.	Num	page 29
PSOCM*	Prestations sociales (total)	best12.	Num	page 29
PFAMM*	Total des prestations familiales	best12.	Num	page 29
M_PNAM*	Prime à la naissance ou adoption du ménage	best12.	Num	
M_PAJEM*	Allocation de base PAJE du ménage	best12.	Num	
M_CLCAM*	Complément libre choix d'activité du ménage (plus alimentée à partir de AN_FISC=2017 (AN_REVENU=2016))	best12.	Num	
M_COLCAM*	Complément optionnel libre choix d'activité du ménage (plus alimentée à partir de AN_FISC=2017 (AN_REVENU=2016))	best12.	Num	
M_AFM*	Allocations familiales du ménage	best12.	Num	
M_CFM*	Complément familial du ménage	best12.	Num	
M_ARSM*	Allocation de rentrée scolaire du ménage	best12.	Num	
M_AEEHM*	Allocation d'éducation enfant handicape du ménage	best12.	Num	
M_ASFM*	Allocation de soutien familial du ménage	best12.	Num	
MINIM*	Minima sociaux	best12.	Num	page 29
M_MINVM*	Minimum vieillesse du ménage	best12.	Num	
M_RSAM*	RSA total du ménage	best12.	Num	page 29

Table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

M_RSA_ACTM*	RSA activité du ménage (plus alimentée à partir de AN_FISC=2017 (AN_REVENU=2016)))	best12.	Num	Page 29
M_RSA_SOCM*	RSA socle du ménage	best12.	Num	
M_RSA_PFAM*	Allocation exceptionnelle RSA du ménage	best12.	Num	
M_AAH_CAAHM*	Allocation adulte handicapé du ménage et Complément AAH	best12.	Num	
LOGTM*	Prestations logement du ménage	best12.	Num	page 29
M_ALFM*	Allocation logement familiale	best12.	Num	
M_APLM*	Aide personnalisée au logement	best12.	Num	
M_ALSM*	Allocation logement sociale (non étudiant) (incluant M_ALSETM à partir de AN_FISC = 2019 (AN_REVENU = 2018))	best12.	Num	
M_ALSETM*	Allocation logement sociale (étudiant)a (incluse dans M_ALSM à partir de AN_FISC= 2019 (AN_REVENU = 2018))	best12.	Num	
M_PPEM*	PPE du ménage calculée en N sur les revenus N-1 (avant déduction du RSA-Activité). Variable uniquement renseignée pour les revenus de 2013 et avant.	best12.	Num	page 30
ZIMPOM	Impôt sur le revenu du ménage (sans plus-values)	best12.	Num	page 30
ZIMPOM_ANC	Impôt sur le revenu du ménage (avec plus-values)	best12.	Num	
ZIMPOM_ANC_DECL	Impôt sur le revenu du ménage (avec plus-values). Uniquement renseigné à partir des revenus de 2014	best12.	Num	
ZIMPOM_DECL	Impôt sur le revenu du ménage (sans plus-values). Uniquement renseigné à partir des revenus de 2014	best12.	Num	
ZIMPVALM*	Prélèvement libératoire sur valeurs Mobilières du ménage	best12.	Num	page 31
ZTHABM	Taxe d'habitation du ménage	best12.	Num	
ZTHABM_DECL	Taxe d'habitation du ménage issue de la déclaration. Uniquement renseigné à partir des revenus de 2014	best12.	Num	
CSGIM	CSG non déductible du ménage	best12.	Num	page 31
CSGISALM	CSG non déductible sur salaires du ménage	best12.	Num	
CRDSM	CRDS du ménage	best12.	Num	
CRDSSALM	CRDS sur salaires du ménage	best12.	Num	
CSGPATM	CSG-CRDS sur revenus du patrimoine non soumis au prélèvement libératoire	best12.	Num	
CSGVALM	CSG-CRDS-prelevements sociaux sur ZVALM	best12.	Num	
CSGIMPM [1]	CSG-CRDS-prelevements sociaux sur produits financiers imputés	best12.	Num	
CSGDM	CSG déductible du ménage	best12.	Num	
CSGDSALM	CSG déductible sur salaires du ménage	best12.	Num	
PRODUITFIN* [1]	Revenu des produits financiers imputés	best12.	Num	page 26
ZPPEM*	PPE du ménage calculée en N+1 sur les revenus N (plus alimentée à partir de AN_FISC=2017 (AN_REVENU=2016))	best12.	Num	page 31
ZQUOM	Revenus au quotient du ménage	best12.	Num	page 31
ZDIVM*	Plus-values et gains divers du ménage	best12.	Num	page 31
ZGLOM*	Gains de levée d'options du ménage	best12.	Num	page 31
ZAVFM*	Avoirs fiscaux et crédits d'impôt du ménage	best12.	Num	page 31
ZAVFM_DECL	Avoirs fiscaux et crédit d'impôt du ménage . Uniquement renseigné à partir des revenus de 2014	best12.	Num	page 31

Table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

ZIMPFORM	Impôt sur plus-values du ménage	best12.	Num	
GARDEM	Montants des gardes d'enfants du ménage (à partir de AN_FISC = 2014)	best12.	Num	
SERVDOMM	Montants des services à domicile du ménage (à partir de AN_FISC = 2015)	best12.	Num	
ZAUTM	Autre revenu	8	Num	Page 29
M_PPAM	Montant annuel perçu par le ménage pour la prime d'activité (à partir de AN_FISC = 2017)	best12.	Num	
M_PREPAREM	Montant annuel perçu par le ménage pour la prestation Prepare (à partir de AN_FISC = 2017)	best12.	Num	
M_PREPARE_MM	Montant annuel perçu par le ménage pour la prestation Prepare majorée (à partir de AN_FISC = 2017)	best12.	Num	
TYPMENR	Type de ménage harmonisé (à partir de AN_FISC = 2014)	$1	Char	page 26
ZACTM	Montant des revenus d'activité dans le revenu déclaré	8	Num	Page 29

Table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

Modalités de la table fiscale revenus: EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrement. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

REG
Région de résidence

Code région	Code officiel géographique de l'année de perception des revenus

À partir de AN_FISC = 2017 nomenclature en nouvelles régions

DEP
Département de résidence

Code département	Code officiel géographique de l'année de perception des revenus

DEPCOM
Département - commune de résidence

Code département commune	Code officiel géographique de l'année de perception des revenus

TU10
Tranche d'unité urbaine

0	Rural
1	Unité urbaine de 2 000 à 4 999 habitants
2	Unité urbaine de 5 000 à 9 999 habitants
3	Unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants
4	Unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants
5	Unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants
6	Unité urbaine de 100 000 à 199 999 habitants
7	Unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants
8	Agglomération parisienne

NB_UC
Nombre d'unités de consommation du ménage
NB_UC = SUM(1, 0.5*(SUP14M-1), 0.3*INF14M)

SEXERF
Sexe du référent fiscal du ménage

1	Homme
2	Femme

OCCTYP
Statut d'occupation

1	Propriétaire
2	Locataire social
3	Autre locataire

TYPMEN9
Type de ménage (9 modalités)

11	Homme seul
12	Femme seule
21	Famille monoparentale avec un enfant
22	Famille monoparentale avec deux enfants ou plus
30	Couple sans enfant
41	Couple avec un enfant
42	Couple avec deux enfants
43	Couple avec 3 enfants ou plus
50	Ménage complexe

Table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

Le dispositif Filosofi préconise plutôt l'utilisation de la variable harmonisée TYPMENR ci dessous :

TYPMENR
Type de ménage harmonisé

1	Homme seul
2	Femme seule
3	Couple sans enfant
4	Couple avec enfant
5	Famille monoparentale avec un enfant
6	Complexe

À partir de AN_FISC=2014

I_CHAMPM
Appartenance au champ de diffusion Filosofi

0	Ménage n'appartenant pas au champ de diffusion Filosofi
1	Ménage appartenant au champ de diffusion Filosofi

Pour les études sur les distributions de revenus, sur la pauvreté ou les inégalités, l'habitude a été prise d'exclure les ménages dont le niveau de vie calculé à partir du fichier localisé social et fiscal était susceptible de mal représenter le niveau de vie réel.
Une catégorie de ménages est exclue : les ménages dont le revenu déclaré est strictement négatif.
La proportion de REVDECM < 0 est faible et concerne majoritairement les indépendants et les agriculteurs qui déclarent des déficits sur une année. On considère dans les études sur les inégalités que disposer d'un revenu déclaré négatif ne peut correspondre au revenu réel sur la période. Les observations correspondantes avec des revenus déclarés négatifs sont donc exclues des études. Si l'on considère l'ensemble de la population l'effet de l'inclusion des REVDECM < 0 serait de toute façon négligeable. Dans ces conditions, il semble inutile d'inclure les revenus négatifs dans le champ (sachant que les REVDECM < 0 compliquent le calcul de certains indicateurs d'inégalité comme Gini, Theil, Atkinson...).

I_PAUVRE50M (voir CENTILE)
Ménage pauvre au seuil 50 %

0	Ménage dont le niveau de vie (NIVVIEM) est supérieur à 50 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble des individus du champ de diffusion.
1	Ménage dont le niveau de vie (NIVVIEM) est strictement inférieur à 50 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble des individus du champ de diffusion.

I_PAUVRE60M (voir CENTILE)
Ménage pauvre au seuil 60 %

0	Ménage dont le niveau de vie (NIVVIEM) est supérieur à 60 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble des individus du champ de diffusion.
1	Ménage dont le niveau de vie (NIVVIEM) est strictement inférieur à 60 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble des individus du champ de diffusion.

NIVVIEM
Niveau de vie du ménage
NIVVIEM = REVDISPM / NB_UC

CENTILE
Centile de niveau de vie du ménage
Suite à la fusion des fichiers MENAGES15_DOM et MENAGES15_MET en MENAGES15_NAT, les variables CENTILE, I_PAUVRE50M, I_PAUVRE60M sont calculées sur le champs France métropolitaine et DOM.

PRODUITFIN
Revenu des produits financiers imputés
Dans Filosofi, les revenus financiers non soumis à déclaration sont imputés pour les ménages (de métropole avant 2014 et France entière à partir de 2015) selon un modèle construit à partir de l'enquête Patrimoine de l'Insee : une probabilité de détention et un montant de détention sont estimés en fonction d'un certain nombre de caractéristiques observables du ménage (revenus, âge, situation familiale…) pour sept produits financiers (livrets exonérés, LEP, livrets jeune, CEL, PEL, assurances-vie et PEA).

REVDISPM
Revenu disponible monétaire du ménage
Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner.
REVDISPM = SUM(REVDECM, PRODUITFIN, PSOCM, M_PPEM, -ZIMPOM, -ZTHABM, -ZIMPVALM, -CSGIM, -CRDSM, -CSGPATM, -CSGVALM, -CSGIMPM)

REVPERM
Revenu perçu calculé après imputation des revenus financiers
REVPERM = SUM(REVDECM, PRODUITFIN, -CSGIM, -CRDSM, -CSGVALM, -CSGIMPM, -ZIMPVALM)

REVINIM
Revenu initial calculé après imputation des revenus financiers
Le revenu initial correspond à l'ensemble des revenus avant toute imposition.
REVINIM = SUM(REVDECM, PRODUITFIN, CSGDM)

REVDECM
Revenu déclaré calculé après imputation des revenus financiers
Le revenu déclaré correspond aux revenus mentionnés sur la déclaration n° 2042
REVDECM = SUM(ZTSAM, ZPERM, ZRAGM, ZRICM, ZRNCM, ZFONM, ZVAMM, ZVALM, ZRACM, ZETRM, -ZALVM)

ZTSAM
Traitements et salaires du ménage
ZTSAM = SUM(ZSALM, ZCHOM)

ZSALM
Salaire au sens strict du ménage
voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZCHOM
Allocation de chômage et de préretraite du ménage
voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZPERM
Retraites, pensions et rentes du ménage
ZPERM = SUM(ZRETM, ZRTOM)

ZRETM
Retraites et pensions du ménage
ZRETM = SUM(ZRSTM, ZALRM)

ZRSTM
Retraites au sens strict du ménage
voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZALRM
Pensions alimentaires reçues du ménage
voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZRTOM
Rentes viagères à titre onéreux du ménage
voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZRAGM
Revenus agricoles du ménage
voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZRICM
Revenus industriels et commerciaux du ménage
voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZRNCM
Revenus non commerciaux du ménage
Il s'agit des revenus des professions libérales (médecins, avocats, architectes, artistes, artistes peintres...), des produits des charges et offices (huissiers, notaires, commissaires-priseurs...), des produits ne se rattachant pas à une autres catégorie de revenus (produits des opérations de bourse, produits reçus par les inventeurs...). C'est donc une catégorie un peu fourre-tout.
Lorsque que les revenus déclarés sont des montants de recettes brutes (cas pour le régime déclaratif spécial ou micro BNC), pour arriver à un bénéfice fiscal imposable, la règle retenue est identique à celle du fisc. Le revenu est ainsi corrigé d'un abattement forfaitaire (CBNCM) dont le taux est de 34 % et au minimum égal à 305 €.
Il arrive parfois que le contribuable exerce une activité libérale qui relève des BNC, mais qu'il perçoive aussi à titre accessoire des profits résultant d'opérations commerciales, qui relèvent du régime des BIC. Dans ce cas il est admis qu'il intègre ses profits (ou ses déficits, le cas échéant) dans son revenu BNC. En revanche l'entrepreneur qui ne réalise qu'accessoirement des BNC ne peut pas les intégrer dans les BIC correspondant à son activité principale.
ZRNCM = sum(ZBNCM, -CBNCM)

ZFONM
Revenus fonciers nets du ménage
Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.
Abattement de 30 % sur le micro-foncier.

ZVAMM0
Revenu déclaré des valeurs mobilières
Il s'agit des revenus (à l'exception des plus-values) procurés par les produits de placement, à revenus fixes ou variables, qui n'ont pas été soumis par défaut ou par choix du contribuable au prélèvement libératoire.
Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZVAMM
Revenu des valeurs mobilières après imputation

ZVALM0
Revenu déclaré de valeurs mobilières soumises au prélèvement libératoire
Le prélèvement libératoire constitue une imposition à la source de certains produits d'épargne.
voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZVALM
Revenu de valeurs mobilières soumises au prélèvement libératoire après imputation

ZRACM
Revenus accessoires du ménage (non professionnel)
Il s'agit de bénéfices tirés d'activités dont les résultats sont imposables dans la catégorie des BIC non professionnels.
ZRACM = sum(ZACCM, -CACCM)
Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.
CACCM = abattement forfaitaire (avec un minimum de 305 €) appliqué au loueur meublé non professionnel, de 71 % dans le cas des locations de gîtes ruraux, chambres d'hôtes et meublés de tourisme et 50 % dans le cas de locaux meublés.

ZETRM
Revenus de l'étranger du ménage
Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZALVM
Pensions alimentaires versées du ménage
Correspondance avec les cases de la déclaration n° 2042 :
Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

PSOCM
Prestations sociales (total)
PSOCM = SUM(PFAMM, MINIM, LOGTM)

- A partir de AN_FISC = 2019 (AN_REVENU = 2018), les variables **MINIM, LOGTM, PSOCM** (en vérité MINI1M, M_LOGM, PSOC1M) sont des agrégats de variables issues du FAR6 pour la partie Cnaf. Elles comprennent également des prestations versées notamment par la CNAV, la MSAF et la MSAV.

- Quelques allocations du FAR6 nécessitent des imputations. Pour les prestations logement, on recalcule le montant perçu mensuellement par allocation à partir d'un indicateur de perception de l'allocation et du montant global des prestations logement (un allocataire ne pouvant percevoir qu'une seule allocation logement un mois donné). La prime de fin d'année perçue par les allocataires du RSA est également imputée, à partir des barêmes sociaux, lorsque l'allocataire a perçu le RSA en novembre et/ou en décembre.

- Par ailleurs, il faut noter que l' Allocation Journalière de Présence Parentale est prise en considération, depuis le millésime 2018, dans le revenu disponible des ménages. Elle est comptabilisée dans les agrégats de l'ensemble des allocations familiales et de l'ensemble des prestations (PSOCM).

PFAMM
Total des prestations familiales
PFAMM = SUM(M_NAISM, M_PAJEM, M_CLCAM, M_COLCAM, M_AFM, M_CFM, M_ARSM, M_AEEHM, M_ASFM)

MINIM
Minima sociaux
MINIM = SUM(M_MINVM, M_RSAM, M_RSAM_PFAM, M_AAH_CAAHM)
Voir PSOCM

M_RSAM
RSA total du ménage
M_RSAM = SUM(M_RSA_ACTM, M_RSA_SOCM)
Depuis le 1er juin 2009, le versement du revenu de solidarité active (RSA) est généralisé en métropole. Les personnes qui n'exercent pas d'activité professionnelle perçoivent un montant forfaitaire : RSA_Socle.
Les personnes qui exercent une activité professionnelle peuvent également bénéficier du RSA lorsque les ressources du foyer sont inférieures à un revenu garanti : RSA_activité.
Le montant de ce RSA_activité versé au foyer est pré-rempli dans la déclaration fiscale.
Le montant du RSA_activité est déduit du montant de la prime pour l'emploi calculée sur les revenus de l'année de perception du RSA.

M_RSA_ACTM
RSA activité du ménage
Correspondance avec les cases de la déclaration n° 2042 :
Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

LOGTM
Prestations logement du ménage
LOGTM = SUM(M_ALFM, M_APLM, M_ALSM, M_ALSETM) (M_ALSETM disparaît en 2019 et est incluse dans M_ALSM)
Voir PSOCM

M_PPEM
Montant de la prime pour l'emploi du ménage
Rupture de série à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZIMPOM
Impôt sur le revenu du ménage
Rupture de série à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZIMPOM_ANC
Impôt sur le revenu du ménage avec plus-values
Disponible à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZIMPOM_DECL
Impôt sur le revenu du ménage
Disponible à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZIMPOM_ANC_DECL
Impôt sur le revenu du ménage avec plus-values
Disponible à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZACTM
Montant des revenus d'activité dans le revenu déclaré
Il s'agit du montant des revenus d'activité qui comprend le montant des salaires et traitements, les indemnités de chômage et les revenus des activités non salariées.
ZACTM = zsalm+zchom+zrenm

ZIMPVALM
Prélèvement libératoire sur valeurs Mobilières du ménages
ZIMPVALM correspond au montant de l'impôt prélevé à la source auquel sont soumis les produits de placement à revenu fixe (c'est le prélèvement libératoire) : 24 % sur _2ee, 21 % sur _2da et 7,5 % sur _2dh :
ZIMPVALM = round(sum((0,075 * _2dh), (0,24 * _2ee), (0,21 * _2da)))

ZTHABM
Taxe d'habitation du ménage
Rupture de série à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZTHABM_DECL
Taxe d'habitation du ménage avant correction millésime
Disponible à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

CSGIM
CSG non déductible du ménage
CSGIM = SUM(CSGISALM, CSGCHOIM, CSGRSTIM, CSGRAGIM, CSGRICIM, CSGRNCIM)
ZPPEM
PPE du ménage calculée en N+1 sur les revenus N
Prime pour l'emploi assise sur les revenus de l'année N et qui sera versée en N+1

ZQUOM
Revenus au quotient du ménage
Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZDIVM
Plus-values et gains divers du ménage
Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZGLOM
Gains de levée d'options du ménage
Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZAVFM
Avoirs fiscaux et crédits d'impôt du ménage
Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.
Rupture de série à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZAVFM_DECL
Avoirs fiscaux et crédits d'impôt du ménage
Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.
Disponible à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZAUTM
Montant des autres revenus dans le revenu déclaré
Il comprend les revenus fonciers, les revenus accessoires, les revenus des valeurs mobilières et les revenus de source étrangère exonérés. Il est calculé par déduction entre le revenu déclaré et la somme des revenus des salaires et traitements, du chômage, des pensions, retraites et rentes et des activités non salariées.
Disponible à partir de AN_FISC = 2016

La table FISC_REVDET : EDP_BEnnnn_FISC_REVDET_aaaa

nnnn = millésime de la base étude
aaaa = millésime fiscal

Unité observée : individus fiscaux des logements et des déclarations fiscales où un individu "EDP" a été identifié l'année considérée

Source : ***fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli)***

Contenu :
La table FISC_REVDET_aaaa fournit les informations sur les revenus individuels détaillés pour le même champ que la table FISC_INDIVIDU hormis les personnes à charge, les individus hors champ et les individus avec valeurs manquantes. La table est millésimée l'année aaaa de la déclaration fiscale. Les informations proviennent du fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli). Les individus sont repérés avec le quadruplet de variables identifiants (AN_FISC, ID_FISC_FOY_DIFF, ORDREFIP, TYPE_FISC).

Les revenus individuels agrégés au niveau ménage peuvent ne pas correspondre aux revenus Filosofi car ils peuvent être corrigés d'un abattement forfaitaire ou peuvent faire l'objet d'une imputation.

Correspondance des revenus entre FIDELI et FILOSOFI :

individu		ménage
YSALI	Salaire de l'individu	ZSALM
YCHOI	Allocation chômage	ZCHOM
YRSTI	Retraites et mensions	ZRSTM
YALRI	Pensions alimentaire perçues	ZALRM
YRAGI	Bénéfices agricoles	ZRAGM
YBICI	Bénéfices industriels et commerciaux	ZRICM
YBNCI	Bénéfices non commerciaux	ZRNCM

Table FISC_REVDET : EDP_BEnnnn_FISC_REVDET_aaaa

Table FISC_REVDET : EDP_BEnnnn_FISC_REVDET_aaaa

EDP_BEnnnn_FISC_REVDET_aaaa				
Nom de variable	**Libellé**	**Longueur**	**Format**	**Modalités**
Variables de gestion				
AN_FISC	Année de la déclaration fiscale	4	Num	
ID_FISC_FOY_DIFF	Identifiant de diffusion du foyer fiscal	10	Char	
ORDREFIP	Lettre d'ordre du fichier d'impôt des personnes	1	Char	Page 34
TYPE_FISC	Type d'individu fiscal	1	Char	Page 34
Variables revenus individuels				
REV_PRINC	Type de revenu principal	1	Char	Page 34
YALRI	Pensions alimentaires perçues	best12	Num	Page 34
YBICI	Bénéfices industriels et commerciaux	best12	Num	Page 34
YBNCI	Bénéfices non commerciaux	best12	Num	Page 34
YCHOI	Allocation chômage	best12	Num	Page 34
YRAGI	Bénéfices agricoles	best12	Num	Page 35
YRSTI	Retraites et pensions	best12	Num	Page 35
YSALI	Salaires perçus	best12	Num	Page 35

Modalités de la table fiscale revenus détaillés: EDP_BEnnnn_FISC_REVDET_aaaa

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrement. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

ORDREFIP
Lettre d'ordre du fichier d'impôt des personnes
Lettre de "A" à "I", ordre du traitement de l'imposition dans FIP
(voir EDP_BEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa)

TYPE_FISC
Type d'individu fiscal

1 ou 01	déclarant
2 ou 02	conjoint
3 ou 03, 4 ou 04, 5 ou 05, 6 ou 06, 07, ...	Personne à charge (personnnes majeures rattachées principalement)

REV_PRINC
Type de revenu principal
Il s'agit de déterminer le type de revenus dominant de la personne. Lorsque la variable est à blanc, c'est qu'il s'agit d'un enregistrement issu de Fip mais pas de Pote, on ne connaît donc pas ses revenus.

blanc	Revenus non connus
0	Inférieur à revenu annuel de 2500 €
1	Salaire
2	Chômage, préretraite
3	Retraite
4	Pensions alimentaires
5	Bénéfices agricoles
6	Bénéfices industriels et commerciaux
7	Bénéfices non commerciaux

YALRI
Pensions alimentaires perçues
Cette variable correspond dans la déclaration des revenus aux pensions alimentaires. Ces pensions peuvent concerner les enfants, les ascendants, l'époux et l'ex-époux.

YBICI
Bénéfices industriels et commerciaux
Les bénéfices industriels et commerciaux recouvrent les bénéfices réalisés par les personnes physiques qui exercent une profession commerciale, industrielle ou artisanale dans la déclaration des revenus. Les déficits sont déduits de cette variable.

YBNCI
Bénéfices non commerciaux
Les bénéfices non commerciaux concernent les personnes qui, à titre individuel ou comme associées de certaines sociétés, exercent dans les professions libérales ou en tant que titulaire de charges et offices publics, dans la déclaration des revenus. Les déficits sont déduits de cette variable.

YCHOI
Allocation chômage
Cette variable correspond dans la déclaration des revenus aux préretraites et aux allocations chômage perçues par l'individu.

YRAGI
Bénéfices agricoles
Les bénéfices agricoles sont, dans la déclaration des revenus, les revenus de l'exploitation de biens ruraux situés en France. Les déficits sont déduits de cette variable.

YRSTI
Retraites et pensions
Cette variable correspond dans la déclaration des revenus aux pensions, retraites et rentes perçues.

YSALI
Salaires perçus
Cette variable correspond dans la déclaration des revenus aux traitements et salaires perçus par l'individu. Les modalités à vide correspondent à un individu qui n'a pas rempli de déclaration de revenu.

Annexes

Illustration du changement de poids en 2021, meilleure prise en compte des enfants :

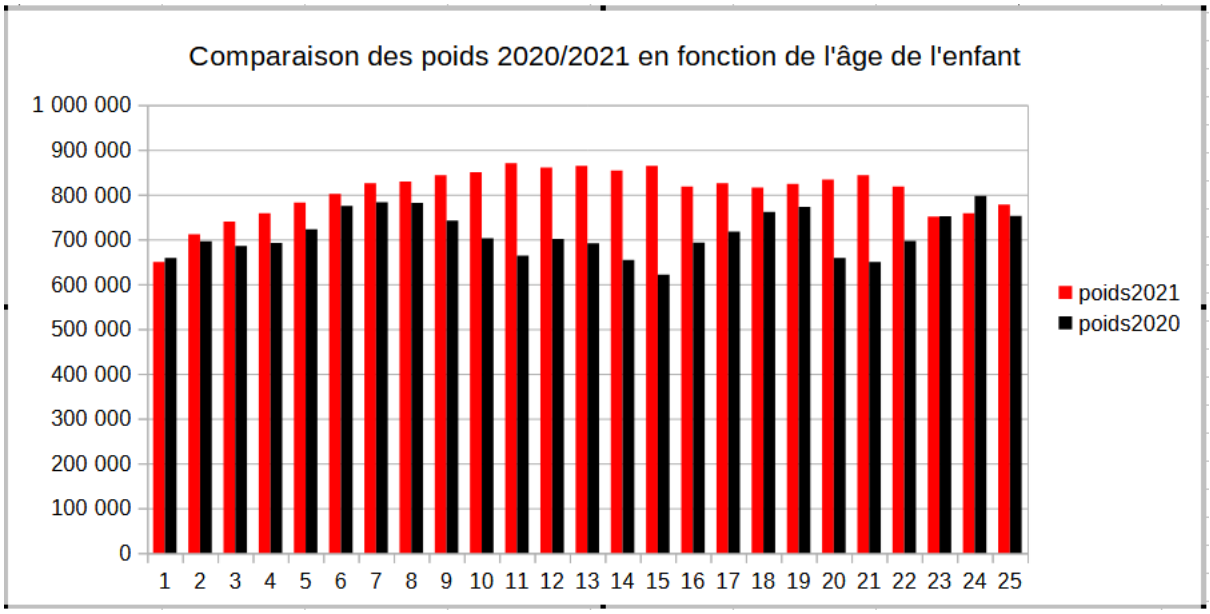

Annexes

1 - déclaration de revenus 2018 correspondant à FIDELI2019 – FILOSOFI2018

2 - déclaration de revenus 2017 correspondant à FIDELI2018 – FILOSOFI2017

3 - déclaration de revenus 2016 correspondant à FIDELI2017 – FILOSOFI2016

4 - déclaration de revenus 2015 correspondant à FIDELI2016 - FILOSOFI2015

5 - déclaration de revenus 2014 correspondant à FIDELI2015 - FILOSOFI2014

6 - déclaration de revenus 2013 correspondant à FIDELI2014 - FILOSOFI2013

7 - déclaration de revenus 2012 correspondant à FIDELI2013 - FILOSOFI2012

8 - déclaration de revenus 2011 correspondant à FIDELI2012 - FILOSOFI2011

9 - déclaration de revenus 2010 correspondant à FIDELI2011 – FILOSOFI2010

3. Nomenclatures et annexes

3.1. Géographie.....5

3.1.1. Code des départements pour les RP 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999.....6

3.1.2. Code des départements ou zones frontalières du lieu de travail pour le RP 1982.....7

3.1.3.1. Code des régions pour les RP 1968, 1975, 1982 et 1990 et zones d'emplois pour le RP 1990.....8

3.1.3.2. Code des régions pour le RP 1999.....9

3.1.3.3. Table de passage entre les anciens et les nouveaux codes régions pour les EAR.....10

3.1.4.1. Code des pays pour les RP 1968 et 1975.....11

3.1.4.2. Code des pays pour le RP 1982.....12

3.1.4.3. Code des pays pour le RP 1990.....13

3.1.4.4. Code des pays pour le RP 1999.....14

3.1.5 Code des lieux de vote des français à l'étranger.....17

3.2. Nationalité.....19

3.2.1. Nationalité pour les RP 1968, 1975 et 1982.....20

3.2.2. Nationalité pour le RP 1990.....21

3.2.3. Nationalité pour le RP 1999.....22

3.2.4.1. Nationalité pour l'état civil par ordre alphabétique.....23

3.2.4.2. Nationalité pour l'état civil par ordre ISO croissant.....25

3.3. Taille de commune détaillée, pour les RP 1990 et 1999.....27

3.4. Catégorie de commune détaillée : urbaine / rurale, pour les RP 1990 et 1999.....29

3.5. Catégorie de migrants (urbain / rural / ZPIU) au RP 1982.....31

3.6. Typologie socio-économique Tabard.....33

3.6.1. Typologie socio-économique Tabard pour le RP 1990.....34

3.6.2. Typologie socio-économique Tabard pour le RP 1999.....35

3.7. Diplôme.....37

3.7.1. Diplôme pour le RP 1975.....38

3.7.2. Diplôme pour le RP 1982.....39

3.7.3. Nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968.....40

3.8. Catégorie sociale.....51

3.8.1. Catégorie sociale pour les variables brutes des RP 1968 et 1975, les variables brutes et redressées du RP 1982 et l'état civil jusqu'en 1981....52

3.8.2. Catégorie sociale pour les variables redressées du RP 1975....53

3.8.3. Catégorie sociale pour les RP 1990 et 1999....54

3.8.4. Catégorie sociale pour l'état civil à partir de 1982....55

3.8.5. Nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968....57

3.9. Profession et métier....59

3.9.1. Profession pour le RP 1975 (abrégé)....60

3.9.2.1. Profession actuelle pour les RP 1990 et 1999....62

3.9.2.2. Profession antérieure pour les RP 1990 et 1999....73

3.10. Activité économique des établissements....75

3.10.1. Nomenclature d'activités et de produits de 1973, niveau 100, pour les variables du RP 1990....76

3.10.2. Nomenclature d'activités économiques, niveau 40, pour les variables du RP 1990....77

3.10.3. Nomenclature d'activités économiques, niveau 600, pour les variables du RP 1990....78

3.10.4. Nomenclature d'activités économiques, selon la nomenclature Nes36, pour les variables du RP 1999....86

3.10.5. Nomenclature d'activités économiques, selon la Naf niveau 700 adaptée, pour les variables du RP 1999....87

3.10.6. Nomenclature d'activités économiques, selon les sous sections de la Naf niveau 30, pour les variables du RP 1999....97

3.11. Catégorie juridique des établissements au RP 1999....99

3.12. Type de ménage....105

3.12.1. Type de ménage : définition pour le RP 1990....106

3.12.2. Type de ménage : définition pour le RP 1999....107

3.13. Tableau synoptique des variables RP, EAR et Etat-civil....108

3.14. Expertise sur la variable LIEN_FAMILIAL de l'EDP pour l'étude des unions libres....110

3.1. Géographie

3.1.1. Code des départements pour les RP 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999

Pour les variables DN68, DN75, DN82, DRA68, DRA75, DRA82, DLT68, DLT75, DLT82, D68, D75, D82, DLT_75, DLT_82, DNCJ_75, DRACJ_75, D_75 et D_82

01	Ain	32	Gers	64	Pyrénées-Atlantiques
02	Aisne	33	Gironde	65	Hautes-Pyrénées
03	Allier	34	Hérault	66	Pyrénées-Orientales
04	Alpes-de-Haute-Provence	35	Ille-et-Vilaine	67	Bas-Rhin
05	Hautes-Alpes	36	Indre	68	Haut-Rhin
06	Alpes-Maritimes	37	Indre-et-Loire	69	Rhône
07	Ardèche	38	Isère	70	Haute-Saône
08	Ardennes	39	Jura	71	Saône-et-Loire
09	Ariège	40	Landes	72	Sarthe
10	Aube	41	Loir-et-Cher	73	Savoie
11	Aude	42	Loire	74	Haute-Savoie
12	Aveyron	43	Haute-Loire	75	Ville de Paris
13	Bouches-du-Rhône	44	Loire-Atlantique	76	Seine-Maritime
14	Calvados	45	Loiret	77	Seine-et-Marne
15	Cantal	46	Lot	78	Yvelines
16	Charente	47	Lot-et-Garonne	79	Deux-Sèvres
17	Charente-Maritime	48	Lozère	80	Somme
18	Cher	49	Maine-et-Loire	81	Tarn
19	Corrèze	50	Manche	82	Tarn-et-Garonne
2A	Corse-du-Sud	51	Marne	83	Var
2B	Haute-Corse	52	Haute-Marne	84	Vaucluse
21	Côte D'Or	53	Mayenne	85	Vendée
22	Côtes-du-Nord	54	Meurthe-et-Moselle	86	Vienne
23	Creuse	55	Meuse	87	Haute-Vienne
24	Dordogne	56	Morbihan	88	Vosges
25	Doubs	57	Moselle	89	Yonne
26	Drôme	58	Nièvre	90	Territoire de Belfort
27	Eure	59	Nord	91	Essonne
28	Eure-et-Loir	60	Oise	92	Hauts-de-Seine
29	Finistère	61	Orne	93	Seine-Saint-Denis
30	Gard	62	Pas-de-Calais	94	Val-de-Marne
31	Haute-Garonne	63	Puy de dôme	95	Val-d'Oise

Note : jusqu'au 15 mai 1975 (donc en particulier pour le RP 75), la Corse constituait un seul département (20).

Modalités en plus pour certains codes des recensements 1990 et 1999 : DN_90, DRA_90, DNPF_90, DNMF_90, DRAPF_90, DRAMF_90, DLT_90 (9A à 9E), DN_99, DRA_99, DNPF_99, DNMF_99, DRAPF_99, DRAMF_99, DLT_99(9E), DNM_99, DNMC_99, DRAM_99 et DRAMC_99

9A	Guadeloupe
9B	Martinique
9C	Guyane
9D	Réunion
9E	Saint-Pierre-et-Miquelon
9F	Mayotte
9G	Polynésie française
9H	Nouvelle-Calédonie
9I	Wallis-et-Futuna

Modalités en plus pour certains codes des recensements 1990 et 1999 : DN90, DNM90, DNiiE90, D_90, D99, DN99, DNMF99, DNPF99, DNCJ99 et DNiiE99

20	Corse
97	Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon
98	Afrique et Terres Australes, Mayotte, Wallis et Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie

3.1.2. Code des départements ou zones frontalières du lieu de travail pour le RP 1982

Pour la variable DLT_82

Modalités	Libellés	
Blanc	Sans objet (inactif ou chômeur)	
AL	Allemagne, sans indication de la commune ou avec indication d'une commune n'appartenant pas aux zones frontalières	
AN	Andorre	
A1	Allemagne : Regierungsbezirk de Rheinhessen-Pfalz	pour les actifs
A2	Allemagne : Regierungsbezirk de Karlsruhe	ayant un emploi
A3	Allemagne : Regierungsbezirk de Freibourg	et résidant en
A4	Allemagne : Regierungsbezirk de Saarland (Sarre)	Alsace ou en Lorraine
BE	Belgique, sans indication de la commune ou avec indication d'une commune n'appartenant pas aux zone frontalières	
B3	Belgique : province de Flandre occidentale (West-Vlaanderen)	pour les actifs ayant
B4	Belgique : province de Flandre orientale (Oost-Vlaanderen)	un emploi et résidant en
B5	Belgique : province de Hainaut (Henegouwen)	Nord-Pas-de-Calais,
B8	Belgique : province de Luxembourg (Luxemburg)	Picardie,
B9	Belgique : province de Namur (Namen)	Champagne-Ardenne
ES	Espagne, sans indication de la commune ou avec indication d'une commune n'appartenant pas aux zones frontalières	
E1	Espagne : province de Gerona	pour les actifs
E2	Espagne : province de Guipúzcoa	ayant un emploi
E3	Espagne : province de Huesca	et résidant en
E4	Espagne : province de Lérida	Languedoc-Roussillon,
E5	Espagne : province de Navarra	Midi-Pyrénées, Aquitaine
IT	Italie, sans indication de la commune ou avec indication d'une commune n'appartenant pas aux zones frontalières	
I1	Italie : province de Torino	pour les actifs ayant un
I4	Italie : province de Cuneo	emploi et résidant en
I7	Italie : province de Valle d'Aosta	Rhône-Alpes ou
I8	Italie : province d'Impéria	Provence Côte-d'Azur
LU	Luxembourg	
MO	Monaco	
SU	Suisse, sans indication de la commune ou avec indication d'une commune n'appartenant pas aux zones frontalières	
S1	Suisse : canton d'Argovie (Aargau)	pour les
S2	Suisse : canton de Bâle-Ville (Basel-Stadt)	actifs ayant
S3	Suisse : canton de Bâle-Campagne (Basel-Landschaft)	un emploi
S4	Suisse : canton de Soleure (Solothurn)	et résidant en
S5	Suisse : canton du Jura	Alsace,
S6	Suisse : canton de Neufchâtel	Bourgogne,
S7	Suisse : canton de Vaud	Franche-Comté
S8	Suisse : canton de Genève	ou Rhône-Alpes
S9	Suisse : canton de Valais	
01 à 19 2A, 2B 21 à 95	Départements de France métropolitaine (voir code géographique)	

3.1.3.1. Code des régions pour les RP 1968, 1975, 1982 et 1990 et zones d'emplois pour le RP 1990

Pour les variables R68, R75, R82, R_75, R_82, R_90, RN_75, RN_82, RN_90, ZE_90, ZELT_90 et ZERA_90

Modalités	Libellés
11	Île-de-France
21	Champagne-Ardenne
22	Picardie
23	Haute-Normandie
24	Centre
25	Basse-Normandie
26	Bourgogne
31	Nord-Pas-de-Calais
41	Lorraine
42	Alsace
43	Franche-Comté
52	Pays de la Loire
53	Bretagne
54	Poitou-Charentes
72	Aquitaine
73	Midi-Pyrénées
74	Limousin
82	Rhône-Alpes
83	Auvergne
91	Languedoc-Roussillon
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur
94	Corse

Modalités en plus pour certains codes du recensement 1990 : R_90, RN_90 et RRA_90

Modalités	Libellés
01	Guadeloupe
02	Martinique
03	Guyane
04	Réunion

3.1.3.2. Code des régions pour le RP 1999

Pour les variables R_99, RN_99 et RRA_99

Les valeurs du code département (D) sont indiquées entre parenthèses

Modalités	**Libellés**
blanc	sans objet (né, pour RN_99, ou résid. antérieure, pour RRA_99, à l'étranger)
France métropolitaine :	
11	Île-de-France (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95)
21	Champagne-Ardenne (08, 10, 51, 52)
22	Picardie (02, 60, 80)
23	Haute-Normandie (27, 76)
24	Centre (18, 28, 36, 37, 41, 45)
25	Basse-Normandie (14, 50, 61)
26	Bourgogne (21, 58, 71, 89)
31	Nord-Pas-de-Calais (59, 62)
41	Lorraine (54, 55, 57, 88)
42	Alsace (67, 68)
43	Franche-Comté (25, 39, 70, 90)
52	Pays de la Loire (44, 49, 53, 72, 85)
53	Bretagne (22, 29, 35, 56)
54	Poitou-Charentes (16, 17, 79, 86)
72	Aquitaine (24, 33, 40, 47, 64)
73	Midi-Pyrénées (09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82)
74	Limousin (19, 23, 87)
82	Rhône-Alpes (01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74)
83	Auvergne (03, 15, 43, 63)
91	Languedoc-Roussillon (11, 30, 34, 48, 66)
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur (04, 05, 06, 13, 83, 84)
94	Corse (2A, 2B)
Outre-mer : (seuls 01 à 05 pour R_99)	
01	Guadeloupe (9A)
02	Martinique (9B)
03	Guyane (9C)
04	Réunion (9D)
05	Saint-Pierre-et-Miquelon (9E)
06	Mayotte (9F)
07	Wallis et Futuna (9G)
08	Polynésie (9H)
09	Nouvelle-Calédonie (9I)

3.1.3.3. Table de passage entre les anciens et les nouveaux codes régions pour les EAR

Table de passage anciens codes région – nouveaux codes région à partir de 2016 en France métropolitaine

Nouveau code région	Libellé du nouveau code région	Ancien code région	libellé de l'ancien code région
11	Île-de-France	11	Île-de-France
24	Centre-Val de Loire	24	Centre
27	Bourgogne-Franche-Comté	26 43	Bourgogne Franche-Comté
28	Normandie	23 25	Haute-Normandie Basse-Normandie
32	Hauts-de-France	22 31	Picardie Nord-Pas-de-Calais
44	Grand Est	21 41 42	Champagne-Ardenne Lorraine Alsace
52	Pays de la Loire	52	Pays de la Loire
53	Bretagne	53	Bretagne
75	Nouvelle-Aquitaine	54 72 74	Poitou-Charentes Aquitaine Limousin
76	Occitanie	73 91	Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon
84	Auvergne-Rhône-Alpes	82 83	Rhône-Alpes Auvergne
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	93	Provence-Alpes-Côte d'Azur
94	Corse	94	Corse

3.1.4.1. Code des pays pour les RP 1968 et 1975

Pour les variables DN68, DN75, PRA68, PRA75, PN_75, PNCJ_75 et PRACJ_75

EUROPE

00 Pays Baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) (pour le RP 68)
01 Allemagne
02 Autriche
03 Belgique
04 Bulgarie
05 Danemark
06 Espagne
07 Finlande
08 Grèce
09 Hongrie
10 Irlande (Eire)
11 Italie
12 Luxembourg
13 Norvège
14 Pays-Bas (Hollande)
15 Pologne
16 Portugal
17 Roumanie
18 Royaume-Uni
19 Suède
20 Suisse
21 Tchécoslovaquie
22 Yougoslavie
23 Monaco (pour le RP75)
29 Autres pays d'Europe (sauf URSS)

AFRIQUE

30 Algérie (musulmans) (pour le RP 1968)
31 Algérie (autres)
32 Afrique du Sud
33 Cameroun
34 République centrafricaine
35 Congo (Brazzaville)
36 Côte-d'Ivoire
37 Dahomey
38 Ethiopie
39 Gabon
40 Guinée
41 Libéria
42 Haute-Volta
43 Madagascar
44 Mali (ex-Soudan français)
45 Maroc
46 Mauritanie
47 Niger
48 République Arabe d'Egypte
49 Sénégal
50 Tchad
51 Togo
52 Tunisie
59 Autres pays d'Afrique

AMERIQUE

60 Canada
61 Etats-Unis
62 Haïti
63 Mexique
64 Argentine
65 Brésil
66 Chili
67 Pérou
68 Venezuela
69 Autres pays d'Amérique

ASIE

70 Arménie
71 Cambodge (Kampuchéa)
72 Chine Populaire et Formose (Taiwan)
73 Inde
74 Iran
75 Israël
76 Japon
77 Laos
78 Liban
79 Syrie
80 Turquie
81 Vietnam du Nord et du Sud
84 Autres pays d'Asie (sauf URSS)

URSS

85 Union des Républiques Socialistes soviétiques

OCEANIE

86 Australie
87 Nouvelle-Zélande
89 Autres pays d'Océanie

DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER (D.O.M.)

91 Guadeloupe
92 Martinique
93 Guyane
94 Réunion

TERRITOIRES D'OUTRE-MER (T.O.M.)

95 Comores
96 Territoire français des Afars et des Issas
97 Saint-Pierre-et-Miquelon
98 Nouvelle-Calédonie, Polynésie

3.1.4.2. Code des pays pour le RP 1982

Pour les variables RP de 1982 DN82, PRA82, PN_82 et PRA_82

EUROPE

**	France métropolitaine
01	Allemagne
02	Autriche
03	Belgique
04	Bulgarie
05	Danemark
06	Espagne
07	Finlande
08	Grèce
09	Hongrie
10	Irlande
11	Italie
12	Luxembourg
13	Norvège
14	Pays-Bas (Hollande)
15	Pologne
16	Portugal
17	Roumanie
18	Royaume-Uni
19	Suède
20	Suisse
21	Tchécoslovaquie
22	Yougoslavie
23	Monaco
24	Andorre
29	Autre pays d'Europe (sauf URSS)

AFRIQUE

31	Algérie
33	Cameroun
34	République centrafricaine
35	République populaire du Congo
36	Côte d'Ivoire
39	Bénin (ex-Dahomey)
40	Guinée (ex-Guinée française)
42	Haute-Volta
43	Madagascar
44	Mali (ex-Soudan française)
45	Maroc
46	Mauritanie
47	Niger
48	République Arabe d'Egypte
49	Sénégal (et Gambie)
50	Tchad
51	Togo
52	Tunisie
53	Comores
54	Djibouti
55	Ile Maurice
56	Nigeria
57	Zaïre (Congo-Kinshasa)
59	Autres pays d'Afrique

AMERIQUE

60	Canada
61	Etats-Unis d'Amérique (USA)
62	Haïti
63	Mexique
64	Argentine
65	Brésil
66	Chili
67	Colombie
68	Venezuela
69	Autres pays d'Amérique

ASIE

71	Cambodge (Kampuchéa)
72	Chine Populaire, Formose (Taiwan)
73	Inde
74	Iran
75	Israël
76	Japon
77	Laos
78	Liban
79	Syrie
80	Turquie
81	Viêt-Nam
82	Irak
83	Pakistan
84	Autres pays d'Asie (sauf URSS)

URSS

85	Union des Républiques Socialistes soviétiques

OCEANIE

86	Australie
87	Nouvelle-Zélande

DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER (D.O.M.)

91	Guadeloupe
92	Martinique
93	Guyane
94	Réunion
95	Saint-Pierre-et-Miquelon

TERRITOIRES D'OUTRE-MER (T.O.M.)

96	Mayotte, Terres australes françaises
97	Nouvelle-Calédonie, Archipels Wallis et Futuna
98	Polynésie française

3.1.4.3. Code des pays pour le RP 1990

Pour les variables PN_90, PNMF_90, PNPF_90, PRA_90, PRAMF_90 et PRAPF_90

Codes	Libellés
016	Samoa américaines
060	Bermudes
074	Bouvet
092	Vierges UK
136	Caïmans
162	Christmas
166	Cocos
184	Cook
234	Féroé
238	Falkland
260	Australes
274	Palestine (et non 374)
292	Gibraltar
304	Groenland
316	Guam
334	Heard
344	Hong Kong
500	Montserrat
532	Antilles Néerlandaises
533	Aruba
570	Nioue
574	Norfolk
580	Mariannes
584	Marshall
585	Palau
612	Pitcairn
630	Porto Rico
654	Sainte Hélène
660	Anguilla
732	Sahara
744	Svalbard
772	Tokelau
796	Caiques
850	Vierges US
SAUF	
794	Arménie
812	Pays Baltes

3.1.4.4. Code des pays pour le RP 1999

Table de passage entre le code de nationalité détaillé et le code pays pour le RP 1999 ainsi que pour la variable des bulletins de mariage jusqu'en 1997 CTX_LIEU_DEPCOM (début)

ISO	COG	
002	300	: Africaine, Afrique
004	212	: Afghane, Afghanistan
006	200	: Asiatique, Asie
007	100	: Européenne, Europe
008	125	: Albanaise, Albanie
009	500	: Océanienne, Océanie
012	352	: Algérienne, Algérie
019	400	: Américaine, Amérique
020	130	: Andorrane, Andorre
024	395	: Angolaise, Angola
028	441	: Antiguaise et barbudienne, Antigue-et-Barbuda
031	147	: Azerbaïdjanaise, Azerbaïdjan (ancien code)
031	253	: Azerbaïdjanaise, Azerbaïdjan
032	415	: Argentine, Argentine
036	501	: Australienne, Australie
040	110	: Autrichienne, Autriche
044	436	: Bahamienne, Bahamas
048	249	: Bahreinienne, Bahreïn
050	246	: Bangladaise, Bangladesh
051	146	: Arménienne, Arménie (ancien code)
051	252	: Arménienne, Arménie
052	434	: Barbadienne, La Barbade
056	131	: Belge, Belgique
064	214	: Bhoutanaise, Bhoutan
068	418	: Bolivienne, Bolivie
070	118	: Bosniaque, Bosnie
072	347	: Botswanéenne, Botswana
076	416	: Brésilienne, Brésil
084	429	: Bélizaise, Bélize
090	512	: Salomonienne, Iles Salomon
096	225	: Brunéienne, Brunei
100	111	: Bulgare, Bulgarie
104	224	: Birmane, Birmanie
108	321	: Burundaise, Burundi
112	148	: Biélorusse, Biélorussie
116	234	: Cambodgienne, Cambodge
120	322	: Camerounaise, Cameroun
124	401	: Canadienne, Canada
124	402	: Canadien, Terre-Neuve
124	403	: Canadien, Labrador
132	396	: Cap Verdienne, Cap-Vert
140	323	: Centraficaine, République centrafricaine
144	235	: Sri-Lankaise, Sri-Lanka
148	344	: Tchadienne, Tchad
152	417	: Chilienne, Chili
156	216	: Chinoise, Chine
156	218	: Chinoise, Mandchourie
156	230	: Chinoise, Hong-Kong
158	236	: Taiwanaise, Taïwan
170	419	: Colombienne, Colombie
174	397	: Comorienne, Les Comores
178	324	: Congolaise, Congo
180	312	: Zaïroise, Zaïre
188	406	: Costaricaine, Costa-Rica
191	119	: Croate, Croatie
192	407	: Cubaine, Cuba
196	254	: Chypriote, Chypre
200	115	: Tchécoslovaque, Tchécoslovaquie
203	116	: Tchèque, République tchèque
204	327	: Béninoise, Bénin
208	430	: Danoise, Groeland

ISO	COG	
208	101	: Danoise, Danemark
212	438	: Dominiquaise, Dominique
214	408	: Dominicaine, République dominicaine
218	420	: Equatorienne, Equateur
222	317	: Salvadorienne, Salvador
226	314	: Guinéenne, Guinée Equatoriale
231	315	: Ethiopienne, Ethiopie
232	317	: Erythréenne, Erythrée
233	106	: Estonienne, Estonie
242	508	: Fidjienne, Fidji
246	105	: Finlandaise, Finlande
250		: Française, France
262	399	: Djiboutienne, Djibouti
266	328	: Gabonnaise, Gabon
268	255	: Georgienne, Georgie
270	304	: Gambienne, Gambie
274	261	: Palestinienne, Palestine
276	142	: Allemande, République Fédérale allemande
276	141	: Allemande, République démocratique allemande
276	109	: Allemande, Allemagne
288	329	: Ghanéenne, Ghana
296	513	: Kiribatienne, Kiribati
300	126	: Grecque, Grèce
308	435	: Grenadienne, Grenade
320	409	: Guatémaltèque, Guatemala
324	330	: Guinéenne, Guinée
328	428	: Guyanaise, Guyana
332	410	: Haïtienne, Haïti
336	129	: Vaticane, Vatican
340	411	: Hondurienne, Honduras
348	112	: Hongroise, Hongrie
352	102	: Islandaise, Islande
356	223	: Indienne, Inde
360	231	: Indonésienne, Indonésie
364	204	: Iranienne, Iran
368	203	: Irakienne, Iraq
372	136	: Irlandaise, Irlande
376	207	: Israélienne, Israël
380	127	: Italienne, Italie
384	326	: Ivoirienne, Côte d'Ivoire
388	426	: Jamaïcaine, Jamaïque
392	217	: Japonaise, Japon
398	149	: Kazakhstanaise, Kazakhstan (ancien code)
398	256	: Kazakhstanaise, Kazakhstan
400	222	: Jordanienne, Jordanie
404	332	: Kenyane, Kenya
408	238	: Nord Coréenne, Corée du Nord
410	239	: Sud Coréenne, Corée du sud
410	237	: Coréenne, Corée
414	240	: Koweitienne, Koweit
417	150	: Kirghistanaise, Kirghistan (ancien code)
417	257	: Kirghistanaise, Kirghistan
418	241	: Laotienne, Laos
422	205	: Libanaise, Liban
426	348	: Lésothane, Lésotho
428	107	: Lettonienne, Lettonie
430	302	: Libérienne, Libéria
434	316	: Libyenne, Lybie
438	113	: Liechtensteinoise, Liechtenstein
440	108	: Lituanienne, Lituanie
442	137	: Luxembourgeoise, Luxembourg

Table de passage entre le code de nationalité détaillé et le code pays pour le RP 1999 ainsi que pour la variable des bulletins de mariage jusqu'en 1997 CTX_LIEU_DEPCOM (suite et fin)

ISO	COG	
446	232	: Macao, Macao
450	333	: Malgache, Madagascar
454	334	: Malawienne, Malawi
458	228	: Malaise, Ex Etats maltais
458	227	: Malaise, Malaisie
462	229	: Maldivienne, Les Maldives
466	335	: Malienne, Mali
470	144	: Maltaise, Malte
478	336	: Mauritanienne, Mauritanie
480	390	: Mauricienne, Maurice
484	405	: Mexicaine, Mexique
492	138	: Monégasque, Monaco
496	242	: Mongole, Mongolie
498	151	: Moldave, Moldavie
504	350	: Marocaine, Maroc
504	325	: Marocaine, Tanger
508	393	: Mozambicaine, Mozambique
512	250	: Omane, Oman
516	311	: Namibienne, Namibie
520	507	: Nauruane, Nauru
524	215	: Népalaise, Népal
528	431	: Hollandaise, Antilles néerlandaises
528	135	: Hollandaise, Hollande
548	514	: Vanatuane, Vanuatu
554	502	: Néo-zélandaise, Nouvelle-Zélande
558	412	: Nicaraguayenne, Nicaragua
562	337	: Nigérienne, Niger
566	338	: Nigériane, Nigéria
578	103	: Norvégienne, Norvège
583	516	: Micronésienne, Micronésie
584	515	: Marshalloise, Iles Marshall
585	517	: Iles Palaos ou Belau, Iles Palaos
586	213	: Pakistanaise, Pakistan
591	413	: Panaméenne, Panama
598	510	: Papouane, Papouasie ou Nouvelle-Guinée
600	421	: Paraguayéenne, Paraguay
604	422	: Péruvienne, Pérou
608	220	: Philippine, Les Philippines
616	122	: Polonaise, Pologne
620	319	: Portugaise, Les Açores ou Madère
620	139	: Portugaise, Portugal
624	392	: Bissau Guinéenne, Guinée-Bissau
626		: Timorienne, Timor
634	248	: Qatarienne, Qatar
642	114	: Roumaine, Roumanie
643	123	: Russe, Russie
646	340	: Rwandaise, Rwanda
659	442	: Kittitien nevicien, St Christophe-Niévès
662	439	: Sainte-Lucienne, Sainte-Lucie
670	440	: Grenadienne, St Vincent et les Grenadines
674	128	: Saint Marin, Saint-Marin
678	394	: St-Thomas et l'Ile du Prince, Sao-Tomé-et-Principe
682	201	: Saoudienne, Arabie Saoudite
686	341	: Sénégalaise, Sénégal
690	398	: Seychelloise, Les Seychelles
694	342	: Sierra Léonienne, Sierra-Léone
702	226	: Singapourienne, Singapour
703	117	: Slovaque, Slovaquie
704	244	: Vietnamienne, Vietnam du Nord
704	244	: Vietnamienne, Vietnam du Sud
704	243	: Vietnamienne, Vietnam
705	145	: Slovène, Slovénie
706	318	: Somalienne, Somalie
710	303	: Sud africaine, Afrique du Sud
716	310	: Zimbabwéenne, Zimbabwe
724	134	: Espagnole, Espagne
724	313	: Espagnole, Provinces espagnoles d'Afrique
732	389	: Sahara occidental, Sahara Occidental
736	343	: Soudanaise, Soudan
740	437	: Surinamaise, Surinam
748	391	: Swazilandaise, Swaziland
752	104	: Suédoise, Suède
756	140	: Suisse, Suisse
760	206	: Syrienne, Syrie
762	153	: Tadjikistanaise, Tadjikistan (ancien code)
762	259	: Tadjikistanaise, Tadjikistan
764	219	: Thaïlandaise, Thaïlande
768	345	: Togolaise, Togo
776	509	: Tongaise, Tonga
780	433	: Trinidadienne, Trinite-et-Tobago
784	247	: Emirienne, Emirats Arabes
788	351	: Tunisienne, Tunisie
792	124	: Turque, Turquie d'Europe
792	208	: Turque, Turquie
795	154	: Turkmenistanaise, Turkménistan (ancien code)
795	260	: Turkménistanaise, Turkménistan
798	511	: Tuvaluane, Tuvalu
800	339	: Ougandaise, Ouganda
804	155	: Ukrainienne, Ukraine
807	156	: Macédonienne, Macédoine
818	301	: Egyptienne, Egypte
826	425	: Britannique, Royaume-Uni (Antilles)
826	308	: Britannique, Iles Chagos
826	503	: Britannique, Royaume-Uni (Pitcairn)
826	133	: Britannique, Gibraltar
826	306	: Britannique, Saint-Hélène
826	427	: Britannique, Royaume-Uni (Océan)
826	132	: Britannique, Royaume-Uni
834	309	: Tanzanienne, Tanzanie
840	505	: Américaine, Iles Marianne, Guam, Samoa américai.
840	432	: Américaine, Porto-Rico, Iles Vierges
840	404	: Américaine, Etats-Unis
854	331	: Burkinabé, Burkina
858	423	: Uruguayenne, Uruguay
860	152	: Ouzbekistanaise, Ouzbékistan (ancien code)
860	258	: Ouzbekistanaise, Ouzbékistan
862	424	: Vénézuélienne, Venezuela
882	506	: Vénézuélienne, Samoa Occidentales
887	202	: Yéménite, Yémen Arabe
887	233	: Yéménite, Yémen démocratique
887	251	: Yéménite, Yémen
890	121	: Yougoslave, Yougoslavie
891	120	: Serbe, Serbie
894	346	: Zambienne, Zambie

Code des pays pour le RP 1999, variante 1

Pour les variables PN99, PRA99, PN_99, PNMF_99, PNPF_99, PRA_99, PRAF_99, PRAMF_99, PRAPF_99, PNM_99, PNMC_99, PRAM_99 et PRAMC_99

Modalités	Libellés	Modalités	Libellés	Modalités	Libellés
blanc	sans objet (né en France métropolitaine, dans un DOM ou dans un TOM)	16D	Slovénie	23G	Ouganda
		16E	Yougoslavie (Rép. Fédérative de)	23H	Somalie
				23I	Soudan
		16F	Ex-Yougoslavie	23J	Congo (Rép. Dém., ex-Zaïre)
11A	Allemagne	17A	Bulgarie		
11B	Belgique	17B	Hongrie	23K	Autres pays et territoires d'Afrique
11C	Danemark	17C	Pologne		
11D	Espagne	17D	Roumanie	31A	Cambodge
11E	Grèce	18A	Suisse	31B	Laos
11F	Irlande	18B	Autres pays et territoires d'Europe	31C	Viêt-Nam
11G	Italie			32A	Arménie
11H	Luxembourg	21A	Algérie	32B	Azerbaïdjan
11I	Pays-Bas	21B	Maroc	32C	Géorgie
11J	Portugal	21C	Tunisie	32D	Kazakhstan
11K	Royaume-Uni	22A	Bénin	32E	Kirghizistan
12A	Autriche	22B	Burkina-Faso	32F	Ouzbékistan
12B	Finlande	22C	Cameroun	32G	Tadjikistan
12C	Suède	22D	Centrafricaine (Rép.)	32H	Turkménistan
13A	Islande	22E	Comores	33A	Chine (Rép. Pop)
13B	Liechtenstein	22F	Congo	33B	Corée du Nord (Rép. pop. démo. de)
13C	Norvège	22G	Côte d'Ivoire		
14A	Tchèque (Rép.)	22H	Djibouti	33C	Corée du Sud (Rép. de)
14B	Slovaquie	22I	Gabon		
14C	Ex-Tchécoslovaquie	22J	Guinée (Rép. de)	33D	Inde
15A	Biélorussie	22K	Madagascar	33E	Indonésie
15B	Estonie	22L	Mali	33F	Iraq
15C	Lettonie	22M	Mauritanie	33G	Iran
15D	Lituanie	22N	Niger	33H	Israël
15E	Moldavie	22O	Sénégal	33I	Japon
15F	Russie	22P	Tchad	33J	Liban
15G	Ukraine	22Q	Togo	33K	Pakistan
16A	Bosnie-Herzégovine	23A	Egypte	33L	Philippines
16B	Croatie	23B	Ethiopie	33M	Sri-Lanka
16C	Macédoine (ex-République Yougoslave de)	23C	Gambie	33N	Syrie
		23D	Ghana	33O	Thaïlande
		23E	Maurice (île)	33P	Turquie
		23F	Nigeria	33Q	Autres pays et territoires d'Asie
41A	Argentine	41G	Guyana	41L	Autres pays et territoires d'Amérique
41B	Brésil	41H	Haïti		
41C	Canada	41I	Mexique	51A	Australie
41D	Chili	41J	Pérou	51B	Autres pays et territoires d'Océanie
41E	Colombie	41K	Venezuela		
41F	Etats-Unis d'Amérique				

3.1.5 Code des lieux de vote des français à l'étranger

Pour la variable LIEU_CODE de la table Edp_be2017_fe (ajouter 99 avant les trois lettres)

Modalités	Libellés	Modalités	Libellés	Modalités	Libellés
AAE	ANNABA	BWN	BANDAR SERI BEGAWAN	HFA	HAIFA
ABJ	ABIDJAN	BXO	BISSAU	HKG	HONG KONG
ABV	ABUJA	BZV	BRAZZAVILLE	HOU	HOUSTON
ACC	ACCRA	CAI	LE CAIRE	HRE	HARARE
ADD	ADDIS ABEBA	CAN	CANTON	IEV	KIEV
AGA	AGADIR	CAS	CASABLANCA	ISB	ISLAMABAD
ALA	ALMATY	CCS	CARACAS	IST	ISTANBUL
ALG	ALGER	CCU	CALCUTTA	JED	DJEDDAH
ALP	ALEP	CHI	CHICAGO	JIB	DJIBOUTI
ALV	ANDORRE	CHS	CHISINAU	JKT	JAKARTA
ALY	ALEXANDRIE	CKY	CONAKRY	JNB	JOHANNESBOURG
AMM	AMMAN	CMB	COLOMBO	JRS	JERUSALEM
AMS	AMSTERDAM	COO	COTONOU	JUB	DJOUBA
ANK	ANKARA	CPH	COPENHAGUE	KBL	KABOUL
ANR	ANVERS	CPT	LE CAP	KGL	KIGALI
ASB	ACHGABAT	CTU	CHENGDU	KHI	KARACHI
ASU	ASSOMPTION	DAC	DACCA	KIN	KINGSTON
ATA	ATLANTA	DAM	DAMAS	KLA	KAMPALA
ATH	ATHENES	DAR	DAR ES SALAM	KRK	CRACOVIE
AUH	ABOU DABI	DEL	NEW DELHI	KRT	KHARTOUM
BAH	MANAMA	DIE	DIEGO-SUAREZ	KTM	KATMANDOU
BAK	BAKOU	DKR	DAKAR	KTO	KYOTO
BCN	BARCELONE	DLA	DOUALA	KUL	KUALA LUMPUR
BEG	BELGRADE	DOH	DOHA	KWI	KOWEIT
BER	BERLIN	DUB	DUBLIN	LAD	LUANDA
BEY	BEYROUTH	DUS	DUSSELDORF	LAX	LOS-ANGELES
BGF	BANGUI	DXB	DUBAI	LBV	LIBREVILLE
BGW	BAGDAD	DYU	DOUCHANBE	LED	SAINT-PETERSBOURG
BIO	BILBAO	EBL	ERBIL	LFW	LOME
BJM	BUJUMBURA	EDI	EDIMBOURG	LGG	LIEGE
BKK	BANGKOK	EVN	EREVAN	LIM	LIMA
BKO	BAMAKO	FEZ	FES	LIS	LISBONNE
BLR	BANGALORE	FIH	KINSHASA	LJU	LJUBLJANA
BOG	BOGOTA	FRA	FRANCFORT	LON	LONDRES
BOM	BOMBAY	GBE	GABORONE	LOS	LAGOS
BOS	BOSTON	GOU	GAROUA	LPB	LA PAZ
BRU	BRUXELLES	GUA	GUATEMALA	LUN	LUSAKA
BSB	BRASILIA	GVA	GENEVE	LUX	LUXEMBOURG
BTS	BRATISLAVA	HAM	HAMBOURG	MAD	MADRID
BUD	BUDAPEST	HAN	HANOI	MCM	MONACO
BUE	BUENOS-AIRES	HAV	LA HAVANE	MCT	MASCATE
BUH	BUCAREST	HEL	HELSINKI	MEX	MEXICO

Modalités	Libellés	Modalités	Libellés	Modalités	Libellés
MGA	MANAGUA	ROM	ROME	ULN	OULAN BATOR
MIA	MIAMI	RUH	RIYAD	VIC	VICTORIA
MIL	MILAN	SAH	SANAA	VIE	VIENNE
MJN	MAJUNGA	SAL	SAN SALVADOR	VLI	PORT-VILA
MNL	MANILLE	SAO	SAO-PAULO	VLT	LA VALETTE
MOW	MOSCOU	SCL	SANTIAGO	VNO	VILNIUS
MPM	MAPUTO	SCN	SARREBRUCK	VTE	VIENTIANE
MSQ	MINSK	SDQ	SAINT DOMINGUE	WAS	WASHINGTON
MSY	LA NOUVELLE ORLEANS	SEL	SEOUL	WAW	VARSOVIE
MUC	MUNICH	SFO	SAN-FRANCISCO	WDH	WINDHOEK
MVD	MONTEVIDEO	SGN	HO CHI MINH VILLE	WLG	WELLINGTON
NAP	NAPLES	SHA	SHANGHAI	WUH	WUHAN
NBO	NAIROBI	SHE	SHENYANG	XLS	SAINT-LOUIS
NDJ	NDJAMENA	SIN	SINGAPOUR	YAO	YAOUNDE
NIC	NICOSIE	SJJ	SARAJEVO	YQB	QUEBEC
NIM	NIAMEY	SJO	SAN JOSE	YQM	MONCTON
NKC	NOUAKCHOTT	SKG	SALONIQUE	YUL	MONTREAL
NYC	NEW-YORK	SKP	SKOPJE	YVA	MORONI
OPO	PORTO	SLU	CASTRIES	YVR	VANCOUVER
ORN	ORAN	SOF	SOFIA	YYC	CALGARY
OSA	OSAKA	SSG	MALABO	YYZ	TORONTO
OSL	OSLO	STO	STOCKHOLM	ZAG	ZAGREB
OUA	OUAGADOUGOU	STR	STUTTGART	ZRH	ZURICH
PAP	PORT-AU-PRINCE	SUV	SUVA		
PBM	PARAMARIBO	SVQ	SEVILLE		
PCY	PONDICHERY	SVX	EKATERINBOURG		
PEK	PEKIN	SYD	SYDNEY		
PLU	PORT LOUIS	TAS	TACHKENT		
PNH	PHNOM-PENH	TBS	TBILISSI		
PNR	POINTE-NOIRE	TGD	PODGORICA		
POG	PORT-GENTIL	TGU	TEGUCIGALPA		
POM	PORT MORESBY	THR	TEHERAN		
POS	PORT D ESPAGNE	TIA	TIRANA		
PRG	PRAGUE	TIP	TRIPOLI		
PRN	PRISTINA	TLL	TALLINN		
PTY	PANAMA	TLV	TEL AVIV		
RAI	PRAIA	TMM	TAMATAVE		
RBA	RABAT	TNG	TANGER		
RAK	MARRAKECH	TNR	TANANARIVE		
REC	RECIFE	TPE	TAIPEH		
REK	REYKJAVIK	TRN	TURIN		
RGN	RANGOUN	TUN	TUNIS		
RIO	RIO DE JANEIRO	TYO	TOKYO		
RIX	RIGA	UIO	QUITO		

3.2. Nationalité

3.2.1. Nationalité pour les RP 1968, 1975 et 1982

Pour les variables N68, N75, N82, NCJ_75, NF_75, NMF_82 et NPF_82

EUROPE

**	Français (RP82)
00	Français (RP75)
	Baltes, Estoniens, Lettons, Lituaniens (RP 68)
01	Allemands
02	Autrichiens
03	Belges
04	Bulgares
05	Danois
06	Espagnols
07	Finlandais, Finnois
08	Grecs
09	Hongrois
10	Irlandais
11	Italiens (y compris San-Marinois)
12	Luxembourgeois
13	Norvégiens
14	Néerlandais, Hollandais
15	Polonais
16	Portugais
17	Roumains
18	Britanniques
19	Suédois
20	Suisses
21	Tchécoslovaques, Tchèques, Slovaques
22	Yougoslaves, Serbes
23	Monégasques
24	Andorrans (RP82)
25	Baltes (RP82)
29	autres nationalités d'Europe (sauf URSS)

AMERIQUE

60	Canadiens
61	Américains des Etats-Unis
62	Haïtiens
63	Mexicains
64	Argentins
65	Brésiliens
66	Chiliens
67	Péruviens (RP68 et75)/ Colombiens (RP82)
68	Vénézuéliens
69	autres nationalités d'Amérique

OCEANIE

86	Australiens
87	Néo-Zélandais (RP68 et RP75)
89	autres nationalités d'Océanie

AFRIQUE

31	Algériens
32	Sud-Africains
33	Camerounais
34	Centrafricains
35	Congolais (Brazzaville, Rép. populaire)
36	Ivoiriens
37	Dahoméens, Béninois
38	Ethiopiens
39	Gabonais
40	Guinéens
41	Libériens
42	Voltaïques
43	Malgaches
44	Maliens, Soudanais
45	Marocains
46	Mauritaniens
47	Nigériens
48	Egyptiens
49	Sénégalais (et Gambiens au RP82)
50	Tchadiens
51	Togolais
52	Tunisiens
53	Comoriens (RP82)
54	Afars, Issas, Somalis (RP82)
55	Mauriciens (RP82)
56	Nigérians (RP82)
57	Zaïrois (Congolais Kinshasa) (RP82)
59	autres nationalités d'Afrique

ASIE

70	Arméniens
71	Cambodgiens (et Khmers au RP82)
72	Chinois, Formosans
73	Indiens
74	Iraniens, Persans
75	Israéliens
76	Japonais, Nippons
77	Laotiens
78	Libanais
79	Syriens
80	Turcs
81	Vietnamiens
82	Irakiens (RP82)
83	Pakistanais (RP82)
84	autres nationalités d'Asie (sauf URSS)

URSS

85	Soviétiques, Russes

Note pour le RP82 : en tant que nationalité, les Pays Baltes sont distingués de l'URSS et l'Arménie de la Turquie (différence avec le code "pays")

3.2.2. Nationalité pour le RP 1990

Nationalité des étrangers ou nationalité antérieure des Français par acquisition
Pour la variable N_90

Codes	Libellés	Codes	Libellés	Codes	Libellés	Codes	Libellés
002	Afrique	200	Tchécoslovaquie	414	Koweit	659	Saint Christophe
004	Afghanistan	204	Bénin	418	Laos	662	Sainte Lucie
006	Asie	208	Danemark	422	Liban	670	Grenadines
007	Europe	212	Dominique	426	Lesotho	674	Saint Marin
008	Albanie	214	Saint Domingue	430	Libéria	678	Sao Tome
009	Océanie	218	Equateur	434	Libye	682	Arabie Seoudite
012	Algérie	222	Salvador	438	Liechtenstein	686	Sénégal
019	Amérique	226	Guinée Equatoriale	442	Luxembourg	690	Seychelles
020	Andorre	230	Ethiopie	446	Macao	694	Sierra Leone
024	Angola	242	Fidji	450	Madagascar	702	Singapour
028	Antigua	246	Finlande	454	Malawi	704	Vietnam
032	Argentine	262	Djibouti	458	Malaisie	706	Somalie
036	Australie	266	Gabon	462	Maldives	710	Afrique du Sud
040	Autriche	270	Gambie	466	Mali	716	Zimbabwe
044	Bahamas	272	Senegambie	470	Malte	720	Yemen du Sud
048	Bahrein	278	RDA	478	Mauritanie	724	Espagne
050	Bangladesh	279	Allemagne	480	Maurice	736	Soudan
052	Barbade	280	RFA	484	Mexique	740	Surinam
056	Belgique	288	Ghana	492	Monaco	748	Ngwane
064	Bhoutan	296	Gilbert	496	Mongolie	752	Suède
068	Bolivie	300	Grèce	504	Maroc	756	Suisse
072	Botswana	308	Grenade	508	Mozambique	760	Syrie
076	Brésil	320	Guatemala	512	Oman	764	Thailande
084	Bélize	324	Guinée	516	Namibie	768	Togo
090	Salomon	328	Guyana	520	Nauru	776	Tonga
096	Brunei	332	Haïti	524	Népal	780	Trinidad
100	Bulgarie	336	Vatican	528	Hollande	784	Emirats
104	Birmanie	340	Honduras	548	Vanuatu	788	Tunisie
108	Burundi	348	Hongrie	554	Nouvelle Zélande	792	Turquie
116	Cambodge	352	Islande	558	Nicaragua	794	Arménie
120	Cameroun	356	Inde	562	Niger	798	Ellice
124	Canada	360	Indonésie	566	Nigéria	800	Ouganda
132	Cap Vert	364	Iran	578	Norvège	810	URSS
140	Centrafrique	368	Irak	586	Pakistan	812	Pays Baltes
144	Ceylan	372	Irlande	590	Panama	818	Egypte
148	Tchad	374	Palestine	598	Papouasie	826	Royaume Uni
152	Chili	376	Israël	600	Paraguay	834	Tanzanie
156	Chine	380	Italie	604	Pérou	840	Etats Unis
158	Taiwan	384	Côte d'Ivoire	608	Philippines	854	Burkina Faso
170	Colombie	388	Jamaïque	616	Pologne	858	Uruguay
174	Comores	392	Japon	620	Portugal	862	Venezuela
178	Congo	400	Jordanie	624	Guinée Bissau	882	Samoa
180	Zaïre	404	Kenya	626	Timor	886	Yemen
188	Costa Rica	408	Corée du Nord	634	Qatar	890	Yougoslavie
192	Cuba	409	Corée	642	Roumanie	894	Zambie
196	Chypre	410	Corée du Sud	646	Ruanda		

3.2.3. Nationalité pour le RP 1999

Pour les variables N_99, NM_99, NMC_99, NMF_99 et NPF_99

*Note : Pour la variable **N99**, se référer à la table de passage entre le code de nationalité détaillée et le code pays (cf. tableau de nomenclature 3.1.4.4.).*

Modalités	Libellés	Modalités	Libellés	Modalités	Libellés
Blanc	Sans objet (français de naissance)	18A	Suisses	32B	Azerbaïdjanais
		18B	Autres nationalités d'Europe	32C	Géorgiens
11A	Allemands			32D	Kazakhs
11B	Belges	21A	Algériens	32E	Kirghiz
11C	Danois	21B	Marocains	32F	Ouzbeks
11D	Espagnols	21C	Tunisiens	32G	Tadjiks
11E	Grecs	22A	Béninois	32H	Turkmènes
11F	Irlandais	22B	Burkinabès	33A	Chinois
11G	Italiens	22C	Camerounais	33B	Nord-Coréens
11H	Luxembourgeois	22D	Centrafricains	33C	Sud-Coréens
11I	Néerlandais	22E	Comoriens	33D	Indiens
11J	Portugais	22F	Congolais	33E	Indonésiens
11K	Britanniques	22G	Ivoiriens	33F	Iraquiens
12A	Autrichiens	22H	Djiboutiens	33G	Iraniens
12B	Finlandais	22I	Gabonais	33H	Israéliens
12C	Suèdois	22J	Guinéens	33I	Japonais
13A	Islandais	22K	Malgaches	33J	Libanais
13B	Liechtensteinois	22L	Maliens	33K	Pakistanais
13C	Norvégiens	22M	Mauritaniens	33L	Philippins
14A	Tchèques	22N	Nigériens	33M	Sri-Lankais
14B	Slovaques	22O	Sénégalais	33N	Syriens
14C	Ex-Tchécoslovaques	22P	Tchadiens	33O	Thaïlandais
15A	Biélorusses	22Q	Togolais	33P	Turcs
15B	Estoniens	23A	Egyptiens	33Q	Autres nationalités d'Asie
15C	Lettons	23B	Ethiopiens	41A	Argentins
15D	Lituaniens	23C	Gambiens	41B	Brésiliens
15E	Moldaves	23D	Ghanéens	41C	Canadiens
15F	Russes	23E	Mauriciens	41D	Chiliens
15G	Ukrainiens	23F	Nigérians	41E	Colombiens
16A	Bosniaques	23G	Ougandais	41F	Américains (U.S.)
16B	Croates	23H	Somaliens	41G	Guyaniens
16C	Macédoniens	23I	Soudanais	41H	Haïtiens
16D	Slovènes	23J	Zaïrois	41I	Mexicains
16E	Yougoslaves	23K	Autres nationalités d'Afrique	41J	Péruviens
16F	Ex-Yougoslaves			41K	Vénézuéliens
17A	Bulgares	31A	Cambodgiens	41L	Autres nationalités d'Amérique
17B	Hongrois	31B	Laotiens		
17C	Polonais	31C	Vietnamiens	51A	Australiens
17D	Roumains	32A	Arméniens	51B	Autres nationalités d'Océanie

3.2.4.1. Nationalité pour l'état civil par ordre alphabétique

Note : Pour le code ISO, consulter : http://unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49alpha.htm

NATIONALITES	CODE ETAT CIVIL		
	Jusqu'en 1983	Depuis 1984	ISO depuis 98
Afghane			004
Albanaise			008
Algérienne	31	31	012
Allemande	01	01	276
Américaine (des Etats-Unis)	61	61	840
Andorrane	29	24	020
Angolaise			024
Antiguaise et Barbudienne			028
Argentine	64	64	032
Arménienne	70	70	051
Australienne	86	86	036
Autrichienne	02	02	040
Azerbaïdjanaise			031
Bahamienne			044
Bahreinienne			048
Balte	00	25	
Bangladaise			050
Barbadienne			052
Belge	03	03	056
Bélizienne			084
Béninoise, Dahoméenne	37	37	204
Bhoutanaise			064
Biélorusse			112
Birmane			104
Bissao-Guinéenne			624
Bolivienne			068
Bosniaque			070
Botswanéenne			072
Brésilienne	65	65	076
Britannique	18	18	826
Brunéienne			096
Bulgare	04	04	100
Burkinabè (Voltaïque)	42	42	854
Burundaise			108
Cambodgienne			116
(et Khmère au RP82)	71	71	116
Camerounaise	33	33	120
Canadienne	60	60	124
Cap Verdienne			132
Centrafricaine	34	34	140
Chilienne	66	66	152
Chinoise	72	72	156
Chypriote			196
Colombienne	69	67	170
Comorienne	53	53	174
Congolaise (Brazzaville)	35	35	178
Coréenne (Nord)			408
Coréenne (Sud)			410
Costaricaine			188
Croate			191
Cubaine			192
Danoise	05	05	208
Djiboutienne			262
Dominicaine			214

NATIONALITES	CODE ETAT CIVIL		
	Jusqu'en 1983	Depuis 1984	ISO depuis 98
Dominiquaise			212
Egyptienne	48	48	818
Emirienne			784
Equato-Guinéenne			226
Equatorienne			218
Erythréenne			232
Espagnole	06	06	724
Estonienne	00	25	233
Ethiopienne	38	59	231
Fidjienne			242
Finlandaise, Finnoise	07	07	246
Française	XX	XX	250
Gabonaise	39	39	266
Gambienne	49	49	270
Georgienne			268
Ghanéenne			288
Grecque	08	08	300
Grenadienne			308
Guatémaltèque			320
Guinéenne	40	40	324
Guyanienne			328
Haïtienne	62	62	332
Hondurienne			340
Hongroise	09	09	348
Indienne	73	73	356
Indonésienne			360
Irakienne	84	82	368
Iranienne	74	74	364
Irlandaise	10	09	372
Islandaise			352
Israélienne	75	75	376
Italienne	11	11	380
Ivoirienne	36	36	384
Jamaïquaine			388
Japonaise	76	76	392
Jordanienne			400
Kazakh			398
Kenyane			404
Kirghize			417
Kiribatienne			296
Kitticienne nevicienne			659
Koweïtienne			414
Laotienne	77	77	418
Lésothane			426
Lettone	00	25	428
Libanaise	78	78	422
Libérienne	41	59	430
Libyenne			434
Liechtensteinoise			438
Lituanienne	00	25	440
Luxembourgeoise	12	12	442
Macao			446
Macédonienne			807
Malaisienne			458

3.2.4.1. Nationalité pour l'état civil par ordre alphabétique

(suite et fin)

Note : Pour le code ISO, consulter : http://unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49alpha.htm

NATIONALITES	CODE ETAT CIVIL		
	Jusqu'en 1983	Depuis 1984	ISO depuis 98
Maldivienne			462
Malgache	43	43	450
Malienne	44	44	466
Maltaise			470
Marocaine	45	45	504
Marshallaise			584
Mauricienne	55	55	480
Mauritanienne	46	46	478
Mexicaine	63	63	484
Micronésienne			583
Moldave			498
Monégasque	23	23	492
Mongole			496
Mozambicaine			508
Namibienne			516
Nauruane			520
Néerlandaise, Hollandaise	14	14	528
Néo-Zélandaise	87	89	554
Népalaise			524
Nicaraguayenne			558
Nigériane	59	56	566
Nigérienne	47	47	562
Norvégienne	13	13	578
Omanaise			512
Ougandaise			800
Ouzbèke			860
Pakistanaise	84	83	586
Palestinienne			274
Palouane			585
Panaméenne			591
Papouane			598
Paraguayéenne			600
Péruvienne	67	69	604
Philippine			608
Polonaise	15	15	616
Portugaise	16	16	620
Qatarienne			634
Roumaine	17	17	642
Russe	85	85	643
Rwandaise			646
Sahara occidental			732
Saint-Lucienne			662
Saint-Vincentaise et Grenadine			670
Santoméenne			678
Salomonienne			090
Salvadorienne			222
Samoane			882
Saint-Marinaise	11	11	674
Saoudienne			682
Sénégalaise	49	49	686
Serbe	22	22	891
Seychelloise			690
Sierra-Léonaise			694
Singapourienne			702

NATIONALITES	CODE ETAT CIVIL		
	Jusqu'en 1983	Depuis 1984	ISO depuis 98
Slovaque	21	21	703
Slovène			705
Somalienne	54	54	706
Soudanaise			736
Sri-Lankaise			144
Sud-Africaine	32	59	710
Suédoise	19	19	752
Suisse	20	20	756
Surinamaise			740
Swazie			748
Syrienne	79	79	760
Tadjike			762
Taïwanaise	72	72	158
Tanzanienne			834
Tchadienne	50	50	148
Tchécoslovaque	21	21	200
Tchèque	21	21	203
Thaïlandaise			764
Timorienne			626
Togolaise	51	51	768
Tonguienne			776
Trinidadienne			780
Tunisienne	52	52	788
Turkmène			795
Turque	80	80	792
Tuvaluane			798
Ukrainienne			804
Urugayenne			858
Vanuatuane			548
Vatican			336
Vénézuélienne	68	68	862
Vietnamienne	81	81	704
Yéménite			887
Yougoslave	22	22	890
Zaïroise (Congolais Kinshasa)	59	57	180
Zambienne			894
Zimbabwéenne			716
Autres nationalités d'Afrique	59	59	002
Autres nationalités d'Amérique	69	69	019
Autres nationalités d'Asie	84	84	006
Autres nationalités d'Europe	29	29	007
Autres nationalités d'Océanie	89	89	009
Autres nationalités d'Afrique	59	59	002
Non déclarée			999

3.2.4.2. Nationalité pour l'état civil par ordre ISO croissant

Note : Pour le code ISO, consulter : http://unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49alpha.htm

NATIONALITES	CODE ETAT CIVIL		
	Jusqu'en 1983	Depuis 1984	ISO depuis 98
Balte	00	25	
Autres nationalités d'Afrique	59	59	002
Afghane			004
Autres nationalités d'Asie	84	84	006
Autres nationalités d'Europe	29	29	007
Albanaise			008
Autres nationalités d'Océanie	89	89	009
Algérienne	31	31	012
Autres nationalités d'Amérique	69	69	019
Andorrane	29	24	020
Angolaise			024
Antiguaise et Barbudienne			028
Azerbaïdjanaise			031
Argentine	64	64	032
Australienne	86	86	036
Autrichienne	02	02	040
Bahamienne			044
Bahreinienne			048
Bangladaise			050
Arménienne	70	70	051
Barbadienne			052
Belge	03	03	056
Bhoutanaise			064
Bolivienne			068
Bosniaque			070
Botswanéenne			072
Brésilienne	65	65	076
Bélizienne			084
Salomonaise			090
Brunéienne			096
Bulgare	04	04	100
Birmane			104
Burundaise			108
Biélorusse			112
Cambodgienne			116
(et Khmère au RP82)	71	71	116
Camerounaise	33	33	120
Canadienne	60	60	124
Cap Verdienne			132
Centrafricaine	34	34	140
Sri-Lankaise			144
Tchadienne	50	50	148
Chilienne	66	66	152
Chinoise	72	72	156
Taïwanaise	72	72	158
Colombienne	69	67	170
Comorienne	53	53	174
Congolaise (Brazzaville)	35	35	178
Zaïroise (Congolais Kinshasa)	59	57	180
Costaricaine			188
Croate			191
Cubaine			192
Chypriote			196
Tchécoslovaque	21	21	200

NATIONALITES	CODE ETAT CIVIL		
	Jusqu'en 1983	Depuis 1984	ISO depuis 98
Tchèque	21	21	203
Béninoise, Dahoméenne	37	37	204
Danoise	05	05	208
Dominiquaise			212
Dominicaine			214
Equatorienne			218
Salvadorienne			222
Equato-Guinéenne			226
Ethiopienne	38	59	231
Erythréenne			232
Estonienne	00	25	233
Fidjienne			242
Finlandaise, Finnoise	07	07	246
Française	XX	XX	250
Djiboutienne			262
Gabonaise	39	39	266
Georgienne			268
Gambienne	49	49	270
Palestinienne			274
Allemande	01	01	276
Ghanéenne			288
Kiribatienne			296
Grecque	08	08	300
Grenadienne			308
Guatémaltèque			320
Guinéenne	40	40	324
Guyanienne			328
Haïtienne	62	62	332
Vatican			336
Hondurienne			340
Hongroise	09	09	348
Islandaise			352
Indienne	73	73	356
Indonésienne			360
Iranienne	74	74	364
Irakienne	84	82	368
Irlandaise	10	09	372
Israélienne	75	75	376
Italienne	11	11	380
Ivoirienne	36	36	384
Jamaïquaine			388
Japonaise	76	76	392
Kazakhe			398
Jordanienne			400
Kenyane			404
Coréenne (Nord)			408
Coréenne (Sud)			410
Koweïtienne			414
Kirghize			417
Laotienne	77	77	418
Libanaise	78	78	422
Lésothane			426
Lettone	00	25	428
Libérienne	41	59	430

3.2.4.2. Nationalité pour l'état civil par ordre ISO croissant

(suite et fin)

Note : Pour le code ISO, consulter : http://unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49alpha.htm

NATIONALITES	CODE ETAT CIVIL		
	Jusqu'en 1983	Depuis 1984	ISO depuis 98
Libyenne			434
Liechtensteinoise			438
Lituanienne	00	25	440
Luxembourgeoise	12	12	442
Macao			446
Malgache	43	43	450
Malaisienne			458
Maldivienne			462
Malienne	44	44	466
Maltaise			470
Mauritanienne	46	46	478
Mauricienne	55	55	480
Mexicaine	63	63	484
Monégasque	23	23	492
Mongole			496
Moldave			498
Marocaine	45	45	504
Mozambicaine			508
Omanaise			512
Namibienne			516
Nauruane			520
Népalaise			524
Néerlandaise, Hollandaise	14	14	528
Vanuatuane			548
Néo-Zélandaise	87	89	554
Nicaraguayenne			558
Nigérienne	47	47	562
Nigériane	59	56	566
Norvégienne	13	13	578
Micronésienne			583
Marshallaise			584
Palouane			585
Pakistanaise	84	83	586
Panaméenne			591
Papouane			598
Paraguayéenne			600
Péruvienne	67	69	604
Philippine			608
Polonaise	15	15	616
Portugaise	16	16	620
Bissao-Guinéenne			624
Timorienne			626
Qatarienne			634
Roumaine	17	17	642
Russe	85	85	643
Rwandaise			646
Kitticienne nevicienne			659
Saint-Lucienne			662
Saint-Vincentaise et Grenadine			670
Saint-Marinaise	11	11	674
Santoméenne			678
Saoudienne			682
Sénégalaise	49	49	686
Seychelloise			690

NATIONALITES	CODE ETAT CIVIL		
	Jusqu'en 1983	Depuis 1984	ISO depuis 98
Sierra-Léonaise			694
Singapourienne			702
Slovaque	21	21	703
Vietnamienne	81	81	704
Slovène			705
Somalienne	54	54	706
Sud-Africaine	32	59	710
Zimbabwéenne			716
Espagnole	06	06	724
Sahara occidental			732
Soudanaise			736
Surinamaise			740
Swazie			748
Suédoise	19	19	752
Suisse	20	20	756
Syrienne	79	79	760
Tadjike			762
Thaïlandaise			764
Togolaise	51	51	768
Tonguienne			776
Trinidadienne			780
Emirienne			784
Tunisienne	52	52	788
Turque	80	80	792
Turkmène			795
Tuvaluane			798
Ougandaise			800
Ukrainienne			804
Macédonienne			807
Egyptienne	48	48	818
Britannique	18	18	826
Tanzanienne			834
Américaine (des Etats-Unis)	61	61	840
Burkinabè (Voltaïque)	42	42	854
Urugayenne			858
Ouzbèke			860
Vénézuélienne	68	68	862
Samoane			882
Yéménite			887
Yougoslave	22	22	890
Serbe	22	22	891
Zambienne			894
Non déclarée			999

3.3. Taille de commune détaillée, pour les RP 1990 et 1999

Pour les variables TCD90 et TCD99

Modalités	Libellés
bb	Sans objet (non recensé) et non réponse
01	Moins de 50 hab.
02	50 à 99 hab.
03	100 à 149 hab.
04	150 à 199 hab.
05	200 à 249 hab.
06	250 à 299 hab.
07	300 à 399 hab.
08	400 à 499 hab.
11	500 à 699 hab.
12	700 à 999 hab.
13	1 000 à 1 499 hab.
14	1 500 à 1 999 hab.
15	2 000 à 2 499 hab.
16	2 500 à 2 999 hab.
17	3 000 à 3 999 hab.
18	4 000 à 4 999 hab.
21	5 000 à 6 999 hab.
22	7 000 à 9 999 hab.
31	10 000 à 14 999 hab.
32	15 000 à 19 999 hab.
41	20 000 à 24 999 hab.
42	25 000 à 25 999 hab.
43	30 000 à 39 999 hab.
44	40 000 à 49 999 hab.
51	50 000 à 69 999 hab.
52	70 000 à 99 999 hab.
61	100 000 à 149 999 hab.
62	150 000 à 199 999 hab.
71	200 000 à 299 999 hab.
72	300 000 à 499 999 hab.
73	500 000 à 1,5 millions hab.
80	Plus de 1,5 millions hab.

3.4. Catégorie de commune détaillée : urbaine / rurale, pour les RP 1990 et 1999

Pour les variables TUR90 et TUR99

Modalités	Libellés
bb	Sans objet (non recensé) et non réponse
01	C rurale - inf 50 hab.
02	C rurale - 50 à 99 hab.
03	C rurale - 100 à 199 hab.
04	C rurale - 200 à 499 hab.
05	C rurale - 500 à 949 hab.
06	C rurale - 1000 à 1 999 hab.
07	C rurale - 2 000 hab. et +
11	UU inf 2500 hab.
12	UU 2500 à 2999 hab.
13	UU de 3 000 à 4000 hab.
14	UU de 4 000 à 5 000 hab.
21	UU de 5 000 à 7 000 hab.
22	UU de 7 000 à 10 000 hab.
31	UU de 10 000 à 15 000 hab.
32	UU de 15 000 à 20 000 hab.
41	UU de 20 000 à 25 000 hab.
42	UU de 25 000 à 30 000 hab.
43	UU de 30 000 à 40 000 hab.
44	UU de 40 000 à 50 000 hab.
51	UU de 50 000 à 70 000 hab.
52	UU de 70 000 à 100 000 hab.
61	UU de 100 000 à 150 000 hab.
62	UU de 150 000 à 200 000 hab.
71	UU de 200 000 à 300 000 hab.
72	UU de 300 000 à 500 000 hab.
73	UU de 500 000 à 1,5 millions hab.
80	UU de Paris

3.5. Catégorie de migrants (urbain / rural / ZPIU) au RP 1982

Pour la variable CM1_82

CM1	Résidence antérieure		Résidence actuelle
*			Sans objet (détenus, personnes en traitement dans un hôpital psychiatrique, population des habitations mobiles)
A B	Dans le même logement Dans un autre logement de la même commune		
C D E	Dans une autre commune	Commune rurale hors ZPIU	Autre commune rurale hors ZPIU Commune rurale en ZPIU Commune urbaine
F G H I J	Commune de France métropolitaine	Commune rurale en ZPIU	Commune rurale hors ZPIU Autre commune rurale de la même ZPIU Commune rurale d'une autre ZPIU Commune urbaine de la même ZPIU Commune urbaine d'une autre ZPIU
K L M N O P Q R S T	Dans une autre commune de France métropolitaine (suite et fin)	Commune urbaine	Commune rurale hors ZPIU Commune rurale de la même ZPIU Commune rurale d'une autre ZPIU Autre commune urbaine de la même unité urbaine Commune d'une autre unité urbaine de tranche inférieure (TU < TURA) dans la même ZPIU Commune d'une autre unité urbaine de la même tranche (TU = TURA) dans la même ZPIU Commune d'une autre unité urbaine de tranche supérieure (TU > TURA) dans la même ZPIU Commune d'une unité urbaine de tranche inférieure (TU < TURA) dans une autre ZPIU Commune d'une unité urbaine de la même tranche (TU = TURA) dans une autre ZPIU Commune d'une unité urbaine de tranche supérieure (TU > TURA) dans une autre ZPIU
U	Hors France métropolitaine		

3.6. Typologie socio-économique Tabard

3.6.1. Typologie socio-économique Tabard pour le RP 1990

Pour la variable TYPO33

N°	Désignation du type	poids *
	Ensemble	**100.0**
A	**Ensemble du pôle agricole**	**13.1**
A1	**Sous-groupe A1 - Très agricole, agriculture-artisanat**	**5.6**
A11___	Le plus agricole, grandes exploitations, dépeuplement	1.8
A1212_	Agriculture associée à l'artisanat, avec commerce et activités tertiaires	1.7
A122__	Très agricole, petites et moyennes exploitations	2.1
A2	**Sous-groupe A2 - Agriculture - industrie (bois et IAA)**	**7.5**
A21___	Agriculture et industries : bois, textiles-habillement	0.8
A22212	Agriculture et industries : industries diverses	3.0
A2222_	Agriculture et industries : agroalimentaires	2.1
A3____	Salariés agricoles, production dominante : vignobles	1.8
I	**Ensemble du pôle ouvrier**	**36.3**
I1	**Sous-groupe I1 - Très ouvrier, dominante industrie**	**27.9**
I11___	Très ouvrier, industries textiles-habillement, qualification ouvrière minimum, migration	0.8
I1211_	Industries diverses, dominantes : bâtiment, papier-presse-édition	2.2
I1212_	Ouvriers qualifiés, techniciens, grands complexes industriels	1.4
I12211	Industriel : mines, entreprises nationales, émigration	0.5
I12212	Industriel, ouvriers qualifiés de l'industrie, métallurgie, travail des métaux, émigration accentuée	0.7
I12213	Très ouvrier, travail artisanal sans artisans, chômage, quartiers en difficulté, émigration accentuée	4.6
I12214	Très ouvrier, ouvriers qualifiés, métallurgie, émigration	4.6
I12215	Ouvrier, employés, commerçants, industrie textile, émigration	2.5
I12221	Chimie-pharmacie-fibres synthétiques	3.1
I12222	Encadrement de la production	7.2
I2	**Sous-groupe I2 - Espace ouvrier associé à l'agriculture, forte croissance**	**8.4**
I21___	Activités agricoles / ouvrières / tertiaires, zones en transformation, localisation méridionale	3.7
I22___	Zones périphériques ouvrières, localisation septentrionale	4.8
M	**Ensemble du pôle « classes moyennes tertiaires et techniques »**	**41.0**
M1	**Sous-groupe M1 - Classes moyennes tertiaires, villes de province**	**23.4**
M111__	Classes moyennes salariées de l'Etat et des collectivités locales, grandes villes de province	6.1
M1121_	Commerce, hôtellerie, tourisme, croissance forte, migrations de retraites	2.6
M11221	Employés, ouvriers du travail artisanal, agglomération parisienne (hors Paris)	2.5
M11222	Catégories moyennes des collectivités locales, villes de province	7.6
M12___	Classes moyennes, traces d'agriculture, périurbain en croissance accélérée	4.6
M2	**Sous-groupe M2 - Classes moyennes de la production, périurbain en expansion**	**17.6**
M211__	Salariés qualifiés de la production, périurbain de grandes villes en croissance	5.9
M212__	Transports : zones d'aéroports et centres ferroviaires	4.5
M221__	Enseignement, techniciens de la recherche	1.3
M222__	Technologie qualifiée, périurbain en croissance accélérée, grandes agglom., Île-de-France	5.9
S	**Ensemble du pôle « tertiaire supérieur, haute technologie »**	**9.6**
S1	**Sous-groupe S1 - Bourgeoisie d'entreprise, haute technologie, agglomération de Paris**	**2.8**
S11___	Haute technologie, recherche industrielle, agglomération de Paris	1.6
S13___	Patronat, état-majors, banques, services aux entreprises, agglomération de Paris	1.2
S2	Sous-groupe S2 - Enseignement, information - communication, services aux particuliers	6.8
S211___	Tertiaire supérieur, technologie, Paris-sud et agglomération de Paris	2.1
S212___	Services aux particuliers, centres aisés de province	2.3
S22____	Commerce, hôtellerie, artistes, chômage tertiaire, Paris et zones touristiques	2.4

- poids de chaque type par rapport au nombre de ménages sur le territoire métropolitain (RP90 au 1/4).

NB : la variable comporte 6 caractères, les modalités à 5 caractères se terminent donc par un blanc souligné, à 4 par 2 blancs soulignés, etc.

3.6.2. Typologie socio-économique Tabard pour le RP 1999

Pour la variable TYPCOM27

TYPCOM27	Libellé
ADPUB1	Classes moyennes de fonction publique / littoral
ADPUB3	Administration, cafés restaurants / PACA, littoral
AGRI12	IAA, bois, meubles, matériaux de construction / cantons des régions ouest
AGRI13	Agriculture, textiles et industries diverses / cantons des Pays de la Loire
AGRI21	Agriculture, bâtiment / littoral, bassin méditerranéen
AGRI22	Commerce de véhicules, commerce de gros (alimentation, bois, matériaux) / petits bourgs de la moitié ouest
AGRI31	Agriculture / rural isolé, quart sud-ouest
CHOMA1	Manutention, tri / Haute-Normandie, ZUS
CHOMA2	Tertiaire administratif et commercial peu qualifié, chômage / littoral, ZUS
CHOMA3	Petits métiers urbains, chômage / Île-de-France, ZUS
CHOMA4	Chômage, service des villes / ZUS, grands centres, PACA, Nord-Pas-de-Calais
DIR1	Activités artistiques ou à clientèle aisée / Paris est
DIR3	Patronat, établissements financiers, services aux entreprises / Quartiers très aisés de Paris et de l'ouest de l'Île-de-France
DIR4	Cadres de la santé et de l'enseignement / quartiers des grands centres de province
DIR5	Haute technologie / ouest francilien
INDOUV1	Industries textile-cuirs, papier-carton, matériaux de construction / espace rural industriel
INDOUV3	Métallurgie, industrie qualifiée / périphérie industrielle du quart nord-est
INDOUV4	Mécanique, chimie, plastiques, faible qualification industrielle / moitié est
INDOUV5	Chômage industriel / banlieues des grandes UU de province/ Nord-Pas-de-Calais
INDQ2	Transports ferroviaires
INDQ3	Salariés qualifiés de l'industrie / communes et cantons périurbains
INDQ4	Encadrement de la production
INDQ5	Métiers divers peu qualifiés / petits centres provinciaux
SEMAG2	Hôtellerie restauration / littoral, Bassin méditerranéen
SEMAG3	Activités semi-agricoles / communes petits pôles
TEC2	Aéronautique, ordinateurs
TEC3	Catégories moyennes administratives d'entreprises publiques ou privées / banlieue parisienne

3.7. Diplôme

3.7.1. Diplôme pour le RP 1975

Pour la variable DIP_75

Code	Désignation en clair	
	Diplômes d'enseignement général (voir EGS)	Diplômes d'enseignement professionnel ou technique (voir FTP)
10	Sans objet ou non déclaré ou néant	
11	CEP, DFEO	Néant
20	Néant ou CEP	Niveau CAP ou autres diplômes professionnels
30	Niveau BEPC	Néant
31		Niveau CAP ou autres diplômes professionnels
40	Niveau BAC	Néant
41	Niveau BAC	Niveau CAP
42	Niveau CEP ou BEPC	Brevets professionnels
43		Brevets enseignement commercial industriel, social, hôtelier, agricole, agent technique
44	CEP, BEPC, ou néant	Bac de technicien ou BT, BA
45	BAC	CAP ou Brevet professionnel ou brevet enseignement commercial industriel, etc.
50	CEP, BEPC ou néant	BTS ou DUT ou DEST
51	BAC	
52	CEP ou néant	Diplômes paramédicaux et sociaux
53	BEPC	
54	BAC	
55	Niveau supérieur au bac	Quelconque

Pour la variable DDIPF_75 (Diplôme du chef de famille)

Code	Désignation en clair	
	Diplômes d'enseignement général	Formation professionnelle et technique
1	Néant ou CEP	Néant
2		Niveau CAP (FTP = 1)
3	Niveau BEPC, BE (EGS = 2)	Niveau CAP
4	Niveau BAC (EGS = 3)	Niveau inférieur au BAC technique (FTP < ou = 4
	Niveau inférieur au BAC (EGS = 1, 2, 9)	Brevet professionnel Brevet d'enseignement commercial etc. Bac technique (FPT = 2, 3, 4)
5	Niveau supérieur au BAC (EGS = 4)	Quelconque
	Quelconque	BTS ou diplômes paramédicaux (FPT = 5, 6)

Aide :

EGS : enseignement général	FTP : formation professionnelle et technique
1 Certificat d'études primaires, diplôme de fin d'études obligatoires **2** Brevet d'études du premier cycle (BEPC) ; brevet élémentaire (BE) ou brevet d'enseignement primaire supérieur (BEPS) **3** Baccalauréat (1ère partie, probatoire ou 2ème partie), non compris les séries F, G, H ; brevet supérieur **4** Diplôme de niveau supérieur au baccalauréat complet (diplôme décerné par la faculté ou par une grande école) **9** Aucun diplôme déclaré ou études en cours (âge <17)	**1** Certificat d'aptitude professionnelle (CAP), Brevet d'enseignement professionnel (BEP), Examen de fin d'apprentissage artisanal (G, FAA), Brevets agricoles (BAA, BEA, BPA), certificat de fin de stage de la FPA 1er degré **2** Brevet professionnel (BP), brevet de maîtrise, certificat de fin de stage FPA 2ème année **3** Brevet d'enseignement commercial (BEC), industriel (BEI), social (BES), hôtelier (BEH), brevet d'agent technique agricole (BATA) **4** Bac de technicien (séries F, G ou H), Brevet de technicien (BT, BTA...) **5** BTS, DUT, DEST **6** Diplômes paramédicaux et sociaux **7** Autres diplômes professionnels **9** Etudes non terminées (y compris âge < 17) ou aucun diplôme déclaré

3.7.2. Diplôme pour le RP 1982

Pour la variable DIP_82

<table>
<tr><th rowspan="2">Code</th><th colspan="3">Intitulés</th></tr>
<tr><th>Diplôme d'enseignement général</th><th>Diplôme d'enseignement technique et formation professionnelle du niveau secondaire</th><th>Diplôme d'enseignement supérieur</th></tr>
<tr><td>**</td><td colspan="3">sans objet (moins de 15 ans)</td></tr>
<tr><td>01</td><td>Aucun diplôme déclaré</td><td rowspan="3">Aucun diplôme déclaré</td><td rowspan="8">Aucun diplôme déclaré</td></tr>
<tr><td>02</td><td>CEP, DFEO</td></tr>
<tr><td>10</td><td>BEPC, BE, BEPS</td></tr>
<tr><td>21</td><td>Aucun diplôme déclaré ou CEP, DFEO</td><td rowspan="2">Autre diplôme technique déclaré et non reclassé ou CAP, BEP, EFAA, BAA, BPA, certificat de fin de stage FPA 1er degré</td></tr>
<tr><td>22</td><td>BEPC, BE, BEPS</td></tr>
<tr><td>31</td><td>Aucun diplôme déclaré ou CEP, DFEO</td><td>BP, brevet de maîtrise, certificat de fin de stage FPA 2e degré ou BEA, BEC, BEH, BEI, BES, BATA</td></tr>
<tr><td>32</td><td>ou BEPC, BE, BEPS</td><td>BAC (séries F, G ou H), BT, BTA, brevet des ENP ou de lycée technique d'Etat, BSEC, capacité en droit</td></tr>
<tr><td>33</td><td rowspan="2">Baccalauréat général (sauf séries F, G, H) brevet supérieur, CFES</td><td>Aucun diplôme déclaré</td></tr>
<tr><td>34</td><td>Autre diplôme technique déclaré et non reclassé ou CAP, BEP, EFAA, BAA, BPA, FPA 1er degré ou BP, brevet de maîtrise, FPA 2e degré ou BEA, BEC, BEH, BEI, BES, BATA ou Bac (F, G ou H), BT, BTA, brevet des ENP ou d'un lycée technique d'Etat, BSEC, capacité en droit</td><td>déclaré</td></tr>
<tr><td>41</td><td>Aucun diplôme déclaré ou CEP, DFEO ou BEPC, BE, BEPS</td><td rowspan="6">Quelconque</td><td rowspan="2">Diplôme des professions de la santé et des professions sociales : sage-femme, infirmier (ère), kinésithérapeute, assistant(e) social(e), éducateur spécialisé, (avec ou sans autre diplôme de niveau Bac + 2)</td></tr>
<tr><td>42</td><td>Baccalauréat général (sauf séries F, G, H), brevet supérieur, CFES</td></tr>
<tr><td>43</td><td rowspan="4">Quelconque</td><td>BTS, DUT, DEST (avec ou sans autre diplôme universitaire du 1er cycle)</td></tr>
<tr><td>44</td><td>Diplôme universitaire du 1er cycle (propédeutique, DUEL, DUES, DEUG, PCEM, sauf DUT), certificat de fin d'études normales, certificat d'aptitude pédagogique</td></tr>
<tr><td>51</td><td>Diplôme universitaire du 2e ou 3e cycle (licence, maîtrise, doctorat etc.), CAPES, CAPET</td></tr>
<tr><td>52</td><td>Diplôme de sortie d'une grande école publique ou privée, diplôme d'une école d'ingénieur (avec ou sans diplôme universitaire du 2e ou 3e cycle)</td></tr>
</table>

3.7.3. Nomenclature harmonisée des diplômes depuis 1968

L'échantillon démographique permanent (EDP) rassemble les bulletins individuels de recensement d'un même individu. Le diplôme de cet individu fait partie des variables disponibles dans chacun des recensements. Au cours du temps, la nomenclature de ce diplôme a évolué. Il n'est alors pas aisé de comparer le diplôme d'un même individu au cours du temps (même quand le diplôme n'a pas changé au cours du temps).

L'homogénéisation de cette nomenclature est dans le fichier « Saphir » (Système d'analyse de la population par l'historique des recensements), réalisé chaque année à l'Insee par le pôle « Codex » (Chercheurs et Offre de Diffusion EXperts), situé à la direction régionale de Caen. Ce fichier est disponible à l'Insee, ainsi que sa documentation[1]. L'homogénéisation se fonde sur une table de passage entre les différents codes des différents recensements, et l'unique nomenclature de Saphir en 10 modalités (Cf. tableau suivant).

Attention : la table de passage s'applique sur le champ des personnes ayant terminé leurs études. Cette contrainte vient du recensement 1968 qui ne recueillait le diplôme que pour les personnes actives, contrairement aux recensements suivants. Le concept de diplôme a été harmonisé au champ le plus restrictif.

Une table unique de passage entre les différents RP n'est pas possible. Seule une table de passage entre chaque RP et une nomenclature Saphir unique est possible[2].

[1] Fichier conservé par la cellule Mise à disposition et Archivage (fichier GEN)
[2] Cf. note n° 1112/DG75-F170 du 14 juin 2013.

SAPHIR

		1960 (DIP)			1975 (DIP)			1982 (DIP)				1990 (DIPL)		1999 (DIPL)		Depuis RP2006 (DIPL)	
			Diplôme d'enseignement général	Diplôme d'enseignement professionnel ou technique		Diplôme d'enseignement général	Diplôme d'enseignement professionnel ou technique		Diplôme d'enseignement général	Diplôme d'enseignement professionnel ou technique	Diplôme d'enseignement supérieur						
-	Personnes de moins de 15 ans (17 ans pour le RP 1975) ou étudiants, élèves	AGE<15 ou élèves, étudiants (TA=6)			AGE<17 ou élèves, étudiants (TA=6)			AGE<16 ou élèves, étudiants (TA=6)				AGE<15 ou élèves, étudiants (TACT=22)		AGE<15 ou élèves, étudiants (TACT=22)		AGE<15 ou élèves, étudiants (221<=TACTD<=230)	
0	Aucun diplôme	00	Sans objet (études non terminées)		10	Sans objet ou non déclaré ou néant		01	Aucun diplôme déclaré			1	Aucun diplôme déclaré	0	Aucun diplôme	01 02 03	Pas de scolarité Aucun diplôme, scolarité primaire collège Aucun diplôme, scolarité au delà du collège
		10	Néant														
1	Niveau CEP	11	CEP	Néant	11	CEP, DFEO	Néant	02	CEP, DFEO	Aucun diplôme déclaré		2	Certificat d'études primaires	1	Certificat d'études primaires	11	Certificat d'études primaires
		20	Néant ou CEP	Examen de fin d'apprentissage artisanal													
		21		Certificat de fin de stage de la FPA													
2	Niveau BEPC	30	Niveau BEPC	Néant	30	Niveau BEPC	Néant	10	BEPC, BE, BEPS	Aucun diplôme déclaré		3	Brevet élémentaire, brevet des collèges	2	BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges	12	BEPC, brevet
3	Niveau CAP-BEP	22	Néant ou CEP	CAP	20	Néant ou CEP	Niveau CAP ou autres diplômes professionnels	21	Aucun diplôme déclaré ou CEP, DFEO	Autre diplôme technique déclaré et non rattaché ou CAP, BEP, EFAA, BAA, BPA, certificat de fin de stage FPA	Aucun diplôme déclaré	4	Certificat d'aptitudes professionnelles	3	CAP	13	CAP, brevet de compagnon
		23		Autre diplôme de niveau CAP	31	Niveau BEPC						5	Brevet d'études professionnelles	4	BEP	14	BEP
		31	Niveau BEPC	Niveau CAP				22	BEPC, BE, BEPS								
4	Niveau BAC général ou technique	40	Niveau baccalauréat	Néant	40	Niveau BAC	Néant	31	Aucun diplôme déclaré ou CEP, DFEO ou BEPC, BE, BEPS	BP, brevet de maîtrise, certificat de fin de stage FPA 2e degré ou BEA, BEC, BEH, BEI, BES, BATA	Aucun diplôme déclaré	6	Baccalauréat, brevet professionnel ou de technicien, autre brevet (BEA, BEC, BEI, ...)	5	Baccalauréat général	15	Baccalauréat général, brevet supérieur
		41		Niveau CAP	41	Niveau BAC	Niveau CAP	32		BAC (séries F (G ou H), BT, BTA, brevet des ENP ou de lycée technique d'Etat, BSEC, capacité de droit							
		42	Néant ou niveau inférieur au baccalauréat	Brevet professionnel	42	Niveau CEP ou BEPC	Brevets professionnels	33	Baccalauréat général (sauf séries F, G, H), brevet supérieur, CPES	Aucun diplôme déclaré			Baccalauréat, brevet professionnel ou de technicien, autre brevet, capacité de droit	6	Baccalauréat technologique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, autre brevet, capacité de droit	16	Baccalauréat technologique ou professionnel
		43		Brevet d'Enseignement Commercial, Brevet d'Enseignement Industriel	43		Brevets d'enseignements commercial industriel, social, hôtelier, agricole, agent technique	34		Autre diplôme technique déclaré et non rattaché ou CAP, BEP, EFAA, BAA, BPA, certificat de fin de stage FPA ou BP, brevet de maîtrise, certificat de fin de stage FPA 2e degré ou BEA, BEC, BEH, BEI, BES, BATA ou BAC (séries F (G ou H), BT, BTA, brevet des ENP ou de lycée technique d'Etat, BSEC, capacité de droit								
					44	CEP, BEPC, ou néant	BAC de technicien ou BT, BA										
					45	BAC	CAP ou ou brevet professionnel ou brevet d'enseignement commercial industriel, social, hôtelier, agricole, agent technique										
5	Diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUT							41	Aucun diplôme déclaré ou CEP, DFEO ou BEPC, BE, BEPS	Quelconque	Diplôme des professions de la santé et des professions sociales (avec ou sans autre diplôme de niveau BAC +2)	7	Diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUEST, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé	7	Diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé	17	Diplôme universitaire de 1er cycle
								42	Baccalauréat général (sauf séries F, G, H), brevet supérieur, CPES								
								43	Quelconque		BTS, DUT, DEST (avec ou sans autre diplôme universitaire du 1er cycle)						
								44			Diplôme universitaire du 1er cycle, certificat de fin d'études normales, certificat d'aptitude pédagogique						
6	Diplôme universitaire de 2e ou 3e cycle							51	Quelconque		Diplôme universitaire du 2ème ou 3ème cycle (Licence, maîtrise, doctorat), CAPES, CAPET	8	Diplôme universitaire de 2e ou 3e cycle, diplôme d'ingénieur, d'une grande école	8	Diplôme universitaire de 2e ou 3e cycle, diplôme d'ingénieur, d'une grande école	18	Diplôme universitaire de 2e ou 3e cycle
								52			Diplôme de sortie d'une grande école publique ou privée, diplôme d'une école d'ingénieur (avec ou sans diplôme universitaire du2e ou 3e cycle)						
7	Diplôme supérieur au Baccalauréat	44	Néant ou niveau inférieur au baccalauréat	BT, BTS, Brevet d'ENP	50	CEP, BEPC, ou néant	BTS ou DUT ou DEST										
		45	Niveau baccalauréat	Niveau supérieur au CAP	51	BAC											
		58	Niveau supérieur au bac	Quelconque	52	CEP ou néant	Diplômes paramédicaux et sociaux										
					53	BEPC											
					54	BAC											
					55	Niveau supérieur au bac	Quelconque										
9	Autre																

C'est à partir de cette table qu'a été créée une correspondance entre les variables de diplôme pour chaque table de recensement, correspondance qui pointera vers la nomenclature unique Saphir pour tous les recensements depuis 1968.

Méthode de passage à une nomenclature harmonisée Saphir pour les diplômes :

La table de passage s'applique uniquement sur le champ des personnes ayant terminé leurs études. L'utilisateur doit cerner ce champ.

- **Étape 1 :** L'utilisateur doit reconstituer la population hors champ des élèves et étudiants (sauf pour le recensement de 1982 pour lequel une modalité « hors champ est déjà créée au sein de la variable de diplôme).
- **Étape 2 :** écarter les individus que l'on ne parvient pas à classer dans le champ ou dans les hors champ (cas des variables servant à établir l'appartenance au champ non renseignées).
- **Étape 3 :** Pour les individus du champ, appliquer les recodifications prévues dans les tables ci-dessous. Pour ceux qui n'ont pas de correspondance (valeurs vides ou non prévues), il convient de détruire les observations.

Sur le champ ainsi défini des observations, l'EDP est représentatif des recensements et EAR quant aux variables de diplôme.

RP 1968

Le passage à une nomenclature harmonisée Saphir s'obtient par une combinaison des variables **DEG68** et **FPT68**.

La table de correspondance s'applique sur le champ des personnes de plus de 15 ans (âge révolu) qui ne sont ni élèves, ni étudiants (TA68 = ' 5 '). Les moins de 15 ans et les élèves ou étudiants correspondent à la modalité Saphir ' * '. On laisse à l'utilisateur le soin de reconstituer ce champ. La mesure de l'âge peut dépendre de la variable qu'il retient (année de naissance dans la table Individu de l'EDP, année de naissance déclarée au RP, etc.).

DEG68	FPT68	DIP68_EDP_SAPHIR	DIP68_LIB
*	*	0	Aucun diplôme
1	1	1	Niveau CEP
1	2	1	Niveau CEP
1	*	1	Niveau CEP
*	1	1	Niveau CEP
*	2	1	Niveau CEP
2	*	2	Niveau BEPC
1	3	3	Niveau CAP
1	9	3	Niveau CAP
2	1	3	Niveau CAP
2	2	3	Niveau CAP
2	3	3	Niveau CAP
2	9	3	Niveau CAP
*	3	3	Niveau CAP
*	9	3	Niveau CAP
1	4	4	Niveau BAC général ou technique
1	5	4	Niveau BAC général ou technique
2	4	4	Niveau BAC général ou technique
2	5	4	Niveau BAC général ou technique
3	1	4	Niveau BAC général ou technique
3	2	4	Niveau BAC général ou technique
3	3	4	Niveau BAC général ou technique
3	9	4	Niveau BAC général ou technique
3	*	4	Niveau BAC général ou technique
*	4	4	Niveau BAC général ou technique

*	5	4	Niveau BAC général ou technique
1	6	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
2	6	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
3	4	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
3	5	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
3	6	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
4	1	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
4	2	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
4	3	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
4	4	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
4	5	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
4	6	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
4	9	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
4	*	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
*	6	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat

Algorithme de passage de la variable diplôme en 1968 vers sa variable homologue DIP_EDP_SAPHIR :

```
length DIP68_EDP_SAPHIR $1.;
if TA68='5' then DIP68_EDP_SAPHIR='*';
AGE=1968-AN68-1;
if AN68='' and DIP68_EDP_SAPHIR ne '*' then delete;
  if .<AGE<16 then DIP68_EDP_SAPHIR='*';
  if DIP68_EDP_SAPHIR ne '*' then do; /*Pour ne retenir que les individus
    du champ*/
    select;
when (deg68=' ' and fpt68=' ') DIP68_EDP_SAPHIR='0';
when (deg68='1' and (fpt68 in ('1','2',' '))) DIP68_EDP_SAPHIR='1';
when (deg68=' ' and (fpt68 in ('1','2'))) DIP68_EDP_SAPHIR='1';
when (deg68='2' and fpt68=' ') DIP68_EDP_SAPHIR='2';
when (deg68='1' and (fpt68 in ('3','9'))) DIP68_EDP_SAPHIR='3';
when (deg68='2' and (fpt68 in ('1','2','3','9'))) DIP68_EDP_SAPHIR='3';
when (deg68=' ' and (fpt68 in ('3','9'))) DIP68_EDP_SAPHIR='3';
when (deg68='1' and (fpt68 in ('4','5'))) DIP68_EDP_SAPHIR='4';
when (deg68='2' and (fpt68 in ('4','5'))) DIP68_EDP_SAPHIR='4';
when (deg68='3' and (fpt68 in ('1','2','3','9',' '))) 
      DIP68_EDP_SAPHIR='4';
when (deg68=' ' and (fpt68 in ('4','5'))) DIP68_EDP_SAPHIR='4';
when ((deg68 in ('1','2')) and fpt68='6') DIP68_EDP_SAPHIR='7';
when (deg68='3' and (fpt68 in ('4','5','6'))) DIP68_EDP_SAPHIR='7';
when (deg68='4' and (fpt68 in ('1','2','3','4','5','6','9',' '))) 
      DIP68_EDP_SAPHIR='7';
when (deg68=' ' and fpt68='6') DIP68_EDP_SAPHIR='7';
otherwise delete;
    end;
end;
```

RP 1975

Le passage à une nomenclature harmonisée Saphir ne concerne que la variable **DIP_75** (modalités : annexe 3.7.1).

La table de correspondance s'applique sur le champ des personnes de plus de 17 ans (âge révolu) qui ne sont ni élèves, ni étudiants (TA75 = ' 5 '). Les moins de 17 ans et les élèves ou étudiants correspondent à la modalité Saphir ' * '. On laisse à l'utilisateur le soin de reconstituer ce champ. La mesure de l'âge peut dépendre de la variable qu'il retient (année de naissance dans la table Individu de l'EDP, année de naissance déclarée au RP, etc.).

Variable EDP : DIP_75	DIP75_EDP_SAPHIR	DIP75_LIB
10	0	Aucun diplôme
11	1	Niveau CEP
20	3	Niveau CAP-BEP
30	2	Niveau BEPC
31	3	Niveau CAP-BEP
40	4	Niveau BAC général ou technique
41	4	Niveau BAC général ou technique
42	4	Niveau BAC général ou technique
43	4	Niveau BAC général ou technique
44	4	Niveau BAC général ou technique
45	4	Niveau BAC général ou technique
50	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
51	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
52	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
53	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
54	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat
55	7	Diplôme supérieur au Baccalauréat

Algorithme de passage de la variable diplôme en 1975 vers sa variable homologue DIP_EDP_SAPHIR :

```
length DIP75_EDP_SAPHIR $1.;
if TA75='5' then DIP75_EDP_SAPHIR='*';
if AN75='' and DIP75_EDP_SAPHIR ne '*' then delete;
AGE=1975-AN75-1;
  if .<AGE<18 then DIP75_EDP_SAPHIR='*';
  if DIP_75_EDP_SAPHIR ne '*' then do; /*Pour ne retenir que les individus
du champ*/
    select;
when (dip_75='10')            dip75_edp_saphir='0';
when (dip_75='11')            dip75_edp_saphir='1';
when (dip_75 in ('20','31')) dip75_edp_saphir='3';
when (dip_75='30')            dip75_edp_saphir='2';
when (dip_75 in ('40','41','42','43','44','45'))
                              dip75_edp_saphir='4';
when (dip_75 in ('50','51','52','53','54','55'))
                              dip75_edp_saphir='7';
otherwise delete;
    end;
end;
```

RP 1982

Le passage à une nomenclature harmonisée Saphir ne concerne que la variable **DIP_82.**

Variable EDP : DIP_82	DIP82 _EDP_SAPHIR	DIP82_LIB
**	*	Personnes de moins de 15 ans ou étudiants, élèves
01	0	Aucun diplôme
02	1	Niveau CEP
10	2	Niveau BEPC
21	3	Niveau CAP-BEP
22	3	Niveau CAP-BEP
31	4	Niveau BAC général ou technique
32	4	Niveau BAC général ou technique
33	4	Niveau BAC général ou technique
34	4	Niveau BAC général ou technique
41	5	Diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUT
42	5	Diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUT
43	5	Diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUT
44	5	Diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUT
51	6	Diplôme universitaire de 2ème ou 3ème cycle
52	6	Diplôme universitaire de 2ème ou 3ème cycle

Algorithme de passage de la variable diplôme en 1982 vers sa variable homologue DIP_EDP_SAPHIR :

```
length DIP82_EDP_SAPHIR $1.;
  select;
when (dip_82='**')                      dip82_edp_saphir='*';
when (dip_82='01')                      dip82_edp_saphir='0';
when (dip_82='02')                      dip82_edp_saphir='1';
when (dip_82='10')                      dip82_edp_saphir='2';
when (dip_82 in('21','22'))             dip82_edp_saphir='3';
when (dip_82 in ('31','32','33','34')) dip82_edp_saphir='4';
when (dip_82 in ('41','42','43','44')) dip82_edp_saphir='5';
when (dip_82 in('51','52'))             dip82_edp_saphir='6';
otherwise delete;
end;
```

RP 1990

Le passage à une nomenclature harmonisée Saphir concerne les variables **DIP_90, DIPPF_90 et DIPMF_90.**

Contrairement à l'année 1982, la modalité correspondant aux individus de moins de 15 ans n'est en fait pas renseignée dans l'EDP (la modalité ' b ' n'apparaît pas lorsqu'on tabule les trois variables). Par conséquent, la table de correspondance s'applique sur le champ des personnes de plus de 15 ans qui ne sont ni élèves, ni étudiants (TA_90 = ' 22 '). Les moins de 15 ans (âge révolu) et les élèves ou étudiants correspondent à la modalité Saphir ' * '. On laisse à l'utilisateur le soin de reconstituer ce champ. La mesure de l'âge peut dépendre de la variable qu'il retient (année de naissance dans la table Individu de l'EDP, année de naissance déclarée au RP, etc.).

Par ailleurs, une modalité ' $ ' est renseignée pour 69 individus pour la variable DIP_90, mais ils sont de tous âges. La modalité ' $ 'de la variable EDP peut être considérée comme valeur manquante.

Variables EDP : DIP_90, DIPPF_90, DIPMF_90	DIP90 _EDP_SAPHIR	DIP90_LIB
1	0	Aucun diplôme
2	1	Niveau CEP
3	2	Niveau BEPC
4	3	Niveau CAP-BEP
5	3	Niveau CAP-BEP
6	4	Niveau BAC général ou technique
7	5	Diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUT
8	6	Diplôme universitaire de 2ème ou 3ème cycle

Algorithme de passage de la variable diplôme en 1990 vers sa variable homologue DIP_EDP_SAPHIR :

```
length DIP90_EDP_SAPHIR $1.;
if an90 in ('$$$$') then an90=''; *recodage de 144 valeurs en '$$$$' en
   vide;
AGE=1990-AN90-1;
if TA_90='22' then DIP90_EDP_SAPHIR='*';
if AN90='' and DIP90_EDP_SAPHIR ne '*' then delete;
  if .<AGE<16 then DIP90_EDP_SAPHIR='*';
  if dip90_edp_saphir ne '*' then do; /*Pour ne retenir que les individus
    du champ*/
    select;
when (dip_90='1')           dip90_edp_saphir='0';
when (dip_90='2')           dip90_edp_saphir='1';
when (dip_90='3')           dip90_edp_saphir='2';
when (dip_90 in ('4','5')) dip90_edp_saphir='3';
when (dip_90='6')           dip90_edp_saphir='4';
when (dip_90='7')           dip90_edp_saphir='5';
when (dip_90='8')           dip90_edp_saphir='6';
otherwise delete;
    end;
end;
```

RP 1999

Le passage à une nomenclature harmonisée Saphir concerne les variables **DIP99, DIP_99, DIPF_99, DIPPF_99 et DIPMF_99.**

Comme dans le RP 1990, la modalité correspondant aux individus de moins de 15 ans n'est en fait pas renseignée dans l'EDP (la modalité ' b ' n'apparaît pas lorsqu'on tabule les cinq variables). Par conséquent, la table de correspondance s'applique sur le champ des personnes de plus de 15 ans qui ne sont ni élèves, ni étudiants (TA_99 = ' 22 '). Les moins de 15 ans (âge révolu) et les élèves ou étudiants correspondent à la modalité Saphir ' * '. On laisse à l'utilisateur le soin de reconstituer ce champ. La mesure de l'âge peut dépendre de la variable qu'il retient (année de naissance dans la table Individu de l'EDP, année de naissance déclarée au RP, etc.).

Variables EDP : DIP99, DIP_99, DIPF_99, DIPPF_99, DIPMF_99	DIP99 _EDP_SAPHIR	DIP99_LIB
0	0	Aucun diplôme
1	1	Niveau CEP
2	2	Niveau BEPC
3	3	Niveau CAP-BEP
4	3	Niveau CAP-BEP
5	4	Niveau BAC général ou technique
6	4	Niveau BAC général ou technique
7	5	Diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUT
8	6	Diplôme universitaire de 2ème ou 3ème cycle

Algorithme de passage de la variable diplôme en 1999 vers sa variable homologue DIP_EDP_SAPHIR :

```
length DIP99_EDP_SAPHIR $1.;
if TA_99='22' then DIP99_EDP_SAPHIR='*';
AGE=1999-AN_99-1;
if AN_99='' and DIP99_EDP_SAPHIR ne '*' then delete;
  if .<AGE<16 then DIP99_EDP_SAPHIR='*';
  if dip99_edp_saphir ne '*' then do; /*Pour ne retenir que les individus
    du champ*/
    select;
when (dip_99='0')           dip99_edp_saphir='0';
when (dip_99='1')           dip99_edp_saphir='1';
when (dip_99='2')           dip99_edp_saphir='2';
when (dip_99 in ('3','4')) dip99_edp_saphir='3';
when (dip_99 in ('5','6')) dip99_edp_saphir='4';
when (dip_99='7')           dip99_edp_saphir='5';
when (dip_99='8')           dip99_edp_saphir='6';
otherwise delete;
    end;
end;
```

EAR de 2004 à 2014

Le passage à une nomenclature harmonisée Saphir concerne les variables **DIPL, DIPL_X** de la table EDP_BEn_EARn_individu**,** et **DIPLM** de la table EDP_BEn_EARn_logement.

La table de correspondance s'applique sur le champ des personnes de plus de 15 ans (âge révolu) qui ne sont ni élèves, ni étudiants (TYPACT = ' 22 ' ou ' 23 '). Les moins de 15 ans et les élèves ou étudiants correspondent à la modalité Saphir ' * '. On laisse à l'utilisateur le soin de reconstituer ce champ. La mesure de l'âge peut dépendre de la variable qu'il retient (année de naissance dans la table Individu de l'EDP, année de naissance déclarée au RP, etc.).

Variables EDP : DIPL, DIPL_X, DIPLM	DIPEAR _EDP_SAPHIR	DIPL_LIB
01	0	Aucun diplôme
02	0	Aucun diplôme
03	0	Aucun diplôme
11	1	Niveau CEP
12	2	Niveau BEPC
13	3	Niveau CAP-BEP
14	3	Niveau CAP-BEP
15	4	Niveau BAC général ou technique
16	4	Niveau BAC général ou technique
17	5	Diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUT
18	6	Diplôme universitaire de 2ème ou 3ème cycle

N.B. : la variable DIPL (redressée) intègre en plus une modalité ZZ pour les individus de moins de 14 ans (de toute façon exclus dans le filtre moins de 15 ans préconisé ci-dessus), tandis que pour DIPLM, ZZ correspond aux personnes hors résidence principale.

Algorithme de passage de la variable de diplôme de l'EAR vers sa variable homologue DIP_EDP_SAPHIR :

```
length DIPLEAR_EDP_SAPHIR $1.;
if BI_EDP='1'; *Filtre pour ne retenir que les individus EDP dans la table
   EAR_individu de diffusion;
if TYPACT in ('22','23') then diplear_edp_saphir='*';
AGE=2010-ANAI-1; *l'année 2010 est à changer en fonction du millésime
   considéré;
if ANAI='' and diplear_edp_saphir ne '*' then delete;
  if .<AGE<16 then diplear_edp_saphir='*';
  if diplear_edp_saphir ne '*' then do; /*Pour ne retenir que les individus
   du champ*/
   select;
when (dipl in ('01','02','03')) diplear_edp_saphir='0';
when (dipl='11')                diplear_edp_saphir='1';
when (dipl='12')                diplear_edp_saphir='2';
when (dipl in ('13','14'))      diplear_edp_saphir='3';
when (dipl in ('15','16'))      diplear_edp_saphir='4';
when (dipl='17')                diplear_edp_saphir='5';
when (dipl='18')                diplear_edp_saphir='6';
when (dipl='ZZ')                diplear_edp_saphir='*';
otherwise delete;
   end;
end;
```

EAR à partir de 2015

Le passage à une nomenclature harmonisée Saphir concerne les variables **DIPL, DIPL_X** de la table EDP_BEn_EARn_individu**,** et **DIPLM** de la table EDP_BEn_EARn_logement.

La table de correspondance s'applique sur le champ des personnes de plus de 15 ans (âge révolu) qui ne sont ni élèves, ni étudiants (TYPACT = ' 22 ' ou ' 23 '). Les moins de 15 ans et les élèves ou étudiants correspondent à la modalité Saphir ' * '. On laisse à l'utilisateur le soin de reconstituer ce champ. La mesure de l'âge peut dépendre de la variable qu'il retient (année de naissance dans la table Individu de l'EDP, année de naissance déclarée au RP, etc.).

Variables EDP : DIPL, DIPL_X, DIPLM	DIPEAR _EDP_SAPHIR	DIPL_LIB
01	0	Aucun diplôme
02	0	Aucun diplôme
03	0	Aucun diplôme
11	1	Niveau CEP
12	2	Niveau BEPC
13	3	Niveau CAP-BEP
14	4	Niveau BAC général ou technique
15	4	Niveau BAC général ou technique
16	5	Diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUT
17	6	Diplôme universitaire de 2ème ou 3ème cycle
18	6	Diplôme universitaire de 2ème ou 3ème cycle
19	6	Diplôme universitaire de 2ème ou 3ème cycle

N.B. : la variable DIPL (redressée) intègre en plus une modalité ZZ pour les individus de moins de 14 ans (de toute façon exclus dans le filtre moins de 15 ans préconisé ci-dessus), tandis que pour DIPLM, ZZ correspond aux personnes hors résidence principale.

Algorithme de passage de la variable de diplôme de l'EAR vers sa variable homologue DIP_EDP_SAPHIR :

```
length DIPLEAR_EDP_SAPHIR $1.;
if BI_EDP='1'; *Filtre pour ne retenir que les individus EDP dans la table
   EAR_individu de diffusion;
if TYPACT in ('22','23') then diplear_edp_saphir='*';
AGE=2010-ANAI-1; *l'année 2010 est à changer en fonction du millésime
   considéré;
if ANAI='' and diplear_edp_saphir ne '*' then delete;
  if .<AGE<16 then diplear_edp_saphir='*';
  if diplear_edp_saphir ne '*' then do; /*Pour ne retenir que les individus
   du champ*/
   select;
when (dipl in ('01','02','03')) diplear_edp_saphir='0';
when (dipl='11')                diplear_edp_saphir='1';
when (dipl='12')                diplear_edp_saphir='2';
when (dipl='13')                diplear_edp_saphir='3';
when (dipl in ('14','15'))      diplear_edp_saphir='4';
when (dipl ='16')               diplear_edp_saphir='5';
when (dipl in ('17','18','19')) diplear_edp_saphir='6';
when (dipl='ZZ')                diplear_edp_saphir='*';
otherwise delete;
   end;
end;
```

3.8. Catégorie sociale

3.8.1. Catégorie sociale pour les variables brutes des RP 1968 et 1975, les variables brutes et redressées du RP 1982 et l'état civil jusqu'en 1981

Pour les variables des RP CS68, CS75, CS82, CSMF_82 et CSPF_82, ainsi que pour les variables d'état civil MERE_CS_CODE et PERE_CS_CODE

AGRICULTEURS EXPLOITANTS

10 agriculteurs exploitants (sauf codes RP)
11 agriculteurs sur petite exploitation
12 agriculteurs sur moyenne exploitation
13 agriculteurs sur grande exploitation

ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE

21 artisans
22 commerçants et assimilés
23 chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus

CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES

31 professions libérales
33 cadres de la fonction publique
34 professeurs, professions scientifiques
35 professions de l'information, des arts et des
37 cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38 ingénieurs et cadres techniques d'entreprise

PROFESSIONS INTERMEDIAIRES

42 instituteurs et assimilés
43 professions intermédiaires de la santé et du travail
44 clergé, religieux
45 professions intermédiaires administratives de la Fonction publique
46 professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47 techniciens
48 contremaîtres, agents de maîtrise

EMPLOYES

52 employés civils et agents de service de la fonction publique
53 policiers et militaires
54 employés administratifs d'entreprise
55 employés de commerce
56 personnels des services directs aux particuliers
59 chômeurs, sans autre indication (sauf codes RP)

OUVRIERS

62 ouvriers qualifiés de type industriel
63 ouvriers qualifiés de type artisanal
64 chauffeurs
65 ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67 ouvriers non qualifiés de type industriel
68 ouvriers non qualifiés de type artisanal
69 ouvriers agricoles

RETRAITES

70 retraités, sans autre indication (sauf codes RP)
71 anciens agriculteurs exploitants
72 anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74 anciens cadres
75 anciennes professions intermédiaires
77 anciens employés
78 anciens ouvriers

AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE

81 chômeurs n'ayant jamais travaillé
82 inactifs divers (autres que retraités) (sauf codes RP)
83 militaires du contingent
84 élèves, étudiants
85 personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
86 personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

Notes : les modalités 11, 12, 13, 85 et 86 ne sont rencontrées que pour les codes "catégorie socioprofessionnelle" de la partie "Appariement avec le RP 82", les modalités 10, 59, 70, 82 n'existent pas pour ces codes.

3.8.2. Catégorie sociale pour les variables redressées du RP 1975

Pour les variables CSDF_75 et CSDJ_75

AGRICULTEURS EXPLOITANTS

00 agriculteurs exploitants

SALARIES AGRICOLES

10 salariés agricoles

PATRONS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

21 industriels
22 artisans
23 patrons pêcheurs
26 gros commerçants
27 petits commerçants

PROFESSIONS LIBERALES ET CADRES SUPERIEURS

30 professions libérales
32 professeurs, professions littéraires et scientifiques
33 ingénieurs
34 cadres administratifs supérieurs

CADRES MOYENS

41 instituteurs, professions intellectuelles diverses
42 services médicaux et sociaux
43 techniciens
44 cadres administratifs moyens

EMPLOYES

51 employés de bureau
53 employés de commerce

OUVRIERS

60 contremaîtres
61 ouvriers qualifiés
63 ouvriers spécialisés
65 mineurs
66 marins et pêcheurs
67 apprentis ouvriers
68 manœuvres

PERSONNELS DE SERVICES

70 gens de maison
71 femmes de ménage
72 autres personnels de service

AUTRES CATEGORIES

80 artistes
81 clergé
82 armée et police

PERSONNES NON ACTIVES

91 étudiants et élèves de 17 ans ou plus
92 militaires du contingent
93 anciens agriculteurs (exploitants et salariés)
94 retirés des affaires
95 retraité du secteur public
96 anciens salariés du secteur privé
97 personnes non actives de moins de 17 ans
98 autres personnes non actives de 17 à 67 ans
99 autres personnes non actives de 65 ans ou plus

3.8.3. Catégorie sociale pour les RP 1990 et 1999

42 postes :
pour CS_90, CSMF_90, CSPF_90, CS_99, CSF_99, CSMF_99, CSPF_99 et CSMC_99

11 Agriculteurs sur petite exploitation
12 Agriculteurs sur moyenne exploitation
13 Agriculteurs sur grande exploitation
21 Artisans
22 Commerçants et assimilés
23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31 Professions libérales
33 Cadres de la fonction publique
34 Professeurs, professions scientifiques
35 Professions de l'information, des arts et du spectacle
37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38 Ingénieurs, cadres techniques d'entreprise
42 Instituteurs et assimilés
43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44 Clergé, religieux
45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47 Techniciens
48 Contremaîtres, agents de maîtrise
52 Employés civils, agents de service de la fonction publique
53 Policiers et militaires
54 Employés administratifs d'entreprise
55 Employés de commerce
56 Personnels des services directs aux particuliers
62 Ouvriers qualifiés de type industriel
63 Ouvriers qualifiés de type artisanal
64 Chauffeurs
65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67 Ouvriers non qualifiés de type industriel
68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69 Ouvriers agricoles
71 Anciens agriculteurs exploitants
72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74 Anciens cadres
75 Anciennes professions intermédiaires
77 Anciens employés
78 Anciens ouvriers
81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83 Militaires du contingent
84 Elèves, étudiants de 15 ans ou plus
85 Autres inactifs de moins de 60 ans
86 Autres inactifs de 60 ans ou plus

24 postes :
pour CS24_90, CS24_99

11 Agriculteurs exploitants
21 Artisans
22 Commerçants
23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31 Professions libérales
32 Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
36 Cadres d'entreprises
41 Professions intermédiaires, enseignement, santé, fonction publique
46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47 Techniciens
48 Contremaîtres, agents de maîtrise
51 Employés de la fonction publique
54 Employés administratifs d'entreprise
55 Employés de commerce
56 Personnels des services directs aux particuliers
61 Ouvriers qualifiés
66 Ouvriers non qualifiés
69 Ouvriers agricoles
71 Anciens agriculteurs exploitants
72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
73 Anciens cadres et professions intermédiaires
76 Anciens employés et ouvriers
81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
82 Inactifs divers

3.8.4. Catégorie sociale pour l'état civil à partir de 1982
(début)

Pour les variables d'état civil MERE_CS_CODE, PERE_CS_CODE et DEF_SSP_PRO_CODE
Attention : jusqu'en 1981 inclus, la nomenclature utilisée est la PCS

	1982-1983		1984-1987		depuis 1988
00	Agriculteurs exploitants				
10	Salariés agricoles	**10**	Agriculteurs exploitants	**10**	Agriculteurs exploitants
21	Industriels	**21**	Artisans	**21**	Artisans
22	Artisans	**22**	Commerçants et assimilés	**22**	Commerçants et assimilés
23	Patrons pêcheurs	**23**	Chefs d'entreprise de 10 salariés et plus	**23**	Chefs d'entreprise de 10 salariés et plus
26	Gros commerçants				
27	Petits commerçants				
30	Professions libérales				
		31	Professions libérales	**31**	Professions libérales
32	Professeurs, professions littéraires et scientifiques				
33	Ingénieurs	**33**	Cadres de la fonction publique	**33**	Cadres de la fonction publique
34	Cadres administratifs supérieurs	**34**	Professeurs, professions scientifiques	**34**	Professeurs, professions scientifiques
		35	Professions de l'information, des arts et du spectacle	**35**	Professions de l'information, des arts et du spectacle
				36	Cadres d'entreprise, ingénieurs
		37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises		
		38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise		
41	Instituteurs, professions intellectuelles diverses				
42	Services médicaux et sociaux	**42**	Instituteurs et assimilés	**42**	Instituteurs et assimilés
43	Techniciens	**43**	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	**43**	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Cades administratifs moyens	**44**	Clergé, religieux	**44**	Clergé, religieux
		45	Prof. intermédiaires administratives de la fonction publique	**45**	Prof. intermédiaires administratives de la fonction publique
		46	Prof. intermédiaires administr. et commerciales des entreprises	**46**	Prof. intermédiaires administr. et commerciales des entreprises
		47	Techniciens	**47**	Techniciens
		48	Contremaîtres, agents de maîtrise	**48**	Contremaîtres, agents de maîtrise
51	Employés de bureau				
		52	Employés civils et agents de service de la fonction publique	**52**	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Employés de commerce	**53**	Policiers et militaires	**53**	Policiers et militaires
		54	Employés administratifs d'entreprise	**54**	Employés administratifs d'entreprise
		55	Employés de commerce	**55**	Employés de commerce
		56	Personnels des services directs aux particuliers	**56**	Personnels des services directs aux particuliers
		59	Chômeurs s.a.i.	**59**	Chômeurs s.a.i.

3.8.4. Catégorie sociale pour l'état civil à partir de 1982
(suite et fin)

Attention : jusqu'en 1981 inclus, la nomenclature utilisée est la PCS

	1982-1983		1984-1987		depuis 1988
60	Contremaîtres			**60**	Ouvriers qualifiés
61	Ouvriers qualifiés				
		62	Ouvriers qualifiés de type industriel		
63	Ouvriers spécialisés	**63**	Ouvriers qualifiés de type artisanal		
		64	Chauffeurs	**64**	Chauffeurs
65	Mineurs	**65**	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	**65**	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
66	Marins et pêcheurs			**66**	Ouvriers non qualifiés
67	Apprentis ouvriers	**67**	Ouvriers non qualifiés de type industriel		
68	Manœuvres	**68**	Ouvriers non qualifiés de type artisanal		
		69	Ouvriers agricoles	**69**	Ouvriers agricoles
70	gens de maison	**70**	Retraités s.a.i.	**70**	Retraités s.a.i.
71	Femmes de ménage				
72	Autres personnels de service				
80	Artistes				
81	Clergé				
82	Armée et police	**82**	Inactifs divers (autres que retraités)	**82**	Inactifs divers (autres que retraités)
		83	Militaires du contingent	**83**	Militaires du contingent
		84	Elèves, étudiant de 15 ans et plus	**84**	Elèves, étudiant de 15 ans et plus
91	Etudiants et élèves de 16 ans ou plus				
92	Militaires du contingent				
93	Anciens agriculteurs (exploitants et salariés)				
94	Retirés des affaires				
95	Retraités du secteur public				
96	Anciens salariés du secteur privé				
98	Retraités s.a.i.				
99	Autres personnes non actives de 16 ans ou plus				
XX	Non déclaré ou sans objet (enfants de moins de 16 ans)	**XX**	Non déclarés ou sans objet (enfants de moins de 15 ans)	**XX**	Non déclarés ou sans objet (enfants de moins de 15 ans)

3.8.5. Nomenclature harmonisée des catégories sociales depuis 1968

L'échantillon démographique permanent (EDP) rassemble les bulletins individuels de recensement d'un même individu. La catégorie sociale de cet individu fait partie des variables disponibles dans chacun des recensements. Au cours du temps, la nomenclature de cette catégorie sociale a évolué. Il n'est alors pas aisé de comparer la catégorie sociale d'un même individu au cours du temps (même quand cette catégorie sociale n'a pas changé au cours du temps).

L'homogénéisation de cette nomenclature est dans le fichier « Saphir » (Système d'analyse de la population par l'historique des recensements), réalisé chaque année à l'Insee par le pôle « Codex » (Chercheurs et Offre de Diffusion EXperts), situé à la direction régionale de Caen. Ce fichier est disponible à l'Insee, ainsi que sa documentation[3]. L'homogénéisation se fonde sur une table de passage entre les différents codes des différents recensements, et l'unique nomenclature de Saphir en 33 modalités[4].

Méthode de passage à une nomenclature harmonisée Saphir pour les CS :

- **Étape 1 :** L'utilisateur doit appliquer les recodifications prévues dans les tables ci-dessous. Les individus avec des valeurs sans correspondance devront être supprimés du champ (valeurs vides ou non prévues : Saphir ne prévoyant pas de non-réponse).
- **Étape 2 :** Pour avoir une bonne correspondance en terme de structure de population, il convient d'effectuer un léger recodage de certaines modalités dans les tables Saphir :
  ```
  if csx in ('92','94','95') then csx='90';
  ```
  En effet, ces modalités ne sont pas présentes dans les recensements de la base étude et ne peuvent donc pas être recodées.

Sur le champ ainsi défini des observations, l'EDP est représentatif des recensements et EAR quant aux variables de CS.

La table unique de passage entre les modalités des catégories sociales des variables de l'EDP **CS68, CS75, CS82, CSMF_82 et CSPF_82, CS_90, CSMF_90, CSPF_90, CS_99, CSF_99, CSMF_99, CSPF_99, CSFM_99 et CSMC_99** ainsi que **CS** pour les enquêtes annuelles de recensement et les modalités de la nomenclature harmonisée Saphir sont :

Variables EDP : CS68, CS75, CS82, CSMF_82, CSPF_82, CS_90, CSMF_90, CSPF_90, CS_99, CSF_99, CSMF_99, CSPF_99, CSFM_99 et CSMC_99, CS pour les EAR	CS_EDP_SAPHIR	CS_LIB
10	14	Agriculteurs exploitants et patrons pêcheurs
11	14	Agriculteurs exploitants et patrons pêcheurs
12	14	Agriculteurs exploitants et patrons pêcheurs
13	14	Agriculteurs exploitants et patrons pêcheurs
21	21	Artisans
22	22	Commerçants et assimilés
23	23	Chefs d'entreprise 10 salariés ou plus
31	31	Professions libérales
33	33	Cadres de la fonction publique
34	34	Professeurs, professions scientifiques
35	35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42	42	Instituteurs et assimilés
43	43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social

[3] Fichier conservé par la cellule Mise à disposition et Archivage (fichier GEN)
[4] Cf. note n° 1111/DG75-F170 du 14 juin 2013.

44	44	Clergé, religieux
45	45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	47	Techniciens
48	48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	53	Policiers et militaires
54	54	Employés administratifs d'entreprise
55	55	Employés de commerce
56	56	Personnels des services directs aux particuliers
61	61	Ouvriers qualifiés de type industriel ou artisanal
62	61	Ouvriers qualifiés de type industriel ou artisanal
63	61	Ouvriers qualifiés de type industriel ou artisanal
64	64	Chauffeurs
65	65	Ouvriers qualifiés (manutention, magasinage et transport)
66	66	Ouvriers non qualifiés de type industriel ou artisanal
67	66	Ouvriers non qualifiés de type industriel ou artisanal
68	66	Ouvriers non qualifiés de type industriel ou artisanal
69	69	Ouvriers agricoles
59	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
81	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
82	90	Inactifs
84	90	Inactifs
85	90	Inactifs
86	90	Inactifs
83	91	Militaire du contingent
70	93	Anciens actifs
71	93	Anciens actifs
72	93	Anciens actifs
73	93	Anciens actifs
74	93	Anciens actifs
75	93	Anciens actifs
77	93	Anciens actifs
78	93	Anciens actifs

N.B. : Nous agrégeons tous les inactifs dans un seul code CS_EDP_SAPHIR : 90. Comme la mesure de l'âge peut dépendre de la variable retenue (année de naissance dans la table Individu de l'EDP, année de naissance déclarée dans le RP, etc.), on décide de laisser à l'utilisateur le soin de ventiler s'il le souhaite les inactifs en fonction de l'âge, en utilisant la variable de son choix.

Exemple d'algorithme de passage à une nomenclature harmonisée Saphir pour les CS :

```
Length CS_EDP_SAPHIR $2.;
select;
when (CS_EDP in ('10','11','12','13')) CS_EDP_SAPHIR = '14';
when (CS_EDP in ('21','22','23','31','33','34','35','37','38','42',
    '43','44','45','46','47','48','52','53','54','55','56','64',
    '65','69')) CS_EDP_SAPHIR = CS_EDP;
when (CS_EDP in ('61','62','63')) CS_EDP_SAPHIR = '61';
when (CS_EDP in ('66','67','68')) CS_EDP_SAPHIR = '66';
when (CS_EDP in ('59','81')) CS_EDP_SAPHIR ='81';
when (CS_EDP in ('82','84','85','86')) CS_EDP_SAPHIR = '90';
when (CS_EDP = '83') CS_EDP_SAPHIR = '91';
when (CS_EDP in ('70','71','72','73','74','75','77','78')) CS_EDP_SAPHIR =
    '93';
otherwise delete;
end;
```

3.9. Profession et métier

3.9.1. Profession pour le RP 1975 (abrégé)

Pour la variable P75

LISTE DES GROUPES

Numéro	Désignation
	AGRICULTEURS, PÊCHEURS ET MARINS DE COMMERCE
01	Agriculture et activités connexes
02	Forestage
04	Pêche et marine de commerce
	MÉTIERS DE TYPE OUVRIER
06	Mines - carrières
07	Terrassement
08	Taille de pierres
09	Maçonnerie et métiers connexes
10	Couverture, fumisterie, plomberie, installations sanitaires
11	Peinture, décoration
12	Production des métaux, fonderie
13	Laminage, étirage, tréfilage
14	Moulage
15	Forge, serrurerie, ferronnerie
17	Chaudronnerie et activités connexes
18	Charpente en fer
19	Mécanique I - Ajusteurs, monteurs, réparateurs et métiers connexes
20	Mécanique II - Ouvriers sur machines
21	Soudure
23	Métiers divers du travail des métaux
24	Métiers mal désignés de la métallurgie et du travail des métaux
26	Électricité
27	Radioélectricité, électronique
28	Verrerie (production) et travail du verre à chaud
29	Ouvriers du travail du verre et assimilés
30	Photographie, photogravure et gravure à l'acide
32	Composition, impression
33	Reliure, brochage, travail du papier et du carton
35	Papier et carton (fabrication)
36	Briqueterie, céramique
37	Conducteurs de four et assimilés
38	Ouvriers de la chimie et assimilés
40	Apprêt, blanchiment, teinture
41	Métiers de l'alimentation (n.d.a.)
44	Boulangerie, pâtisserie
45	Cuisine
46	Abattage, travail des viandes
47	Laiterie, beurrerie, fromagerie
48	Textiles
49	Couture, chapellerie, tapisserie, matelasserie
53	Chaussures, travail du cuir (n.d.a.)
55	Pelleterie, tannerie, mégisserie, corroierie
57	Travail du bois brut
58	Charpente en bois
59	Menuiserie, ébénisterie
60	Métiers divers du bois et des matières connexes
65	Conducteurs d'engins de transport automobiles terrestres et assimilés
66	Conducteurs d'engins de transport sur rails
67	Autres ouvriers et ouvriers mal désignés
69	Ouvriers de la manutention, conducteurs d'engins de terrassement
70	Manœuvres
73	Transformation des matières plastiques

3.9.1. Profession pour le RP 1975 (abrégé)
(suite et fin)

LISTE DES GROUPES

Numéro	Désignation
	DESSINATEURS ET TECHNICIENS
75 76 77	Dessinateurs Agents techniques et techniciens Personnel technique des transports
	INGÉNIEURS ET CADRES TECHNIQUES SUPÉRIEURS
78	Ingénieurs et cadres techniques supérieurs
	MÉTIERS ADMINISTRATIFS
79 80 81 82 83	Cadres supérieurs administratifs, financiers et commerciaux de l'industrie, du commerce, des services et de l'administration Autres cadres administratifs Emplois de bureau Agents mixtes Salariés du commerce et des services commerciaux (sauf hôtellerie)
	INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS
84	Industriels et commerçants
	SERVICES
85 86 87	Gardiens Services Soins personnels
	SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX
88 89	Santé Services sociaux
	CADRES LITTÉRAIRES, SCIENTIFIQUES ETJURIDIQUES
90 91 92	Enseignement Professions intellectuelles Professions juridiques
	EMPLOIS DIVERS
93 94 95 96 97	Artistes Sportifs Cultes Police, pompiers Armée
	EMPLOIS MAL DÉSIGNÉS
99	Emplois mal désignés

3.9.2.1. Profession actuelle pour les RP 1990 et 1999

Pour les variables P90, P_90, P99, P_99, PM_99 et PMC_99

11 Agriculteurs sur petite exploitation (moins de 20 équivalent hectares de blé)
1101 Agriculteurs sur petite exploitation d'agriculture générale
1102 Maraîchers, horticulteurs sur petite exploitation
1103 Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers sur petite exploitation
1104 Eleveurs d'herbivores sur petite exploitation
1105 Eleveurs de granivores et éleveurs mixtes sur petite exploitation
1106 Agriculteurs sur petite exploitation sans orientation dominante

12 Agriculteurs sur moyenne exploitation (20 à 40 équivalent hectares de blé)
1201 Agriculteurs sur moyenne exploitation d'agriculture générale
1202 Maraîchers, horticulteurs sur moyenne exploitation
1203 Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers sur moyenne exploitation
1204 Eleveurs d'herbivore sur moyenne exploitation
1205 Eleveurs de granivores et éleveurs mixtes sur moyenne exploitation
1206 Agriculteurs sur moyenne exploitation sans orientation dominante

1211 Entrepreneurs de travaux agricoles à façon, de 0 à 9 salariés
1212 Exploitants forestiers indépendants, de 0 à 9 salariés
1213 Patrons pêcheurs et aquaculteurs, de 0 à 9 salariés

13 Agriculteurs sur grande exploitation (plus de 40 équivalent hectares de blé)
1301 Agriculteurs sur grande exploitation d'agriculture générale
1302 Maraîchers, horticulteurs sur grande exploitation
1303 Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers sur grande exploitation
1304 Eleveurs d'herbivores sur grande exploitation
1305 Eleveurs de granivores et éleveurs mixtes sur grande exploitation
1306 Agriculteurs sur grande exploitation sans orientation dominante

21 Artisans
Alimentation
2101 Artisans boulangers, pâtissiers, de 0 à 2 salariés
2102 Artisans boulangers, pâtissiers, de 3 à 9 salariés
2103 Artisans bouchers, de 0 à 2 salariés
2104 Artisans bouchers, de 3 à 9 salariés
2105 Artisans charcutiers, de 0 à 2 employés
2106 Artisans charcutiers, 3 à 9 salariés
2107 Autres artisans de l'alimentation

Travail des métaux, mécanique, électricité
2111 Artisans mécaniciens en machines agricoles
2112 Artisans en matériel de précision
2113 Artisans divers du travail des métaux, de l'électromécanique

Textile, habillement, cuir
2121 Artisans tailleurs, couturiers et autres artisans de la confection et du textile
2122 Artisans fabricants en cuirs et peaux

Bois, ameublement
2131 Artisans du meuble
2132 Artisans du travail mécanique du bois

Autres fabrications
2141 Artisans de l'imprimerie et de l'édition
2142 Artisans d'art
2143 Autres artisans de fabrication

Bâtiment
2151 Artisans maçons, plâtriers
2152 Artisans en terrassement, travaux publics, parcs et jardins
2153 Artisans électriciens du bâtiment
2154 Artisans de la peinture et des finitions du bâtiment
2155 Artisans plombiers, couvreurs, chauffagistes
2156 Artisans menuisiers du bâtiment, charpentiers en bois
2157 Artisans serruriers, métalliers

Réparation
2161 Artisans mécaniciens réparateurs d'automobiles
2162 Artisans tôliers-carossiers d'automobiles
2163 Artisans réparateurs en électroménager
2164 Artisans cordonniers, réparateurs divers

Autres services
2171 Conducteurs de taxi artisans
2172 Artisans coiffeurs, manucures, esthéticiens
2173 Artisans teinturiers, blanchisseurs
2174 Artisans des services divers

Assimilés artisans
2181 Transporteurs routiers indépendants, de 0 à 9 salariés
2182 Bâteliers indépendants, de 0 à 9 salariés

2190 Aides familiaux non salariés ou associés d'artisans effectuant un travail administratif ou commercial

22 Commerçants et assimilés
Petits commerçants (0 à 2 salariés)
2210 Petits grossistes en alimentation
2211 Petits grossistes en produits non alimentaires
2212 Petits détaillants en alimentation spécialisée
2213 Petits détaillants en alimentation générale
2214 Petits détaillants en ameublement, décor, équipement du foyer
2215 Petits détaillants en équipement de la personne, articles de sport
2216 Petits détaillants en quincaillerie, bricolage, bazar
2217 Petits détaillants en produits de luxe
2218 Petits détaillants en librairie, photo, disques
2219 Exploitants et gérants libres de station service, de 0 à 2 salariés

Patrons de petits cafés, rest., hôtels (0 à 2 salariés)
2221 Patrons de petit restaurant, café-restaurant
2222 Patrons de petit café, café-tabac
2223 Patrons de petit café associé à une autre activité
2224 Patrons de petit hôtel, hôtel-restaurant

Moyens commerçants (3 à 9 salariés) **et assimilés**
2231 Moyens grossistes en alimentation
2232 Moyens grossistes en produits non alimentaires
2233 Moyens détaillants en alimentation
2234 Moyens détaillants en produits non alimentaires
2235 Intermédiaires indépendants du commerce, 0 à 9 salariés
2236 Patrons de café, restaurant, hôtel, de 3 à 9 salariés

Autres prestataires de services (0 à 9 salariés)
2241 Agents immobiliers indépendants, de 0 à 9 salariés
2242 Agents généraux, courtiers d'assur. indépendants, 0 à 9 salariés

2243 Agents de voyage et auxiliaires de transports indépendants, de 0 à 9 salariés
2244 Indépendants gestionnaires de spectacles ou de service récréatif, de 0 à 9 salariés
2245 Professionnels de la parapsychologie, guérisseurs
2246 Indépendants gestionnaires d'établissement privé d'enseignement, de santé, d'action sociale, de 0 à 9 salariés
2247 Indépendants divers prestataires services, de 0 à 9 salariés

3.9.2.1. Profession actuelle pour les RP 1990 et 1999 (suite)

23 Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus

2310 Chefs de grandes entreprises (500 salariés ou plus
2220 Chefs de moyenne entreprise (50 à 499 salariés)
2231 Chefs d'entreprise du bâtiment ou des travaux publics, de 10 à 49 salariés
2232 Chefs d'entreprise de l'industrie et des transports, de 10 à 49 salariés
2233 Chefs d'entreprise commerciale, de 10 à 49 salariés
2234 Chefs d'entreprise de services, de 10 à 49 salariés

31 Professions libérales

3111 Médecins libéraux spécialistes
3112 Médecins libéraux généralistes
3113 Chirurgiens-dentistes (libéraux ou salariés)
3114 Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non médecins)
3115 Vétérinaires (libéraux ou salariés)
3116 Pharmaciens libéraux

3121 Avocats
3122 Notaires
3123 Conseils juridiques et fiscaux, libéraux
3124 Experts comptables, comptables agréés, libéraux
3125 Ingénieurs conseils libéraux en recrutement, organisation, études économiques
3126 Ingénieurs conseils libéraux en études techniques
3127 Architectes libéraux
3128 Huissiers de justice, officiers ministériels et professions libérales diverses

3130 Aides familiaux non salariés de professions libérales effectuant un travail administratif

33 Cadres de la fonction publique

3311 Personnels de direction de la fonction publique
3312 Ingénieurs de l'état et des collectivités locales
3313 Magistrats
3314 Inspecteurs et autres cadres A des Impôts, du Trésor et des Douanes
3315 Inspecteurs et autres cadres A des PTT
3316 Personnels administratifs supérieurs des collectivités locales et hôpitaux publics
3317 Personnels administratifs de catégorie A de l'Etat (sauf Impôts, Trésor, Douanes, PTT)
3318 Personnes exerçant un mandat politique ou syndical

3321 Officiers de l'Armée et de la Gendarmerie (sauf généraux)

34 Professeurs, professions scientifiques

3411 Professeurs agrégés, certifiés
3414 Directeurs d'établissements d'enseignement secondaires et inspecteurs
3415 Enseignements de l'enseignement supérieur

3421 Chercheurs de la recherche publique

3431 Médecins hospitaliers (sans activité libérale)
3432 Médecins salariés non hospitaliers
3433 Psychologues spécialistes de l'orientation scolaire et professionnelle
3435 Pharmaciens salariés

35 Professions de l'information, des arts et des spectacles

3511 Journalistes, secrétaires de rédaction
3512 Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes
3513 Bibliothécaires, archivistes, conservateurs, de la fonction publique

3521 Cadres de la presse, de l'édition, de l'audiovisuel et des spectacles
3522 Cadres artistiques des spectacles
3523 Cadres techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels

3531 Artistes plasticiens
3532 Artistes professionnels de la musique et du chant
3533 Artistes dramatiques, danseurs
3534 Professeurs d'art (hors établissements scolaires)
3535 Artistes de variétés

37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise

Etat-major (grandes entreprises)
3710 Cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises

Gestion et administration générale
3721 Cadres chargés d'études économiques, financières, commerciales
3722 Cadres spécialistes du recrutement, de la formation
3723 Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers
3724 Cadres de gestion courante des services financiers ou comptables des grandes entreprises
3725 Cadres de gestion courante des services du personnel des grandes entreprises
3726 Cadres de gestion courante des autres services administratifs des grandes entreprises
3727 Cadres administratifs ou financiers des P.M.E.
3728 Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)

Fonction commerciale, publicité
3731 Cadres de l'exploitation des magasins de vente
3732 Chefs de produits, acheteurs du commerce et autres cadres de la mercatique
3733 Cadres des ventes des grandes entreprises (hors commerce de détail
3734 Cadres commerciaux des P.M.E.(hors commerce de détail)
3735 Cadres de la publicité ; cadres des relations publiques

Banques, assurances
3741 Cadres des services techniques et commerciaux de la banque
3744 Cadres des services techniques des assurances

Hôtellerie, restauration
3751 Cadres de l'hôtellerie et de la restauration

38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise

Etat major (grande entreprise)
3810 Directeurs techniques des grandes entreprises

Recherches, études, essais (y compris informatique)
3820 Ingénieurs et cadres techniques d'études, développement de l'agriculture et des eaux et forêts
3821 Ingénieurs et cadres de recherches, études, essais en électricité, électronique
3822 Ingénieurs et cadres de bureau d'études ou des méthodes en mécanique
3823 Ingénieurs et cadres d'études, méthodes, contrôles en BTP

3.9.2.1. Profession actuelle pour les RP 1990 et 1999 (suite)

3824 Architectes salariés
3825 Ingénieurs et cadres de recherche, développement en chimie, biologie
3826 Ingénieurs et cadres de recherche, développement, contrôles en métallurgie et matériaux
3827 Ingénieurs et cadres de recherche, études des industries légères
3828 Ingénieurs et cadres spécialistes de l'informatique (sauf technico-commerciaux)
3829 Autres ingénieurs et cadres d'études

Fabrication, construction, exploitation
3831 Ingénieurs et cadres de fabrication en matériel électrique, électronique
3832 Ingénieurs et cadres de fabrication en mécanique
3833 Ingénieurs et cadres de chantier du BTP
3835 Ingénieurs et cadres de fabrication en chimie et agro-alimentaire
3836 Ingénieurs et cadres de fabrication en métallurgie et matériaux
3839 Ingénieurs et cadres de la production et distribution d'électricité, gaz, eau, chauffage, énergie

Entretien, travaux neufs, fonctions connexes de la production
3841 Ingénieurs et cadres d'entretien, travaux neufs
3842 Ingénieurs et cadres des achats et approvisionnements industriels
3843 Ingénieurs et cadres de planning, ordonnancement

Technico-commercial (en biens d'équipement profes-sionnel ou biens intermédiaires)
3851 Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel électrique ou électronique professionnel
3852 Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel mécanique professionnel
3853 Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en bâtiment, travaux publics
3854 Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en biens intermédiaires
3855 Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en informatique

Autres
3861 Cadres des transports et de la logistique
3862 Personnels navigants techniques de l'aviation civile
3863 Officiers de la marine marchande

42 Instituteurs et assimilés

4211 Instituteurs
4214 Directeurs d'école primaire ou maternelle
4215 Instituteurs de l'éducation spécialisée

4221 PEGC et maîtres auxiliaires de l'enseignement général
4224 Enseignants du technique court
4227 Conseillers d'éducation et surveillants

4231 Assistants techniques de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)
4232 Formateurs et animateurs de formation continue
4233 Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels

43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social

4311 Cadres infirmiers et assimilés
4312 Infirmiers psychiatriques
4313 Puéricultrices
4314 Infirmiers spécialisés (autres que puéricultrices)
4315 Infirmiers en soins généraux salariés)
4316 Infirmiers libéraux

4321 Sages-femmes (libérales ou salariées)
4322 Spécialistes de la rééducation et diététiciens, salariés
4323 Spécialistes de la rééducation et pédicures, libéraux
4324 Techniciens médicaux
4325 Spécialistes de l'appareillage médical, salariés
4326 Spécialistes de l'appareillage médical, indépendants
4327 Préparateurs en pharmacie

4331 Assistantes sociales
4332 Educateurs spécialisés
4333 Animateurs socioculturels et de loisirs
4334 Conseillers familiaux

44 Clergé, religieux

4411 Clergé séculier
4412 Clergé régulier

45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique

4511 Contrôleurs des PTT et assimilés
4512 Contrôleurs des Impôts, du Trésor, des Douanes et assimilés
4513 Professions administratives intermédiaires des collectivités locales
4514 Personnels administratifs de catégorie B de l'Etat (sauf Impôts, Trésor, Douanes, PTT)

4521 Inspecteurs et officiers de police
4522 Adjudants et majors de l'Armée et de la Gendarmerie

46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises

Gestion et administration générale
4611 Maîtrise et techniciens des services comptables ou financiers ; comptables
4612 Maîtrise et techniciens administratifs (autres que financiers et comptables)
4615 Personnels de secrétariat de niveau supérieur, secrétaires de direction (non cadres)

Commercial
4621 Chefs de petite surface de vente (salariés ou mandataires)
4622 Maîtrise de l'exploitation des magasins de vente
4623 Personnels techniques d'inspection, de contrôle, d'assistance des magasins de vente
4624 Représentants en biens d'équipement, biens intermédiaires, commerce interindustriel
4625 Représentants en biens de consommation auprès d'entreprises
4626 Représentants en services auprès d'entreprises ou de professionnels
4627 Représentants auprès de particuliers
4628 Acheteurs non classés cadres, aide-acheteurs
4629 Professions intermédiaires commerciales (sauf représentants et maîtrise de magasin)

Information, communication, spectacles
4631 Assistants techniques de la publicité, des relations publiques (salariés ou indépendants)
4632 Interprètes, traducteurs (salariés ou indépendants)

4633	Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (salariés ou indépendants)
4634	Assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration, salariés
4635	Assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration, indépendants
4636	Photographes salariés
4637	Photographes indépendants

3.9.2.1. Profession actuelle pour les RP 1990 et 1999 (suite)

Transport, tourisme
4641 Responsables administratifs ou commerciaux des transports et du tourisme (non cadres)
4642 Responsables d'exploitation des transports (non cadres)

Banques, assurances

4651 Gradés des services techniques de la banque
4654 Rédacteurs d'assurances

Hôtellerie, restauration

4661 Maîtres d'hôtel (non cadres)
4662 Maîtrise du hall et des étages (hôtellerie)

47 Techniciens (sauf techniciens tertiaires)

Agriculture, eaux et forêts
4701 Techniciens d'études, développement de l'agriculture et des eaux et forêts
4702 Contrôleurs laitiers, inséminateurs et autres agents techniques agricoles

Electricité, électronique
4711 Dessinateurs projeteurs en électricité, électronique
4712 Dessinateurs d'études en électricité, électronique
4713 Techniciens d'études, essais, contrôles, en électricité, électronique
4717 Techniciens de maintenance, dépannage, en électricité, électronique, automatisme
4718 Techniciens des télécommunications

Mécanique
4721 Dessinateurs projeteurs en construction mécanique et chaudronnerie
4722 Dessinateur d'études en construction mécanique et chaudronnerie
4723 Techniciens en mécanique et chaudronnerie

Bâtiment, travaux publics
4731 Dessinateurs projeteurs en bâtiment, travaux publics
4732 Dessinateurs d'études en bâtiment, travaux publics
4733 Géomètres, topographes
4734 Techniciens des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales
4735 Métreurs et techniciens divers du bâtiment et des travaux publics

Chimie, agro-alimentaire
4751 Techniciens chimistes, biologistes

Autres industries
4761 Techniciens en métallurgie et matériaux

4771 Assistants techniques de l'édition et de l'imprimerie
4772 Techniciens des industries légères

Fonctions connexes de la production
4781 Préparateurs de méthodes
4782 Techniciens de planning, ordonnancement, lancement

Autres
4791 Pupitreurs, chefs de salle en informatique (hors fonction publique)
4792 Programmeurs, préparateurs de travaux en informatique (hors fonction publique)
4793 Techniciens des laboratoires de recherche publique ou d'enseignement
4794 Techniciens divers
4795 Experts indépendants de niveau technicien

48 Contremaîtres, agents de maîtrise (sauf maîtrise administrative)

AGENTS DE MAITRISE EN FABRICATION, CONSTRUCTION, EXPLOITATION

Agriculture, pêche
4801 Personnels de direction et d'encadrement des exploitations agricoles ou forestières
4802 Maîtres d'équipage (pêche, marine marchande)

Electricité, électronique
4811 Agents de maîtrise 2e niveau en fabrication de matériel électrique, électronique
4812 Agents de maîtrise 1er niveau en fabrication de matériel électrique, électronique

Travail des métaux, mécanique
4821 Agents de maîtrise 2e niveau en fabrication mécanique
4822 Agents de maîtrise 1er niveau en fabrication mécanique

Bâtiment, travaux publics
4831 Conducteurs de travaux non cadres en bâtiment, travaux publics
4832 Chefs de chantier du bâtiment et des travaux publics

Chimie, agro-alimentaire
4851 Agents de maîtrise 2e niveau en fabrication chimique ou agro-alimentaire
4852 Agents de maîtrise 1er niveau en fabrication chimique ou agro-alimentaire

Autres
4861 Agents de maîtrise 2e niveau en fabrication en métallurgie et matériaux
4862 Agents de maîtrise 1er niveau en fabrication en métallurgie et matériaux

4871 Agents de maîtrise et techniciens de la production et distribution d'électricité, gaz, eau, chauffage, énergie
4873 Agents de maîtrise 2e niveau en fabrication en industries légères
4874 Agents de maîtrise 1er niveau en fabrication en fabrication en industries légères

AGENTS DE MAITRISE EN ENTRETIEN, TRAVAUX NEUFS

4881 Agents de maîtrise 2e niveau en entretien, installation
4882 Agents de maîtrise 1er niveau en entretien, installation électromécanique ou électronique
4883 Agents de maîtrise 1er niveau en entretien, installation mécanique
4884 Agents de maîtrise d'entretien général

AGENTS DE MAITRISE DIVERS

4891 Responsables d'entrepôt, de magasinage
4892 Responsables de manutention
4893 Maîtrise de restauration et de cuisine

52 Employés civils et agents de service de la fonction publique

5211 Agents d'exploitation des PTT et assimilés

5212 Préposés des PTT
5213 Agents de constatation ou de recouvrement des Impôts,
du Trésor, des Douanes
5214 Commis, adjoints administratifs, de la fonction publique
5215 Agents de bureau de la fonction publique
5216 Agents de service des établissements d'enseignement

3.9.2.1. Profession actuelle pour les RP 1990 et 1999 (suite)

5217 Agents de service de la fonction publique (sauf écoles, hôpitaux)

5221 Aides-soignants (du public ou du privé)
5222 Agents de service hospitaliers (du public ou du privé)
5223 Ambulanciers salariés (du public ou du privé)

53 Policiers et militaires

5311 Agents de police
5312 Gendarmes
5313 Sergents
5314 Hommes du rang
5315 Pompiers
5316 Agents techniques des eaux et forêts
5317 Agents de sécurité, de surveillance

54 Employés administratifs d'entreprise

5411 Secrétaires
5412 Dactylos, sténodactylos (sans secrétariat), opératrices sur machines de bureau
5415 Opératrices de saisie en informatique
5416 Opérateurs d'exploitation en informatique
5417 Standardistes, téléphonistes

5421 Employés des services comptables ou financiers
5424 Employés administratifs divers d'entreprise
5428 Dessinateurs d'exécution

5431 Employés des services techniques de la banque, guichetiers
5434 Employés des services techniques des assurances

5441 Contrôleurs des transports (personnels roulants)
5442 Agents des services commerciaux des transports et du tourisme
5443 Agents administratifs des transports de marchandises
5444 Agents et hôtesses d'accueil et d'information
5445 Agents et hôtesses d'accompagnement (transport, tourisme)

5499 Salariés ne donnant aucune indication sur leur profession

55 Employés de commerce

5511 Vendeurs en gros de biens intermédiaires, biens d'équipement
5512 Vendeurs en alimentation
5513 Vendeurs en ameublement, décor, équipement du foyer
5514 Vendeurs en équipement de la personne, articles de sport
5515 Vendeurs en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage
5516 Vendeurs en articles de luxe
5517 Vendeurs en photo, disques, librairie
5518 Employés de libre-service
5519 Caissiers de magasin

5521 Pompistes et gérants (salariés ou mandataires) de station service

56 Personnels des services directs aux particuliers

5611 Serveurs et commis de restaurant ou de café
5614 Employés de l'hôtellerie

5621 Manucures, esthéticiennes, salariées

5622 Coiffeurs salariés

5631 Assistantes maternelles, gardiennes d'enfants, travailleuses familiales
5632 Employés de maison et femmes de ménage chez des particuliers
5633 Concierges, gardiens d'immeubles
5634 Employés des services divers

62 Ouvriers qualifiés de type industriel

ENTRETIEN INDUSTRIEL, REGLAGE
6201 Mécaniciens qualifiés d'entretien d'équipements industriels
6202 Electromécaniciens, électroniciens qualifiés d'entretien d'équipements industriels
6203 Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (travail des métaux mécanique)
6204 Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (sauf travail des métaux, mécanique)

FABRICATION, TRAVAUX, EXPLOITATION, CONTROLE, LABORATOIRES ...

Electricité, électronique
6211 Bobiniers qualifiés
6214 Câbleurs qualifiés
6218 Plateformistes, contrôleurs qualifiés de matériel électrique ou électronique

Forge, travail des métaux, mécanique
Ouvriers qualifiés travaillant par formage de métal (et assimilés)
6220 Forgerons qualifiés
6221 Chaudronniers, tôliers industriels qualifiés
6222 Tuyauteurs industriels qualifiés
6223 Soudeurs qualifiés sur métaux

Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal
6226 Ouvriers très qualifiés travaillant par enlèvement de métal
(à l'unité, petite série sur machine classique)
6227 Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal

Ouvriers qualifiés du montage en construction mécanique
6231 Monteurs qualifiés d'ensembles mécaniques
6234 Monteurs qualifiés en charpente mécanique

Autres ouvriers qualifiés de la mécanique
6235 Traceurs qualifiés
6236 Ouvriers qualifiés de contrôles et d'essais en mécanique, métallurgie
6237 Ouvriers qualifiés des traitements thermiques et de surface sur métaux
6238 Mécaniciens, ajusteurs, qualifiés, sans autre indication

Bâtiment, travaux publics, carrières, extraction
6241 Chefs d'équipe du gros oeuvre et des travaux publics
6242 Ouvriers qualifiés du travail du béton
6243 Conducteurs qualifiés d'engin de chantier du BTP
6244 Autres ouvriers qualifiés des travaux publics
6245 Mineurs de fond qualifiés
6246 Ouvriers qualifiés de l'extraction (carrières, pétrole, gaz..)

Industries de transformation

6251 Ouvriers qualifiés sur installation ou machine de la chimie
6254 Ouvriers qualifiés de laboratoire (chimie)
6255 Ouvriers qualifiés des industries agricoles et alimentaires
6261 Ouvriers qualifiés de la métallurgie, du verre, de la céramique et des matériaux de construction
6264 Ouvriers qualifiés de la fabrication des papiers et cartons
6265 Ouvriers qualifiés des industries lourdes du bois

3.9.2.1. Profession actuelle pour les RP 1990 et 1999 (suite)

Textile, habillement, cuir
6271 Conducteurs qualifiés de machine du textile et de la tannerie-mégisserie
6272 Ouvriers qualifiés de la coupe et des finitions des vêtements
6273 Mécaniciennes en confection qualifiées
6274 Ouvriers qualifiés du travail industriel du cuir

Impression, façonnage du papier-carton
6281 Ouvriers de la photogravure et des laboratoires photographiques et cinématographiques
6282 Ouvriers de la composition
6283 Ouvriers de l'impression
6284 Ouvriers qualifiés de la brochure, de la reliure et du façonnage du papier-carton

Travail du bois
6291 Ouvriers qualifiés de scierie
6292 Ouvriers qualifiés de la menuiserie industrielle et de l'ameublement

Divers
6293 Surveillants qualifiés d'exploitation (électricité, gaz, eau, chauffage, énergie)
6294 Agents qualifiés de laboratoire (sauf chimie et santé)
6299 Ouvriers qualifiés divers de type industriel et ouvriers mal désignés

63 Ouvriers qualifiés de type artisanal

Jardinage
6301 Jardiniers

Electricité
6311 Electriciens qualifiés du bâtiment
6312 Dépanneurs qualifiés en radio-télévision, électroménager
6313 Electromécaniciens qualifiés d'entretien d'équipement non industriels

Travail des métaux, mécanique
6321 Carrossiers d'automobile qualifiés
6322 Métalliers, serruriers, qualifiés
6323 Mécaniciens qualifiés d'automobiles (entretien, réparation)
6324 Mécaniciens qualifiés d'entretien d'équipements non industriels

Bois
6331 Charpentiers en bois qualifiés
6332 Menuisiers qualifiés du bâtiment

Bâtiment
6341 Maçons qualifiés
6342 Ouvriers qualifiés du travail de la pierre
6343 Couvreurs qualifiés
6344 Plombiers et chauffagistes qualifiés
6345 Peintres et ouvriers qualifiés des finitions du bâtiment
6346 Monteurs qualifiés en agencement, isolation
6347 Ouvriers qualifiés d'entretien général des bâtiments

Alimentation
6351 Bouchers (sauf industrie de la viande)
6352 Charcutiers (sauf industrie de la viande)
6353 Boulangers, pâtissiers (sauf activité industrielle)
6354 Cuisiniers qualifiés

Textile, habillement, cuir
6371 Tailleurs et couturières qualifiés
6372 Ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf fabrication de vêtements)
6373 Ouvriers qualifiés de type artisanal du travail du cuir

Divers
6391 Modeleurs (sauf modeleurs de métal), mouleurs-noyauteurs à la main
6392 Ouvriers d'art
6393 Auxiliaires des spectacles
6394 Ouvriers qualifiés du travail du verre ou de la céramique à la main
6399 Ouvriers qualifiés divers de type artisanal

64 Chauffeurs

6411 Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)
6412 Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (salariés)
6413 Conducteurs de taxi (salariés)
6414 Conducteurs de voiture particulière (salariés)
6415 Conducteurs-livreurs, coursiers (salariés)

65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage, des transports

6511 Conducteurs d'engin lourd de levage
6512 Conducteurs d'engin lourd de manoeuvre
6513 Dockers
6514 Conducteurs de chariot élévateur, caristes
6515 Magasiniers

6521 Agents qualifiés des services d'exploitation des transports (personnels sédentaires)
6522 Conducteurs qualifiés d'engin de transport guidé

6531 Matelots de la marine marchande
6532 Capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale (salariés)

67 Ouvriers non qualifiée de type industriel

Electricité, électronique
6711 Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique

Forge, travail des métaux, mécanique
6721 Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement de métal
6722 Ouvriers non qualifiés travaillant par formage de métal
6723 Ouvriers non qualifiés de montage, de contrôle, etc., en mécanique

Bâtiment, travaux publics, carrières, extraction
6741 Ouvriers non qualifiés des travaux publics et du travail du béton
6742 Aides mineurs, ouvriers non qualifiés de l'extraction

Industries de transformation
6751 Ouvriers non qualifiés de la chimie
6754 Ouvriers non qualifiés des industries agricoles et alimentaires

6761 Ouvriers non qualifiés de la métallurgie, du verre, de la céramique et des matériaux de construction
6764 Ouvriers non qualifiés de la fabrication des papiers et cartons et des industries lourdes du bois

Textile, habillement, cuir
6771 Ouvriers non qualifiés du textile et de la tannerie-mégisserie
6772 Ouvriers non qualifiés de la confection
6773 Ouvriers non qualifiés du travail du cuir

3.9.2.1. Profession actuelle pour les RP 1990 et 1999 (suite et fin)

	Divers
6791	Ouvriers non qualifiés du travail du bois
6792	Manutentionnaires, agents non qualifiés des services d'exploitation des transports
6793	Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition
6799	Ouvriers non qualifiés divers de type industriel et ouvriers mal désignés
68	**Ouvriers non qualifiés de type artisanal**
	Mécanique
6821	Métalliers, serruriers, réparateurs en mécanique, non qualifiés
	Bâtiment
6841	Ouvriers non qualifiés du gros oeuvre du bâtiment
6842	Ouvriers non qualifiés du second oeuvre du bâtiment
	Alimentation
6851	Apprentis boulangers, bouchers, charcutiers
	Divers
6891	Nettoyeurs
6899	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	**Ouvriers agricoles et assimilés**
	Agriculture, pêche, sylviculture
6911	Conducteurs d'engin agricole ou forestier
6912	Ouvriers de l'élevage
6913	Ouvriers du maraîchage et de l'horticulture
6914	Ouvriers de la viticulture et de l'arboriculture fruitière
6915	Ouvriers agricoles sans spécialisation particulière
6916	Ouvriers de l'exploitation forestière et de la sylviculture
6921	Marins-pêcheurs et ouvriers de l'aquaculture
	(en plus pour le code P_90)
7100	Anciens agriculteurs exploitants
7200	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
7400	Anciens cadres
7500	Anciennes professions intermédiaires
7700	Anciens employés
7800	Anciens ouvriers
8100	Chômeurs n'ayant jamais travaillés
8300	Militaires du contingent
8400	Elèves, étudiants de 15 ans ou plus
8500	Autres inactifs de moins de 60 ans
8600	Autres inactifs de plus de 60 ans

3.9.2.2. Profession antérieure pour les RP 1990 et 1999

Pour les variables PA90 et CSA99

Code	Libellé
1100	Agriculteurs sur petite exploitation
1200	Agriculteurs sur moyenne exploitation
1300	Agriculteurs sur grande exploitation
2100	Artisans
2200	Commerçants et assimilés
2300	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
3100	Professions libérales
3300	Cadres de la fonction publique
3400	Professeurs, professions scientifiques
3500	Professions de l'information, des arts et des spectacles
3700	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
3800	Ingénieurs, cadres techniques d'entreprise
4200	Instituteurs et assimilés
4300	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
4400	Clergé, religieux
4500	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
4600	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
4700	Techniciens
4800	Contremaîtres, agents de maîtrise
5200	Employés civils, agents de service de la fonction publique
5300	Policiers et militaires
5400	Employés administratifs d'entreprise
5499	Chômeurs n'ayant pas déclaré leur profession antérieure
5500	Employés de commerce
5600	Personnels des services directs aux particuliers
6200	Ouvriers qualifiés de type industriel
6300	Ouvriers qualifiés de type artisanal
6400	Chauffeurs
6500	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
6700	Ouvriers non qualifiés de type industriel
6800	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
6900	Ouvriers agricoles
7100	Anciens agriculteurs exploitants
7200	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
7400	Anciens cadres
7500	Anciennes professions intermédiaires
7700	Anciens employés
7799	Retraitées de sexe féminin n'ayant pas déclaré leur profession antérieure
7800	Anciens ouvriers
7899	Retraités de sexe masculin n'ayant pas déclaré leur profession antérieure

3.10. Activité économique des établissements

3.10.1. Nomenclature d’activités et de produits de 1973, niveau 100, pour les variables du RP 1990

Pour les variables AE75, AE82, AEMF_90 et AEPF_90

01 agriculture
02 sylviculture et exploitation forestière
03 pêche
04 production de combustibles minéraux solides et cokéfaction
05 production de pétrole et de gaz naturel
06 production et distribution d'électricité
07 distribution de gaz
08 distribution d'eau et chauffage urbain
09 extraction et préparation de minerai de fer
10 sidérurgie
11 première transformation de l'acier
12 extraction et préparation de minerais non ferreux
13 métallurgie et première transformation des métaux non ferreux
14 production de minéraux divers
15 production de matériaux de construction et de céramique
16 industrie du verre
17 industrie chimique de base
18 parachimie
19 industrie pharmaceutique
20 fonderie
21 travail des métaux
22 fabrication de machines agricoles
23 fabrication de machines-outils
24 production d'équipement industriel
25 fabrication de matériel de manutention, de matériel pour les mines, la sidérurgie, le génie civil
26 industrie de l'armement
27 fabrication de machines de bureau et de matériel de traitement de l'information
28 fabrication de matériel électrique
29 fabrication de matériel électronique ménager et professionnel
30 fabrication d'équipement ménager
31 construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre
32 construction navale
33 construction aéronautique
34 fabrication d'instruments et matériels de précision
35 industrie de la viande
36 industrie laitière
37 fabrication de conserve
38 boulangerie, pâtisserie
39 travail du grain
40 fabrication de produits alimentaires divers
41 fabrication de boissons et alcools
42 transformation du tabac
43 industrie des fils et fibres artificiels et synthétiques
44 industrie textile
45 industrie du cuir
46 industrie de la chaussure
47 industrie de l'habillement
48 travail mécanique du bois
49 industrie de l'ameublement
50 industrie du papier et du carton
51 imprimerie, presse, édition
52 industrie du caoutchouc
53 transformation des matières plastiques
54 industries diverses
55 industries de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole
56 récupération
57 commerce de gros alimentaire
58 commerce de gros non alimentaire
59 commerce de gros inter-industriel
60 intermédiaire du commerce
61 commerce de détail d'alimentation générale de grande surface
62 commerce de détail alimentaire de proximité ou spécialisé
63 commerce de détail non alimentaire non spécialisé
64 commerce de détail non alimentaire spécialisé
65 réparation et commerce de l'automobile
66 réparations diverses
67 hôtels, cafés, restaurants
68 transports ferroviaires
69 transports routiers, transports urbains, transports par conduite
70 navigation intérieure
71 transports maritimes et navigation côtière
72 transports aériens
73 activités annexes des transports et entrepôts
74 auxiliaires de transport et agences de voyage
75 télécommunications et postes
76 holdings
77 activités d'études, de conseil et d'assistance
78 auxiliaires financiers et d'assurance
79 promoteurs et sociétés immobilières
80 location et crédit-bail mobiliers
81 location et crédit-bail immobiliers
82 enseignement (services marchands)
83 recherche (services marchands)
84 santé (services marchands)
85 action sociale (services marchands)
86 services récréatifs, culturels et sportifs
87 services divers (marchands)
88 assurances
89 organismes financiers
90 administration générale
91 prévoyance et sécurité sociale
92 enseignement (services non marchands)
93 recherche (services non marchands)
94 santé (services non marchands)
95 action sociale (services non marchands)
96 services récréatifs, culturels et sportifs (non marchands)
97 services divers fournis à la collectivité (non marchands)
98 services domestiques
99 représentation diplomatique étrangère en France, organismes internationaux

3.10.2. Nomenclature d'activités économiques, niveau 40, pour les variables du RP 1990

Pour la variable AE40_90

Modalités	Libellés
010	Agriculture, sylviculture, pêche
020	Industries de la viande et du lait
030	Autres industries agricoles et alimentaires
040	Production de combustibles minéraux solides, cokéfaction
050	Production de pétrole et de gaz naturel
060	Production et distribution d'électricité, distribution de gaz et d'eau
070	Production de minerais, métaux ferreux, première transformation de l'acier
080	Production de minerais, métaux, demi-produits non ferreux
090	Production de matériaux de construction, et minéraux divers
100	Industrie du verre
110	Chimie de base, production de fils et fibres artificiels et synthétiques
120	Parachimie, industrie pharmaceutique
130	Fonderie et travail des métaux
140	Construction mécanique
151	Construction de matériels électriques et électroniques professionnels
152	Fabrication d'équipement ménager
160	Construction de véhicules automobiles et autres matériels de transport terrestre
170	Construction navale et aéronautique, armement
180	Industries textile et de l'habillement
190	Industries du cuir et de la chaussure
200	Industries du bois et ameublement ; industries diverses
210	Industrie du papier et du carton
220	Imprimerie, presse, édition
230	Industrie du caoutchouc, transformation des matières plastiques
240	Bâtiment, génie civil et agricole
250	Commerce de gros alimentaire
260	Commerce de gros non alimentaire
270	Commerce de détail alimentaire
280	Commerce de détail non alimentaire
290	Réparation et commerce de l'automobile
300	Hôtels, cafés, restaurants
310	Transports
320	Télécommunications et postes
330	Services marchands rendus aux entreprises
340	Services marchands rendus aux particuliers
350	Location et crédit-bail immobiliers
360	Assurances
370	Organismes financiers
380	Services non marchands

3.10.3. Nomenclature d'activités économiques, niveau 600, pour les variables du RP 1990

Pour la variable AE600_90

Modalités	Intitulés
01	**AGRICULTURE**
	EXPLOITATION AVEC UNE PRODUCTION PRINCIPALE
0191	Polyculture (culture de terres labourables)
0192	Maraîchage ou horticulture
0193	Vignes ou arbres fruitiers
0194	Élevage d'herbivores (bovins, ovins, etc.)
0195	Élevage de granivores (porcs, volailles, etc.)
	AUTRES EXPLOITATIONS AGRICOLES
0196	Polyculture-élevage
0197	Élevage d'herbivores et de granivores
0198	Autres
0199	Chasse et piégeage, travaux agricoles à façon, services effectués au profit de l'élevage
02	**SYLVICULTURE ET EXPLOITATION FORESTIÈRE**
0210	Sylviculture et services aux forêts
0220	Exploitation forestière
03	**PÊCHE**
0310	Pêche en mer
0320	Conchyliculture
0330	Pisciculture et pêche en eau douce
0340	Culture et récolte de produits marins divers
04	**PRODUCTION DE COMBUSTIBLES MINÉRAUX SOLIDES ET COKÉFACTION**
0411	Production de combustibles minéraux solides
0421	Cokéfaction
05	**PRODUCTION DE PÉTROLE ET DE GAZ NATUREL**
0511	Extraction de pétrole
0521	Extraction de gaz naturel
0531	Raffinage de pétrole
06	**PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ**
0601	Production et distribution d'électricité
07	**DISTRIBUTION DE GAZ**
0701	Distribution de gaz
08	**DISTRIBUTION D'EAU ET CHAUFFAGE URBAIN**
0801	Production et distribution d'eau
09	**EXTRACTION ET PRÉPARATION DE MINERAI DE FER**
0901	Extraction et préparation de minerai de fer
10	**SIDÉRURGIE**
1001	Sidérurgie
11	**PREMIÈRE TRANSFORMATION DE L'ACIER**
1101	Tréfilage de l'acier et production des dérivés du fil d'acier
1102	Laminage à froid du feuillard d'acier
1103	Étirage et profilage des produits pleins en acier
1104	Profilage des produits plats en acier
1105	Fabrication de tubes d'acier
12	**EXTRACTION ET PRÉPARATION DE MINERAIS NON FERREUX**
1201	Extraction et préparation de bauxite
1202	Extraction et préparation de minerais de plomb, zinc et cuivre
1203	Extraction de minerais contenant des matières fissiles et fertiles
1204	Extraction et préparation d'autres minerais métalliques

Modalités	Intitulés
13	**MÉTALLURGIE ET PREMIÈRE TRANSFORMATION DES MÉTAUX NON FERREUX**
1301	Métallurgie de l'aluminium et des autres métaux légers
1302	Métallurgie du plomb, du zinc, du cadmium
1303	Métallurgie des métaux précieux
1304	Métallurgie des ferro-alliages
1305	Production d'autres métaux non ferreux
1310	Fabrication de demi-produits en aluminium et autres métaux légers
1311	Fabrication de demi-produits en plomb, zinc et cadmium
1312	Fabrication de demi-produits en cuivre
1313	Fabrication de demi-produits en métaux précieux
1314	Fabrication d'autres demi-produits non ferreux
1315	Production et transformation de matières fissiles
1316	Production et transformation de matières fertiles
14	**PRODUCTION DE MINÉRAUX DIVERS**
1401	Production de sels (chlorure de sodium et sels divers) ; marais salants
1402	Production de matériaux de carrière pour l'industrie
1403	Production de minéraux divers : asphalte, talc, etc.
15	**PRODUCTION DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE CÉRAMIQUE**
1501	Extraction de sables et graviers d'alluvions
1502	Production de pierres de construction
1504	Extraction d'argiles, kaolin, terres réfractaires
1505	Fabrication de plâtres et de produits en plâtre
1506	Fabrication de chaux et ciments
1507	Préparation et livraison de béton prêt à l'emploi
1508	Fabrication de produits en béton
1509	Fabrication de matériaux de construction divers
1510	Fabrication de tuiles et briques
1511	Fabrication de produits réfractaires
1512	Fabrication de produits en grès, en faïence, en autres matières céramiques
1513	Fabrication de vaisselle de ménage en céramique
16	**INDUSTRIE DU VERRE**
1601	Fabrication, façonnage et transformation de verre plat, miroiterie
1602	Fabrication, façonnage et transformation de verre creux mécanique, de verrerie de ménage
1603	Fabrication de verre à la main
1604	Fabrication de verre technique
17	**INDUSTRIE CHIMIQUE DE BASE**
1712	Industrie de l'acide sulfurique et des produits dérivés
1713	Fabrication de produits chimiques par électrolyse ou électrothermie
1714	Fabrication de gaz comprimés
1715	Fabrication d'opacifiants minéraux, compositions et couleurs pour émaux
1716	Fabrication de produits divers de la chimie minérale
1717	Fabrication d'engrais azotés et autres produits azotés
1718	Fabrication d'engrais phosphatés
1719	Fabrication d'autres engrais
1721	Chimie organique de synthèse
1722	Fabrication de matières colorantes de synthèse
1723	Traitement chimique des corps gras notamment stéarinerie et glycérinerie ; fabrication de produits de base pour détergents
1724	Fabrication de produits de base pour la pharmacie
1725	Fabrication de produits auxiliaires pour les industries textiles, du cuir et du caoutchouc, transformation de matières animales et végétales
1726	Fabrication et distillation de goudrons
1727	Fabrication de matières plastiques
1728	Fabrication de caoutchouc synthétique et autres élastomères
1729	Fabrication d'huiles essentielles, d'arômes naturels et synthétiques

3.10.3. Nomenclature d'activités économiques, niveau 600, pour les variables du RP 1990 (suite)

Modalités	Intitulés
18	**PARACHIMIE**
1801	Fabrication d'allumettes
1802	Fabrication d'abrasifs appliqués
1803	Fabrication d'explosifs, d'accessoires de mise à feu et d'artifices
1804	Fabrication de colles
1805	Fabrication de produits savonniers et de produits détergents
1806	Fabrication de produits de ménage et de produits d'entretien
1807	Fabrication de peintures, vernis, couleurs fines, encres d'imprimerie
1808	Fabrication de produits phytosanitaires
1809	Fabrication de produits photographiques et cinématographiques
1810	Fabrication de charbons artificiels, de terres activées et de produits chimiques à usage métallurgique et mécanique
1811	Parfumerie
19	**INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE**
1901	Fabrication de spécialités pharmaceutiques
1902	Fabrication d'autres produits pharmaceutiques
20	**FONDERIE**
2001	Fonderie de métaux ferreux
2002	Fonderie de métaux non ferreux
21	**TRAVAIL DES MÉTAUX**
2101	Forge, estampage, matriçage
2102	Découpage, emboutissage
2103	Traitement et revêtement des métaux
2104	Décolletage
2105	Boulonnerie, visserie
2106	Construction métallique
2107	Menuiserie métallique de bâtiment
2108	Mécanique générale, fabrication de moules et modèles
2109	Fabrication d'outillage à main, d'outillage électro-portatif, d'outillage agricole
2170	Fabrication de ressorts
2111	Fabrication de quincaillerie
2112	Ferblanterie, fabrication d'articles de ménage, de coutellerie
2113	Fabrication de mobilier métallique
2114	Fabrication de fûts et tonnelets métalliques, de boîtes et emballages métalliques ; fabrication de conditionnements métalliques
2115	Fabrication de petits articles métalliques
2116	Frittage des métaux, fabrication d'aimants permanents
2117	Fabrication d'armes de chasse, de tir, de défense
22	**FABRICATION DE MACHINES AGRICOLES**
2201	Fabrication de tracteurs agricoles
2202	Fabrication d'autre matériel agricole
23	**FABRICATION DE MACHINES-OUTILS**
2301	Fabrication de machines-outils à métaux
2302	Fabrication de machines à bois
2303	Fabrication d'outillage, outils pour machines
2304	Fabrication d'engrenages et organes de transmission
2305	Fabrication de matériel de soudage
24	**PRODUCTION D'ÉQUIPEMENT INDUSTRIEL**
2401	Robinetterie
2402	Fabrication et installation de fours
2403	Fabrication et installation de matériel aéraulique, thermique et frigorifique
2404	Fabrication de moteurs à combustion interne autres que pour l'automobile et l'aéronautique
2405	Fabrication de transmissions hydrauliques et pneumatiques
2406	Fabrication de pompes et compresseurs
2407	Fabrication de turbines thermiques et hydrauliques et d'équipements de barrages
2408	Chaudronnerie
2409	Fabrication de machines pour les industries alimentaires, chimiques, plastiques et de machines à chaussures
2410	Fabrication de machines pour les industries textiles et de machines à coudre industrielles
2411	Fabrication de machines pour les industries du papier, du carton et des arts graphiques

Modalités	Intitulés
25	**FABRICATION DE MATÉRIEL DE MANUTENTION, DE MATÉRIEL POUR LES MINES, LA SIDÉRURGIE, LE GÉNIE CIVIL**
2501	Fabrication de matériel de travaux publics
2502	Fabrication de matériel pour la sidérurgie, pour la fonderie, pour la préparation des matériaux, matériel fixe de chemin de fer
2503	Fabrication de matériel de manutention et de levage
2504	Fabrication de matériel de mines et de forage
26	**INDUSTRIE DE L'ARMEMENT**
2601	Fabrication de véhicules blindés
2602	Fabrication d'armes et munitions de guerre
27	**FABRICATION DE MACHINES DE BUREAU ET DE MATÉRIEL DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION**
2701	Fabrication de matériel de traitement de l'Information
2702	Fabrication de machines de bureau
28	**FABRICATION DE MATÉRIEL ÉLECTRIOUE**
2810	Fabrication d'équipements de distribution, de commande à basse tension ; d'applications de l'électronique de puissance
2871	Fabrication de matériel électrique de grande puissance ou à haute tension
2812	Fabrication d'appareillage industriel à basse tension, de relais de matériel de signalisation
2813	Fabrication de machines tournantes et transformateurs électriques de petite et moyenne puissance
2814	Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en verre et céramique
2815	Fabrication d'équipements d'automatisation de processus industriels
2816	Réparation de gros matériel électrique
2817	Fabrication de matériel d'éclairage
2818	Fabrication de fils et câbles isolés pour l'électricité
2819	Fabrication et installation d'ascenseurs, monte-charge et escaliers mécaniques
2821	Fabrication d'appareillage électrique d'installation
2822	Fabrication de piles électriques et appareils d'éclairage à bas voltage
2823	Fabrication d'accumulateurs
2824	Fabrication de lampes électriques
29	**FABRICATION DE MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE MÉNAGER ET PROFESSIONNEL**
2911	Fabrication de matériel télégraphique et téléphonique
2912	Fabrication d'appareils de radiologie et d'électronique médicale
2913	Fabrication d'appareils de contrôle et de régulation spécifiquement conçus pour l'automatisme industriel, d'instruments et d'appareils électriques et électroniques de mesure
2914	Fabrication de matériel professionnel électronique et radio-électrique
2915	Fabrication de composants passifs et de condensateurs fixes
2916	Fabrication de tubes électroniques et de semi-conducteurs
2921	Fabrication d'appareils radiorécepteurs et de téléviseurs
2922	Fabrication d'appareils d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image et de supports d'enregistrement
30	**FABRICATION D'ÉQUIPEMENT MÉNAGER**
3001	Fabrication d'appareils frigorifiques domestiques, de machines à laver le linge et à laver la vaisselle
3002	Fabrication d'appareils ménagers de cuisine, de chauffage de l'eau et de chauffage de l'air non électriques
3003	Fabrication d'autres appareils d'équipement ménage

3.10.3. Nomenclature d'activités économiques, niveau 600, pour les variables du RP 1990 (suite)

Modalités	Intitulés
31	**CONSTRUCTION DE VÉHICULES AUTOMOBILES ET D'AUTRES MATÉRIELS DE TRANSPORT TERRESTRE**
3111	Construction de voitures particulières
3112	Construction de caravanes et remorques de tourisme
3113	Fabrication de pièces et équipements spécifiques pour automobiles
3114	Construction de véhicules utilitaires
3115	Construction de carrosseries, bennes, remorques autres que de tourisme
3118	Fabrication de motocycles et cycles
3117	Fabrication de pièces et équipements pour cycles et motocycles
3121	Fabrication et réparation de matériel ferroviaire roulant et d'autres matériels de transport guidé
32	**CONSTRUCTION NAVALE**
3201	Construction de bâtiments de guerre
3202	Construction de navires de marine marchande
3203	Construction d'autres bateaux
3204	Fabrication et pose d'équipements spécifiques de bord
3205	Réparation de navires
33	**CONSTRUCTION AÉRONAUTIQUE**
3301	Construction de cellules d'aéronefs
3302	Fabrication de propulseurs d'aéronefs et d'équipements de propulseurs
3303	Fabrication d'équipements spécifiques pour les aéronefs
3304	Construction d'engins et de lanceurs spatiaux
34	**FABRICATION D'INSTRUMENTS ET MATÉRIELS DE PRÉCISION**
3401	Horlogerie
3402	Fabrication d'appareils de pesage et de compteurs, d'instruments de métrologie
3403	Fabrication de lunettes pour la correction et la protection de la vue
3404	Fabrication d'instruments d'optique et de précision
3405	Fabrication de matériel photographique et cinématographique
3406	Fabrication de matériel médico-chirurgical et de prothèses
3407	Fabrication de roulements
35	**INDUSTRIE DE LA VIANDE**
3501	Abattage du bétail
3504	Fabrication de charcuterie et de conserves de viandes
3505	Abattage de volaille
36	**INDUSTRIE LAITIÈRE**
3610	Industrie laitière
3620	Fabrication de crèmes glacées, glaces et sorbets
37	**FABRICATION DE CONSERVES**
3701	Conserverie de fruits et confitures
3702	Conserverie de légumes
3703	Conserverie de poissons
3704	Préparation de plats cuisinés
38	**BOULANGERIE, PÂTISSERIE**
3810	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche
3840	Boulangerie - pâtisserie
3850	Pâtisserie
39	**TRAVAIL DU GRAIN**
3901	Meunerie
3902	Biscuiterie - biscotterie
3903	Semoulerie
3904	Fabrication de pâtes alimentaires et de couscous
3905	Transformation de céréales secondaires
3906	Malterie
3907	Fabrication de produits amylacés
3908	Fabrication d'aliments pour animaux

Modalités	Intitulés
40	**FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES DIVERS**
4011	Fabrication d'huiles et corps gras bruts
4012	Fabrication d'huiles et corps gras raffinés et de margarine
4021	Sucreries, raffineries de sucre
4031	Chocolaterie, confiserie
4032	Torréfaction et brûlerie de café, thé, chicorée et infusions, préparation d'épices et herbes aromatiques
4033	Fabrication de condiments, vinaigre, sauces préparées
4034	Fabrication d'aliments diététiques, aliments pour bébé, produits de régime
4035	Fabrication d'entremets, desserts ménagers et petits déjeuners
4036	Fabrication de bouillons et potages
4037	Fabrication de produits alimentaires divers
41	**FABRICATION DE BOISSONS ET ALCOOLS**
4101	Distillation d'alcool
4102	Distillation d'eau de vie naturelle
4103	Production de liqueurs et apéritifs alcoolisés autres qu'à base de vin
4104	Production d'apéritifs à base de vin
4105	Champagnisation
4106	Brasserie
4107	Cidrerie
4108	Production de jus de fruits et de légumes
4109	Fabrication de boissons non alcoolisées élaborées
4110	Production d'eaux minérales naturelles
42	**TRANSFORMATION DU TABAC**
4201	Transformation du tabac
43	**INDUSTRIE DES FILS ET FIBRES ARTIFICIELS ET SYNTHÉTIQUES**
4301	Production de fibres discontinues et de fils continus artificiels
4302	Production de fibres discontinues et de fils continus synthétiques
44	**INDUSTRIE TEXTILE**
4410	Préparation et commerce de la laine, délainage
4411	Préparation de lin, chanvre, et d'autres plantes textiles
4412	Filterie
4413	Filature de lin et de chanvre
4414	Filature de l'industrie cotonnière
4415	Filature de l'industrie lainière - cycle cardé
4416	Filature de l'industrie lainière - cycle peigné
4417	Moulinage et texturation de la soie et des textiles artificiels et synthétiques
4418	Teintures, apprêts et impressions
4420	Fabrication d'étoffes à mailles
4421	Fabrication de chandails, pull-over, polos, gilets, etc., en bonneterie
4422	Fabrication d'autres vêtements de dessus de bonneterie
4423	Fabrication de sous-vêtements de bonneterie
4424	Fabrication d'articles chaussants de bonneterie
4425	Fabrication d'autres articles de bonneterie
4430	Tissage des industries cotonnières et linières
4431	Tissage de l'industrie lainière
4432	Tissage de soierie
4433	Industrie du jute
4434	Fabrication de tapis
4435	Fabrication de feutre
4436	Fabrication d'étoffes non tissées ni tricotées
4437	Enduction d'étoffes
4438	Fabrication de produits textiles élastiques
4439	Ficellerie, corderie, fabrication de filets
4440	Ouaterie
4441	Fabrication de dentelles, tulles, broderies et guipures
4442	Fabrication de rubans, tresses, passementeries et articles textiles divers

3.10.3. Nomenclature d'activités économiques, niveau 600, pour les variables du RP 1990 (suite)

Modalités	Intitulés
45	**INDUSTRIE DU CUIR**
4511	Tannerie, mégisserie
4521	Fabrication d'articles de maroquinerie, d'articles de voyage et de chasse
4522	Fabrication de gants
4523	Fabrication d'articles divers en cuir et similaires
46	**INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE**
4601	Fabrication de chaussures et d'autres articles chaussants
47	**INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT**
4701	Confection de vêtements masculins
4702	Confection de vêtements féminins
4703	Confection de vêtements pour enfants
4704	Habillement sur mesure
4705	Confection de chemiserie et lingerie
4706	Confection de vêtements en matières plastiques
4707	Confection de corsets, gaines et soutien-gorges
4708	Confection de chapellerie pour hommes et femmes
4709	Fabrication d'accessoires divers de l'habillement
4710	Fabrication de pelleterie et fourrures
48	**TRAVAIL MÉCANIQUE DU BOIS**
4801	Scierie
4802	Fabrication d'élements de charpente et de menuiseries de bâtlment
4803	Fabrication de parquets, moulures et baguettes
4804	Fabrication et transformation de panneaux, bois de placage, bois améliorés et traités
4805	Fabrication d'emballages en bois
4806	Fabrication de bâtiments préfabriqués légers
4807	Fabrication d'objets divers en bois
49	**INDUSTRIE DE L'AMEUBLEMENT**
4901	Fabrication de meubles meublants
4902	Fabrication de sièges
4903	Fabrication de meubles de cuisine et meubles en bois blanc
4904	Fabrication de literie
4905	Fabrication de meubles divers et industries connexes à l'industrie de l'ameublement
4906	Fabrication de mobilier fonctionnel non métallique
50	**INDUSTRIE DU PAPIER ET DU CARTON**
5001	Fabrication de pâtes à papier
5002	Fabrication de papiers et de cartons
5003	Fabrication d'articles de papeterie
5004	Transformation du papier
5006	Fabrication de carton ondulé et de produits en carton ondulé
5007	Fabrication de cartonnages
51	**IMPRIMERIE, PRESSE, ÉDITION**
5101	Agences de presse
5110	Imprimerie de labeur
5111	Industries connexes à l'imprimerie
5112	Édition
5120	Presse
5130	Édition de disques, bandes et cassettes enregistrées
52	**INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC**
5201	Fabrication de pneumatiques et chambres à air
5202	Rechapage et réparation industrielle de pneumatiques
5203	Fabrication d'ouvrages en caoutchouc
5204	Fabrication d'ouvrages en amiante
53	**TRANSFORMATION DES MATIÈRES PLASTIQUES**
5301	Fabrication de mélanges, plaques, feuilles, films, tubes, tuyaux et profilés
5302	Fabrication de pièces diverses pour l'industrie
5303	Fabrication d'emballages en matières plastiques
5304	Fabrication d'éléments pour le bâtiment
5305	Fabrication de produits de consommation divers
5306	Fabrication de pellicules cellulosiques

Modalités	Intitulés
54	**INDUSTRIES DIVERSES**
5401	Fabrication de jeux, jouets et d'articles de puériculture
5402	Fabrication d'articles de sport et de campement
5403	Fabrication de bateaux de plaisance
5404	Bijouterie, joaillerie
5405	Fabrication d'instruments de musique
5406	Fabrication d'articles de bureau et d'articles de Paris
5407	Fabrication d'accessoires d'ameublement en bronze et fer forgé, statuettes et articles funéraires
5408	Fabrication d'articles de brosserie, d'articles de vannerie et d'articles en liège
5409	Laboratoires photographiques et cinématographiques
5410	Fabrication d'articles divers non désignés ailleurs
55	**INDUSTRIE DE MISE EN OEUVRE DU BÂTIMENT ET DU GÉNIE CIVIL ET AGRICOLE**
5510	Travaux d'aménagement des terres et des eaux ; voirie ; parcs et jardins
5511	Construction de lignes de transport d'électricité
5512	Travaux d'infrastructure générale
5513	Construction de chaussées
5520	Entreprises de forages, sondages ; fondations spéciales
5530	Construction d'ossatures autres que métalliques
5531	Installation industrielle, montage-levage
5540	Installation électrique
5550	Construction industrialisée
5560	Maçonnerie et travaux courants de béton armé
5570	Génie climatique
5571	Menuiserie - serrurerie
5572	Couverture - plomberie - installations sanitaires
5573	Aménagements - finitions
56	**RÉCUPÉRATION**
5601	Récupération de ferraille et vieux métaux non ferreux
5602	Récupération de produits divers
57	**COMMERCE DE GROS ALIMENTAIRE**
5701	Commerce de gros de matières premières agricoles
5702	Commerce de gros de bestiaux
5703	Commerce de gros de fruits et légumes
5704	Commerce de gros de viandes sans abattage
5705	Commerce de gros de produits laitiers
5706	Commerce de gros de volailles et gibiers
5707	Commerce de gros de poissons
5708	Commerce de gros de vins, spiritueux, liqueurs
5709	Commerce de gros d'autres boissons
5710	Commerce de gros d'épicerie
5711	Commerces de gros spécialisés de produits alimentaires divers
58	**COMMERCE DE GROS NON ALIMENTAIRE**
5801	Commerce de gros d'accessoires d'automobiles et de matériel de garage
5802	Commerce de gros de pneumatiques, cycles et motocycles
5803	Commerce de gros de quincaillerie et d'appareils ménagers
5804	Commerce de pros de matériel électrique et électronique
5805	Commerce de gros des textiles
5806	Commerce de gros de l'habillement, des chaussures et de la maroquinerie
5807	Commerce de gros de produits pharmaceutiques
5808	Commerce de gros de parfumerie, produits de beauté
5809	Commerce de gros de droguerie, de produits d'entretien
5810	Commerce de gros de céramique et verrerie
5811	Commerce de gros de jouets, papeterie et articles de fumeurs
5812	Commerces de gros divers

3.10.3. Nomenclature d'activités économiques, niveau 600, pour les variables du RP 1990 (suite)

Modalités	Intitulés
59	**COMMERCE DE GROS INTER-INDUSTRIEL**
5901	Commerce des textiles bruts
5902	Commerce de gros de cuirs et peaux
5903	Commerce de gros de charbon, minerais et minéraux
5904	Commerce de gros de produits pétroliers
5905	Commerce de métaux
5906	Commerce de produits chimiques Industriels
5907	Commerce du bois
5908	Commerce de matériaux de construction, de verre à vitres et d'appareils sanitaires
5909	Commerce de matériel agricole
5910	Commerce d'équipements et de fournitures pour l'industrie
5911	Commende de matériel et mobilier de bureau
5912	Commerce de matériel pour le bâtiment et les travaux publics
5913	Commerce de fournitures diverses pour les utilisateurs professionnels du commerce et des services
5914	Commerce de papiers et cartons en l'état
60	**INTERMÉDIAIRES DU COMMERCE**
6001	Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles animaux vivants, matières premières textiles et demi produits
6002	Intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques pour l'Industrie
6003	Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction
6004	Intermédiaires du commerce en machines, matériel et véhicules
6005	Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie
6006	Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, chaussures et articles en cuir
6007	Intermédiaires du commerce spécialisés en produits alimentaires
6008	Centrales d'achats en produits alimentaires
6009	Intermédiaires du commerce spécialisés en produits non désignés ailleurs
6010	Intermédiaires du commerce en produits divers (sans prédominance)
6011	Centrales d'achats en produits non alimentaires
61	**COMMERCE DE DÉTAIL D'ALIMENTATION GÉNÉRALE DE GRANDE SURFACE**
6101	Exploitation de supermarchés
6102	Exploitation de magasins populaires
6103	Exploitation d'hypermarchés
62	**COMMERCE DE DÉTAIL ALIMENTAIRE DE PROXIMITÉ SPÉCIALISÉ**
6211	Commerce de détail indépendant d'alimentation générale
6212	Exploitation de supérettes indépendantes
6221	Exploitation de magasins d'alimentation générale dépendant d'une entreprise à magasins multiples
6222	Exploitation de supérettes dépendant d'une entreprise à magasins multiples
6230	Coopératives alimentaires d'entreprise ou d'administration
6241	Commerce de détail de fruits et légumes
6242	Commerce de détail de produits laitiers
6243	Commerce de détail des viandes
6244	Commerce de détail de poissons et coquillages
6245	Commerce de détail de vins et boissons
6246	Commerce de détail de confiserie et commerces de détail alimentaires divers
63	**COMMERCE DE DÉTAIL NON ALIMENTAIRE NON SPÉCIALISÉ**
6301	Grands magasins
6302	Autres grandes surfaces non spécialisées non alimentaires
6303	Grandes surfaces semi spécialisées non alimentaires
6304	Entreprises de vente par correspondance à assortiment général
6305	Autres commerces non alimentaires non spécialisés

Modalités	Intitulés
64	**COMMERCE DE DÉTAIL NON ALIMENTAIRE SPÉCIALISÉ**
6411	Commerce de détail de l'habillement
6412	Commerce de détail de la chaussure
6413	Commerce de détail de la maroquinerie et des articles de voyage
6414	Commerce de détail des textiles pour la maison
6421	Commerce de détail du meuble
6422	Commerce de détail de quincaillerie et d'appareils ménagers
6423	Commerce de détail de la droguerie, des couleurs et vernis
6424	Commerce de détail de matériel électrique, radioélectrique et électro-ménager
6425	Autres commerces de détail de l'équipement du foyer
6430	Pharmacies
6440	Commerce de détail d'articles médicaux et de produits de beauté
6441	Commerce de détail et réparation de motocycles, cycles et véhicules divers
6442	Commerce de détail des charbons et combustibles
6443	Commerce de détail de livres, papeterie et fournitures de bureau
6444	Commerce de détail d'optique (médicale et non médicale) et de photographie
6445	Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie
6446	Commerce de détail de fleurs, graines et petits animaux d'agrément
6447	Commerce de détail d'articles de sport et de campement
6448	Commerce de détail du tabac
6449	Commerces de détail divers
65	**RÉPARATION ET COMMERCE DE L'AUTOMOBILE**
6501	Commerce de détail d'accessoires et d'équipements automobiles
6502	Commerce de détail de carburants et lubrifiants
6503	Vente et réparation de véhicules automobiles
6506	Réparation de véhicules automobiles
66	**RÉPARATIONS DIVERSES**
6601	Réparation de chaussures et d'autres articles en cuir
6602	Réparation d'appareils électriques ménagers
6603	Réparation de montres et horloges de bijouterie
6604	Réparations non designées ailleurs et sans spécialisation
67	**HÔTELS, CAFÉS, RESTAURANTS**
6701	Restaurants et cafés-restaurants (sans hébergement)
6702	Cantines
6703	Traiteurs
6704	Débits de boissons (sans spectacle)
6705	Cafés-tabacs
6706	Débits de boissons avec spectacle
6707	Cafés associés à une autre activité
6708	Hôtels avec restaurant
6709	Hôtels sans restaurant
6710	Wagons-lits et wagons-restaurants
6711	Foyers d'étudiants et de jeunes travailleurs, résidences universitaires
6712	Installations d'hébergement à équipements développés
6713	Installations d'hébergement à équipements légers
68	**TRANSPORTS FERROVIAIRES**
6801	Transports ferroviaires

Modalités	Intitulés
69	**TRANSPORTS ROUTIERS, TRANSPORTS URBAINS, TRANSPORTS PAR CONDUITE**
6911	Transports routiers de marchandises en zone longue
6912	Camionnage et transport routier de marchandises en zone courte
6921	Transports urbains de voyageurs
6922	Transports routiers de voyageurs
6923	Taxis
6924	Déménagement
6925	Location de véhicules industriels
6926	Transport par conduite
70	**NAVIGATION INTÉRIEURE**
7001	Transports fluviaux de passagers
7002	Transports fluviaux de marchandises
71	**TRANSPORTS MARITIMES ET NAVIGATION CÔTIÈRE**
7101	Transports maritimes autres que de produits pétroliers
7102	Transports maritimes de produits pétroliers
7103	Navigation côtière et d'estuaire
72	**TRANSPORTS AÉRIENS**
7201	Transports aériens
73	**ACTIVITÉS ANNEXES DES TRANSPORTS ET ENTREPÔTS**
7301	Gares routières
7302	Ports fluviaux et voies fluviales
7303	Ports maritimes
7304	Aéroports
7305	Exploitation d'ouvrages routiers à péage
7306	Exploitation de parkings
7307	Entrepôts autres que frigorifiques
7308	Entrepôts frigorifiques
7309	Remorquage et pilotage
74	**AUXILIAIRES DE TRANSPORT ET AGENCES DE VOYAGES**
7401	Collecte de fret maritime
7402	Collecte de fret aérien
7403	Collecte de fret terrestre et fluvial
7404	Manutention portuaire
7405	Manutention terrestre et fluviale
7406	Activités spécifiques d'auxiliaires des transports maritimes
7407	Activités spécifiques d'auxiliaires de transport aérien
7408	Autres auxiliaires des transports
7409	Agences de voyages
7410	Routage
75	**TÉLÉCOMMUNICATIONS ET POSTES**
7501	P.T.T. - services communs et recherche
7502	P.T.T. - services de télécommunications
7503	P.T.T. - services postaux et financiers
7504	Activités de télécommunications hors P.T.T.
76	**HOLDINGS**
7600	Holdings
77	**ACTIVITES D'ÉTUDES, DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE**
7701	Cabinets d'études techniques
7702	Cabinets d'études économiques et sociologiques
7703	Cabinets d'études informatiques et d'organisation
7704	Travaux à façon informatiques
7705	Cabinets d'architecte
7706	Cabinets de métreur et de géomètre
7707	Cabinets de conseils en Information et documentation
7708	Cabinets juridiques et offices publics et ministériels
7709	Cabinets d expertise comptable et d'analyse financière
7710	Créateurs et intermédiaires en publicité
7711	Régies publicitaires
7712	Travaux à façon divers
7713	Prestation temporaire de personnel
7714	Services divers rendus principalement aux entreprises
7715	Ordres et syndicats professionnels

Modalités	Intitulés
78	**AUXILIAIRES FINANCIERS ET D'ASSURANCE**
7801	Auxiliaires financiers
7802	Auxiliaires d'assurances
79	**PROMOTEURS ET SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES**
7901	Promotion immobilière
7902	Promotion en infrastructure (services marchands)
7903	Supports juridiques de programmes
7904	Administration d'immeubles
7905	Administration d'infrastructures
7908	Agences immobilières
80	**LOCATION ET CRÉDIT-BAIL MOBILIERS**
8001	Location de machines et équipements agricoles
8002	Location de matériel pour le bâtiment et les travaux publics
8003	Location de matériel de bureau
8004	Location de voitures particulières
8005	Location de wagons
8008	Location de biens de consommation
8007	Crédit-bail mobilier
8008	Location d'autres biens d'équipement
81	**LOCATION ET CRÉDIT-BAIL IMMOBILIERS**
8111	Location de logements
8121	Location d'immeubles à usages industriels et commerciaux
8122	Crédit-bail immobilier
82	**ENSEIGNEMENT (SERVICES MARCHANDS)**
8201	Enseignement général primaire et secondaire (services marchands)
8202	Formation des adultes et formation continue (services marchands)
8203	Autres enseignements spécialisés et professionnels et enseignement supérieur (services marchands)
8204	Enseignement par correspondance (services marchands)
8205	Professeurs indépendants
8208	Auto-écoles, écoles de pilotage
83	**RECHERCHE (SERVICES MARCHANDS)**
8301	Recherche scientifique et technique (services marchands)
84	**SANTÉ (SERVICES MARCHANDS)**
8401	Médecine systématique et de dépistage (services marchands)
8402	Établissements hospitaliers généraux
8403	Cliniques générales
8404	Établissements hospitaliers spécialisés
8405	Cliniques spécialisées
8406	Dispensaires
8407	Autres instituts pour la santé
8408	Laboratoires d'analyses médicales extra-hospitaliers
8409	Centres de transfusion sanguine et banques d'organes
8410	Cabinets de médecin
8411	Cabinets dentaires
8412	Cabinets d'auxiliaires médicaux
8413	Ambulances
8414	Vétérinaires - cliniques vétérinaires
85	**ACTION SOCIALE (SERVICES MARCHANDS)**
8501	Crèches
8502	Établissements pour l'enfance protégée, handicapée ou inadaptée (services marchands)
8503	Établissements pour adultes nécessiteux, handicapés, ou inadaptés (services marchands)
8504	Établissements pour personnes âgées

3.10.3. Nomenclature d'activités économiques, niveau 600, pour les variables du RP 1990 (suite)

Modalités	Intitulés
86	**SERVICES RÉCRÉATIFS, CULTURELS ET SPORTIFS (MARCHANDS)**
8601	Radiodiffusion et télévision
8602	Production de films
8603	Distribution de films
8604	Gestion de salles de cinéma
8605	Gestion de salles de spectacle (services marchands) i
8606	Autres spectacles et services récréatifs (services marchands)
8607	Création et interprétation littéraires et artistiques (services marchands)
8608	Services annexes aux spectacles
8609	Jeux de hasard et d'argent
8610	Gestion d'équipements et centres sportifs (services marchands)
8611	Remontées mécaniques
8612	Professeurs de sport et sportifs professionnels
87	**SERVICES DIVERS (MARCHANDS)**
8701	Laverie-blanchisserie-teinturerie de détail
8702	Blanchisserie et teinturerie de gros
8703	Salons de coiffure
8704	Esthétique corporelle
8705	Services funéraires
8706	Studios da photographie
8707	Services personnels divers
8708	Services de nettoyage
8709	Enlèvement des ordures (services marchands)
8710	Autres services d'assainissement (services marchands)
88	**ASSURANCES**
8801	Assurances « vie et capitalisation »
8802	Assurances « I.a.r.d. »
8803	Réassurance
8804	Assurances relevant du code de la mutualité
8805	Caisses de retraites relevant de la législation sur les assurances
89	**ORGANISMES FINANCIERS**
8901	Instituts d'émission
8902	Banques de dépôts, d'affaires, de crédit à long et moyen terme
8903	Crédit coopératif et mutuel
8904	Etablissements financiers et unions économiques
8905	Organismes financiers à statut légal spécial
8906	Organismes de répartition d'emprunts collectifs obligataires
8907	Sociétés de placements en valeurs mobilières
90	**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
9001	Pouvoirs publics
9002	Administration centrale
9003	Services extérieurs des administrations économiques et financières
9004	Services extérieurs des autres administrations
9005	Activités administratives spécialisées diverses
9011	Administration locale
9012	Promotion en infrastructure (services non marchands à caractère public)
9013	Voirie et assainissement (services non marchands à caractère public)
9021	Cours et tribunaux
9022	Établissements pénitentiaires
9023	Établissements d'éducation surveillée
9024	Police nationale
9025	Protection civile
9026	Gendarmerie
9031	Commandements territoriaux militaires
9032	Forces et infrastructures des forces
9033	Dépôts, magasins et organismes d'approvisionnement militaire
9034	Écoles militaires
9035	Service de santé militaire
9036	Laboratoires et centres d'essais militaires

Modalités	Intitulés
91	**PRÉVOYANCE ET SÉCURITÉ SOCIALE**
9101	Organismes généraux de la sécurité sociale
9102	Sécurité sociale: maladie, maternité, accidents de travail
9103	Sécurité sociale : vieillesse
9104	Caisses de retraites ne relevant pas de la législation sur les assurances
9105	Sécurité sociale : allocations familiales
9106	Couverture du risque chômage et autres garanties du maintien du revenu
92	**ENSEIGNEMENT (SERVICES NON MARCHANDS)**
9211	Enseignement préscolaire (services non marchands à caractère public)
9212	Enseignement élémentaire (services non marchands à caractère public)
9213	Enseignement du second degré premier cycle (services non marchands à caractère public)
9214	Enseignement du second degré second cycle (services non marchands à caractère public)
9215	Enseignement supérieur (services non marchands à caractère public)
9216	Enseignement artistique (services non marchands à caractère public)
9217	Formation de fonctionnaires (services non marchands à caractère public)
9218	Formation des adultes et formation continue (services non marchands à caractère public)
9221	Enseignement (services non marchands à caractère privé)
93	**RECHERCHE (SERVICES NON MARCHANDS)**
9311	Recherche scientifique et technique (services non marchands à caractère public)
9321	Recherche scientifique et technique (services non marchands à caractère privé)
94	**SANTÉ (SERVICES NON MARCHANDS)**
9411	Médecine systématique et de dépistage (services non marchands à caractère public)
9421	Médecine systématique et de dépistage (services non marchands à caractère privé)
95	**ACTION SOCIALE (SERVICES NON MARCHANDS)**
9511	Organismes locaux d'action sociale (services non marchands à caractère public)
9512	Établissements pour l'enfance protégée, handicapée, ou inadaptée à caractère public)
9513	Établissements pour adultes nécessiteux, handicapés, ou inadaptés (services non marchands à caractère public)
9521	Oeuvres et organismes sociaux à compétence générale (services non marchands à caractère privé)
9522	Oeuvres et organismes sociaux spécialisés (services non marchands à caractère privé)
9523	Établissements pour l'enfance protégée, handicapée, inadaptée (services non marchands à caractère privé)
9524	Établissements pour adultes nécessiteux, handicapés ou inadaptés (services non marchands à caractère privé)

3.10.3. Nomenclature d'activités économiques, niveau 600, pour les variables du RP 1990 (suite et fin)

Modalités	Intitulés
96	**SERVICES RÉCRÉATIFS, CULTURELS ET SPORTIFS (NON MARCHANDS)**
9611	Gestion de bibliothèques (services non marchands à caractère public)
9612	Conservation du patrimoine culturel (services non marchands à caractère public)
9613	Gestion de salles de théâtre (services non marchands à caractère public)
9614	Gestion d'équipements culturels (services non marchands à caractère public)
9615	Gestion d'équipements socio-éducatifs (services non marchands à caractère public)
9616	Associations culturelles et socio-éducatives (services non marchands à caractère public)
9617	Gestion d'équipements sportifs (services non marchands à caractère public)
9618	Associations sportives (services non marchands à caractère public)
9621	Gestion de bibliothèques et conservation du patrimoine culturel (services non marchands à caractère privé)
9622	Gestion d'équipements culturels, socio-éducatifs et d'autres salles de spectacle (services non marchands à caractère privé)
9623	Associations culturelles et socio-éducatives (services non marchands à caractère privé)
9624	Gestion d'équipements sportifs (services non marchands à caractère privé)
9625	Associations sportives (services non marchands à caractère privé)

Modalités	Intitulés
97	**SERVICES DIVERS FOURNIS A LA COLLECTIVITÉ (NON MARCHANDS)**
9711	Organisations économiques (services non marchands à caractère public)
9712	Offices du tourisme (services non marchands à caractère public)
9721	Organisations syndicales (services non marchands à caractère privé)
9722	Organisations religieuses et philosophiques (services non marchands à caractère privé)
9723	Autres services fournis à la collectivité (services non marchands à caractère privé)**SERVICES**
98	**DOMESTIQUES**
9801	Services domestiques
99	**REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE ÉTRANGÈRE EN FRANCE, ORGANISMES INTERNATIONAUX**
9901	Représentation diplomatique étrangère en France - organismes internationaux

3.10.4. Nomenclature d'activités économiques, selon la nomenclature Nes36, pour les variables du RP 1999

Pour la variable NAF36_99

Modalités	Libellés
blanc	sans objet (inactif, chômeur, militaire du contingent)
A0	agriculture, sylviculture, pêche
B0	industries agricoles et alimentaires
C1	habillement, cuir
C2	édition, imprimerie, reproduction
C3	pharmacie, parfumerie et entretien
C4	industries des équipements du foyer
D0	industrie automobile
E1	construction navale, aéronautique et ferroviaire
E2	industries des équipements mécaniques
E3	industries des équipements électriques et électroniques
F1	industries des produits minéraux
F2	industrie textile
F3	industries du bois et du papier
F4	chimie, caoutchouc, plastiques
F5	métallurgie et transformation des métaux
F6	industries des composants électriques et électroniques
G1	production de combustibles et de carburants
G2	eau, gaz, électricité
H0	construction
J1	commerce et réparations automobiles
J2	commerce de gros
J3	commerce de détail, réparations
K0	transports
L0	activités financières
M0	activités immobilières
N1	postes et télécommunications
N2	conseils et assistance
N3	services opérationnels
N4	recherche et développement
P1	hôtels et restaurants
P2	activités récréatives, culturelles et sportives
P3	services personnels et domestiques
Q1	éducation
Q2	santé, action sociale
R1	administration
R2	activités associatives et extra-territoriales

3.10.5. Nomenclature d'activités économiques, selon la Naf niveau 700 adaptée, pour les variables du RP 1999

Pour les variables NAF99, NAF_99, NAFPF_99, NAFMF_99, NAFM_99 et NAFMC_99

Modalités	Libellés	Modalités	Libellés
blanc	sans objet (inactif, chômeur, militaire du contingent)	155B	fabrication de beurre
019A	polyculture (culture de terres labourables)	155C	fabrication de fromages
019B	maraîchage ou horticulture	155D	fabrication d'autres produits laitiers
019C	vigne ou arbres fruitiers	155F	fabrication de glaces et sorbets
019D	élevage d'herbivores (bovins, ovins)	156A	meunerie
019E	élevage de granivores (porcs, volailles)	156B	autres activités de travail des grains
019F	polyculture - élevage	156D	fabrication de produits amylacés
019G	élevage d'herbivores et de granivores	157A	fabrication d'aliments pour animaux de ferme
019H	services à l'agriculture, travaux à façon	157C	fabrication d'aliments pour animaux de compagnie
029Z	sylviculture, exploitation forestière	158A	fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche
059Z	pêche, aquaculture	158B	cuisson de produits de boulangerie
101Z	extraction et agglomération de la houille	158C	boulangerie et boulangerie-pâtisserie
102Z	extraction et agglomération du lignite	158D	pâtisserie
103Z	extraction et agglomération de la tourbe	158F	biscotterie, biscuiterie, pâtisserie de conservation
111Z	extraction d'hydrocarbures	158H	fabrication de sucre
112Z	services annexes à l'extraction d'hydrocarbures	158K	chocolaterie, confiserie
120Z	extraction de minerais d'uranium	158M	fabrication de pâtes alimentaires
131Z	extraction de minerais de fer	158P	transformation du thé et du café
132Z	extraction de minerais de métaux non ferreux	158R	fabrication de condiments et assaisonnements
141A	extraction de pierres pour la construction	158T	fabrication d'aliments adaptés à l'enfant et diététiques
141C	extraction de calcaire industriel, de gypse et de craie	158V	industries alimentaires n.c.a.
141E	extraction d'ardoise	159A	production d'eaux de vie naturelles
142A	production de sables et de granulats	159B	fabrication de spiritueux
142C	extraction d'argiles et de kaolin	159D	production d'alcool éthylique de fermentation
143Z	extraction de minéraux pour l'industrie chimique et d'engrais naturels	159F	champagnisation
144Z	production de sel	159G	vinification
145Z	activités extractives n.c.a.	159J	cidrerie
151A	production de viandes de boucherie	159L	production d'autres boissons fermentées
151C	production de viandes de volailles	159N	brasserie
151E	préparation industrielle de produits à base de viandes	159Q	malterie
151F	charcuterie	159S	industrie des eaux de table
152Z	industrie du poisson	159T	production de boissons rafraîchissantes
153A	transformation et conservation de pommes de terre	160Z	industrie du tabac
153C	préparation de jus de fruits et légumes	171A	filature de l'industrie cotonnière
153E	transformation et conservation de légumes	171C	filature de l'industrie lainière - cycle cardé
153F	transformation et conservation de fruits	171E	préparation de la laine
154A	fabrication d'huiles et graisses brutes	171F	filature de l'industrie lainière - cycle peigné
154C	fabrication d'huiles et graisses raffinées	171H	préparation et filature du lin
154E	fabrication de margarine	171K	moulinage et texturation de la soie et des textiles artificiels ou synthétiques
155A	fabrication de lait liquide et de produits frais	171M	fabrication de fils à coudre
		171P	préparation et filature d'autres fibres

3.10.5. Nomenclature d'activités économiques, selon la Naf niveau 700 adaptée, pour les variables du RP 1999 (suite)

Modalités	Libellés	Modalités	Libellés
172A	tissage de l'industrie cotonnière	212B	fabrication de cartonnages
172C	tissage de l'industrie lainière - cycle cardé	212C	fabrication d'emballages en papier
172E	tissage de l'industrie lainière - cycle peigné	212E	fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique
172G	tissage de soieries	212G	fabrication d'articles de papeterie
172J	tissage d'autres textiles	212J	fabrication de papiers peints
173Z	ennoblissement textile	212L	fabrication d'autres articles en papier ou en carton
174A	fabrication de linge de maison et d'articles d'ameublement	221A	édition de livres
174B	fabrication de petits articles textiles de literie	221C	édition de journaux
174C	fabrication d'autres articles confectionnés en textile	221E	édition de revues et périodiques
175A	fabrication de tapis et moquettes	221G	édition d'enregistrements sonores
175C	ficellerie, corderie, fabrication de filets	221J	autres activités d'édition
175E	fabrication de non-tissés	222A	imprimerie de journaux
175G	industries textiles n.c.a.	222C	autre imprimerie (labeur)
176Z	fabrication d'étoffes à maille	222E	reliure et finition
177A	fabrication de bas et chaussettes	222G	composition et photogravure
177C	fabrication de pull-overs et articles similaires	222J	autres activités graphiques
181Z	fabrication de vêtements en cuir	223A	reproduction d'enregistrements sonores
182A	fabrication de vêtements de travail	223C	reproduction d'enregistrements vidéo
182C	fabrication de vêtements sur mesure	223E	reproduction d'enregistrements informatiques
182D	fabrication de vêtements de dessus pour hommes et garçonnets	231Z	cokéfaction
182E	fabrication de vêtements de dessus pour femmes et fillettes	232Z	raffinage de pétrole
182G	fabrication de vêtements de dessous	233Z	élaboration et transformation de matières nucléaires
182J	fabrication d'autres vêtements et accessoires	241A	fabrication de gaz industriels
183Z	industrie des fourrures	241C	fabrication de colorants et de pigments
191Z	apprêt et tannage des cuirs	241E	fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base
192Z	fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie	241G	fabrication d'autres produits chimiques organiques de base
193Z	fabrication de chaussures	241J	fabrication de produits azotés et d'engrais
201A	sciage et rabotage du bois	241L	fabrication de matières plastiques de base
201B	imprégnation du bois	241N	fabrication de caoutchouc synthétique
202Z	fabrication de panneaux de bois	242Z	fabrication de produits agrochimiques
203Z	fabrication de charpentes et de menuiseries	243Z	fabrication de peintures et vernis
204Z	fabrication d'emballages en bois	244A	fabrication de produits pharmaceutiques de base
205A	fabrication d'objets divers en bois	244C	fabrication de médicaments
205C	fabrication d'objets en liège, vannerie ou sparterie	244D	fabrication d'autres produits pharmaceutiques
211A	fabrication de pâte à papier	245A	fabrication de savons, détergents et produits d'entretien
211C	fabrication de papier et de carton	245C	fabrication de parfums et de produits pour la toilette
212A	industrie du carton ondulé	246A	fabrication de produits explosifs
		246C	fabrication de colles et gélatines

3.10.5. Nomenclature d'activités économiques, selon la Naf niveau 700 adaptée, pour les variables du RP 1999 (suite)

Modalités	Libellés	Modalités	Libellés
246E	fabrication d'huiles essentielles	266A	fabrication d'éléments en béton pour la construction
246G	fabrication de produits chimiques pour la photographie	266C	fabrication d'éléments en plâtre pour la construction
246J	fabrication de supports de données	266E	fabrication de béton prêt à l'emploi
246L	fabrication de produits chimiques à usage industriel	266G	fabrication de mortiers et bétons secs
247Z	fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	266J	fabrication d'ouvrages en fibre-ciment
251A	fabrication de pneumatiques	266L	fabrication d'autres ouvrages en béton ou en plâtre
251C	rechapage de pneumatiques	267Z	travail de la pierre
251E	fabrication d'autres articles en caoutchouc	268A	fabrication de produits abrasifs
252A	fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	268C	fabrication de produits minéraux non métalliques n.c.a.
252C	fabrication d'emballages en matières plastiques	271Z	sidérurgie (ceca)
252E	fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	272A	fabrication de tubes en fonte
252G	fabrication d'articles divers en matières plastiques	272C	fabrication de tubes en acier
252H	fabrication de pièces techniques en matières plastiques	273A	étirage à froid
261A	fabrication de verre plat	273C	laminage à froid de feuillards
261C	façonnage et transformation du verre plat	273E	profilage à froid par formage ou pliage
261E	fabrication de verre creux	273G	tréfilage à froid
261G	fabrication de fibres de verre	273J	production de ferroalliages et autres produits non ceca
261J	fabrication et façonnage d'articles techniques en verre	274A	production de métaux précieux
261K	fabrication d'isolateurs en verre	274C	production d'aluminium
262A	fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental	274D	première transformation de l'aluminium
262C	fabrication d'appareils sanitaires en céramique	274F	production de plomb, de zinc ou d'étain
262E	fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique	274G	première transformation du plomb, du zinc ou de l'étain
262G	fabrication d'autres produits céramiques à usage technique	274J	production de cuivre
262J	fabrication d'autres produits céramiques	274K	première transformation du cuivre
262L	fabrication de produits céramiques réfractaires	274M	métallurgie des autres métaux non ferreux
263Z	fabrication de carreaux en céramique	275A	fonderie de fonte
264A	fabrication de briques	275C	fonderie d'acier
264B	fabrication de tuiles	275E	fonderie de métaux légers
264C	fabrication de produits divers en terre cuite	275G	fonderie d'autres métaux non ferreux
265A	fabrication de ciment	281A	fabrication de constructions métalliques
265C	fabrication de chaux	281C	fabrication de menuiseries et fermetures métalliques
265E	fabrication de plâtre	282A	fabrication de réservoirs et citernes métalliques
		282B	fabrication de bouteilles pour gaz comprimés
		282D	fabrication de radiateurs et chaudières pour chauffage central
		283A	fabrication de générateurs de vapeur
		283B	chaudronnerie nucléaire
		283C	chaudronnerie-tuyauterie
		284A	forge, estampage, matriçage

3.10.5. Nomenclature d'activités économiques, selon la Naf niveau 700 adaptée, pour les variables du RP 1999 (suite)

Modalités	Libellés	Modalités	Libellés
284B	découpage, emboutissage	294D	fabrication de matériel de soudage
284C	métallurgie des poudres	294E	fabrication d'autres machines-outils
285A	traitement et revêtement des métaux	295A	fabrication de machines pour la métallurgie
285C	décolletage	295C	fabrication de machines pour l'extraction ou la construction
285D	mécanique générale	295E	fabrication de machines pour l'industrie agroalimentaire
286A	fabrication de coutellerie	295G	fabrication de machines pour les industries textiles
286C	fabrication d'outillage à main	295J	fabrication de machines pour les industries du papier et du carton
286D	fabrication d'outillage mécanique	295L	fabrication de machines d'imprimerie
286F	fabrication de serrures et de ferrures	295M	fabrication de machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques
287A	fabrication de fûts et emballages métalliques similaires	295N	fabrication de moules et modèles
287C	fabrication d'emballages métalliques légers	295P	fabrication d'autres machines spécialisées
287E	fabrication d'articles en fils métalliques	296A	fabrication d'armement
287G	visserie et boulonnerie	296B	fabrication d'armes de chasse, de tir et de défense
287H	fabrication de ressorts	297A	fabrication d'appareils électroménagers
287J	fabrication de chaînes	297C	fabrication d'appareils ménagers non électriques
287L	fabrication d'articles métalliques ménagers	300A	fabrication de machines de bureau
287M	fabrication de coffres-forts	300C	fabrication d'ordinateurs et d'autres équipements informatiques
287N	fabrication de petits articles métalliques	311A	fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques de petite et moyenne puissance
287P	fabrication d'articles métalliques n.c.a.	311B	fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques de très grande puissance
291A	fabrication de moteurs et turbines	311C	réparation de matériels électriques
291C	fabrication de pompes et compresseurs	312A	fabrication de matériel de distribution et de commande électrique pour basse tension
291D	fabrication de transmissions hydrauliques et pneumatiques	312B	fabrication de matériel de distribution et de commande électrique pour haute tension
291F	fabrication d'articles de robinetterie	313Z	fabrication de fils et câbles isolés
291H	fabrication de roulements	314Z	fabrication d'accumulateurs et de piles électriques
291J	fabrication d'organes mécaniques de transmission	315A	fabrication de lampes
292A	fabrication de fours et brûleurs	315B	fabrication d'appareils électriques autonomes de sécurité
292C	fabrication d'ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	315C	fabrication d'appareils d'éclairage
292D	fabrication d'équipements de levage et de manutention	316A	fabrication de matériels électriques pour moteurs et véhicules
292F	fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels		
292H	fabrication d'équipements d'emballage et de conditionnement		
292J	fabrication d'appareils de pesage		
292K	fabrication de machines diverses d'usage général		
293A	fabrication de tracteurs agricoles		
293C	réparation de matériel agricole		
293D	fabrication de matériel agricole		
294A	fabrication de machines-outils à métaux		
294B	fabrication de machines-outils à bois		
294C	fabrication de machines-outils portatives à moteur incorporé		

3.10.5. Nomenclature d'activités économiques, selon la Naf niveau 700 adaptée, pour les variables du RP 1999 (suite)

Modalités	Libellés	Modalités	Libellés
316C	fabrication de matériel électromagnétique industriel	361C	fabrication de meubles de bureau et de magasin
316D	fabrication de matériels électriques n.c.a.	361E	fabrication de meubles de cuisine
321A	fabrication de composants passifs et de condensateurs	361G	fabrication de meubles meublants
321B	fabrication de composants électroniques actifs	361H	fabrication de meubles de jardin et d'extérieur
322A	fabrication d'équipements d'émission et de transmission hertzienne	361J	fabrication de meubles n.c.a.
322B	fabrication d'appareils de téléphonie	361K	industries connexes de l'ameublement
323Z	fabrication d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image	361M	fabrication de matelas
331A	fabrication de matériel d'imagerie médicale et de radiologie	362A	fabrication de monnaies et médailles
331B	fabrication d'appareils médicochirurgicaux	362C	bijouterie, joaillerie, orfèvrerie
332A	fabrication d'équipements d'aide à la navigation	363Z	fabrication d'instruments de musique
332B	fabrication d'instrumentation scientifique et technique	364Z	fabrication d'articles de sport
333Z	fabrication d'équipements de contrôle des processus industriels	365Z	fabrication de jeux et jouets
334A	fabrication de lunettes	366A	bijouterie fantaisie
334B	fabrication d'instruments d'optique et de matériel photographique	366C	industrie de la brosserie
335Z	horlogerie	366E	autres activités manufacturières n.c.a.
341Z	construction de véhicules automobiles	371Z	récupération de matières métalliques recyclables
342A	fabrication de carrosseries automobiles	372Z	récupération de matières non métalliques recyclables
342B	fabrications de caravanes et véhicules de loisirs	401Z	production et distribution d'électricité
343Z	fabrication d'équipements automobiles	402Z	production et distribution de combustibles gazeux
351A	construction de bâtiments de guerre	403Z	production et distribution de chaleur
351B	construction de navires civils	410Z	captage, traitement et distribution d'eau
351C	réparation navale	451A	terrassements divers, démolition
351E	construction de bateaux de plaisance	451B	terrassements en grande masse
352Z	construction de matériel ferroviaire roulant	451D	forages et sondages
353A	construction de moteurs pour aéronefs	452A	construction de maisons individuelles
353B	construction de cellules d'aéronefs	452B	construction de bâtiments divers
353C	construction de lanceurs et engins spatiaux	452C	construction d'ouvrages d'art
354A	fabrication de motocycles	452D	travaux souterrains
354C	fabrication de bicyclettes	452E	réalisation de réseaux
354E	fabrication de véhicules pour invalides	452F	construction de lignes électriques et de télécommunication
355Z	fabrication de matériels de transport n.c.a.	452J	réalisation de couvertures par éléments
361A	fabrication de sièges	452K	travaux d'étanchéification
		452L	travaux de charpente
		452N	construction de voies ferrées
		452P	construction de chaussées routières et de sols sportifs
		452R	travaux maritimes et fluviaux
		452T	levage, montage
		452U	autres travaux spécialisés de construction
		452V	travaux de maçonnerie générale
		453A	travaux d'installation électrique
		453C	travaux d'isolation

3.10.5. Nomenclature d'activités économiques, selon la Naf niveau 700 adaptée, pour les variables du RP 1999 (suite)

Modalités	Libellés	Modalités	Libellés
453E	installation d'eau et de gaz	512A	commerce de gros de céréales et aliments pour le bétail
453F	installation d'équipements thermiques et de climatisation	512C	commerce de gros de fleurs et plantes
453H	autres travaux d'installation	512E	commerce de gros d'animaux vivants
454A	plâtrerie	512G	commerce de gros de cuirs et peaux
454C	menuiserie bois et matières plastiques	512J	commerce de gros de tabac non manufacturé
454D	menuiserie métallique ; serrurerie	513A	commerce de gros de fruits et légumes
454F	revêtement des sols et des murs	513C	commerce de gros de viandes de boucherie
454H	miroiterie de bâtiment, vitrerie	513D	commerce de gros de produits à base de viande
454J	peinture	513E	commerce de gros de volailles et gibiers
454L	agencement de lieux de vente	513G	commerce de gros de produits laitiers, oeufs, huiles
454M	travaux de finition n.c.a.	513J	commerce de gros de boissons
455Z	location avec opérateur de matériel de construction	513L	commerce de gros de tabac
501Z	commerce de véhicules automobiles	513N	commerce de gros de sucre, chocolat et confiserie
502Z	entretien et réparation de véhicules automobiles	513Q	commerce de gros de café, thé, cacao et épices
503A	commerce de gros d'équipements automobiles	513S	commerce de gros de poissons, crustacés et mollusques
503B	commerce de détail d'équipements automobiles	513T	commerces de gros alimentaires spécialisés divers
504Z	commerce et réparation de motocycles	513V	commerce de gros de produits surgelés
505Z	commerce de détail de carburants	513W	commerce de gros alimentaire non spécialisé
511A	intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et demi-produits	514A	commerce de gros de textiles
511C	intermédiaires du commerce combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques	514C	commerce de gros d'habillement
511E	intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction	514D	commerce de gros de la chaussure
511G	intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions	514F	commerce gros appareils électroménagers et radiotélévision
511J	intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie	514H	commerce de gros de vaisselle et verrerie de ménage
511L	intermédiaires du commerce en textiles, habillement, chaussures et articles en cuir	514J	commerce de gros de produits pour l'entretien et l'aménagement de l'habitat
511N	intermédiaires du commerce en produits alimentaires	514L	commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté
511P	centrales d'achats alimentaires	514N	commerce de gros de produits pharmaceutiques
511R	autres intermédiaires spécialisés du commerce	514Q	commerce de gros de papeterie
511T	intermédiaires non spécialisés du commerce	514R	commerce de gros de jouets
511U	centrales d'achats non alimentaires	514S	autres commerces de gros de biens de consommation
		515A	commerce de gros de combustibles
		515C	commerce de gros de minerais et métaux
		515E	commerce de gros de bois et de produits dérivés

3.10.5. Nomenclature d'activités économiques, selon la Naf niveau 700 adaptée, pour les variables du RP 1999 (suite)

Modalités	Libellés	Modalités	Libellés
515F	commerce de gros de matériaux de construction et d'appareils sanitaires	523C	commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques
515H	commerce de gros de quincaillerie	523E	commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté
515J	commerce de gros de fournitures pour plomberie et chauffage	524A	commerce de détail de textiles
515L	commerce de gros de produits chimiques	524C	commerce de détail d'habillement
515N	commerce de gros d'autres produits intermédiaires	524E	commerce de détail de la chaussure
515Q	commerce de gros de déchets et débris	524F	commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage
516A	commerce de gros de machines-outils	524H	commerce de détail de meubles
516C	commerce de gros d'équipements pour la construction	524J	commerce de détail d'équipement du foyer
516E	commerce de gros de machines pour l'industrie textile et l'habillement	524L	commerce de détail d'appareils électroménagers et de radio télévision
516G	commerce de gros de machines de bureau et de matériel informatique	524N	commerce de détail de quincaillerie
516J	commerce de gros de matériel électrique et électronique	524P	commerce de détail de bricolage
516K	commerce de gros fournitures et équipements industriels divers	524R	commerce de détail de livres, journaux et papeterie
516L	commerce de gros de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services	524T	commerce de détail d'optique et de photographie
516N	commerce de gros de matériel agricole	524U	commerce de détail de revêtements de sols et de murs
517Z	commerce de gros non spécialisé	524V	commerce de détail d'horlogerie et de bijouterie
521A	commerce de détail de produits surgelés	524W	commerce de détail d'articles de sport et de loisir
521B	commerce d'alimentation générale	524X	commerce de détail de fleurs
521C	supérettes	524Y	commerce de détail de charbons et combustibles
521D	supermarchés	524Z	commerces de détail divers en magasin spécialisé
521E	magasins populaires	525Z	commerce de détail de biens d'occasion
521F	hypermarchés	526A	vente par correspondance sur catalogue général
521H	grands magasins	526B	vente par correspondance spécialisée
521J	autres commerces de détail en magasin non spécialisé	526D	commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés
522A	commerce de détail de fruits et légumes	526E	commerce de détail non alimentaire sur éventaires et marchés
522C	commerce de détail de viandes et produits à base de viande	526G	vente à domicile
522E	commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques	526H	vente par automate
522G	commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie	527A	réparation de chaussures et d'articles en cuir
522J	commerce de détail de boissons	527C	réparation de matériel électronique grand public
522L	commerce de détail de tabac	527D	réparation d'appareils électroménagers
522N	commerce de détail de produits laitiers	527F	réparation de montres, horloges et bijoux
522P	commerces de détail alimentaires spécialisés divers	527H	réparation d'articles personnels et domestiques n.c.a.
523A	commerce de détail de produits pharmaceutiques		

3.10.5. Nomenclature d'activités économiques, selon la Naf niveau 700 adaptée, pour les variables du RP 1999 (suite)

Modalités	Libellés	Modalités	Libellés
551A	hôtels avec restaurant	642A	télécommunications nationales
551C	hôtels de tourisme sans restaurant	642B	autres activités de télécommunications
551D	hôtels de préfecture	651A	banque centrale
552A	auberges de jeunesse et refuges	651C	banques
552C	exploitation de terrains de camping	651D	banques mutualistes
552E	autre hébergement touristique	651E	caisses d'épargne
552F	hébergement collectif non touristique	651F	intermédiations monétaires n.c.a.
553A	restauration de type traditionnel	652A	crédit-bail
553B	restauration de type rapide	652C	distribution de crédit
554A	cafés tabacs	652E	organismes de placement en valeurs mobilières
554B	débits de boissons		
555A	cantines et restaurants d'entreprises	652F	intermédiations financières diverses
555C	restauration collective sous contrat	660A	assurance-vie et capitalisation
555D	traiteurs, organisation de réceptions	660C	caisses de retraite
601Z	transports ferroviaires	660E	assurance dommages
602A	transports urbains de voyageurs	660F	réassurance
602B	transports routiers réguliers de voyageurs	660G	assurance relevant du code de la mutualité
602C	téléphériques, remontées mécaniques	671A	administration de marchés financiers
602E	transport de voyageurs par taxis	671C	gestion de portefeuilles
602G	autres transports routiers de voyageurs	671E	autres auxiliaires financiers
602L	transports routiers de marchandises de proximité	672Z	auxiliaires d'assurance
		701A	promotion immobilière de logements
602M	transports routiers de marchandises interurbains	701B	promotion immobilière de bureaux
		701C	promotion immobilière d'infrastructures
602N	déménagement	701D	supports juridiques de programme
602P	location de camions avec conducteur	701F	marchands de biens immobiliers
603Z	transports par conduites	702A	location de logements
611A	transports maritimes	702B	location de terrains
611B	transports côtiers	702C	location d'autres biens immobiliers
612Z	transports fluviaux	703A	agences immobilières
621Z	transports aériens réguliers	703C	administration d'immeubles résidentiels
622Z	transports aériens non réguliers	703D	administration d'autres biens immobiliers
623Z	transports spatiaux	703E	supports juridiques de gestion de patrimoine
631A	manutention portuaire		
631B	manutention non portuaire	711Z	location de véhicules automobiles
631D	entreposage frigorifique	712A	location d'autres matériels de transport terrestre
631E	entreposage non frigorifique		
632A	gestion d'infrastructures de transports terrestres	712C	location de matériels de transport par eau
		712E	location d'appareils de transport aérien
632C	services portuaires, maritimes et fluviaux	713A	location de matériel agricole
632E	services aéroportuaires	713C	location de machines et équipements pour la construction
633Z	agences de voyage		
634A	messagerie, fret express	713E	location de machines de bureau et de matériel informatique
634B	affrètement		
634C	organisation des transports internationaux	713G	location de machines et équipements divers
641A	postes nationales	714A	location de linge
641C	autres activités de courrier		

3.10.5. Nomenclature d'activités économiques, selon la Naf niveau 700 adaptée, pour les variables du RP 1999 (suite)

Modalités	Libellés	Modalités	Libellés
714B	location d'autres biens personnels et domestiques	752J	protection civile
721Z	conseil en systèmes informatiques	753A	activités générales de sécurité sociale
722Z	réalisation de logiciels	753B	gestion des retraites complémentaires
723Z	traitement de données	753C	distribution sociale de revenus
724Z	activités de banques de données	801Z	enseignement primaire
725Z	entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique	802A	enseignement secondaire général
726Z	autres activités rattachées à l'informatique	802C	enseignement secondaire technique ou professionnel
731Z	recherche-développement en sciences physiques et naturelles	803Z	enseignement supérieur
732Z	recherche-développement en sciences humaines et sociales	804A	écoles de conduite
741A	activités juridiques	804C	formation des adultes et formation continue
741C	activités comptables	804D	autres enseignements
741E	études de marché et sondages	851A	activités hospitalières
741G	conseil pour les affaires et la gestion	851C	pratique médicale
741J	administration d'entreprises	851E	pratique dentaire
742A	activités d'architecture	851G	activités des auxiliaires médicaux
742B	métreurs, géomètres	851H	soins hors d'un cadre réglementé
742C	ingénierie, études techniques	851J	ambulances
743A	contrôle technique automobile	851K	laboratoires d'analyses médicales
743B	analyses, essais et inspections techniques	851L	centres de collecte et banques d'organes
744A	gestion de supports de publicité	852Z	activités vétérinaires
744B	agences, conseil en publicité	853A	accueil des enfants handicapés
745A	sélection et mise à disposition de personnel	853B	accueil des enfants en difficulté
745B	travail temporaire	853C	accueil des adultes handicapés
746Z	enquêtes et sécurité	853D	accueil des personnes âgées
747Z	activités de nettoyage	853E	autres hébergements sociaux
748A	studios et autres activités photographiques	853G	crèches et garderies d'enfants
748B	laboratoires techniques de développement et de tirage	853H	aide par le travail, ateliers protégés
748D	conditionnement à façon	853J	aide à domicile
748F	secrétariat et traduction	853K	autres formes d'action sociale
748G	routage	900A	épuration des eaux usées
748J	organisation de foires et salons	900B	enlèvement et traitement des ordures ménagères
748K	services annexes à la production	900C	élimination et traitement des autres déchets
751A	administration publique générale	911A	organisations patronales et consulaires
751C	tutelle des activités sociales	911C	organisations professionnelles
751E	tutelle des activités économiques	912Z	syndicats de salariés
751G	activités de soutien aux administrations	913A	organisations religieuses
752A	affaires étrangères	913C	organisations politiques
752C	défense	913E	organisations associatives n.c.a.
752E	justice	921A	production de films pour la télévision
752G	police	921B	production de films institutionnels et publicitaires
		921C	production de films pour le cinéma
		921D	prestations techniques pour le cinéma et la télévision

3.10.5. Nomenclature d'activités économiques, selon la Naf niveau 700 adaptée, pour les variables du RP 1999 (suite et fin)

Modalités	Libellés	Modalités	Libellés
921F	distribution de films cinématographiques	926A	gestion d'installations sportives
921G	édition et distribution vidéo	926C	autres activités sportives
921J	projection de films cinématographiques	927A	jeux de hasard et d'argent
922A	activités de radio	927C	autres activités récréatives
922B	production de programmes de télévision	930B	blanchisserie - teinturerie de détail
922C	diffusion de programmes de télévision	930A	blanchisserie - teinturerie de gros
923A	activités artistiques	930D	coiffure
923B	services annexes aux spectacles	930E	soins de beauté
923D	gestion de salles de spectacles	930G	soins aux défunts
923F	manèges forains et parcs d'attractions	930H	pompes funèbres
923H	bals et discothèques	930K	activités thermales et de thalassothérapie
923J	autres spectacles		
924Z	agences de presse	930L	autres soins corporels
925A	gestion des bibliothèques	930N	autres services personnels
925C	gestion du patrimoine culturel	950Z	services domestiques
925E	gestion du patrimoine naturel	990Z	activités extra-territoriales

Remarque : la NAF a été modifiée spécifiquement pour le recensement. Ce changement concerne les activités de l'agriculture, la chasse et la sylviculture.

3.10.6. Nomenclature d'activités économiques, selon les sous sections de la Naf niveau 30, pour les variables du RP 1999

Pour la variable NAFSS_99

Modalités	Libellés
blanc	sans objet (inactif, chômeur, militaire du contingent)
AA	agriculture, chasse, sylviculture
BB	pêche, aquaculture
CA	extraction de produits énergétiques
CB	extraction de produits non énergétiques
DA	industries agricoles et alimentaires
DB	industrie textile et habillement
DC	industrie du cuir et de la chaussure
DD	travail du bois et fabrication d'articles en bois
DE	industrie du papier et du carton ; édition et imprimerie
DF	cokéfaction, raffinage, industries nucléaires
DG	industrie chimique
DH	industrie du caoutchouc et des plastiques
DI	fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
DJ	métallurgie et travail des métaux
DK	fabrication de machines et équipements
DL	fabrication d'équipements électriques et électroniques
DM	fabrication de matériel de transport
DN	autres industries manufacturières
EE	production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau
FF	construction
GG	commerce ; réparations automobile et d'articles domestiques
HH	hôtels et restaurants
II	transports et communications
JJ	activités financières
KK	immobilier, location et services aux entreprises
LL	administration publique
MM	éducation
NN	santé et action sociale
OO	services collectifs, sociaux et personnels
PP	services domestiques
QQ	activités extra-territoriales

3.11. Catégorie juridique des établissements au RP 1999

Pour la variable CJUR_99

1100 Artisan Commerçant
1200 Commerçant
1300 Artisan
1400 Officier public ou ministériel
1500 Profession libérale
1600 Exploitant agricole
1700 Agent commercial
1800 Associé Gérant de société
1900 (Autre) personne physique
2110 Indivision entre personnes physiques
2120 Indivision avec personne morale
2210 Société créée de fait entre personnes physiques
2220 Société créée de fait avec personne morale
2310 Société en participation entre personnes physiques
2320 Société en participation avec personne morale
2385 Société en participation de professions libérales
2700 Paroisse hors zone concordataire
2900 Autre groupement de droit privé non doté de la personnalité morale
3110 Représentation ou agence commerciale d'état ou organisme public étranger immatriculé au RCS
3120 Société étrangère immatriculée au RCS
3205 Organisation internationale
3210 État collectivité ou établissement public étranger
3220 Société étrangère non immatriculée au RCS
3290 (Autre) personne morale de droit étranger
4110 Établissement public national à caractère industriel ou commercial doté d'un comptable public
4120 Établ. public national à caractère industriel ou commercial non doté d'un comptable public
4130 Exploitant public
4140 Établissement public local à caractère industriel ou commercial
4150 Régie d'une collectivité locale à caractère industriel ou commercial
4160 Institution Banque de France
5191 Société de caution mutuelle
5192 Société coopérative de banque populaire
5193 Caisse de crédit maritime mutuel
5194 Caisse (fédérale) de crédit mutuel
5195 Association coopérative inscrite (droit local Alsace Moselle)
5196 Caisse d'épargne et de prévoyance à forme coopérative
5202 Société en nom collectif
5203 Société en nom collectif coopérative
5306 Société en commandite simple
5307 Société en commandite simple coopérative
5308 Société en commandite par actions
5309 Société en commandite par actions coopérative
5385 Société d'exercice libéral en commandite par action
5410 SARL nationale
5415 SARL d'économie mixte
5422 SARL immobilière pour le commerce et l'industrie (SICOMI)
5426 Société immobilière de gestion
5430 Safer en SARL
5431 SARL mixte d'intérêt agricole (SIMA)
5432 SARL d'intérêt collectif agricole (SICA)
5442 SARL d'attribution
5443 SARL coopérative de construction
5451 SARL coopérative de consommation
5453 SARL coopérative artisanale
5454 SARL coopérative d'intérêt maritime
5455 SARL coopérative de transports
5458 SARL coopérative ouvrière de production et de crédit (SCOP)
5459 SARL union de sociétés coopératives
5460 Autre SARL coopérative
5485 Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
5498 SARL unipersonnelle
5499 Autre société à responsabilité limitée
5505 SA à participation ouvrière à conseil d'administration
5510 SA nationale à conseil d'administration

5515 SA d'économie mixte à conseil d'administration
5520 Société d'investissement à capital variable (SICAV) à conseil d'administration
5522 Sté anonyme immobilière pour le commerce et l'industrie (SICOMI) à conseil d'administration
5525 Société anonyme immobilière d'investissement à conseil d'administration
5530 Safer anonyme à conseil d'administration
5531 Société anonyme mixte d'intérêt agricole (SMIA) à conseil d'administration
5532 Société anonyme mixte d'intérêt collectif agricole (SICA) à conseil d'administration
5542 Société anonyme d'attribution à conseil d'administration
5543 Société anonyme coopérative de construction à conseil d'administration
5546 SA de HLM à conseil d'administration
5547 SA coopérative de production de HLM à conseil d'administration
5548 SA de crédit immobilier à conseil d'administration
5551 SA coopérative de consommation à conseil d'administration
5552 SA coopérative de commerçants détaillants à conseil d'administration
5553 SA coopérative artisanale à conseil d'administration
5554 SA coopérative (d'intérêt) maritime à conseil d'administration
5555 SA coopérative de transports à conseil d'administration
5558 SA coopérative ouvrière de production et de crédit (SCOP) à conseil d'administration
5559 SA union de sociétés coopératives à conseil d'administration
5560 Autre SA coopérative à conseil d'administration
5585 Société d'exercice libéral à forme anonyme à conseil d'administration
5599 Autre SA à conseil d'administration
5605 SA à participation ouvrière à directoire
5610 SA nationale à directoire
5615 SA d'économie mixte à directoire
5620 Société d'investissement à capital variable (SICAV) à directoire
5622 Société immobilière pour le commerce et l'industrie (SICOMI) anonyme à directoire
5625 Société immobilière d'investissement anonyme à directoire
5630 Safer anonyme à directoire
5631 Société anonyme mixte d'intérêt agricole (SMIA)
5632 Société anonyme d'intérêt collectif agricole (SICA)
5642 Société anonyme d'attribution à directoire
5643 Société anonyme coopérative de construction à directoire
5646 Société anonyme de HLM à directoire
5647 Société coopérative de production de HLM anonyme à directoire
5648 SA de crédit immobilier à directoire
5651 SA coopérative de consommation à directoire
5652 SA coopérative de commerçants détaillants à directoire
5653 SA coopérative artisanale à directoire
5654 SA coopérative (d'intérêt) maritime à directoire
5655 SA coopérative de transport à directoire
5658 SA coopérative ouvrière de production et de crédit (SCOP) à directoire
5659 SA union de sociétés coopératives à directoire
5660 (Autre) SA coopérative à directoire
5685 Société d'exercice libéral à forme anonyme à directoire
5699 Société anonyme par actions simplifiées (autre) SA à directoire
5710 Société par actions simplifiée (SAS)
5720 Société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle
6100 Caisse d’épargne et de prévoyance
6210 Groupement européen d’intérêt économique (GEIE)
6220 Groupement d’intérêt économique (GIE)
6316 Coopérative d’utilisation de matériel agricole en commun (CUMA)
6317 Société coopérative agricole
6318 Union de sociétés coopératives agricoles
6411 Société d’assurance mutuelle
6521 Société civile de placement collectif immobilier (SCPI)
6532 Société civile d’intérêt collectif agricole (SICA)
6533 Groupement agricole d’exploitation en commun (GAEC)
6534 Groupement foncier agricole
6535 Groupement agricole foncier
6536 Groupement forestier
6537 Groupement pastoral
6538 Groupement foncier rural
6539 Société civile foncière
6540 Société civile immobilière
6541 Société civile immobilière de construction vente
6542 Société civile d’attribution

6543 Société civile coopérative de construction
6551 Société civile coopérative de consommation
6554 Société civile coopérative (d'intérêt) maritime
6558 Société civile coopérative entre médecins
6560 Autre société civile coopérative
6561 SCP d'avocats
6562 SCP d'avocats aux conseil
6563 SCP d'avoués d'appel
6564 SCP d'huissiers
6565 SCP de notaires
6566 SCP de commissaires-priseurs
6567 SCP de greffiers de tribunal de commerce
6568 SCP de conseils juridiques
6569 SCP de commissaires aux comptes
6571 SCP de médecins
6572 SCP de dentistes
6573 SCP d'infirmiers
6574 SCP de masseurs kinésithérapeutes
6575 SCP de directeurs de laboratoire d'analyse médicale
6576 SCP de vétérinaires
6577 SCP de géomètres-experts
6578 SCP d'architectes
6585 (Autres) Société Civile professionnelle
6589 Société civile de moyens
6595 Caisse (locale) de crédit mutuel
6596 Caisse de crédit agricole mutuel
6597 Société civile d'exploitation agricole
6598 Exploitation agricole à responsabilité limitée
6599 Autre société civile
6901 Autres personnes de droit privé inscrites au registre du commerce et des sociétés
7111 Autorité constitutionnelle
7112 Autorité administrative indépendante
7113 Ministère
7120 Service central d'un ministère
7150 Service du ministère de la Défense
7160 Service déconcentré à compétence nation. D'un ministère (hors Défense)
7171 Service déconcentré de l'État à compétence (inter) régionale
7172 Service déconcentré de l'État à compétence (inter) départementale
7179 (Autre) Service déconcentré de l'État à compétence territoriale
7190 Ecole nationale non dotée de la personnalité morale
7210 Commune
7220 Département
7225 Territoire d'Outre-mer
7229 (Autre) Collectivité territoriale
7230 Région
7312 Commune associée
7313 Section de commune
7314 Ensemble urbain
7321 Association syndicale autorisée
7322 Association foncière urbaine
7323 Association foncière de remembrement
7331 Établissement public local d'enseignement
7341 Secteur de commune
7342 District urbain
7343 Communauté urbaine
7345 Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM)
7346 Communauté de communes
7347 Communauté de villes 7348 Communauté d'agglomération
7349 Autre établissement public local de coopération non spécialisé ou entente
7351 Institution interdépartemental ou entente
7352 Institution interrégionale ou entente
7353 Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU)
7354 Syndicat mixte communal
7355 Autre syndicat mixte
7356 Commission syndicale pour la gestion des biens indivis des communes
7361 Centre communal d'action sociale
7362 Caisse des écoles

7363 Caisse de crédit municipal
7364 Établissement d'hospitalisation
7365 Syndicat inter hospitalier
7366 Établissement public local social et médico-social
7371 Office public d'habitation à loyer modéré (OPHLM)
7372 Service départemental d'incendie
7373 Établissement public local culturel
7379 (Autre) Établissement public administratif local
7381 Organisme consulaire
7382 Établissement public national ayant fonction d'administration centrale
7383 Établissement public national à caractère scientifique culturel et professionnel
7384 Autre établissement public national d'enseignement
7385 Autre établissement public national administratif à compétence territoriale limitée
7389 Établissement public national à caractère administratif
7410 Groupement d'intérêt public (GIP)
7430 Établissement public des cultes d'Alsace-Lorraine
7450 Cercle et foyer dans les armées
7490 Autre personne morale de droit administratif
8110 Régime général de la sécurité sociale
8120 Régime spécial de sécurité sociale
8130 Institution de retraite complémentaire
8140 Mutualité sociale agricole
8150 Régime maladie des non-salariés non agricoles
8160 Régime vieillesse ne dépendant pas du régime général de la sécurité sociale
8170 Régime d'assurance chômage
8190 Autre régime de prévoyance sociale
8210 Mutuelle
8250 Assurance mutuelle agricole
8290 Autre organisme mutualiste
8310 Comité central d'entreprise
8311 Comité d'établissement
8410 Syndicat de salariés
8420 Syndicat patronal
8450 Ordre professionnel ou assimilé
8470 Centre technique industriel ou comité professionnel du développement économique
8490 Autre organisme professionnel
8510 Institution de prévoyance
8520 Institution de retraite supplémentaire
9110 Syndicat de copropriété
9150 Association syndicale libre
9210 Association non déclarée
9220 Association déclarée
9221 Association déclarée "entreprises d'insertion par l'économique"
9222 Association intermédiaire
9223 Groupement d'employeurs
9230 Association déclarée reconnue d'utilité publique
9240 Congrégation
9260 Association de droit local
9300 Fondation
9900 Autre personne morale de droit privé

3.12. Type de ménage

3.12.1. Type de ménage : définition pour le RP 1990

Pour la variable TYM90_99

Modalités	Libellés
blanc	logement fictif ou logement vide
011	homme vivant seul : actif
012	homme vivant seul : inactif
021	femme vivant seule : active
022	femme vivant seule : inactive
030	ménage de plusieurs personnes sans famille
100	famille principale monoparentale : homme + enfant(s)
200	famille principale monoparentale : femme active + enfant(s)
210	famille principale monoparentale : femme inactive + enfant(s)
300	famille principale couple sans enfant : homme (de moins de 40 ans) et femme actifs
301	famille principale couple avec un enfant : homme (de moins de 40 ans) et femme actifs
302	famille principale couple avec 2 enfants : homme (de moins de 40 ans) et femme actifs
303	famille principale couple avec 3 enfants ou plus : homme (de moins de 40 ans) et femme actifs
310	famille principale couple sans enfant : homme (de 40 ans ou plus) et femme actifs
311	famille principale couple avec un enfant : homme (de 40 ans ou plus) et femme actifs
312	famille principale couple avec 2 enfants : homme (de 40 ans ou plus) et femme actifs
313	famille principale couple avec 3 enfants ou plus : homme (de 40 ans ou plus) et femme actifs
400	famille principale couple sans enfant : homme (de moins de 40 ans) actif et femme inactive
401	famille principale couple avec un enfant : homme (de moins de 40 ans) actif et femme inactive
402	famille principale couple avec 2 enfants : homme (de moins de 40 ans) actif et femme inactive
403	famille principale couple avec 3 enfants ou plus : homme (de moins de 40 ans) actif et femme inactive
410	famille principale couple sans enfant : homme (de 40 ans ou plus) actif et femme inactive
411	famille principale couple avec un enfant : homme (de 40 ans ou plus) actif et femme inactive
412	famille principale couple avec 2 enfants : homme (de 40 ans ou plus) actif et femme inactive
413	famille principale couple avec 3 enfants ou plus : homme (de 40 ans ou plus) actif et femme inactive
500	famille principale couple sans enfant : femme active et homme inactif
501	famille principale couple avec enfant(s) : femme active et homme inactif
600	famille principale couple sans enfant : homme et femme inactifs
601	famille principale couple avec enfant(s) : homme et femme inactifs

3.12.2. Type de ménage : définition pour le RP 1999

Pour la variable TYM_99

Modalités	Libellés
blanc	logement fictif ou logement vide
011	homme vivant seul : actif occupé
012	homme vivant seul : autre
021	femme vivant seule : active occupée
022	femme vivant seule : autre
030	ménage de plusieurs personnes sans famille
100	famille principale monoparentale : homme + enfant(s)
200	famille principale monoparentale : femme active occupée + enfant(s)
210	famille principale monoparentale : femme autre + enfant(s)
300	famille principale couple sans enfant : homme (de moins de 40 ans) et femme actifs occupés
301	famille principale couple avec un enfant : homme (de moins de 40 ans) et femme actifs occupés
302	famille principale couple avec 2 enfants : homme (de moins de 40 ans) et femme actifs occupés
303	famille principale couple avec 3 enfants ou plus : homme (de moins de 40 ans) et femme actifs occupés
310	famille principale couple sans enfant : homme (de 40 ans ou plus) et femme actifs occupés
311	famille principale couple avec un enfant : homme (de 40 ans ou plus) et femme actifs occupés
312	famille principale couple avec 2 enfants : homme (de 40 ans ou plus) et femme actifs occupés
313	famille principale couple avec 3 enfants ou plus : homme (de 40 ans ou plus) et femme actifs occupés
400	famille principale couple sans enfant : homme (de moins de 40 ans) actif occupé et femme autre
401	famille principale couple avec un enfant : homme (de moins de 40 ans) actif occupé et femme autre
402	famille principale couple avec 2 enfants : homme (de moins de 40 ans) actif occupé et femme autre
403	famille principale couple avec 3 enfants ou plus : homme (de moins de 40 ans) actif occupé et femme autre
410	famille principale couple sans enfant : homme (de 40 ans ou plus) actif occupé et femme autre
411	famille principale couple avec un enfant : homme (de 40 ans ou plus) actif occupé et femme autre
412	famille principale couple avec 2 enfants : homme (de 40 ans ou plus) actif occupé et femme autre
413	famille principale couple avec 3 enfants ou plus : homme (de 40 ans ou plus) actif occupé et femme autre
500	famille principale couple sans enfant : femme active occupée et homme autre
501	famille principale couple avec enfant(s) : femme active occupée et homme autre
600	famille principale couple sans enfant : homme et femme autres
601	famille principale couple avec enfant(s) : homme et femme autres

3.13. Tableau synoptique des variables RP, EAR et Etat-civil

	Individu											Conjoint											
BULLETINS➔ VARIABLES🡻	BI RP 68	BI RP 75	BI RP 82	BI RP 90	BI RP 99	EAR	B2 Mariage		B5 Naissance		B7 bis Décès	BI RP 68	BI RP 75	BI RP 82	BI RP 90	BI RP 99	EAR	B2 Mariage		B5 Naissance		B7 bis Décès	←BULLETINS 🡻VARIABLES
(l'individu est)							Epoux / Epouse	Enfant légitime	Enfant	Parent								Epoux / Epouse	Enfant légitime	Enfant	Parent		(l'individu est)
Date de naissance																							Date de naissance
Année	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	☐	X	X	X	X			X		Année
Mois		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X			X	X	X			X		Mois
Jour		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X			X	X	X			X		Jour
Indic. lieu de naissance	X	X	X	X	X	X											X						Indic. lieu de naissance
Lieu de naissance																							Lieu de naissance
Département	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X		X	X	X	X			X		Département
Commune						X	X	X	X	X	X						X	X			X		Commune
Pays	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X		X		X	X	X	X			X		Pays
État matrimonial	X	X	X	X	X	X	X			X	X		X	☐	X	X	X	X			X		État matrimonial
Nationalité	X	X	X	X	X	X	X			X	X		X	☐	X	X	X	X			X		Nationalité
Type d'activité	X	X	X	X	X	X							X	☐	X	X	X						Type d'activité
Statut	X	X	X	X	X	X							X	☐	X	X	X						Statut
CS	X	X	X	X	X	X	X[1]			X	X[2]		X	☐	X	X	X	X[1]			X		CS
Activité économique	X	X	X	X	X	X									X	X	X						Activité économique
Lieu de résidence	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	☐	X	X	X	X			X		Lieu de résidence
Lieu de résidence antér.	X	X	X	X	X	X	X[1]						X		X	X	X	X[1]					Lieu de résidence antér.
Diplôme	X	X	X	X	X	X							X		X	X	X						Diplôme
Lien familial	X	X	☐	X	X	X	X						X	☐	X	X	X	X					Lien familial
Catégorie de population	X	X	X	X	X	X							X	☐	X	X	X						Catégorie de population

[1] jusqu'en 1997 ; [2] à partir de 1998, pour actif seulement sur 1/4 des bulletins

	Enfants de l'individu											Parents de l'individu											
BULLETINS➔ VARIABLES🡻	BI RP 68	BI RP 75	BI RP 82	BI RP 90	BI RP 99	EAR	B2 Mariage			B5 Naissance	B7 bis Décès	BI RP 68	BI RP 75	BI RP 82	BI RP 90	BI RP 99	EAR	B2 Mariage			B5 Naissance	B7 bis Décès	←BULLETINS 🡻VARIABLES
(l'individu est)							Epoux / Epouse	Enfant légitime	Enfant	Parent								Epoux / Epouse	Enfant légitime	Enfant	Parent		(l'individu est)
Date de naissance										[1]													Date de naissance
Année				X	X	X				X			X[1]	☐	X	X	X		X		X		Année
Mois				X	X	X				X							X		X		X		Mois
Jour				X	X	X				X							X		X		X		Jour
Indic. lieu de naissance				X	X	X									X		X						Indic. lieu de naissance
Lieu de naissance										[2]													Lieu de naissance
Département				X	X	X				X					X	X	X		X		X		Département
Commune						X				X							X		X		X		Commune
Pays					X	X									X	X	X		X		X		Pays
État matrimonial						X							X	☐	X	X	X		X				État matrimonial
Nationalité						X							X	☐	X	X	X		X		X		Nationalité
Type d'activité						X							X	☐	X	X	X						Type d'activité
Statut						X							X	☐	X	X	X						Statut
CS						X							X	☐	X	X	X	X[2]	X[3]		X		CS
Activité économique						X									X	X	X						Activité économique
Lieu de résidence		X	X	X	X	X							X	☐	X	X	X		X		X		Lieu de résidence
Lieu de résidence antér.						X									X	X	X		X				Lieu de résidence antér.
Diplôme						X							X		X	X	X						Diplôme
Lien familial		X	X	X	X	X							X	☐	X	X	X		X				Lien familial
Catégorie de population		X	X	X		X							X	☐	X	X	X						Catégorie de population

[1] dernier enfant et, pour la mère, avant dernier enfant vivant
[2] dernier enfant vivant

☐ sur 1/4 des bulletins
[1] le chef de famille seulement
[2] le père seulement

[3] jusqu'en 1997

3.14. Expertise sur la variable LIEN_FAMILIAL de l'EDP pour l'étude des unions libres

Montrouge, le 21 février 2019
N°DG75-F170

OBJET : **Utiliation de l'EDP pour déterminer la qualité de la variable LIEN_FAMILIAL de**

RÉDACTEUR : Hicham ABBAS

TYPE DE COMPTE-RENDU : ○ **Pour avis**
◉ **Définitif**

DESTINATAIRES : Elisabeth Algava, Sébastien Durier, Sylvie Le Minez, Stéfan Lollivier

Pour information :

L'EDP, échantillon démographique permanent, est un panel d'individus qui intègre notamment des données de Fidéli et des données d'autres sources. Il permet ainsi d'étudier la cohérence des données entre ces deux sources.
Les données fiscales présentes dans l'EDP intègrent depuis le millésime 2016 une nouvelle variable, LIEN_FAMILIAL, qui décrit les liens familiaux entre les individus d'un logement et le référent fiscal du ménage auquel ils appartiennent. Cette note vise à explorer brièvement les apports potentiels de la nouvelle variable LIEN_FAMILIAL à l'étude des unions libres. Les unions libres donnent lieu en effet à deux déclarations fiscales disctinctes pour chacun des conjoints, alors que les couples mariés ou pacsés sont imposés en commun. Les données fiscales à elles seules ne donnent pas directement d'informations sur les unions libres. Un travail spécifique a été mené par l'équipe en charge de Fidéli pour estimer ce lien.
L'analyse compare ici la situation familiale d'après les données fiscales déclarées en 2016 (sur les revenus perçus en 2015) à celle décrite d'après l'enquête annuelle de recensement de 2016 (EAR), Ces deux descriptions portant sur des situations familiales début 2016, pour les personnes EDP présentes dans les deux sources (pour plus de détail, voir l'annexe de la note). Les résultats présentés sont, sauf indication contraire, non pondérés.

1, Les croisements entre la variable LIEN_FAMILIAL de Fidéli et plusieurs variables issues de l'enquête annuelle de recensement révèlent une convergence significative des informations des deux sources.

La variable LIEN_FAMILIAL est globalement de bonne qualité : les croisements réalisés dans le cadre de cette note sont généralement cohérents. Des dissonances existent, mais elles sont très minoritaires comme en témoignent la faiblesse des effectifs concernés.

a) Croisement entre les variables COUPLE_X (dont les modalités sont « vit en couple » et « ne vit pas en couple ») et LIEN_FAMILIAL.
Le tableau suivant fait apparaître quelques incohérences : des personnes qui ne sont pas en couple selon la variable COUPLE_X de l'EAR (variable brute, sans imputation des valeurs manquantes) mais qui sont conjoints légaux (518) ou conjoints de fait (1155) ou même enfants (19 074)

Croisement des variables COUPLE_X et LIEN_FAMILIAL (nombre de personnes)

	Vit en couple	Ne vit pas en couple
Référent fiscal	88,310	59,705
Conjoint légal	66,158	518
Conjoint de fait	13,541	1,155
Enfant	821	19,074
Personne de - de 25 ans	3	30
Conjoint enfant	269	15
Frère/soeur	75	532
Parent	202	547
Autre	135	63
Autre	888	2,410

Source : Insee, DGFIP, échantillon démographique permanent

Etudions plus précisément la situation des personnes qui sont censées être en union libre d'après la variable LIEN_FAMILIAL (les conjoints de fait). Bien que le croisement réalisé indique que plus de 90 % de ces personnes vivent effectivement en couple, environ 9 % disent ne pas vivre en couple lors de l'EAR 2016. Nous comparons les caractéristiques de ces deux types de populations, celles qui disent vivre en couple et celles qui disent ne pas vivre en couple, en utilisant quelques variables socio-démographiques de l'EAR.

Caractéristiques des personnes indiquant vivre en couple ou ne pas vivre en couple

	COUPLE_X	age	sexem	immi
Vit en couple	1	40.989	0.336	0.052
Ne vit pas en couple	2	47.167	0.438	0.099

Il apparaît que les personnes qui disent ne pas être en couple (mais qui sont censées être en situation d'union libre d'après LIEN_FAMILIAL) sont en moyenne **plus âgées** et plus fréquemment **des hommes** que celles qui disent être en couple. Il est deux fois plus fréquent, parmi les personnes **immigrées**, de ne pas se déclarer en couple alors qu'elles sont censées être en union libre.
Compte-tenu de la faiblesse des effectifs au niveau régional, il est difficile d'établir un lien entre **les régions** et la présence de dissonances. Celles-ci oscillent entre quelques unités pour les plus petites régions et environ 150 pour les plus grandes régions. Rapportées à leurs populations, ces différences ne sont pas significatives. Il n'est pas non plus possible d'identifier une corrélation entre les dissonances et **la position sociale** des individus.
Le croisement des dissonances avec **le type de commune** est relativement plus intéressant. D'après le tableau ci-dessous, les dissonances sont presque deux fois plus fréquentes dans les communes de plus de 10 000 habitants que dans les petites communes, mais le tirage des personnes enquêtées à l'EAR est différent entre grandes et petites communes.

Localisation des personnes indiquant vivre en couple ou ne pas vivre en couple

	Petites communes	Grandes communes
Vit en couple	10,319	3,222
Ne vit pas en couple	722	433

L'utilisation de la pondération issue des EAR pour étudier les croisements précédents ne remet en cause ces constats qu'en ce qui concerne la répartition des dissonances entre les petites communes et les grandes communes. Ainsi, on observe davantage de dissonances dans les grandes communes en utilisation la pondération des EAR.

b) Croisement entre les variables MATR_X (dont les modalités sont « marié », « pacsé », « union libre », « veuf », « divorcé » et « célibataire ») et LIEN_FAMILIAL

Le tableau ci-dessous fait apparaître de rares incohérences entre les modalités « marié » et « pacsé » de l'EAR, d'une part, et la modalité « conjoint de fait » de la variable fiscale (quelques centaines

d'individus sont censés être unis civilement et en même temps « conjoints de fait » selon la variable LIEN_FAMILIAL). A l'inverse, une centaine d'individus sont censés être à la fois en union libre d'après la variable MATR_X et être « conjoint légal » d'après les données fiscales.

Croisement des variables MATR_X et LIEN_FAMILIAL

	Marié	Pacsé	Union libre	Veuf	divorcé	Célibataire
Référent fiscal	65,816	6,467	17,258	18,003	15,163	26,823
Conjoint légal	60,923	5,850	107	80	81	41
Conjoint de fait	197	187	12,925	123	406	994
Enfant	356	61	450	39	307	18,604
Personne de - de 25 ans	1	0	3	0	0	28
Conjoint enfant	218	50	3	1	4	9
Frère/soeur	45	4	38	26	51	470
Parent	210	0	4	450	76	43
Autre	77	9	37	10	30	37
Autre	211	41	645	139	187	2,098

Source : Insee, DGFIP, échantillon démographique permanent

Commençons par comparer les individus mariés ou pacsés (au sens de la variable MATR_X) et qui sont en union libre (au sens de la variable LIEN_FAMILIAL) aux personnes qui sont bien classées comme étant en union libre dans les deux variables.

Caractéristiques des personnes en union libre d'après les données fiscales selon leur classement à l'EAR

	Age	Sexe M	Immigrés
Marié	50.030	0.383	0.218
Pacsé	39.146	0.308	0.086
Union libre	40.684	0.334	0.048
Veuf	72.702	0.237	0.061
divorcé	58.674	0.488	0.072
Célibataire	41.640	0.449	0.104

Les personnes en union libre d'après les données fiscales mais pacsées d'après l'EAR ont des caractéristiques à peu près identiques à celles des personnes en union libre dans ces deux sources (les immigrés y semblent néanmoins davantage représentés). Des différences plus importantes existent entre les personnes mariées à l'EAR mais en union libre d'après les données fiscales : elles sont en moyenne plus âgées de près de 10 ans que les personnes en union libre d'après les deux sources, plus fréquemment des hommes et beaucoup plus souvent immigrées. Les différences d'âge et de proportions d'hommes s'effacent presque totalement lorsqu'on utilise les pondérations des EAR. Les immigrés sont légèrement plus présents dans les personnes mal classées. Les population bien et mal classées sont donc finalement assez proches.
Les effectifs de ces dissonances sont trop faibles (quelques dizaines d'individus) au niveau régional pour pouvoir en tirer des enseignements. Il existe 40 personnes en Ile-de-France qui sont mariées d'après la variable MATR_X mais qui sont en union libre selon la variable LIEN_FAMILIAL. Les dissonances sont néanmoins, en termes absolus, plus nombreuses dans les petites communes que dans les grandes communes .Ce constat s'efface lorsqu'on utilise les pondérations EAR.
Nous continuons notre exploration de la variable LIEN_FAMILIAL en examinant les personnes en union libre au sens de l'EAR mais qui sont identifiées par la variable LIEN_FAMILIAL comme étant des conjoints légaux (marié ou pacsé donc). Ces personnes sont très peu nombreuses (107) au regard du nombre de personnes qui sont bien identifiées (12 925). Le tableau suivant compare les principales caractéristiques de ces deux groupes :

Caractéristiques des personnes en union libre d'après l'EAR selon leur classement dans les données fiscales

	Age	Sexe M	Immigrés
Référent fiscal	41.0	0.6	0.05
Conjoint légal	41.4	0.05	0.2
Conjoint de fait	40.7	0.3	0.05
Enfant	22.7	0.3	0
Personne de - de 25 ans	33	1	0.3
Conjoint enfant	42.8	0.5	0.1
Frère/soeur	66	0.8	0.5
Parent	50.8	0.3	0.1

Les personnes classées dans les deux variables comme étant en union libre (conjoint de fait pour les données fiscales) et celles classées comme en union libre à l'EAR mais mariées ou pacsées dans les données fiscales (conjoints légaux) ne se distinguent pas par leur moyenne d'âge, mais ils sont à nouveau beaucoup plus souvent composés d'immigrés que le groupe des personnes bien classées selon les dux variables (ce qui est également vrai lorsqu'on utilise les pondérations des EAR).

c) Croisement MOCO et LIEN_FAMILIAL

La variable LIEN_FAMILIAL est bonne pour les enfants : à peu près la quasi-totalité des enfants de l'EAR d'après la variable MOCO (qui décrit les modes de cohabitation des habitants d'un même logement) sont enfants d'après les données fiscales (taux d'erreur de 2 % environ). Des dissonances apparaissent à la marge entre les modalités « enfants » et « adulte » (des personnes considérées comme des enfants par l'une des deux variables peuvent être identifiés comme des adultes par l'autre variable et inversement)

Croisement des variables MOCO de l'EAR et LIEN_FAMILIAL

	Rf	Cl	Cfait	En	P- 25 ans	Ce	Fr	Pa	Au	Au
Enfant d'un couple	393	0	12	14,132	12	5	24	0	6	521
Enfant famille monoparentale	638	3	45	4,474	14	9	37	2	14	955
Adulte d'un couple sans enfant	43,924	34,524	5,496	316	3	103	34	125	68	410
Adulte d'un couple avec enfants	43,827	32,038	8,012	366	0	161	40	75	66	430
Adulte d'une famille monoparentale	11,974	246	226	332	1	0	23	215	6	173
Personne vivant hors famille ...	3,703	452	973	660	3	7	454	283	41	533
Personne vivant seule	43,833	354	195	264	1	0	35	63	3	180
Personne vivant hors ménage	4,488	172	25	56	0	0	6	45	3	262
Hors champ	12	1	0	0	0	0	0	0	0	0

Rf=référent fiscal, Cl=conjoint légal, Cfait=conjoint de fait, En=enfant, P – 25 ans= personne de moins de 25 ans et deux foyers maximum dans le logement, Ce=conjoint de l'enfant, Fr=frère/sœur, Pa=parent, Au=autre avec homonymie, Au=autre sans homonymie

Au regard de la problématique du dénombrement des unions libres, il est possible de relever deux légères anomalies dans ce tableau. En effet, des personnes identifiées comme étant en union libre par la variable LIEN_FAMILIAL apparaissent dans les modalités « personnes vivant hors famille » et « personnes vivant seules » de la variable MOCO .

Caractéristiques des individus vivant en union libre d'après les données fiscales, selon leur modalité de la variable MOCO à l'EAR

	Age	Sexe M	Immigrés
Enfant d'un couple	29.3	0.5	0.1
Enfant famille monoparentale	37.1	0.6	0.04
Adulte d'un couple sans enfant	43.6	0.4	0.05
Adulte d'un couple avec enfants	39.4	0.3	0.1
Adulte d'une famille monoparentale	44.9	0.1	0.1
Personne vivant hors famille...	48.5	0.5	0.1
Personne vivant seule	44.0	0.5	0.1
Personne vivant hors ménage	51.0	0.5	0

Les effectifs concernés par ces deux anomalies sont faibles : en tout, environ 1200 individus EDP sont en union libre d'après les données fiscales mais sont « hors famille »

ou « seules » d'après l'EAR. D'après le tableau ci-dessus, ces individus sont en moyenne plus âgés que les individus des autres groupes et sont légèrement composés de plus d'immigrés.

Conclusion : si la qualité de la variable LIEN_FAMILIAL semble très bonne, son utilisation ne permet pas d'identifier strictement les couples en union libre. Des écarts parfois sensibles (comme en témoigne le fait que près de 10 % des personnes en union libre d'après les données fiscales déclarent ne pas être en couple lors du recensement) existent entre la source fiscale et l'EAR. Il semble que ces dissonances soient plus fréquentes parmi les personnes immigrées d'après l'EAR
Pour les unions légales, la quasi-totalité des personnes définies comme conjoint légal dans les données fiscales vit aussi en couple d'après les EAR. Les dissonances sont plus rares, l'information sur le pacs et le mariage étant présentes dans les données fiscales.

2. Utiliser la variable LIEN_FAMILIAL sur le champ des seuls logements comprenant au moins un enfant accroît la convergence des informations issues des deux sources.

On étudie ici quelques croisements supplémentaires entre la variable LIEN_FAMILIAL, d'une part, et les variables démographiques COUPLE_X et MATR_X. On cherche à déterminer si les croisements réalisés dans la partie précédente sont plus précis sur des populations d'individus EDP spécifiques : les croisements évoqués précédemment permettent-ils de mieux identifier les personnes en union libre lorsqu'ils sont réalisés sur la base des logements comprenant au moins une personne mineure ?

Pour répondre à cette question, toujours à l'aide des individus EDP présents à l'EAR et dans les données fiscales, on constitue deux tables : l'une comprenant uniquement des logements dans lesquels aucun enfant n'est présent, l'autre comprenant des logements dans lesquels au moins un enfant est présent d'après les données fiscales (nombre d'enfants par logement fiscal). **On montre que les croisements auxquels on s'intéresse présentent moins de dissonances lorsqu'il y a au moins un enfant mineur dans le logement.**

a) Croisement COUPLE_X et LIEN_FAMILIAL

On ne commente ici que les dissonances relatives à l'union libre. Ainsi, lorsque le croisement est réalisé sur la table des logements sans enfants, le nombre de personnes bien classées (en union libre selon les deux variables) est égal à 6585, celui des personnes mal classées est de 1147 : le taux de dissonances est de 17 % (contre 10 % lorsque ce croisement est réalisé sur l'ensemble de la population) En revanche, lorsque ce même croisement est réalisé sur les logements comprenant au moins un enfant, le taux de dissonances est de seulement 4 % (7 596 personnes bien classées et 309 qui ne le sont pas)

b) Croisement MATR_X et LIEN_FAMILIAL

Sur la table des logements sans enfants, le taux de dissonances (sur les seules personnes en union libre) atteint 18,6 %. Il n'est que 6 % lorsque ce croisement est réalisé sur la table des logements avec enfants.

Annexe : précisions sur les traitements réalisés

Dans les traitements réalisés précédemment, on ne travaille que sur les individus EDP dont la déclaration de revenus est dite « principale », et qui, pour l'année 2016, ont une commune de résidence identique dans les données fiscales et les données du recensement. Seuls les individus EDP âgés d'au moins 18 ans sont retenus dans cette étude.
Afin de croiser les variables étudiées dans ce document, on apparie l'EAR 2016 (sur le champ des seuls individus EDP), qui comprend environ 393 000 individus, avec la table fiscale principale de l'EDP issue de Fidéli (qui concerne environ 2,8 millions d'individus). La table qui résulte de cet appariement ne comporte plus que 360 000 individus environ. Les raisons de cet écart sont multiples : doubles comptes (qui sont finalement éliminés), décalage dans le temps entre la collecte des données du recensement (janvier de l'année considérée) et celle des déclarations fiscales annuelles (mai de l'année considérée) qui peut expliquer que des évènements comme des décès ou des départs de la France n'apparaissent pas dans les données fiscales.On rappelle que la variable LIEN_FAMILIAL décrit, dans le contexte de l'EDP, le lien familial entre l'individu EDP considéré et le référent fiscal du ménage auquel il appartient (variable calculée par FIDELI). Les modalités de cette variable sont les

suivantes : référent fiscal, conjoint légal, conjoint de fait, enfant, personne de moins de 25 ans, conjoint enfant (enfant du conjoint du référent fiscal), frère/sœur, parent, autre avec homonymie, autre sans homonymie. Le référent fiscal est l'adulte du ménage qui paie la taxe d'habitation.